



HAL
open science

Portrait du messenger en France au XIIIe siècle : normes et pratiques.

Thibaut Colin

► **To cite this version:**

Thibaut Colin. Portrait du messenger en France au XIIIe siècle : normes et pratiques.. Histoire. Université Panthéon-Sorbonne - Paris I, 2013. Français. NNT : 2013PA010599 . tel-00904563

HAL Id: tel-00904563

<https://theses.hal.science/tel-00904563>

Submitted on 14 Nov 2013

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

UNIVERSITÉ PARIS I-PANTHÉON-SORBONNE
ÉCOLE DOCTORALE D'HISTOIRE

PORTRAIT DU MESSAGER
EN FRANCE
AU XIII^e SIÈCLE : NORMES ET PRATIQUES

Thibaut COLIN

THÈSE POUR LE DOCTORAT DE L'UNIVERSITÉ SOUS LA
DIRECTION DE
Claude GAUVARD

Histoire médiévale

Jury composé de :
Claude GAUVARD
Élisabeth LALOU
Olivier MATTÉONI
Pierre MONNET

Soutenance le 25 Juin 2013

Ce travail de recherche a été mené avec le concours du Comité
pour l'histoire de La Poste

AVANT-PROPOS

Ce travail est avant tout le fruit de sept années et demie de réflexion, ce dernier terme prenant toute sa place dans le cas présent. Le temps long de la thèse, propice au mûrissement intellectuel, s'est en effet paradoxalement allié à celui de la maladie, importune pour le travail, mais favorable au recueillement ainsi qu'à la modestie.

Par la mise en évidence de la manière dont l'homme médiéval s'arrangeait avec les contraintes de la nature, l'étude des messagers médiévaux n'a pas été la pire des situations en vue d'une meilleure compréhension de la relativité temporelle de la définition des moyens d'existence et de réalisation des projets. Au juste, comment l'aventure humaine pourrait-elle se poursuivre sans que l'on conçoive la vie comme seul fondement des ressources réelles ?

Même s'il faut bien reconnaître que les résultats restent en deçà des ambitions premières, la présente recherche, par sa spécificité, a été à même de me forger une nécessaire solide cuirasse de résistance intellectuelle, elle seule propre à faire face à toute espèce d'entreprise totalitaire contre laquelle l'humanité ne demeurera jamais à l'abri. L'expérience de ces années, passées au milieu d'institutions ballottées par des tensions de tous ordres, m'a finalement révélé les bienfaits inégalables de l'humilité, autrefois vertu cardinale, ainsi que du calme, ailleurs extrêmement prisé. Sans l'avoir voulu au départ, c'est bien une édification morale, encore plus qu'intellectuelle, qui ressort de toutes ces années qui ont engagé tout mon être.

Conscient des limites de mes possibilités à mesure que le temps avançait, je me suis efforcé à faire au mieux ce que je savais faire.

Enfin, je ne cacherai pas l'alternance de plaisir et de souffrance que j'ai éprouvée en travaillant sur une époque qui m'a autant étonné que dérangé.

Cet avis au lecteur ne pourrait s'achever sans les remerciements, qui vont bien naturellement au Comité pour l'histoire de La Poste ainsi qu'à ma directrice de thèse, Claude Gauvard, la patience de toutes ces personnes ayant été lourdement mise à l'épreuve. Je tiens également à ne pas omettre Pierre Monnet et Stéphane Péquignot, dont l'accueil dans leur séminaire respectif m'a été d'un grand soutien, ou encore Caroline Bourlet, qui m'a permis d'exploiter son fichier des rôles de taille parisiens.

Cela dit, une vision éclairée du monde dans lequel nous vivons m'empêche d'oublier une foule d'autres personnes, de petites mains, n'ayant aucun lien direct avec la recherche en

histoire médiévale. Le travail de chacune d'entre elles n'est-il pas indispensable au fonctionnement de l'organisation humaine et a fortiori à l'aboutissement d'un travail de recherche, quand on se rend compte que la société est aujourd'hui plus que jamais vulnérable aux défaillances de chacune de ses parties ?

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	7
PARTIE I. Les sentiments constitutifs des maîtres vis-à-vis de leurs messagers	25
Chap. 1. Les rouleaux des morts : une réponse à la question des commencements ?	25
Chap. 2. Ce que révèle un document atypique pris dans son contexte	33
Chap. 3. Une question déjà galvaudée ?	44
Chap. 4. Quelle omniprésence ?	54
Chap. 5. La doctrine : à la recherche du bon messager	71
PARTIE II. Peut-on connaître les modalités du service du messager dans la pratique ?	97
Chap. 1. L'embryon administratif ou les pattes de l'araignée naissante	97
Chap. 2. De l'hôtel du roi aux ambassades : le corps du roi transporté ?	108
Chap. 3. Servir d'autres puissances laïques...	124
Chap. 4. Ou encore différents corps ecclésiastiques	143
PARTIE III. Rencontre de deux intérêts et écriture de l'histoire	165
Chap. 1. Matériaux pour une vision de l'hier et de l'ailleurs...	165
Chap. 2. Et ressources dans la construction mémorielle	180
Chap. 3. L'historiographie naissante des Postes et des messageries et ses destinations aux XVII ^e et XVIII ^e siècles	200
Chap. 4. Des aspirations romantiques aux ambitions positivistes, le « siècle de l'histoire » et ses limites	215
Chap. 5. Eugène Vaillé et la muséographie postale : entre désir de connaître ses origines et préoccupations patrimoniales	233
Conclusion	247
Annexes. Pièces justificatives (tableau synthétique des mandements et exemple d'un mandement de Philippe le Bel)	255
Abréviations particulières à la bibliographie et au répertoire des sources	293

Répertoire bibliographique	295
Recension des sources	328

INTRODUCTION

L'intitulé de la présente étude pourrait aussi bien être « Les messagers vus par leurs maîtres (XII^e-XIV^e siècles) » ou encore « Messenger et maître dans la France capétienne ». L'étude du messenger sous l'angle des normes et par rapport aux pratiques au tournant des XIII^e et XIV^e siècles invite en effet à envisager en premier lieu ce serviteur au point de vue des attentes qu'il suscitait auprès de ceux qu'il servait, attentes sous-tendues par des fondements paradigmatiques remontant pour la majeure partie d'entre eux au XII^e siècle au moins. Le choix d'un tel thème de recherche est la conséquence de travaux antérieurs¹ qui se trouvaient limités autant par le fait qu'une ville, si importante soit-elle, ne peut circonscrire ce qui est somme toute un idéal et parce que ce même idéal ne peut se comprendre sans un retour en arrière que ne permet pas une durée aussi brève.

Le plus simple est donc de prendre pour objet le royaume capétien au XIII^e siècle. Cela signifiant, non que l'on va s'y cantonner dans ses limites chronologiques strictes et conventionnelles, mais qu'il s'agit de mieux comprendre le statut du messenger à une période, d'ordinaire considérée comme la tête de pont de l'histoire postale en France et à laquelle on a généralement coutume de rapporter les origines de nombre d'institutions publiques de ce pays, et qui, de ce fait, embrasse les règnes des grands Capétiens et s'étend, de la sorte, de Louis VI le Gros à Charles IV le Bel.

Une histoire du messenger en ces temps si reculés est-elle possible ? S'intègre-t-elle à une histoire de la Poste et si oui en quoi ? Ne nous situons-nous pas plus d'un siècle et demi avant Louis XI, communément admis comme le fondateur de la Poste française ? Avant le deuxième tiers du XIV^e siècle, les premières messageries n'étaient même pas assurées de leur pérennité, et pourtant les structures politiques fonctionnaient et les nouvelles circulaient. Des systèmes étrangers à nos conceptions d'aujourd'hui étaient à l'œuvre. Ils forment un peu de façon rétrospective la genèse de la genèse de la Poste.

Les messagers de cette époque si éloignée présentaient néanmoins quelques points communs avec la Poste de nos jours. On verra que leur présence contribuait à valider les actes et qu'ils étaient pour les plus réguliers d'entre eux assermentés. N'y aurait-il pas là un parallèle avec le cachet de la Poste qui fait foi, avec la pratique de l'envoi en recommandé ainsi qu'avec l'éthique qui entoure les agents postaux ? C'est sans doute au fond dans l'éthique que

¹ Il s'agit bien entendu de notre mémoire de DEA : *Être messenger à Paris sous Philippe le Bel et ses fils*, dir. C. Gauvard, Paris, 2005.

l'héritage médiéval, si riche de doctrines, est le plus marqué. Encore, les contributions aux missions de l'État assurées par La Poste ne sont-elles pas filles de l'information réservée au prince « par certain message » ? Les domestiques, tels les gardes, les sergents, les messagers n'ont-ils pas donné le noyau dur de l'État, les éléments les plus solides du service public ?

Le messenger était certes le personnage dont l'activité s'apparentait le plus à celle de notre Poste. Mais, alors qu'il serait possible d'opter pour un sujet traitant d'une période plus récente et envisageant une organisation postale du point de vue de son fonctionnement interne, la présente étude se situe très avant le tournant de la Poste aux lettres d'Henri IV, par laquelle l'État ne s'occupe plus seulement de lui-même, et même bien avant la Poste aux chevaux de Louis XI, qui ne répondait au demeurant qu'à son désir d'être sûr d'être informé avant et mieux que ses adversaires. Un tel point de vue, qui aurait répondu à une problématique telle que « comment les messagers s'organisaient pour distribuer leur courrier », est impossible à adopter. Il y a là une première difficulté à surmonter et qui tient à la spécificité de notre projet. Compte tenu de cette différence, il convient de mettre au clair un certain nombre de points afin d'éviter tout malentendu ultérieur.

Premièrement, en abordant les siècles centraux du Moyen Âge, on se trouve confronté au problème de la définition du Moyen Âge postal par la négative : les relais proprement postaux² y étaient en effet inconnus, tout comme par conséquent les routes de Poste, sans parler d'éventuelles cartes du royaume qui n'apparaîtront qu'à la Renaissance, pas de corporation non plus, ni même de patronage. Jusqu'au XIV^e siècle, les messagers ont apparemment échappé à toute forme de structure leur permettant d'effectuer leurs tâches dans des conditions décentes. Mais raisonner ainsi est méconnaître la véritable définition du messenger médiéval, qui est bien moins une profession assortie de structures appropriées qu'un travail provisoire, par intérim ou à temps partiel, qu'une situation temporaire d'un serviteur évoluant dans des cadres très divers, monastiques ou curiaux par exemple³.

² Cette précision paraît nécessaire, car il existait, même en plein Moyen Âge, des étapes dans l'acheminement constituées par les monastères ou les cathédrales, où le messenger pouvait se restaurer ou recevoir une monture fraîche. Le Moyen Âge connaissait donc les relais. Cependant, à la différence des relais de Poste, les relais médiévaux étaient souvent occupés par les destinataires mêmes. Ce cas était illustré par les rouleaux des morts pour lesquels les étapes étaient autant des lieux de distribution.

³ C'est pourquoi au Moyen Âge, on ne pouvait parler des messagers de la même manière que Madame de Sévigné dissertait sur la Poste au XVII^e siècle, des convocations à des assemblées étant difficiles à comparer avec les correspondances de la marquise épistolière, de même que le messenger passait au crible des sensibilités médiévales dans des documents de nature et d'enjeux très différents de lettres dont on attendait systématiquement la réponse sous la forme d'une autre lettre.

Ensuite, et c'est là où le bât pourrait blesser et que travailler sur les messagers de la France capétienne pourrait passer pour une provocation, la question de la faisabilité se pose de manière particulièrement aiguë. Connaître en histoire suppose de partir d'en bas, des sources et vu leur état, n'aurait-on pas affaire au sujet infaisable par excellence ? L'indigence des sources en cette matière est la raison pour laquelle on ne peut pas en étudier l'organisation conformément à l'historiographie postale⁴. Comme nous allons le voir, l'inégalité des chances de laisser sa trace pour les siècles futurs a en effet fait en sorte que l'héritage de cette période laisse essentiellement entrevoir le point de vue des usagers. Or, les administrations, exclusivement politiques, en sont vis-à-vis de leurs messagers. Ces derniers n'y sont du reste que rarement attachés.

On ne peut, certes, que reconnaître l'inconfort consécutif aux caractéristiques d'un corpus de sources qui, si elles sont nombreuses, n'en restent pas moins dispersées et rarement riches de renseignements sur l'objet de notre étude. Ne serait-il pas, cependant, regrettable de laisser le Moyen Âge que l'on peut encore appeler classique, un pan aussi important de notre histoire, absent des études sur les messagers ?

Même si elles peuvent paraître évidentes, il paraît nécessaire, peut être ici plus qu'ailleurs, de garder à l'esprit quelques remarques, valant sans doute davantage pour qui s'intéresse aux périodes les plus lointaines, quoique cela ne puisse rien enlever à son mérite. Déjà, il existera toujours un hiatus, d'une part, entre ce qui a existé et ce qui a été mis par écrit, d'où la question de savoir ce que l'on a mis par écrit et pourquoi on l'a fait, et, d'autre part, entre ce qui a été mis par écrit et ce qui est parvenu jusqu'à nous, d'où la question de savoir ce que l'on a conservé et pourquoi on l'a fait. Le passé gardera donc toujours un côté insaisissable, obstacle à son approche scientifique auquel seule la conscience de sa vision opaque peut remédier. À ce fossé entre le passé réel ou celui des gens qui l'ont vécu et le passé restitué qui est celui de l'historien peut venir s'ajouter celui entre ce dernier et le passé reconstitué dont l'historien a parfois à user.

Les chances ne sont pas non plus égales envers la propension à être objet d'histoire, à mesure que le temps avance. On peut distinguer pour un fait l'impact physique, savoir la propension à avoir des conséquences à l'endroit et au moment où il se produit, l'impact historique qui est

⁴ Les registres de délibérations urbaines et les reçus de messagers sont sans conteste la voie royale vers la connaissance de l'organisation des messageries pour les deux derniers siècles du Moyen Âge. Mais la plupart ne débutent pas avant le deuxième tiers du XIV^e siècle. Avant cette période, ils ne nous ont été conservés que de manière fragmentaire ou dispersée. Ou encore ils sont peu sûrs d'intéresser notre propos. Dans ces conditions, il est à la rigueur possible de raisonner sur de petites échelles et sur un temps limité, tout en étant réduit à des conjectures en termes de représentativité de telles sources.

somme toute la capacité à laisser des traces de matériaux d'histoire sur ce sujet ici et maintenant pour plus tard au moins, savoir ce qui fait que l'on va prendre la peine d'en parler et d'écrire dessus et l'impact historiographique, savoir ce qui fait que plus tard l'on va s'y intéresser et écrire des choses sur ce sujet. La capacité à produire des faits au-delà même du fait primitif n'est-elle pas ce qui introduit l'inégalité face au fait d'être retenu comme objet historique ? Les plus chanceux face aux aléas des temps qui les séparent de nous s'imposent par la force des choses comme matière à écrire l'histoire, les rapports sociaux pouvant être bouleversés au cours du temps sans parler des causes naturelles emportant la documentation sans discernement. Dans tous les cas, cette force des choses est plus complexe que la force stratifiant les sociétés depuis les élites jusqu'aux minorités, les plus favorisés de leur vivant n'étant pas forcément ceux que la force des choses consacra.

Dans ces conditions, modestie et méthode sont de mise étant donné le caractère relatif et aléatoire de ce qui est parvenu jusqu'à nous, alors même que les messagers sont susceptibles d'être connus par d'autres biais que ceux que l'on aurait pu attendre a priori en ce qu'ils ne sont de façon générale pas directement et principalement concernés par les sources dans lesquelles ils apparaissent presque de manière fantomatique.

Quelles sources ces fantômes hantent-ils donc ?

Les correspondances, exclusivement textuelles, avec en particulier les rouleaux des morts⁵, intéressent principalement et directement les correspondants. Bien que rapportant des faits réels, leur caractère normatif les place entre modèle et réalité. Des cartulaires royaux comprennent des extraits de la correspondance diplomatique du roi vers l'étranger⁶ ou vers l'intérieur de son royaume, à côté de convocations aux états généraux⁷.

⁵ *Recueil des rouleaux des morts*, t. I-II, éd. J. Dufour, Paris, Obituaires, 2005-2006. Tout au long de ce travail, *rotulae* sera employé pour désigner les rouleaux des morts, tandis que *rotuli* servira à évoquer les rouleaux envoyés au pape par l'université de Paris, afin d'éviter toute confusion, tout en sachant que les deux termes semblent avoir été parfaitement interchangeables pour les gens du Moyen Âge.

⁶ La lettre qu'Édouard II d'Angleterre adresse *Ad regem Franciae, de suspicione nuncii sui, scribendis littera Roberto de Brus, alias publice, ut comiti de Carric, alias secrete, ut regi Scotiae*, Staumford, 3 août 1309, éd. Rymer, *Foedera*, [s. 1.], 1745, I-4, A. 3. E. 2, 145b, soulève l'étendue du problème de la sécurité et de la préservation du secret des correspondances. Le stéréotype des fausses lettres a autorisé la rédaction en 1305 d'une fausse lettre prétendument attribuée à Guichard de Troyes pour le charger dans l'affaire de l'empoisonnement de la reine Jeanne de Navarre, ANF, J 206, n° 4.

⁷ Exemples d'éditions : la *Correspondance administrative d'Alfonse de Poitiers*, éd. A. Molinier, Paris, Doc in, 1894-1900, 2 vol. ; les *Documents relatifs aux états généraux et assemblées réunis sous Philippe le Bel*, éd. G. Picot, Paris, Doc in, 1901, où la nécessité du recours à des messagers pour organiser pareilles réunions dont la confiance dans les représentants est au cœur du succès est flagrante. D'autres correspondances existent dans six trésors d'édition de documents historiques de très diverse nature en particulier pour les deux premiers et dont les manuscrits sur lesquels ils ont été fondés ne sont pas toujours parvenus jusqu'à nous, à savoir la *Collection des documents inédits sur l'histoire de France*, le *Rerum gallicarum et franciscarum scriptores* ou *Recueil des historiens des Gaules et de la France*, en particulier les derniers volumes et encore la série annexe des

Les chartes, statuts, contrats, coutumes, censiers, privilèges et ordonnances n'existent que sous forme textuelle et se rapportent en premier lieu aux parties en présence. Quoique relatant des faits réels, ils sont moins sources de la pratique que sources normatives. Il existe des lettres de sauvegarde, des privilèges octroyés aux universitaires parisiens en 1297 et en 1315, des procurations que des seigneurs et des villes ont donné à leurs représentants aux états généraux ou pour ester en justice, des instructions à l'intention des porteurs quant à l'expédition de certaines lettres en certaines circonstances, des actes pour lesquels un messenger est témoin, des instructions sur la disposition des comptes ou sur le budget du royaume, des ordonnances sur les monnaies ou relatives à l'Hôtel⁸.

Les comptabilités, tailles, quittances, mandements, semonces, sauf-conduits, enquêtes et instructions aux messagers, seulement textuels, mettent en scène avant tout les institutions et sont les témoins de la réalité la plus brute, du contact le plus direct avec les choses. Ce sont comptes sur rouleaux ou sur tablettes de cire d'agents royaux locaux et centraux, tels prévôts, baillis, procureurs et sénéchaux, regardant les dépenses extraordinaires, l'ost, le couronnement, l'Hôtel ou le décime, journaux du Trésor plus ou moins fragmentaires, livres de la taille imposée sur les habitants de Paris en 1292, de 1296 à 1300, puis en 1313, tailles rémoises de sacre⁹. Citons aussi la *Gallia regia philippica*, répertoire géré par Élisabeth Lalou des conseillers et serviteurs de Philippe le Bel, qui n'est en fait qu'une partie du *Corpus philippicum* lequel se compose aussi de fichiers analytiques des actes du roi et de son

Documents financiers, les premiers tomes du *Recueil général des anciennes lois françaises* d'Isambert, les *Ordonnances des rois de France*, non seulement le premier volume mais aussi les suivants dans lesquels les suppléments aux ordonnances des premiers règnes sont éparpillés, la *Collection des meilleurs dissertations, notices et traités* de Leber ainsi que les *Foedera* de Rymer.

⁸ Exemples : les célèbres actes royaux de 1297 et 1315 dont l'édition de référence demeure : *CUP*, p. 75, n° 601, p. 174-176, n° 718-720 ; la *Semonce de Philippe le Long au bailli de Vermandois relative aux délais d'acheminement de lettres spéciales émanant de sa chancellerie*, [Paris], [4 juin 1318], éd. *ORF*, t. I, p. 655 n. 6, qui explique les vrais enjeux de la vitesse ; le sauf-conduit *Pro nunciis regis Franciae, ad partes boreales, de conductu*, Haveryng Alte Boure, [11 février 1321], éd. Rymer, *Fœdera*, II-2, A. 14. E. 2, 14b-15a, délivré par le roi d'Angleterre aux messagers du roi de France en route pour l'Écosse vers laquelle ils ont été envoyés en mission ; le mandement de Philippe le Bel au bailli et receveur de Tours, BnF, Fr 25697, n° 16 ; le *Livre Roisin, coutumier lillois de la fin du XIII^e siècle*, éd. R. Molinier, Paris, 1932, chap. 203 ; *Le trésor des chartes d'Albret*, t. I. *Les archives de Vayres*, 1^{ère} partie. *Le fonds de Langoiran*, éd. J.-B. Marquette, Paris, Doc in, 1973 ; le statut de la ville de Narbonne, AC de Narbonne, AA 103.

⁹ *Enquêtes administratives d'Alfonse de Poitiers, arrêts de son parlement tenu à Toulouse et textes annexes, 1249-1271*, éd. P.-F. Fournier et P. Guédin, Paris, Doc in, 1959 ; AC de Clermont-Ferrand, CC 158 : les comptes des consuls de Montferrand, février 1297, *Comptes royaux : 1285-1314*, éd. R. Fawtier et F. Maillard, Paris, RHFDF : 3, 1953-1956, 3 vol., *Comptes royaux : 1314-1328*, éd. R. Fawtier et F. Maillard, Paris, RHFDF : 4, 1961, 2 vol. *Les comptes sur tablettes de cire de Jean Sarrazin, chambellan de Saint Louis*, éd. É. Lalou, Louvain, Monumenta palaeographica Medii Aevii, series gallica, SGAL 4, 2005, le compte du couronnement de Charles le Bel : *Archives administratives de Reims*, éd. P. Varin, t. 2-1, Paris, Doc in, 1843, p. 326-s. ; *Les journaux du trésor de Charles IV le Bel*, éd. J. Viard, Paris, Doc in, 1917 ; les tailles de sacre à travers H. Jadart, « Les Postes et les messageries à Reims du Moyen Âge à la fin de l'Ancien Régime », dans *Revue de Champagne et de Brie*, 1892, p. 7-9, tandis que les tailles parisiennes ont été informatisées par Caroline Bourlet.

administration, de microfiches des enquêtes royales ainsi que du journal de la Chambre des comptes.

Les doctrines se présentent, elles, aussi bien sous forme textuelle que sous forme iconique. Elles donnent à voir des puissants certes souvent réels, mais surtout modèles. Théoriques, elles développent un idéal dans lequel un certain modèle du messager apparaît. Les traités politiques, juridiques, religieux ou moraux en forment l'essentiel¹⁰.

Les chroniques, en textes et en images, font évoluer avant tout des puissants réels, susceptibles de servir de modèles à suivre ou à ne pas suivre. Se situant à mi-chemin entre modèle et réalité, ne sont-elles pas une modélisation de cette réalité ? Traces du discours du passé lorsqu'elles sont contemporaines des faits relatés, mais fragmentaires ou discours sur les traces du passé quand elles sont postérieures au fait rapporté, des messagers y sont souvent présents¹¹.

Les oeuvres littéraires, rapportées sous forme textuelle ou iconique, mettent en action des puissants imaginaires ou alors réels mais dont elles ne retiennent que la légende, modèles à suivre ou à éviter. Elles approchent la réalité de la manière la moins directe. Des idéalizations de messagers les peuplent, ce qui n'est peut-être pas sans lien avec le fait que le messager ait été un thème iconographique très prisé pendant tout le bas Moyen Âge¹².

¹⁰ Sont mis par là en évidence des sources d'habitude utilisées à d'autres fins, telles le *Secretum secretorum cum glosis et notulis*, éd. R. Steele, Oxford, Opera hactenus inedita Rogeri Baconi : fasc. 5, 1920, le *Manuel de l'inquisiteur* de Bernard Gui, éd. G. Mollat, Paris, 1926-1927, *Li abrejance de l'ordre de chevalerie*, mise en vers de la traduction du *De re militari* de Végèce de Jean de Meun par Jean Priorat de Besançon, éd. U. Robert, New York, Johnson reprint, 1965, *Le facet en françoys*, éd. J. Morawski, Poznań, 1923, des enluminures comme BnF, Fr 316, *Speculum historiale* de Vincent de Beauvais traduit par Jean de Vignay, fol. 187r, 200r, 250r, BnF, Fr 571, *Le secret des secrets* du pseudo-Aristote, fol. 124r, BnF, La 10483, *Breviarium ad usum fratrum predicatorum*, fol. 402v.

¹¹ La présence du messager dans les sources narratives est telle qu'il est presque plus difficile de l'y esquiver que de l'y trouver. Citons quand même les *Grandes chroniques de France*, publ. SHF, éd. J. Viard, t. VIII-X, Paris, 1934-1953, la *Chronique latine de Guillaume de Nangis de 1113 à 1300 avec les continuations de cette chronique de 1300 à 1368*, publ. SHF, éd. H. Géraud, t. I-II, Paris, 1843, la *Chronographia regum Francorum*, publ. SHF, éd. H. Moranvillé, t. I, Paris, 1891, la *Chronique normande du XIV^e siècle*, publ. SHF, éd. A. et É. Molinier, Paris, 1892, l'*Histoire de la Guerre de Navarre en 1276 et 1277* de Guillaume Anelier de Toulouse, éd. F. Michel, Paris, Doc in, 1856, *Les gestes des Chiprois* de Philippe de Novare et Gérard de Monréal, éd. G. Raynaud, Genève, 1887 ainsi que les manuscrits enluminés suivants : BnF, Fr 251, *Histoire ancienne jusqu'à César*, fol. 123r, 147r, BnF, Fr 2634, *Histoire et continuation* de Guillaume de Tyr, fol. 66r, 192v, BnF, La 5286, *Gesta regum Francorum* d'Yves de Saint-Denis, fol. 139v, 146r, 182v, KB, 78D47, *Histoire ancienne jusqu'à César*, fol. 40r, 50v.

¹² Par exemple, *Renart le Nouvel* de Jacquemart Giélée, éd. H. Roussel, Paris, 1961, les *Dits* de Watriquet de Couvin, éd. A. Scheler, Bruxelles, 1868, les *Dits et contes* de Jean de Condé, éd. A. Scheler, Bruxelles, 1866, *Meliacin ou le cheval de Fust* de Girart d'Amiens, éd. A. Saly, Aix-en-Provence, Senefiance n° 27, 1990, *Le devisement du monde* de Marco Polo, éd. P. Ménard, t. I-III, Genève, 2001-2004, *La légende de l'empereur Constant*, éd. L. Moland et C. D'Héricault, *Nouvelles françoises en prose du XIII^e siècle*, Nundeln, Kraus reprint, 1972, *La dîme de pénitence* de Jehan de Jourmi, éd. H. Breymann, Tübingen, 1874, *Le roman de Fauvel* de Gervais du Bus, éd. A. Långfors, Paris, 1914-1919 ou *Le roman du comte d'Anjou* de Jehan Maillart, éd. M. Roques, Paris, 1974. La multiplicité des figurations du messager dans ce type de sources dépasse l'entendement. Elles sont ainsi au nombre respectivement de quatorze et de quinze dans les deux seuls manuscrits suivants :

Enfin, existent des reformulations sous forme d'images de récits antérieurs bibliques et hagiographiques. La Bible ou les vies de saints racontées par les seules images présentent les modèles incontournables des personnages de l'histoire sainte. D'un contact très indirect avec la réalité, cette iconographie met en scène des messagers idéalisés¹³.

À noter l'existence d'un autre témoin, d'un cas à part : la boîte de messenger. Cet objet, source archéologique et donc seule réalité matérielle, ne contient pas le messenger en fantôme, puisque accrochée à sa ceinture cette boîte ne peut que le toucher au premier chef. Comble du paradoxe, elle serait plutôt hantée par le maître du messenger en ce qu'elle est toujours armoriée alors que ce n'est pas lui qui la porte. Deux de ces boîtes existent encore : celle aux armes de l'évêque du Puy Bernard Brun, datée du deuxième quart du XIV^e siècle, en cuivre et émail champlevé et conservée au musée d'Art Roger-Quilliot à Clermont-Ferrand ainsi que celle aux armes de Jean d'Argies également produite en France à la fin du XIII^e siècle ou au début du siècle suivant, en la même matière et visible au musée de Cluny¹⁴. Ces très rares boîtes de messenger forment l'exception notable face à l'absence de sources où le messenger serait le sujet direct du matériau à partir duquel son histoire est susceptible d'être fabriquée. Il s'agira d'établir un indice de la présence documentaire du messenger, au moyen de l'étude successive de ces différents types de sources.

La caractéristique essentielle de ces sources est leur nombre et leur extrême dispersion. Nombreuses et hétéroclites, éclectiques, elles sont de nature doctrinale¹⁵, mais surtout narrative, telles la chronique, la littérature et l'iconographie, notamment biblique, ou diplomatique, comme les actes d'épistolier et de chancellerie ainsi que les comptes de prélats et d'aristocrates laïcs pour l'essentiel. Or, même dans les sources diplomatiques, le normatif l'emporte sur la pratique. La majorité des monuments, hétérogènes, qui nous sont parvenus donnent à connaître un type idéologique davantage que sociologique du messenger qui peut

BnF, Français 95, *Histoire du saint Graal*, fol. 22v, 61v, 69v, *Histoire de Merlin*, fol. 125v, 166r, 203v, 207r, 208r, 226v, 254r, 267v, 297r, 309r, 326r, BnF, Français 334, *Tristan de Léonois*, fol. 34v, 48v, 55v, 85v, 88r, 128r, 183r, 184r, 185v, 186v, 213v, 217v, 255v, 302r, 336r.

¹³ Exemples de peintures sur parchemin bibliques : BnF, La 11935, fol. 499v, 590v, 602r, BnF, La 15185, fol. 3r, 337v, 399v, 479r, KB, 76G2, fol. 101v, 320r, 378r, 382v ; hagiographiques : BnF, Fr 2091, *Vie de saint Denis* d'Yves de Saint-Denis, fol. 115r, 117r, BnF, La 5286, *Vita et passio beati Dyonisii* d'Yves de Saint-Denis, fol. 64r, 65r. Pourraient encore être évoquées les peintures, sur verre de Notre-Dame de Chartres, ou sur pierre de la crypte de l'ancien château de Gargilesse.

¹⁴ Cette boîte était récemment intégrée à une exposition présentant le sac chez les différents peuples et aux différentes époques, *Le cas du sac*, [Paris], [2004], p. [11c], [vitrine 13], 193.

¹⁵ Ce terme, désignant des documents qui ne sont à dominante ni diplomatique, ni fictionnelle, ni narrative, ni pragmatique, peut poser problème. Pourrait-on cependant trouver une autre expression générique sous laquelle seraient regroupés miroirs du monde, poésie savante, décors d'églises, prédication et traités moraux ?

s'en dégager en fonction de l'évolution des modèles, idéologiques et réels, et de la genèse des systèmes, réalités seules, qui en émergent.

L'effet de sources donne à voir le messenger davantage sous l'angle de ce qu'il représentait que de ce qu'il était réellement. L'aspect matériel de l'accomplissement de leurs tâches se trouve de fait esquivé. Même dans les instructions aux messagers, ces derniers étaient comme prisonniers des enjeux dans lesquels ils ne faisaient que remplir leur mission¹⁶. Ainsi le principal et directement concerné n'y était pas le messenger, mais son maître ou son interlocuteur. Une analyse du discours sur les messagers semble de même plus faisable qu'une prosopographie de ceux d'entre eux qui l'étaient de manière régulière, puisque les rubriques de frais de messagers sont le plus souvent regroupées avec d'autres dépenses mineures et de nature parfois très différente pour former le chapitre ultime des menues dépenses, à l'intérieur d'un compte de dépenses extraordinaires par exemple. Si le point de vue des usagers est adopté, c'est qu'il est correspond à l'approche à laquelle les sources disponibles se prêtent le mieux ou du moins le moins mal.

Le surpoids des sources sur la manière dont on parle des faits par rapport aux sources sur les faits en eux-mêmes tient aussi à ce que notre période précède le deuxième tiers du XIV^e siècle au moment où tout commence, la documentation, plutôt disséminée à l'entrée de l'époque qui nous intéresse, s'y précipitant justement à la fin¹⁷.

Des incertitudes pèsent quant aux messagers occasionnels, car rien ne prouve qu'ils n'étaient pas gagés ou de métier, quand les tailles ou les comptes d'hôtel sont inexistantes ou ont disparu. De même, la foule de travailleurs indépendants louant leurs services à qui leur en offrira les meilleures conditions que l'on peut qualifier de messagers libres en regard des autres qui dépendent d'un hôtel princier ou de prélat, sont ceux pour lesquels on est le moins bien renseigné. Les seuls rares livres de taille nous disent, pour ceux d'entre ces messagers qui sont imposables, ce qui n'était peut-être pas la majorité, quelle fut leur contribution et encore on ne sait pas toujours s'ils sont désignés comme messenger au titre de leur métier ou de leur surnom vu la façon dont se présentait un rôle de taille à l'époque.

¹⁶ Ce fait est d'autant plus sensible que l'on assiste à l'approche de la fin de la période capétienne, dans le royaume comme dans l'Empire, au passage du crédit accordé à la voix du messenger à la confiance au seul écrit qu'il porte, le porteur devenant de plus en plus déconnecté de l'information qu'il permet de transmettre, H. Wenzel, « Boten und Briefe. Zum Verhältnis körperlicher und nichtkörperlicher Nachrichtenträger », *Gespräche-Boten-Briefe*, Berlin, 1997, p. 102.

¹⁷ Les sources d'histoire postale changent de fond en comble dès que le Moyen Âge est abordé. Lorsque le décalage par rapport à l'âge d'or des messagers (XV^e-XVI^e siècles) vient se surajouter, l'effort de compréhension pour celui qui méconnaît l'histoire du messenger n'en est que plus accru.

Autre obstacle, le messenger a longtemps été pour l'historien celui que l'on croise dans les sources, mais que l'on ne regarde pas et pendant longtemps l'histoire postale a été abandonnée aux amateurs, philatélistes et autres marcophiles¹⁸ et qui souhaite écrire l'histoire du messenger au Moyen Âge trouve ces derniers sur son chemin et plus généralement est un peu pris en tenailles entre deux tendances historiographiques : celle des historiens de la Poste autoproclamés, escamotant le Moyen Âge, période à laquelle la Poste à proprement parler n'existait pas, surtout vue de l'aval¹⁹ ; celle des médiévistes qui jusqu'à une période assez récente négligeaient les messagers car ils n'en voyaient pas l'importance, ne les considérant pas comme objet historique à part entière²⁰.

Il serait trop facile de s'abriter derrière les spécificités d'un sujet en déshérence pour ne pas voir que la manière de contourner les difficultés est de reconsidérer l'approche. Une première façon de reconsidérer celle-ci serait de ne pas s'en tenir au caractère clairsemé des sources sur l'université de Paris avant le deuxième tiers du XIV^e siècle au vu des narrations, enluminures et *rotulae* qui sont beaucoup plus denses à cette période. En creusant davantage, on remarque que les seules sources existantes sur l'université de Paris sont d'une grande importance s'il on tient compte de ce qui en a été fait par la suite et qu'à cet égard le corpus des écrits d'histoire outrepassa celui des sources, laissant se dessiner le mythe du précurseur.

¹⁸ Arthur Maury, père de la marcophilie française, a voulu voir « sur des missives datant du Moyen Âge et qui semblent avoir été transportées par les *messagers de l'université de Paris*, [...] une croix et un paraphe manuscrits » comme les premières marques postales, *Catalogue descriptif illustré de toutes les marques postales de la France*, Paris, 1902, p. [13]-14. Il est par ailleurs remarquable de voir comment l'histoire postale du Moyen Âge se glisse à l'intérieur de catalogues d'expositions comme l'*Exposition philatélique nationale et XXVIII^e congrès national de la fédération des sociétés philatéliques françaises*, [Vichy], 1955, l'*Exposition de Clermont-Ferrand, 4 au 14 juillet 1950, histoire de la Poste en France et du timbre-poste, catalogue de la section locale et régionale*, [Clermont-Ferrand], [1950] ou encore l'*Exposition de la Poste et des messageries d'autrefois organisée par Les amis du Musée Saint-Raymond, exposition du timbre-poste organisée par L'union philatélique toulousaine, Toulouse, Musée Saint-Raymond, mars 1939*, Toulouse, [1939]. La philatélie rejoint par là même la muséologie avec des catalogues de musées comme celui de Patrick Marchand, *Guide du Musée de La Poste*, Paris, 1992.

¹⁹ Par la même tendance à la téléologie, certains ont pu arriver à l'exact contraire. Ainsi a-t-on vu la Poste avant la Poste à travers notamment l'avant Louis XI de Lucien Maury, « La Poste avant Louis XI », dans *Mémoires et comptes-rendus de la société scientifique et littéraire d'Alais*, t. XXVIII, 1896, p. [169]-224, ou la Poste des origines d'Eugène Vaillé, *Histoire générale des Postes françaises*, t. I, Paris, 1949. Il s'agit en clair d'une problématique mal posée, à savoir chercher la Poste là où elle n'existait pas. Ne vaut-il pas mieux dire franchement que l'on traite des messagers tout en maintenant qu'il existe une certaine continuité depuis les premiers messagers jusqu'à La Poste ?

²⁰ Dans un manuel universitaire de référence, Bernard Guenée écrivait il n'y a pas si longtemps que « les messagers, sur lesquels pourtant repose la cohésion de l'État, commencent à peine à être étudiés comme ils le méritent. », *L'Occident aux XIV^e et XV^e siècles*, Paris, 1991, p. 200. Il est vrai aussi que, située aux confins des histoires militaire, diplomatique et juridique aux historiographies fortes, l'histoire des messagers a sans doute longtemps fait figure d'inclassable, ce qui ne devait guère faciliter son approche.

La société que l'on peut encore appeler féodale et qui est caractéristique de l'Occident médiéval est en fait un ensemble polymorphe au sein duquel émerge peu à peu une forme dominante, la monarchie. Des embryons de structures étatiques que furent les principautés laïques et ecclésiastiques ainsi que les réseaux monastiques et urbains s'y chevauchaient. Les systèmes de messagers qui s'y sont développés ne formaient-ils pas une sorte de Poste polymorphe plutôt qu'« éclatée »²¹ ?

La question des routes et même des trajets n'est à prendre en compte que pour son intérêt historiographique. De fait, la partie médiévale de l'histoire postale est encore à l'heure actuelle marquée par l'essai de reconstitution des chemins empruntés et par là des performances accomplies en termes de vitesse sur des chemins au tracé fluctuant, vers des destinataires itinérants, malgré la fixité des abbayes et des villes²².

Les routes des messagers restent tout bien considéré incertaines, difficiles à déterminer avec précision, mais tout laisse à penser qu'ils suivaient les autres voyageurs, comme les pèlerins sur le chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle. Des routes créées par l'usage et non sur décision administrative ne pouvaient au surplus que varier fortement²³.

L'homme moderne désire énormément, car il est confronté à de très nombreux impératifs matériels, alimentés par la contrainte sociale qui est celle d'une société de consommation de masse. Or, le contraste est extrême avec l'homme médiéval qui désirait peu et à vrai dire autrement, car les impératifs qui l'encadraient étaient de nature morale et étaient imposés par une société de l'honneur aux contraintes différentes. Avec la modernité vint l'accentuation des désirs matériels jusqu'à leur massification et un certain rapport de force s'est inversé. Dans le domaine postal, les servis, qui au départ étaient les puissants, sont devenus la masse des consommateurs, les serviteurs ayant été remplacés par les prestataires de services. Autrefois où l'usage était rare, les usagers, rares eux aussi, avaient le dessus sur des serviteurs sans doute plus nombreux qu'eux, alors qu'actuellement, l'usage étant devenu quasi universel, les usagers très nombreux ne peuvent qu'avoir le dessous. Cette inversion, cruciale, ne formerait-elle pas le mouvement essentiel de l'histoire de la Poste ?

²¹ Ce qualificatif est dû à Louis Cumin, *Les postiers*, Paris, 1984, p. 19a.

²² P. Charbon, *Sur les routes de France*, Schirmeck, 1988, p. 12b-13b, entre autres exemples.

²³ J. Hubert, « Les routes du Moyen Âge », *Les routes de France depuis les origines jusqu'à nos jours*, Paris, 1959, p. [25]-56.

Pourquoi parler d'un stéréotype du messenger ?²⁴

Déjà, gouverner, c'était essentiellement contrôler, d'où le souci des gouvernants pour la vigilance de ceux qui avaient en charge la transmission de leurs ordres. La nouvelle était chère. Ainsi l'exigence de rapidité dans la transmission de l'information répondait à des enjeux caractéristiques d'une société où celle-là était trop fragile pour que l'on puisse laisser au temps perdu l'occasion de l'altérer²⁵. Transmettre l'action politique, telle était la raison d'être du messenger, action qui pouvait revêtir plusieurs formes au temps des cours itinérantes, mais qui dans chaque cas constituait un soutien à l'exercice du pouvoir du seigneur qui en bénéficiait, en dehors même du port de l'écrit non relié. En effet, l'escorte des princesses à marier n'était-elle pas l'accompagnement de la protection des stratégies d'alliance, de la garantie de la perpétuation dynastique et par ces faits de la stabilité politique ? Le transport des prisonniers ne répondait-il pas à la fonction judiciaire régaliennne dont le but était le rétablissement rassurant de la concorde sociale après qu'un trouble en ait perturbé l'ordre paisible ? Une réflexion analogue ne pourrait-elle pas être appliquée à la translation des reliques ?²⁶

Parmi les moyens dont disposent les puissants pour mener à bien leurs ambitions figure le contrôle de l'information et plus particulièrement son secret. En d'autres termes, aucune action politique ne peut être efficace sans information réservée²⁷. En fin de compte, aurait-on tout simplement affaire à une histoire de l'État ?

²⁴ Il est à noter que R. E. J. Weber, au terme d'une longue réflexion sur la filiation de l'insigne des huissiers du Parlement néerlandais, en arrive, sans employer le mot, au stéréotype du messenger, *La boîte de messenger en tant que signe distinctif du messenger à pied*, Haarlem, 1972.

²⁵ Cette manière de voir les choses est nouvelle. Rappelons que le colloque franco-allemand *Histoire comparée de l'administration*, éd. W. Paravicini et K. F. Werner, München, 1980, connut peut-être l'apothéose de l'appréhension des messagers par la vitesse. La matinée du lundi 28 mars 1977, rapportée à partir des notes prises par Karl Hammer, p. 639-s./658-s., réunissait en effet la crème des médiévistes des deux pays qui rivalisaient presque d'exemples mettant en évidence la très utile rapidité des messagers, avec notamment Jean Glénisson arguant sur la nécessité d'« un excellent services de messageries » pour l'arrestation des Templiers « le même jour dans tout le royaume » *Ein ausgezeichnet arbeitender Nachrichtendienst sei die Voraussetzung dafür im ganzen Königreich zum gleichen Tage [...] verhaftet werden konnten*. Cela dit, reste là la question de connaître l'origine de telles performances, question inséparable de celle d'importance non moindre de savoir comment ces messagers s'orientaient, en l'absence de toute signalisation, faute de quoi leurs qualités physiques auraient été vaines.

²⁶ Des questions de ce type ont animé les récents congrès *La circulation des nouvelles au Moyen Âge, XXIV^e colloque de la SHMESP*, Paris, 1994, et encore davantage *Information et société en Occident à la fin du Moyen Âge*, éd. C. Boudreau, K. Fianu, C. Gauvard et M. Hébert, Paris, 2004.

²⁷ Le vocabulaire de la messagerie rejoint en ce sens, étrangement à première vue, celui de l'espionnage du XII^e au XIV^e siècle, et contraste avec l'habituel côté lumineux, angélique, gabriélique, censé être attaché à la figure du messenger, comme l'a montré la communication d'Aude Cirier dans la perspective de son habilitation, « Communication entre les villes d'Italie du Nord et du Centre au Moyen Âge, l'espionnage au service de l'État en construction, XII^e-XIV^e siècle », *Histoire des sociétés urbaines et des territoires germaniques au Moyen Âge*, dir. P. Monnet, jeudi 12 janvier 2006.

Le messager était une idée, un état, une situation, la part humaine étant pratiquement insaisissable, car celui-ci se confondait avec la nouvelle dont il était le porteur et se trouvait en définitive effacé par elle. La nouvelle importait de toute façon bien plus et la plupart de ceux qui se trouvaient à un moment donné dans cette situation ne s'y trouvaient que ponctuellement, au gré des besoins et au hasard de la disponibilité au moment opportun. Le messager pouvait aussi être une personne de garde, adjoint, assistant, auxiliaire, remplaçant, sans parler de l'espion, de l'éclaireur ou de la nouvelle qu'il lui arrivait de personifier.

Dans cette même veine, la polysémie des termes relatifs à la messagerie est plus évidente que la polyvalence des messagers eux-mêmes. Cependant, pour tout ce qui rapproche les messagers des autres serviteurs, la polyvalence semble plus envisageable, puisque cette situation n'exprime pas une fonction indépendante, à savoir la fonction qui consiste à faire porter plus loin les sens et la volonté du maître, mais renvoie certainement à la fonction générale de servir le maître. Concrètement, les domaines d'application des vocables relatifs à la désignation des messagers constituent le cadre expérimental de la présente étude²⁸. Cependant, il reste à éviter une éventuelle confusion. Bien qu'y soit conservée l'idée de substitution, se démarquait, en effet, le porteur au sens de possible détenteur, de bénéficiaire autre que prévu, de prétendant ultime²⁹.

La fonction messagère serait-elle de garder la bonne réputation de celui qu'on sert ? N'est-elle pas, en cela, marquée par des contrastes ? Rechercher dans quelle mesure cet aspect marque la figure du messager dans le royaume de France, de la deuxième décennie du XII^e siècle au premiers tiers du XIV^e siècle, ne pourrait-il pas constituer le fil directeur de cette étude ?

²⁸ Cette figure du porteur invitant est désignée par des termes extrêmement variés, tels les habituels « message », « mesager »/nuntius, cursor, « chevauteur »/equitator, « corlieu », « porteur »/lator, veredarius, gerulus, rotuliger, portitor et d'autres moins fréquents, comme « entremessager »/internunciarius, portator, renuntius, abrenuntius, responsarius, missaticus, apocrisarius, exhibitor, brevisgerulus, responsalis, bajulus, en passant les variantes graphiques. Bien sûr et en particulier pour les derniers, ces termes ne désignent pas toujours des messagers, mais la contamination de d'autres domaines lexicaux par ce vocabulaire ne mérite-t-elle pas notre attention en ce qu'elle a pu influencé le développement de la figure du messager ? De même, les tâches demandées aux messagers débordent bien souvent le simple transport des lettres, polysémie n'impliquant toutefois pas forcément polyvalence. Ce type de remarque ne garde-t-elle pas au reste son importance à notre époque où le terme de messager est si souvent employé à la légère pour désigner toutes sortes d'envoyés et d'intermédiaires, incluant sans vergogne les plus impermanents comme les plus abstraits ?

²⁹ Or, le Moyen Âge ne semble pas avoir été avare en cette matière. En témoignent les nombreux exemples issus des contrats de mariage et des reconnaissances de dettes du *Trésor des chartes d'Albret*, t. I. *Les archives de Vayres*, 1^{ère} partie. *Le fonds de Langoiran*, éd. J.-B. Marquette, Paris (Collection de documents inédits sur l'histoire de France publiés par les soins du ministère de l'Éducation nationale, Comité des travaux historiques et scientifiques, série in 4^o) 1973, p. 63, 64, 92, 93, 145, 146, 147, 161, 166, 167, 202, 203, 204, 207, 209, 210, 254, 264, 265, 285, 302, 357, 359, 371 et 372.

La fonction messagère a lentement évolué de la transmission dans son ensemble au transport, qui est dans cette perspective une approche de l'acheminement, suivi de la remise, cette dernière étant en ce sens une ébauche de la distribution. En cela, la fonction messagère annonce la fonction postale. D'un service général s'est peut-être dégagé un service spécifique se fondant sur le contact manuel. Cela dit, l'activité des messagers, qui portaient un courrier peu massif, s'articulait autour de la transmission autant que du transport, dès qu'il s'agissait de relations entre souverains, la fonction diplomatique étant encore bien loin de se séparer de la fonction postale³⁰.

Une histoire, non à proprement parler du messager, mais de la fonction messagère s'impose donc comme la plus susceptible de porter des fruits. Encore faut-il s'efforcer à considérer autant la réalité de la pensée que celle de l'action.

Par rapport à d'autres approches, l'anthropologie historique³¹, héritée de la deuxième génération des Annales, présente l'avantage de prendre en considération l'imaginaire comme objet d'histoire ainsi que d'étudier les comportements dans leur contexte socioculturel, attitude qui s'adapte particulièrement à la recherche des stéréotypes. Appliquant ses règles, l'école allemande est à la pointe de la recherche en ce qui concerne les messagers médiévaux qu'elle place dans une *Mediengeschichte*, en français « histoire des médias », alors que les médiévistes français préfèrent parler d'histoire de l'information. Les historiens germanophones emploient qui plus est le terme de *Gesandtschaftswesen*, qui ne trouve pas d'équivalent satisfaisant en français et qui désigne les doctrines et les pratiques qui régissent les missions de tous les types d'envoyés³².

Le travail jusqu'alors entrepris sur le messager de la France capétienne était nourri de clichés historiographiques en même temps que son principal écueil était la tendance à ce qui pourrait être qualifié d'assimilation rétrospective ou rétroactive. La rétroprojection de thèmes

³⁰ Voir S. Péquignot, *Au nom du roi : pratique diplomatique et pouvoir durant le règne de Jacques II d'Aragon (1291-1327)*, dir. J.-M. Moeglin, Créteil, 2004, 3 vol.

³¹ Tirant son origine de la « petite histoire » du XIX^e siècle qui s'occupait de thèmes alors marginaux, comme la Poste au Moyen Âge, elle contraste par exemple avec l'histoire des relations internationales, directement héritée de la « grande histoire » dominante à la même époque et qui traitait de questions chères au sein du concert des nations européennes comme les relations internationales justement. L'histoire des relations internationales au Moyen Âge a donc mieux vécu que l'histoire de la Poste à cette même période, grâce au prestige de ses historiens de renom. En conséquence, il est plus soutenable de parler aujourd'hui de relations internationales pour le Moyen Âge que de Poste, bien que les deux soient également anachroniques.

³² *Höfische Repräsentation*, éd. H. Ragotzky et H. Wenzel, Tübingen, 1990, B. K. Stengl, *Die literarische Botendarstellung in der mittelhochdeutschen Epik des 12. und 13. Jahrhunderts*, dir. M. G. Scholz, Tübingen, 1995, *Gespräche-Boten-Briefe*, éd. H. Wenzel, Berlin, Philologische Studien und Quellen : fasc. 143, 1997, H. Wenzel, *Hören und Sehen*, München, 1999.

habituellement associés au fonctionnement des institutions postales aux siècles ultérieurs y était effectivement monnaie courante.

L'historiographie postale a voulu, par son finalisme, faire du XIII^e siècle le temps zéro des systèmes postaux en France, l'ayant fait succéder au système romano-carolingien à relais mort à petit feu avec les descendants de Charlemagne. Le messager du XIII^e siècle a été vu, dans cette perspective généalogique, comme le degré zéro de la Poste³³.

Les clichés historiographiques sur le XIII^e siècle postal ont brossé le portrait de deux précurseurs : les messagers de l'université de Paris, comme première Poste internationale, moderne avant l'âge, ainsi que les porteurs des rouleaux des morts, dont les périple ont suscité la même admiration que les tournées fleuves des facteurs ruraux, de temps au demeurant encore davantage héroïques que romantiques³⁴.

La tradition a voulu que les services postaux d'aujourd'hui aient eu pour ancêtres les messagers. Cependant, au vu de la multiplicité des rôles tenus par les messagers médiévaux, la Poste n'est pas la seule à pouvoir revendiquer l'héritage des messagers médiévaux, mais peuvent tout autant le faire la justice, la sécurité intérieure, les affaires étrangères, voire la défense.

Enfin, il a souvent été dit que la route médiévale était libre³⁵. Plus précisément, la liberté devait exister dans l'exercice des métiers du transport et de la route, autrement dit dans ceux l'utilisant pour s'accomplir et qui n'étaient pas encore réglementés³⁶. Mais cette liberté ne devait guère s'appliquer aux déplacements dans l'absolu, gênés par les péages comme par la surveillance des inconnus. Au surplus, si le messager souhaitait exercer ses talents dans les meilleures conditions, moyennant gages réguliers et protection sur les trajets, mieux valait pour lui s'attacher à un maître ou à une institution. Le meilleur exemple, sans doute, de mesure favorable aux messagers se trouve dans l'ordonnance de réformation du royaume de Louis IX. À partir de 1254, seuls les chevaucheurs du roi ont de fait eu le droit de

³³ Paul Charbon illustre cette vision, notamment dans *Quelle belle invention que la Poste !*, Paris, 1991, p. 12, ou dans *Le patrimoine de La Poste*, Charenton-le-Pont, 1996, p. 12.

³⁴ La surestimation des messageries de l'université de Paris vient peut-être de l'article de Loeper, « Précis historique sur les messageries universitaires », dans *L'union postale*, 9^e vol., année 1884, n^o 8, 1^{er} août, p. [165]-177 ; n^o 9, 1^{er} septembre, p. [189]-197. La « Poste aux moines » a longtemps fasciné, les musées postaux de Paris et de Saint-Macaire, la revue de ce dernier n'ayant du reste pas d'autre titre que *La rotula d'Aquitaine*, s'étant dotés de dioramas la représentant.

³⁵ Cette liberté de la route, au sens où n'importe qui pouvait porter des lettres, servir de messager, excluant toute idée de monopole, est présente d'Eugène Vaillé, *op. cit.*, p. 242-s., à Jean-Paul Simon, *La Poste*, Paris, 1963, p. 9a.

³⁶ Ce non réglementarisme peut justifier par là le qualificatif de libéral parfois attribué au XIII^e siècle.

réquisitionner des chevaux, mais ce uniquement dans l'exercice de leurs fonctions, le roi s'étant réservé pour lui seul des facilités dans l'acheminement de son courrier propre³⁷. Sans vouloir faire de téléologisme et toutes proportions gardées, Louis IX n'annonçait-il pas un peu Louis XI ?

Un des moyens d'exploiter la pesanteur de cette historiographie est de savoir à quelle occasion et dans quelles circonstances a été réutilisée la thématique du messenger médiéval. La mémoire dont les messagers de l'université de Paris sont devenus la matière en est l'exemple le plus répandu. La raison en tient aux privilèges de l'université de 1297 et 1315 qui, omniprésents dans l'écriture de l'histoire de la Poste française au Moyen Âge, ont été pendant très longtemps considérés comme la première expression d'un service public dispensant le transport des lettres, des paquets, voire même des voyageurs³⁸.

Le thème du messenger médiéval, pendant longtemps si cher aux amateurs d'histoire postale, a engendré une véritable iconographie historiographique à partir du XIX^e siècle. Ainsi peut-on trouver une gravure sur métal de Bernard et Lacoste, représentant un luthier, rue de la Harpe, qui reçoit un messenger lui annonçant le départ de sa fille³⁹. Une vignette de Bertall figure un messenger en train de remettre un paquet à deux jeunes gens. Une autre du même illustrateur représente une dame de la noblesse lisant une lettre qui vient de lui être apportée par un messenger. Une troisième toujours du même, qui a pour titre « Un messenger de l'université (XIV^e siècle) »⁴⁰, est reprise par Alvin F. Harlow⁴¹. Le musée de La Poste possède une estampe de Ch. Tavadat datée de 1946 et figurant un guichetier face à un messenger de la France du XIV^e siècle. Une assiette du style Belle Époque sur laquelle sont dessinés des courriers de l'université du XIV^e siècle est visible au même centre de ressources. Un objet analogue est conservé dans une collection privée. L. Geisler et P. Kauffmann ont abondamment illustré la première série de la *Naissance de la Poste*, publication anonyme, y insérant en particulier un messenger trouvère annonçant les nouvelles dans un château⁴².

³⁷ De nombreuses fois éditées, ces lettres se trouvent, entre autres, dans l'*Histoire de Saint Louis* de Joinville, éd. N. de Wailly, Paris, 1869, p. 249-254.

³⁸ Ernest Delamont fut en cela le premier d'une longue liste, *Notice historique sur la Poste aux lettres dans l'Antiquité et en France*, Bordeaux, 1871, p. 21-s.

³⁹ L. Lurine, *Les rues de Paris ancien et moderne*, Paris, 1843, p. 94, [image 42].

⁴⁰ A. de Rothschild, *Histoire de la Poste aux lettres et du timbre-poste depuis leurs origines jusqu'à nos jours*, Paris, 1879, p. 416, [57].

⁴¹ *Old Post bags*, London, 1928, p. 31.

⁴² *Histoire de la Poste dans les temps anciens*, [s. l. n. d.], 9, p. [35].

Affirmer que 1297 est la tige de l'histoire des Postes françaises peut être justifié, mais pour d'autres raisons que celles habituellement avancées. Au lieu d'attribuer à cette date la naissance d'un service public, la Poste universitaire, l'attention ne devrait-elle pas être portée sur l'évocation des incidents de transport dans cet acte, puisqu'en effet, le messager est à partir de ce moment là de plus en plus un transporteur avant tout ?

L'historiographie postale, qui mériterait d'être réfléchie⁴³, ne peut-elle pas s'inscrire dans la même problématique que les chroniques et l'histoire sainte médiévales dont le rythme était en grande partie insufflé, notamment à travers l'enluminure, par les messagers qui les peuplaient ? Ces deux thèmes contrastent, il est vrai, mais ont tout de même en commun de montrer que l'histoire d'un peuple, d'un saint, d'une ville ou d'une maison souveraine pour quelqu'un du Moyen Âge, comme celle du droit pour un moderne et comme celle de la Poste pour une personne d'aujourd'hui ne peut être écrite sans les messagers. À ce souvenir une section propre ne s'impose-t-elle pas mieux qu'un escamotage en introduction ou en conclusion, d'autant que la machine à se souvenir est en marche dès le XIV^e siècle ?⁴⁴

Jusqu'à ce jour, les études sur les messagers médiévaux se sont pour la plupart rapporté aux deux derniers siècles du Moyen Âge, débordant même un peu sur l'époque moderne. Toutefois, Paul Thomas⁴⁵ hier, Takemi Kanao⁴⁶ et Pierre Monnet⁴⁷ plus récemment n'ont pu ignorer le tournant des XIII^e et XIV^e siècles puisque cette époque précise fut celle de la mise en place des différents systèmes de messagers qui connurent leur apogée à l'aube des temps modernes. Pourtant, les origines lointaines et les fondements paradigmatiques ont été pour une large part ignorés. Les travaux de Paul Huvelin⁴⁸, de Mary C. Hill⁴⁹ et de Carola

⁴³ N'a-t-elle pas été mue par des logiques successives différentes, à savoir les habitudes d'intégrer les textes normatifs du passé à un corpus juridique, de considérer les faits passés comme des preuves à l'usage du présent et de collectionner des pièces en vue d'un patrimoine, mais qui n'oublie que rarement les messagers de la France capétienne ?

⁴⁴ Comme dans les enluminures de l'exemplaire *des Grandes chroniques de France* commandé par Charles V, BNF, Fr 2813.

⁴⁵ « Délai de transmission de lettres françaises à destination de Lille pendant la fin du XIV^e siècle », dans *Revue du Nord*, vol. 4, 1913, p. [89]-122.

⁴⁶ « Les messagers du duc de Bourgogne au début du XV^e siècle », dans *Journal of medieval history*, vol. 21, n° 2, juin 1995, p. [195]-218.

⁴⁷ *Villes et société urbaine dans l'Empire*, dir. C. Gauvard, Paris, 2002, 2 vol.

⁴⁸ « Les courriers des foires de Champagne », dans *Annales de droit commercial français, étranger et international*, [t. XII], 1898, p. 1-22.

⁴⁹ *The King's messengers, 1199-1377*, London, [1961], « King's messengers and administrative developments in the thirteenth and fourteenth centuries », dans *English historical review*, t. 61, 1946, p. 63-96, "The King's messengers, 1199-1377", *Medieval prosopography*, vol. 17, n° 2, automne 1996, p. 63-96.

M. Small⁵⁰ ont certes porté sur les XIII^e-XIV^e siècles, mais il s'agissait à proprement parler de monographies ne s'interrogeant guère sur les raisons ayant abouti à de tels systèmes. Eugène Vaillé⁵¹, Donald E. Queller⁵² et Yves Renouard⁵³ ont cela dit proposé des synthèses, mais qui portaient sur l'ensemble de la période médiévale et aucune réflexion en termes de modèles ne s'en dégageait. La manière de Pierre Monnet d'envisager le messenger paraît stimulante à l'heure actuelle. Bien que portant avant tout sur les systèmes de messagers des villes allemandes entre le deuxième tiers du XIV^e siècle et le début du XVI^e siècle, elle a le mérite d'aborder la littérature, l'iconographie et les écrits théoriques antérieurs. Ce premier groupe de travaux secondaires est caractérisé par un certain décalage à propos des espaces, des époques et même parfois des thèmes étudiés sans que celui-ci soit suffisant pour permettre raisonnablement d'en négliger l'intérêt. En effet, l'objectif d'un choix bibliographique d'études assez variées portant principalement sur les XIII^e-XIV^e siècles est non seulement de comparer le cas français avec les cas allemand, anglais, pontifical, ibérique et provençal, mais de restituer le messenger dans son époque, certains décalages thématiques n'étant qu'apparents. Ces apports viendront compléter l'étude des modèles afin de bâtir une analyse de l'interaction entre le messenger et le monde dans lequel il évolue, ce qui ne pourra que donner du grain à moudre.

L'approche bibliographique est en fait celle d'un comparatisme sélectif, retenant prioritairement la bibliographie plus spécifiquement vouée aux messagers du XII^e au XIV^e siècle dans les pays voisins de la France ou à des sujets directement connexes. L'analyse de Michel Hébert, mettant en évidence le type du *nuntius* provençal, à la fois « facteur », « flic » et surtout bien plus que cela image de la cour comtale aux yeux de la population, est l'une des premières à approcher l'existence d'un modèle sur les sergents messagers provençaux. Parmi les quelques études déjà entreprises sur le messenger médiéval, il s'agit justement de l'une de celles qui correspond le mieux à la période étudiée, et surtout de la première à être axée sur la polyvalence du *nuntius*⁵⁴. Geneviève Tremblay a soutenu un mémoire de maîtrise qui porte

⁵⁰ « Messengers in the county of Artois, 1295-1329 », dans *Canadian journal of history*, vol. XXV, n° 2, août 1990, p. [163]-175.

⁵¹ *Op. cit.*

⁵² *The office of ambassador in the Middle Ages*, Princeton, 1967.

⁵³ « Comment les papes d'Avignon expédiaient leur courrier », dans *Revue historique*, t. CLXXX, 1937, p. 1-29, repr. : *Études d'histoire médiévale*, t. II, Paris, 1968, p. [739]-764, « Information et transmission des nouvelles », dans *L'histoire et ses méthodes*, dir. C. Samaran, Paris, 1961, p. 95-142.

⁵⁴ « Les sergents-messagers de Provence aux XIII^e et XIV^e siècles », dans *Le petit peuple dans l'Occident médiéval*, org. P. Boglioni, R. Delort et C. Gauvard, Paris, 2002, p. [293]-310. Ne peut-on pas parler également

également sur les messagers provençaux⁵⁵. L'attention est par ailleurs à garder sur la thèse de Stéphane Péquignot qui traite des relations franco-aragonaises autour de 1300 en mettant en évidence le modèle du messenger ambassadeur⁵⁶. Également sur les royaumes ibériques, les articles de Michael Kulikowski⁵⁷, de Josep Trenchs Odena⁵⁸ et de J. E. Martínez Ferrando⁵⁹ ne manquent pas d'intérêt.

Une partie des sources relatives au thème des messagers dans l'univers capétien a déjà été exploitée à travers les thèses de Jean-Claude Vallecalle et de Jacques E. Merceron sur le messenger en tant que figure littéraire⁶⁰ ainsi que dans les articles de Martina Hacke sur les envoyés de l'université de Paris dans la perspective d'une thèse d'habilitation sur la *Gesandtschaftswesen* de l'université de Paris du XIII^e au XV^e siècle⁶¹ et de Jürg Zulliger sur l'expédition des lettres de Bernard de Clairvaux⁶². Rien n'empêche cependant de contourner leurs approches et de toute façon le champ de recherche est immense, il reste assurément beaucoup à faire sur ce sujet dans tous les domaines et la présente étude ne prétend pas épuiser la question. Puisque l'embarras rejoint aisément la fascination en face de ce colosse, de ce champ considérable qui s'ouvre quelle que soit l'orientation que l'on lui donne, les présentes recherches se sont centrées sur l'influence de la « culture du messenger » sur l'action politique.

de polysémie ? De fait, en regardant jusqu'où se glissaient les termes désignant le messenger, apparaît une palette de situations encore plus variée que celle évoquée par Michel Hébert. Même si c'est un peu déroutant au premier abord, n'est-il pas possible que l'idée d'une fonction messagère, répondant au besoin de sentir et de s'exprimer à distance pour agir, s'en dégage ?

⁵⁵ *Le réseau de communication de l'administration provençale au XIV^e siècle*, dir. M. Hébert et L. Roy, Montréal, 2005, résumé : *Bulletin du département d'histoire de l'UQAM*, # 48, automne 2005, p. 20a-b.

⁵⁶ *Op. cit.*

⁵⁷ « *Litterae, legati, nuntii* : communications in the *Historia Roderici* », dans *Latomus*, vol. 57, n° 4, automne 1998, p. 900-908.

⁵⁸ « *Correos y troters de Pedro el Grande* », dans *Saitabi*, vol. 36, 1986, p. 15-24.

⁵⁹ « *Los correos de la curia regis en la corona d'Aragón a principios del siglo XIV* », dans *Analecta sacra tarraconensia*, t. XVII, 1944, p. 97-113.

⁶⁰ J.-C. Vallecalle, *Messages et ambassades dans l'épopée française médiévale*, Paris, 2006 ; J. E. Merceron, *Le message et sa fiction*, Berkeley, 1998. Le travail de Jean-Claude Vallecalle a porté sur les messagers dans les textes épiques français, évidemment sans prétendre épuiser la question. En outre, l'épopée française tardive du XIV^e siècle et les mises en prose du siècle suivant entre autres thèmes restent encore à examiner, car il n'avait pris en considération que l'épopée franco-italienne, qui présente, lui semble-t-il, « des aspects particuliers ». D'autre part le livre de Jacques Merceron, s'il annonce un corpus littéraire plus large, est loin de l'avoir entièrement parcouru. Il y a quelques années, Catherine Blons-Pierre s'interrogeait sur la manière dont on recevait les messagers : « *Le messenger et l'hôte dans les chansons de geste* », dans *Représentations médiévales de l'hospitalité*, éd. D. Boutet et C. Roussel, [Nanterre] (Littérales, n° 27-2000), 2001, p. 31-47.

⁶¹ « *Aspekte des mittelalterlichen Botenwesens. Die Botenorganisation der Universität von Paris und anderer Institutionen im Spätmittelalter* », dans *Das Mittelalter*, vol. 11, fasc. 1, [1^{er} semestre] 2006, p. [132]-149.

⁶² « *Bernhard von Clairvaux und Kommunikation : Zur Bedeutung von Briefen, Sekretären und Boten* », dans *Cîteaux*, t. 44, 1993, p. [7]-35, « *Ohne Kommunikation würde Chaos herrschen. Zur Bedeutung von Informationsaustausch, Briefverkehr und Boten bei Bernhard von Clairvaux* », dans *Archiv für Kulturgeschichte*, vol. 78, fasc. 2, 1996. Une thèse axée sur le même thème était dernièrement en cours sous son nom, mais selon son directeur de recherche, Ludwig Schmugge, elle n'a pas été menée à terme.

PARTIE I. Les sentiments constitutifs des maîtres vis-à-vis de leurs messagers

Chap. 1. Les rouleaux des morts : une réponse à la question des commencements ?⁶³

Parmi les études consacrées aux messagers médiévaux, peu nombreuses sont celles qui se sont données de traiter de la période antérieure au XIV^e siècle et encore moins sont celles qui interrogent la discontinuité entre l'organisation carolingienne et les traces éparses de messagers à la période que d'aucuns appellent encore l'âge féodal⁶⁴. Notre intention n'est pas de remonter à Charlemagne, mais d'évaluer ce qui, sous de la dynastie suivant la sienne, celle des Capétiens, a contribué à établir le portrait du messenger aux deux derniers siècles du Moyen Âge, auquel une foule de travaux, récents et moins récents, ont commencé à nous habituer⁶⁵.

Le problème des origines françaises de l'organisation postale oblige, pour commencer, à s'intéresser à la pratique la plus susceptible de dérouter le profane, tellement elle vient déranger les réflexes que nous adoptons souvent dès qu'il est question du sens de la vie. La « Poste des moines », tout d'abord, est un lieu commun, que l'historiographie postale⁶⁶ a copieusement utilisé pour désigner un semblant d'organisation à travers l'expédition régulière des rouleaux des morts, qui aurait par la même occasion été celle d'une correspondance beaucoup plus générale, incluant, outre des instructions du domaine spirituel, les ordres de l'abbaye mère vers ses maisons filles, des renseignements sur le plan financier et même des nouvelles des familles des moines. Celle-ci aurait, en ce sens, comblé le vide séparant la Poste

⁶³ Je dois avouer que l'idée de débiter cette thèse par la question des commencements m'est venu en mars 2006, non à cause des événements que tout le monde connaît, mais suite à une séance du séminaire de *Traduction et commentaire de rouleaux mortuaires (prose et vers)*, dirigé, au cours de l'année universitaire 2005-2006, par Monique Goulet, que je tiens à remercier vivement. Il est vrai qu'une partie des réflexions que j'expose ici vient de ses participants, mais, honnêtement, je vais beaucoup plus loin. Dans la même perspective, je tiens à saluer Jean Dufour dont les conférences de *Paléographie et diplomatique*, données la même année et centrées autour des rouleaux des morts et des chancelleries des premiers Capétiens, m'ont beaucoup apporté.

⁶⁴ C'est pourtant un peu ce qu'a fait Robert Walsler dans le long et dense chapitre préliminaire de sa récente thèse, *Lasst uns ohne nachricht nit*, München, 2004, p. 6-24. Voir aussi R. Elze, « Über die Leistungsfähigkeit von Gesandtschaft und Boten im 11. Jahrhundert. Aus der Vorgeschichte von Canossa 1075-1077 », *Histoire comparée de l'administration*, München ; Zürich, 1980, p. [3]-10.

⁶⁵ Ce n'est pas le lieu d'en faire l'inventaire. Ils pourront en effet être retrouvés tout au long de la présente étude. Disons simplement que les plus récents et les plus intéressants sont sans doute ceux de Michel Hébert et de Pierre Monnet.

⁶⁶ Une étude plus précise de cette littérature historique fera l'objet en partie des deux derniers chapitres de la présente étude.

carolingienne des premiers messagers des rois capétiens, certes, mais surtout des messagers de l'université de Paris. En dehors de ces messageries monastiques, aurait pu être observée l'éclipse des temps féodaux. Le morcellement féodal consécutif à l'effondrement administratif aurait ainsi creusé un trou, fatal au système carolingien, les premiers Capétiens ne sortant que sûrement mais péniblement de cette ornière, laquelle laissait cependant apparaître ici ou là quelques traces de messagers. Les plus célèbres sont l'unique chevauteur de Philippe I^{er}, les messagers à cheval de la tapisserie de Bayeux ainsi que le *veredarius* Baudouin⁶⁷. Mais qu'en est-il exactement ?

Philippe I^{er} a-t-il disposé d'un chevauteur en 1060 ?⁶⁸ L'existence de ce chevauteur ne repose que sur une conjecture, selon laquelle il se serait agi du même Baudouin dont il a été question une quarantaine d'années plus tard, ce qui en donne déjà bien peu de fondement. Elle confirme en fait la tendance générale à la fantaisie des différentes historiographies, dès qu'il s'agit de traiter des origines.

Que dire de la tapisserie de Bayeux, exécutée en 1077, et qui met en scène les messagers de Guillaume le Conquérant ?⁶⁹ Si l'on en croit Lucien Musset, ces messagers ont été représentés selon les mœurs anglo-saxonnes⁷⁰. De plus, d'après Philippe Lardin, les auteurs ont pu prendre quelque licence avec les contraintes de la commande pour ce qui est de la figuration des personnages secondaires, comme les messagers, lesquels sont donc plus conformes au point de vue et aux usages anglo-saxons⁷¹. Il est donc, dans ces conditions, très délicat de les assimiler aux messagers de la France capétienne.

Baudouin était-il le maître des Postes de Louis VI le Gros en 1108 ?⁷² Le premier à avoir édité une partie de l'acte de donation du seigneur Bouchard de Montmorency à l'abbaye Saint-Martin-des-Champs, qui le mentionne, est André Duchesne Tourangeau, mais ce dernier n'en

⁶⁷ Les conditions d'évocation de chacun de ces monuments seront explicitées au chapitre ultime de cette thèse.

⁶⁸ Paul Charbon se contente de l'affirmer, sans évidemment citer la moindre source, *Sur les routes de France : à pied, à cheval et en voiture de Poste*, Schirmeck, 1988, p. 16b, *Quelle belle invention que la Poste !* Paris, 1991, p. 134a.

⁶⁹ Diversement évoquée par l'historiographie postale. Voir notamment P. Charbon, *op. cit.*, p. 16b-17b.

⁷⁰ *La tapisserie de Bayeux*, Paris, 1989, p. 250.

⁷¹ « Les représentations du pouvoir dans la tapisserie de Bayeux », *Histoire, images, imaginaire*, éd. P. Dupuy, Pisa, 2002, p. 14.

⁷² Souvent présent dans la littérature historique postale, avec des variantes fallacieuses. Voir entre autres A. de Rothschild, *Histoire de la Poste aux lettres*, Paris, 2^e éd. 1879, p. 54-s.

fait pas le moindre commentaire⁷³. La remarque de Charles Dufresne Du Cange sur ce *veredarius* ferme l'article *veredarii* de la première édition de son célèbre dictionnaire en insinuant qu'il s'agissait peut-être du grand maître des Postes⁷⁴. Suivant cette hypothèse, Jacques Le Quien de la Neufville avance qu'il aurait été le dernier, après quoi la source des maîtres de Poste aurait été tarie⁷⁵. Joseph Depoin édite l'acte de façon amélioré au début du siècle dernier et fait de ce Baudouin un ancêtre des chevaucheurs de Louis XI⁷⁶. En fait, en termes de messagers les premiers temps capétiens ne sont pas si arides qu'ils en ont l'air, car plutôt qu'une oasis au milieu d'un désert postal, le *veredarius* de l'acte dont le futur Louis VI fut témoin ne paraît avoir été autre chose que l'arbre qui cachait la forêt⁷⁷, au regard du nombre d'actes dans lesquels un messenger apparaît. Le fonds des cartulaires est, en effet, moins muet sur ce plan que ne l'affirmait imprudemment Alexis de Rotschild il y a cinq quarts de siècle⁷⁸. Le besoin de communiquer ne s'était naturellement pas éteint avec la dynastie carolingienne. Les seules quinze premières années du règne de Louis VI ont vu contribuer à l'action politique du souverain pas moins de huit messagers, désignés sous les vocables de *portitores*, *nuntii* ou *veredarii*⁷⁹. Le *veredarius* désignait simplement le messenger à cheval (*veredus*), à la différence du *portitor* ou du *nuntius*, lesquels circulaient le plus souvent à pied. En somme, Baudouin n'avait été qu'un messenger à cheval parmi d'autres.

Le système monastique n'existait pas moins réellement, mais consistait, au départ, à assurer une pratique pour le moins ponctuelle, à savoir la transmission en circuit d'un acte de décès. Lorsqu'un illustre personnage, le plus souvent un abbé, mais pas toujours, venait à disparaître, son abbaye de référence mettait en circulation une encyclique, faire part de décès

⁷³ *Histoire généalogique de la maison de Montmorency*, Paris, 1624, *Preuves*, p. 33. Il convient de revenir à cette source afin de rappeler qu'il ne s'agit pas d'un acte de Louis VI, celui-ci n'en étant que témoin en même temps qu'il n'était à ce moment-là peut-être même pas encore associé au trône, le document étant effectivement difficile à dater. Tout au moins peut-on le situer dans les premières années du XII^e siècle, voire un peu avant.

⁷⁴ *Glossarium ad mediae et infimae latinitatis*, Paris, 1678, t. III, col. 1283.

⁷⁵ *Origines des Postes*, Paris, 1708, p. 64.

⁷⁶ *Recueil de chartes et documents de l'abbaye de S. Martin des Champs*, t. I, Abbaye de Ligugé ; Chevetagnon-sur-Oignon (Belgique) ; Paris (Archives de la France monastique, vol. XIII) 1912, n° 13, p. 135.

⁷⁷ Cette erreur d'appréciation provient sûrement du fait que, même s'ils doutaient de plus en plus de cette possibilité, les historiens de la Poste ayant pendant longtemps été à la recherche d'un tardif vestige exceptionnel de l'ancien système romain et dans lequel les relais étaient justement tenus par les *veredarii*, pour un temps ressuscité par Charlemagne, le Moyen Âge post-carolingien d'avant Louis XI étant par définition le temps de l'absence des relais, ils ne pouvaient juger autrement ce *veredarius* que sous le signe de l'exception, et du doute.

⁷⁸ *Op. cit.*, p. 55. Il est vrai, à sa décharge, que le majeure partie d'entre eux n'ont été édités qu'après sa disparition, et que même aujourd'hui édités, la tâche s'avère fastidieuse pour l'investigation, sérieusement limitée par l'inégalité et l'irrégularité des index. Au hasard des lectures connexes, le corpus des actes intéressant notre propos est donc toujours susceptible d'être augmenté.

⁷⁹ *Recueil des actes de Louis VI*, éd. J. Dufour, Paris, 1992-1993, t. I, n° 40, p. 77, n° 66, p. 143, n° 70, p. 158, n° 152, p. 316, n° 178, p. 372, t. II, p. 450, n° 1, t. III, p. 76, n° 7, p. 84, n° a.

avant la lettre, acheminée à tous les établissements ecclésiastiques que l'expéditeur avait estimé bon qu'ils en soient informés⁸⁰ par un messenger (*rotuliger*), qui était le plus souvent un frère lai. Celui-ci, recueillant les titres de chacun des établissements, revenait presque toujours à son point de départ, ramenant un rouleau d'une longueur parfois fort impressionnante, à l'issue d'un périple qui ne l'était pas moins. Il constituait un mémorial dont les conservateurs des bibliothèques et des archives monastiques s'efforçaient de faire traverser les siècles.

Un important champ lexical endémique à ce type de document et désignant le porte-rouleau existait⁸¹. Quelques remarques s'imposent à ce propos. Dans ce vocabulaire, *gerulus* était très fréquent. Or, son féminin *gerula* pouvait désigner l'accoucheuse, voire la femme enceinte. Le terme *Gestans*, également proche de gestation, signifiait le baptiseur qui porte l'enfant dans les fonts baptismaux⁸². Il n'apparaît, cela dit, qu'une seule fois dans les rouleaux. Outre le grain à moudre que cela représente pour l'histoire du genre, la personne ainsi désignée est celle qui permet le passage d'une situation à une autre. Or, la tâche primordiale du porteur étant de recueillir les promesses de prières nécessaires au gain du salut de l'âme de celui dont il acheminait le rouleau, n'était-ce pas aussi à un passage, vers l'au-delà cette fois, qu'il contribuait ?⁸³

Pourquoi choisir le seuil du XII^e siècle comme commencement de notre étude ?

En plus que d'être celle du début de l'affirmation de la monarchie capétienne, cette période précise est aussi celle d'un curieux rouleau mortuaire⁸⁴, dans lequel le messenger prend une dimension jusqu'alors peu concrétisée⁸⁵. C'est l'occasion de saisir la pierre de touche de notre étude. Que s'est-il passé au juste ? Après avoir tranquillement cheminé à travers l'Angleterre

⁸⁰ Souvent se contente-t-on de dire que le porteur du rouleau desservait les abbayes affiliées ou de même obédience. N'y aurait-il pas plus exactement un choix par l'abbaye expéditrice des monastères et églises à visiter en fonction de l'importance de ces lieux dans la vie du défunt ou pour des raisons politiques. L'explication de cette hypothèse est développée dans le chapitre suivant de la présente étude.

⁸¹ La description et l'analyse de ce vocabulaire seront traitées dans le chapitre suivant.

⁸² Du Cange, *op. cit.*, rééd. L. Favre, Paris, 1938, p. 61c, 64a.

⁸³ Même s'il on a affaire à un système chrétien, il est difficile de ne pas songer ici à Hermès, le messenger des dieux olympiens, qui, qualifié de l'épithète psychopompe, conduit les âmes des trépassés vers les Enfers. Cela dit, dans certaines traditions, l'archange Gabriel tient un rôle analogue.

⁸⁴ Il s'agit du rouleau de Mathilde, abbesse de la Trinité de Caen, daté de façon hypothétique de 1113. Longtemps controversée, cette date a été obtenue par Jean Dufour grâce à la confrontation avec d'autres sources, *Rouleaux des morts* (désormais cités *Rm*), t. I, Paris, 2005, p. 393-s., note critique.

⁸⁵ Quelques historiens de la Poste ont déjà remarqué ce document, mais en allant guère au-delà de la description. Citons P. Demangeon, *La Poste en Basse-Normandie*, Condé-sur-Noireau, 1995, p. 20-s. P. Charbon, *Quelle belle invention que la Poste !...*, p. 23. Ce dernier lui attribue faussement et on ne sait comment la date de « 1133 ».

et le nord ouest de la France⁸⁶ et recueilli de nombreux éloges de sa défunte maîtresse, celui qui était certainement un convers arriva à la cathédrale Saint-Pierre de Poitiers. Le chanoine chargé de la rédaction écrivit en effet :

J'ai souvent dit la vérité sur la nature des femmes,
Combien il leur est naturel
De tromper les fidèles, et de n'aimer que les sots.
Une fois de plus, comme à mon habitude, j'avais à la bouche
L'idée de dévoiler les infamies que je connais de la femme.
Mais je décide de me taire à la demande du porte rouleau
Dont la prière suppliante force à ne rien dire qui lui fasse honte.
J'ai donc accédé à ses prières, j'ai pris garde à ses reproches.⁸⁷

S'agissait-il de topoï ? De figures stylistiques ? D'une classique misogynie d'ecclésiastique ayant lu la poésie antique ? Par-delà ces questions, le problème est que l'impair ne s'était pas produit avant cette étape de la boucle et que personne n'avait dans les rouleaux plus anciens osé avancer de tels propos. C'était donc une première, un fait isolé rompant avec les habitudes. Faisant étape au monastère Sainte-Radegonde de Poitiers, le porteur garda aussi un oeil sur ce qu'écrivit le chanoine en vue d'éviter tout débordement :

Ah ! Malheur ! Ève, la mère de notre humaine condition
Fut source et origine de notre horrible perdition.
Une côte fut prise à l'homme, et c'est de là que fut créée la *virago*,
Par la faute de qui toute leur descendance est damnée.
Par la tromperie subie par l'homme est donné le signal de la tromperie :
Celui qui croit les femmes a ici une vision de la perdition [qu'il encourt],
La femme n'est que mal, chose noire, très misérable, vile.
Qui se fie à elles est tout à fait puéril.
Alors que je veux écrire en détail ce qu'est la femme,
Le porte-rouleau est contraint de nous retirer son parchemin.⁸⁸

⁸⁶ Il s'agit à peu de choses près de l'espace anglo-normand et ce n'est probablement pas un hasard.

⁸⁷ *Rm*, Paris, 2005, t. I, n° 124, p. 451 : *Saepe dedi verum de natura mulierum, / Quam naturale sit eis et perpetuale / Fallere credentes, nec amare nisi insipientes. / Nunc quoque pro more solito mihi stabat in ore / Carmine detegere probra quae scio de muliere ; / Sed pro rolligeri precibus placet ista taceri, / Qui nil turpe sibi cogit prece supplice scribi. / Hujus ergo favi precibus, convicia cavi.* Dans un souci d'harmonie, les citations des textes latins de la présente thèse ont été normalisées, de telle façon que les lettres i et u ont été respectivement retranscrites j et v, à chaque fois qu'elles sont apparues devant une voyelle. Les traductions de ces rouleaux sont celles qui ont été effectuées collectivement lors du séminaire de Monique Goulet, *op. cit.*

⁸⁸ *Rm*, Paris, 2005, t. I, n° 126, p. 452 : *Proh dolor ! Eva, parens humanae conditionis, / Fons et origo fuit horrendae perditionis. / Costa viro sumpta fuit, inde creata virago, / Fraude sua cujus dampnatur tota propago. / Decipiendo virum fit signum decipiendi : / Sic qui credit eas, habet exemplum pereundi. / Femina tota malum, res atra, miserrima, vilis : / Qui se credit eis, est ille nimis puerilis. / Dum quid sit mulier per singula scribere vellem, / Rolliger a nobis conatur tollere pellem.*

Le frère servant ne pouvait en effet laisser passer des propos présentant la défunte abbesse, telle une nouvelle Ève, stéréotype de la pécheresse, aux comportements contre lesquels elle a dû paradoxalement tant lutter.

Or, qu'est-ce que ces deux épisodes nous apprennent-ils ? Le *rotuliger* était capable de lire le latin, c'était donc un lettré qui devait se servir de cette connaissance pour contrôler la correction morale de ce qui lui était confié et qui touchait celui ou celle qu'il servait. D'où le danger s'il venait à confondre ce qui est honorable avec ce qui est honteux, sous l'effet de l'ivresse notamment. Ce fait s'était d'ailleurs vraisemblablement produit à Sainte-Ausone d'Angoulême :

S'il meurt une vieille, les jeunes filles n'ont pas à pleurer :
La vieille fut l'ennemie de tous leurs souhaits.
Car elle souffrait quand elle en voyait être aimées.
La cause était la jalousie : elle, personne ne l'aimait ;
C'est un serpent parmi les grenouilles, la vieille piège les amants.
Celle-ci est morte, louez Dieu, réjouissez-vous, jeunes filles.
Désormais chacune peut vivre plus librement.
[...] Autres vers faits après quelques coupes de vin.⁸⁹

Le porte-rouleau manifestait, en principe, par ses paroles et par ses gestes, une vigilance quant à ce qui dans la rédaction de la *rotula* aurait pu entacher la mémoire du défunt, qu'il transportait par le même coup en quelque sorte vers le salut. Il préfigurait en quelque sorte l'idéal-type du messenger tel qu'il s'est développé dans la suite des temps médiévaux. Aurait-il défendu l'honneur de sa maîtresse ? Même s'il s'agissait peut-être d'un stéréotype, il semble intéressant de montrer que c'est à ce moment qu'il est apparu. Sur le messenger retombait la réputation de la personne qu'il servait. En plus de porter ce qu'il avait à transmettre, il devait supporter les atteintes à sa renommée. Il constituait bien souvent l'exutoire de la colère du destinataire. D'où le paradoxe du messenger qui concrétisait la présence de son maître sans en avoir les compétences. Il se gardait donc de punir les offenses qui lui avaient été faites. Sa seule présence aurait-elle alors suffi à le faire respecter ?

Le rouleau de Mathilde n'était-il pas non plus une occasion manquée dans le cadre d'un choix du circuit des établissements associés dont la visite présentait un intérêt pour la mémoire de la défunte en même temps que pour l'influence de l'abbaye émettrice ?

⁸⁹ *Rm*, t. I, Paris, 2005, n° 149, p. 457 : *Si moriatur anus, non est plangenda puellis :/Illarum votis haec inimica fuit./Quippe dolebat anus, si quas vidisset amari./Causa fuit livor : nullus amabat eam./Est serpens inter ranas anus inter amantes :/His serpens, illis insidiatur anus./Haec obiit, laudate Deum, gaudete puellae./Jam modo liberius vivere quaeque potest./[...] Iterum versus facti post pocula vini.*

Dans la préface à l'édition des rouleaux des morts par Jean Dufour, Jean Favier, qui a par ailleurs dirigé cette monumentale entreprise, note que :

cette apposition de titres par les destinataires successifs a pour objet d'attester que le porteur du rouleau a bien accompli sa mission : l'expéditeur sera ainsi assuré des prières de la communauté visitée [, qu'] elle est aussi l'hommage que chaque établissement visité rend au mort : le rouleau revenu à son point de départ, cet hommage sera connu de ceux qui ont été les proches du défunt que l'on célèbre [et que] destiné à l'expéditeur, cet hommage apparaît donc très différent de la simple prière lointaine qui est le propos premier de l'œuvre.⁹⁰

En admettant que la remarque de cet éminent médiéviste, qui sait certainement de quoi il parle quand il se permet de comparer l'obédience monastique à l'hommage féodal, dépasse la simple analogie, le porteur du rouleau annonçant la mort de l'abbesse de la Trinité de Caen ne serait-il pas le messager d'un seigneur, qui ferait le tour de tous ses vassaux afin de vérifier leurs intentions d'hommage justement, et qui à son retour en informerait à proprement parler son maître ?⁹¹ Les chanoines contestataires auraient-ils été des félons ? Peut-être les Poitevins étaient-ils inquiets de la dilatation des espaces contrôlés par les Normands⁹² en ce début de XII^e siècle dans le cadre d'une rivalité héréditaire, et cela aurait été une plainte contre l'impérialisme de la fille de Guillaume le Conquérant qui aurait été ici manifestée⁹³. Dans tous les cas, ce porte-rouleau était bien le messager de l'abbaye qui l'envoyait, au moins autant que les autres porte-rouleaux n'étaient, pour les rouleaux antérieurs, les messagers des défunts. C'est un siècle et quart presque exactement après l'avènement d'Hugues Capet que l'on peut enregistrer le premier élément structurant de l'idéal du messager.

Cette étape, essentielle dans l'évolution de la perception collective du messager, ne le serait-elle pas également en ce que le messager y apparût pour la première fois comme une borne de l'espace public, dans la mesure où sa présence a limité les prises de position et a empêché la constitution de ce qui aurait pu s'apparenter à un cahier de doléances ? S'agirait-il, par ce fait, de la pose d'une autre pierre angulaire, celle de la représentation sociale du messager aux portes, réelles et analogiques ?

⁹⁰ *Rm*, t. I, Paris, 2005, p. VI.

⁹¹ Ce système existait-il en réalité dans le monde seigneurial ? Au stade où nous en sommes de notre investigation, il faut avouer que cette réalité demeure absente. Cela dit, nous étant pour l'instant davantage concentré sur les sources les plus anciennes, les chances de la trouver pour la suite de notre période ne sont pas nulles. Trouvée postérieurement, elle constituerait une pièce justificative à l'hypothèse d'un modèle monastique d'information.

⁹² L'histoire leur donna en effet raison.

⁹³ Notons la liesse qui envahit les nonnes de Saint-Ausone, *Rm*, t. I, Paris, 2005, p. 457, n° 149. Serait-ce sans rapport avec le sentiment de soulagement de la part de la population si souvent rencontré à l'annonce de la mort d'un monarque excessif ?

Dévoilant la genèse de l'essor de cette fonction, des signes de même ordre, quoique moins manifestes, s'étaient justement fait sentir dans les premières décennies du XII^e siècle.

Vers 1100, Baudri de Bourgueil se disait lassé de ce messager de malheur qui, monté sur son cheval coursier (*veredus*), n'apparaissait que pour apporter des nouvelles funestes et qui au surplus n'en finissait pas⁹⁴.

En 1100 précisément, les moines de Marmoutier enjoignaient à ceux qui remplissaient le rouleau de leur abbé Bernard d'écrire utile, de ne pas se disperser dans des enfantillages nuisibles à l'économie du salut⁹⁵.

En 1123, un poème s'intitulait même *Ad nuntium mortis*. Peu agressif à l'égard de ce « messager de la mort », son auteur, l'évêque Yarbode de Reims, montrait plutôt l'habitude qu'avaient prise les religieux d'accueillir ce personnage et l'intégration du rituel dans la vie régulière⁹⁶.

La question reste cependant là. Le rouleau de Mathilde a-t-il inauguré une période de densification, de complexification et d'ampleur croissantes de la fonction messagère ? En quoi et dans quelle mesure le messager de la Trinité de Caen a-t-il été imité ?

Tant par sa fiabilité que par son ancienneté, la pratique des rouleaux funéraires que les moines avaient peu à peu adoptée au cours des siècles antérieurs, acquérait au début du XII^e siècle les caractéristiques d'un système normé.

⁹⁴ *Rm*, t. I, Paris, 2005, n° 91, p 242-s.

⁹⁵ *Rm*, t. I, Paris, 2005, n° 89, p. 239.

⁹⁶ *Rm*, t. I, Paris, 2005, n° 120, p. 510-s.

PARTIE I. Les sentiments constitutifs des maîtres vis-à-vis de leurs messagers

Chap. 2. Ce que révèle un document atypique pris dans son contexte

En tant que document, le rouleau mortuaire offre d'habitude d'autres intérêts qu'une aide au progrès du savoir sur le messager. Faisant certes état des messagers, en particulier pour retracer leur circuit, l'historiographie relative à cette question met ainsi fréquemment l'accent sur les apports possibles de l'étude des rouleaux en paléographie et en codicologie bien sûr, mais encore au point de vue de la prosopographie des hommes d'Église, du niveau culturel des moines, de leur degré d'alphabétisation, des textes qui leur servaient de références, de leurs autorités, de l'étude de leurs mentalités, spécialement de leur attitude face à la mort⁹⁷. Certains rouleaux étant remarquablement enluminés, l'iconologie est encore susceptible de s'en voir enrichie⁹⁸. De telles perspectives ne sont toutefois guère susceptibles d'élargir le champ de l'analyse du message, étant donné que dans de tels horizons celui-ci ne peut manifestement être davantage que l'aspiration d'une personne défunte au salut.

Les érudits se sont pendant longtemps contentés de n'évoquer celui qu'ils appelaient des fois le « rôlier » qu'à propos de la description de son trajet. Léopold Delisle⁹⁹ et l'abbé Bled¹⁰⁰ ont toutefois employé le terme d'accusé de réception pour désigner les titres, sous-

⁹⁷ L. V. Delisle, « Des monuments paléographiques concernant l'usage de prier pour les morts », dans *BÉC*, [t. VIII], 1846, p. [301]-411, H. de Formeville, « Rouleaux des morts, rapports sur une brochure de M. L. Delisle, élève de l'École des Chartes, ayant pour titre Des monuments paléographiques concernant l'usage de prier pour les morts », dans *Mémoires de la société des antiquaires de Normandie*, 4^e sér., 7^e vol., XVII^e vol. de la coll., 1^{ère} livr., 1847, *Rouleaux des morts des IX^e au XV^e siècle*, éd. L. Delisle, Paris (Publications pour la SHF, in 8°, 135) 1866, *Musée des Archives nationales. Documents originaux de l'histoire de France exposés dans l'hôtel Soubise*, éd. Direction générale des Archives nationales, Paris, 1872, n° 138 : « Rouleau funéraire du bienheureux Vital, abbé de Savigny. 1122-1123 », p. 86a-93a, *Lexikon des Mittelalters*, VIII, München, 1997, article « Totenroteln » par J. Dufour, col. 897-s., J. Dufour, [« Les rouleaux des morts »], *Rouleaux : le rouleau entre Antiquité et Moyen Âge*, [Paris] (Aedilis : cycle thématique de l'IRHT 1998-1999 : la mise en page : *forma mentis* de la culture manuscrite, org. et résumé C. Ruby et J.-H. Sautel, Actes : 2. Séance du 10/12/1998, dir. É. Lalou) [1999], http://aedilis.irht-cnrs.fr/judis9899/judis_mep_02.htm, *Rotula : le rouleau obituaire du bienheureux Vital de Mortain, abbé de Savigny, mort en 1122 (Bibliothèque nationale, collection Baluze 45, fasc. 371-389)*, éd. Association culturelle Pierre Abélard, Le Pallet, 1999, <http://www.pierre-abelard.com/docu-rotula.htm>, J.-B. Lebigue, « Liturgie des défunts », *Initiation aux manuscrits liturgiques*, Paris (Aedilis : publications pédagogiques, 6) 2007, 4. L'organisation du culte, <http://aedilis.irht-cnrs.fr/initiation-liturgie/defunts.htm>, *Wikipédia, l'encyclopédie libre*, s. l., [2001-09], article « Rouleau des morts », [2006-08], http://fr.wikipedia.org/wiki/Rouleau_des_morts.

⁹⁸ Pourraient encore faire l'objet d'études l'expression de l'idéologie présente à travers ces rouleaux : austérité, dépouillement, vanité du monde et mépris de celui-ci ou encore idéal de l'érémisme.

⁹⁹ *Rouleau mortuaire du bienheureux Vital, abbé de Savigny contenant 207 titres écrits en 1122-1123 dans différentes églises de France et d'Angleterre*, Paris, 1909, p. 15.

¹⁰⁰ « Les rotuli et les rolligeri de l'abbaye de Saint-Bertin, à Saint-Omer », dans *Bulletin historique et philologique du comité des travaux historiques et scientifiques, année 1900*, 1901, n° 3-4, p. [401]-412.

entendant quelque peu qu'ils avaient affaire aux ancêtres des facteurs ruraux, et ont fait état des rituels accompagnant l'accueil du frère lai. Le caractère quelque peu homérique du parcours du messenger n'ayant jamais cessé d'attirer l'attention de ceux qui ont été amenés à travailler sur les rouleaux des morts, la récente édition de ces derniers comporte un atlas à la fin de chacun de ses volumes¹⁰¹. Des représentations cartographiques, pour un monde qui ignorait les cartes, suffiraient-elles à faire comprendre l'image sociale des porteurs de rouleaux mortuaires autant que l'enjeu politique de leur envoi ?

Pourquoi des rouleaux funéraires ?

D'après la doctrine chrétienne, l'homme, égaré et condamné au trépas depuis la Chute, ne peut gagner son salut qu'avec le concours de la grâce divine qu'il est donc nécessaire de solliciter par la prière. Or, plus cette dernière est répétée, plus les chances sont grandes à l'âme d'un défunt d'être sauvée. De là venait le souci pour une communauté, voire pour un particulier, de s'associer pour le mieux un grand nombre d'établissements priants. Les rouleaux des morts sont les prolongements des obituaires, autres documents nécrologiques avec lesquels ils sont parfois confondus, et qui étaient des listes de disparus pour l'âme desquels une communauté religieuse priait. Afin de recueillir un maximum d'intentions de prières, un messenger se voyait confier un rouleau de parchemin qui gagnait en longueur au fur et à mesure de son parcours, des rallonges étant des fois nécessaires pour recueillir la suite des engagements de prières lorsque ceux-ci étaient d'un nombre tel que la peau de parchemin initiale ne pouvait les contenir. Dans de tels cas, la longueur du périple dépassait souvent le millier de kilomètres et le voyage durait de longs mois. Si l'ancienneté de cette pratique est remarquable pour l'histoire de la Poste prise de manière plus générale, en ce qu'elle révèle une organisation du territoire déjà fortement développée par l'Église, l'altérité du rapport au temps à l'intérieur des milieux monastiques n'est-elle pas toutefois susceptible de mettre en évidence d'autres intérêts au système des rouleaux ?

L'effet de source dans l'investigation historique, sur lequel on ne semble jamais suffisamment insister, se manifeste si l'on désire connaître les moyens dont disposaient les porteurs de ces rouleaux pour rallier chacune des étapes de leur circuit avant de regagner leur point de départ. Les documents atypiques auxquels on a alors affaire restent en effet muets quant à l'aspect

¹⁰¹ *Recueil des rouleaux des morts, VIII^e siècle -1536* (désormais cités *Rm*), vol. 1 (VIII^e siècle-1180), vol. 2 (1181-1399), éd. J. Dufour, cartogr. B.-M. Colland, Paris (Recueil des historiens de la France publié par l'AIBL, obituaires, série in 4°, t. VIII) 2005-2006, p. [687]-[715], [679]-731. Cette édition monumentale fournit, il faut le dire, la majeure partie des renseignements qui ont été utiles à la composition de ce chapitre.

matériel de l'usage en question. Comment procéder dans ces conditions ? L'étude d'une pratique funéraire contraste à première vue avec l'habituelle approche économique et sociale mettant en exergue la croissance caractéristique des deux siècles qui constituent l'âge d'or des rouleaux des morts dans le royaume de France. Et pourtant, cette période de floraison spirituelle n'aurait certainement pas été telle, si elle n'avait pas été de manière plus générale une époque de développement économique, car la pratique dont il est question tenait essentiellement du fait des ordres clunisien et cistercien dont l'essor a participé à cette même dilatation. Pourquoi ? On répond par-là même à la question de l'orientation des porte-rouleaux, réponse qui vient s'il on demeure attentif aux activités et au fonctionnement général des ordres en question dont les XII^e et XIII^e siècles ont justement été le temps de l'expansion. Et si tant de rouleaux ont circulé dans le royaume de France, c'est que la densité monastique y était parmi les plus fortes d'Occident. Si elles sont d'autant plus valables pour les moines noirs de Cluny ou blancs de Cîteaux, de telles remarques s'appliquent au monde ecclésiastique en général.

Les trajets étaient d'autant moins difficiles que les gens d'Église avaient coutume de parcourir les routes en tous sens pour plusieurs raisons qui se vérifiaient d'autant plus pour les religieux prenant la plus grande part au système de la lettre itinérante. Quelques rappels de la genèse de ces institutions éclairent les raisons de cet intense trafic. Dès ses premiers temps, Cîteaux a voulu fonder des abbayes semblables. Vinrent d'abord quatre premières filles : La Ferté, Pontigny, Morimond et Clairvaux, qui, à leur tour, eurent leurs filles. Au bout d'un certain temps, plusieurs centaines d'autres abbayes filles, l'affiliation ayant été effectué par essaimage ou par intégration, formèrent une véritable fédération. Une chaîne invisible reliait ainsi les abbayes les unes aux autres, de la plus récente à la plus ancienne. Des routes étaient suivies par l'abbé de l'abbaye mère à l'occasion de l'inspection bisannuelle de ses filiales, par l'ensemble des abbés de l'obédience lors du chapitre général tenu chaque année à Cîteaux, par les messagers afin de faire parvenir les ordres de convocation à celui-ci, par les abbés des différentes maisons mères, obligatoirement présents pour l'élection de l'abbé ou pour la vérification annuelle des comptes de l'un des établissements fondés ou incorporés par leurs abbayes, encore pour l'acheminement des dons annuels des abbayes filles à leurs abbayes mères. Ces routes ne devaient être guère différentes de celles empruntées par les porte-rouleaux qu'il arrivait aux cisterciens d'envoyer. D'autres modèles de routes s'offraient de plus aux messagers des rouleaux des morts, car de même plusieurs centaines de monastères bénédictins rattachés à l'abbaye de Cluny étaient également réunis en un chapitre général et

les prieurés et abbayes en étaient visités régulièrement, une fois l'an. L'usage des routes était de nouveau important pour les abbayes à l'occasion des primes épiscopales qu'elles faisaient parvenir aux évêques les ayant autorisé à s'installer dans leur diocèse. Gardons encore à l'esprit que les XII^e-XIII^e siècles coïncident avec le début des visites pastorales des évêques aux paroisses de leur évêché¹⁰². Dans de telles conditions, nécessairement doués de sens pratique, les hommes d'Église n'étaient-ils pas les meilleurs connaisseurs de la route dans le monde chrétien ?

Autre indice que l'usage des routes pour des raisons de fonctionnement n'était pas sans rapport étroit avec la pratique des rouleaux funéraires, cette dernière paraît avoir connu une moins grande importance à mesure que l'ordre religieux organisait moins d'opérations nécessitant des déplacements. Moines blancs et bénédictins noirs étant naturellement les plus actifs, ce sont eux qui expédiaient le plus de rouleaux et qui recevaient le plus de visites de porte-rouleaux. Les chanoines séculiers des chapitres cathédraux, liés aux activités de l'évêque, tenaient également une bonne place. Les chartreux, pourvus d'un chapitre général, et les prémontrés, centralisés, étaient fréquemment visités. Par contre, les frères mendiants, franciscains, dominicains, carmes ou augustins, moins régulièrement organisés, ainsi que les chanoines réguliers n'envoyaient jamais de rouleaux et ne recevaient que peu de visites. Ces dernières pouvaient encore concerner quelques ordres moins connus, voire des maisons-Dieu, des hôpitaux ou encore quelques paroisses. Trop peu répandus pour constituer des réseaux, les moines grandmontains et célestins n'ont pas laissé de trace de réception. Curieusement, aucune mention de visite chez les moines soldats du Temple ou de l'Hôpital implantés en France n'a été retrouvée. Il est vrai que leur mode de vie les séparait des autres communautés et que leurs commanderies n'étaient aussi que rarement visitées pour d'autres motifs.

Les moyens d'orientation du messenger ne peuvent être compris sans avoir à l'esprit les conséquences économiques de la part des ordres monastiques dans la croissance. Les monastères n'étaient-ils pas d'importants centres de production en même temps que des pôles d'innovation technologique majeurs ? Le fait que le réseau routier de l'époque était organisé autour des véritables carrefours qu'étaient les abbayes et les cathédrales résolvait sans doute en partie le problème de l'orientation. Les grands défrichements de cette période d'anthropisation des espaces ont contribué à faciliter la circulation. Il ne faut pas oublier

¹⁰² Il faut dire que les sources sont très peu bavardes quant aux modalités concrètes de ces déplacements.

qu'en plein Moyen Âge, c'est l'usage qui fait la route. Une route médiévale était donc un lieu fréquenté. Évoluant dans un espace ouvert, où ils étaient susceptibles de rencontrer des gens pouvant les renseigner, les porte-rouleaux étaient aidés par une des premières formes de signalisation routière, à la base à l'usage des pèlerins. Ces sortes de signaux routiers étaient en fait des points de repère dans l'espace, les monts-joie, petits monticules de pierres plates dessinant une pyramide par leur empilement, jalonnant les routes et indiquant le chemin vers un sanctuaire. Les moines noirs ne participaient-ils pas au surplus à l'organisation du pèlerinage vers le tombeau de l'apôtre Jacques le Majeur à Compostelle ? Pour éviter aux voyageurs de se perdre se dressaient aux carrefours, ainsi qu'aux points culminants des routes, des croix de granit plus ou moins sculptées. Des bornes de transhumance habillaient pareillement les reliefs. Enfin, les églises n'étaient-elles pas reliées entre elles par les routes de pèlerinages ? Les messagers ne faisaient-ils que suivre les pèlerins et leurs repères ? L'hypothèse d'un apprentissage des routes semble pouvoir être avancée. Peut-être accompagnaient-ils leurs dignitaires lors des visites d'inspection de ces derniers, au cours desquels accompagnements étaient-ils sollicités à mémoriser le trajet. Ainsi se constituaient-ils une mémoire des chemins. Sans doute héritaient-ils également de leur sens de l'organisation. Les messagers qui effectuaient les tournées des rouleaux des morts, étaient-ce les mêmes que ceux qui acheminaient les ordres de convocation aux chapitres généraux ? Il est sûr que si les porte-rouleaux avaient coutume de suivre leurs dignitaires dans l'ensemble de leurs déplacements et qu'ils effectuaient l'ensemble des tâches de fonctionnement nécessitant l'emploi de messagers, ils connaissaient les chemins à l'intérieur d'un tissu de relations sans pareil et avaient été rendus les plus familiers du monde de la route par de véritables réseaux.

Le goût de l'aménagement caractéristique des moines, constructeurs de si nombreux ponts et canaux, en faisait sûrement les meilleurs connaisseurs des voies de communication. C'étaient en effet bien les abbayes qui prenaient en charge l'entretien des routes et des chemins et les monastères étaient autant de points de ravitaillement.

Aux côtés de l'orientation se pose quelquefois la question du recrutement. Jean Dufour a récemment parlé de messagers « athlètes »¹⁰³ pour faire état des oblats, novices ou frères convers, dont les monastères profitaient de la fraîcheur de la jeunesse ou du statut d'hommes de peine pour les envoyer marcher sur les routes sans relâche et à une allure à peine

¹⁰³ *Paléographie et diplomatique, traduction d'actes (origines-XIII^e siècle), 17 novembre 2005-8 juin 2006, ÉPHE, salle d'histoire, conférences (non publiées).*

supportable. Ainsi aurait-on tout lieu à croire que ceux qui savaient courir le mieux et le plus promptement étaient entraînés dès le plus jeune âge à aller au pas de course et à perdre haleine. On pourrait les imaginer avec sur le dos une gourde et une besace contenant les provisions dont ils avaient besoin jusqu'à la prochaine halte. Peut-être alors ces exprès portaient-ils des clochettes à leur ceinture afin de se maintenir éveillés, lorsqu'ils couraient de nuit, dans l'attente des abbayes qui étaient autant d'aires de repos. Plusieurs indices laissent aussi penser qu'il s'agissait d'un jeune moine, à l'état d'apprentissage et réceptif à la lecture du latin, mais difficilement à même de rédiger un « titre » et encore moins de composer des vers¹⁰⁴.

Mais, de façon générale, qui d'autre pouvait mieux répondre au défi représenté par un tel voyage qu'un religieux auxiliaire, préposé aux modestes besognes qui étaient la plupart du temps la garde des chevaux et l'entretien de l'écurie ? Au juste, il convient de replacer celui qui était le plus souvent pris parmi les serviteurs du monastère dans le milieu des convers, frères de seconde zone, presque toujours d'origine paysanne et ordinairement employés aux travaux manuels, agricoles et ménagers.

N'est-il pas nécessaire de tenter d'expliquer les performances réelles des porte-rouleaux ?

À la lecture des rouleaux mortuaires, tout laisse à penser que le cheval constituait le moyen de locomotion privilégié des messagers pour effectuer leur mission. La maison expéditrice ne faisait-elle pas généralement appel à ses valets d'écurie ? Les abbayes ne figuraient-elles pas parmi les établissements les plus fournis en montures prêtes ? Dans les études relatives aux messagers médiévaux, la vitesse est habituellement sous-évaluée, car calculée par rapport à des distances prises à vol d'oiseau et ne se voit seulement corrigée que par le probable contournement des reliefs, alors que les chemins du Moyen Âge, et même les grands, étaient particulièrement sinueux. Les itinéraires ne pouvaient être que variables, les chemins étant au Moyen Âge façonnés et modulés par l'usage. La sinuosité des parcours était, dans le cas des messagers, certes probablement amoindrie par le fait qu'ils devaient bien venir à emprunter

¹⁰⁴ Le messager du rouleau de Mathilde de Caen comprenait le latin, *Rm*, Paris, 2005, t. I, p. 451, n° 124. L'analyse paléographique, par comparaison des *tituli*, d'un rouleau provenant certes d'une zone située au-delà des frontières du royaume, celui de Saint-Piermont, dénote que le probable novice qui se chargeait de le porter avait fait quelques progrès dans l'écriture de cette langue au cours de son voyage, M. Parisse, « Le rouleau de Saint-Piermont », *Traduction de sources latines : traduction et commentaires de rouleaux mortuaires en prose et en vers, 21 octobre 2005-26 mai 2006, Sorbonne, salle Perroy*, séminaire dir. M. Goullet (non publié), 2005. Ce cas, qu'il faut bien admettre comme exceptionnel, puisque d'habitude chaque communauté rédigeait jalousement son propre *titulus*, donne au chercheur la chance de voir l'autographe d'un messager du début du XIV^e siècle.

des traverses afin de gagner du temps, mais cette pratique ne pouvait être systématique vu son caractère quelque peu périlleux et surtout face à une mentalité où la performance en termes de vitesse ne pouvait constituer un but en soi¹⁰⁵. Le problème est que, dans les cas des rouleaux des morts, certaines performances, surtout si elles sont réévaluées, ont de quoi surprendre. Ne les comprend-on pas mieux si l'on se souvient que le réseau routier des XII^e et XIII^e siècles reliait d'abord abbayes et cathédrales entre elles et que celles-ci étaient les mieux pourvues en montures fraîches ? Ce réseau avant tout ecclésiastique, qui constituait le support des itinéraires de porte rouleaux, offrait sûrement à ces derniers le maximum des facilités pouvant être obtenues à l'époque par qui souhaitait relier plusieurs lieux à cheval sans pour autant crever l'animal. Si l'extrême complexité et la forme en zigzag de certains parcours en laisse apparaître un caractère désordonné, il y a tout lieu à penser que celui-ci est trompeur. N'est-il pas que le reflet de la distribution non linéaire des églises, laquelle correspond à la volonté de l'Église en général, et des ordres blanc et noir en particulier, de ne pas demeurer concentrée et de ne laisser aucun territoire à l'abandon en couvrant, dans l'idéal, l'ensemble de la chrétienté ? Les circuits de porte rouleau ne faisaient que refléter cette distribution, en plus qu'ils étaient choisis en fonction des églises à visiter. Quelques points névralgiques se révélaient toutefois incontournables. Ainsi s'il arrivait au porteur de rouleau mortuaire, à l'instar du pèlerin, de déserrer les grandes chaussées romaines, royales ou féodales pour préférer des chemins de traverse, détours ou raccourcis permettant d'esquiver un péage ou une zone dangereuse, il ne pouvait négliger les cols face à une chaîne de montagnes, les ponts face à un grand fleuve ou les ports face à un bras de mer¹⁰⁶, avant d'être accueilli par le portier et l'hôtelier du monastère à chacun de ses arrêts.

Est-il possible de déceler un profil du messager porteur de lettres circulantes ?

Si cette documentation singulière ne se prête guère à ce type d'analyse, rien n'interdit d'être attentif à la manière dont ces sources parlaient de celui qui d'ordinaire faisait office de valet d'écurie. Sur cinquante-quatre occurrences de termes relevés dans les rouleaux nous intéressant et désignant expressément le messager¹⁰⁷, on en trouve seize pour *rolliger*, douze

¹⁰⁵ Cette conception de la route médiévale se retrouve chez la plupart des historiens depuis quelques décennies, par exemple chez M.-T. Lorcin, *La France au XIII^e siècle*, [Paris] (Université, information, formation : histoire) 1975, p. 109-113. Tous ont conscience des limites imposées par les sources en cette matière.

¹⁰⁶ Pour les quelques traversées de la Manche, il y eut sans doute des accords avec des marchands, le commerce normand étant très actif à cette époque.

¹⁰⁷ Ont été pris en considération les rouleaux des morts et documents apparentés issus du royaume de France ou y ayant connu au moins une étape. Parmi eux, mentionnaient directement le porte rouleau : rouleau mortuaire de Mathilde, abbesse de la Trinité de Caen († 6 juillet 1113), [1113 ? après le 6 juillet 1114 ?], *Rm*, t. I, Paris, 2005,

pour *lator*, sept pour *rotuliger*, quatre pour *nuntius*, quatre pour *rollifer*, trois pour *bajulus*, trois pour *rotulus*¹⁰⁸, deux pour *portitor*, une pour *breviger*, pour *pellifer* ainsi que pour *rotuligerola*¹⁰⁹, chacune des expressions connaissant de nombreuses variantes graphiques révélant la diversité dans l'apprentissage et dans l'usage de la langue latine parmi les *scholares* des établissements religieux qui étaient souvent amenés à rédiger les accusés de réception. Ce relevé suffirait-il à retrouver les racines de la figure du porteur invitant ?

Le genre des lettres itinérantes est en fait composé de documents assez hétéroclites. Une documentation normative renseigne sur les prévisions de prières sur un ensemble de maisons sœurs de la part d'une institution religieuse. Il s'agit des brefs funéraires, sur lesquels figurait simplement une liste d'églises associées spirituellement. Autres documents, normatifs aussi et pas forcément de la pratique, les encycliques, qui figurent en tête des rouleaux, mais dont on ne sait si elles furent toujours réellement expédiées. Les rouleaux mortuaires, sources de la pratique, reflètent le réellement accompli, mais ne nous sont que rarement arrivés complets et les dates précises de leur circulation et encore davantage de chacune de leurs étapes nous sont en général inconnus. Or, ces éléments ne sont-ils pas les plus précieux pour l'étude du messenger ? En effet, s'il fallait choisir un exemple, le rouleau funéraire de Guillaume des

n° 114, p. 392-502, poème *Ad nuntium mortis* de Yarbode, évêque de Rennes, [avant le 11 septembre 1123], *ibid.*, n° 120, p. 510-s., rouleau mortuaire (incomplet) de Vital, abbé de Savigny († 16 septembre 1122), [avril 1123-été 1124], *ibid.*, n° 122, p. 514-586, rouleau mortuaire (fragmentaire) d'un abbé Guillaume, [1113-1127], *ibid.*, n° 125, p. 590-597, rouleau mortuaire de l'abbaye [de Saint-Pierre] de Préaux, [1^{ère} moitié du XII^e siècle], *ibid.*, n° 134, p. 642, rouleau mortuaire (fragmentaire) de Robert [de la Tour-Maubourg], abbé de Saint-Aubin d'Angers († 27 avril 1154), [après le 27 avril 1154-1^{er} semestre 1155], *ibid.*, n° 140, p. 659-667, échange de brefs institué entre Pierre, abbé de Saint-Maixent, et Guillaume, abbé de Saint-Aubin d'Angers, chaque année avant la Saint-Maixent [26 juin], [1157- 1180], *ibid.*, n° 148, p. 685-s., formule d'encyclique de Saint-Bertin, [XII^e siècle], *Rm*, t. II, Paris, 2006, n° 159, p. 73-75, transmission à Hildesheim des noms des défunts de diverses églises associées spirituellement *per litteras et per nuncios*, [XII^e siècle], *ibid.*, n° 162, p. 77-s., encyclique sollicitant de prier pour Garnier et *Hiraldus*, moines de Saint-Denis, [fin XII^e-début XIII^e siècle], *ibid.*, n° 166, p. 84-s., Geoffroy de Vion, moine de Saint-Aubin [d'Angers], associé spirituellement aux moines de [Saint-Pierre-de-] la-Couture [du Mans], demande que son décès leur soit annoncé, à moment venu, aussitôt que possible, [1195- 1205], *ibid.*, n° 169, p. 90-s., rouleau mortuaire (fragmentaire) de Haïde, abbesse de Saint-Amand de Rouen, [1225], *ibid.*, n° 175, p. 161-171, rouleau mortuaire (fragmentaire) de Gui [I^{er}], abbé de Saint-Père [-en-Vallée] de Chartres († 9 août 1231), décembre 1231-juillet 1232, *ibid.*, n° 179, p. 199-206, rouleau mortuaire de Guillaume [III] des Barres († 23 mars 1233), mai-août 1233, *ibid.*, n° 180, p. 206-243, fourniture de vin aux *rotuligeri* par l'abbaye de Saint-Faron de Meaux, 14 septembre 1313, *ibid.*, n° 238, p. 442.

¹⁰⁸ Ce terme, qui désignait au départ l'objet porté, le rouleau, venait aussi à s'appliquer à son porteur. Cette confusion résultait de l'assimilation plus générale du messenger à sa nouvelle ?

¹⁰⁹ C'est sous ce terme que fut désignée la seule femme porte-rouleau qui nous soit connue, tout au moins dans les limites spatio-temporelles envisagées. Deux vers des bénédictins de Saint-Guilhem-le-Désert témoignent de la conscience professionnelle de cette soeur converse : « Ce non du fait de l'abbé qui me commande que je compose ces vers, /Mais de la petite porteuse de rouleau qui veut que le rouleau soit rempli. » (*Non causa abbatis hos me cogit versus faciendi, /Sed rotuligerolae qui rotulum vult replenti.*), *Rm*, t. I, Paris, 2005, n° 140, p. 662.

Barres¹¹⁰ serait retenu. Il est sans conteste très représentatif du système de la *rotula* dans le royaume de France, puisqu'il ne le quitta point, mais ne fit que sillonner le Bassin parisien. Pour être l'un des seuls rouleaux à nous être parvenu complet, il en est le mieux pourvu en dates. Entre mai et août 1233, la nouvelle du décès du seigneur des Barres atteignait les plus grands établissements de la région traversée, tels les cathédrales de Meaux, Laon, Troyes, Senlis, Notre-Dame de Paris, Amiens, Rouen, Évreux, Chartres et Orléans, la collégiale de Fauquembergues, tels Fleury, Saint-Pierre de Ferrières, Saint-Germain-des-Prés, Saint-Pierre-le-Vif, Saint-Denis, de l'ordre de Saint-Benoît, tels surtout Ourscamps, Jouy, Molesme, Froidmont, Royaumont, Les Vaux-de-Cernay, Bonport et Fontenay, tenus par les moines blancs, Saint-Martin-des-Champs et La Charité, administrés par les moines noirs, ou aussi Jouarre et Chelles, communautés de bénédictines, mais encore Sainte-Geneviève, Sainte-Catherine-du-Val-des-Écoliers et Saint-Victor, maisons parisiennes de chanoines réguliers. Le circuit de cette nouvelle funèbre embrassait aussi quelques paroisses, hôpitaux, monastères prémontrés, couvents mineurs et prêcheurs, abbayes trinitaires ou fontevristes, de même qu'elle parvenait à des chanoines de Saint-Augustin à Arrouaise. Les mentions expresses du messenger ne se trouvaient que dans les phrases finales des accusés de réception dont le modèle était le suivant : à telle date, « le porteur de ce rouleau a été parmi nous. »

À l'image de ce que les rédacteurs des monastères visités ont écrit sur le rouleau de Mathilde, le rouleau funéraire aurait-il été une tribune ?

Il y aurait plutôt tout à croire que la rédaction des encycliques et des titres mortuaires ait constitué un cas particulier de la diplomatie ecclésiastique. S'il on effectue en effet l'analyse diplomatique de l'encyclique, ou bien celle du « titre » (*titulus*), il s'en dégage la base d'une formulation aux éléments figés dont le contenu connaissait toutefois des variations. La formule finale évoquait toujours, même si ce n'était le plus souvent que de manière allusive, le transport du message ou le voyage de son porteur. Le « brevetier », nom sous lequel il a parfois été désigné, n'était en fait que rarement mentionné de façon propre. Le mode de rédaction des *tituli* laisse dans certains cas observer des effets d'attraction d'un titre sur le suivant. L'omniprésence du verbe prier (*orare*), qui apparaît au moins plusieurs fois dans tous les titres, illustre la mission qui était dévolue aux moines dans l'ordre trifonctionnel et qui n'était autre que de prier pour le salut des âmes. La phrase omniprésente « Prions pour vous, priez pour nous » (*Oremus pro vobis, orate pro nobis*), ou alors sa variante « Nous

¹¹⁰ *Rm*, t. II, Paris, 2006, n° 180, p. 206-243.

avons prié pour vous, priez pour nous » (*Oravimus pro vobis, orate pro nobis*), qui apparaît dans tous les *tituli*, révèle la pratique de l'échange des prières. Il s'agissait pour le *rotuliger* de l'assurer. Au sein de ce système d'échange de prières, générateur de lien social, la tâche du messenger n'était ni plus ni moins que fondamentale. Autrement dit, le porte-rouleau, véritable facteur de sociabilité, en distribuait un élément majeur. Il était alors de son devoir de veiller à ce que le lien social ainsi créé ne fût pas brisé. La *rotula* circulait d'abbaye en abbaye et recueillait le nom des défunts de chacune d'entre elles, tel un journal dont la rubrique nécrologie se serait remplie à mesure de son passage dans les différents lieux de décès. En principe, rien n'empêchait l'expression des rédacteurs. Mais, était-elle pour autant un forum ? Sa rédaction semblait plutôt obéir à des règles tacites. N'était-ce pas justement lorsque survenait une rupture avec cette écriture stéréotypée que l'enjeu de l'expédition d'un rouleau de morts se faisait mieux ressentir ?

D'après Jean-Claude Kahn¹¹¹, un rouleau de morts demeurait pour l'essentiel une méditation, plus ou moins teintée de clichés issus de la culture biblique, sur la disparition d'un personnage illustre. Le but manifeste de l'expédition d'une *rotula* était de conserver la mémoire du mort pour lequel le rouleau avait été envoyé et de multiplier les chances pour ce dernier d'obtenir le salut en recueillant des intentions de prières en sa faveur. L'objectif explicite était de permettre par cette occasion aux défunts des établissements affiliés de bénéficier aussi pour la même cause de prières des maisons sœurs. Le but latent, implicite de l'expédition d'un rouleau funéraire était d'évaluer et de renforcer les liens de charité existant entre les abbayes de même obédience. Il revêtait, par là, une dimension politique. Le fait que le messenger effectuait, comme dans le cas du périple occasionné par le transport d'un rouleau de morts, un travail qui peut paraître de nos jours incongru, se comprend par le caractère indispensable du porte-rouleau à l'intérieur d'un système de pratiques elles-mêmes indispensables à la société médiévale, si l'on se réfère à la vision du monde qui avait alors cours. Un rouleau de morts était en fait le rouleau d'une personne enlevée à la vie et même le plus souvent d'une institution, à savoir la maison monastique émettrice. Le rouleau funéraire, en effet, s'il était dans tous les cas de figure un message du mort, devenait celui de l'abbaye lorsque cette dernière tenait à s'assurer de l'obédience de ses établissements frères, par le truchement de la mise en circulation de la *rotula* de son abbé mort de fraîche date.

¹¹¹ *Les moines messagers : la religion, le pouvoir et la science saisis par les rouleaux des morts XI^e-XII^e siècles*, Paris, 1987.

La tournée du porte-rouleau aurait-elle été comparable au voyage d'un souverain qui, soucieux de son assise territoriale, se serait déplacé du centre vers les périphéries, l'itinéraire en ayant tracé l'axe du pouvoir qu'il aurait cherché par cette action politique à consolider ? Une telle étude serait possible en mettant en exergue l'aspect qualitatif du circuit, en expliquant les différences dans la durée des séjours, distinguant par là des étapes aux séjours très brefs, de simples lieux de passage, et d'autres aux séjours plus longs, des lieux de résidence prolongée. Tout ceci ne manque pas d'intérêt quand il est possible de le faire, seulement les présentes sources ne s'y prêtent guère.

Mise dans son contexte, la *rotula* perd de son caractère, à première vue, énigmatique et se révèle, au contraire, de portée normative, entièrement conforme aux réalités du Moyen Âge central français. La facilité de déplacement et d'orientation des porte-rouleaux, par exemple, n'était qu'à la mesure de la puissance des ordres monastiques dans le royaume aux XII^e et XIII^e siècles. Ceci n'empêche que, d'essence autant occasionnelle que particulière, les trajets des *portitores* ne pouvaient être de nature réticulaire, même s'ils étaient déterminés par l'utilisation de ces réseaux préexistants de relations fraternelles.

PARTIE I. Les sentiments constitutifs des maîtres vis-à-vis de leurs messagers

Chapitre 3. Une question déjà galvaudée ?

Pour connaître la première prise en considération de la fiction médiévale parmi les historiens de la Poste, il faut, de fait, interroger l'iconographie historiographique. Au début du dernier quart du siècle avant-dernier, le célèbre Bertall dessine, d'après l'*Histoire de Gabrielle de Vergy* par Tressan, la dame de Fayel, alors qu'elle tient sa longue robe de la main droite, s'appêtant à saisir de sa main gauche une lettre pliée, au sceau pendant et accrochée à une flèche¹¹². Alvin F. Harlow estime issu de situations vécues, cet épisode romanesque qu'il décrit :

Un matin, la dame de Fayel, alors qu'elle traversait la galerie, vit une flèche dont la pointe était plantée dans l'embrasure d'une fenêtre. À cette flèche était accrochée une lettre du sire de Coucy¹¹³.

Plus près de nous, le dessinateur humoristique André J. Bazantay s'inspire encore de Bertall pour illustrer le mode d'expédition des messages amoureux autrefois¹¹⁴. Alfred Karll se fonde sur deux exemples de fiction médiévale pour signaler les plus anciennes boîtes de messager¹¹⁵. M. F. Lesage constate que « tous les lais, toutes les chansons de geste, les romans de la Table ronde, tous ces documents historiques sont pleins de récits de messagers. »¹¹⁶ Mais, il ne va pas plus loin. Dans un article qui semble être un résumé de sa très rare plaquette¹¹⁷, Eugène Vaillé n'est guère plus disert, même s'il fait état de la fréquente figuration des scènes de remise de correspondances dans les chansons de geste, contes et fabliaux, entre autres¹¹⁸. Laurin Zilliacus illustre succinctement l'état du service postal aux

¹¹² (C. A. d'Arnoux pseud.), *Un message secret (XII^e siècle)*, vignette NB, éd. A. de Rothschild, *Histoire de la Poste aux lettres et du timbre-poste depuis leurs origines jusqu'à nos jours*, Paris, 4^e éd. 1879, p. [50].

¹¹³ *One morning the Lady Fayel, while passing through the gallery, saw an arrow with the point embedded in a window embrasure. To this arrow was attached a letter from the Sire de Coucy, Old post bags*, London, 1928, p. [47].

¹¹⁴ *Au Moyen Âge, certains tendres messages étaient expédiés ficelés sur une flèche*, dessin NB, éd. Boum... *V'la le facteur ou les PTT à travers les âges*, éd. Association culturelle et artistique orléanaise des PTT, Orléans, 1985, fol. [9].

¹¹⁵ *Botenabzeichen in Deutschland. Beiblatt zu Tabellarius : Internat[ionale] Posthistorische Zeitschrift, Nr. 1, 1927*, Stockholm, 1927, p. 4 et surtout 5 pour l'exemple de *Garin le Lorrain*.

¹¹⁶ *Histoire de la Poste aux lettres et du timbre-poste racontée à la jeunesse*, Paris (Merveilles) 1947, p. 7.

¹¹⁷ *La lettre et le messager dans la miniature*, Paris, 1949. Je l'ai demandé au Musée de La Poste, qui, bien que l'ayant lui-même édité, n'en a visiblement pas conservé d'exemplaire.

¹¹⁸ « La lettre dans les arts mineurs », dans *Revue des PTT de France*, 7^e année, n° 2, mars-avril 1952, p. 29. Cf. *Musée postal : Maison de la Poste et de la Philatélie*, Paris, 1975, p. 15b.

alentours de 1250 par quelques épisodes de *Garin*¹¹⁹. Pierre Fustier a baux évoquer le Galopin de la littérature chevaleresque¹²⁰, tout cela paraît un peu pauvre.

Le travail de R. E. J. Weber mérite tout de même l'attention. Certes, il ne marque que très peu de progrès du point de vue des textes de fiction, puisqu'il ne découvre que l'*Empereur Constant* pour le domaine français. Mais, tandis que ses recherches portent sur la boîte de messenger, le muséaste hollandais met au jour la miniature fictionnelle de *La vraie ystoire dou bon roi Alexandre*¹²¹. L'embellie s'arrête là, Paul Charbon ne faisant hélas que reprendre des exemples déjà connus de ses prédécesseurs¹²².

Si les acteurs de l'historiographie postale ont de longue date remarqué que des textes et des images de fictions médiévales étaient susceptibles de contribuer à la connaissance des messagers de cette époque, ils se sont jusqu'à ce jour contentés d'exemples limités et rebattus à la fois, sans aucune volonté de cerner la thématique de la fiction.

L'histoire de l'information est-elle plus propice à une telle approche ?

Yves Renouard cite rapidement le roman *Flamenca* et le troubadour Pistoleta, dont le nom veut dire « petite lettre » en provençal, pour montrer les différentes solutions employées au Moyen Âge pour la transmission des nouvelles¹²³. Au détour de sa thèse, Mary C. Hill parle d'un personnage dramatique du XIII^e siècle français, le courrier Auberon, pour traiter des déplacements du messenger¹²⁴. Sans trop s'y attarder, Claude Gauvard explique le drame de la fragilité de l'information à travers le *Roman du comte d'Anjou*¹²⁵.

¹¹⁹ *From pillar to Post*, London ; Melbourne ; Toronto, 1956, p. 8-10.

¹²⁰ *L'homme et les routes de la matière, de l'énergie, de la pensée*, Paris, 1972, p. 286.

¹²¹ Il semble aussi avoir découvert une boîte de messenger dans *A boec van Lancelot* de Lodewijk van Velthem, roman courtois de son domaine linguistique, "De bodebus als onderscheidingen van de lopende bode", dans *Het PTT-bedrijf*, t. XII, n° 3, octobre 1963, p. 153a-b. *Id.*, „The messenger-box as a distinctive of the foot-messenger“, dans *The antiquaries journal being in the journal of the society of antiquaries of London*, t. XLVI-I, 1966, p. [88], 89, 93. *Id.*, *La boîte de messenger en tant que signe distinctif du messenger à pied*, Haarlem, 1972, ill. 6, p. 9-s., 18-s.

¹²² *Sur les routes de France*, Schirmeck, 1988, p. 18. *Id.*, « Des messagers à la Poste aux chevaux », *Le patrimoine de La Poste*, Charenton-le-Pont (Le patrimoine des institutions économiques) 1996, p. 13a-b.

L'auteur publie certes à cette page une miniature du XIII^e siècle inédite représentant, boîte armoriée à la ceinture et genou droit à terre, un messenger remettant de sa main droite une lettre à un roi, mais cette source iconique est incomplètement référencée, comme c'est fâcheusement si souvent le cas dans les histoires postales.

¹²³ « Information et transmission des nouvelles », *L'histoire et ses méthodes*, dir. C. Samaran, [Paris] (Encyclopédie de la Pléiade, 11) 1961, p. 110.

¹²⁴ *The King's messengers, 1199-1377*, London, [1961], p. 114.

¹²⁵ « Introduction », *Information et société en Occident à la fin du Moyen Âge : actes du colloque tenu à l'université du Québec à Montréal et à l'université d'Ottawa (9-11 mai 2002)*, éd. C. Boudreau, K. Fianu, C. Gauvard et M. Hébert, Paris (Histoire ancienne et médiévale, 78) 2004, p. 16.

Les médiévistes ont également abordé l'histoire de la vie quotidienne. Michel Pastoureau expose de manière succincte le rôle des messagers dans l'annonce des tournois, thème si présent dans la culture des XII^e et XIII^e siècles¹²⁶. L'amertume des vins de l'année associée aux messagers traînant en chemin d'après un dit satirique ainsi que des objets retrouvés rappelant la nécessité du vin pour les courriers forment une petite partie de la description du quotidien médiéval par Danièle Alexandre-Bidon et Marie-Thérèse Lorcin¹²⁷.

La problématique du messager fictionnel n'a pu vraiment jusqu'ici trouver place chez les historiens du Moyen Âge, préoccupés en fait par d'autres questions, telles le pouvoir et la société à travers la communication politique ou la culture populaire par le folklore.

La forte propension à rencontrer messages et ambassades à la lecture des sources littéraires médiévales ne pouvait qu'avoir très tôt éveillé l'attention des littéraires¹²⁸.

Dès la seconde moitié du XIX^e siècle, le thème est abordé par les grands pionniers de la philologie romane. Paulin Paris entrevoit déjà le cliché du messager diplomate insolent ainsi que le type du Galopin des chansons de geste¹²⁹. Selon Gustave Lanson, le *Roman de Renart* était une parodie de la « littérature des hauts barons », qui contenait « tous les thèmes et les lieux communs de l'épopée », comme les allées et venues des messagers « entre les adversaires, au grand péril de leurs membres et de leur vie »¹³⁰. Raymond Weeks relève l'importance du thème du messager dans l'explication de l'unité et des variations du poème composite d'*Aliscans*¹³¹.

L'étude de l'ancien français a une longue tradition outre-Rhin, de même que les messagers médiévaux y ont fait l'objet de travaux depuis un bon siècle¹³². L'école allemande produit dès avant la Première Guerre mondiale d'étonnants travaux. En essayant de reconstituer le réseau routier français d'après les épopées, Wilhelm Wilke tombe inévitablement sur une série de

¹²⁶ *La vie quotidienne en France et en Angleterre au temps des chevaliers de la Table ronde*, Paris (VQ) 1976, p. 135.

¹²⁷ *Le quotidien au temps des fabliaux*, Paris (Espaces médiévaux) 2003, p. 168, 240.

¹²⁸ Serait-ce en lien avec la forte fréquence de l'apparition de la figure du messager dans les romans historiques produits tout au long du siècle dernier et dont l'action est située à l'époque médiévale ?

¹²⁹ « Chansons de geste », *Histoire littéraire de la France*, éd. Mauristes et AIBL, t. XXII, Paris, 1852, Trouvères, p. 406, 419.

¹³⁰ *Histoire de la littérature française*, Paris, 4^e éd. 1896, p. 94 et surtout 95.

¹³¹ « The messenger in Aliscans », dans *Studies and notes in philology and literature*, t. V. *Child memorial volume*, dir. Modern language departments of Harvard university, 1896-97, p. [127]-150.

¹³² Cette convergence d'intérêts explique en grande partie le caractère autant germanique que français de la bibliographie de la présente section.

messagers¹³³. S'appuyant sans doute sur des travaux antérieurs¹³⁴, Victor Benary fait une sorte de catalogue d'épisodes de messages et d'ambassades dans la poésie épique française¹³⁵, mais sans que le messenger y soit clairement distingué des autres envoyés.

Plusieurs dictionnaires ont défini un certain nombre d'éléments du vocabulaire de la messagerie. Fondamentalement littéraires, leurs références ne pouvaient souvent venir d'autre part que de la fiction¹³⁶. Mais, tant soit exactes leurs définitions et typiques leurs exemples, leurs articles n'en demeurent pas moins brefs, puisque ces ouvrages ne peuvent, par leur nature, s'étendre indéfiniment sur chaque terme. Un peu plus bavards sont parfois les glossaires ou les tables explicatives accompagnant les éditions critiques des œuvres médiévales. Robert Bossuat fait ainsi référence au Galopin du *Comte d'Anjou* et d'*Elie de Saint-Gilles*¹³⁷, alors que Lucien Foulet explique la raison de la disparition du mot « mes » en même temps que celle du retrait du manteau du messenger arrivant devant un grand¹³⁸.

Jean Rychner traite des messagers dans la fiction à travers la composition, la structure stylistique et le temps des récits¹³⁹. L'étude de la synonymie dans la langue poétique par Arnulf Stefenelli, qui est en réalité une histoire de la signification des mots, contient notamment un tableau statistique combinant l'indice de fréquence d'un terme à son importance dans la versification qui permet d'envisager le champ lexical de la messagerie en même temps que le champ sémantique du mot « mes » et de ses dérivés¹⁴⁰. En abordant le Galopin épique, Pierre Jonin retrouve le stéréotype du messenger. Mais ce qui semble l'avoir

¹³³ *Die französische Verkehrsstraßen nach den Chansons de geste*, Halle (Beihefte zur Zeitschrift für romanische Philologie, XXII) 1910, p. 63, 74.

¹³⁴ Dès la fin du XIX^e siècle, des répertoires de messagers, ambassadeurs et autres envoyés dans la fiction médiévale française ont été tentés : W. Fischer, *Der Bote im altfranzösischen Epos*, Inaugural-Dissertation, Marburg, 1887, B. Haase, *Über die Gesandten in den altfranzösischen Chansons de geste*, Inaugural-Dissertation, Halle, 1891. Ces deux thèses restent malheureusement introuvables sur le territoire français.

¹³⁵ *Die germanische Ermawaritsage und die französische Heldendichtung*, Halle (Beihefte zur Zeitschrift für romanische Philologie, 40) 1912, p. [1], 4-s., 7-s., 9-11, 21.

¹³⁶ F. Godefroy, *Dictionnaire de l'ancien français [informatisé]*, articles « Chevalcheor », « Chevalcheure », « Message 1 », « Messagier (Compl.) », A. Tobler et E. F. Lomatzsch, *Altfranzösisches Wörterbuch*, t. 5, Wiesbaden (Akademie der Wissenschaften und der Literatur, Mainz) 1960, articles « Message [2] », col. 1677-1679, « Messagerie », col. 1679, « Messagier », col. 1679-1681, R. Grandsaignes d'Hauterive, *Dictionnaire d'ancien français*, Paris, 1947, articles « Coreor, ere », p. 135b, « Semoneor, ere », p. 534b, O. Bloch et W. von Wartburg, *Dictionnaire étymologique de la langue française*, Paris, PUF, 5^e éd. 1968, article « Galoper », p. 286a.

¹³⁷ « Table des noms propres », *Bérunus*, éd. R. Bossuat, Paris, 1933, t. II, p. 224a.

¹³⁸ *Glossary of the First Continuation, The Continuation of the old french Perceval of Chrétien de Troyes*, éd. W. Roth, Philadelphia, 1955, t. III-2, articles « Mantel », p. 179, « Mes », p. 185.

¹³⁹ *La chanson de geste : essai sur l'art épique des jongleurs*, Genève (Société de publications romanes et françaises, LIII) 1955, p. 50, 60-s., 64, 71-s., 113, 168.

¹⁴⁰ *Der Synonymenreichtum der altfranzösischen Dichtersprache*, Wien (Österreichische Akademie der Wissenschaften, Philosophisch-historische Klasse, Sitzungsberichte, 251-5) 1967, p. 146-149, 309-316.

particulièrement étonné, c'est le messenger magicien dont les charmes permettent de vaincre le temps et la distance¹⁴¹. S'il avait poursuivi ses travaux en incluant les Galopin romanesques, il aurait sûrement davantage développé ses idées. Joseph J. Duggan rencontre le messenger à de nombreuses reprises, puisque celui-ci est visible à travers les épisodes d'ambassade de la geste rolandienne, dont il envisage l'un des nombreux avatars¹⁴². C'est par le motif de l'ambassade insolente, qui a inspiré une partie de la thèse de Paul Bancourt, que ce dernier retrouve encore des épisodes de messagers¹⁴³.

Les travaux sur les messagers se font plus précis depuis une vingtaine d'années. En s'intéressant aux différents modes de discours dans la poésie romanesque et épique, Jean Rychner aborde la transmission du message¹⁴⁴. Ce n'est pas un hasard si le vocabulaire de la messagerie apparaît si souvent à l'intérieur d'une étude de Franz Lebsanft sur le vocabulaire, la signification et, surtout, la fonction de la salutation épique, romanesque, et satirique dans une moindre mesure¹⁴⁵. Roger Bellon signale l'accueil d'un écureuil messenger royal comme ouvrant la première journée du siège du château de Renart¹⁴⁶. L'article de Jean-Pierre Martin est typique de l'assimilation de l'ensemble des informateurs à des messagers¹⁴⁷. Catherine Bougy décrit brièvement l'utilisation et le comportement des messagers à propos d'une digression du *Roman du Mont Saint-Michel*¹⁴⁸.

¹⁴¹ « Les Galopin épiques », *Société Rencesvals pour l'étude des épopées romanes, VI^e Congrès International (Aix-en-Provence, 29 août-4 septembre 1973) : actes*, Aix-en-Provence, 1974, p. [731]-745, notamment p. 740 pour le merveilleux.

¹⁴² « The thief Basin and the legend of Charlemagne : was there a *Chanson du Couronnement de Charlemagne* ? », *VIII Congresso de la società Rencesvals*, éd. Institución Príncipe de Viana, [Pamplona], 1981, V. Comunicaciones, p. 107-117.

¹⁴³ *Les musulmans dans les chansons de geste du cycle du roi*, dir. P. Jonin, Aix-Marseille, 1982, surtout t. II, p. 879-890. Cf. *Id.*, « le thème de l'ambassade insolente dans les chansons de geste françaises et la littérature arabo-turque », *Essor et fortune de la chanson de geste dans l'Europe et l'Orient latin : actes du IX^e congrès international de la société Rencesvals pour l'étude des épopées romanes, Padoue-Venise, 29 août-4 septembre 1982*, t. I, Modena, 1984, 2. Épopée française et épopée non française : contacts, dérivations, écarts, p. [267]-275.

¹⁴⁴ « Messages et discours double », *Studies in medieval french language and literature presented to Brian Woledge in honour of his 80th birthday*, éd. S. Burch North, Genève (Publications romanes et françaises, CLXXX) 1988, p. [145]-161.

¹⁴⁵ *Studien zur einer Linguistik des Grufes : Sprache und Funktion der altfranzösischen Grufßformeln*, Tübingen (Beihefte zur Zeitschrift für romanische Philologie, 217) 1988, p. 5-303.

¹⁴⁶ « Renart empereur : un épisode peu connu du *Roman de Renart* (branche XI, vers 2300-3402) », *Lorraine vivante. Hommage à Jean Lanher*, dir. R. Marchal et B. Guidot, Nancy (Littérature française) 1993, Autour de la Lorraine, p. [257]-265.

¹⁴⁷ « Le pèlerin messenger : un exemple de motif modalisateur dans l'épopée médiévale », dans *Ethnologie française*, t. 25-2. Le motif en sciences humaines, avril-juin 1995, p. [187]-195.

¹⁴⁸ « Comment lisait-on une lettre au Moyen Âge ? Le témoignage du *Roman du Mont Saint-Michel/How to read a letter in the Middle Ages ? The testimony of the Roman du Mont Saint-Michel* », dans *Tabularia, Documents*, n°3, 2003, p. 3, 6-s., <http://www.unicaen.fr/mrsh/crahm/revue/tabularia/pdf/bougy.pdf>

Catherine Blons-Pierre examine l'intention de l'expéditeur, la teneur du message, la personnalité du porteur ainsi que celle du destinataire comme paramètres de variation de l'accueil du messager par le destinataire dans les cycles tardifs et y observe une dichotomie entre chrétiens et infidèles et, plus généralement, entre alliés et ennemis¹⁴⁹. En s'interrogeant sur la rapidité des personnages des *Quatre fils Aymon*, la chercheuse évoque bien entendu les messagers, mais en conclut que cette rapidité peut être négative lorsqu'elle mène ces serviteurs à outrepasser leur fonction. Ce qui contraste avec la lenteur positive de leurs sages maîtres¹⁵⁰.

Jacques E. Merceron est le premier à s'être consacré à titre principal à l'étude du messager dans la fiction. Il appelle, par exemple, « paradoxe du messager » le fait qu'il est rare pour les messagers des chansons de geste de répéter à l'identique le message que leur maître leur a demandé de transmettre, alors qu'il s'agit a priori de leur fonction première, mais que cette répétition mimétique les empêche d'exister comme elle est susceptible d'ennuyer le jongleur chargé du récit. Il se demande à partir de là si le messager peut mentir et quelles en sont les conséquences face à l'enjeu de la parole qu'il proclame. Il en déduit alors que la parole du messager a tendance à l'hybridation, de même que les épopées regorgent de faux messagers et que la voix du messager est de façon générale double¹⁵¹. Sous une terminologie de pure linguistique, évoquant ainsi les « macro- et micro-segments narratifs », les différents types de « focalisation », « symétrique », « miroitante », « pendulaire », « dissymétrique », « asymétrique », « itérative », « zéro », les « scènes de message minimalistes » et « à structure énumérative », le chercheur effectue tout simplement une typologie des configurations de la transmission du message épico-courtois¹⁵². Un plan à tiroirs organise la partie initiale de la version publiée de la thèse de Merceron, qui expose dans les deux parties suivantes les modalités et les problèmes du message oral ainsi que du message écrit, sans qu'il lui soit

¹⁴⁹ « Le messager et l'hôte dans les chansons de geste », *Représentations médiévales de l'hospitalité : actes du colloque de Clermont-Ferrand (20-22 janvier 2000)*, éd. D. Boutet et C. Roussel, [Nanterre] (Littérales, n° 27-2000) 2001, I. Hospitalités épiques, p. 31-47. Voir aussi É. Merlin-Videloq, « Les motifs de l'hospitalité dans les romans de Chrétien de Troyes : typologie et choix narratifs », *Représentations médiévales de l'hospitalité...*, II. Hospitalités romanesques, p. 146, 148.

¹⁵⁰ « Quel est le héros le plus rapide dans la *Chanson des quatre fils Aymon* ? », *Entre épopée et légende : les Quatre fils Aymon ou Renaut de Montauban*, t. I, dir. D. Quéruel, Langres ; Saint-Geosmes (Hommes et textes en Champagne) 2000, II. Gestes et comportements épiques, p. [133]-147.

¹⁵¹ « La voix problématique du messager dans les chansons de geste », dans *Olifant*, vol. 19, n° 3-4, automne 1994-hiver 1995, p. [207]-222.

¹⁵² « Structure, focalisation et esthétique dans les scènes de message épiques », dans *Aevum*, LXXI-2, mai-août 1997, p. [315]-329.

possible d'éviter la tendance à la typologie¹⁵³. Quid de la mesure de la présence de la figure du messenger ? En tout cas, il a plutôt déçu la critique, surtout Pierre-Yves Badel¹⁵⁴, dans une moindre mesure Catherine M. Jones¹⁵⁵. Le compte-rendu de Franz Lebsanft est quant à lui riche de ses ouvertures vers la lexicologie et l'anthropologie historique que ce dernier connaît bien¹⁵⁶. Dans un de ses derniers articles, Merceron souligne également le rôle des jongleurs et des chanteurs de geste des XII^e et XIII^e siècles dans la genèse dramatique du messenger « païen »¹⁵⁷.

Jean-Claude Vallecalle est l'autre grand chercheur à se pencher actuellement sur la figure du messenger des textes de fiction. Il s'est d'abord intéressé au stéréotype de Galopin, partant de *Garin le Loheren* et trouvant des prolongements dans des romans ou des épopées comme *Berte aus grans piés*, *le Moniage Rainouart*, *Fierabras*, *Aiol* et bien sûr *le Roman du comte d'Anjou*¹⁵⁸. Il a ensuite considéré les messagers féodaux comme l'image des anges divins dans la poésie épique¹⁵⁹. Après un début à la manière de Merceron, la version remaniée de sa thèse est axée pour l'essentiel sur le messenger diplomate et il y est donc question de lettres de créance, d'immunité diplomatique, de cérémonial, d'étendue des pouvoirs conférés aux ambassadeurs, de la différence entre les *nuncii* et les *procuratores*, d'ambassades belliqueuses ou dangereuses, d'ultimatum, de rapports de force, de trahison et d'espionnage, de négociations et d'échanges de prisonniers, et bien moins de messagers sergents, huissiers ou

¹⁵³ *Le message et sa fiction : la communication par messenger dans la littérature française des XII^e et XIII^e siècles*, Berkeley ; Los Angeles ; London (University of California publications in modern philology, vol. 128) 1998. La thèse initiale s'intitulait : *Messages et messagers. Aspects de la communication orale et écrite dans la littérature française des XII^e et XIII^e siècles*, dir. J. J. Duggan, University of California, [doctoral dissertation], Berkeley, 1993.

¹⁵⁴ « Jacques Merceron, *Le message et sa fiction. La communication par messenger dans la littérature française des XII^e et XIII^e siècles*, Berkeley/Los Angeles/Londres, University of California Press, 1998, XIII-399p. (Modern philology, 128) », dans *Cahiers de civilisation médiévale*, 43^e année, 2000, Comptes-rendus [fasc. 5,] Supplément annuel, p. 25*b-26*a.

¹⁵⁵ « Jacques Merceron, *Le message et sa fiction. La communication par messenger dans la littérature française des XII^e et XIII^e siècles* (University of California Publications in modern philology, 128), Los Angeles, and London, University of California Press, 1998. Paper. Pp. XV, 399. \$ 45 », dans *Speculum*, t. 76-4, octobre 2001, Reviews, p. 1078-s.

¹⁵⁶ « Jacques Merceron, *Le message et sa fiction. La communication par messenger dans la littérature française des XII^e et XIII^e siècles* (PHL, vol. 128), Berkeley/Los Angeles/London, University of California Press, 1998, XIII-399p. », dans *Zeitschrift für romanische Philologie*, 117-3, 2001, Besprechungen, p. 475-479.

¹⁵⁷ « Le couple *luxicoia-seria* et son codage scénologique dans le théâtre religieux de la fin du Moyen Âge : l'exemple du messenger « païen » », dans *European medieval drama*, t. 10, 2006, p. 9.

¹⁵⁸ « Du merveilleux au rationnel : Galopin dans *Garin le Lorrain* », *Lorraine vivante...*, Du côté de la Lorraine, p. [223]-227.

¹⁵⁹ « Les formes de la révélation surnaturelle dans les chansons de geste », *Littérature et religion du Moyen Âge à la Renaissance*, éd. J.-C. Vallecalle, P. Blum, G. Cros, A. Labbé, J.-P. Martin, C. Marchel, P. Nobel, J. Ribard et J. Subrenat (XI-XVI Littérature) 1997, p. 92-94.

domestiques¹⁶⁰. Si elle est assez obséquieuse, la critique de Caroline Cazenave reste la seule à prendre le soin de préciser le contexte historique des textes dont il est question¹⁶¹. Vallecalle a encore publié il n'y a pas longtemps un article où il avance que le messenger épique transmet la plupart du temps oralement, que, simple courroie de transmission, il reste la voix de son maître et, qu'en cela, c'est l'écrit qu'il porte qui l'authentifie, un écrit auquel le messenger paraissant accorder une trop grande importance se révélant souvent faux¹⁶².

Ces deux thèses parues, le messenger est désormais réputé omniprésent dans la littérature.

Qui sera enfin surpris d'apprendre que l'étude des messagers fictionnels dans les lettres étrangères soit le fait d'investigations germaniques, sur la littérature allemande pour l'essentiel, s'il connaît l'importance de la *Mediengeschichte* dans ces pays ?¹⁶³

À partir des textes de fiction en moyen allemand donc, Lutz Fenske associe le messenger domestique au garçon de cour¹⁶⁴, Horst Wenzel envisage le problème du messenger courtois sous l'angle de l'apparence, entre autres, dans le *Rolandslied*¹⁶⁵, dans l'histoire de *Mai und Beaflo*¹⁶⁶, chez Thomassin von Zerclaere ou Friedrich von Hausen, dans le *Nibelungenlied* et les *arthuriana*¹⁶⁷. Le messenger dans la fiction moyen allemande inspire encore Walter Haug à travers *Tristan*¹⁶⁸, Herwin Wuth à travers l'*Eneas*¹⁶⁹, Peter Göhler à travers la poésie amoureuse¹⁷⁰, Judith Klinger à travers les *Minnesänger*¹⁷¹, Hans-Jürgen Bachorski à travers le

¹⁶⁰ *Messages et ambassades dans l'épopée française médiévale*, Paris (Nouvelle bibliothèque du Moyen Âge, 82) 2006. Cette thèse avait en fait été soutenue, avant même que Merceron n'ait soutenu la sienne, sous le titre suivant : *Messages et messagers dans les chansons de geste françaises*, thèse de nouveau doctorat de lettres, dir. J. Subrenat, Aix-Marseille 1, 1992, 1992AIX10002, 3 vol., VII-1120p.

¹⁶¹ « Nouer le dialogue, dénouer les situations politiques ? Quand les messageries épiques médiévales se mettent à l'heure de la communication », dans *Le Moyen Âge*, t. CXIV, 2008-2, Bibliographie, p. [353]-359.

¹⁶² « La lettre implicite : remarques sur les messages écrits dans l'épopée médiévale », *La lettre et les lettres, entre-deux*, éd. C. Lachet et L. Richer, Lyon (CEDIC, n° 27 : cours de séminaires 2003-2006) 2006, p. [9]-23.

¹⁶³ La réunion de contributions suivante est en ce sens particulièrement significative : *Gespräche-Boten-Briefe : Körpergedächtnis und Schriftgedächtnis im Mittelalter*, éd. H. Wenzel, P. Göhler, W. Röcke, A. Klare et H. Wandhoff, Berlin (Philologische Studien und Quellen, fasc. 143) 1997.

¹⁶⁴ « Der Knappe : Erziehung und Funktion », *Curialitas*, éd. J. Fleckenstein, Göttingen (Veröffentlichungen des Max-Planck-Instituts für Geschichte, 100) 1990, p. 56.

¹⁶⁵ „Repräsentation und schönes Schein am Hof und in der höfischen Literatur“, *Höfische Repräsentation: das Zeremoniell und die Zeichen*, éd. Hedda Ragotzky et H. Wenzel, Tübingen, 1990, p. [171]-208.

¹⁶⁶ *Hören uns Sehen, Schrift und Bild, Kultur und Gedächtnis im Mittelalter*, München (C. H. Beck Kulturwissenschaft) 1999, p. 264-266.

¹⁶⁷ „Boten und Briefe : Zum Verhältnis körperlicher und nichtkörperlicher Nachrichtenträger“, *Gespräche-Boten-Briefe...*, I. Boten und Botenshaften, p. 86-105 . Cf. „Einleitung“, p. 9-21.

¹⁶⁸ „Das Geständnis-Liebe und Risiko in Rede und Schrift“, *Gespräche-Boten-Briefe...*, p. 23-41.

¹⁶⁹ « Was, sträle unde permint. Mediengeschichtliches zum Eneasroman Heinrichs von Veldeke », *Gespräche-Boten-Briefe...*, I. Boten und Botenshaften, p. 63-76.

¹⁷⁰ „Zum Boten in der Lyrik um 1200“, *Gespräche-Boten-Briefe...*, I. Boten und Botenshaften, p. 77-85.

¹⁷¹ „Ich : Körper : Schrift. Potentielle und Grenzen der Kommunikation im *Frauendienst*“, *Gespräche-Boten-Briefe...*, I. Boten und Botenshaften, p. 106-126.

roman¹⁷². Peu diffusée en France, mais importante est, dans cette veine, la thèse de Britta Karin Stengl qui, en plus d'en donner l'historiographie, explore le thème dans la poésie épico-courtoise, le roman antique, le cycle breton et la matière de Dietrich von Wenczlar. La chercheuse en conclut sur le poids du protocole ainsi que sur la récompense que constitue le « pain de messenger » (*Botenbrot*)¹⁷³. Une fiction française d'Angleterre mettant en scène une noble héritière travestie et éduquée à devenir chevalier, en servant notamment comme un messenger, a interpellé Gerhild Scholz Williams¹⁷⁴. Hans Van Dijk traite de l'origine d'un épisode de messenger du *Roelantslied* néerlandais élaboré sans doute au XIII^e siècle¹⁷⁵.

D'autres chercheurs travaillant dans l'espace germanique ont adopté une approche comparatiste. La thèse de Robert Walser commence en évoquant notamment le bâton, l'olifant, le chapeau, l'habit ainsi que la boîte de messenger, par le texte comme par l'image, aussi bien dans les épopées anglo-normandes que dans les cycles chevaleresques en langue allemande¹⁷⁶. Mais il reste très concis, car ce n'est pas exactement l'objet de son étude. La même remarque pourrait s'appliquer au mémoire d'habilitation du spécialiste français de l'Allemagne médiévale Pierre Monnet qui évoque la boîte de messenger dans la littérature courtoise, tant allemande que française, au moyen du texte et de l'image¹⁷⁷. Ces deux thèses ont toutefois le mérite d'avoir associé le texte à l'image.

Le messenger est depuis longtemps familier de ceux qui se consacrent à l'étude littéraire, de par son haut degré de prévalence dans les œuvres de fiction. Mais, par ce fait, le thème en paraît tout autant intarissable et le sujet reste bien loin d'être définitivement éculé. Effectivement, les littéraires ont progressivement ouvert de plus en plus de portes, mais les différentes études jusque là envisagées, outre qu'elles n'isolent guère tout à fait la fiction du reste de la littérature, ayant eu pendant longtemps le défaut de sous-estimer l'ampleur du sujet, n'optent jamais clairement pour une recherche par les mots ou pour une recherche par

¹⁷² « Lügende Wörter, verstellte Körper, falsche Schrift : Miß gelingende Kommunikation », *Gespräche-Boten-Briefe...*, III. Literarische Gespräche, p. 344-364. Voir aussi enfin la contribution de Beate Kellner, « Wort'-, Wortzeichen'-, Schrift : Formen und Herrschaftssicherung, Sicherheitsleistung und Rechtsbindung im *Friedrich von Schwaben* », *Gespräche-Boten-Briefe...*, I. Boten und Botenshaften, p. 154-173.

¹⁷³ *Die literarische Botendarstellung in der mittelhochdeutschen Epik des 12. und 13. Jahrhunderts*, dir. M. G. Scholz, Tübingen, 1995.

¹⁷⁴ „Konstruierte Männlichkeit : Genealogie, Geschlecht und ein Briefwechsel in Heldris von Cornwalls *Roman de Silence*“, *Gespräche-Boten-Briefe...*, II. Briefe und Botschaften, p. 193-211.

¹⁷⁵ « Les chansons de geste en moyen néerlandais », *Essor et fortune de la chanson de geste...*, p. [369]-374.

¹⁷⁶ *Lasst uns ohne nachricht nit : Botenwesen und Informationsbeschaffung unter der Regierung des Markgrafen Albrecht Achilles von Brandenburg*, dir. W. Giese, München, 2004, p. 19-s., 23.

¹⁷⁷ *Villes et société urbaine dans l'Empire à la fin du Moyen Âge*, dir. C. Gauvard, Paris, 2002, t. 3, p. 261-263, 417-419..

les faits en vue de le traiter. La négociation est donc présentée souvent à côté de la transmission de la nouvelle au sein de nombreux travaux, mais sans toutefois que les deux ne soient nettement distinguées. Un meilleur discernement ne serait-il pas possible en prenant pour base le vocabulaire de la messagerie ? Jusqu'à présent, une étude se donnant de mesurer la présence du vocabulaire de la messagerie ainsi que d'analyser le recours à ce même vocabulaire a-t-elle vu le jour ? En est-il davantage du thème iconographique du messager dans les manuscrits fictionnels ?

PARTIE I. Les sentiments constitutifs des maîtres vis-à-vis de leurs messagers

Chapitre 4. Quelle omniprésence ?

Chansons de geste ou poésies de cour, les œuvres de fiction sont pleinement utiles en vue d'écrire l'histoire du messager dans la France médiévale. Justement, ce que les gens chantent, récitent ou écrivent n'est-il pas tout aussi réel que ce qu'ils boivent ou mangent ? Tout indique qu'au cœur du Moyen Âge, la vie littéraire était intense et ouverte. Romans de chevalerie et poésie troubadouresque, bien sûr, mais aussi satires, fabliaux et même art dramatique entretenaient les émotions esthétiques des médiévaux. Outre l'intérieur des églises, cadre privilégié du théâtre médiéval, des auberges, de simples estrades ou encore des tréteaux dressés en pleine rue pouvaient constituer d'éventuels lieux de représentations théâtrales à la fin du Moyen Âge. Précisément, aucun genre littéraire n'échappait au caractère public de son activité.

« Message », « messagier », « messatje », « messatgier », voilà des mots qu'Aliénor d'Aquitaine ou que sa fille Marie de Champagne ont dû entendre des centaines, voire des milliers de fois à la tête de leurs cours d'amour, où elles étaient loin d'être les seules auditrices. Si les représentations littéraires débordent, au juste, de nombreux thèmes liés à l'idéal du mode de vie seigneurial, les scènes dans lesquelles surviennent des messagers sont de celles dont les œuvres fictionnelles regorgent le plus.

Rappelons de prime abord qu'il n'est pour l'instant question des messagers des seules œuvres de fiction. Il paraît, en effet, plus pratique d'étudier séparément les littératures fictionnelle, didactique, hagiographique et chronistique. Cette division demeure cependant quelque peu artificielle pour parler d'un temps où les genres s'interpénétraient, où une geste pouvait très bien servir d'enseignement à un grand, où les récits d'apprentissage qu'étaient les romans courtois pouvaient être autant de miroirs au prince, où une vie de saint prenait parfois l'apparence d'une épopée et où certaines chansons étaient en fait des chroniques remaniées de telle manière à faire ressortir les valeurs de leur auditoire chevaleresque. Une recherche est-elle toutefois présentable sans être découpée ? Pour établir ce découpage aisément critiquable,

on s'est alors fondé sur le caractère dominant de l'œuvre ainsi que sur les intentions de son auteur¹⁷⁸.

Précisons maintenant quel sens va être donné à l'expression de « vocabulaire de la messagerie », car il s'avère que même le simple messenger n'était pas toujours un transmetteur de nouvelles. Ce vocabulaire a donc été entendu comme l'ensemble des termes indiquant à titre principal et à première vue une transmission de nouvelles et un maximum d'occurrences de ce lexique a été relevé dans le but de faire apparaître toute la diversité de situations auxquelles celui-ci s'applique. En effet, ce dernier n'est pas réductible à la transmission des nouvelles et il a paru important de faire aussi apparaître des situations relevant d'autres catégories¹⁷⁹. Inversement, les hérauts, les écuyers, les sergents et autres serviteurs du prince dont la désignation signifiait essentiellement autre chose et qui ne se faisaient qu'occasionnellement porteurs de lettres n'ont pas été pris en compte. Il en a été de même pour les demoiselles et valets envoyés avec du courrier à remettre, qui certes peuplent les romans de chevalerie, mais auxquels le vocabulaire de la messagerie n'était pas appliqué. Peut-on autrement discerner les circonstances dans lesquelles les jongleurs y avaient recours ?

Avouons aussi que l'entreprise qui nous rendrait susceptible de ce discernement risquerait de s'avérer de longue haleine. En dehors même du caractère relativement pléthorique du corpus des fictions, le nombre et la diversité des acceptions possibles de certains termes peuvent constituer un obstacle. Par exemple, le mot « mes »¹⁸⁰ possède un champ polysémique des plus complexes. En effet, il peut signifier, suivant les cas, pareillement dans les langues française et occitane, l'adverbe « mais » ou alors les noms communs « mets », « maison », « moisson », « messe » ou « messenger », mais dans un cas sur dix environ seulement pour cette dernière acception. La recherche des occurrences dans lesquelles il revêt un sens proche de celui de « messenger » s'en trouve d'autant plus fastidieuse. Un autre problème existe pour

¹⁷⁸ De plus, on s'en est tenu pour cette section aux œuvres littéraires de fiction produites dans le royaume de France entre 1108 et 1328. Que le lecteur ne soit donc pas surpris d'y constater des absences notables, telles celles de la *Chanson de Roland*, qui remonte sans doute à la fin du XI^e siècle, du *Roman de Troie* de Benoît de Sainte-Maure, des *Lais* de Marie de France, tous deux au service du souverain Plantagenêt, de l'*Eneas*, qui était récité à la cour de Londres, du *Roman de Jaufré*, écrit pour le roi d'Aragon, du *Tristan* de Thomas d'Angleterre ou bien du *Roman de la Rose* de Guillaume de Lorris et Jean de Meung, ou encore du *Breviari d'amor* de Matfre Ermengaud, poèmes dans l'ensemble plutôt didactiques qui seront traités au chapitre suivant. Quant à la *Chanson de la croisade des Albigeois* et au *Poème de la Guerre de Navarre* par Guilhem Anelier de Tolosa, qui s'apparentent en fait à des chroniques, ils seront abordés en dernière partie de cette thèse.

¹⁷⁹ L'exposé de l'ensemble de ces situations fera l'objet du chapitre suivant.

¹⁸⁰ Dans les tableaux *infra*, on peut voir les formes « més » ou « mès », uniquement car elles apparaissent ainsi dans les éditions. En fait, ces formes sont équivalentes, puisque l'accent n'a pas existé avant la Renaissance.

la distinction du singulier et du pluriel à partir des formes, les grammaires de l'ancien français et de l'ancien occitan ne marquant pas le nombre de la même façon que les langues modernes. En effet, selon que l'on se trouvait en cas sujet ou en cas régime, les règles n'étaient pas les mêmes. Celui qui souhaite étudier le vocabulaire de la messagerie dans les fictions françaises et occitanes dispose néanmoins de deux leviers qui, sans donner beaucoup de traductions, permettent la consultation simultanée d'un grand nombre d'œuvres. Pour chacune de ces œuvres, il est donc possible, au prix d'un patient effort, de dénombrer les occurrences des termes désignant le messager.

Une ressource numérique, le *Corpus de la littérature médiévale*¹⁸¹, existe grâce aux soins de Dominique Boutet, d'Élisabeth Gaucher et d'Élisabeth Lalou. Cette base de données, qui sans contenir l'intégralité des textes littéraires français du Moyen Âge¹⁸² en fournit un choix très important, peut donner une valeur au moins indicative du poids du vocabulaire de la messagerie dans la fiction française.

L'épopée d'oïl (tabl. 1) réunit un nombre colossal d'occurrences, qui sont assez bien réparties entre une dizaine de récits des cycles de France. Une hiérarchie s'y dessine, mais les différences ne sont pas énormes. Les formes apparentées à « messager » constituent l'écrasante majorité des termes relatifs à la messagerie.

Le roman d'oïl (tabl. 2) rassemble également un nombre considérable d'occurrences. À leur égard, les matières de Tristan et de Chrétien de Troyes s'imposent comme les plus importantes. La répartition selon les formes ressemble à celle de l'épopée, à ceci près qu'elles sont plus variées, laissant notamment pointer quelques formes féminines dans le *Tristan en prose*. Il est également possible de trouver de nombreux éléments du vocabulaire de la messagerie dans le *Roman du comte d'Anjou* de Jehan Maillart¹⁸³, dans le *Roman de Fauvel*

¹⁸¹ dir. C. Blum, [Paris], 2001.

¹⁸² Le vocabulaire dont il est question est ainsi également représenté à divers titres au sein de nombreuses œuvres n'y figurant pas. Parmi ces grands absents, citons *Garin le Loheren*, *Anséis de Carthage*, *Guillaume au Court-Nez*, *Doon de Mayence*, *Girart de Vienne*, *Elie de Saint-Gilles* ou encore *Garin de Monglane*. Il semble que les auteurs de la base aient étrangement négligé les gestes ayant le plus tôt inspiré les études littéraires.

¹⁸³ Entre autres, aux vers 3259, 3449, 3733, 6379, 7756, éd. M. Roques, Paris (Classiques du Moyen Âge, 67) 1931.

de Gervais du Bus¹⁸⁴, dans *Meliacin ou le cheval de Fust* de Girart d'Amiens¹⁸⁵ ainsi que dans les versions en prose et en vers la *Légende de l'empereur Constant* anonyme¹⁸⁶.

La satire d'oïl (tabl. 3) se compose en fait du *Roman de Renart*, qui regroupe la grande majorité des occurrences et des formes, et des fabliaux, courts récits qui peuvent contenir à l'occasion des éléments du vocabulaire de la messagerie. La matière renardienne a aussi inspiré des messagers à Jacquemart Giélée¹⁸⁷.

Peu nombreuses sont les œuvres de la lyrique courtoise d'oïl (tabl. 4) à avoir évoqué la figure du messager. Le faible nombre d'occurrences d'un nombre de formes faible lui aussi permet de dire que ce genre littéraire n'était que peu propice au vocabulaire de la messagerie.

Encore peu remarquable à l'époque où l'on se situe, le théâtre d'oïl (tabl. 5) est le genre dans lequel s'est le moins épanoui le vocabulaire de la messagerie. Il possède, à ce point de vue, un peu les mêmes caractéristiques que le lyrisme courtois.

En langue d'oïl, la narration, qu'elle soit romanesque, épique ou satirique, constitue le genre fondamental dans lequel le vocabulaire de la messagerie s'est développé. Il y est d'ailleurs d'une déconcertante prolixité. Au contraire, les genres privilégiant l'expression, comme le lyrisme ou le théâtre, ont été beaucoup moins féconds dans ces régions en cette matière.

De très nombreux textes de la fiction occitane¹⁸⁸ ont été mis à la disposition de la communauté scientifique à travers une autre ressource électronique par Peter T. Ricketts. Sa *Concordance de l'occitan médiéval*¹⁸⁹ ne comporte certes pas à ce jour les textes en prose, mais contient au moins tout ce qui a été édité jusqu'à maintenant en matière de poésie narrative et de troubadours.

L'épopée (tabl. 6) est le genre de prédilection pour le vocabulaire de la messagerie dans le domaine d'oc. Mais celui-ci s'y est inégalement développé, *Girart de Roussillon* rassemblant plus de la moitié des occurrences, devant *Fierabras*, *Daurel e Beton*, *Aigar et Maurin*, *Ronsasvals* et la *Canso d'Antioca*, dans l'ordre décroissant du nombre des occurrences. Les

¹⁸⁴ Notamment, aux vers 3109-s., 3113, 3129, éd. A. Långfors, Paris, 1914-19.

¹⁸⁵ Par exemple, aux vers 16313, 17754, 17757, éd. A. Saly, Senefiance n° 27 (Publications du CUER MA), 1990.

¹⁸⁶ *Li contes deu roi Coustant l'empereur*, éd. L. Moland et C. D'Héricourt, *Nouvelles françaises en prose du XIII^e siècle*, Paris, 1856, p. [1]-32, p. 28, 30 ; *Li dis de l'empereur Coustant*, éd. A. Wesseloffsky, *Romania*, t. VI, 1877, p. [161]-198, v. 364, 412, 464.

¹⁸⁷ *Renart le Nouvel*, éd. H. Roussel, Paris, 1961, exemples aux vers 156, 627, 2368, 3594, 3626.

¹⁸⁸ Les termes et expressions « occitan », « langue occitane » et « monde occitan » sont ici employés pour simplifier et désigner les idiomes méridionaux pris en général et sans parti pris pour ceux d'entre eux qui relèveraient d'une langue ou d'un dialecte, les Provençaux, notamment, revendiquant la totale indépendance de leur langue.

¹⁸⁹ *COM1-COM2*, CD-ROM, [Turnhout], 1990-2004.

formes sont nombreuses et variées. Ce foisonnement serait-il caractéristique de la langue occitane ?

Le roman d'oc (tabl. 7) constitue un genre de relative moindre importance pour le vocabulaire en question. Une même inégalité dans la répartition s'y retrouve néanmoins, le roman d'aventures *Guilhem de la Barra* d'Arnaut Vidal de Castelnau devançant nettement *Flamenca* et, surtout, *Blandin de Cornouaille* et *Rollan a Saragossa*. Les formes sont assez peu nombreuses. Cette modestie provient sans doute du moindre développement du genre romanesque dans les provinces méridionales.

Les termes évoquant la messagerie sont représentés de façon non négligeable dans les épîtres et dans les saluts d'amour d'oc (tabl. 8). À la différence de son pendant septentrional, la lyrique courtoise méridionale ne semble guère avoir été défavorable à leur expression. Deux poèmes méritent le détour. Le premier, la complainte *Si trobes*, comporte autant d'occurrences que la totalité des *Saluts d'amour* d'Arnaut de Mareuil, lesquels sont pourtant plus féconds que les *Épîtres* de Guiraut Riquier. L'autre, le salut d'amour *Domna, messatg' en sui*, contient son unique occurrence dans son intitulé même.

Les courriers contaminent aussi la grande production des troubadours. Les planhs, coblas, tensons et autres sirventès de la poésie troubadouresque comprennent un ensemble varié de termes évoquant la messagerie produit par un nombre de créateurs dont la liste est longue. Même en se limitant aux terres occitanes relevant de la mouvance française (Languedoc, Auvergne, Gascogne, Guyenne, Saintonge et Limousin) comme territoire de prédilection de ces jongleurs, on arrive au total à 40 poètes¹⁹⁰ qui ont utilisé 26 formes différentes¹⁹¹. L'extrême dissémination de ces formes chez ces auteurs en rend la représentation sous forme de tableau peu utile. Signalons simplement que se dégagent les 14 occurrences de termes de messagerie de l'œuvre lyrique de Bernart de Ventadour, celles de Gaucelm Faidit et de Raimon de Miraval révélant chacune 8 occurrences. Les autres troubadours, y compris les célèbres Guilhem de Poitiers, Marcabru ou Bertran de Born, ont produit chacun une œuvre ne comptant que 5 occurrences au maximum de termes relevant de la messagerie.

¹⁹⁰ Il s'agit, mis à part les noms cités plus loin, de : Bernart Marti, Uc de Saint-Cir, Monge de Montaudon, Peire Pelissier, Raimon de Castelnou, Na Castelloza, Daude de Pradas, Guilhem de Saint-Didier, Guiraut de Salignac, Joios de Toulouse, Peire d'Auvergne, Raimon Jordan, Uc Brunenc, Uc de Penne, Giraut de Bornelh, Aimeric de Belenoi, Cercamon, Aimeric de Péguilhan, Arnaut de Tintinhac, Gauceran de Saint-Didier, Guilhem Adémar, Guilhem Augier Novella, Peire Basc, Peire Vidal, Savaric de Mauléon, Guiraut lo Ros, Aicart del Fossat, Garin lo Brun, Peirol, Torcafol, Pons de Capdolh, Guiraut Riquier, Peire Cardinal et Peire Ermengau.

¹⁹¹ Il faut savoir que l'on peut compter 18 formes apparentées à « messenger » (*mes, mesages, mesage, messatgier, messatges, messatgers, messatger, messatge, messatg', messagiers, messagier, @messenger, messatje, mesagiers, mesatge et mesatgier*), 5 à « coureur » (*corredor et corredors*) ou « courrier » (*correu, corrieu et corrieus*), 2 à « chevauteur » (*cavalgador et cavalgaire*), enfin une à « troteur » (*trotaire*).

Le vocabulaire de la messagerie est très peu représentée dans des œuvres de genres peu prisés dans le monde occitan de cette époque, comme les *Espozalizi de Nostra-Dona*, un des premiers drames liturgiques d'oc, les *Novas del Papagay* d'Arnaut de Cercasses, sans doute le seul fabliau en langue d'oc à être parvenu jusqu'à nous, ou encore le *Romans de mondana vida*, poème narratif et satirique de Folquet de Lunel (tabl. 9).

Si la narration reste, dans l'ensemble, dominante en termes de messagerie, en langue d'oc, les genres littéraires d'expression n'ont pas du tout négligé ce vocabulaire.

La prolixité du vocabulaire de la messagerie est étonnante chez les romanciers et les chanteurs de geste français, tandis qu'elle s'avère plus modérée dans l'épopée et le roman d'oc. Est-ce uniquement du fait de la longueur et du nombre plus importants de ces productions dans le Nord ou cela manifestait-il un intérêt supérieur des puissants septentrionaux vis-à-vis des services de messagerie ?

Les troubadours et les poètes lyriques occitans semblent, par la présence au sein de leur production d'un vocabulaire de la messagerie important et varié, avoir été plus inventifs et plus sensibles à la matière que leurs collègues d'oïl. Est-ce le signe d'une réalité qui aurait été plus riche dans le Midi au niveau de l'échange des messages ou alors serait-ce tout simplement le reflet du caractère foisonnant de la poésie méridionale, comme de la langue occitane de façon plus générale ?

Les formes masculines l'emportent toujours en nombre sur les formes féminines. Cela signifie-t-il que la figure du messager était une composante de la masculinité ?

La présence de formes que l'on pourrait qualifier de partagées, car désignant aussi bien le messager lui-même que le message qu'il porte, est-elle le signe que le messager était parfois peu de choses par rapport aux enjeux dont il demeurerait la proie ?

Que ce fût en langue d'oc ou en langue d'oïl, l'omniprésence du messager s'établissait en fait à des degrés très variables.

La fiction se racontait, à côté des textes, au moyen des images qui enluminaient les manuscrits¹⁹². Or, ces derniers faisaient l'objet de commandes de la part des destinataires des œuvres de fiction, une clientèle majoritairement issue de la haute noblesse et de l'entourage

¹⁹² Ce qui semble couler de source, pour qui est familier du livre médiéval, n'a guère suscité l'attention des romanistes, à part peut-être Jacques Merceron, qui ne consacre à ce problème qu'une remarque de note de bas de page, *Le message et sa fiction : la communication par messenger dans la littérature française des XII^e et XIII^e siècles*, Berkeley ; Los Angeles ; London (University of California publications in modern philology, vol. 128) 1998, p. 316 n. 1.

des princes. Les peintures sur parchemin formaient une des seules manifestations de l'iconographie profane¹⁹³ de l'époque médiévale. Pour identifier le messager dans l'enluminure d'une époque où ses attributs étaient loin d'être systématiquement figurés, il n'y a d'autre méthode que de procéder en regard du texte accompagnant l'image. Si l'on regroupe l'ensemble des enluminures de fiction peintes à l'intérieur des limites spatio-temporelles définies plus haut, on parvient à un corpus impressionnant de plus d'une centaine d'images de messagers, qui semble exclusivement concerner les oeuvres de langue d'oïl. Du point de vue du genre littéraire de ces enluminures fictionnelles, la matière de Bretagne et les cycles de la Table ronde étaient de loin les plus prisés¹⁹⁴, avec plus des deux tiers de ces images, dépassant ainsi largement la matière gréco-romaine du roman antique¹⁹⁵. Les épopées de la matière de France et les autres romans de chevalerie suscitaient un nombre non négligeable de représentations de messagers¹⁹⁶, tandis que les récits satiriques n'en inspiraient que peu¹⁹⁷. Peu propices à l'évocation des messagers, le théâtre et la lyrique ne paraissent guère avoir donné l'occasion à des peintres d'en illustrer leurs manuscrits. La représentation iconique du messager dans les manuscrits littéraires n'est pas apparue avant le commencement du XIII^e

¹⁹³ C'est par commodité que cette expression est utilisée, pour dire qu'il ne s'agit pas à proprement parler d'images sacrées, bien que des choses saintes puissent y être présentes et qu'il ne soit de toute façon guère d'élément de la culture médiévale dans lequel le rapport à la divinité ne se fasse sentir.

¹⁹⁴ Paris, BnF, Français 95, a. *Histoire du saint Graal*, fol. 22v, 61v 2, 69v (2 enluminures), b. *Histoire de Merlin*, fol. 125v, 166 (2 enluminures), 203v, 207, 208, 226v, 254, 267v, 297, 309, 326 (2 enluminures), Français 105, a. *Histoire du saint Graal*, fol. 24v, 79, 85, 87v, b. *Histoire de Merlin*, fol. 181, 186v, 204v, 206v, 219, 256, 288, Français 110, b. *Histoire de Merlin*, fol. 93v, c. *Lancelot du Lac*, fol. 209v, 212, Français 333, a. *Lancelot du Lac*, fol. 59v (2 enluminures), Français 334, *Tristan de Léonois*, fol. 34v, 48v, 55v, 85v, 88, 128, 183, 184, 185v, 186v, 213v, 217v, 255v, 302, 336, Français 339, a. *Lancelot du Lac*, fol. 18, 19v, 179v, 219v, Français 342, c. *Mort le roi Artu*, fol. 193, 215v, 231, Français 344, a. *Histoire du saint Graal*, fol. 17, 51, 55, b. *Histoire de Merlin*, fol. 106, 117v, 127v, 130v, 135, 165v, 168, c. *Lancelot du Lac*, fol. 201, 221, 225, 228, 267v, 270, 278v, 280v, 464v, Français 350, a. *Guiron le Courtois*, fol. 88v, 152, 159v, 358v, b. *Prophéties de Merlin*, fol. 383v, 384v, 418v, Français 759, *Tristan de Léonois*, fol. 45r, Français 761, a. *Artus de Bretagne*, fol. 32, Français 770, a. *Histoire du saint Graal*, fol. 28, 75v, 81v, c. *Histoire de Merlin*, fol. 168, 168v, 192v, 236v, 286v, 292v, 294, Français 776, a. *Tristan de Léonois*, fol. 41, 176v, Français 1433, b. Chrétien de Troyes, *Chevalier au lion*, fol. 85 (2 enluminures), Français 1453, c. *Conte du Graal (Seconde Continuation)*, fol. 198, Français 9123, b. *Histoire du saint Graal*, fol. 22, 66, 71, c et d. *Histoire de Merlin*, fol. 171v, 184v, 195, 251v, 281, 289v, Français 12573, a. *Lancelot du Lac*, fol. 166v (2 enluminures), Français 12582, *Histoire du saint Graal*, fol. 45, Français 16999, *Lancelot du Lac*, fol. 16v, 67v, 70v (2 enluminures), 105, 153, Français 19162, a. *Histoire du saint Graal*, fol. 22, 83, 92, b. *Histoire de Merlin*, fol. 227, 249v, 346, Français 24394, a. *Histoire du saint Graal*, fol. 63, b. *Histoire de Merlin*, fol. 180v, 187v, Français 25516, a. *Bueve de Hanstone*, fol. 18, Nouvelle Acquisition Française 6579, *Tristan de Léonois*, fol. 147v, 151, Londres, British Library, Additional 10294, *La Mort le Roi Artus*, fol. 87, Additional 38117, *Roman de Merlin*, fol. 111v, Le Mans, Bibliothèque municipale, ms. 354, *Estoire del saint Graal*, fol. 126v, 137, 151, Rennes, Bibliothèque municipale, ms. 255, *Estoire del saint Graal*, fol. 54v, 60v, 197, 199v.

¹⁹⁵ Paris, BnF, Français 60, a. *Roman de Thèbes*, fol. 9, 16v, 38v, b. Benoît de Sainte-Maure, *Roman de Troie*, fol. 65v, 145v, c. *Énéas*, fol. 162, Français 783, Benoît de Sainte-Maure, *Roman de Troie*, fol. 5v, Français 790, e. Jean Nevelon, *Vengeance Alixandre*, fol. 179v.

¹⁹⁶ Paris, BnF, Français 1456, Adenet le roi, *Cleomadès*, fol. 50v, 127v, Français 12558, *Chanson d'Antioche*, fol. 58v, Français 12603, a. *Chevalier aux deux épées*, fol. 1, Nouvelle Acquisition Française 4531, Jehan Maillart, *Le Roman du comte d'Anjou*, fol. 27v, 28, 29v, 31v.

¹⁹⁷ Paris, BnF, Français 146, a. Gervais du Bus, *Roman de Fauvel*, fol. 31, Français 372, Jacquemart Giélée, *Renart le Nouvel*, fol. 26, 26v, 32, Français 1581, Jacquemart Giélée, *Renart le Nouvel*, fol. 25v, 34.

siècle, peut-être parce que les princes, qui raffolaient de cette littérature, recommencèrent à ce moment-là à vouloir posséder des livres¹⁹⁸.

Pourquoi les cycles chevaleresques d'oïl sont-ils à ce point prédominants dans les enluminures fictionnelles de messagers ? Était-ce dû à la conjugaison du plus grand essor des romans de chevalerie dans les pays d'oïl avec la concentration des enlumineurs dans les régions francilienne, flamande et hennuyère ? Réputés friands de poésie épique et romanesque, les seigneurs et dames du Nord l'étaient-ils également de scènes figurées de messagers ?

Que valaient et que pouvaient représenter de telles évocations de messagers auprès de celles ou de ceux qui écoutaient ces récits ou commandaient ces enluminures ?

Pour être traitée de manière complète, cette question exigerait, étant donnée la prolixité des matériaux qui y sont relatifs, une patiente étude à part entière, laquelle, seule, pourrait apprécier dans sa juste mesure la portée normative de ces textes, cette dernière n'étant pas des moins complexes.

¹⁹⁸ En ce qui concerne les éventuelles indications de lieu de production, d'artiste et de possesseur, se reporter au répertoire général des sources.

Tableau 1. Nombre d'occurrences des termes de messagerie dans l'épopée française

	RM	AS	AN	SL	RC	SA	HB	OA	BA	CC	CA	BC	AL	SR	CN	Tot
message	3	21	20	33		27		16	3	8		10				141
message	61	15					4			3	10		3			96
messages		8	9	16		13		5	6	5	1	2				65
messagier		16	6	10	2	7		9	4	2	2	3	2			63
mesagier	12	18	1				6				3		5			45
mesaige					12		21						1	5		39
més			20		2				8						1	31
mesages	13	5	2							1	3					24
messagiers		2	8	1		2		4	1	1						19
mès					17											17
mesaiges					6		5									11
mesagiers	1	2	2				3									8
mesaigier					3		1				1					5
messager			4													4
mesaige					3											3
coureour						1		2								3
mesaigiers					1		1									2
mesaigiers					2											2
mesaigier					2											2
mesaiges					2											2
corliu			1			1										2
mesaje			1													1
mesajer					1											1
messagers			1													1
corlieus										1						1
coureor			1													1
troteor	1															1
Total pour ces 27 formes	91	87	76	60	53	51	41	36	22	21	20	15	11	5	1	590

Nota Bene. RM= Renaut de Montauban, AS= Chanson d'Aspremont, AN= Chanson d'Antioche, SL= Chanson des Saisnes, rédaction LT, de Jehan Bodel, RC= Raoul de Cambrai, SA= Chanson des Saisnes, rédaction AR, de Jehan Bodel, HB= Huon de Bordeaux, OA= Enfances Ogier d'Adenet le Roi, BA= Berte aus grans piés d'Adenet le Roi, CC= Couronnement de Louis, rédaction C, CA= Couronnement de Louis, rédaction AB, BC= Buevon de Conmarchies d'Adenet le Roi, AL= Aliscans, SR= Chanson des Saisnes, rédaction R, de Jehan Bodel, CN= Charroi de Nîmes, Tot= Total pour ces 15 œuvres.

Tableau 2. Nombre d'occurrences des termes de messagerie dans le roman et le lai narratif français

<i><u>I</u></i>	Tp	Th	Ma	Cl	Pe	Er	Pt	Tb	Rb	Pa	Gp	Pl	Ee	Ig	Pr	La
message	39		12	11	2	7	5	1		7	8		5		4	4
mesage	12	40	2		1	1		9	10		1	6		1		
messages	23	1	13	3			1			1	2		2		1	3
mesaige	36				13											
messagier	4		1			5	6			2			1	2	3	
mesagier	2	11						1	1			3		5		
mesages	6	8											1			
mesaigiere	17															
messagiers	7			3	1	1	1			2			1			
mesaigier	2			8												
messaigiere	9					1										
mesagiers	3	4										1				
mesaiges	5				4											
messaje			7													
mesaigiere	4															
messaige											1					
chevaucheüres	3															
chevaucheüre	3															
nonce		3														
messaigiere	2															
messenger																
corlain								1	1							
mesagerie	1															
més														1		
mès								1								
mesaigerie	1															
messajes			1													
messaiges																
coreors																
coureors		1														
chevalcheüres	1															
<u>Total pour ces 31 formes</u>	180	68	36	25	21	15	13	13	12	12	12	10	10	9	8	7

<u>2</u>	Cp	Yv	Lh	Gr	Ph	Ga	Sb	D	C	E	F	T	<u>T</u>
message	3	2	1		2		2						115
message	1			2				1		1	1	1	90
messages		1	1		1				1				54
mesaige													49
messagier	1												25
mesagier													23
messages				2									17
mesaigiere													17
messagiers													16
mesaigier													10
messaigiere													10
mesagiers								1					9
mesaiges													9
messaje													7
mesagiere													4
messaige						2							3
chevaucheüres													3
chevaucheüre													3
nonce													3
messaigiere													2
messenger			2										2
corlain													2
mesagerie													1
més													1
mès													1
mesaigerie													1
messajes													1
messaiges						1							1
coreors		1											1
coureors													1
chevalcheüres													1
<u>Total pour ces 31 formes</u>	5	4	4	4	3	3	2	2	1	1	1	1	482

N. B. Tp= *Roman de Tristan* en prose, Th= *Roman de Thèbes*, Ma= *Mort le roi Artu*, Cl= *Cligès* de Chrétien de Troyes, Pe= *Première Continuation de Perceval*, ms. E, Er= *Eracle* de Gautier d'Arras, Pt= *Première Continuation de Perceval*, ms. T, Tb= *Tristan* de Bérout, Rb= *Roman de Tristan* de Bérout, Pa= *Première Continuation de Perceval*, ms. A, Gp= *Conte du Graal (Perceval)* de Chrétien de Troyes, Pl= *Première Continuation de Perceval*, ms. L, Ee= *Érec et Énide* de Chrétien de Troyes, Ig= *Ile et Galeron* de Gautier d'Arras, Pr= *Première Continuation de Perceval*, ms. R, La= *Chevalier à la charrete (Lancelot)* de Chrétien de Troyes, Cp= *Continuation de Perceval* de Gerbert de Montreuil, Yv= *Chevalier au lion (Yvain)* de Chrétien de Troyes, Lh= *Lai d'Haveloc*, Gr= *Graelent*, Ph= *Philomena* de Chrétien de Troyes, Ga= *Guillaume d'Angleterre*, jadis attribué à Chrétien de Troyes, Sb= *Salut d'amours* de Philippe de Beaumanoir père, D= *Doon*, C= *Lai du Conseil*, E= *Espine*, F= *Folie de Berne*, T= *Tydorel*, T= Total pour les 28 œuvres des deux parties du tableau.

Tableau 3. Nombre d'occurrences des termes de messagerie dans la satire et les fabliaux français

<u>1</u>	Rr	Td	Pm	Ch	Tr	Pg	Ro	Vi	Cf	F	H	M	B	R	O
message	36	2												1	1
message	15		4	3			2								
messagier	7	3											1		
message	11														
messaige	8														
mesaige	1				2	2									
mesager	3														
mesagiers	2	1													
messagiers	1							2							
messagier	3														
messages															
més									1	1					
mès											1	1			
messages	1	1													
mesaiges															
messajes	1														
messaige															
messagers	1														
coreor	1														
coureor	1														
<u>Total pour ces 20 formes</u>	92	7	4	3	2	2	2	2	1	1	1	1	1	1	1

<u>2</u>	D	G	V	C	A	Co	Cr	Ve	S	U	X	Y	Z	<u>T</u>
message	1													41
message			1	1	1	1	1	1	1	1				32
messagier														11
message														11
messaige														8
mesaige														5
mesager														3
mesagiers														3
messagiers														3
messagier														3
messages												1	1	2
més														2
mès														2
messages														2
mesaiges		1												1
messajes														1
messaige											1			1
messagers														1

coreor														1
coureor														1
<u>Total pour ces 20 formes</u>	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	134

Note. Rr= *Roman de Renart*, Td= *Trubert de Douin de Lavesnes*, Pm= *Du prestre et du chevalier de Milon d'Amiens*, Ch= *Des III chevaliers et del chainse de Jacques de Breisieux*, Tr= *Des tresces*, Pg= *Du prestre et d'Alison de Guillaume le Normand*, Ro= *Romanz de un chevalier et de sa dame et de son clerk*, Vi= *Vilain mire*, Cf= *Chevalier que fist sa fame confesse*, F= *Fevre de Creeil*, H= *Constant du Hamel*, M= *Male honte d'Hugues de Cambrai*, B= *Do mire de Brai*, R= *Robe vermeille*, O= *De l'oue au chapelain*, D= *Frere Denise de Rutebeuf*, G= *Guillaume au faucon*, V= *Brunain, la vache au prestre de Jehan Bodel*, C= *Cuvier*, A= *Flabel d'Aloul*, Co= *Chevalier à la corbeille*, Cr= *Chevalier à la robe vermeille*, Ve= *Veuve de Gautier le Leu*, S= *Du est chevalier de Gautier le Leu*, U= *De pleine barre de sens de Jean le Galois*, X= *Fotior*, Y= *De la viellote et de la vielle truande*, Z= *Du vilain au buffet*, T= Total pour les 28 œuvres des deux parties du tableau.

Tableau 4. Nombre d'occurrences des termes de messagerie dans la lyrique française

	CTC	PT	CAH	CCB	CRF	L	CJE	CBN	CCC	CJB	<u>Total pour ces 10 oeuvres</u>
message		2				1		1	1	1	6
message	1		1		1	1	1				5
messagier	1	1	1		1						4
coreor	2										2
messaige				1							1
messaigiers				1							1
<u>Total pour ces 6 formes</u>	4	3	2	2	2	2	1	1	1	1	19

Nota. CTC= *Chansons de Thibaut de Champagne*, PT= *Piramus et Tisbé*, CAH= *Chansons d'Adam de la Halle*, CCB= *Chansons de Conon de Béthune*, CRF= *Chansons de Richard de Fournival*, L= *Lay d'amours*, CJE= *Chansons de Jehan Erart*, CBN= *Chansons de Blondel de Nesles*, CCC= *Chansons du Chastelain de Couci*, CJB= *Congié de Jehan Bodel*.

Tableau 5. Nombre d'occurrences des termes de messagerie dans le théâtre comique et liturgique français

	<i>Jeu de saint Nicolas de Jehan Bodel</i>	<i>Jeu de la feuillée</i>	<i>Passion des jongleurs</i>	<i>Jeu d'Adam</i>	<i>Jeux partis d'Adam de la Halle</i>	<u>Total pour ces 5 oeuvres</u>
message		2		1		3
messaigiers	1					1
message			1			1
courliex					1	1
courlieus	1					1
courlius	1					1
<u>Total pour ces 6 formes</u>	3	2	1	1	1	8

Tableau 6. Nombre d'occurrences des termes de messagerie dans l'épopée occitane

	<i>Girart de Roussillon</i>	<i>Fierabras</i>	<i>Daurel e Beton</i>	<i>Ronsasvals</i>	<i>Aigar et Maurin</i>	<i>Canso d'Antioca</i>	<u>Total pour ces 6 oeuvres</u>
message	46	1		5	3		55
messages	19				2		21
mesatgier		11					11
mes	8	3					11
mesatge		10					10
messagers	8				1		9
corredor			2	4			6
message	2		2		1		5
messagier			2	3			5
mesatje						4	4
mesatges		3					3
mesatgiers		2					2
messenger	1				1		2
messagie			2				2
messaier	2						2
messatge		2					2
messages	1						1
mesagier			1				1
messagiers	1						1
messajes	1						1
messatgier		1					1
messaigeus			1				1
messaige			1				1
corleu	1						1
corleus	1						1
corlieus	1						1
coredors			1				1
corredors			1				1
cavalcaire					1		1
cavalgador			1				1
cavalgaires					1		1
chevaujador	1						1
chevauchador	1						1
<u>Total pour ces 33 formes</u>	94	33	14	12	10	4	167

Tableau 7. Nombre d'occurrences des termes de messagerie dans le roman occitan

	<i>Guilhem de la Barra d'Arnaut Vidal de Castelnaudary</i>	<i>Flamenca</i>	<i>Blandin de Cornouaille</i>	<i>Rollan a Saragossa</i>	<u>Total pour ces 4 oeuvres</u>
messagiers	16	2			18
messagier	16			1	17
message	3	4		2	9
messages		6		1	7
mesagier			6		6
corredor	1			1	2
mesageria			1		1
messaje		1			1
@mes		1			1
cavalguadors	1				1
mes		1			1
corredors	1				1
<u>Total pour ces 11 formes</u>	38	15	7	5	65

Tableau 8. Nombre d'occurrences des termes de messagerie dans les épîtres et saluts d'amour occitans

	<i>Si trobes</i>	<i>Saluts d'amour d'Arnaut de Mareuil</i>	<i>Épîtres de Guiraut Riquier</i>	<i>Saluts d'amour anonymes</i>	<i>Domna, messatg' en sui</i>	<u>Total pour ces 5 œuvres</u>
messatge	5	1				6
messatje		4	2			6
mesager				2		2
messatgiers		2				2
messatg'	1					1
messatges			1			1
messatgier			1			1
message		1				1
messenger	1					1
messagers	1					1
mesatg'					1	1
corrieus			1			1
<u>Total pour ces 12 formes</u>	8	8	5	2	1	24

Tableau 9. Nombre d'occurrences des termes de messagerie dans les genres isolés occitans

	<i>Esposalizi de Nostra Dona</i>	<i>Las Novas del Papagay d'Arnaut de Cercasses</i>	<i>Romans de mondana vida de Folquet de Lunel</i>	<u>Total pour ces 3 œuvres</u>
messatge	2			2
messatje		1		1
corrieu		1		1
corrieus			1	1
<u>Total pour ces 4 formes</u>	2	2	1	5

PARTIE I. Les sentiments constitutifs des maîtres vis-à-vis de leurs messagers

Chap. 5. La doctrine : à la recherche du bon messager

Au Moyen Âge, la formation intellectuelle et morale des gens de pouvoir pouvait-elle se passer de la connaissance du messager ?

Dans la société médiévale, les personnes ou les groupes qui jouissaient de quelque richesse ou de quelque pouvoir manifestaient leur autorité, suivant son importance, en battant monnaie, par exemple, ou bien en apposant leur sceau sur leurs actes, ou aussi en faisant figurer leurs armoiries sur les bâtiments, le mobilier, les armes, les objets, les vêtements et les drapeaux, ou encore en donnant leur nom à des lieux.

Or, pour notre propos, les sources toponymiques, sigillographiques, numismatiques, héraldiques, emblématiques et vexillologiques sont demeurées stériles¹⁹⁹.

En revanche, les puissants de la période centrale du Moyen Âge étaient sans conteste influencés par les doctrines qui se propageaient sous la forme des textes, bien sûr, mais également des enluminures et des monuments religieux.

Absente des études d'histoire postale, l'idéologie du messager reste certainement l'aspect le moins abordé par l'historiographie antérieure²⁰⁰.

Les sources doctrinales²⁰¹ sont, il est vrai, à première vue, les moins à même de renseigner l'historien des communications. L'originalité des trouvailles n'est pourtant pas pour décevoir celui qui a l'audace de s'aventurer sur ces terrains exigeants.

Le messager est une figure dont il ne faut pas oublier le caractère avant tout biblique, car il se présente comme l'un des thèmes récurrents du livre des livres²⁰², lequel constituait, à

¹⁹⁹ L'absence de la figure du messager dans les représentations héraldiques ne veut pas dire que des blasons ne viendront pas, dans la suite de la présente thèse, à être évoqués. Néanmoins, ils ne fourniront jamais, dans leur fond, de renseignements sur le messager, mais bien sur le maître qui l'employait.

²⁰⁰ Toutefois, pour les terres étrangères en tant qu'objet d'étude, se sont signalées les premières séances des conférences de Stéphane Péquignot à l'EPHE en l'année 2007-2008.

²⁰¹ Sur les questions soulevées par l'usage de ce terme générique, voir *supra*, p. 13.

²⁰² Ne seront, toutefois, pris en considération uniquement les personnages, déjà fort nombreux, expressément désignés sous ce vocable, car dans un tel livre, lui-même parole de Dieu transmise aux hommes, pourrait-on appliquer cette appellation à tout ministre du Tout Puissant, depuis les prophètes jusqu'aux apôtres, en passant bien entendu par les anges, mais aussi par le Messie lui-même. Cela ferait beaucoup de monde, de nombreux intermédiaires entre le monde visible et l'invisible se faisant universellement nécessaires dans le fait religieux, a fortiori lorsqu'il s'agit de religions révélées.

la période médiévale, l'une des sources de validation de la pensée juridique, sans même parler de l'enseignement de l'Église qu'il fondait.

Prêcher n'était-il pas le premier moyen de transmettre cet enseignement ?

D'origine évangélique, la parabole contribuait à l'affirmation des doctrines ecclésiales. Or, le *Parabolaire* latin du Bourguignon Galand de Reigny, actif durant les premières décennies du XIII^e siècle, faisait état du rôle des messagers au sein d'une économie mercantile, dont le moine cistercien se faisait un devoir d'exposer les travers.

La trente-troisième des trente-six paraboles exemplaires de ce recueil²⁰³, mis en forme entre 1123 et 1134, raconte en effet l'histoire d'un paysan de très humble condition qui n'avait comme seule richesse le hoyau qui lui servait à biner le sol. Mais, un jour, il fut tenté à la vue de marchands et de bourgeois et décida de devenir riche. Il alla donc voir un colporteur qui lui enseigna l'art du commerce et il s'enrichit peu à peu. Cependant, un sentiment d'accablement finit par l'envahir, tellement ses possessions étaient souvent endommagées. Et comme si cela ne suffisait pas, seigneurs, juges et préposés aux impôts le taxaient jusqu'à l'excès. Il se dit alors que la vie qu'il avait quittée était, certes pauvre, mais au moins lui garantissait la paix de l'âme. Ce fut sur l'un de ces moments de désarroi que des messagers arrivèrent chez lui pour le prévenir des graves dommages qui venaient d'être causés à ses biens²⁰⁴. Pris d'une rage soudaine, il s'enfuit de la ville pour retrouver son ancienne demeure à la campagne, troquant son riche manteau contre une modeste houe pour revenir à la simplicité d'antan.

Cette allégorie illustre parfaitement l'idéal rustique qui animait vers 1130 les disciples de saint Bernard. Ce morceau de littérature exemplaire montre en effet leur apologie de la pauvreté, qui impliquait rejet des biens matériels, et par conséquent méfiance envers tout ce qui venait de la ville et du commerce. Dans ce récit, l'arrivée des messagers avait été la goutte d'eau qui avait fait déborder le vase de la désillusion ; c'était elle qui avait provoqué la réaction déterminant le sens de la parabole qui n'était autre que la victoire de l'humilité. Cet instant décisif avait ainsi constitué le tournant, du point de vue de l'économie narrative, de cet *exemplum* cistercien.

²⁰³ *Parabolarium*, introduction, trad., notes et index C. Friedlander, J. Leclercq et G. Raciti, Paris, Les éditions du Cerf, n° 27 (Sources chrétiennes, n° 378), 1992, p. 418-429 : [Une vie pauvre vaut mieux qu'une existence de riche].

²⁰⁴ *Ibid.*, p. 426-s.

De par leur valeur performative, les sermons n'étaient-ils pas les meilleurs outils de diffusion du message de la Bible ?

L'Annonciation autant que la proclamation au désert d'un baptême de repentir ou la diffusion d'un kérygme à travers tout le monde connu dépassant de loin la problématique du messenger temporel, il serait dangereux d'assimiler chacune de leurs évocations à la simple arrivée d'un messenger.

On ne peut, cependant, cacher que l'archange Gabriel visitant la Vierge fût explicitement qualifié de « messenger » (*nuntius*) par les franciscains Bertrand de Tours²⁰⁵ et Guibert de Tournai²⁰⁶, par le frère prêcheur Guillaume de Mailly²⁰⁷ ainsi que dans les sermons de l'université de Paris²⁰⁸.

Il n'est pas non plus possible de nier que Jean le Baptiste reçût l'épithète de « précurseur » (*praecursor*), des cisterciens Gilles de Bonnefontaine²⁰⁹ et Garnier de Langres²¹⁰, des franciscains Bertrand de Tours²¹¹, Eustache d'Arras²¹², Raymond de Brette²¹³, Jean de Galles²¹⁴, Jean Rigaud²¹⁵ et Jean de La Rochelle²¹⁶, des séculiers Maurice de Sully²¹⁷, Eudes de Châteauroux²¹⁸, Pierre de Poitiers²¹⁹, Philippe, connu comme chancelier²²⁰, Raoul Ardent²²¹, Raoul d'Hombloimaire²²², Robert de Sorbon²²³ ainsi que Jean Halgrin

²⁰⁵ *Repertorium des lateinischen Sermones des Mittelalters für die Zeit von 1150-1350 (Autoren : A-D)*, éd. J. B. Schneyer, Münster (Beiträge zur Geschichte der Philosophie und Theologie des Mittelalters. Texte und Untersuchungen, Band XLIII. Heft 1) 1969, p. 547.

²⁰⁶ *Repertorium des lateinischen Sermones des Mittelalters für die Zeit von 1150-1350 (Autoren : E-H)*, éd. J. B. Schneyer, Münster (Beiträge zur Geschichte der Philosophie und Theologie des Mittelalters. Texte und Untersuchungen, Band XLIII. Heft 2) 1970, p. 291, 312.

²⁰⁷ *Ibid.*, p. 491.

²⁰⁸ *Repertorium des lateinischen Sermones des Mittelalters für die Zeit von 1150-1350 (Autoren : Konzils-, Universitäts- und Ordenspredigten)*, éd. J. B. Schneyer, Münster (Beiträge zur Geschichte der Philosophie und Theologie des Mittelalters. Texte und Untersuchungen, Band XLIII. Heft 6) 1978, p. 151, 215.

²⁰⁹ *Repertorium...* (1), p. 51.

²¹⁰ *Ibid.*, p. 122.

²¹¹ *Ibid.*, p. 507, 546, 547, 551, 561.

²¹² *Repertorium...* (2), p. 41.

²¹³ *Repertorium des lateinischen Sermones des Mittelalters für die Zeit von 1150-1350 (Autoren : R-[W])*, éd. J. B. Schneyer, Münster (Beiträge zur Geschichte der Philosophie und Theologie des Mittelalters. Texte und Untersuchungen, Band XLIII. Heft 5) 1974, p. 18.

²¹⁴ *Repertorium des lateinischen Sermones des Mittelalters für die Zeit von 1150-1350 (Autoren : I-J)*, éd. J. B. Schneyer, Münster (Beiträge zur Geschichte der Philosophie und Theologie des Mittelalters. Texte und Untersuchungen, Band XLIII. Heft 3) 1971, p. 504.

²¹⁵ *Ibid.*, p. 678.

²¹⁶ *Ibid.*, p. 713.

²¹⁷ *Repertorium des lateinischen Sermones des Mittelalters für die Zeit von 1150-1350 (Autoren : L-P)*, éd. J. B. Schneyer, Münster (Beiträge zur Geschichte der Philosophie und Theologie des Mittelalters. Texte und Untersuchungen, Band XLIII. Heft 4) 1972, p. 174.

²¹⁸ *Ibid.*, p. 444, 468.

²¹⁹ *Ibid.*, p. 722.

²²⁰ *Ibid.*, p. 826, 832, 843.

²²¹ *Repertorium...* (5), p. 1, 12, 13

²²² *Ibid.*, p. 50.

d'Abbeville²²⁴, qui qualifiait également le fils de Zacharie de *praenuntius*, du chanoine augustin Pierre le Mangeur²²⁵, des dominicains Pierre de Reims²²⁶, Jacques de Lausanne²²⁷ et Jean Quidort de Paris²²⁸, des frères mineurs²²⁹, de l'université de Paris²³⁰, des victorins²³¹ ou encore des frères du Val-des-Écoliers²³².

Certains prédicateurs associaient le vocabulaire de la messagerie aux apôtres Pierre, qui « se présenta comme le messager d'un grand roi » (*ostendit se nuntium summis regis*) d'après un sermon de l'université de Paris²³³, et surtout Paul, *nuntius* pour Gilles de Rome²³⁴, fameux ermite de Saint-Augustin, et Robert de Sorbon²³⁵, *portitor* chez Bertrand de Tours²³⁶.

Aussi nombreux qu'ils aient été, ces qualificatifs n'étaient jamais systématiques, n'offraient aucun développement significatif et se trouvaient naturellement en concurrence avec d'autres chez ces personnages fondamentaux, à l'existence si propice aux commentaires les plus variés.

En revanche, d'autres sermons mettaient en scène des situations rappelant presque le quotidien de leur auditoire.

L'Épouse du Cantique des cantiques, partie en voyage, continuait à communiquer avec son Époux christique par l'intermédiaire de messagers pour les séculiers Guiard de Laon²³⁷, dans la première moitié du XIII^e siècle, puis Robert de Sorbon²³⁸, notable bienfaiteur des deuxième et troisième quarts du XIII^e siècle.

Le stéréotype du grand personnage, et spécialement du nouveau roi, qui se fait précéder de messagers annonçant la descente du maître venu reconnaître ses terres se rencontrait essentiellement dans la prédication jacobine, avec Guillaume d'Étampes²³⁹, au milieu du

²²³ *Ibid.*, p. 291, 317.

²²⁴ *Repertorium...* (3), p. 526.

²²⁵ *Repertorium...* (4), p. 648.

²²⁶ *Ibid.*, p. 745.

²²⁷ *Repertorium...* (3), p. 99, 136, 151.

²²⁸ *Ibid.*, p. 675.

²²⁹ *Repertorium des lateinischen Sermones des Mittelalters für die Zeit von 1150-1350 (Autoren : Ordens-, Bibel-, Pastoral- und Titelpredigten und Prothematia)*, éd. J. B. Schneyer, Münster (Beiträge zur Geschichte der Philosophie und Theologie des Mittelalters. Texte und Untersuchungen, Band XLIII. Heft 7) 1976, p. 22, 66, 71.

²³⁰ *Repertorium...* (6), p. 126, 129, 140, 232.

²³¹ *Ibid.*, p. 524.

²³² *Ibid.*, p. 535.

²³³ *Ibid.*, p. 155.

²³⁴ *Repertorium...* (1), p. 57.

²³⁵ *Repertorium...* (5), p. 329.

²³⁶ *Repertorium...* (1), p. 550.

²³⁷ *Repertorium...* (2), p. 263.

²³⁸ *Repertorium...* (5), p. 261.

²³⁹ *Repertorium...* (2), p. 455.

XIII^e siècle, Guillaume de Mailly²⁴⁰, vers 1300, Jacques de Lausanne²⁴¹, sous Philippe le Long, Jean d'Ardebourg²⁴², à la fin du XIII^e siècle, Jean d'Orléans²⁴³, dans la deuxième partie du XIII^e siècle, sans oublier le Docteur Angélique²⁴⁴, mais encore chez le chancelier Philippe²⁴⁵.

Le thème du messenger durement sélectionné par son maître pour l'accomplissement d'une mission particulièrement compliquée apparaissait dans les sermons des prêcheurs Guy d'Évreux²⁴⁶, au début des années 1290, et Jacques de Lausanne²⁴⁷, environ trente ans plus tard, ainsi que dans ceux de l'université de Paris²⁴⁸.

Certains sermons faisaient l'énumération des qualités du messenger, qui étaient au nombre de trois chez Nicolas du Mans²⁴⁹, dominicain, ou de quatre pour les prédicateurs de l'université de Paris²⁵⁰.

Eudes de Châteauroux²⁵¹, séculier, sous Louis IX, et Bernard d'Auvergne²⁵², de l'ordre des prêcheurs, au début du XIV^e siècle, se contentaient quant à eux de considérations générales sur les messagers de Dieu.

Le bien connu Hugues de Saint-Victor, chanoine régulier de Saint-Augustin du deuxième quart du XII^e siècle, avançait que Dieu aurait en fait envoyé en ce monde (*in hunc mundum*) deux messagers (*duos nuntios*), à savoir un serviteur (*servum*) et un fils (*filium*)²⁵³.

En plein XII^e siècle, Pierre de La Celle, de l'ordre de saint Benoît, prêchait que le courrier des voies du Seigneur faisait bonnes ses propres voies (*cursor ille viarum Dei, qui bonas facit vias suas*)²⁵⁴.

²⁴⁰ *Ibid.*, p. 486, 489.

²⁴¹ *Repertorium...* (3), p. 96.

²⁴² *Ibid.*, p. 329.

²⁴³ *Ibid.*, p. 335.

²⁴⁴ *Repertorium...* (5), p. 600.

²⁴⁵ *Repertorium...* (4), p. 826.

²⁴⁶ *Repertorium...* (2), p. 320.

²⁴⁷ *Repertorium...* (3), p. 114.

²⁴⁸ *Repertorium...* (6), p. 126.

²⁴⁹ *Repertorium...* (4), p. 305.

²⁵⁰ *Repertorium...* (6), p. 184.

²⁵¹ *Repertorium...* (4), p. 482.

²⁵² *Repertorium...* (1), p. 441.

²⁵³ *Repertorium...* (2), p. 796.

²⁵⁴ *Repertorium...* (4), p. 631.

Le chancelier Philippe, séculier des premières décennies du XIII^e siècle, commentait le proverbe biblique *Nuntius impii cadit* (Pr 13 : 17) en signalant la *diversitas* des messagers divins et diaboliques. Ce prédicateur comparait aussi une épreuve (*flagellum*) que Dieu ferait subir aux hommes à un messenger²⁵⁵.

Dans la première partie du XIII^e siècle, le dominicain Pierre de Reims faisait correspondre les quatre évangélistes aux quatre messagers du début du livre de Job²⁵⁶.

Dans le courant du XIII^e siècle, le frère Nicolas du Mans commentait la sentence scripturaire *Haec dies boni nuntii est* (2 Rois 7 : 9)²⁵⁷ en enseignant que la Bible laissait entrevoir un messenger double, qui était, d'un côté, l'envoyé du diable qui avait perdu Ève et, de l'autre, celui de Dieu qui avait effectué l'Annonciation²⁵⁸. Le même prêcheur faisait part de l'usage social et politique du messenger à son époque en évoquant le roi dépêchant des *praecursores* vers les villes placées sous son obéissance avant la venue de son fils, l'habitude des messagers des princes et prélats de porter une boîte (*pixidem*) peinte aux couleurs de leur maître (*depictam sua imagine*) ou encore le fait pour un *paterfamilias* d'avoir un messenger à ses côtés (*ejus nuntio propter ipsum*) comme signe de courtoisie (*curialitatem facit*)²⁵⁹.

Au cours du XIII^e siècle, les prédicateurs de l'université de Paris parlaient du Baptiste prêchant dans le désert et « recherché par les messagers des Juifs » (*requisitus a nuntiis Judaeorum*)²⁶⁰. Ils disaient également que les trois messagers envoyés par Dieu à l'âme fidèle (*fidelem animam*) étaient aussi « les épreuves de la vie présente » (*miseriae vitae presentis*)²⁶¹. Était encore évoqué par les mêmes le sens commun qui voulait que le mauvais messenger (*pravus nuntius*), qui revenait en vain (*vacuus*), fût incapable de rapporter quoi que ce soit d'un voyage à la mer (*ad mare*)²⁶².

²⁵⁵ *Ibid.*, p. 833, 848.

²⁵⁶ *Ibid.*, p. 753.

²⁵⁷ (4 Reg 7 : 9) selon la Vulgate.

²⁵⁸ *Ibid.*, p. 292.

²⁵⁹ *Ibid.*, p. 297, 306, 309.

²⁶⁰ *Repertorium...* (6), p. 146.

²⁶¹ *Ibid.*, 176.

²⁶² *Ibid.*, 225.

Du temps de Louis IX, le séculier Eudes de Châteauroux rapportait la réponse faite, sous forme d'un psaume, aux messagers de l'empereur de Nicée (*responsio facta nuntiis Paleologi imperatoris Graecorum*)²⁶³.

En plein milieu du XIII^e siècle, le frère mineur Nicolas de Biard évoquait le retour convenu du messager envoyé par un prince pour une affaire une fois celle-ci terminée²⁶⁴.

Dans la seconde moitié du XIII^e siècle, le cordelier Gauthier de Bruges mettait sur le même plan l'effort (*labor*) stérile (*frustra*) et honteux (*imanis*) du chasseur (*venatoris*) rentré bredouille (*nisi praedam caperet*) et celui, vain (*vacuus*), du courrier (*cursoris*) non parvenu au but de sa mission (*nisi ad bravium pertingeret*)²⁶⁵.

Sans doute aux alentours de 1270, le mineur Guillaume de Burlo comparait « le voyageur ou courrier qui s'attache à un malade » (*viator sive cursor, qui associat se infirmo*) et qui « récolte un durcissement du voyage » (*quaerit impedimentum viae*) au « marchand qui s'attache à un escroc » (*mercator, qui se associat latroni*) et qui en « récolte la perte de ses fonds » (*quaerit amissionem pecuniae*)²⁶⁶

Un sermon parisien de saint Thomas d'Aquin, éminent dominicain, probablement prononcé autour de l'année 1270, expliquait que Dieu confirmait les choses à ses fidèles par messenger (*Dominus per certum nuntium ei notificaret*)²⁶⁷.

Devant les béguines, en 1272, le jacobin Geoffroy de Beaulieu, célèbre confesseur de Louis IX, proclamait en un mélange de latin et de français : *Nuntius qui affert bonos rumores solet estre recuz joesement*.²⁶⁸

Le cordelier Jean de Châtillon employait l'expression « ange messenger » (*angelus nuntius*) dans l'un de ses sermons des années 1270²⁶⁹.

²⁶³ *Repertorium...* (4), p. 481.

²⁶⁴ *Ibid.*, p. 231.

²⁶⁵ *Repertorium...* (2), p. 104.

²⁶⁶ *Ibid.*, p. 417.

²⁶⁷ *Repertorium...* (5), p. 613.

²⁶⁸ *Repertorium...* (2), p. 153.

²⁶⁹ *Repertorium...* (3), 429.

Le prêcheur Guy d'Évreux, au début des années 1290, disait qu' « il est normal, lorsque quelqu'un veut organiser une fête importante, qu'il ait le réflexe d'envoyer des messagers pour inviter » (*consuetudo est, quando aliquis vult facere festum magnum quod solet mittere nuntios ad invitandum*)²⁷⁰.

Au tournant des XIII^e et XIV^e siècles, le franciscain Raymond de Brette considérait la sagesse (*sapientiam*) comme la qualité partagée « du médecin avisé » (*medici discreti*), « du clerc promu » (*clerici provecti*) et « du messager accort » (*nuntii astuti*) entre autres professions²⁷¹.

Également franciscain, Bertrand de Tours prêchait, dans le premier tiers du XIV^e siècle, que Dieu agissait avec ses prédicateurs comme le maître de maison (*paterfamilias*) avec ses messagers (*suos nuntios*)²⁷².

Selon Jacques de Lausanne, dominicain actif autour de 1320, le voyageur désirant effectuer un périple avait coutume de prévenir de ses étapes par un messager afin d'être plus sûr de trouver un gîte (*viator volens venire hospicium paratum praemittere solet ante se nuntium*)²⁷³. Le prêcheur faisait également allusion aux instructions confiées aux messagers avant une négociation délicate²⁷⁴. En expliquant que « chez le messager est attendue (*requiritur*) une vérité éclatante (*veritas illuminata*) », ce frère alignait les trois mots *in nuntio veritas*²⁷⁵. Cette vérité, d'habitude si retenue, était-elle supposée échapper par la voix du messager ? Le jacobin distinguait encore le porteur d'un message oral (*nuntius oris*), à croire sur simple parole, ainsi que la prière (*oratio*) comme fidèle messager (*nuntius fidelis*)²⁷⁶.

Pour Guillaume Bernard de Narbonne, autre frère prêcheur des premières décennies du XIV^e siècle, le statut (*conditio*) du messager (*nuntii*) devait correspondre à celui de la nouvelle à annoncer et le porteur de bonnes nouvelles (*portitor bonorum rumororum*) avait bien droit à une rémunération d'une qualité correspondante²⁷⁷.

²⁷⁰ *Repertorium...* (2), p. 324.

²⁷¹ *Repertorium...* (5), p. 32.

²⁷² *Repertorium...* (1), p. 575.

²⁷³ *Repertorium...* (3), p. 96.

²⁷⁴ *Ibid.*, p. 102.

²⁷⁵ *Loc. cit.*

²⁷⁶ *Loc. cit.*, p. 130, 158.

²⁷⁷ *Repertorium...* (2), p. 429, 443.

La thématique du messager se rencontrait encore sous un intérêt moindre chez les séculiers Gauthier de Château-Thierry²⁷⁸, Guiard de Laon²⁷⁹, Guillaume d'Auvergne²⁸⁰, Eudes de Châteauroux²⁸¹ et Pierre de Limoges²⁸², les jacobins Guillaume Bernard de Narbonne²⁸³ et Jacques de Lausanne²⁸⁴, les mineurs Nicolas de Biard²⁸⁵ et Jean de Châtillon²⁸⁶, le cistercien Eudes de Morimond²⁸⁷, ainsi que chez le méconnu Jean d'Estone²⁸⁸.

La prédication mettait encore en évidence cette thématique dans les citations vétéro-testamentaires, à l'exemple des frères mineurs²⁸⁹, du cistercien Gueric d'Igny²⁹⁰, des dominicains Guy d'Évreux²⁹¹, Guillaume de Lexi²⁹², Jacques de Lausanne²⁹³, Nicolas du Mans²⁹⁴ et Pierre de Reims²⁹⁵, des séculiers Jean Halgrin d'Abbeville²⁹⁶, Philippe, connu comme chancelier²⁹⁷, et Robert de Sorbon²⁹⁸, ou de l'université de Paris²⁹⁹.

Les sermons de l'université de Paris comportaient quelques citations d'écrits de saints touchant le présent thème³⁰⁰.

En 1306, le maître parisien en théologie Pierre de Limoges légua à la bibliothèque de son collège deux livres qu'il appelait *Sermones vulgares*, qu'il avait détenus, annotés et conservés ensemble, sans cependant les relier matériellement. Il avait, quelques temps auparavant, reçu de Raoul de Châteauroux le deuxième, un recueil de « reportation » de trois cents sermons de divers auteurs disposés suivant l'ordre de l'année liturgique, réalisé par le même Raoul, maître de l'université de Paris, qui avait par ailleurs été l'un des premiers sociétaires de la Sorbonne et avait surtout compilé des sermons entendus pendant l'année liturgique 1272-

²⁷⁸ *Ibid.*, p. 109.

²⁷⁹ *Ibid.*, p. 253.

²⁸⁰ *Ibid.*, p. 400.

²⁸¹ *Repertorium...* (4), p. 433.

²⁸² *Ibid.*, p. 670.

²⁸³ *Repertorium...* (2), p. 424.

²⁸⁴ *Repertorium...* (3), p. 79, 87, 138.

²⁸⁵ *Repertorium...* (4), p. 231.

²⁸⁶ *Repertorium...* (3), p. 421.

²⁸⁷ *Repertorium...* (4), p. 499, 504.

²⁸⁸ *Repertorium...* (3), p. 468.

²⁸⁹ *Repertorium...* (7), p. 19.

²⁹⁰ *Repertorium...* (2), p. 248.

²⁹¹ *Ibid.*, p. 320, 326.

²⁹² *Ibid.*, p. 477.

²⁹³ *Repertorium...* (3), p. 96, 99.

²⁹⁴ *Repertorium...* (4), p. 283.

²⁹⁵ *Ibid.*, p. 742.

²⁹⁶ *Repertorium...* (3), p. 558.

²⁹⁷ *Repertorium...* (4), p. 839.

²⁹⁸ *Repertorium...* (5), p. 232.

²⁹⁹ *Repertorium...* (6), p. 117, 159, 169, 206.

³⁰⁰ *Ibid.*, p. 58, 189, 198.

1273 de la bouche de frères mendiants, de chanoines ou de maîtres universitaires. Parmi ces derniers figurait le cordelier Jacques de Provins qui avait prononcé, sans doute durant le Carême 1273 (n. s.), le *sermo*, coté D 97, dit *Eucharistia*³⁰¹. Celui-ci contenait un récit exemplaire de profanation d'hostie.

Des juifs non convaincus de la présence divine dans l'eucharistie se procurèrent une hostie par l'entremise d'une petite vieille. La projetant d'abord dans un chaudron d'eau bouillante, ils la déposèrent ensuite sous les braises d'un grand feu, puis l'un d'eux la transperça d'un grand « fausart »³⁰². Or, un prodige répondit à chacune de ces épreuves : dans le chaudron, l'hostie prit l'apparence d'un enfant jouant avec l'eau ; sous les braises, elle ne se consuma pas, mais resta blanche comme neige ; transpercée, elle saigna. Alors, les juifs la mirent dans une pyxide, avec une lettre destinée à d'autres juifs plus doctes, pour savoir s'ils devaient se convertir. Ils confièrent le tout à un messenger (*nuncius*) chrétien, qui s'arrêta en chemin pour entendre une messe³⁰³. Là, seul le prêtre venant de célébrer l'office put déplacer la boîte. La lettre fut ensuite traduite par un juif converti, permettant ainsi d'arrêter les coupables et de les mettre en prison.

Cet *exemplum* ne peut se comprendre que par rapport aux codes chrétiens. Dans cette préfiguration du « miracle des Billettes », le messenger chrétien portait une miraculeuse hostie profanée à des juifs savants, à la demande de quelques juifs s'interrogeant sur la validité du sacrement essentiel du christianisme, ces derniers doutant encore malgré les trois signes miraculeux. C'était le passage du porteur dans une église qui avait provoqué le revirement. Les juifs avaient surtout commis l'imprudence de confier la pyxide à un tel homme, qui, en tant que messenger, laissait les protagonistes sans mainmise sur la chose qui les préoccupait au stade critique de son transport, au moins, et en tant que chrétien assidu, risquait fort de réaliser les desseins de Dieu, lesquels n'étaient autres que la perte des bourreaux du Christ.

Un siècle et demi environ après une parabole monastique, un sermon du milieu mendiant urbain utilisait le messenger comme moteur du tournant d'une histoire exemplaire. Ce type idéal occupait, en effet, la même place au sein du schéma narratif de ce lieu commun de l'antijudaïsme, à savoir la phase du retournement suivant celle des signes avant-coureurs.

Le frère prêcheur d'origine normande Guillaume de Sauqueville prononça, soutenu par le roi, à Paris, entre 1300 et 1320, son trente-huitième sermon, sur le total des cent six produits

³⁰¹ Paris, BNF, latin 16482, fol. 38ra-vb.

³⁰² En français dans le texte.

³⁰³ *Ibid.*, fol. 38va-vb.

durant son activité prédicatrice de 1297 à 1338³⁰⁴, qui était également le cinquième de la série des *sermones de sanctis*, que l'on faisait entendre à l'occasion des fêtes des saints. Ce long sermon sur la Conception de la Vierge, prévu donc pour un 8 décembre, contenait quelques paroles significatives sur ce que pouvait ressentir l'opinion publique à l'égard du messenger.

La première partie de la division³⁰⁵ du prêche illustre la difficulté de croire sans voir et sans avoir de preuve à l'appui aux mystères de l'Incarnation et de l'Apocalypse. Pour cela, le prêcheur filait la métaphore du messenger. Il proclamait que l'on donnait rarement suite à quelque irritation ou détonation qui dérangeaient nos oreilles et que des bruits étonnants « portés par un messenger inconnu » (*portantur per nuntium ignotum*) ne pouvaient être crus sur la seule parole, car le public exigeait de voir le sceau et de connaître le maître. Or, le « fracassant appel ininterrompu » (*continuum tonitruum*) pouvait, pour les croyants, être celui du Jugement dernier, ce grand jour, auquel la seule pensée faisait frémir de tout son être et plus que toute autre chose (*toto corde contromesco, sive enim comedo sive bibo sive aliquid aliud facio*) le jacobin de Paris citant saint Jérôme, et le Christ lui-même avait été envoyé par le Père dans le monde en tant que « messenger » (*nuntius*). Ce *nuntius* n'était-il pas le même que l'ange des fins dernières ? Cependant, au dire du prédicateur, même ce messenger n'aurait pas échappé à la règle qu'imposait le monde. En effet, les incrédules, en particulier les juifs selon le Nouveau Testament, n'auraient pas manqué de lui dire : « Tu te prends pour le messenger d'un roi, montres-en nous le sceau. » (*Tu facis te nuntium regis, ostendas nobis sigillum*). En résumé, les gens, n'aimant guère qu'une confuse nouvelle ou qu'un bruit assourdi vienne troubler leur tranquillité, exigeront de voir le sceau de l'Agneau lors de la Parousie, car un messenger inconnu ne pouvait être reconnu, et, de même que nombreux avaient été ceux qui n'avaient pas reconnu que le Christ comme Messie, beaucoup douteront de la légitimité du Paraclet. Tentant d'analyser les causes de ce périlleux malentendu, le maître en théologie affirmait, en premier lieu, que les gens ne pouvaient faire confiance au messenger de Dieu que s'ils voyaient le sceau divin (*mundus nuntio Dei non credit, nisi videat sigillum mittentis*) et, deuxièmement, que le fait de voir des signes n'empêchait nullement de demeurer sceptique (*multi, ubi vident signa, adhuc manent increduli*).

Ce complexe discours à la forme scholastique constituait un exemple médiéval de l'énergie qu'a toujours déployée la théologie chrétienne face au danger du doute. En deçà de cet éminent problème, le prédicateur dominicain cherchait ce qui était le plus susceptible de

³⁰⁴ *Les sermons de Guillaume de Sauqueville : l'activité d'un prédicateur dominicain à la fin du règne de Philippe le Bel*, éd. C. Chevalier Boyer, thèse de doctorat d'histoire, dir. N. Bérioud, Lyon, Université Lumière-Lyon 2, 2007, p. 449-455.

³⁰⁵ *Ibid.*, p. [452].

parler à l'auditoire parisien du premier quart du XIV^e siècle. L'image sociale du messenger au cœur du moyen Âge transparait donc au fil de ce sermon. D'après ces codes, pour être pris au sérieux, le *nuntius* ne pouvait se présenter de lui-même, mais par la volonté et avec le sceau de son maître, la population se méfiant systématiquement des inconnus sans aveu et surtout de leurs dires.

Les bibles moralisées ont fait florès au XIII^e siècle et l'on imagine mal que le Roi Très Chrétien n'en ait pas bénéficié d'une. Ainsi, copistes et enlumineurs parisiens travaillèrent d'arrache-pied, entre 1226 et 1234, pour produire les trois énormes volumes de la si prestigieuse *Bible de Saint Louis*. Mises à part la page de tête consacrée au Créateur représenté sous les traits du Christ et la page de dédicace figurant notamment les destinataires, chaque feuillet est régi par une même mise en page, à savoir deux étroites colonnes verticales de texte, alternant avec deux larges colonnes de huit médaillons circulaires à fond d'or sur un fond de quadrillé peint, illustrant de manière successive une histoire exemplaire et sa moralisation. Commandée par Blanche de Castille en vue de l'instruction religieuse et de la formation politique de son fils, le jeune Louis IX, qu'elle éduquait en saint, cette bible de roi était sans doute de la facture des frères mendiants de Paris³⁰⁶. Au psaume 13³⁰⁷ évoquant l'insensé qui rejette Dieu, répondait le chapitre 25 du premier livre des Rois³⁰⁸. Mais, l'enluminure resterait bien énigmatique si des consignes n'avaient pas été insérées à l'usage du peintre. Devait se trouver représenté (*figuratur*), disaient-elles, l'injuste Nabal qui avait repoussé avec mépris les messagers (*contempsit nuncios*) du roi David, lequel s'était rendu vers les terres de l'insoumis avec ses troupes (*comminatur*), mais avait épargné (*pepercit*) Abigaïl venue à sa rencontre pour réparer le tort de son mari, ce dernier ayant refusé de payer l'impôt en nature que la coutume exigeait à l'occasion de la tonte des moutons. La partie droite du médaillon figurait, en effet, sous deux sobres arcades en berceau, la requête des deux messagers du roi hébreu auprès de Nabal. La symétrie des gestes de ces jeunes gens donne l'impression que l'un est le double de l'autre. Effectivement, tous deux, de profil droit, aux regards respectueusement baissés en signe d'instance, ramènent leur bras gauche à la ceinture, tandis qu'ils paraissent présenter quelque chose de leur main droite, qu'ils élèvent

³⁰⁶ Cathédrale de Tolède, *ca.* 1226-1234, t. II, fol. 5vb, pour le médaillon qui nous intéresse. L'influence mendicante y étant suffisamment perceptible, on pourrait bien imaginer cet ouvrage comme fruit du travail d'une équipe ayant œuvré sous la direction de Guillaume d'Auvergne, maître en théologie et évêque de Paris.

³⁰⁷ À la différence de saint Jérôme qui faisait autorité à l'époque, les biblistes d'aujourd'hui considèrent ce psaume comme étant le 14^e de la série.

³⁰⁸ Toujours à cause de saint Jérôme, le temps des cathédrales faisait commencer la série des livres des Rois au livre qui est, pour nous, le premier de Samuel.

sous les yeux de leur interlocuteur. Le messenger du premier plan, vêtu d'une tunique pourpre, une boîte en forme de triangle renversé accrochée au flanc droit, montre une matière noire, que l'on peut prendre pour de la terre. Celui du second plan, à la tunique émeraude, effectue exactement le même geste, sans que l'on puisse distinguer ce qu'il porte de la main, qui paraît vide, au regard de l'avare Nabal. L'image ne réinterprétait-elle pas l'exigence d'une taxe en échange de passage bienveillant, aux temps bibliques, dans un sens féodal ? Les messagers venus demander un prélèvement tacite d'une part de la production de l'infidèle Nabal ne signifiaient-ils pas, montrant à ce dernier de la terre symbolisant les terres qui le faisaient vivre, qu'il ne pouvait les exploiter qu'en vertu du fief qui lui avait été concédé, en quelque sorte, par son suzerain, à savoir celui de qui il tenait sa terre et qui avait, en cela, le droit de le pressurer ? L'aspect gémellaire suggéré par le graphisme pouvait-il signifier un caractère normatif dans la démarche des messagers ?

La Bible ainsi contée en images et faite pour un roi mettait en garde contre la rupture des obligations à l'égard du souverain, sûrement assimilée aussi à de l'impiété envers Dieu, tandis que les messagers, jumeaux potentiels sans individualité marquée, ne pouvaient être absents de la mise en œuvre de l'un des fondements du lien social au Moyen Âge.

Un autre type de sources livresques aux références scripturaire est constitué par les bréviaires. Le *Bréviaire de Belleville* est l'œuvre la plus importante exécutée dans l'atelier du célèbre maître enlumineur parisien Jean Pucelle, entre 1323 et 1326, sans doute pour Jeanne de Belleville, femme d'Olivier IV de Clisson. Les deux volumes de ce livre de l'office divin étaient destinés à suivre les prières durant la célébration de la messe.

Le premier des deux tomes comportait une lettrine montrant un saint évêque tendant une lettre scellée à un messenger muni d'une lance et agenouillé face à lui sur un coussin³⁰⁹.

Le messenger reste une figure difficile à débusquer, surtout lorsqu'il se dissimule en un détail peu remarquable, d'un jambage de portail sculpté, d'une vitre historiée ou encore d'un plafond peint. L'absence caractéristique, dans ce type de sources, de textes directement associés aux images, au contraire de ce que l'on peut voir dans l'iconographie livresque, ne vient naturellement pas amoindrir cette difficulté, venant justement si souvent semer le doute.

³⁰⁹ Paris, BnF, Latin 10483, *Breviarium ad usum fratrum predicatorum dit Bréviaire de Belleville*, fol. 402v, évêque et messenger.

La Bible de pierre est, parmi les sources monumentales, celle qui vient le plus naturellement à l'esprit. Livres ouverts par les autorités ecclésiastiques à destination du peuple des fidèles, les décors d'église constituaient, à la fois, la Bible des illettrés et le miroir du monde. Si leur richesse a de quoi surprendre, leur explication demeure souvent des plus hypothétiques, à part, bien sûr, quand il s'agit des grandes scènes de l'histoire du salut.

S'il paraît évident pour les visiteurs de la cathédrale Notre-Dame d'Amiens d'arrêter leurs regards sur les tympans, les voussures ou les pieds-droits de l'entrée principale, peu d'entre eux prennent le temps de remarquer les discrets petits ornements de ce porche ouest, véritable livre de pierre. Or, un quadrilobe, sculpté sans doute, comme le reste de la façade, entre 1220 et 1230, attire particulièrement notre attention. Il figure parmi un groupe de quatre sculptures de même nature, agencées à la statue-colonne du petit prophète Abdias, elle-même située à l'angle nord du portail sud, celui de la Madone, dit aussi de la « Mère-Dieu », et donc en direction du portail central, du Christ Emmanuel. De ces quatre sculptures quadrilobées, deux se situent en façade et sont superposées.

Sur la façade, donc, le quatre-feuilles supérieur représente le capitaine des cinquante du roi d'Israël, tandis que l'inférieur figure une scène dont la lecture divergente est l'illustration même de la difficulté à s'appuyer de manière certaine sur les représentations monumentales pour caractériser les personnages secondaires du récit biblique.

Si l'on en croit John Ruskin, qu'est venu nourrir Marcel Proust³¹⁰, et qui a raisonné par rapport à la sculpture en quatre lobes située juste au-dessus et qui figure le cinquantenier d'Ochozias, dialoguant peut-être avec le prophète Élie (2 Rois 1 : 9)³¹¹, la scène représenterait « un messager à genoux devant un roi », qui ne serait autre que celui d'Israël, cet Ochozias qui régna au IX^e siècle avant J.-C.

Si l'on pousse davantage cette façon de voir que nous ont offert Ruskin et Proust, une contradiction se fait jour. En effet, quand les deux admirateurs de l'art gothique ont distingué la scène du cinquantenier de « celle qui est au-dessous [et représente] le retour des messagers » d'Ochozias auprès de leur souverain qui les avait envoyés à l'oracle de Baal-Zebub, adoré à Eqrôn (2 Rois 1 : 5), ils ont omis de rappeler que ne figure qu'un seul messager dans la scène du roi recevant un homme agenouillé devant lui. Or, la Vulgate dit bien qu'il y eut plusieurs messagers de retour vers le roi de Samarie : *reversique sunt nuntii*

³¹⁰ J. Ruskin, préf., trad., notes M. Proust, *La Bible d'Amiens*, Paris (Rivages poche, petite bibliothèque n° 725) 2011, p. 293, 304, 402 n. 270. Cela n'est dit qu'en regard de ce point précis, sur d'autres questions le traducteur ayant ouvertement critiqué le traditionalisme de l'auteur.

³¹¹ Conformément à la tradition hiéronymienne explicitée ci-dessus, les médiévaux auraient rattaché cet épisode au quatrième livre de la série des Rois. Cela dit, le commentaire de l'iconographie monumentale tolère très bien la dénomination des livres bibliques qui prévaut actuellement.

ad Ochoziam. Néanmoins, il n'y a pas lieu de s'étonner que cet épisode ait été rapporté près de la statue d'un prophète, quand on sait que Baal-Zebub avait été, dans l'Ancien Testament, le prototype du faux dieu et le type idéal de l'idole, dans lequel les Évangiles avaient vu le démon. Faut-il rappeler que la figure du prophète avait été le fer de lance de la réaction à la corruption des rois, de Samarie notamment, et que le temps de leur décadence et des péchés des enfants divisés d'Israël avait bien été aussi celui des écrits prophétiques ? Le cercle historié en quatre lobes pourrait, en ce sens, restituer l'atmosphère des jours d'Élie, lorsque les Samaritains avaient abandonné le vrai Dieu, et qui correspond, de fait, au temps du susdit roi d'Israël.

La statue qui, de par sa position angulaire, était appariée à quatre cercles quadrilobés, représentait-elle Élie ? Non, car ce prophète, tout déterminant qu'il ait été dans l'histoire du peuple hébreu, n'a légué aucun livre et n'a donc pas été compris dans la liste des quatre grands et des douze petits prophètes. Il faut se rappeler que le programme iconographique avait commandé la représentation de la série des douze petits prophètes sur la façade du porche occidental de la cathédrale. La statue qui surmonte le médaillon polylobé qui nous préoccupe est la quatrième en partant du sud pour aller vers le nord. Elle ne peut correspondre qu'à celle d'Abdias qui est, suivant l'ordre hiéronymien, le quatrième des douze petits prophètes. Or, le contenu du livre du prophète en question, par ailleurs le plus court des Écritures vétéro-testamentaires, n'est pas compréhensible si on le fait vivre avant la Captivité de Babylone, et date même peut-être d'après le retour de l'Exil. Ce prophète méconnu a donc certainement vécu entre le VI^e et le IV^e siècles avant notre ère, soit pas moins de trois siècles après Ochozias³¹². De plus, s'il est admis que c'est la statue du prophète qui gouverne les polylobes qui lui sont assortis, et, s'il on se souvient que le messager est seul à se présenter à genoux devant un roi, comme le dit le premier des vingt-et-un versets du livre d'Abdias, on se dit qu'on a bien affaire au messager juif, porteur de la dépêche du Seigneur, envoyé parmi les nations pour répandre la nouvelle apprise de la part de l'Éternel, à savoir la prophétie de la destruction d'Edom par la maison de Jacob (Abdias 1). Toujours est-il que ce porteur de nouvelles était qualifié dans la Vulgate, à savoir le texte biblique tel que compris par les gens du Moyen Âge, pas exactement de messager, mais de *legatus ad gentes*. Avec tout cela, l'image sculptée montre, face à un roi vraisemblablement d'une nation païenne, un homme à

³¹² Il n'empêche que l'on pourra toujours douter du fait que les bâtisseurs de cathédrales en aient eu conscience, ou même qu'ils en aient tenu compte. Il est, de toute façon, vrai que le livre de ce prophète, tellement bref qu'il ne possède pas de chapitres distincts, a toujours, du fait du peu d'indications qu'il possède en conséquence, posé des problèmes de datation aux exégètes.

genoux, dans la posture classique du *nuntius*. Le sculpteur a-t-il voulu représenter un *nuntius* ou un *legatus* ? Il est sûr qu'il s'agit d'un envoyé, sans que l'on puisse en affirmer davantage. Tout cela pour si peu ? Ce qu'il faut retenir, c'est que la rareté des textes indicatifs au sein des monuments entraîne de multiples interprétations possibles de leurs éléments figurés, et à plus forte raison lorsqu'il s'agit de personnages ou d'épisodes peu connus. Aussi, la France sainte présente encore de délicats exemples, dans lesquels l'identification de certains personnages n'est pas moins contestable.

Autre type d'iconographie monumentale, la peinture sur verre réserve encore quelques scènes, à l'intérieur desquelles interviennent des messagers ou, à tout le moins, des personnages qui leur étaient facilement assimilés.

L'église mère de Chartres est encore plus visitée que sa consœur d'Amiens, pour une richesse iconique au moins aussi considérable. Parmi cette floraison d'images, les vitraux de cette cathédrale, symboles incontournables de l'art gothique, passent rarement pour figurer des scènes de messagers. Et, pourtant...

À l'intérieur de la verrière de saint Pantaléon, exécutée vers 1220-1225, la 24^e lancette figure la chute des idoles. Dans cette scène, un personnage à pied, muni d'un bâton, tenu par la main gauche et reposant sur l'épaule correspondante, ainsi que vêtu d'un manteau biparti, rouge sur sa droite et vert sur sa gauche, devait avoir tout l'air d'un messager, puisqu'il était représenté accompagné des attributs traditionnels de cette fonction. Mais, le verrier ne s'arrêta pas là, en peignant son profil gauche, yeux grands ouverts, levant la main et l'index droits au ciel, marchant genoux pliés, en particulier le droit. L'artiste restituait au messager toute l'expressivité qui se devait pour la narration d'un tel épisode manifestant la victoire du vrai Dieu au temps des martyrs. La légende disait, en effet, que, sous Maximien, un messager était venu annoncer à cet empereur l'effondrement des idoles du temple, suite à un tremblement de terre, alors qu'avaient activement prêché Hermolaus et Pantaléon.

Une autre vitre historiée, peinte entre 1210 et 1225, est consacrée à la légende du saint pape Sylvestre. La 22^e lancette représente Sylvestre, nimbé et revêtu des insignes pontificaux, sur le point de recevoir deux hommes à cheval envoyés par l'empereur Constantin. Chevauchant avec pour décor un paysage d'arbres stylisés, les deux cavaliers sont peints de profil et au coude à coude, donnant l'impression d'être des jumeaux issus d'une élite et ayant rivalisé de diligence pour traverser de grands espaces et arriver au but de leur mission. Ainsi, celui figurant au second plan, sur un cheval blanc, apparaît un peu comme l'ombre, en très grande partie masquée, de celui qui est représenté au premier plan, vêtu d'une tunique jaune, pliée sur

une tunique verte et qu'il tient de son bras gauche, montant un cheval brun. Ce deuxième cavalier, muni d'une selle bleue, maintient sa monture de la main gauche, levant la main droite vers le pontife comme pour le saluer. Ces éléments graphiques font ressortir une ambiance qui leur confère, encore davantage, l'apparence de messagers impériaux à cheval, scrupuleux du devoir à accomplir. Ainsi dépersonnalisés, les messagers envoyés par un souverain devaient rester liés comme les doigts de la main jusqu'au but de leur mission. L'observateur retrouve encore une gémellarité graphique au probable potentiel normatif.

Au 17^e panneau de cette fenêtre, le maître verrier a peint une scène dont l'un des personnages n'est pas des moins délicats à identifier. Il s'agit du bain de sang des nouveaux-nés ordonné par Constantin, ce dernier espérant, par là, guérir de la lèpre. Effectivement, l'artiste a figuré, à la porte d'un bâtiment de style gothique, un homme, de profil droit, dont la toge vert clair repose sur le bras gauche et est en partie recouverte d'un manteau bleu, aux yeux grands ouverts, levant main et index droits, en signe d'autorité, en direction de l'exécutant et posant sa main gauche sous l'épaule droite de celui-ci. Complice le plus direct des méfaits de l'empereur, l'homme à la toge verte en surveille scrupuleusement l'accomplissement, allant jusqu'à tenir le bras meurtrier du saigneur. Le stéréotype de l'auxiliaire, sans souci aucun de moralité, auquel a été conféré quelque parcelle d'autorité et qui ne se gêne pas pour en abuser paraît, en tout cas, se dégager de l'observation de cette image. Si cet homme possède bien les traits des personnes faisant exécuter les ordres souverains, les données graphiques ne permettent pas de déterminer si le peintre a voulu figurer un sergent ou un messenger.

Les fresques des Rois mages du château de Gargillesse³¹³ offriraient-elles un dernier témoignage monumental de la présence du messenger dans les représentations ?

La crypte de l'église de l'ancien fort de Gargillesse ayant été soumise, au cours des années 1980, à d'importants travaux de restauration, des peintures sur pierre, jusqu'alors insoupçonnées, sont apparues, après que l'on ait nettoyé celles du XV^e siècle, qui les recouvraient. Or, ces peintures murales remontent, pour certaines d'entre elles, au XII^e siècle³¹⁴. La composition est dominée, dans son ensemble, par une chaude tonalité ocre, laquelle n'a rien de surprenant pour cette époque. Une frise horizontale sépare chacune de ces fresques romanes, qui sont superposées les unes aux autres. Ainsi, en dessous de la si courante

³¹³ Cf. P. Charbon, « Des messagers à la Poste aux chevaux », *Le patrimoine de La Poste*, Charenton-le-Pont (Le patrimoine des institutions économiques) 1996, p. 13a.

³¹⁴ Le graphisme faisant beaucoup penser à celui de la tapisserie de Bayeux, on peut même les supposer du début de ce siècle.

scène de l'Adoration des Mages, une fresque représente la garde des chevaux des trois rois. Cette scène figure, sous un arbre méconnaissable, car effacé en grande partie, les trois montures royales, dont les brides sont réunies dans la main droite d'un dénommé Galopin. Ce dernier, dont l'inscription du nom³¹⁵ surplombe la scène, assis les jambes croisées sur une borne de roche, regarde avec une autorité méprisante, la tête relevée, les chevaux qui lui ont été confiés. Le fait qu'il tienne une baguette dressée dans la main gauche, tandis qu'il retient par la droite, ramenée près du flanc, les chevaux à l'allure soumise, lui donne encore davantage une attitude de roitelet. Cette majesté de surface tranche, au surplus, avec le fait que le dit Galopin soit vêtu d'une simple tunique ceinturée et coiffé du serre-tête des petites gens. L'artiste aurait-il voulu fustiger le comportement injustement hautain qu'auraient adopté certains serviteurs, dès lors qu'ils auraient eu affaire à encore plus petit qu'eux ? Serait-ce encore l'auxiliaire minable manifestant sans grâce sa prétention ? S'il est généralement admis que Galopin était le nom propre que les chansons de gestes donnaient fréquemment aux messagers à cheval, en était-ce un ? Seule certitude, le peintre a représenté un homme, à l'air cassant, au service des Rois mages. Or, il semble pour le moins hasardeux d'avancer qu'il s'agissait d'un chevaucheur, à la lumière de son nom, en fait répandu chez tous les petits serviteurs des maisonnières princières, ainsi que du fait qu'il portait une baguette, qui passerait ainsi pour « l'insigne emblématique de sa fonction »³¹⁶, alors qu'elle n'était que le symbole le plus banal de l'autorité temporelle. Aurait-ce été un valet d'écurie ? L'hypothèse paraît déjà plus sérieuse, puisque les chevaux ont l'air de lui obéir sans se faire prier. Mais, l'artiste n'ayant figuré que trois montures, celle des mages, et pas celle de leur valet, tout donne à penser qu'il a voulu représenter une figure abstraite de l'autorité déléguée, qu'il s'est plu à critiquer. N'était-il pas fréquent dans l'art roman, comme plus généralement dans les représentations médiévales, de voir s'insérer, au milieu de scènes sacrées, les réalités de la vie sociale du temps, dans ce qu'elles avaient de plus trivial, voire de plus injuste ?

Les images monumentales, qu'elles soient bi- ou tridimensionnelles, étaient susceptibles de présenter des détails absents des Écritures canoniques, peut-être fondées sur des croyances para-bibliques et certainement propres à alimenter la controverse. Cette façon de faire se comprend aussi dans un Moyen Âge soucieux de ne pas laisser de vides et de faire

³¹⁵ On lit, en effet, Galopin en lettres majuscules, suivi de deux points, ces derniers indiquant une abréviation. Ce qui donne la forme latinisée *Galopinus*, tout à fait normale pour cette époque.

³¹⁶ P. Charbon, ar. cit., p. 13a.

absolument concorder des séries dont cette époque raffolait. Peu importaient alors la rigueur et la fidélité au texte des autorités.

Le messenger était, dans tous les cas, associé à la figure royale et le messenger pouvait pratiquement se voir comme un attribut de la souveraineté.

Doctrines profanes et œuvres didactiques ont également contribué à façonner le stéréotype du messenger.

André le Chapelain, vivant aux côtés de Marie de Champagne³¹⁷, rédigeait, au début des années 1180, un *Traité de l'amour*, somme latine de dialogues fictifs écrits dans un langage savant. Cette série de jugements rendus par une cour de grandes dames³¹⁸, fixant les règles du jeu de la vie amoureuse dans l'aristocratie, s'arrêtait, à la fin de son deuxième livre, sur la question de l'absence comme empêchement à l'amour³¹⁹. Le verdict de la cour d'amour était que, dans ce cas, l'amante aurait été gravement en faute, si elle en avait profité pour tromper celui qui l'aimait. Au juste, le défaut de lettre ou de messenger (*nuntius*), venant de sa part, n'aurait été qu'une ruse féminine destinée à mettre à l'épreuve son amoureux éloigné, à moins que la prudence ne l'eût invitée à refuser cette communication. Une tierce personne n'aurait-elle pas pu intercepter leur correspondance et ainsi dévoiler leur amour ?

Près de six siècles avant que Voltaire ne l'eût dit à propos de la Poste, le chapelain avait déjà remarqué que les absents devenaient présents par la vertu des messagers³²⁰. Il savait que l'arrivée du messenger était péniblement attendue par un soupirant séparé de celle qu'il aime, n'ignorant pas, non plus, que les femmes éprouvaient leurs amants en les laissant souffrir de l'absence de nouvelles de leur part. Le religieux avait également conscience de l'irrésoluble problème des lettres ouvertes par d'éventuels indiscrets avant leur destination.

Un dénommé Tibaut, dont on ne sait pas grand-chose, rédigeait, probablement vers le milieu du XIII^e siècle, un poème allégorique, le *Roman de la poire*, dans lequel n'apparaissent pas

³¹⁷ Chapelain, comme son surnom l'indique, de cette comtesse, il lui dédia, en 1184, son *Traité de l'art d'aimer* ou *de l'amour courtois*.

³¹⁸ Si l'existence réelle de véritables tribunaux d'amour est douteuse, on ne peut contester l'efficacité rhétorique de cette mise en scène, destinée à solenniser l'ordre amoureux souhaité par le religieux.

³¹⁹ Andreas aulae regiae capellanus, *De amore : libri tres*, éd. E. Trojel, Berlin ; New York, 2006, p. 355.

³²⁰ « La Poste est le lien de toutes les affaires, de toutes les négociations ; les absents deviennent par elle présents ; elle est la consolation de la vie », assurait le Patriarche de Ferney, en 1771, dans ses *Questions sur l'Encyclopédie*. Une citation que tous les historiens de la Poste sont censés connaître.

des messagers, mais des messagères. Les épisodes dans lesquels ces dernières apparaissaient se trouvaient concentrés au niveau du tiers ainsi que des quatre cinquièmes du poème³²¹.

Une dame, Annes, et un poète, Tibaut, sont assis de part et d'autre d'un poirier dans lequel trône un dieu, Amors. La dame croque une poire et en donne une autre au poète, qui fait de même et se trouve dès lors totalement épris d'elle. Le dieu Amors envoie successivement trois messagères à Tibaut qui lui communiquent oralement les messages de son amoureuse sous forme de refrains chantés. Puis, Amors apparaît au poète sous forme d'un chevalier pour lui dérober son cœur et le remettre à la dame par l'intermédiaire de Doux Regard. Touchée, Annes dépêche tour à tour six messagères auprès de Tibaut pour lui témoigner de son amour, toujours sous forme de refrains chantés.

Un enlumineur, d'un style très parisien, mais difficile à identifier, représentait, dans le troisième quart du XIII^e siècle, ces neuf messagères s'adressant à chaque fois au poète, à travers naturellement neuf scènes, sous formes d'initiales historiées, par trois fois celles d'Amour³²², puis, à six reprises celles d'Anne³²³, conformément au poème. Ces scènes, d'une grande simplicité, montrant surtout une figure féminine, à l'allure d'une servante, levant les mains et regardant Thibaut droit dans les yeux, n'appelaient certainement pas à des miniatures de colonne et encore moins à des pleines pages. La similarité du dessin, des couleurs et de la composition de ces enluminures indique que le thème des transports amoureux, qui ne pouvait être figuré autrement que par une abstraction féminine, servait de leitmotiv au récit. La figure de la messagère est, par là, tellement abstraite, ne possédant aucun attribut iconique permettant de l'identifier comme telle, que l'on en vient à se demander combien d'enluminures se comprendraient-elles sans regard sur le texte apparié.

Peu gradées, anonymes, les messagères ne pouvaient avoir entre les mains les objets décisifs du récit, tels les cœurs ou les poires. Néanmoins, en assurant la transmission des paroles, elles meublaient le poème, lui permettant d'exprimer des sentiments et, par là, de prendre chair. En ce sens, figures allégoriques, toutes ces messagères personnifiaient aussi l'inspiration du poète, à un moment où celui-ci en aurait eu besoin. D'autant qu'une relation presque amoureuse pouvait lier l'artiste à son œuvre, qu'il désirait en quelque sorte. On comprend aussi que ces allégories de la pensée pour l'être aimé soient féminines, quand on sait que le Moyen Âge associait systématiquement sentiment amoureux et féminité.

³²¹ *Le roman de la poire*, éd. C. Marchello-Nizia, Paris (Publications de la société des anciens textes français) 1985, p. 48, 51, 53, 123, 125, 126-s., 128, 130, 133.

³²² Paris, BnF, Français 2186, fol. 26r, 27v, 29r.

³²³ Paris, BnF, Français 2186, fol. 66v, 67r, 68v, 69r, 71r, 72r.

Pendant son séjour en France entre 1260 et 1266, Brunnetto Latini rassemblait, en langue française, quantité de connaissances éparses pour former un fameux *Trésor*³²⁴, « miroir du monde » en trois livres, varié autant par le ton que par le contenu et amplement diffusé du vivant même de son auteur. Au sein du dernier livre, traitant de la morale publique, et vers le milieu de la deuxième partie de celui-ci, composée de réflexions liant politique et rhétorique et ayant essentiellement trait à la charge de podestat dans les villes transalpines, les chapitres XVI et XVII, respectivement intitulés « Comment li sires doit honorer les messagiers et les ambassadeurs estranges » et « Comment li sires doit envoyer ses ambassadeurs », décrivent respectivement le précautionneux protocole d'accueil des « ambassadeurs des terres estranges » ainsi que la procédure conduisant au choix des « messagiers ou ambassadeurs » à envoyer à l'extérieur.

Le savant compilateur écrivait, en effet, que, si des ambassadeurs étrangers venaient au podestat pour une affaire concernant les terres de leur seigneur en même temps que celles de leur hôte, ils devaient être vus, honorés et reçus « debonairement », puis, en général, présentés à un conseil, plus ou moins restreint ou élargi, pour exposer de manière circonstanciée la raison de leur venue. Par contre, s'il s'agissait de légats du pape, de l'empereur ou de quelque grand seigneur, le seigneur de la ville devait aller à leur rencontre, les escorter et les « honorer de tout son pooir », avant de les faire parler devant le conseil et de leur signifier « cortoisement » que leur possibilité de rester dépendait de la décision des « sage home de la vile » qui n'était prise qu'après leur sortie et que le premier magistrat urbain devait exécuter³²⁵. L'encyclopédiste florentin notait ensuite, sous un chapitre que certains manuscrits intitulent « Comment li sires doit envoyer ses messages », que lorsqu'il se trouvait être nécessaire d'envoyer des messagers ou des ambassadeurs hors de la ville pour cause de « besoigne [...] de grant pesantor », on devait les « eslire par briez », entendons au moyen de bulletins de vote, « entre les consilleors de la vile, ou autrement, selonc les us du commun ». L'envoi auprès du pape ou de l'empereur demandant « grant solempnitez », le seigneur même de la ville devait à ce moment-là choisir les hommes à dépêcher parmi les meilleurs de ses sujets, à condition tout de même que le conseil eût donné son accord préalable³²⁶.

Les pratiques encadrant l'envoi et la réception des messagers, dans les villes d'Italie du Nord, telles que les présentait Brunet Latin, illustraient le désir d'un étroit contrôle exercé par le

³²⁴ Brunet Latin, *Li livres dou tresor, publié pour la première fois d'après les manuscrits de la Bibliothèque impériale, de la bibliothèque de l'Arsenal, et plusieurs manuscrits des départements et de l'étranger*, éd. P. Chabille, Paris (Doc in) 1863.

³²⁵ *Ibid.*, p. 602.

³²⁶ *Ibid.*, p. 602 n. 1, 602-s.

conseil sur le pouvoir du podestat. Reste à savoir quelle pouvait être, dans le royaume de France, la réception des écrits d'un Florentin ayant souffert des luttes entre factions guelfe et gibeline ?

Jean Chopinel ou Clopinel, dit de Meung, théologien influent dans le Paris de Philippe le Hardi composa, certainement entre 1275 et 1280, la majeure partie du *Roman de la rose*, œuvre poétique en vers octosyllabiques à l'immense retentissement. Le fragment de l'itinéraire de l'Amant dans lequel intervenaient des messagers était, en fait, enjambé de deux longues digressions moralisantes.

En difficulté dans un siège, après avoir appelé à la rescousse Franchise et Doux Regard, le dieu d'Amour dépêcha des messagers en direction de Cythère où ils furent accueillis plus que convenablement et où ils firent leur devoir tambour battant. Mais, la colère de Vénus à l'écoute de cette nouvelle déclencha un branle-bas de combat, qui mobilisa ost et mesnie, à savoir un attelage de six colombes conduisant le char de Vénus au côté de son impétueux fils³²⁷.

À l'intérieur de cette suite de récits prétextes à des remarques d'ordre moral, les personnifications étaient mises en scène comme des princes connaissant tous les aspects de la vie seigneuriale. Ainsi s'y explique le caractère formel de la présence des messagers dans ce poème allégorique et didactique.

La peinture sur parchemin constituait encore un biais d'expression de la figure du messenger.

Du temps de Philippe le Long, sans doute, un enlumineur, exerçant peut-être son art dans le royaume de France, illustre de miniatures une importante conversation morale³²⁸. L'une d'entre elles représentait un messenger d'une manière peu habituelle pour une époque si reculée, annonçant plutôt une de celles qui ont eu cours aux XV^e et XVI^e siècles. Debout, en marche, portant une lettre de la main droite, muni d'une lance à la main gauche, la boîte du messenger est retenue par une bride semblant attachée à l'arrière de son épaule gauche et lui entourant le cou.

³²⁷ Ed. E. Langlois, Paris, 1921, t. IV, v. 10402, 10431, 10515-10553.

³²⁸ Paris, BnF, Français 1136, *Le dialogue du père et du fils*, ca. 1320, fol. 86r. Camille Enlart en a donné un dessin en noir et blanc, *Manuel d'archéologie française depuis les temps mérovingiens jusqu'à la Renaissance*, t. III. *Le costume*, Paris, 1916, p. 170a.

À côté de ces discours à l'usage des princes, qui n'étaient pas de purs modèles contemplatifs abstraits, existaient d'autres idéaux normatifs en lien étroit avec la vie courante. Le *Facet en françois*, recueil de consignes morales en vers³²⁹, conséquemment au haut degré de normativité, était la version française des *Disticha Catonis* qu'un religieux ou un maître parisien avait exhumé, puis traduit, au XII^e siècle ou au début du siècle suivant.

Les *Distiques de Caton* ne contenaient pas, à l'origine, de conseils quant au choix d'une épouse. Mais, le traducteur invitait à la chercher de façon à éviter une série de situations sociales peu opportunes, à savoir devenir le gendre d'un ecclésiastique ou d'un homme vivant d'une activité mal famée. Ainsi, le vers repoussant l'éventualité de se marier avec une fille de « prestre » ou de « messagier », suivait celui écartant l'usurier et précédait celui discriminant le chanoine et le bourreau³³⁰. S'il faut garder à l'esprit les contraintes de la versification, le fait que prêtre et que messager aient été formellement rapprochés incite à se demander s'il n'existait pas d'autres raisons à cette mise sur le même plan. Tous deux occupaient, en effet, des situations qui, du fait de leurs caractéristiques propres, chasteté forcée pour l'un, itinérance dû à son service pour l'autre, rendaient probables des relations sexuelles hors du cadre matrimonial légitime. Si une naissance issue d'un prêtre ne pouvait être qu'illégitime, celle provenant d'un messager, un peu le type de l'amant de passage, avait des chances d'être adultérine et, dans les deux cas, le recours à la prostitution était loin d'être exclu. En ce qui concerne le messager, la possibilité pour sa femme de le tromper à l'occasion de ses fréquentes absences pour cause de voyage professionnel rendait toujours sa paternité légitime un peu douteuse. Être né d'un prêtre ou d'un messager passait donc pour un signe de bâtardise et un bâtard, ou une bâtarde, n'était normalement pas mariable.

Les *Distiques* énuméraient comme qualités de la parole du porteur de message, « devant ung homme noble et sage, » l'aisance, la brièveté, la sagesse et la courtoisie³³¹. Le recueil recommandait aussi au messager de ne pas s'en prendre à celui qui l'envoyait, même si ce dernier était en tort³³². Sur le même ton proverbial, était suggéré au courrier de ne porter que des nouvelles agréables et de toujours rester modeste, c'est-à-dire à sa petite place de dépendant³³³. Lui était également nécessaire la clarté dans l'exposé aux « grans » et aux

³²⁹ *Le Facet en françois : édition critique des cinq traductions des deux Facetus latins avec introduction, notes et glossaire*, éd. J. Morawski, Poznań (Prace komisji filologicznej/Travaux de la commission philologique, t. II, fasc. 1) 1923. Seules les deux premières traductions ont intéressé notre propos.

³³⁰ *Ibid.*, p. 25, § 29.

³³¹ *Ibid.*, p. 34, § 95.

³³² *Ibid.*, p. 35, § 98.

³³³ *Ibid.*, p. 36, § 108 et p. 56-s., § 116.

« saiges »³³⁴. Le *Facet* invitait encore le porteur à garder son calme dans le cas où il aurait eu à délivrer un message pouvant susciter des réactions outrées³³⁵.

Loin d'être l'expression d'une tentative de moralisation de la vie publique au service du clergé, cette somme morale versifiée, pétrie de représentations collectives, suggérait les intimités de la communauté langagière à laquelle elle s'adressait et professait la morale quotidienne dans un sens pratique et conservatoire.

D'origine biblique et sûrement en usage dès le XIII^e siècle, les proverbes « bons messagers bone novele apporte » et « messagers ne doit bien oïr ne mal avoir »³³⁶, témoignent à la fois de l'autorité de la chose écrite, de l'imaginaire collectif et de la sagesse populaire qui imprégnaient cette communauté de culture.

Les poncifs que le *Facet* présentait comme des vérités d'expérience étaient communs aux formules que l'opinion courante avait consacrées.

Philippe de Beaumanoir était bailli de Clermont, dans le Beauvaisis, au moment de rédiger son coutumier. Le troisième chapitre de cet ouvrage traitait des « essoines », qui désignaient les excuses pouvant être alléguées pour ne pas avoir à se présenter en cause devant un juge, ainsi que des « contremans », à savoir les excuses proposées en justice pour faire remettre une assignation, assorties de l'engagement de venir à un jour certain.

Le bailli recommandait vivement d'envoyer son messenger « contremander sans jour », puisque, si un messenger était chargé d'un « simple contremant a quinzaine », mais qu'il apportait un « essoine sans jour », les « contremans » auraient été perdus et l'intéressé aurait alors pu être « tournés en defaute », en cas d'impossibilité ou de refus de jurer l'« essoine » à son arrivée face à la cour. Ensuite, si le messenger devait « fere essoinement » après quatre « contremans » et faisait « droit contremant a quinzaine », il mettait son maître en faute, car on ne pouvait contremander quatre fois. En effet, les paroles « dites en court » ne l'étaient pas à « l'entencion de ceus qui ont baillis les paroles a leur messages. » Le messenger envoyé devant les autorités pour « fere le contremant » ne devait pas non plus se manifester avant le jour prévu, ni avant que l'autorisation ne lui en eût été signifiée, mais devait se rendre « as ples et recorder son contremant [...] des le soir. » En cas de difficulté à se faire croire, il

³³⁴ *Ibid.*, p. 56, § 111.

³³⁵ *Ibid.*, p. 57, § 117.

³³⁶ *Proverbes français antérieurs au XV^e siècle*, éd. J. Morawski, Paris (Classiques français du Moyen Âge) 1925, p. 11, n° 293, p. 45, n° 1227.

devait montrer des preuves de son « contremant » de la veille par le « recort de la court » ou par le registre prévu à cet effet par l'autorité et tenu par des auxiliaires de justice. S'il se trouvait que la cour ne fût pas compétente pour ce genre de situation, au plus, le messenger pouvait essayer de prendre deux « preudhommes », en leur expliquant son problème, pour qu'ils fissent le « contremant » à sa place. Le seigneur de Beaumanoir ajoutait que cette « prueve » devait servir pour le maître, lors de sa venue en cour, pour parer aux attaques de la partie adverse. L'auteur intervenait, à ce moment-là, pour dire que son messenger ne pouvait absolument en rien plaider, mais effectuait uniquement « son contremant ». Il insistait aussi pour que le débat soit « mis en escrit comme debatus », afin que, lors de sa venue « a court », le plaid pût se fonder « seur le debat du contremant. » Le « contremant » devait être effectué la veille. Néanmoins, si le messenger, qui venait faire le « contremant » à temps, avait été accidentellement victime d'un contretemps, il aurait pu effectuer sa tâche « en la journee du plet, car l'essoines du message doit escuser le mestre de la defaute. »³³⁷

Les célèbres *Coutumes du Beauvaisis* montraient un messenger aux compétences limitées, à la fois soumis à son maître et solidaire de ses actions.

Watriquet Brasseniese ou Brassenel, dit de Couvin, était, entre 1319 et 1329, un poète des cours seigneuriales des pays d'oïl. Parmi les écrits au ton moralisateur du ménestrel, *Li tournois des dames*, peu connu et également intitulé *Parabole de verite*, commençait par le tournoi proprement dit, qui était la mise en scène allégorique de la lutte entre l'âme et la chair, dites aussi « nonceur et messagier », et tirillant le monde par « tenchons, batailles et descors »³³⁸.

Le *De re militari* de Vègèce avait été traduit en français par Jean de Meung, puis mis en vers par Jean Priorat au début du XIV^e siècle. Il était un exemple de la prégnance des institutions romaines dans la conscience médiévale.

Dans le descriptif des offices de la légion, si les principaux « messaiges » étaient nommés « par conseil saige » délégués impériaux et gouverneurs militaires, d'autres servaient de légats

³³⁷ *Les coutumes en Beauvaisis, texte critique publié avec une introduction, un glossaire et une table analytique*, éd. A. Salmon, t. I, Paris (Collection des textes pour servir à l'étude et à l'enseignement de l'histoire, t. 29) 1899, § 127, p. 70, § 131, p. 71-s., § 135, p. 73-s..

³³⁸ Watriquet de Couvin, *Li tournois des dames ou parabole de verite*, dans *Dits de Watriquet de Couvin publiés pour la première fois d'après les manuscrits de Paris et de Bruxelles et accompagnés de notes explicatives*, éd. J.-A.-O. Scheler et Académie royale de Belgique, Bruxelles, 1868, XVIII, p. 242, v. 329-339.

ou d'ambassadeurs de l'empereur³³⁹. L'exposé des tactiques militaires n'omettait pas l'importance des « corraour », éclaireurs précédant les rangées de combattants ou « batailles »³⁴⁰.

Au sein d'un traité d'hippiatrie, diffusé dans le royaume de France dès le XIII^e siècle, le « chevauteur » désignait en fait tout homme à cheval et les recommandations en termes de médecine des chevaux concernaient, de ce fait, n'importe quel type de cavalier³⁴¹.

D'autres exemples de faits culturels mettant en évidence l'idée que la communauté de langage se faisait du messager existant, mais pourraient paraître redondants.

Le messager pouvait être, dans l'inconscient collectif, un être menaçant, s'il avait un mauvais maître ou s'il ne respectait pas les limites qui lui étaient imparties et devait donc se garder d'aller au-delà de qui lui était demandé. Il avait, au contraire, la vitrine de son maître à préserver. Cette position le plaçait, de fait, aux prises dans des rapports de force qu'il n'avait de toute façon pas les capacités de contrôler.

³³⁹ Végèce, *Li abrejance de l'ordre de chevalerie. Mise en vers de la traduction [du De re militari] de Végèce de Jean de Meun par Jean Priorat de Besançon publiée avec un glossaire*, éd. U. Robert [et Société des anciens textes français], New York, 1965, fac-sim. éd. Paris 1897, IX. D'office quel possession/Al li prevoz du legion, p. 89-s., v. 2730-2760.

³⁴⁰ *Ibid.*, XVII. La pesant armure sanz faille/En leu de mur est en bataille, p. 103, v. 3165-3174

³⁴¹ Jordanus Rufus, *La marechaucie des chevax*, trad. anonyme, éd. B. Prévot, *La science du cheval au Moyen Âge : le traité d'hippiatrie de Jordanus Rufus* (Sapience, 2) 1991, p. 37-s., 39-s., 40, 41, 122.

PARTIE II. Peut-on connaître les modalités du service du messager dans la pratique ?

Chap. 1. L'embryon administratif ou les pattes de l'araignée naissante

Quand le roi envoyait des lettres à ses officiers, ne fallait-il pas des messagers pour les transporter ? Le messager n'était-il pas la courroie essentielle de la transmission de l'action politique ? Des messagers étaient forcément utilisés, même si les sources demeurent souvent bien taiseuses à ce sujet³⁴². Un tel silence laisse, en effet, penser que la transmission des ordres s'effectuait automatiquement et sans entrave. Pas un mot sur les éventuels incidents de parcours, par exemple. Présent en quelque sorte en cache, le messager aux prises avec les vicissitudes de la route représentait un peu l'envers du décor de l'administration royale³⁴³. Dans ces conditions, comment répondre à la question du transport de la correspondance administrative ?

Avant de présenter les caractéristiques des actes royaux, en vue d'en dégager ceux qui paraissent le plus à même de répondre à notre problématique, il n'est pas inutile de préciser que l'on est forcé de simplifier la définition de chaque type d'acte, qui à vrai dire demeure floue.

Tandis que les chartes, privilèges, instructions, commissions, sauvegardes et sauf-conduits pouvaient être directement remis aux intéressés, les ordonnances supposaient l'intermédiaire d'un porteur reliant le lieu d'expédition aux destinataires. Bien que leur teneur ne l'eût pas toujours explicité, les ordonnances étaient au surplus des textes à publier, c'est-à-dire à faire crier, proclamer solennellement ou déclamer sur la place publique.

Pour la question de la transmission des ordres, les documents les plus significatifs parmi les *Ordonnances des rois de France* sont sans doute les mandements ainsi que les documents apparentés, tels que les lettres d'exécution et les ordonnances d'injonction. En effet, le contenu de ces lettres manifestait l'existence d'une distance réelle entre le donneur d'ordres et les exécutants et impliquait concrètement la présence de transmetteurs de cette action politique. Peut-on risquer un parallèle entre ce que sont, à l'heure actuelle, une loi et ses

³⁴² L'absence de référence quant à la messagerie dans les index des *Ordonnances des rois de France*, Paris, 1723-1849, 21 vol. (désormais citées *ORF*), est en cela particulièrement probante.

³⁴³ Le travail historique conduit depuis quelques décennies a, certes, révélé qu'une histoire des marges et des minorités, généralement peu représentées dans les sources, était possible. Mais, dans le présent cas des messagers des temps capétiens, le problème s'avère plus complexe. En effet, surabondants dans les représentations qui leur donnent une certaine image, ils le sont tellement peu dans les sources pragmatiques que ces dernières ne peuvent dire si les réalités convergeaient avec les stéréotypes.

décrets d'application d'une part, et ce qu'étaient, à l'époque, une ordonnance et les mandements invitant à l'appliquer d'autre part ?

La présente étude ne déroge pas à la règle de la traditionnelle critique des sources, de leur conservation ainsi que de leur édition. Dans le corpus commencé par Laurière, si certains types d'actes se trouvent surreprésentés, d'autres restent sous-représentés et certains même sont omis. Mais, allez savoir lesquels. De fait, un double effet d'aléas conservatoires et de travail éditorial se manifeste, si l'on suppose que seule une partie des mandements ont traversé les siècles et que, parmi eux, seuls quelques-uns ont attiré l'attention des éditeurs. À ce filtre complexe, vient encore s'ajouter l'effet du document lui-même. Si certaines sources paraissent sûres et complètes, le terrain semble en revanche moins solide quant à d'autres fragmentaires ou non datées. Encore, les mandements conservent l'aspect normatif des ordonnances et ne constituent pas tout à fait des documents pragmatiques mettant en évidence toutes les étapes du déroulement réel de la transmission de l'information politique.

De par son caractère public, le corpus ainsi mis en évidence ne comporte pas certaines autres sources pourtant elles aussi intimement liées à l'existence d'un système de messagerie, à savoir les lettres closes, comme les missives ou les instructions³⁴⁴.

En lien avec le processus de territorialisation du pouvoir royal, ces lettres publiques ont fait leur apparition sous Philippe Auguste, à l'orée du XIII^e siècle, mais sont restées rares jusqu'à Philippe le Hardi. Elles connurent, en revanche, sous Philippe le Bel une explosion qui fut à l'origine d'une tendance lourde qui ne devait pas s'épuiser sous les fils de ce roi. 1299 a été en cela une année charnière. Sur les 172 mandements émis sous les Capétiens, seulement 19, soit à peine plus du dixième, l'avaient été avant cette date. Cette sorte de big bang a inauguré une série de périodes sans année morte en la matière. C'est entre 1299 et 1313 que Philippe le Bel a produit 108 de ses 118 mandements. De 1317 à 1320, Philippe le Long en a expédié 13. 16 l'ont été entre 1322 et 1324. Riche également fut l'année 1315 qui vit 12 mandements sortir de la chancellerie de Louis le Hutin³⁴⁵.

D'une façon générale, le nombre des destinataires dépassait largement celui des mandements expédiés par la chancellerie royale, certains d'entre eux ayant été envoyés à des destinataires multiples, parfois extrêmement nombreux. Lorsque les lettres insistaient sur la rapidité, il s'agissait de celle de l'exécution des ordres et non de leur transmission proprement dite. Dans

³⁴⁴ Les lettres closes, par exemple, n'ont été abordées que par Raymond Cazelle, et encore s'agissait-il de celles de la période suivante qui correspond au règne de Philippe de Valois.

³⁴⁵ Le tableau documentaire à mesure de l'étude de ces mandements est donné en Annexes. Pièce justificative I.

tous les cas, le nombre important des destinataires des lettres envoyées par le roi nécessitait un nombre de messagers, à pied et à cheval, à la disposition du souverain, plus élevé que ceux proprement attachés à son service et en tant que tels mentionnés dans les comptes et ordonnances de l'Hôtel³⁴⁶.

Prenons comme exemple le foisonnant règne de Philippe le Bel.

Les trois plus importants destinataires des mandements royaux y furent le prévôt de Paris, le bailli de Vermandois et le sénéchal de Carcassonne. Le premier recevait des ordres concernant notamment la police et la justice du Châtelet³⁴⁷. Le deuxième se voyait souvent mandé de réguler la violence³⁴⁸, tandis que l'essentiel des mandements expédiés au troisième tournait autour des affaires religieuses³⁴⁹.

À travers des mandements envoyés à un nombre optimal de destinataires, Philippe le Bel s'était donné les moyens d'unifier son royaume en le réformant³⁵⁰, en récupérant le métal précieux nécessaire pour fabriquer les monnaies³⁵¹, en fixant la valeur de celles-ci³⁵² et en maîtrisant la circulation³⁵³, en levant des troupes³⁵⁴ ou encore en contrôlant les bourgeois de Lille³⁵⁵.

La répartition en termes de lieux de destination épouse naturellement celle des destinataires, les juridictions surreprésentées étant sans surprise la prévôté de Paris, le bailliage de Vermandois ainsi que la sénéchaussée de Carcassonne. La majeure partie des autres unités administratives demeurait beaucoup moins représentée, même si aucune n'était apparemment omise. On a ainsi, à première vue, l'impression d'un roi envoyant régulièrement des messagers aux chefs-lieux de chacune de ses administrations, à mesure de l'importance de celles-ci. Cela dit, cette vision est à nuancer, car ce début d'analyse reste fragile pour plusieurs raisons.

L'itinérance de l'ensemble des destinataires et le défaut d'attache territoriale de certains d'entre eux rendent vaines les tentatives de reconstitution de trajets. De ce fait, les lieux de destination, toujours hypothétiques, restent parfois inconnaisables. En conséquence, même si

³⁴⁶ Voir le chapitre précédent.

³⁴⁷ *ORF*, t. I, p. 336 (cf. t. II, p. 52), 337 n. b, 338, t. XI, p. 426.

³⁴⁸ *ORF*, t. I, p. 391-s., 391 n. a, 426[quater] n. a, 434, t. XI, 426-s.

³⁴⁹ *ORF*, t. I, p. 329, t. XII, p. 326-s., 326 n. a, 372.

³⁵⁰ *ORF*, t. I p. 550 n. a.

³⁵¹ *ORF*, t. I, p. 324-s., 347, 347 n. c.

³⁵² *ORF*, t. I, p. 429.

³⁵³ *ORF*, t. XI, p. 427.

³⁵⁴ *ORF*, t. I, p. 391-s., 391 n. a.

³⁵⁵ *ORF*, t. XI, p. 373, 376.

la grande majorité des mandements partaient de Paris, la préfiguration d'un réseau en étoile autour de la capitale n'est qu'apparente. De toute façon, la présente documentation renseigne moins sur les routes que sur les relations personnelles que roi entretenait avec ses vassaux d'une part, avec ses agents d'administration et de justice domaniales d'une autre.

L'étude de la répartition des mandements par destinataire montre une prééminence des gens du roi affectés à une juridiction bien établie, comme les baillis, les sénéchaux et les prévôts. Cependant, nombreux apparaissent aussi les officiers locaux à l'assise territoriale difficile à déterminer, imprécise ou non précisée, tels les maîtres des ports et passages, les envoyés en mission ad hoc ou les justiciers, voire au lieu d'affectation inconnu, ce qui est le cas de beaucoup de clercs royaux. Plus surprenante est l'importance de correspondants qui n'étaient pas des hommes du roi, bien qu'ils lui étaient liés, comme les multiples princes territoriaux, à qui furent adressés quelques mandements, les prélats ou encore les magistrats communaux.

Si certains mandements ont été visiblement adressés à tous les agents du souverain, d'autres de même teneur n'ont été envoyés que séparément aux différents hommes du roi.

Si le texte du mandement se donnait pour but de faire connaître un ordre royal dans une série de circonscriptions données, toutes les unités territoriales visées étaient-elles effectivement desservies ? Si l'on songe en particulier aux zones d'accès difficile, un écart n'existait-il pas entre la norme voulue par le souverain et les capacités réelles de transmission par l'intermédiaire des messagers ?

La documentation étant pour l'essentiel comptable, les messagers peuvent avant tout être connus du point de vue de l'effort financier qu'ils représentaient pour les administrations. Examinons donc la variation de l'importance des frais consacrés aux messagers, tout en sachant que les sources comptables dont on dispose ne distinguaient que rarement au sein de leurs rubriques les dépenses occasionnées par l'envoi de messagers des frais connexes afférents aux missions d'hommes du roi. De plus, les comptables n'associaient pas toujours les messagers aux autres acteurs de la politique royale, mais pouvaient les noyer dans des rubriques de menues dépenses. Les pistes sont en conséquence brouillées, sans même évoquer l'indigence de certains comptes parvenus jusqu'à nous.

La dépense en messagers et apparentés dans les comptes du Trésor fut ainsi de 65 655 deniers au terme de la Toussaint 1296 et de 92 804 deniers à la Saint-Jean 1316³⁵⁶. Les journaux de ce même trésor ne sont, en général, guère plus précis, mais permettent un suivi plus régulier,

³⁵⁶ *Comptes du Trésor (1296, 1316, 1384, 1477)*, éd. R. Fawtier, Paris (RHFDF, t. II) 1930, p. 19, 23, 49, 53, 71, 81.

notamment pour les années où l'on possède une série continue. Si rien n'émerge jusqu'en 1297, des frais de messagers sont visibles aux mois d'avril, juillet, septembre, octobre et novembre de l'année suivante. La dépense demeura toutefois modérée, sauf en septembre où elle atteignit 216 000 deniers tournois et 20 parisis³⁵⁷. En revanche, elle fut portée au pinacle lors du tournant de 1299, qui marquait aussi la conjonction de la guerre en Flandre et des démêlés avec le pape. Y apparaissant dix mois sur douze, c'est encore en septembre qu'elle fut au sommet avec 1 452 000 deniers tournois et 4800 parisis³⁵⁸. La chute a été brutale en 1300 où seuls les mois de janvier et de mars connurent des frais, qui d'ailleurs furent moyens³⁵⁹. La situation ne se redressa guère par la suite. Les trésoriers du Louvre n'observèrent plus que de modestes dépenses en juin, juillet et août 1301³⁶⁰, en novembre 1307³⁶¹, malgré les templiers, ainsi qu'en septembre 1308³⁶². Le règne de Philippe le Bel s'achevait ainsi curieusement sur six années mortes. Le trésor de Charles le Bel, dont le journal était le plus souvent divisé en semestres, faisait ressortir moins de variabilité en termes de frais de messagers. Les dépenses restèrent modérées de janvier 1322 à décembre 1325³⁶³, avant d'être exceptionnellement faibles de janvier à octobre 1326, avec seulement 744 deniers parisis, puis de remonter au niveau moyen de 7844 deniers parisis les deux derniers mois de cette année³⁶⁴. Le règne du dernier des fils de Philippe le Bel s'acheva également sur une année morte.

En analysant le trésor royal sous Philippe le Bel, on peut aisément distinguer des années intenses, temps d'hostilités avec le comte de Flandre ou de conflit avec Boniface VIII, d'années mortes, périodes de paix, sans avoir tellement recours à l'argument des pertes documentaires. S'agissant d'autres institutions, la discontinuité est telle que cette raison paraît incontournable.

Les messagers revinrent à 31 357 deniers et 631 tournois dans les bailliages de France au terme de la Toussaint 1285³⁶⁵.

³⁵⁷ *Les journaux du Trésor de Philippe IV le Bel*, éd. J. Viard, Paris (Doc in) 1940, col. 18, 36, 38, 142-s., 186, 194, 195, 203, 209, 229, 230.

³⁵⁸ *Ibid.*, col. 305, 333, 347, 348, 377, 387, 419, 463, 478, 491, 492, 495, 515, 550.

³⁵⁹ *Ibid.*, col. 598, 611, 659.

³⁶⁰ *Ibid.*, col. 715, 735, 751.

³⁶¹ *Ibid.*, col. 846.

³⁶² *Ibid.*, col. 873.

³⁶³ *Les journaux du Trésor de Charles IV le Bel*, éd. J. Viard, Paris (Doc in) 1917, col. 165, 208, 213, 281, 400, 452, 601, 786, 910, 918, 993, 1072, 1091, 1178, 1331, 1386, 1475, 1505, 1513.

³⁶⁴ *Ibid.*, col. 1549, 1586, 1642, 1644.

³⁶⁵ *Rerum gallicarum et franciscarum scriptores/Recueil des historiens des Gaules et de la France*, Paris, t. XXII (Saint Louis-Charles IV, 1226-1328. 3^e livr.), éd. N. de Wailly et L. Delisle, 1865, p. 626-s., 642, 646, 650, 651-s., 654, 657, 659, 660-s., 662, 664, 667, 670, 672.

Un officier royal mentionna 312 deniers de dépenses en messagers entre 1288 et 1290 dans le bailliage d'Auvergne ainsi que 1182 deniers dans le bailliage de Troyes en 1295³⁶⁶. Les messagers coûtèrent 3 600 deniers au bailli d'Auvergne en 1289³⁶⁷.

Le bailli de Rouen eut à deux reprises des frais de messagers, pour 120 deniers au terme de Pâques 1301 et pour 948 deniers à la Saint-Michel 1307³⁶⁸.

Les juridictions de la Champagne, fraîchement acquise, enregistrèrent des dépenses de messagers à quatre reprises. Modérées aux seconds semestres des années 1287 et 1288, elles furent élevées en 1317, avec 17 520 deniers, et faibles en 1322, avec 2 920 deniers seulement³⁶⁹.

Le compte d'une décime, prélevée au profit du dernier des Capétiens directs, montrait encore 4 920 deniers de frais de messagers³⁷⁰.

Quelques comptes d'agents royaux relativement bien conservés, renseignant plus précisément sur les *realia* de la vie administrative locale, sont loin d'être seulement utiles quant à l'évaluation du coût des messagers. Distinguant en particulier des parties consacrées à l'envoi de messages auxquelles sont affectées des sommes totalisant les montants des différentes rubriques, ces rôles font mention de noms de personnes et de lieux, tout en mettant en évidence la variété des fonctions des messagers.

À l'intérieur des mises et œuvres du vicomte d'Auge pour Pâques 1325, sept deniers furent, par exemple, dépensés pour l'envoi de lettres au sergent de Honfleur visant à amener Jehan le Maire et Thomas le Tort au bailli de Rouen ainsi qu'à prendre tous leurs biens « en la main du roy »³⁷¹. Une menue dépense du bailliage de Cotentin, datant des alentours de 1325, parlait d'un messenger envoyé par le vicomte d'Avranches en Bretagne à Jehan d'Albertoure pour « expleiter » l'amende d'Agnès Benli, payé dix sous, ou d'un autre messenger envoyé à Mortain pour chercher « le pendeour des larrons », indemnisé pour trois sous³⁷². Une rubrique mentionnait les huit sous accordés au messenger qui de Valognes rejoignit Caen pour porter une lettre à Mgr Bertran Boniface, au sein des parties d'un compte du bailliage de Cotentin

³⁶⁶ *Documenti di Ser Ciappelletto*, éd. C. Paoli, dans *Giornale storico della letteratura italiana*, vol. V, 1885, p. 356, 368.

³⁶⁷ *Ibid.*, p. 383.

³⁶⁸ C. M. de Robillard de Beaurepaire, *De la vicomté de l'Eau de Rouen, et de ses coutumes au XIII^e et au XIV^e siècles*, Évreux, 1856, Appendice, p. 423, 456.

³⁶⁹ *Documents relatifs au comté de Champagne et de Brie, 1172-1361*, éd. A. Longnon, Paris (Doc in) t. III. *Les comptes administratifs*, 1904, p. 50b, 58b, 63b, 86b, 95a, 100b, 154a, [191]b.

³⁷⁰ *Compte et répartition des décimes perçues sur le clergé du diocèse de Béziers, en 1322 et 1323*, éd. Paul Meyer et E. Carou, dans *Bulletin de la société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers (Hérault)*, 2^e sér., t. IV, 2^e livr., 1867, p. 138a.

³⁷¹ *Comptes royaux : 1314-1328*, éd. R. Fawtier et F. Maillard, Paris (RHFDF, 4) 1961, t. I, p. 389.

³⁷² *Ibid.*, t. I, p. [431], 432.

pour le terme de la Saint-Michel 1327. Ces mêmes parties comptables faisaient encore état des cinq sous que coûta l'envoi de messagers pour faire crier les assises de la vicomté de Coutances, des trois sous dépensés pour l'envoi d'une lettre au vicomte d'Avranches en vue de mettre dans les mains du roi le temporel du prieur de Saint-Jacques de Beuvron à cause de sa désobéissance ou bien des cinq sous auxquels revint l'envoi de messagers aux sergents de la vicomté de Valognes « pour fere venir les enquestes pour delivrance de prisonniers »³⁷³. Les « parties de justice faite et de plait d'eglize et de messages envoiez » dans la vicomté de Gisors au terme de Pâques 1324 comportaient entre autres les huit sous dépensés pour envoyer des messagers aux sergents Pierre de Feraches, Jehannin le Tailleur et Robert Juas afin de saisir les biens de leurs collègues ayant tournoyé depuis l'interdiction ainsi que les vingt-quatre sous consentis à « plusieurs messages » pour qu'ils fissent « savoir par toute la baillie et es resors » la teneur des lettres royales de rappel de tous les commissaires³⁷⁴. « Les parties du pain as prisonniers de Vernoil et de Bretueil, de mesages envoiez, plet d'eglize, justice faite en la viconté dudit lieu, et pour peechier es viviers de Vernoil et de Bretueil et pour les gistes des moulins de Bretueil a cause de la peecherie » pour le terme de la Saint-Michel 1324 faisaient état de six sous accordés à des messagers envoyés par le vicomte de Verneuil pour faire crier les plaids d'après Août³⁷⁵. « Le pain des prisonniers de Vernoil et de Bretueil, parties de messages envoiez, de justice faite, plet d'eglize » à Pâques 1325 comprenaient les douze sous octroyés pour l'envoi d'un messenger du vicomte de Verneuil au sergent « de Druez et de Monfordais » afin de taxer les denrées exportées³⁷⁶. Le fragment d'un compte du chevalier Robert le Veneur, enquêteur des eaux et forêts du roi, pour l'année 1322 recérait une rubrique pour le moins piquante, laquelle montrait tout au moins qu'il était encore d'usage d'offrir le gîte et le couvert aux messagers des services du souverain :

Le mardi ensievant, pour un message envoié à Caen querre a Martin Byauniez les explez de la forest de Bruiz, du temps que il estoit vicomte de Vaongnes, pour 6 jours alant et venant : 6 s., oeel pour potage : 26 d., grosse char : 5s. 6 d., aux et vert jus : 6d., rest : . 2 s. 6d., pain : 5s., fromage et fruit : 8 d., vin : 5 s. 6d., boire pour vallés : 10 d. ; au souper pleys : 22 d., as vallés boire : 6 d. ; pour chevaus : 8 s. 4 d.³⁷⁷

Au nombre de sept, les messagers au service de corps constitués ou d'officiers de la monarchie dans les tailles de Paris étaient visiblement de plus en plus recensés dans les

³⁷³ *Ibid.*, t. I, p. [433], 434, 435.

³⁷⁴ *Ibid.*, t. I, p. 438, 439.

³⁷⁵ *Ibid.*, t. I, p. 443.

³⁷⁶ *Ibid.*, t. I, p. 445.

³⁷⁷ *Ibid.*, t. II, p. 14.

dernières années du XIII^e siècle, puis brusquement absents du registre fiscal de 1313. Les rôles d'imposition ne laissent guère voir chez eux d'attache de longue durée. Certains semblent, par exemple, être entrés à la Chambre des deniers au début de leur activité, pour la quitter ensuite, tandis que d'autres faisaient l'inverse. Certainement en lien avec cette instabilité de situation, les contributions variaient énormément de l'un à l'autre et pouvaient fluctuer d'une taille sur l'autre, faisant changer les individus de catégorie. Mentionné qu'une seule fois, Ion, le messenger du clerc Hélié, concierge du palais royal, se distinguait peut-être par l'exhaustivité de son service (tabl.).

Dans un acte daté du jeudi suivant la Saint-André, à savoir le 2 décembre, de l'année 1260³⁷⁸, Louis IX mandait un de ses fidèles, Guy, évêque d'Anicet et de Narbonne, de résoudre l'affaire mettant en cause Guillaume Aturat, alors même que ce dernier était le porteur des présentes (*lator praesentium*) qu'il avait à remettre au prélat.

En juillet 1261³⁷⁹, alors que le roi séjournait à Asnières³⁸⁰, la chancellerie de Louis IX expédia un acte de donation d'une des épines de la sainte Couronne « à l'abbé et à la communauté des moines de Vaucelles, de l'ordre de Cîteaux » (*abbati et conventui de Vaucellis, ordinis cisterciensis*). Un religieux trinitaire, que le texte reconnaissait comme « notre cher chapelain, le frère Pierre, de l'ordre de la sainte Trinité » (*dilectum capellanum nostrum, fratrem Petrum, de ordine sancte Trinitatis*) et qui était chargé d'apporter la précieuse épine, se trouvait être, par la même occasion, le « porteur des présentes » (*lator presencium*) qui justifiaient la translation de cette sainte relique³⁸¹. Cet exemple est l'illustration même du gouvernement par le don, créateur de liens d'amitié, Louis IX ayant déjà protégé et confirmé dans tous leurs privilèges les moines de cette abbaye picarde d'obédience cistercienne, par ailleurs située aux confins du royaume et de l'empire, zone qu'il n'était guère raisonnable pour l'administration royale de négliger. Pour effectuer cette donation présentée comme exceptionnelle et destinée à établir un lien d'autant plus fort, le roi se devait de mobiliser un membre de son entourage immédiat et pour lequel il avait beaucoup d'estime. Or, son chapelain, le mathurin Pierre, correspondait tout à fait au profil recherché.

³⁷⁸ [Mandement de Louis IX à Guy d'Anicet, donné à Vincennes, le jeudi après la fête de saint André de l'an 1260], éd. RHF, Paris, t. XXIV, 1904, p. 692.

³⁷⁹ L'acte ne précise pas le quantième de ce mois.

³⁸⁰ Il ne semble pas possible de déterminer s'il s'agissait d'Asnières-sur-Oise, au nord du Domaine, ou d'Asnières-sur-Seine, près de la capitale.

³⁸¹ *Donation par Saint Louis d'une épine de la sainte Couronne, Asnières, juillet 1261. Saint Louis annonce à l'abbé de Vaucelles que le frère Pierre, de l'ordre des trinitaires, lui portera une épine de la sainte Couronne du Christ*, éd. A. Dimier, *Saint Louis et Cîteaux*, Paris, 1954, p. 200-s.

Le pouvoir monarchique reposant encore, pour l'essentiel, sur le contrat féodo-vassalique, la lenteur des communications ne pouvait être ressentie comme une gêne flagrante à l'application d'une autorité souveraine qu'il aurait été nécessaire de compenser en renforçant cette même autorité.

À l'inverse, l'organisation de la circulation des nouvelles destinées au roi et des ordres dont celui-ci souhaitait l'exécution n'a sans doute pas eu besoin d'un degré élevé de perfectionnement, puisqu'elle a certainement été pour une moins grande part dans l'affermissement de la monarchie capétienne que ne l'ont été les liens féodaux et juridiques par lesquels le souverain tenait ses sujets.

On retrouvait ainsi le messager dans la prérogative régaliennne de l'ajournement des grands seigneurs. En 1153, Louis VII envoyait un courrier pour assigner le duc de Bourgogne à comparaître devant sa cour³⁸².

Les ordonnances de Louis IX du 13 décembre 1254³⁸³ et de Philippe V du 25 février 1318³⁸⁴, qui restreignaient le droit de prise des chevaux, tout en faisant exception pour les messagers du roi, consacraient de fait la priorité des affaires du souverain sur celles des autres puissants du royaume.

Seul un État royal à ce niveau d'affirmation était en mesure de réaliser le coup de filet inouï du 13 octobre 1307. Quasi-précurseurs de l'absolutisme, les grands Capétiens auraient presque mérité le surnom d'« universelle araigne ».

³⁸² N. Brussel, *Nouvel examen de l'usage général des fiefs en France, pendant les XI^e, XII^e, XIII^e et XIV^e siècles, pour servir à l'intelligence des plus anciens titres du domaine de la couronne, et de l'histoire*, Paris, 1750, t. I, p. 339 : « En vertu du conseil encore aujourd'hui tenu, nous envoyons notre messager au duc, pour qu'il le retrouve en vie et chevauchant et que de lui-même il assigne de notre part au quatrième jour. » (*Habito adhuc consilio, nuntium nostrum missimus ad ducem, qui eum repererit incolumen et equitandum, et ipsi de parte nostra nominavit quartam diem.*).

³⁸³ *ORF*, t. I, p. 174.

³⁸⁴ *ORF*, t. I, p. 680. Pour ces deux ordonnances, voir également le chapitre précédent.

Messagers parisiens des corps et officiers de l'État royal³⁸⁵

	1292	1296	1297	1298	1299	1300	1313
Adam			de Bruieres mesagier 24d rue de la Calandre ou rue de l'Orberie 15.0 tm	le Mesagier 36d rue Devant la Cour le Roi 15.0 tm		de Bruieres messenger de la Chambre aux deniers 60d rue du Temple 10.3 tgm	
Guillot					Bon Ami messenger de la Chambre aux deniers 24d rue Gervaise Laurent 16.0 tgm	Bon Ami messenger 24d rue Gervaise Laurent 16.0 tgm	
<u>Ion</u>		<u>le Messagier concierge mestre Elye. clerc le roy 24d rue de la Grange Jean le Bouvier ou rue Neuve S.Père 36.0 tgm</u>					
Jean/Jehan		<i>le Mesagier 96d rue du Temple 10.3 tg</i>	<i>le M[e]sagier (ms. masagier) 72d rue Baille Hoë ou Bœuf et Oë 10.3 tg</i>	<i>le Mesagier 36d rue de la Bretonnerie 10.3 tm</i>	<i>le Begue messenger de la Chambre aux deniers 36d rue du Temple 10.3 tgm³⁸⁶</i>	<i>le Beigue messenger 96d rue du Temple 10.3 tgm</i>	
Jean/Jehan	le Picart 24d rue du Chevet S.Denis de la Chartre 21.0 tgm		le Picart chaucier 24d rue du Chevet S.Denis de la Chartre 21.0 tm	le Picart 84d rue du Chevet S.Denis de la Chartre 21.0 tg	le Picart messenger de la Chambre aux deniers 84d rue du Chevet S.Denis de la	le Piquart messenger 144d rue du Chevet S.Denis de la Chartre 21.0 tgm	

³⁸⁵ Extrait, profondément remanié pour être adapté aux besoins de la thèse, du fichier informatique des sept rôles de taille parisiens, conçu par Caroline Bourlet.

³⁸⁶ Partageait le paiement avec Aalis de Chenevrières.

					Chartre 21.0 tgm		
Robert			de Moiseles 24d rue Gervaise Laurent 17.0 tm	de Moisseles 36d rue Gervaise Laurent 17.0 tm	de Moisselles messager de la Chambre aux deniers 96d rue Gervaise Laurent 17.0 tgm		
Yvon					le Breton messager 24d rue de Marivaux 11.3 tgm	le Breton messager de la Chambre aux deniers 72d rue du Temple 10.3 tgm	

N. B. À l'intérieur de chaque cellule, les premiers mots sont ceux qui suivent le nom du messager dans le manuscrit. Viennent ensuite la somme payée, le lieu d'habitation, le numéro de la paroisse suivant l'ordre de l'enquête fiscale (10. Saint-Merri, 11. Saint-Jacques-de-la-Boucherie, 15. Saint-Barthélemy, 16. Saint-Pierre-des-Arcis, 17. Sainte-Croix, 21. Saint-Denis-de-la-Chartre, 36. Saint-Germain-des-Prés (ville)), l'ordinal de la quête (0 lorsque la paroisse ne compte qu'une seule quête), enfin des lettres indiquant si l'individu est taillable (t), classé parmi les gros (g), les menus (m) ou les gros et menus (gm).

Lorsqu'il semble incertain qu'il se soit agi du même messager tout au long de la période, les lignes correspondantes ont été mises en italiques.

Les lignes concernant les messagers ayant apparemment été au service d'une seule personne ont été soulignées.

PARTIE II. Peut-on connaître les modalités du service du messenger dans la pratique ?

Chap. 2. De l'hôtel du roi aux ambassades : le corps du roi transporté ?

La haute professionnalisation qui caractérise le corps diplomatique actuel contraste avec la plus grande improvisation dont faisaient apparemment preuve les différents types d'envoyés du souverain médiéval.

Les rôles parisiens de taille sous Philippe le Bel laissent penser que les messagers du roi ne servaient ce maître que momentanément au cours de leur vie active. Jehan, le messenger de la reine Marguerite qui s'est éteinte en 1295, ne pouvait donc de toute façon continuer à la servir. Était-ce le même qui était toujours réputé messenger une vingtaine d'années plus tard ? On peut aussi s'interroger sur le faible nombre des messagers du roi, seuls six d'entre eux apparaissant à au moins une reprise dans ces registres, voire sur l'absence totale des messagers de la reine et des enfants royaux. Assez régulièrement présents jusqu'au rôle de l'année 1300, les messagers du roi disparaissaient dans celui de 1313. Le caractère variable et fluctuant de la capacité de contribution de ces serviteurs laisse également songeur. Seul Mathieu de Caus, le messenger de Charles de Valois, frère du roi, était régulièrement recensé comme un gros taillable (tabl.).

Le fait d'avoir un messenger à disposition était le signe que la reine douairière Marguerite de Provence, veuve de Louis IX, bien que retirée au couvent des Cordelières de sainte Claire, tenait à rester influente et donc suffisamment informée jusqu'à bien après la mort de son époux.

Les ordonnances de l'hôtel royal sous les derniers Capétiens distinguaient, au sein de la fourrière, les huissiers de salle qui ne devaient jamais partir « en message » des messagers à pied et à cheval, dont elles fixaient le nombre, le montant des gages, la fourniture de robes et à qui elles imposaient de manger à cour. Ces ordonnances de 1286, 1291, 1306-1307, 1315 et 1316 classaient dans les articles concernant l'écurie des messagers à cheval, également susceptibles d'assurer le transport des lettres, mais qui n'étaient pas toujours gagés, ainsi que des messagers à pied, commensaux du roi, dans les dispositions touchant la Chambre aux

deniers. Le droit de manger à cour donnant certainement lieu à des abus, la chancellerie de Philippe le Long exigea une permission royale pour y inviter des personnes extérieures³⁸⁷.

Si l'obligation de manger à la table du maître était sans conteste la marque du lien de dépendance, la monarchie ne pouvait ouvrir plus que de raison la commensalité.

Les dons plus ou moins explicites, effectués par le roi et les membres de sa famille à leurs serviteurs, manifestaient un lien qui ne devait pas se limiter aux fournitures matérielles, même si la tâche qui incombait aux comptables royaux de surveiller tout ce qui sortait du trésor de France ne le faisait qu'implicitement apparaître dans les sources qu'ils produisaient.

Les dépenses du compte de Jean Billouard pour le service de l'argenterie du 1^{er} mars au 1^{er} juillet 1327 comprenaient une partie consacrée aux dons.

Une rubrique y rapportait que, « par mandement du roy raporté par Thomas Coste », il avait été dépensé pour 112 livres de vêtements, chacun valant 14 livres, au bénéfice des « 4 vallez des estables de l'escuierie et 19 chevauchers tant devers le roy comme devers la royne *dont les noms sont au dos* ». Les huit textiles en question, que les serviteurs avaient à se partager, étaient quatre étoffes rayées (« roiez ») de Gant vertes à une rayure blanche et quatre chaussures (« soussiez »).

La rubrique suivante correspondait, conformément à ce qui était annoncé, à la liste de ces petits serviteurs. Néanmoins, les garçons d'écurie n'étaient plus que trois et les chevauchers avaient aussi perdu l'un des leurs. Nommés, comme les valets d'étables, par le mandement royal « donné a Bellosanne XVI jours de juing », les treize chevauchers du roi étaient : Girard le Grand, Hervé le Queu, Jehan de Chevreuse, Janson de Châlons, Hennequin le Flamand, Guillot le Breton, Guillot Cotin, Robin Qui se maria, Guillemin Chantera, Henri Vallet, Oudinet de Dampmas, Jehan Fouché ainsi que Jehan Guérin. Moins nombreux, mais tout de même au nombre de cinq et nommés « par le mandement general », Colin de Hainaut, Guillot Labbé, Denis d'Argent, le Normand et Baillehoue formaient le corps de chevauchers de la reine³⁸⁸.

Cette dépense comportait encore une section regardant les dons de couteaux, de chapeaux et de manteaux de serge. Un « blanc » énumérait les vingt-deux « vallez du char et de la litiere »

³⁸⁷ *Ordonnances de l'hôtel du roi*, éd. E. Lalou et B. Suc, Orléans (Aedilis. Publications scientifiques, 5), <http://www.en-telma.fr/ordonnances>.

³⁸⁸ *Comptes royaux : 1285-1314*, éd. R. Fawtier et F. Maillard, II. *Comptes particuliers et comptes spéciaux*, Paris, Imprimerie nationale ; Klincksieck (RHFDF, 3 {2}), 1954, p. 178.

de la reine Jeanne d'Évreux, parmi lesquels figuraient deux « messagers » : Quatre Arcs et Perrot de Bouville³⁸⁹.

Les dépenses du compte de 1314 relatif à l'hôtel du comte et de la comtesse de Poitiers, membres de la famille royale, puisqu'il s'agissait du fils et de la bru de Philippe le Bel, contenaient, après une rubrique générale « pour messagers envoyés, pour les harnois et autres menus despenses », une entrée particulière « pour messagers envoyés, harnois, mises, par la chambre Madame, pour la chapelle, pour les mestiers de l'hostel, aumones, offrandes, dons et autres menus despenses »³⁹⁰.

En décembre 1231, Louis IX expédiait, à Vernon, une courte lettre mandant au concierge de sa résidence parisienne Adam (*Ade consergio parisiensi*) de permettre au clerc Étienne oeuvrant pour Maître Jean de la Cour (*Stephano, clerico dilecti et fidelis nostri Magistri Johannis Curia*), porteur de la présente (*latori presentium*), de transcrire les chartes du comte et de la comtesse de Flandre (*facias copiam transcribendi litteras sigillatas sigillis Ferrandi, comitis Flandrie, et comitisse, uxori ipsius*), comme le voulait l'accord convenu entre eux et le roi de France Louis VIII (*conventionibus initis inter ipsos et Ludovicum, bone memorie genitorem nostrum, regem*)³⁹¹.

Le transport des lettres pouvait, à l'occasion, être assuré par un professionnel de l'écrit.

Ayant la sensibilité d'un notable libéral traversant le siècle des révolutions, Dulaure a, à plusieurs reprises, présenté le droit de réquisition comme viscéralement abusif, ne voyant pas les excès des hommes du roi, et des autres seigneurs, autrement que procédant, de toute manière, d'un ensemble foncièrement inégalitaire et arbitraire, pour qui cultivait l'esprit de 1789 : le système féodal. Toute atteinte à la propriété n'a-t-elle pas paru scandaleuse aux yeux de la bourgeoisie du XIX^e siècle ?³⁹²

Cet indigné jugement de valeur anachronique, quoiqu'il s'explique par les circonstances dans lesquelles a écrit cet historien, n'est pas là pour améliorer l'image des auteurs du XIX^e siècle, pourtant si remarquables de par leur érudition, et il convient maintenant de dépassionner l'affaire pour la remettre dans son contexte.

³⁸⁹ *Ibid.*, p. 181-s.

³⁹⁰ *Ibid.*, p. 782.

³⁹¹ *Layettes du Trésor des chartes*, éd. H.-F. Delaborde, t. V, Paris, 1909, p. 119b, n° 360 : *Ludovicus IX Adae, consergio parisiensi, mandat ut Stephano, clerico magistri Johannis de Curia, copiam transcribendi chartam Ferrandi, comitis Flandriae, feciat.*

³⁹² *Histoire physique, civile et morale de Paris*, t. I, Paris, 6^e éd. J.-L. Belin, 1837, p. 457-s. t. II, p. 175 n. 2, et l'auteur ressassait encore les mêmes injustices en : t. III, p. 1-s., 27-s.

Pourquoi les textes du XIII^e siècle contenaient-ils tant de mentions de plaintes envers les réquisitions abusives ? Le nombre de messagers à cheval sur les routes évoluait avec l'accroissement de l'État royal. Les différentes communautés religieuses et civiles que les gens du roi venaient à rencontrer au cours de leur trajet devaient leur fournir, en principe, mais non sans réticences, leur moyen de locomotion habituel qui était le cheval. Or, ce dernier demeurait tout à la fois onéreux et indispensable à la vie de ces communautés et on comprend dès lors qu'il était plus que tentant pour celles-ci de se faire dispenser de ce genre de réquisitions, d'autant qu'elles s'effectuaient pour le bien d'un État qui n'en était encore qu'à ses balbutiements. Il est de plus certain que le droit de prise du souverain devait donner lieu à des abus, ce qui n'était pas pour rendre l'action des gens du roi plus légitime. Or, c'est bien de l'autorité royale que ces textes émanaient. Actions contradictoires d'un État encore insuffisamment développé ?

Les ambiguïtés des ordonnances de Louis IX du 13 décembre 1254 et de Philippe V du 11 février 1318 ne sont qu'apparentes et reflètent tout au contraire la manière dont l'État monarchique s'est construit à la fin du Moyen Âge. En 1254, sans doute dans le prolongement de l'institution du parlement de Paris et de la création subséquente des cas royaux, le souverain se réservait habilement le droit de prise. Les prises excessives mises en évidence par l'administration de Louis IX, si elles n'étaient pas totalement dénuées de fondement, servaient d'argument pour détruire le bien fondé des réquisitions faites au profit des féodaux. Un bon demi siècle plus tard, ces sempiternels abus étaient devenus des prétextes à un renforcement de l'exclusivité royale en cette matière, dans le but d'éliminer la concurrence féodale.

Recevant des gages et portant la livrée au sein de la « mesnie » royale, le messager aurait-il été un serviteur comme un autre ? Assurément non, quand on pense à ses missions extérieures de courses vers les représentants locaux de l'autorité monarchique ou d'ambassades en direction des puissances étrangères. Quelle place prenaient justement les messagers dans les relations qu'entretenait le roi avec les autres puissants ?

C'était en tout cas par leur truchement qu'entre le roi de France et quelques interlocuteurs s'établissaient des relations qui, à la différence des ordres adressés à des officiers royaux assujettis à l'autorité de leur maître, entraînaient un rapport de force instable, variant au gré du contexte et de l'influence de chacun. En effet, si parmi les destinataires autres que ses agents apparaissaient d'autres souverains pouvant être considérés comme ses homologues, il en était d'autres partenaires qui, quoique moins puissants, ne s'estimaient pas moins indépendants.

Les vicissitudes de ces partenariats établis et entretenus non sans mal ne pouvaient que retomber sur des serviteurs qui étaient, d'une certaine façon, le prolongement du corps de leur maître. La messagerie est souvent vue comme la diplomatie avant la lettre. En réalité, au service de la puissance souveraine, les messagers étaient impliqués dans des relations plutôt de nature inter-dynastique, voire interpersonnelle. En somme, dépêcher, par exemple, des messagers auprès de ses vassaux ou de ses alliés en cas de guerre témoignait d'une amitié inter-princières plus que d'un échange international et les messagers médiévaux mettaient en jeu des puissants davantage que des puissances.

Les sources disponibles pour déterminer le rôle des messagers dans ces rapports de puissance sont comptables et diplomatiques.

Pour les premières, l'historien est confronté au double filtre de l'intérêt de ceux qui rédigeaient les comptes et des aléas de la conservation documentaire.

S'ils sont bien conservés, les comptes comprennent naturellement une somme en face de chaque rubrique de dépense. Mais, dans le cas de la visite d'un *nuncius*, celle-ci devait dépendre de trois critères qu'il ne venait jamais à l'esprit des gens chargés des comptes de distinguer, à savoir l'ampleur de la course, la valeur des objets donnés ainsi que l'intérêt du message transmis. Or, cette distinction aurait rendu la documentation comptable beaucoup plus riche d'enseignement pour celui qui souhaite retracer une histoire des messagers

Un autre problème de ce type de source réside dans sa sècheresse un peu constitutionnelle et dans l'absence qui en découle de description des dons. Autant dire que le médiéviste marche encore sur des œufs³⁹³.

Philippe le Bel portait le titre de roi de Navarre, de par son mariage avec l'héritière de cette couronne. Les fils de Philippe le Bel étaient les héritiers du trône navarrais.

La partie dépenses du compte de 1280 de Jurdan Guynat, *alcayet et baylle* de Tudela en Navarre, renferme des « dons en argent » (*dadas de dineros*), dont les huit sous qui avaient

³⁹³ Travaillant sur des périodes et des espaces pour lesquels davantage de détails sont offerts par la documentation quant au descriptif des objets donnés, Valentin Gröbener, *Gefährliche Geschenke : Ritual, Politik und die Sprache der Korruption in der Eidgenossenschaft im späten Mittelalter und am Beginn der Neuzeit*, Konstanz (Konflikte und Kultur. Historische Perspektiven; 3) 2000, et Pierre Monnet, *Messages et messagers : cité, pouvoir et communication dans les villes allemandes à la fin du Moyen Âge*, Ostfildern (Beihefte der Francia) 2006, sont parvenus à des résultats plus fructueux.

été consentis aux habitants de Jadava, lesquels avaient fourni une mule au messenger du roi de France Arnoquin³⁹⁴.

Un autre officier navarrais, le receveur des rentes du royaume Guillermo de Hala, distinguait en 1305 au sein de sa dépense un chapitre consacré aux messagers envoyés par le gouverneurs (*pro nunciis misis per gubernatorem*), lequel incluait aussi les frais occasionnés par les messagers parvenus auprès de ce dernier. Treize sous avaient ainsi été donnés au portier Lope de Uxue, envoyé par Pedro de Ayube avec des lettres du roi de France³⁹⁵. La somme de cent sous avait de même été octroyée :

À un certain messenger qui remit des lettres du seigneur roi de France au gouverneur, lesquelles Francisco, messenger du seigneur roi, avait distribué jusqu'à la ville de Saint-Jean-d'Angély, où il fut arrêté à cause d'un certain homme qu'il avait tué³⁹⁶.

Cet épisode assez rocambolesque montrait une fois de plus le messenger ballotté entre les opérations stratégiques des acteurs politiques en présence. Le messenger du roi de Navarre avait été pris à l'extrémité nord des possessions anglaises après y avoir distribué des lettres, probablement depuis l'autre extrémité de la Guyenne qui touchait les domaines de son maître. Or, s'il était confié au gouverneur Alphonse de Rouvray, le royaume de Navarre était entre les mains de Louis le Hutin, fils héritier de Philippe le Bel. Le roi de France et son fils aîné prenaient les domaines continentaux du roi d'Angleterre en tenailles, et ce dernier ne pouvait que se méfier des messagers de l'un ou de l'autre qui venaient à circuler sur ses terres.

Le 23 décembre 1326, à la demande de son maître le pape Jean XXII qui le remboursait après de cette dépense extraordinaire, l'archidiacre de Figeac Bernard Étienne donnait la somme de 30 florins « au *messengerius* du roi de France, qui avait apporté des nouvelles et des lettres de la délivrance de la dame reine de France, laquelle donna naissance à une fille » (*messengerio domini regis Francie, qui nova et literas portaverat de partu domine regine Francie, quod filiam peperisset*)³⁹⁷. Pourquoi une telle annonce si bien récompensée ? Après avoir perdu ses deux premières femmes et avoir vu mourir tous ses enfants, Charles le Bel retrouvait sans

³⁹⁴ *Registros de la casa de Francia Felipe I el Hermoso, 1280, 1282, 1283*, dir., éd. J. Carrasco et P. Tamburri, Pamplona (AVRN, serie I : comptos reales, registros, [t. II, vol. I]) 1999, p. 79.

³⁹⁵ *Registros de la casa de Francia Felipe I el Hermoso, 1305*, dir. J. Carrasco, éd. P. Tamburri et I. Mugueta, Pamplona (AVRN, serie I : comptos reales, registros, t. VI) 2001, p. 393.

³⁹⁶ *Ibid.*, p. 394 : *Cuidem nuncio qui detulit literas dompni regis Francie gubernatori quas Franciscus, nuncius dompni regis, detulerat usque ad villam Sancti Johannis Angelid, ubi captus fuit pro homine quodam quem interfecerat.*

³⁹⁷ *Die Ausgaben der Apostolischen Kammer unter Johann XXII, nebst der Jahresbilan von 1316-1375, mit deustellender Einleitung*, éd. K. H. Schäfer, Paderborn (Vatikanische Quellen zur Geschichte der Päpstlichen Hof- und Finanzverwaltung, 1316-1378, in Verbindung mit ihrem historischen Institut in Rom herausgegeben von der Görres-Gesellschaft, Bd. II) 1931, p. 488.

doute quelque espoir en la naissance de Jeanne, même s'il aurait préféré un héritier. Le saint père, quant à lui, ne pouvait que suivre de près une situation qui devenait de plus en plus préoccupante pour l'avenir de la dynastie capétienne.

Les frais engagés par Charles de Valois dans ses prétentions à l'empire latin d'Orient mettent en lumière plusieurs missions de messagers entre 1303 et 1308. Le chevalier François et Bérenger d'Auch vinrent « en message » à Paris de la part du maître des arbalétriers Thibaut de Chépoï « environ Pasques » 1308. Deux messagers d'Esclavonie apportèrent deux draps ainsi que deux harnais. Deux courriers furent envoyés au doge de Venise pour lui porter des lettres royales. Le « message » du duc d'Athènes Richardin reçut un don pour avoir apporté des lettres à Thibaut de Chépoï « environ la Magdelaine » 1303. Un serviteur de même nature du prince de Morée reçut lui aussi un don pour la remise, à une date inconnue, de lettres à l'épouse de Thibaut. Deux chevaux ont été pris parmi les coursiers de ce seigneur pour être donnés aux « message » du roi de Tarse, lesquels « estoient venuz l'an CCCVII à Poitiers ». Si les comptables n'omettaient jamais d'indiquer le coût à la fin de chaque rubrique de dépense, la présence des noms et des dates était loin d'être systématique. On ne sait ainsi rien des messagers de Thibaut, sinon que l'un d'eux s'appelait Perrot³⁹⁸.

Le compte de Jehan Arrode et Michel Gascoing de Navarre des dépenses engagées, au nom du roi, à Bruges pour la flotte de Flandre et qui date du dimanche après la Saint-Barthélemy 1296, ne comporte que des mentions d'échanges de messagers anonymes, notamment avec le roi de Norvège et d'Écosse³⁹⁹.

Les tablettes de cire de Pierre de Condé, regroupant les dépenses effectuées entre 1284 et 1286, en particulier au bénéfice d'œuvres de charité, font état de l'hospitalité offerte par Gencien à Colin, *cursor* du comte d'Artois ainsi que de la visite d'Ernaud, *nuncius* du roi de Majorque, qui pesa sur les deniers du bailli de Vermandois dans le cadre des dons de la Chandeleur 1286. D'autres tablettes, de l'année 1307 et dont il ne reste que des fragments et notamment du chapitre des dons au terme de la Saint-Jean, mentionnent encore Gérard des Vaux, *nuncius* du roi de Majorque et payé par Pierre Routier. Un passage intéressant a cependant échappé à la dégradation. Plus explicite, il traite de trois missions de *nuncii*

³⁹⁸ *Mises et despens pour le voiage de Constantinoble*, éd. H. Moranvillé, « Les projets de Charles de Valois sur l'empire de Constantinople », dans *BÉC*, t. LI, 1890, p. [63]-86, [Document], p. 68, 73, 76-79.

³⁹⁹ *Compte de Jean Arrode et Michel Gascoing*, éd. A. Jal, « Mémoire n°6. Sur les principaux vaisseaux du Moyen Âge », dans *Archéologie navale*, t. II, 1840, p. 134-346, [Document], p. 326.

envoyés par des souverains étrangers auprès du roi de France. Symonet vint, de la part du roi de Majorque, à La Ferté-Nabert et fut payé par un certain P. des Vurmes fils. La reine d'Angleterre fit présenter au roi de France un gerfaut et quatre chiens par l'intermédiaire de trois de ses hommes qui en furent équitablement (*aequaliter*) remerciés par le roi et par un certain R. de Roïac. L'envoyé du pape « qui fit part au roi des bruits qui couraient au sujet de l'arrestation de Frère Dulcin » (*qui attulit rumores domino regis de captione Fratris Dul[cini]*), le mardi avant la Saint-Georges, à L'Haÿ, en fut récompensé par Enguerrand de Marigny⁴⁰⁰.

Parmi les comptes extraordinaires de l'Hôtel correspondant au premier semestre de l'année 1307 figurait en tête de huit autres celui qui était dit de « messageries » ou de « messagers ». S'étendant sur 129 paragraphes, il nous est malheureusement parvenu dans un état ne permettant d'identifier qu'un certain nombre d'interlocuteurs du roi de France, parmi lesquels un provincial de l'ordre des prêcheurs dont on a perdu le nom, Gautier de Beussaville, le gardien de la garnison de Flandre dont le nom a lui aussi été perdu, le gouverneur de Navarre ou le vicomte d'Évreux dont les noms n'avaient pas été précisés, Robert de Samise, Maître Philippe Convers, un dénommé Drocus, Réginaud de Roïac, ou bien des lieux de destination, tels Long Pont, plusieurs fois cité, Chartres, Loches, *Albigniacus*⁴⁰¹, Poitiers, les hôtels de Verneuil, ou encore des dons, tel un faucon⁴⁰².

Les dons de novembre et décembre 1308 ont été faits entre autres à des messagers anonymes du roi de Majorque qui présentèrent de la part de leur souverain au roi de France, alors à Viviers, des oranges (*poma granata*). Cette visite devait avoir eu un caractère quelque peu solennel, puisque ce fut Guillaume de Nogaret qui fut chargé de leur remettre la bagatelle de 37 livres « autant en vertu du don qu'en raison de leurs dépenses » (*tam pro dono quam pro expensis suis*)⁴⁰³.

Une solennité voisine s'est sans doute retrouvée dans une autre visite. Les dépenses de l'hôtel royal au terme de la Pentecôte 1313 montrent, en effet, au chapitre des dons, celle de « Nero, messenger du cardinal de Bergame, qui apporta au roi la nouvelle de la canonisation de saint

⁴⁰⁰ *Rerum gallicarum et franciscarum scriptores/Recueil des historiens des Gaules et de la France*, t. XXII (Saint Louis-Charles IV, 1226-1328. 3^e livr.), éd. N. de Wailly et L. Delisle, Paris, 1865, p. 486, 492, 548-550, *Les comptes sur tablettes de cire de la Chambre aux deniers de Philippe III le Hardi et de Philippe IV le Bel : 1282-1309*, éd. É. Lalou, dir. R.-H. Bautier, Paris (RHFDF, VIII) 1994, p. 116, 780, 782, 783, 785.

⁴⁰¹ Ce toponyme, relativement courant, reste pratiquement impossible à identifier.

⁴⁰² *Ibid.*, p. 769-776.

⁴⁰³ *Ibid.*, p. 812.

Pierre de Morrena, pape » (*Niger, nuncius cardinalis Bergame, qui attulit regi nova de canonisatione sancti Petri de Morrena, pape*). Le roi tint à lui donner lui-même l'équivalent de 20 florins (*pro 20 flor. de Florentia*), à savoir la somme de 17 livres⁴⁰⁴.

Pendant que Pierre Serre gardait la forêt de Tenechebrai entre la Chandeleur et l'Ascension 1233, un *nuncius* de la reine de Castille arriva et fut payé par Thomas Tarquin⁴⁰⁵.

Des tablettes de Pierre de Condé mentionnent la venue de deux messagers pontificaux d'Honoré IV le 27 mars 1284⁴⁰⁶.

Les correspondances souveraines sont plus riches et ont été, en général, mieux conservées.

Dès 1121, la teneur d'une lettre de Louis VI le Gros au pape Calixte II se terminait par cette pépite :

Parce que l'envoyé est contenu dans les lettres, le porteur des présentes Algrin en complètera la substance de vive voix, celui dont les paroles sortent pour ainsi dire de notre bouche de par son soutien et de par sa maîtrise de lui-même.⁴⁰⁷

La lettre était déjà chargée par la mention de nombreuses affaires et le roi de France préférait sans doute laisser le soin à son messenger d'en évoquer la suite, certainement plus secrète et dont il était donc moins prudent de permettre la lecture à d'éventuels intercepteurs. Ces quelques mots résument la réalité de la circulation des lettres au Moyen Âge, ce qui requerrait que le maître fisse toute confiance à sa « lettre vivante ». le roi de France souhaitait sans doute, par là, faire mieux sentir la force de sa désapprobation en l'incarnant par cette lettre vivante et en s'incarnant dans son messenger.

Lettre de créance du roi de France Philippe IV en vue d'une mission auprès de l'empereur germanique Henri VII, Jakob Schwalm a appelé, Philippe le Bel avait mobilisé les meilleurs de ses hommes. La qualification de *nuntius specialis*. L'empereur Henri de Luxembourg recevait d pape Clément V, souverain pontife, entre le *regnum* et l'*imperium*

Le roi de France réunissait ses mêmes conseillers, toujours qualifiés de « procureurs et messagers spéciaux », pour former une ambassade à la composition identique : un archidiacre,

⁴⁰⁴ *Ibid.*, p. 879.

⁴⁰⁵ *RHF*, t. XXI (Saint Louis-Charles IV, 1226-1328. 2^e livr.), éd. J. D. Guignaut et N. de Wailly, Paris, 1855, p. 233.

⁴⁰⁶ *Ibid.*, p. 470.

⁴⁰⁷ *Recueil des actes de Louis VI roi de France (1108-1137)*, dir. R.-H. Bautier, éd. J. Dufour, Paris (CDRHF publiés par les soins de l'AIBL) t. I. Actes antérieurs à l'avènement et 1108-1125, 1992, n° 178, p. 372 : *Quod missus in literis continetur, praesentium lator Algrinus viva voce supplebit, cujus verba tanquam ex ore nostro suscipite et custodite.*

le chambellan de France, trois chevaliers du roi. Le caractère similaire des caractéristiques formelles de ce document appelle un même commentaire que pour le précédent.

Le 18 avril 1317, un mandement de Philippe le Long donnait lieu à une *commissio nuntiorum missorum ad regem Arragonum*, à savoir les clercs du roi, le clunisien Pierre de Beaujeu, prieur de la Charité et Maître Pierre de Chalon, archidiaque d'Autun, ainsi que le chevalier du roi Jean d'Arrablay, envoyés porter à Jacques II d'Aragon la réponse du roi sur les affaires que le souverain aragonais voulait traiter⁴⁰⁸.

Le 18 octobre 1320, Philippe V informait son cousin Alphonse XI de Castille que le porteur de la présente missive remettait à la tante du roi de Castille des lettres concernant la situation des deux rois et le priait de donner fréquemment de ses nouvelles et de lui faire connaître ses désirs⁴⁰⁹.

Un mémoire anonyme datant probablement de 1297 fait mention de l'envoi de « messages » dans le cadre des négociations entreprises par le roi de France pour trouver des alliés dans le conflit qui l'opposait aux Anglais⁴¹⁰.

Le 29 décembre 1298, Boniface VIII manifestait le radoucissement de ses relations avec Philippe le Bel à travers les messagers que ce dernier lui avait envoyés :

C'est avec la plus tendre affection que nous recevons ces messagers ainsi que leurs lettres, et ce, autant par rapport à ce qu'en notre présence ces mêmes messagers venus de la part d'un roi ont voulu présenter que relativement à ce que l'ensemble de ces lettres contenait ; par bienveillance, nous les avons entendu et compris avec attention.⁴¹¹

Dans une lettre confidentielle de novembre 1302 à l'évêque d'Auxerre, qui le représentait alors à Rome, le roi de France signalait que les Flamands avaient envoyé des lettres et des *nuncii* au roi des Romains afin de solliciter son aide⁴¹².

⁴⁰⁸ *Règne des fils de Philippe le Bel, inventaire analytique*, 1 (*Louis X le Hutin et Philippe V le Long*), dir. R. Fawtier, éd. J. Guérout, Paris (Registre du trésor des chartes, 2-1) 1965, n° 1469, p. 268b.

⁴⁰⁹ *Ibid.*, n° 2717, p. 519a.

⁴¹⁰ E. Boutaric, « Notices et extraits de documents inédits relatifs à l'histoire de France sous Philippe le Bel », dans *Notices et extraits de manuscrits de la Bibliothèque impériale et autres bibliothèques, publiés par l'Institut impérial de France, faisant suite aux notices et extraits lus au comité établi dans l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, t. XX-2, Paris, 1865, n° VII, p. 125.

⁴¹¹ *Ibid.*, n° VIII, p. 129 : *Nos autem nuntios ipsos et litteras gratanter et affectuose recepimus, et tam que coram nobis iidem nuntii ex parte regia proposuere voluerunt, quam que litterarum ipsarum series continebat, benigne audivimus et intelleximus diligenter, uberi perfusi leticia, quod, ex fide dignis nuntiorum ipsorum relatibus, tam de continencia cui status, quam successibus regis nova percipimus juxta votum.*

⁴¹² *Ibid.*, n° XVI, p. 147.

Au sein d'une quittance, donnée au roi et datée du 16 juin 1308, de 10500 livres tournois fournies en vue de son élévation à la dignité d'empereur germanique, Charles de Valois reconnaissait que son frère Philippe le Bel avait envoyé « ou royaume d'Allemagne certainz mesages sollempnes pour l'accroissement de l'estat et de l'ounour d'aucune persone » et que « pour suivre ceste chose ait fait bailler de ses propres deniers as mesages dessus diz mil et cinc cenz livres d'argent de bons petiz tournois, à notre requeste ». Le prince promettait de rembourser cette somme « et tout ce que il aperra que li diz messagier ou les deus d'iceus auront eu, receu et pris par emprunt pour le fait dessus dit et pour la poursuite dessus dites »⁴¹³.

Le 13 juillet 1288 à Lyon, étaient conclus un traité de paix et d'alliance entre Philippe IV et Sanche IV, respectivement rois de France et de Castille, ainsi qu'un accord à propos des infants de la Cerda, par la médiation du légat Jean Cholet. Philippe le Bel y souhaitait :

[...] obtenir par lettres et par messagers une dispense au sujet du mariage déjà contracté entre les dits roi de Castille et dame Marie, laquelle il a maintenant pour épouse, et au sujet du dit mariage contracté entre les susdits Alphonse et Isabelle.⁴¹⁴

Le 14 octobre 1289 à Guadalajara, le même Sanche de Castille prévoyait une entrevue avec Philippe le Bel pour l'avant-dernier dimanche du Carême suivant, à l'issue d'un entretien avec les *nuncii* du roi de France, le chevalier Pierre de Sargines ainsi que ses clercs, les maîtres Jean Duc et Pierre la Rene, qui avaient présenté au roi de Castille une lettre de leur souverain du 26 août précédent dans laquelle ils étaient dits être « porteurs des présentes » (*presencium latores*) et qualifiés de « messagers spéciaux » (*nuncii speciales*)⁴¹⁵.

Au sein de conventions passées le 7 avril 1294 à Valladolid avec Sanche de Castille à propos de la promesse de secours mutuel et des projets matrimoniaux franco-castillans, les envoyés du roi de France, le chevalier Guillaume, seigneur de Granciac, et le clerc Gérard de Cambrai, archidiacre en Brabant, se déclaraient « procureurs et messagers » (*procuratores et nuncii*) ou simplement « messagers » (*nuncii*), après avoir dit que le roi de Castille avaient envoyé en France « ses messagers solennels » (*suos sollempnes nuncios*)⁴¹⁶.

Ces deux envoyés étaient également désignés comme *nuncii et procuratores* par Sanche de Castille, dans le cadre de sa ratification, à Valladolid le 31 octobre 1294, des conventions

⁴¹³ *Ibid.*, n° XXXII, p. 190-s.

⁴¹⁴ G. Daumet, *Mémoire sur les relations de la France et de la Castille de 1255 à 1320*, Paris, [1913], pièce justificative XIX, p. 197 : *per litteras et per nuntios obtinere dispensationem super matrimonio jam contracto inter dictos regem Castelle et dominam Mariam quam nunc habet pro uxore et super dicto matrimonio contrahendo inter predictos Alfonsum et Ysabellum.*

⁴¹⁵ *Ibid.*, pièce justificative XX, p. 198-s.

⁴¹⁶ *Ibid.*, pièce justificative XXII, p. 207, 209.

passées par ses *nuncii* avec Philippe le Bel au sujet de ce même projet de double mariage entre les enfants des deux rois⁴¹⁷.

Dans un acte informel du 3 novembre 1294, Sanche IV faisait état des négociations ayant eu lieu entre ses propres envoyés et ceux de Philippe IV, à savoir Maître Gilles, doyen de Saint-Martin de Tours, et Jean, chantre d'Orléans, les qualifiant tous tour à tour de *nuncii et procuratores* ou seulement de *nuncii*⁴¹⁸.

En 1309, au sein d'une lettre adressée au légat pontifical en Castille Guillaume-Pierre Godin afin que celui-ci l'aidât à ce que le roi Ferdinand IV restituât les biens confisqués à Fernando de la Cerda, Philippe le Bel disait agir « par notre messenger que nous envoyons spécialement pour cela » (*per nuncium nostrum quem ad hoc specialiter destinamus*)⁴¹⁹.

Le 18 octobre 1320, au sein d'une lettre missive à son conseiller l'évêque de Burgos afin que celui-ci soutienne ses projets matrimoniaux, Philippe le Long insérait le texte de sa missive à sa cousine la reine Marie de Castille où il la priait de lui signifier son avis *per nuncios et litteras*⁴²⁰.

Le 3 août 1309, Édouard II d'Angleterre adressait une lettre à Philippe IV, dans laquelle il témoignait à son beau-père de son inquiétude, après s'être aperçu de la manière pour le moins stupéfiante dont des lettres destinées aux Écossais avaient été transmises :

Nous enveoms a veste hautesce deus peire de lettres, encloses deuz cestes, les queles Monsire Maheu de Varennes, veste chevalyer, qui nous porta vos lettres escrit de sa main propre a sire Robert de Brus ; dont l'une est escrete a lui, come au counte de Carryk, & l'autre aussint, come au roi d'Escoce ; sicome piert plus pleinement par meismes les lettres :

E cele lettre, que est escrete au dit Robert, come a comte de Carrik, le dit Maheu envoya en une boiste overtement ; & l'autre fist il clauste en Mael le porteur de lettres avantdites.

A queu chose, Sire, nous, tenons suspecionouse aussi bien pur la manere del envoi, come pur les choses contenues en l'une de iceles lettres ;

A qui, Sire, si vous plest, voillez aver regard pur le honour de vos & de nous.

Et, sire, par cest encheson, fust le dit Monsire Maheu delay de noste respouns aver as deraneres lettres, que vous nous envoiastes par lui.⁴²¹

⁴¹⁷ *Ibid.*, pièce justificative XXIII, p. 214, 215.

⁴¹⁸ *Ibid.*, pièce justificative XXIV, p. 218-222, 225.

⁴¹⁹ *Ibid.*, pièce justificative XXVII, p. 231.

⁴²⁰ *Ibid.*, pièce justificative XXXI, p. 240.

⁴²¹ *Foedera, conventiones, litterae, et cujuscumque generis acta publica, inter reges angliae, et alios quovis imperatores, reges, pontifices, principes, vel communitates, ab ineunte saeculo duodecimo, viz. ab anno 1101*, éd. T. Rymer, R. Sandeson et G. Holmes, t. I, [s. l.], 1739-1745, p. 145b.

Le 11 février 1322, le même roi accordait un sauf-conduit aux messagers de Philippe V dans son royaume, alors que ces derniers avaient à traverser le nord du pays, qui était la région où l'autorité royale s'exerçait le plus difficilement :

Le roi aux vicomtes et à tous les baillis, ministres et ses fidèles, tant sous des libertés qu'en ehors, vers lesquels, etc. Salut.

Puisque, un vénérable père, ... évêque de *Munata* et ses compagnons, messagers du très excellent prince seigneur Philippe, roi de France et de Navarre illustre, notre cher frère, sous notre royaume d'Angleterre désormais existant du côté des zones septentrionales, pour une certaine affaire à expédier se dirigent en ce même endroit :

Nous, voulant que cet évêque et ses compagnons susdits, pourvu qu'ils soient sous notre royaume, soient respectés comme il les doit et que leur suite soit traitée avec courtoisie.

Nous avons assigné notre cher et fidèle, le chevalier Guillaume François, et nos chers sergents d'armes Simon de Friskenade et Radulphe Connors, en commun et en partageant, pour aller avec le dit seigneur évêque et ses compagnons susdits du côté des zones septentrionales susdites, que pour le conduit d'eux et de leur suite pour ces zones il est à faire :

Pour cela nous vous mandons que cet évêque et ses collègues susdits en allant du côté des zones susdites, demeurant sous notre royaume susdit et revenant de ces zones.⁴²²

L'appellation que recevaient les messagers dépendait de leur qualification et de la nature de leur mission. Paiement au temps ou rétribution forfaitaire difficile de déterminer, émoluments, gratifications. Missions solennelles qui ne pouvaient être confiées à des valets de pied ou à des garçons de courses.

Devant la pénurie de données à disposition

À la différence des *cursores* dont on attendait seulement la promptitude et la probité dans des relations de type administratif, les *nuncii* désignaient des personnes que la mission conduisait toujours au-delà du domaine royal, parfois même dans de lointaines contrées à la langue et à

⁴²² *Ibid.*, t. II-2, [s. 1.], 1739, p. 14b-15a : *Rex vicecomitibus, et omnibus ballivis, ministris, et fidelibus suis, tam infra libertates, quam extra, ad quos, etc. Salutem./Cum venerabilis pater, ... episcopus Munatensis, et collegae sui, nuncii excellentissimi principis domini Philippi, regis Franciae et Navarrae illustris, fratris nostri carissimi, infra regnum nostrum Angliae jam existentes, versus partes boreales, pro quibusdam negotiis ibidem expediendis, se divertant :/Nos, volentes ipsum episcopum et collegas suos praedictos, dum infra regnum nostrum fuerint, debite venerari, et eorum familiam curialiter pertractari./Assignavimus, dilectum et fidelem nostrum, Willielmum Franceys militem, ac, dilectos servientes nostros ad arma, Simonem de Friskenade, et Radulphum Connors, conjunctim et divisim, ad eundem cum dicto domino episcopo et collegis suis praedictis versus partes praedictas, et ad conductum sibi et eorum familie versus easdem faciendum :/A ideo vobis mandamus, quod ipsum episcopum et collegas suos praedictos in eundo versus partes praedictas, infra regnum nostrum praedictum morando, et de partibus illis redeundo, cum ipsos per vos transitum facere contigerit, honorifice admittentes, et debite venerantes, ac eorum familiam curialiter in omnibus pertractantes, ipsi, in personis, aut rebus suis, non inferatis, seu, quantum in vobis est, ab aliis inferri permittatis onjuriam, molestiam, dampnum, impedimentum aliquod, seu gravamen ; set eis potius salvum et securum conductum habere faciatis, quotiens per ipsum militum, ac servientes nostros praedictos, aut eorum aliquem, super hoc, experte nostra, fueritis praemuniti.*

la géographie méconnues et peu sûres pour les étrangers qu'ils y devenaient alors. Ces messagers devaient tout à la fois posséder des compétences linguistiques, géographiques, voire juridiques, nécessaires à l'accomplissement de missions peu anodines, en plus de faire face aux risques du séjour en terre étrangère. Fréquents demandeurs de sauf-conduits, ils voyageaient le plus souvent en équipe organisée autour d'un clerc et d'un chevalier.

Si la doctrine affirmait que le messager était non seulement la voix, mais aussi le corps même de son maître, cette identification était, en pratique, moins évidente.

Messagers parisiens du roi et de la famille royale⁴²³

	1292	1296	1297	1298	1299	1300	1313
François ⁴²⁴			le Mesagier 96d rue du Temple 10.3 tg	le Messagier 96d rue du Temple 10.3 tg	messenger du roi 168d rue du Temple 10.3 tgm	le Messagier 96d rue du Temple 10.3 tgm	
Jean/Jehan	d'Arraz le messagier 168d rue des Marmousets ? 20.0 tgm	d'Arraz messagier 192d rue des Marmousets 20.0 tg	d'Arraz mesagier le roy 192d rue de la Juiverie 20.0 tg	d'Arraz messenger du roi 192d rue des Marmousets 20.0 tg	d'Arraz messenger du roi 192d rue des Marmousets 20.0 tgm	d'Arraz messenger 192d rue des Marmousets 20.0 tgm	
Jean/ Jehan	d'Orliens messagier 24d rue de la Bretonnerie 10.2 tgm		d'Orliens mesagier 60d rue de la Bretonnerie 10.3 tm		d'Orliens messenger du roi 144d rue de la Bretonnerie 10.3 tgm	d'Orliens messagier 120d rue de la Bretonnerie 10.3 tgm	
<i>Jehan</i>	<i>le messagier la Reyne Marguerite 60d rue de Nesles 02.1 tgm</i>						<i>le Messagier 108d entre la porte S.Honoré et les champs à droite (soit la rue S.Honoré hors les murs ?) 02.1 tgm</i>
Mahi/ Mathieu		de Caus mesagier monseigneur Charles 84d rue de Richebourg (01) 01.1 tg	de Caus mesagier monseigneur Charles 72d rue de Richebourg (01) 01.1 tg	de Cauz messenger 96d rue de Richebourg (01) 01.1 tg	de Couz (soit de Caus) messenger de Charles de Valois 0d rue de Richebourg (01) 01.1 tgm		
Robert		le Castelain mesagier 432d rue Agnès la Bûchère 10.2 tg	Castelain mesagier le roy 192d rue Agnès la Bûchère 10.2 tg	le Castelain messenger 216d rue Agnès la Bûchère 10.2 tg pg ⁴²⁵	le Castelain messenger du roi 240d rue Agnès la Bûchère 10.2 tgm pgm ⁴²⁶	Chapelain messenger du roi 240d rue Agnès la Bûchère 10.2 tgm	
Robert/Robin ⁴²⁷	d'Angiers mesagier 144d rue Neuve	d'Angiers mesagier le roy 696d rue de la	d'Angiers mesagier le roy 696d rue de la		d'Angiers messenger du roi 600d rue de la	d'Angiers messenger du roi 600d rue de la	

⁴²³ Extrait, profondément remanié pour être adapté aux besoins de la thèse, du fichier informatique des sept rôles de taille parisiens, conçu par Caroline Bourlet.

⁴²⁴ Acheta une maison en la Bretonnerie en 1301, selon le *Corpus philippicum* d'Élisabeth Lalou

⁴²⁵ De son fils Jean qui payait 144 d.

⁴²⁶ De son fils Jean qui payait 144 d.

⁴²⁷ Vendit un cens en 1325, rue des Blancs-Manteaux, selon le *Corpus philippicum*.

	(S.Merri) 10.2 tgm	Verrerie 13.2 tg	Verrerie 13.2 tg		Verrerie 13.2 tgm	Verrerie 13.2 tgm	
R. Rogier	<i>/Roger/</i>	de Renebourc 240d rue de la Calandre 19.0 tg	<i>l'Alemant mesagier le roy 24d rue de la Calandre 19.0 tm</i>	<i>l'Alemant messenger/messagier 96d rue de la Calandre 19.0 tg</i>	Lancement ostelier 120d rue de la Calandre 19.0 tgm	Lancement vallet des estables 120d rue de la Calandre 19.0 tgm	

N. B. À l'intérieur de chaque cellule, les premiers mots sont ceux qui suivent le nom du messenger dans le manuscrit. Viennent ensuite la somme payée, le lieu d'habitation, le numéro de la paroisse suivant l'ordre de l'enquête fiscale (1. Saint-Germain-l'Auxerrois, 2. Saint-Eustache, 10. Saint-Merri, 13. Saint-Jean-en-Grève, 19. Saint-Germain-le-Vieux, 20. Saint-Denis-de-la-Chartre), l'ordinal de la quête (0 lorsque la paroisse ne compte qu'une seule quête), enfin des lettres indiquant si l'individu est taillable (t), parent d'un taillable (p), classé parmi les gros (g), les menus (m) ou les gros et menus (gm).

Lorsqu'il semble incertain qu'il se soit agi du même messenger tout au long de la période, les lignes correspondantes ont été mises en italiques.

PARTIE II. Peut-on connaître les modalités du service du messager dans la pratique ?

Chap. 3. Servir d'autres puissances laïques...

Le royaume de France comptait, à côté du roi, une foultitude de corps dont les privilèges manifestaient la puissance. Or, cette puissance ne pouvait exister sans le recours régulier à des messagers.

Trouvères et troubadours, jongleurs et ménestriers, sillonnant les routes en quête d'un château dont les habitants daigneraient à les reconnaître et à les récompenser pour leurs talents, ne devaient-ils pas par-là même colporter les choses vues et entendues au fil de leurs voyages ?

Plus concrètement, les seigneurs tenaient à disposer de messagers servant leurs intérêts.

Le style pascal, qui eut cours tout au long du Moyen Âge, ne permet pas de déterminer si ce fut le 8 avril 1173 ou le 23 mars 1174 que Louis VII accorda, depuis son palais parisien, aux chanoines et clercs de l'église d'Agde⁴²⁸, une charte qui, outre l'za mise sous protection royale des domaines, la confirmation des inféodations consenties par les rois précédents, la permission donnée à l'évêque Guillaume de fortifier la ville et l'octroi d'un certain nombre de prérogatives régaliennes, défendait à toute personne extérieure à l'évêché de mettre la main sur les dépouilles, considérées comme des biens d'Église, et surtout de les garder. Le roi de France interdisait, en effet, lors de la disparition d'un évêque, « à tout comte, ou vicomte, ou à leur suppléant ou messager, d'oser usurper les biens des évêques ou ceux des clercs de l'église » (*ne ullus comes, vel vicecomes, vel eorum vicarii, vel nuntii bona eiscopolia, vel clericorum ecclesiae audeant usurpare*)⁴²⁹.

La lutte contre les appropriations indues constituait l'une des facettes de cette protection qui s'inscrivait dans la politique languedocienne de Louis le Jeune. Au milieu de l'ultime disposition contenue à l'intérieur de cette lettre scellée, *vicarius* et *nuntius* s'entendaient comme des termes génériques, désignant d'éventuels remplaçants agissant au nom de seigneurs laïcs usurpateurs.

⁴²⁸ « Louis VII ordonne au chapitre et au clergé d'Agde de conserver les revenus épiscopaux pendant la vacance de l'évêché. Il défend d'usurper les biens et les droits de l'église d'Agde ; le chapitre pourra librement élire son évêque sans que personne puisse faire opposition », *Cartulaire du chapitre d'Agde*, éd. O. Terrin, Nîmes (Publications de la Société d'histoire du droit et des institutions des anciens pays de droit écrit, I) 1969, n° 4, p. 11-s.

⁴²⁹ *Ibid.*, p. 12.

Le chartrier de la famille gasconne de Podensac renferme deux exemples d'usage de messagers dans le cadre d'une même affaire.

Dans une missive, sans indication de lieu, mais datée d'un mois de septembre de la fin du XIII^e siècle, le seigneur Bertrand demandait à son fils d'éventuellement solliciter l'aide d'un certain P., seigneur de Roquetaillade, ou de J. Colomb de Vic-Neuf, qui aurait trouvé le moyen de faire parvenir les sommes nécessaires par le messenger de Bertrand (*nuncio nostro*), lequel pouvait être un seigneur, comme Arnaud Decy ou bien Barsand, ou alors l'un des hommes de ces derniers, le tout ayant été qu'il se soit rendu à Paris pour la résolution de l'affaire de l'expéditeur (*videlicet domino Arnaldo Decio seu domino Barsando aut uni eorum eundi Parisius ad negocia nostra persequenda*)⁴³⁰.

La lecture de cette lettre nous apprend qu'un seigneur pouvait devenir, au moins pour un temps, le messenger d'un autre seigneur. Plus généralement dans l'aristocratie, comptait-on ainsi parfois sur ses amis pour servir de messenger ? Mais, si les trois seigneurs paraissent amis, étaient-ils pour autant juste liés par affinité et non par vassalité ? En effet, Arnaud Decy et Barsand étaient peut-être des vassaux non fieffés, phénomène justement répandu dans les couches inférieures de la noblesse. Il est probable qu'ils soient venus s'engager auprès d'un seigneur de même rang, les trois hommes portant effectivement le titre de *dominus*. Or, un simple seigneur n'avait sûrement pas les moyens de concéder un fief, tandis que le transport de messages pouvait s'apparenter à certaines obligations du contrat vassalique, tels l'*auxilium* et le *consilium*. Les hommes en question disposaient-ils d'un accord stipulant que les deux seigneurs sans terre ou leurs gens pouvaient être utilisés, si besoin, comme messagers au bénéfice de Bertrand de Podensac auquel ils avaient rendu hommage ? Rien ne demeure, en fait, plus hypothétique, en l'absence de traces d'un tel arrangement.

Depuis Péronne, où il semblait toujours prisonnier, dans une autre missive, qui était sans la moindre indication de date, mais qui avait dû être expédiée peu après la précédente⁴³¹, Bertrand de Podensac écrivait encore aux siens :

Nous vous demandons et, surtout, vous ordonnons de croire toutes les choses que Gaillard de Pau, le porteur des présentes, vous déclarera de ma part, et de ne pas prêter attention aux points de détail, selon que vous vous souciez de moi et que vous voulez qu'un jour, à l'avenir, quelque chose soit fait de ma

⁴³⁰ « Lettre de Bertrand, seigneur de Podensac, à Bertrand, son fils, dans laquelle il lui mande de faire hâter les vendanges et la rentrée des cens et rentes afin de lui envoyer de l'argent pour que, si ce n'est alors fait, il puisse être libéré », *Le trésor des chartes d'Albret*, t. I. *Les archives de Vayres*, 1^{ère} partie. *Le fonds de Langoiran*, éd. J.-B. Marquette, Paris (Collection de documents inédits sur l'histoire de France publiés par les soins du ministère de l'Éducation nationale, Comité des travaux historiques et scientifiques, série in 4°) 1973, n° 49, p. 77

⁴³¹ « Lettre adressée par Bertrand, seigneur de Podensac, à Gensac, sa fille, et Bertrand, son fils, ainsi qu'à Pierre de Podensac et Bertrand de Las, bayle de Sauviac, par laquelle il leur mande de prêter foi à tout ce que leur dira Gaillard de Pau, porteur des présentes. (Acte passé sous le sceau d'Ogier Mote) », *op. cit.*, n° 50, p. 78.

personne en votre faveur. [...] Et, sur ce, le dit G. de Pau vous dira de produire complètement vos lettres.⁴³²

Pour une transmission efficace de la volonté du maître, il fallait que le messager soit cru. Cette efficacité exigeait, dans le cas de Bertrand de Podensac, que les interlocuteurs se concentraient sur l'essentiel. Le message visait, en effet, comme le laissait entendre la précision finale, l'obtention de lettres suffisamment bien argumentées afin que le seigneur pût se tirer d'affaire.

Un dénommé Raoul, clerc du duc Robert II de Bourgogne, rédigeait le « compte de la dépense faite pour l'exécution du testament de Hugues IV », dont il était chargé d'effectuer les paiements entre le moment de la mort dudit Hugues, survenue le 27 août 1272, et celui de la reddition de ce compte, à Beaune, en 1275. Dans le tiers final des sept feuillets de ce compte, parmi une série d'hommes du petit peuple qui recevaient tous quelque don en argent, apparaissaient Milon le Messagier ainsi que Droin le Messagier, auxquels étaient consentis de menus legs, d'une même somme qui s'élevait à 20 livres viennois. Les modiques sommes attribuées aux bénéficiaires étaient, dans la plupart des cas, similaires à celles qui étaient données aux deux individus qui nous intéressent. Le même surnom de ces deux probables Bourguignons laisse penser qu'ils avaient servi comme messagers pour les intérêts de Hugues IV, l'ancien duc de Bourgogne et défunt père du nouveau⁴³³.

Dans un latin mâtiné de français, le clerc Raoul laissait une des seules traces comptables de l'existence de messagers au service des grands vassaux du roi de France aux temps capétiens.

D'après l'opinion généralement admise, le messager, en particulier lorsqu'il était au service d'un personnage important, ne se déplaçait pas sans sa boîte qu'il portait à l'aumônière. Quelques lettrines représentaient, effectivement, des boîtes armoriées fixées à la ceinture de certains messagers⁴³⁴. Mais, l'œil ne peut distinguer clairement les armoiries figurant sur ces minuscules boîtes, les peintures étant elles-mêmes de très petite dimension.

C'est un témoignage de nature archéologique qui signale l'existence de messagers, non seulement au service, mais surtout attachés à l'hôtel d'un petit seigneur du pays de Beauvais,

⁴³² *Loc. cit.* : *Vos rogamus et etiam vobis mandamus quod credatis hiis omnibus que Gailhardus de Pau, lator presentium, vobis exstimabit ex parte mea, et hoc ullatenus omittatis, prout me diligitis et prout vultis me unquam pro vobis aliquid esse facturum. [...] Et ea que dictus G. de Pau vobis dicit vestris litteris faciatis et compleatis.*

⁴³³ *Un document financier du XIII^e siècle : le mémorial des finances de Robert II, duc de Bourgogne (1273-1285)*, éd. H.-F. Jassemin, Paris, 1933, p. 7.

⁴³⁴ Par exemple, les initiales historiées des manuscrits latins de la Bible conservés par la Koninklijke Bibliotheek de La Haye 76E22, fol. 318vb, 76G2, fol. 101vb et fol. 320rb, 132F21, fol. 473va et 133D25, fol. 289ra.

Jean d'Argies⁴³⁵, disparu aux alentours de l'année 1310. La science du blason décrit la boîte de messenger de ce gentilhomme⁴³⁶ comme étant « d'or à l'orle de merlettes de gueules, au lambel d'argent », à savoir qu'elle était à l'origine entourée d'une fine bordure d'un jaune brillant, ornée de petits oiseaux rouges sans bec, aux ailes repliées et semblant marcher, et présentait aussi, dans sa partie supérieure, une brisure, soit un filet horizontal, blanche à cinq pendants. De facture française, en cuivre rouge et émail champlevé, profondément assombrie par l'usure causée par le temps, approximativement haute de 12,5 cm, large de 9 cm et profonde de 4 cm sur pattes, actuellement conservée au musée de Cluny, dans une salle qui est en fait un couloir, elle est, à notre connaissance, la plus ancienne boîte de messenger aujourd'hui conservée et, surtout, la seule remontant à l'époque de Philippe le Bel. Comme beaucoup d'autres, elle a la forme d'un écu. Subsistent quelques traces d'un rouge émoussé, semblable au rouge brique dont on est de nos jours familier. Se distingue encore relativement bien un oisillon dans la partie inférieure du champ armorial, ainsi que le tracé en creux de la brisure de la partie haute. Les héraldistes diraient que les couleurs, notamment les métaux, ont énormément souffert.

Son observation permet de prendre connaissance, en partie, de la condition du messenger en France aux alentours de 1300. En effet, au dos, cette boîte de messenger possède deux pattes de métal qui s'attachaient au baudrier de son porteur. Le bord supérieur de la face postérieure de la boîte porte, en effet, des coulisses permettant le passage d'une courroie de suspension. La position oblique des pattes indique que cette boîte était fixée sur le côté. Ainsi, le messenger n'était aucunement gêné dans sa marche. La boîte est encore munie d'un couvercle à deux serrures qui s'articule sur une charnière montée au dos de la boîte, au moyen desquelles en était sécurisé le contenu. Mais, le plus important n'est-il pas de remarquer que les armes en

⁴³⁵ À la différence du musée de Cluny qui parle de Jean de Dargies, il est préférable, par respect pour l'époque traitée, de dire comme nous indiquons. Argies désigne, en effet, une seigneurie médiévale du Beauvaisis, alors que Dargies est, sur le territoire correspondant, l'actuelle commune du département de l'Oise.

⁴³⁶ Musée national du Moyen Âge, thermes et hôtel de Cluny, 1^{er} étage, salle 15. Corridor de la nation picarde, [vitrine 3] Le commerce et le voyage, Inv. Cl. 17707/OA 6282, ancienne coll. Victor Gay, don anonyme 1909. Avant le récent réaménagement des collections permanentes du musée, elle se trouvait au rez-de-chaussée, dans la salle 12. Sans doute par inadvertance, les conservateurs ont fâcheusement, la datant vaguement du XIV^e siècle, interverti la notice qui lui est appariée avec celle relative à la boîte de Jean sans Peur. Cf. J. Fritsch, *Objets du voyage et du commerce au Moyen Âge*, 2004, <http://www.musee-moyenage.fr/documents/Mois2004-01.pdf>. *Le cas du sac : exposition conçue et réalisée par l'Union centrale des arts décoratifs (musée de la Mode et du Textile) et la maison Hermès, Paris, Arts décoratifs, Musée de la Mode et du Textile, 6 octobre 2004-20 février 2005. Notices des œuvres*, [Paris], [2004], niveau 2, vitrine 13. Sac au Moyen Âge, n° 193, p. [11]. Victor Gay a daté cette boîte « de l'époque de Charles VI » (*sic*), tout en en offrant un dessin de la face et du dos, en noir et blanc, à ses lecteurs, *Glossaire archéologique du Moyen Âge et de la Renaissance*, t. I, Paris, 1883, article « Boîte », division « Boîtes pour lettres et messagerie », p. 170b. Paul Charbon l'a située « fin du XIV^e siècle » (*sic*), « Des messagers à la Poste aux chevaux », *Le patrimoine de La Poste*, Charenton-le-Pont (Le patrimoine des institutions économiques) 1996, p. 15a, ce qui revenait au même.

émail qui figuraient sur la face antérieure de la boîte montraient à celui qui rencontrait le messager à qui il avait affaire, voire ce qu'il risquait s'il causait du mal à ce serviteur ?

Une rubrique d'un livre de dépenses artésien, daté de 1306, mentionne une quittance « pour un écrin de cuir bouly pour mettre les lettres ma dame. » L'auteur du fameux *Glossaire archéologique* a voulu y voir une boîte de messager de Mahaut d'Artois⁴³⁷ et son hypothèse a été reprise avec plus d'insistance par une autre sommité de son domaine d'étude⁴³⁸. Mais, cet écrin, fait de cuir bouilli, matériau moins étanche que le métal face aux intempéries, était-il vraiment destiné au transport de la correspondance de la comtesse ? N'était-ce pas plutôt un sac servant à déposer les missives en attente d'être expédiées ?

La catégorie de population qui résiste le plus à l'investigation historique demeure celle des laïcs non privilégiés, expression générique qui épouserait sans doute le mieux les contours de ce que l'on appelle aujourd'hui le grand public, car rien n'existait a priori pour ceux que l'on nomme de nos jours les particuliers. Et pourtant...

Le chartrier de l'abbaye bénédictine de Saint-Sever, dans la vallée de l'Adour, comporte une notice, de caractère rétrospectif et à forte normativité, qui relatait, à la fin des années 1130, des faits qui s'étaient déroulés une cinquantaine, voire une soixantaine d'années plus tôt, pendant l'abbatit d'Arnaud d'Estios⁴³⁹. Un serviteur de l'abbaye (*quidam servus et homo Sancti Severi natura*)⁴⁴⁰, du nom de Forton de Lartigal, poussé par une étrange colère (*furore irae ascensus, nescio qua occasione*), ayant profité de la nuit et du sommeil de l'abbé, avait renversé la totalité du vin et du cidre dans le cellier où ils étaient conservés. Pris de peur, dès l'aube, il s'était réfugié dans les bois, d'où il avait envoyé un messager (*nuncium*) à son parrain (*compatri suo*) Format del Portal, lui demandant des souliers afin de poursuivre sa cavale. Mal lui en avait pris. Son vénéral « compère » l'avait dénoncé contre de l'argent. L'abbé avait alors fait subir au serviteur un châtement, sans doute pour l'exemple, par lequel lui avait

⁴³⁷ Victor Gay, *op. cit.*, t. I, Paris, 1883, article « Boîte p. 170a.

⁴³⁸ C. Enlart, *Manuel d'archéologie française depuis les temps mérovingiens jusqu'à la Renaissance*, t. III. *Le costume*, Paris, 1916, p. 416, 417.

⁴³⁹ « Charte/notice relatant comment un dépendant de Saint-Sever, Forton de Lartigal, coupable d'avoir vidé, sur un mouvement de colère, le vin et le cidre du cellier de l'abbé Arnaud d'Estios, fut dénoncé par son parrain, Format del Portal, et aveuglé, amputé du membre viril et privé de sa terre qui passa aux mains dudit Format et de ses successeurs », *Chartes et documents hagiographiques de l'abbaye de Saint-Sever (988-1359)*, éd., trad. et notes G. Pion et J. Cabanot, t. I, Dax, Comité d'études sur l'histoire et l'art de la Gascogne, 2010, n° [88]/88, p. 322/323-324/325.

⁴⁴⁰ Selon les éditeurs, l'appellation de *servus* était rare en Gascogne et désignait plutôt un domestique, *op. cit.*, p. 324 n. 754.

été enlevées la terre qu'il détenait en même temps que sa faculté de parler et d'avoir une descendance⁴⁴¹.

C'est par rapport au *nuncius* que ce texte normatif pose une difficulté. Mais, c'est aussi par la résolution de cette dernière que se révèle un enseignement majeur quant à la place du messager dans la vision que les gens du Moyen Âge avaient du monde. Les éditeurs de la source, Georges Pion et Jean Cabanot, ont traduit *nuncium* par « message »⁴⁴², laissant penser que le malfrat avait simplement envoyé un signal, sonore ou visuel, mais il semble préférable de dire « messenger », car comment faire savoir, depuis un bois, que l'on vient de commettre un acte répréhensible, que l'on ne veut pas se faire arrêter et que l'on a besoin d'aide pour s'enfuir, sans intermédiaire humain ? Cela suppose, cependant, que le récit des faits n'était pas complet et que le criminel avait dû bénéficier d'un complice, à savoir quelqu'un qui l'aurait accompagné, au moins pendant sa cavale, ou alors une personne qu'il avait eu la chance de rencontrer dans les bois et qui lui aurait servi de messenger. Il faut dire aussi que la présence du messenger était d'une telle évidence dans de telles circonstances que les médiévaux devaient facilement l'affranchir des principes de cohérence de ce qu'ils racontaient.

Dans le domaine d'une abbaye de la Chalosse, tout le monde ne bénéficiait assurément pas d'un service permanent de messenger. Néanmoins, au Moyen Âge, dès que le besoin de contact se faisait sentir dans un récit de faits antérieurs, ou même dans la réalité présente, on n'hésitait pas à présumer le fait que n'importe quel individu fût susceptible de servir, à un moment donné de son existence et pour une situation donnée, de messenger. Ainsi, la figure du messenger, loin de se limiter au serviteur d'une autorité bien en place, embrassait toute personne répondant à la nécessité de communiquer quand les circonstances l'exigeaient, fût-elle complice d'un crime odieux.

À une époque où il était presque unimaginable d'avoir des difficultés à trouver un courrier, il n'y a pas lieu de s'étonner que la campagne vallonnée des côtes des Bars, à son tour, ait recélé un témoignage d'un messenger au service de particuliers.

⁴⁴¹ Cette issue, qui rappelle hélas les parodies du Moyen Âge que nous servent les productions audiovisuelles de bas de gamme, mérite une explication. Si le criminel avait cherché à se cacher, c'est qu'il avait été conscient de la gravité de son geste. Ayant osé gâcher la réserve des denrées de haute valeur qu'étaient les boissons fermentées, qui, au surplus, appartenaient à l'abbaye, le serviteur avait, pour couronner le tout, agi en traître, *quodam nocte, illo dormiente*. L'abbé n'avait pu que très mal le prendre. La sanction, bien médiévale diraient certains, qu'il avait tant redoutée, n'avait été en cela que plus logique.

⁴⁴² *Op. cit.*, p. 325.

Dans les dernières décennies du XII^e siècle, l'importante abbaye de Clairvaux commençait à oublier les préceptes initiaux de l'ordre de son fondateur saint Bernard. Ainsi, l'évêque Manassès de Langres notifiait, en 1190, par deux actes, deux séries de plusieurs dizaines de donations faites à la plus puissante des quatre filles de Cîteaux⁴⁴³. Dans le premier groupe de donations, l'une de celles-ci mettait en évidence un certain Hugues (*Hugo*), qualifié de « courrier » (*cursor*), qui avait donné, « à Dieu et à Sainte-Marie de Clairvaux » (*Deo et Beate Marie Clarevallis*), en compagnie de Bernin et de Tycée, qui semblaient en avoir partagé la propriété avec lui, une partie du grand champ situé en contrebas de la route *de Columbeii*. Les trois donateurs avaient reçu l'approbation de membres de leur famille respective, à savoir, quant à Hugues, de sa fille, une dénommée Assenette (*Asseneta*). Le second acte comportait trois donations dans lesquelles était mentionné Hugues. Celui-ci, dit *cursor de Sauceio*, avait tout d'abord donné à la maison de Clairvaux trois journaux de terre, dont deux se trouvaient sur la colline *de Bademontis* et un troisième se situait en contrebas de la route *de Bucherio*. Le *cursor* avait été soutenu dans son don par son épouse, une certaine Osanne (*Osanna*), ainsi que par sa fille Ausenne (*Ausenna*). Hugues avait aussi donné à la susdite maison trois journaux de terre situés en contrebas des vignes de « Marucherne »⁴⁴⁴, qu'il possédait sûrement en commun avec les deux autres donateurs, les susdits Bernin et Tycée. Cette dernière donation avait été faite avec le consentement de la susdite fille de l'intéressé. Enfin, le courrier avait fait une donation, toujours au même bénéficiaire et avec les mêmes codétenteurs de terrains certainement indivis, consistant en trois journaux de terre qui se trouvaient en contrebas des vignes de « Domencheval »⁴⁴⁵. Cet ultime acte avait été approuvé, entre autres, par la femme de Hugues ainsi que par deux de ses filles, Ausenne et Marguerite (*Margareta*).

Sans doute détenteurs d'un alleu indivis, Hugues, Bernin et Tycée avaient, à chacune de leurs donations et en tant que chefs de famille, reçu le soutien de leur femme et de leurs enfants, ou du moins d'une partie d'entre eux. Ces trois hommes, dont à aucun moment les deux notifications épiscopales ne précisaient leur lien de parenté et même s'ils en avaient eu un, avaient pourtant sûrement été des co-alleutiers qui avaient probablement voulu se défaire d'une encombrante indivision, à une époque où, de toute façon, les alleux étaient en recul.

⁴⁴³ *Recueil des chartes de l'abbaye de Clairvaux au XII^e siècle*, éd. J. Waquet, J.-M. Roger et L. Veyssière, Paris (Ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche. Collection des documents inédits sur l'histoire de France, Comité des travaux historiques et scientifiques. Section d'histoire et de philologie des civilisations médiévales, série in 8°, vol. 32) 2004, n° 283, p. 349-s., n° 284, p. 351, 353.

⁴⁴⁴ En français dans le texte.

⁴⁴⁵ La langue latine était, encore une fois, mâtinée de vernaculaire, lorsqu'il s'agissait de mentionner des noms de lieux particuliers.

L'inventaire des possessions terriennes ayant fait l'objet de donations offre une vision, au moins partielle, de leur patrimoine. La superficie totale des terrains dont les actes nous font connaître la mesure s'élevait à six journaux, ce qui devait équivaloir à un peu plus de cinq hectares, le journal correspondant à l'étendue de terre labourable en une journée de travail par un homme équipé d'une charrue attelée. Ce probable co-alleu, sûrement exploité en faire-valoir direct, avait donc dû s'étendre sur une surface permettant de faire vivre au moins une famille. Et encore ne dispose-t-on pas de l'inventaire complet des biens mobiliers et immobiliers des intéressés, lesquels pouvaient être encore plus nombreux. Les moines donataires avaient sans doute eu affaire à des paysans relativement aisés, dont la condition correspondait peut-être un peu à celle des laboureurs de l'Ancien Régime. Les possessions des trois indivisaires étaient disséminées dans divers lieux, souvent difficile à identifier, de la haute vallée de l'Aube. De fait, on hésite déjà pour l'identification de *Columbeie*, toponyme assez courant dans cette région, entre Colombé-la-Fosse, Colombé-le-Sec et le bien connu Colombey-les-Deux-Églises. Surtout, les écarts de Marucherne et de Domencheval, noms de lieux tellement typiques que le rédacteur de l'acte ne pouvait les traduire en latin et les laissait tels quels, paraissent avoir disparu au fil du temps. Il reste sûr que Hugues avait, quant à lui, possédé quelques terres en propre, qui s'étaient étendues sur une superficie, que l'on peut estimer, d'après les données fournies par la notification, à au moins deux hectares et demie. Il avait cependant décidé d'en faire donation à des ecclésiastiques, certainement soucieux de son salut en même temps que touché par le mouvement de dissolution des alleux. La localisation de ses biens fonciers n'en est pas pour cela plus aisée. Auxquels des fréquents hameaux du nom de Basmont ou de Bademont *Bademons* correspond-il ? On peut identifier *Bucherius* à la petite ville de Buchey, à moins qu'il ne s'agisse de l'un des nombreux lieux-dits du nom de Buchères qui parsèment la Champagne humide, où ce toponyme reste relativement répandu. Le vraisemblable alleutier était dit, dans le document, « coureur », ou « courrier », de *Sauceius*, probable village qui a des chances de correspondre à l'actuelle commune de Saulcy. À partir de la source documentaire, on sait que le dit courrier, réputé originaire et possible habitant de la localité de Saulcy, avait une épouse du nom d'Osanne et que ses trois filles nommées Assenette, Ausenne et Marguerite représentaient très certainement la totalité des membres de sa descendance qui avaient été jugés d'un âge suffisant pour être capables de donner leur avis au moment de l'acte. À la différence des autres co-donateurs, Hugues de Saulcy avait en cela bénéficié d'une approbation exclusivement féminine. Sans doute le hasard ne lui avait-il pas donné de postérité mâle, ou alors trop tardivement. Le terme *cursor*, accolé au nom de Hugues à chacune de ses apparitions au sein des deux actes, indique que cet

individu était connu pour ses qualités de coureur capable d'effectuer promptement des commissions au profit de la population locale. Mais, en vivait-il au point de pouvoir se passer du travail de la terre ? Rien ne paraît moins sûr. Possesseur de terres que rien ne disait affermées, mais vraisemblablement pas assez riche pour payer des paysans sans terre à effectuer les tâches agricoles pour son compte, le Champenois, paysan à la base, devait vraisemblablement compléter les revenus qu'il tirait de l'exploitation du sol par des courses occasionnelles et peu lucratives, dont les ruraux avaient cependant besoin. En bref, si cette activité ne pouvait assurément suffire à le faire vivre, elle le distinguait des autres paysans. Messager à pied occasionnel, Hugues effectuait sans doute de temps à autre quelques missions d'intérim pour les intérêts de l'église Notre-Dame de Clairvaux.

Le chartrier des Cailhau, ancienne grande famille bourgeoise de Bordeaux, contient aussi des documents mettant en évidence des messagers agissant pour le compte de particuliers.

Dans une lettre du 2 juin 1274, Pierre Calhau, pas encore clerc ni maître en droit, mais déjà respectable propriétaire, écrivait à Elie Vigier, de la paroisse Saint-Pierre de Bordeaux⁴⁴⁶ :

Sachez que, moi, je fais et constitue comme mon procureur Elie Vigier de Saint-Pierre de Bordeaux, le montreur des présentes, pour toute cause que je plaide ou envisage de plaider en votre présence contre Hugues de Castillon, damoiseau, fils de feu Gaucelm de Castillon, décédé, lorsque et toutes les fois qu'il m'aura touché absent, savoir, ne pas mander un autre comme procureur ; je donne, surtout, et concède à mon même procureur plein et libre pouvoir ainsi que d'agir par mandat spécial, de défendre, de proposer, de racheter, de riposter, de s'accommoder, de demander des crédits, de prêter serment et d'en recevoir, de prêter serment en cas de fausse accusation ou de vérité à dire en mon âme et de soutenir un serment de quelque autre espèce ainsi que de faire toute chose possible et imaginable, qu'en ce qui me concerne, je fasse ou puisse faire, si, personnellement, j'étais présent, et que peut et doit faire un bon et légitime procureur ; en ratifiant et en affirmant ainsi que, surtout, quelque soit la chose obtenue à l'avenir par lui-même ou avec lui-même dans les préliminaires ou à quelque une des préliminaires faite par procuration ou passée en votre présence, en promettant pour lui-même de ratifier la chose et de se soumettre à l'arrêt, sous hypothèque de mes biens ; encore, je fais entendre ces choses à votre plein pouvoir ainsi qu'à la partie adverse par les présentes lettres scellées de mon propre sceau.⁴⁴⁷

⁴⁴⁶ « Lettre de Pierre Calhau à Luc de Thanay, sénéchal de Gascogne, par laquelle il l'informe qu'il a constitué Elie Vigier de Saint-Pierre son procureur dans l'affaire qui l'oppose devant la cour du sénéchal à Hugues de Castillon. (Acte passé sous le sceau de Pierre Calhau) », *Le trésor des chartes d'Albret...*, n° 66, p. 93

⁴⁴⁷ *Loc. cit.* : *Noveritis quod ego facio et constituo procuratorem meum Heliam Vigerii de Sancto Petro Burdegalensi, exhibitorem presentium, ad totam causam quam moveo sive movere intendo coram vobis contra Hugonem de Castellione, domicellum, filium quondam Gaucelmi de Castellione deffuncti quando et quociens me abesse contigerit, vel alium non mittere procuratorem ; do etiam et concedendo eidem procuratori meo plenam et liberam potestatem et speciale mandatum agendi, deffendendi, proponendi, excipiendi, respondendi, transigendi, petendi expensas, jurandi et recipiendi easdem, jurandi de calumpnia seu de veritate dicenda in animam meam et subeundi cujuslibet alterius generis juramentum et omnia ac singula faciendi que ego facerem*

Les officiers de l'échevinage de Reims se chargeaient d'établir le rôle de la taille nécessaire pour chaque sacre. L'historien a donc à disposition les noms des contribuables de 1287, puis de neuf autres, concentrés de 1301 à 1318.

Les livres des tailles parisiennes, comme rémoises, indiquaient, parmi les messagers qu'ils recensaient, une majorité d'indépendants. On peut estimer leur nombre à quarant-cinq à Paris et à vingt-deux à Reims. N'ayant pas d'attache auprès d'un maître ou d'une institution, n'importe qui pouvait louer leurs services (tabl.). Il serait, a priori, tentant de calculer le nombre de messagers libres, au sens d'à la disposition de tout le monde, pour 1000 habitants, sous les derniers Capétiens directs, en deux lieux emblématiques de la monarchie française, et d'obtenir ainsi un indice du pouvoir disponible de communication de la part de la population de base. Les données, qui concernent à la fois la ville du sacre, qui comptait alors un peu moins de 30 000 âmes, et la capitale du royaume, qui en regroupait peut-être sept fois plus, offriraient, de même, une exquise opportunité de comparaison. A-t-on, seulement, les moyens de la proposer ?

Le problème commence dès que l'on se rappelle que le nombre total de ces prestataires est formé non seulement par les contribuables, mais aussi par les non imposés. Or, ne disposant, par la nature même de la source, que du nombre des imposés, quelle correction appliquer à cette donnée afin d'obtenir le nombre réel des messagers ?

En fait, il est déjà difficile de connaître le rapport du nombre de contribuables au nombre de travailleurs en général, quotient fiscal qui devait par ailleurs connaître d'importantes variations suivant les professions, sans compter le fait qu'être messager constituait une occupation à part. Celui qui souhaite en rester à une description rigoureuse des messagers présents, à la charnière des XIII^e et XIV^e siècles, dans les villes de Paris et de Reims, doit donc en rester à considérer leur nombre minimal.

Si les registres fiscaux de Paris laissent distinguer, après moult comparaisons et arbitrages, quarante-cinq personnes ayant été recensés comme exerçant l'activité de messager ou étant supposé se livrer au moins ponctuellement à une occupation s'y apparentant, entre 1292 et 1313, le nombre de situations particulières révélés par l'analyse rend très difficile une synthèse constructive.

vel facere possem, si personaliter presens essem, et que bonus et legitimus potest et debet facere procurator ; ratum habens et firmum ac etiam habiturus quicquid per ipsum vel cum ipso in premissis vel aliquo premissorum coram vobis procuratum sive actum, promittens pro ipso rem ratam haberi et iudicatum solvi, sub hypotheca rerum mearum ; et hec dominatoni vestre et parti adversse significo per presentes litteras sigillo meo proprio sigillatas.

La variabilité de la forme des dénominations, qui peut s'expliquer par la faiblesse auditive de certains des enquêteurs fiscaux, complique encore les choses.

Même une analyse au cas par cas, a priori plus fructueuse, se révélerait vite fastidieuse, tellement les raisons étaient nombreuses en ce tournant des XIII^e et XIV^e siècles de ne pas voir apparaître telle catégorie ou tel type de personnes dans telle situation ou sous tel angle.

Le caractère hétérogène et irrégulier s'explique par le fait que l'activité de messenger ne faisait pas partie des professions réglementées, mais constituait un moyen de vivre ouvert en théorie à tous. À de rares professionnels devaient s'ajouter nombre d'occasionnels, qualifiés de messenger par distinction d'avec les autres personnes vivant aux alentours et portant le même nom.

Ainsi des chômeurs ou des travailleurs pauvres pouvaient servir temporairement comme messenger pour arrondir leurs fin de mois ou tout simplement pour vivre.

Quelques messagers devenaient, par exemple, des « gagne-mailles » ou gagne-petits, dénominations sous lesquelles étaient parfois désignés les rémouleurs ambulants. Dans tous les cas, ces occupations peu rémunératrices étaient l'amer tribut de la liberté du travail.

Il y a des chances que les banquiers Biche et Mouche, hommes d'affaires d'origine toscane installés à Paris, qui disposaient de leur propre messenger (tabl.), aient été en lien avec l'hébergeur de messagers Thomas le Lombart, visiblement aussi d'origine transalpine. Encore présent parmi les imposés en 1313, alors qu'à cette date, il n'y avait plus de Lombards parmi les taillables, peut-être était-il trop francisé pour bénéficier de l'exemption⁴⁴⁸.

Si les tailles parisiennes donnent peu de renseignements quant aux liens familiaux des messagers, quelques cas de figure méritent l'attention.

Ysabel, de la paroisse Saint-Benoît, dite dans le rôle de la taille de 1292 « la fame Richart le Mésagier », habitant rue Saint-Jacques hors les murs, contribuait alors pour la moyenne somme de 24 deniers, alors que son messenger de mari n'était mentionné qu'en tant que parent⁴⁴⁹. Cependant, aucune mention d'un surnom propre n'était faite à l'égard de cette femme et rien n'indique donc ce qui lui donnait les moyens de payer.

Si un messenger avait un fils, suivait-il l'exemple paternel ?

En 1298, dans la deuxième quête de la paroisse Saint-Merri, rue de la Barre du Bec, Gérard le Messagier apparaissait juste comme le parent de deux imposables dont aucun surnom ne

⁴⁴⁸ *Le livre de la taille de Paris l'an de grâce 1313*, éd. K. Michaëlsson, Göteborg (Acta universitatis gothoburgensis/Göteborgs högskolas årsskrift, LVII) 1951 : 3, p. 142.

⁴⁴⁹ H. Gérard, *Paris sous Philippe le Bel : d'après des documents originaux et notamment d'après un manuscrit contenant le rôle de la taille imposée sur les habitants de Paris en 1292, reproduction de l'édition de 1837, accompagnée d'un avant-propos et d'un index des noms de personnes contenus dans le rôle de la taille de 1292*, éd. C. Bourlet et L. Fossier, Tübingen (Patronymica romanica) 1991, p. 163a.

laissait supposer le moyen d'existence. Son fils Jean et sa femme, dont les enquêteurs fiscaux n'avaient pas précisé le nom, classés dans la catégorie des gros, se partageaient le paiement des 432 deniers⁴⁵⁰. Cela suffit-il pour supposer que Jean, désormais contribuable, avait repris le flambeau ?

Pour ce qui était de l'épouse de Gérard le Messagier, il est possible qu'elle disposât d'une petite fortune familiale, puisque sa mère, dite seulement « la mère sa fame », en parlant de « Girart le Mesagier » dont la ligne le concernant se trouvait juste au-dessus, avait versé 18 sous lors de la taille de 1292⁴⁵¹.

⁴⁵⁰ AnF, KK 283, fol. 111r.

⁴⁵¹ H. Géraud, *op.cit.*, p. 75a.

Messagers des dix tailles rémoises⁴⁵²

	1287	1301	1303	1303- 1304	1310	1312	1312- 1313	1313	1315	1318
Beaumont										le Messager (2)
Bertaut				le Courrier (3)						
Bourgeois				le Courrier (3)						
Émile		Qui va à pied (4)			le Messager (4)					
Estèvenin			varlet à pied (7)							
Gautier					le Courrier (1)					
Gérard					le Courrier (1)					
Gérard					le Messager (8)					
Guillaumin										le Messager (2)
Henri										le Messager (2)
Henri										messenger de la petite cour (2)
Hubel							Qui va à pied (5)			
<i>Hue</i>	<i>le Porteur de Lettres (10)</i>				<i>le Chauve, courrier (8)</i>					<i>le Courrier (6)</i>
<i>Jacques</i>				<i>courrier (3)</i>	<i>le Courrier (4)</i>	<i>le Courrier (7)</i>				<i>le Courrier (6)</i>
Jean					Durand, courrier					

⁴⁵² D'après les données fournies par Henri Jadart, « Les Postes et les messageries à Reims du Moyen Âge à la fin de l'Ancien Régime : extraits des archives de cette ville, publiés avec une introduction et des tables », dans *Revue de Champagne et de Brie*, 1892, p. 7-9.

					(3)					
Jesnos				le Courrier (1)	Qui va à pied (1)			le Courrier (1)		
Michel					le Courrier (4)				le Courrier (9)	le Courrier (6)
Peressons				le Messager (1)				le Messager (1)		
Ponsardin								Qui va à pied (5)		
Prevos					le Messager (2)					
Richard					le Courrier (11)					
Thomas				Qui va à pied (3)				Qui va à pied (5)		
Wies					Qui va à pied (2)					

Nota bene. Les nombres entre parenthèses correspondent aux paroisses d'appartenance, classées par ordre décroissant de fréquence : 1. Saint-Estève et Saint-Maurice, 2. Saint-Maurice, 3. Saint-Pierre-le-Vieil, 4. Saint-Hilaire, 5. Saint-Étienne et Saint-Denis, 6. Saint-Symphorien, 7. Saint-Denis, 8. Saint-Jacques et la Madeleine, 9. Saint-Pierre, 10. Saint-Pierre de Reims, 11. Saint-Pierre-de-Vie.

Lorsqu'il semble incertain qu'il se soit agi du même messager tout au long de la période, les lignes correspondantes ont été mises en italiques.

Au contraire, quand l'identité d'un messager ne fait aucun doute aux différentes échéances, les lignes correspondantes ont été mises en gras.

Messagers parisiens indépendants ou de quelques puissances laïques⁴⁵³

	1292	1296	1297	1298	1299	1300	1313
Amiet			le Mesagier 60d rue de la Calandre ou rue de l'Orberie 15.0 tm				
Climence			la Mesagiere 24d rue des Petits Champs 10.4 tm				
Denis						le Messagier avenier 72d rue de la Vannerie 13.1 tgm	
Émambe	le Mesagier 36d rue de la Vannerie 12.1 tgm						
Enguerrand				le Mesagier 36d 11.5 tm			
Enguerrand				le Picart messenger 24d rue S.Geneviève ou rue de la Porte S.Marcel 33.2 tm			
Enjorren	le Mésagier 36d rue Pavée S.André 28.0 tgm						
Ernoul					le Messagier 24d rue Geoffroi l'Angevin 10.3 tgm		
Girart	le Mesagier 432d rue du Temple 10.2 tgm pgm ⁴⁵⁴	le Mesagier 432d rue de la Barre du Bec 10.2 tg	le Mesagier 432d rue de la Barre du Bec 10.2 tg	le Messagier rue de la Barre du Bec 10.2 pg ⁴⁵⁵			
Gobert/Gobin				de Laon messenger 24d rue Guillaume Bourdon 01.3 tm	de Laon 24d rue Guillaume Bourdon 01.3 tgm	de Laon 24d rue Guillaume Bourdon 01.3 tgm	
Guiart	le Messagier						

⁴⁵³ Extrait, profondément remanié pour être adapté aux besoins de la thèse, du fichier informatique des sept rôles de taille parisiens, conçu par Caroline Bourlet.

⁴⁵⁴ De sa belle-mère qui payait 216 d.

⁴⁵⁵ De sa femme et de son fils Jean qui se partageaient les 432 d. à payer.

	36d rue Guillaume Bourdon (ou rue de Béthisy ?) 01.3 tgm						
Guillaume				le Mesagier 24d rue S.Croix 17.0 tm	le Bourgueignon messenger 24d ruelle S.Croix 17.0 tgm	le Bourgueignon 24d ruelle S.Croix 17.0 tgm	
<u>Guillaume</u>					<u>messenger de Biche et Mouche 24d rue des Poulies (01) 01.2 tgm</u>	<u>messenger de Biche et Mouche 36d rue des Poulies (01) 01.2 tgm</u>	
Henri					de Chato messenger 24d rue Baille Hoë 10.2 tgm		
Jacques/Jaque/Jaques	l'Alemant 24d [rue de la Barre] 28.0 tgm		l'Alemant 24d rue de la Barre 28.0 tm		l'Alemant messenger 36d rue de la Barre 28.0 tgm		
Jacques				le Flamenc messenger 24d ruelle des Planches Mibray (ou Grand Pont (et abords) ?) (ou rue de la Pelleterie ?) ou la Draperie 11.5 tm			
<u>Jean</u>					<u>messenger du seigneur de Craon 24d rue de la Clé (ou rue de la Huchette ?) 27.2 tgm</u>		
Jean/Jehan	Coche 60d rue aux Porées 30.1 tgm				Coche 36d rue aux Porées 30.1 tgm	Coche messenger 24d rue aux Porées 30.1 tgm	
Jean					de la Roche messenger 24d rue Thibautodé 01.4 tgm		
Jean					de Saint Omer messenger 24d cloître S.Benoît 30.1 tgm	de Saint Omer 36d cloître S.Benoît 30.1 tgm	
J./Jean			Douvre gaaigne-maaille 24d rue du Figuier 14.1 tm	d'Ouvre/Douvre messenger/mesagier 24d rue du Figuier 14.1 tm			
Jean					le Messagier 36d rue de la Pelleterie		

					11.5 tgm		
Jehan							le Messagier 22d carrefour S.Hilaire 31.0 tgm
Jean/Jehan	le Messagier 96d rue S.Honoré hors les murs 01.1 tgm	le Messagier regratier 96d rue S.Honoré hors les murs 01.1 tg	le Messagier 96d rue S.Honoré hors les murs 01.1 tg	le Messagier regratier 96d rue S.Honoré hors les murs 01.1 tg	le Messagier 96d rue S.Honoré hors les murs 01.1 tgm	le Messagier 72d rue S.Honoré hors les murs 01.1 tg	
Jean						le Messagier 01.0 pmo ⁴⁵⁶	
Jean				le Messagier 96d rue de la Pomme 25.0 tg			
Jehan							le Messagier 18d rue Tirechape 01.3 tgm
Jean				le Normant messenger 24d rue S.Victor 32.0 tm			
Jean					Mau Nourri messenger 24d rue de l'Orberie 15.0 tgm		
Jehannot							le Messagier 18d rue de Hurleux 08.0 tgm
Jehan	le Page messagier 24d rue des Petits Champs 10.4 tgm						
Perrot						le Bourgueignon messenger 36d rue de l'Hôpital 30.2 tgm	
Pierre	le Mésagier 24d rue de Chartron 13.2 tgm						
Pierre			de Louvre messagier 24d rue du Temple 10.3 tm	de Louvres messenger 36d rue du Temple 10.3 tm			
Pierre						le Bourgueignon messenger 36d	

⁴⁵⁶ De sa veuve qui payait 48 d.

					rue de l'Orberie 15.0 tgm		
Pierre				le Messagier 24d rue de l'Hôpital 33.2 tm			
Pierre				Louvet messenger 24d rue des Cordeliers 29.0 tm	Louvet (soit Louvet ?) regratier 72d rue des Cordeliers 29.0 tgm		
Richart	le Mésagier dehors la porte S.Jacques (= rue S.Jacques hors les murs) 30.2 pgm ⁴⁵⁷						
Robert							de Breban messenger 54d rue du Grenier S.Lazare 09.1 tgm
Robert/Robin	le mesagier au conte d'Artois 12d rue de Mauconseil 02.2 tgm		le Mesagier 36d rue de Mauconseil 02.2 tm	le Mesagier 24d 02.2 tm			
Robin							le Bastart messenger ou du moins qui fu messenger 22d rue de la Savaterie 18.0 tgm
Sanse							de Navarre messenger 18d rue S.Merri 10.2 tgm
Simon				Bernart messenger 24d rue S.Geneviève ou rue de la Porte S.Marcel 33.2 tm		Bernart 24d rue aux Lavandières 33.2 tgm	
Thomas				l'Englois messenger 24d rue Marivaux (11) 11.3 tm	le Messagier 24d rue de Marivaux 11.3 tgm		
Ymbert	le Messagier 96d rue du Fossé	le Mesagier 120d rue du Fossé	le Mesagier 120d rue des Poulies				

⁴⁵⁷ De son épouse Ysabel qui s'acquittait de 24 d.

	S.Germain 01.2 tgm	S.Germain 01.2 tg	(01) 01.2 tg				
--	-----------------------	----------------------	-----------------	--	--	--	--

N. B. À l'intérieur de chaque cellule, les premiers mots sont ceux qui suivent le nom du messenger dans le manuscrit. Viennent ensuite la somme payée, le lieu d'habitation, le numéro de la paroisse suivant l'ordre de l'enquête fiscale (1. Saint-Germain-l'Auxerrois, 2. Saint-Eustache, 8. Saint-Laurent, 9. Saint-Nicolas-des-Champs, 10. Saint-Merri, 11. Saint-Jacques-de-la-Boucherie, 12. Saint-Gervais, 13. Saint-Jean-en-Grève, 14. Saint-Paul, 15. Saint-Barthélemy, 17. Sainte-Croix, 18. Saint-Martial, 25. Saint-Christophe, 27. Saint-Séverin, 28. Saint-André-des-Arts, 29. Saint-Côme, 30. Saint-Benoît-le-Retourné, 31. Saint-Hilaire, 32. Saint-Nicolas-du-Chardonneret, 33. Sainte-Geneviève-du-Mont), l'ordinal de la quête (0 lorsque la paroisse ne compte qu'une seule quête), enfin des lettres indiquant si l'individu est taillable (t), parent de taillable (p), classé parmi les gros (g), les menus (m) ou les gros et menus (gm), ou encore dans les morts (mo). Il est arrivé que la source n'ait pas renseigné certaines données.

Les lignes concernant les messagers ayant apparemment été au service d'une seule personne ou d'un seul groupe de personnes ont été soulignées.

PARTIE II. Peut-on connaître les modalités du service du messager dans la pratique ?

Chap. 4. Ou encore différents corps ecclésiastiques

Même si, conformément aux instructions du Fils de l'homme, l'abaissement était de rigueur dans les discours ecclésiastiques, il n'en demeurait pas moins que les institutions religieuses disposaient d'une puissance pragmatique, que l'on ne soupçonnerait guère de nos jours, leur donnant tout autant le besoin de correspondre que les moyens d'accès aux services des messagers.

Au juste, les messagers au service de l'Église étaient loin de se limiter aux porteurs de rouleaux et de brefs mortuaires, même si ces derniers en furent la manifestation la plus spectaculaire, témoins de la solidité de l'implantation ecclésiale dans l'ensemble des territoires chrétiens

Un modèle original de courrier existait-il pour les abbayes ?

Un contrat notifié entre 1104 et 1126, pour partie à Castelviel et pour partie à La Sauve, établissait que Guilhem de Martres et les membres de sa famille, en échange de renoncer à leurs prétentions sur divers biens situés aux alentours de Montignac, bénéficiaient de plusieurs avantages. D'abord, si un clerc de cette famille désirait prendre l'habit dans ce monastère, il ne lui serait pas nécessaire d'apporter or ou argent à la communauté. Surtout, les membres de cette famille seraient dorénavant enterrés dans l'abbaye de La Sauve Majeure. Contre chacune des possessions contestées, des avantages étaient consentis à la famille susdite. Par exemple, au cas où l'un des leurs viendrait à décéder (*si aliquis eorum vel de ipso genere obierit*), l'abbaye enverrait un de ses messagers (*aliquem fidelem nuncium aecclesie Silve Maioris miserit*)⁴⁵⁸.

Le second cartulaire de Notre-Dame de Molesme, abbaye située aux confins de la Champagne et de la Bourgogne, comprend un acte émanant, certes, du comte Guillaume II de Nevers, mais dans lequel les moines de l'ordre de Cîteaux étaient de la partie. En effet, parmi la longue liste de témoins qui clôt le jugement comtal rendu à Cézigny en 1123, figure, pour ce qui est des religieux (*ex parte vero monachorum*), un certain Ours Verdier (*Ursus*

⁴⁵⁸ *Grand cartulaire de la Sauve Majeure*, éd. C. Higounet et Arlette Higounet-Nadal, Bordeaux (Études et documents d'Aquitaine, VIII) [t. I-II], 1996, n° 180, p. 134.

Veredarius)⁴⁵⁹, dont il est difficile de dire si le surnom était à prendre juste comme tel ou alors si ce personnage tenait de façon effective un possible office de messenger à cheval au sein de l'abbaye cistercienne, dans les premières décennies du XII^e siècle⁴⁶⁰.

Pierre de Montboissier, plus connu sous le nom de Pierre le Vénérable, donnait, dans une charte du 29 janvier 1145, des instructions en cas d'attaque de l'abbaye de Cluny et de ses dépendances, dans lesquelles le *nuntius* de l'abbaye transmettait les ordres de son maître⁴⁶¹.

Le *minister* des bénédictins de Saint-Gilles envoyait en 1164 une savoureuse lettre à Louis VII, dans laquelle il exprimait la joie que lui et sa communauté éprouvaient à l'occasion de la visite d'un messenger du roi, en même temps qu'il donnait la liste des produits orientaux qu'il pouvait faire parvenir à la cour de Paris par le porteur de ses présentes lettres⁴⁶². Le port méditerranéen était, en effet, relié à la route des épices.

L'une des plus anciennes abbayes de l'ordre de Prémontré, Saint-Martin de Laon, située dans le faubourg (*suburbium*) de la cité épiscopale, a utilisé à partir de 1134 un messenger pour le port annuel des trois festons d'argent exigé de la part des chanoines prémontrés par d'autres chanoines, les séculiers de la cathédrale Notre-Dame, en faveur de l'abbaye bénédictine de Saint-Michel-en-Thiérarche et en compensation de la fin de la redevance des trois muids de froment fournis chaque année⁴⁶³.

⁴⁵⁹ La francisation proposée peut paraître assez libre, dans la mesure où « verdier » vient, semble-t-il, autant de *viridarius*, qui désignait le garde champêtre chargé des espaces verts (*viridaria*), que de *veredarius*, qui qualifiait le serviteur muni d'un cheval de course utilisé pour les commissions (*veredus*).

⁴⁶⁰ « Guillaume II, comte de Nevers, tenant un plaid à Cézigny, rend un jugement par lequel Hugues le Gros de Neuilly [-le-Châtrau], et Renaut et Guillaume ses parents quittent à Haton, prieur de Molesme, moyennant 60 sous, la terre de Cercy [-sur-Cure], qu'ils avaient vendue à son église, et règlent l'usage des hommes de Cercy à la pâture d'Arcy [-sur-Cure] », *Cartulaire de l'abbaye de Molesme, ancien diocèse de Langres, 916-1250 : recueil de documents sur le nord de la Bourgogne et le midi de la Champagne publié avec une introduction diplomatique, historique et géographique*, éd. J. Laurent, t. II. Texte et index, Paris, 1911, n° 41, p. 276.

⁴⁶¹ « Charte de 1145 », éd. dom Jean Leclercq, *Pierre le Vénérable, Abbaye S.-Wandrille* (Figures monastiques) 1946, Appendice. Textes inédits. I, p. 372.

⁴⁶² *RHF*, t. XVI, p. 69.

⁴⁶³ *Actes des évêques de Laon des origines à 1151*, éd. A. Dufour-Malbezin, Paris (Documents, études et répertoires publiés par l'IRHT, 65) 2001, n° 158, p. 254.

Aux environs de l'an 1200, le doyen des chanoines séculiers de la collégiale artésienne Notre-Dame de Saint-Omer faisait savoir que l'église de Maroeuil devait recevoir chaque année aux octaves de Pâques du village de Rexpoede quatre sous et huit deniers par son messenger⁴⁶⁴.

En 1284, le doyen Jean du monastère bénédictin de Saint-Pierre de Mauriac, en haute Auvergne, informait l'abbaye royale bourguignonne de Saint-Pierre-le-Vif que Robert de Cléry, moine de cette abbaye, serait reçu avec ses chevaux et ses messagers⁴⁶⁵.

Qu'en était-il des évêques ?

Conservée, depuis peu, au musée d'Art Roger-Quilliot à Clermont-Ferrand, la boîte de messenger aux armes de l'évêque du Puy⁴⁶⁶ Bernard Brun, faite de même matière, de même facture, est équivalente, par ses dimensions, à celle évoquée ci-dessus, antérieure de quelques décennies et qui est aux couleurs de Jean d'Argies⁴⁶⁷. La science du blason peut-elle encore servir ? L'œil moderne reconnaît surtout un évêque en pied, identifiable par sa mitre et par son ample manteau caractéristique. Autre de ses attributs, la crosse qu'il tient en biais a, comme ses mains, souffert de l'épreuve du temps. Les deux écus situés de part et d'autre du prélat et qui représentaient ses armoiries, de gueules et dont les meubles étaient le lion pour celle de sa droite et peut-être les alérions pour celle de sa gauche, se rapportent respectivement aux deux semblables écussons qui occupent le frange supérieure. Un complexe de feuillages remplit le fond. Ornée à l'origine d'émaux champlevés, en cuivre doré de Limoges, de forme semi-ovoïde et aplatie, en forme d'écu, pourrait-on dire, cette boîte dût

⁴⁶⁴ *La chronique et les chartes de l'abbaye de Maroeuil*, éd. P. Bertin, Lille (Publications du centre régional d'études historiques) 1959, n° 34, p. 126.

⁴⁶⁵ *Chronique de Saint-Pierre-le-Vif de Sens, dite de Clarins*, éd. R.-H. Bautier et M. Gilles, Paris (Sources d'histoire médiévale publiées par l'Institut de recherche et d'histoire des textes) 1979, n° 29, p. 283.

⁴⁶⁶ Musée des Beaux-Arts de la Ville de Clermont-Ferrand, rez-de-chaussée, salle d'art gothique. Sculpture, mobilier. Cf. R. E. J. Weber, *La boîte de messenger en tant que signe distinctif du messenger à pied*, Haarlem, 1972, [ill.] 25, L. Albaret, « « Boistes » de messagers. Des objets médiévaux et insolites », dans *L'écho de la timbrologie. La tribune des philatélistes*, n° 1844, 124^e année, octobre 2010, p. 15. Camille Enlart l'a dit, à tort, de la fin du XIII^e siècle, *Manuel d'archéologie française depuis les temps mérovingiens jusqu'à la Renaissance*, t. III. *Le costume*, Paris, 1916, p. 416a, fig. 381. Cette œuvre avait pour écrin, jusqu'en avril 2010, l'idéal musée du Ranquet, sis dans l'hôtel de Fontfreyde, dit aussi « maison des Architectes », au style flamboyant rappelant tant celui de l'hôtel parisien des abbés de Cluny. Mais, la décision de la municipalité de transformer le musée Ranquet en un centre dédié à la photographie a obligé la dispersion des collections dans les autres musées gérés par la mairie. On comprend mal que certains esprits n'aient alors pas été froissés. Le MARQ a, en tout cas, hérité de la boîte en question et l'a placée sous vitrine, dans une grande niche, au sein de son espace médiéval. Si la boîte de Jean d'Argies ne semble pas avoir compté pour beaucoup parmi toutes les pièces que possède le musée national du Moyen Âge, cette boîte ne paraît pas non plus avoir été une pièce de renom au sein des musées municipaux clermontois qui ont eu successivement en charge sa conservation.

⁴⁶⁷ Voir *supra*, p. 126-s

accompagner le ou les messagers au service de cet évêque, pendant la durée de son pontificat, à savoir entre 1327 et 1342, soit pas avant l'extrême fin de la période envisagée.

À l'instar de leurs confrères du Beauvaisis, les messagers du Velay étaient équipés d'un dispositif leur permettant de transporter le courrier dont ils étaient chargés avec toutes les garanties de sécurité que la technique pouvait, à cette époque, fournir. L'œil attentif observe, en effet, que sont fixés, à l'arrière, sur la face plane, dans la grande partie supérieure, rectangulaire et mobile, deux coulants métalliques rivés. Ces passants de métal permettent à la ceinture du porteur de se glisser et sont montées sur un couvercle amovible. D'un côté, ce dernier est retenu à la petite tranche inférieure, triangulaire et fixe par une charnière et, de l'autre, à la plaquette en quart de cercle par ce qui ressemble à un loquet et qui fermait la boîte.

La sûreté était donc établie selon le principe du morailon, par lequel, effectivement, une plaque mobile à charnière est percée d'une fente, dans laquelle passe un demi-anneau fixe et que l'on rabat sur la serrure d'un objet.

Gravée à l'avant des armes du maître en émail, cette boîte indiquait également l'identité de son porteur. De fait, les écussons, des meubles, au sens héraldique du terme, qui constituaient les insignes distinctifs de l'écu armorial figurant sur la face bombée de cette boîte, ne sont, certes, à présent guère lisibles.

En plus de contenir les missives, la boîte de messenger servait, aussi, à ce que le messenger fût concrètement reconnu comme l'un des dépendants du maître, auquel il était attaché.

S'il est avéré que les évêques employaient des messagers, en était-il de même pour les personnes à leur service ?

Le 23 août 1188, l'évêque Sébrand de Limoges, de passage dans sa maison de La Juchère, concédait en fief la prévôté de ce même endroit à la descendance d'un certain Aumode, qui était probablement un de ses serviteurs, voire peut-être un ministériel. Exposant la conduite à tenir face aux malfaiteurs, cet acte laissait entendre l'existence de messagers agissant, dans ce cas, comme substituts de leur maître⁴⁶⁸.

⁴⁶⁸ « Sébrand, évêque de Limoges, donne en fief la prévôté de La Juchère au fils aîné d'Aumode et à ses successeurs en précisant les droits et les devoirs de cette charge », *Actes des évêques de Limoges des origines à 1197*, éd. Dom J. Becquet, Paris (Documents, études et répertoires publiés par l'Institut de recherche et d'histoire des textes, 56) 1999, n° 148, p. 146 : *Vindictas maleficiorum utpote trunciones membrorum, suspensiones furum et hujusmodi per se vel per suum nuncium exercebit.*

Si l'emploi de la formule *vel per suum nuncium* dénotait une précaution formelle prise dans le but de ne surtout laisser aucun vide juridique, sa présence indiquait que la possibilité de disposer d'un messenger, même pour un petit officier épiscopal, était reconnue.

La « petite cour » de Reims, qui pourrait bien être celle du bailli archiépiscopal, devait avoir besoin au moins de temps à autre des services d'un courrier. La seule chose qui semble cependant être sûre à l'examen des registres fiscaux est que cette juridiction locale employait, lors du recensement de 1318, un messenger du nom de Henri, résidant dans la paroisse Saint-Maurice⁴⁶⁹.

Enfin, l'exposé de l'emploi des courriers par les institutions ecclésiastiques au XIII^e siècle ne pourrait se terminer sans l'évocation de ce qui a, plus tard, été présenté un peu comme la marque de fabrique des activités postales, devenues internationales, d'une part, et financières, de l'autre, à savoir les messagers de l'université, et spécialement ceux de celle de Paris.

Les messagers de l'université ne peuvent être abordés sans que l'on soit tenté d'exprimer un vif sentiment de nostalgie admirative teintée de curiosité romantique, tellement le charme pittoresque venu compenser la rudesse de tout un monde a longtemps coloré la littérature les concernant.

En effet, l'idée commune, que les siècles ont construit, depuis François de Belleforest jusqu'à Yves Lecouturier⁴⁷⁰, brosse à grands traits le portrait du messenger universitaire parisien, en commençant par en distinguer deux sortes qui auraient, de tout temps, répondu, toutes deux, au problème posé par l'éloignement des étudiants par rapport à leurs parents : les petits messagers (*parvi nuncii* ou *nuntii minores*) et les grands messagers (*magni nuncii* ou *nuntii majores*).

Ces derniers, chargés de veiller sur les étudiants, financièrement dépendants, auraient été des correspondants, voire des banquiers.

Quant aux petits messagers, dits aussi messagers volants (*nuncii volantes*), effectuant de continuelles allées et venues entre les écoles et les familles, jusque aux contrées les plus lointaines, ils préfiguraient évidemment les facteurs ruraux. Les représentations communes les montrent munis d'une longue pique en vue de tenir tête aux brigands qui infestaient les

⁴⁶⁹ H. Jadart, « Les Postes et les messageries à Reims du Moyen Âge à la fin de l'Ancien Régime : extraits des archives de cette ville, publiés avec une introduction et des tables », dans *Revue de Champagne et de Brie*, 1892, p. 9.

⁴⁷⁰ En fait, cette vision avait atteint son paroxysme, il y a maintenant un bon siècle, dans le prolongement des publications du baron de Rothschild et du graveur Bertall. Pour plus d'explications ainsi que pour les références, voir les trois ultimes chapitres de la présente étude.

routes, cette arme de hast pouvant également servir pour franchir les obstacles naturels opposés par les terrains parfois accidentés qui se présentaient sur leur passage. Ainsi en était-il de l'aspect international.

Eugène Vaillé a, lui-même, cité, à l'appui de son tableau, des documents outrepassant, pour la plupart d'entre eux, les premières décennies du XIV^e siècle, laissant se manifester l'écueil de l'assimilation rétrospective.

Sans trace avant le milieu du XIV^e siècle, quoique probables dès le moment où l'*alma parens* obtint un succès à grande échelle, le système de desserte par diocèse ainsi que l'institution des grands messagers, banquiers des pauvres étudiants, ont été conçus comme préfigurateurs du caractère international, d'une part, et financier, de l'autre, de la Poste française, de sa marque de fabrique pour ainsi dire. La Poste ne demeure-t-elle pas, en effet, dans l'inconscient collectif un convoyeur universel offrant aussi les services bancaires indispensables à des personnes de toutes conditions ?

En essayant de retracer le parcours archivistique des pièces pendant longtemps vécues comme fondatrices, on tombe sur des inventaires qui, en signalant l'importance des privilèges de 1297 et 1315 au milieu d'une vaste collection, montrent que l'université de Paris a été sans doute l'une des seules institutions de la France moderne à retenir l'importance du messager de l'époque capétienne⁴⁷¹. Dans une société où le passé faisait droit, l'*alma mater* était pleinement consciente qu'il était indispensable d'être en mesure de retrouver rapidement les plus anciennes traces d'un privilège, de surcroît quand celui-ci s'avérait être des plus lucratifs. Classée parmi les fonds divers des Archives nationales, au milieu de textes administratifs et notamment d'archives imprimées traitant de matières financières, la pièce manuscrite de la fin du XIII^e siècle⁴⁷² intitulée *Philippus IV, Francorum rex, universis justitiariis et ministris nostris ad quos praesentes litterae pervenerint, salutem*, est datée du 27 février 1297 (n. s.), *Datum Parisius XXVII die februarii, anno Domini M^o CC^o nonagesimo sexto*. De la main d'un scribe de Philippe le Bel, cet exemplaire fut envoyé deux jours après celui que l'on peut

⁴⁷¹ Ancien inventaire des actes et titres de l'université indiquant les pièces contenues dans les sept premiers cartons des archives et certains autres qui ne s'y trouvent plus, Bibliothèque de la Sorbonne, registre 103, après 1622, fol. 12v, 72v ; Inventaire nouveau des anciens titres qui sont dans les archives de l'université, Bibliothèque de la Sorbonne, registre 104 (98), XVIII^e siècle, p. 19, 73, 135. L'on pourrait objecter que l'historiographie de la Poste royale a, précisément, fait cas d'un prétendu grand maître des Postes de Louis le Gros. Ce serait, hélas, omettre que celle-ci a été le fait d'érudits, pour l'essentiel préoccupés d'augmenter les articles de leur dictionnaire à chacune de ses nombreuses rééditions. En fait, seul Lequien de la Neuville fit quelque recherche en vue de militer pour sa corporation. Mais, se contenter de recopier une note de Ducange, c'était un peu léger.

⁴⁷² Paris, Archives nationales de France, AD IX 457 (ex-AUP, A. 27. c.).

supposer avoir été le premier. La teneur du texte ne différait de celle du 25 février que par des détails purement formels.

Cet exemplaire original du document très certainement le plus célèbre de l'histoire des messagers de l'université de Paris, puisque il en est la première mention et surtout le premier privilège connu les touchant au premier chef, a été très souvent utilisé. Le fait que ce deuxième exemplaire soit parvenu jusqu'à nous n'illustre-t-il pas le zèle dont fit preuve l'université pour la conservation des actes émanant du roi et qui la protégeaient ?

César-Égasse Duboulay, premier historien de l'université de Paris digne de ce nom en ce qu'il en édita nombre de documents, l'intégra au milieu d'une division de trois pages intitulée *De nunciis academicis*. Le chapeau de présentation de la source éditée fut étrangement flanqué, en marge, de la date de « 1489 ». Mais, ce fait devient moins curieux quand on s'aperçoit que Duboulay y a plutôt décrit la situation des messageries à la fin du XV^e siècle, qu'il a davantage développé ailleurs dans son ouvrage, distinguant là simplement les grands messagers, diocésains, bourgeois de Paris, véritables substituts des parents en ce qu'ils procuraient de l'argent et tout ce qui était nécessaire « aux maîtres (*sic*) et aux écoliers étrangers », des simples forains, itinérants, dont le rôle était d'aller et venir pour apporter argent, lettres et autres subsistances envoyés par les parents⁴⁷³. Sachant tout cela, la note marginale indiquant « 1488 » en face de l'édition proprement dite de l'acte n'est plus tellement une anomalie. L'érudit engagé a donné le texte intégral de cette source en indiquant la cote au sein des archives de l'université où elle était encore conservée, de même qu'il a mis en italique toute la partie finale explicitant ce qu'il a appelé la tâche (*officium*) de ces « messagers voyageurs » (*viatores nuncii*), depuis *nuncios eorum* jusqu'à la phrase de datation. Juste après l'acte, s'appuyant encore sur ce qu'il a affirmé ailleurs de ces itinérants, Duboulay n'a pas oublié de dire qu'ils étaient « francs de tout péage ou taxation » (*immunes sunt ab omni portario et vectigali*)⁴⁷⁴.

S'il eut le mérite de la traduire en français moderne, Pierre Prault, l'éditeur du *Code voiturin*, oublia le premier chiffre et lui attribua conséquemment, en marge, la date du « 7. Fevr. 1296 »⁴⁷⁵. Cette erreur s'est ensuite répandue par ricochet dans une grande partie de la littérature postale. Les institutions d'Ancien Régime abolies par la Révolution, la Régie

⁴⁷³ *Historia universitatis parisiensis*, t. V, p. 790 n., 790 : *Quod enim praeter magnos nuncios, seu dioecesanos qui cives erant parisienses, quorumque praecipuum erat officium repraesentare pecuniam magistris et scholaribus alienigenis omniaque iis necessaria ministrare et parentum vices supplere, alii quoque essent oppidani, seu viatores, quorum officium erat ire, redire, pecuniam, litteras et alia necessaria a parentibus afferre* (c'est Duboulay qui soulignait, voulant mettre en évidence ceux qui avaient à se déplacer).

⁴⁷⁴ *Ibid.*, t. V, p. 791 n., 791. Cette édition complète ne comporte que de rares erreurs de transcription.

⁴⁷⁵ t. I, p. 5 n., 5-s.

nationale des Postes reprit cette archive à son compte en la plaçant en tête des pièces justificatives de son histoire.

La France contemporaine a vu, par la suite, l'administration postale s'appropriier ces pièces premières, jusqu'à en surestimer la portée. Éditées au sein d'ouvrages bien connus des historiens de la Poste, la pièce datée du 27 février a pendant longtemps constitué leur base référentielle. N'ayant pas cherché à revenir aux pièces originales en ne se contentant que de ces grands classiques de l'historiographie postale, Alexis Belloc n'en édita que des extraits⁴⁷⁶. Roger Valuet l'a donnée entièrement, mais, ayant mal lu sa référence et ignorant sans doute le style médiéval de calendrier, l'a fautiveusement datée du « 28 février 1296 »⁴⁷⁷.

Le *Cartulaire de l'université de Paris*⁴⁷⁸ en contient la juste édition.

Premièrement, la dernière phrase de l'acte : *Actum Parisius XXV die februarii, anno Domini M° CC° nonagesimo sexto*, indique sa véritable date, qui est celle du 25 février 1297 dans le nouveau style du calendrier. De même, une note dorsale, vraisemblablement du XVIII^e siècle, en résume bien l'enjeu : « Ancienne lettre de sauf-conduit des écoliers flamands » (*Littera de salvo conductu scolarium flandrensium antiqua*). On voit ensuite ce que disait au juste la teneur :

Même si tous s'appliquent à l'étude des arts [libéraux], nous accompagnons d'un esprit cordial par la démonstration de cette faveur, par laquelle soient préservés des vexations, lesquelles puissent être éloignées de leurs œuvres dignes d'éloge, ceux-là donc qui s'appliquent aux matières scolaires, une utile faveur qu'ils semblent par leurs mérites justifier, nous en montrons plus cordialement, pour qu'en dispensant davantage l'enseignement de la sagesse, vers lequel notre tendresse est assidûment tournée, nos grâces s'unissent. Cela, non sous prétexte de la rébellion de Guy, naguère comte de Flandre, ou d'autres de nos opposants quels qu'ils soient, mais parce qu'il arrive aux maîtres et écoliers de Paris et d'Orléans étudiant ou servant dans ces mêmes lieux, de quelque endroit qu'ils aient tiré leur origine, d'être molestés, nous voulons les maintenir eux-mêmes sous notre protection dans les *studia* de Paris et d'Orléans, chargeant vous et vous seuls de proclamer que pour le bien des susdits maîtres, écoliers et servants des mêmes lieux, qui auraient voulu vivre honorablement dans ces mêmes *studia*, qu'avec des lettres patentes contre les abus et les dommages, vous preniez la défense de leurs messagers leur apportant argent et autres choses nécessaires, lesquels il leur arrive d'envoyer vers les régions

⁴⁷⁶ *Les Postes françaises*, p. 12.

⁴⁷⁷ *Coup d'œil sur la philatélie*, « Appendice. La Poste », p. 253.

⁴⁷⁸ *Philippus IV, Francorum rex, omnibus justitiariis injungit ne, durante bello, magistri et scholares Parisiis vel Aureliae studentes ab eisdem molestentur*, CUP, t. II-1, [n°] 601, p. 75. Dans la note critique finale, les éditeurs ont fait part de ce qu'ils ont cru avoir été une erreur (*perperam*) de Duboulay. Ne s'étant contenté que de consulter l'exemplaire conservé à la Sorbonne, et non également celui qu'avait acquis les Archives nationales, les diplomates n'ont pas pu se rendre compte qu'étaient parvenus jusqu'à leur époque deux exemplaires du même acte, tout aussi originaux l'un que l'autre, mais simplement expédiés à deux jours d'intervalle.

flamandes ou de faire venir depuis ces mêmes régions vers eux à Paris et à Orléans, néanmoins exempts de tout soupçon, [leur] permettant de passer en allant et en venant selon l'usage habituel.⁴⁷⁹

Cet exemplaire des lettres, nécessairement nombreuses, que Philippe le Bel voulut, au mois de février 1297, faire parvenir « à tous ses justiciers et ministres » (*universis justiciariis et ministris*) illustre l'argumentaire de la chancellerie royale, à un moment où le comte Guy de Flandre, compromis avec le roi Édouard I^{er} d'Angleterre, avait fait défection et avait donc vu son fief confisqué par son suzerain. Bien qu'arguant seulement du lien indéfectible qui unissait la maison capétienne au haut lieu de savoir qui lui apportait tant, le roi de France accordait sa protection exclusivement aux membres flamands des universités de Paris et d'Orléans, les attirant par là à sa cause, et dissimulait mal son intérêt à faire intervenir ses hommes sur les routes qui menaient de son domaine propre vers les Flandres, réaffirmant en cela sa souveraineté sur des terres qu'il n'avait concédées qu'en fief. Cette action politique devait être concrétisée par l'envoi de patentes aux officiers royaux, leur permettant de faire respecter leurs prérogatives sur le terrain.

Visiblement embarrassée, la chancellerie de Philippe le Bel, après avoir laborieusement rappelé combien les activités universitaires étaient louables, niant tout rapport avec la félonie de Guy de Flandre, invoquait sa préoccupation face aux vexations des maîtres et écoliers parisiens et orléanais de toutes origines ainsi qu'aux torts subis par leurs messagers, mais laissait entendre que la protection s'appliquait uniquement sur les chemins conduisant vers les *partes flandrenses*. Dans la pratique, seuls les commissionnaires de la nation flamande étaient concernés par la mesure.

À l'intérieur de cette manœuvre compliquée dans laquelle le roi de France manifestait ses visées flamandes sans les dire explicitement, la condition des messagers ne pouvait être que secondaire, le descriptif de leur activité n'étant que du plus succinct, à savoir le seul transport de l'argent et des autres nécessités. À la limite, s'il on était un peu naïf, pourrait-on déduire du texte de la lettre que les routes étaient en général devenues, en ce début du règne de Philippe

⁴⁷⁹ *Loc. cit.* : *Etsi cunctos bonorum (corr. bonarum) artium studiis insistentes, illius libenti animo prosequimur exhibitione favoris, per quem a molestiis, quibus a laude dignis possent operibus retrahi, preserventur, illis tamen qui scolasticis disciplinis insistent, oportunitatem quem suis videntur meritis premoveri favorem, eo libentius exhibemus, quo magis operam dando sapientie, in qua noster assidue delectatur affectus, nostre gratie se coaptant. Ea propter ne pretextu rebellionis Guidonis quondam Flandrie comitis vel aliorum nobis adversantium quorumcunque magistros et scolares Parisius et Aurelianis studentes seu famulantes eisdem, undecunque traxerint originem, molestari contingat, ipsos in parisiensi et aurelianensi studiis sub nostra volumus protectione manere, vobis et vestrum singulis precipiendo mandantes quatinus magistros et scolares predictos ac famulantes eisdem, qui in eisdem studiis voluerint laudabiliter conversari, ab injuriis et violentiis defendatis, nuncios eorum pecuniam sibi Parisius et Aurelianis et alia necessaria afferentes cum patentibus litteris, quas ipsos ad partes flandrenses mittere vel de partibus ipsis ad eos Parisius et Aurelianis mitti continget, omni tamen suspicione conventibus, eundo et redeundo transire more solito permittentes.*

le Bel, plus dangereuses qu'auparavant, et que celles des Flandres avaient été particulièrement touchées par cette insécurité grandissante. Ainsi, il aurait été tout naturel que le roi parût au plus pressé en les sécurisant en premier. Néanmoins, aucun élément ne peut soutenir ces suppositions.

Le mitan de l'année 1315 fut d'une intensité toute particulière pour les messagers de l'université de Paris. Louis le Hutin y avait accordé, en effet, un couple de lettres de protection.

Le 3 juin de cette année, à Paris, Louis X reprenait mot pour mot la lettre de sauvegarde paternelle et l'actualisait en remplaçant le nom du comte Guy de Flandre par celui de son successeur Robert, en en modifiant toutefois le contenu par la suppression de toute mention des écoles d'Orléans⁴⁸⁰. Si les relations franco-flamandes ne semblaient guère s'être apaisées, le sauf-conduit paraissait dès lors restreint à l'université de Paris. Reste qu'un simple oubli est difficilement crédible. La jeune université d'Orléans avait-elle encore beaucoup de professeurs et d'étudiants flamands ?

Mais, il ne s'agissait pas encore de la première des deux lettres de tutelle.

Ce même jour, en effet, le roi faisait expédier, toujours de Paris, une lettre adressée « à tous » (*universis*)⁴⁸¹, dont l'entière teneur est la suivante :

Grand a été et non sans fondement le mystère du brillant savoir pour nos ancêtres illustres rois du royaume de France sur la commodité des sujets à réfléchir, à savoir que le *studium generale* était florissant pour poursuivre postérieurement en ses temps dans la cité de Paris, que, parce que la science des lettres donne du prix au nombre des remarquables cœurs subsistants des vertus, le gouvernement du royaume régit et dirige, la nécessité n'avait pas lieu de devoir chercher dans les confins, ce qu'il pouvait tout à fait posséder dans les environs. D'ici, rapportant assurément de cette façon une très utile provision, si suivant en cela leurs traces, nous honorons sincèrement l'élargissement et la croissance de ce même *studium* et aimons ardemment la solide assise de celui-ci. C'est pourquoi nous voulons et concédons par faveur jusqu'à notre bien-aimé que tout un chacun, originaire de quelque nation ou contrée que ce soit, relevant du corps de l'université des maîtres et des écoliers de ce *studium*, soit tranquille pour accéder à elle et au même *studium*, revenir, séjourner en ce lieu-là et réussisse à faire passer en paix, à son aise et sans aucun trouble à loisir eux, leurs messagers ainsi que leurs affaires et biens en tout lieu, pourvu qu'il se tourne vers notre honneur fidèlement avec nos fidèles et sujets et qu'il ne porte ou ne rapporte, en parole ou en lettres, rien d'hostile à notre majesté. Parce que si d'aventure, qu'il ne plaise, il a eu la hardiesse de [le] faire, qu'il soit soumis à des représailles. Nous empêchons

⁴⁸⁰ *Ludovicus X, Francorum rex, ad justitarios, ne pretextu rebellionis Roberti Flandriae comitis magistri et scholares Paris. molestentur*, CUP, t. II-1, [n°] 719, p. 175.

⁴⁸¹ *Ludovicus X, Francorum rex, omnium et singulorum de universitatis Paris. gremio existentium patrocinium suscipit*, CUP, t. II-1, [n°] 718, p. 174-s.

donc rigoureusement par tout un chacun de nos justiciers, ministres et subordonnés, de par l'autorité des présentes, non contre notre concession de cette nature, qui que ce soit oserait commettre un forfait au détriment de la susdite université ou de toutes les personnes de son ressort. Qui plus est, toutes les choses devant dites, de sorte que les administrés soient opiniâtrement invités par eux à ce qu'ils s'abstiennent complètement, qui qu'ils soient, de leurs abus, vexations, dommages et torts injustifiés et à ce qu'ils contraignent les autres, moyennant justice, de s'abstenir autant que cela aura été à leur égard.⁴⁸²

Les messagers étaient encore présentés comme des victimes, subissant des exactions sur leur trajet et les universitaires craints comme turbulents et contestataires. Or, ne pouvaient-ils pas être tenus par des privilèges ?

Le 2 juillet de cette même année, la chancellerie de Louis le Hutin expédiait depuis Paris des lettres⁴⁸³, dont mérite d'être donnée la teneur entière :

Par la vénérable université des maîtres et écoliers du louable *studium* parisien, qui a depuis longtemps coutume de répandre dans les diverses parties du monde ses branches autant couvertes des fruits de l'enseignement, puisque d'ici est conservé l'état ferme de la vraie foi, et la vie des hommes est façonnée de manière plus éclairée, et le monde même accède à la lumière pour obéir à Dieu et à ses ministres ; attentifs, en particulier, à notre royaume de France [qui] est orné des nombreux titres des sciences et des vérités ; remarquons que, nous, suivant les traces de nos ancêtres rois de France, désirant longuement accompagner de généreux sentiments cette université et chacun de ses membres, en outre, par une douce faveur, que tous songent à la solidité et à l'essor de celle-ci, s'appliquant à [l']alimenter et à [l']accroître plus franchement, concédons et voulons que tout un chacun originaire de quelque contrée ou nation que ce soit et relevant du corps de cette espèce d'université soit tranquille, pour y accéder, séjourner, revenir, et qu'eux, puissent faire passer leurs messagers ainsi que leurs affaires, en tout lieu, en paix et à leur aise, sans le moindre trouble, de sorte qu'il sera bien mieux appréhendé par eux-mêmes d'aller au loin, pourvu que, toutefois, ils n'aient en aucune manière la hardiesse, par quelque espèce de zizanie, d'offenser la majesté royale, mais qu'ils étudient, eux, de préférence, la nôtre et celle du royaume pour

⁴⁸² *Loc. cit. : Grande fuit et non sine causa misterium clare memorie pro genitoribus nostris inclitis regni Francie regibus de commodo subjectorum cogitando quod generale studium suis continendum successive temporibus in civitate parisiensi vigeret, ut quia inter cetera virtutum insignia litteralis scientia corda nobilitat, regni gubernacula regit et dirigit, non fieret et a remotis de querendo necessitas, quod congrue poterat a proximo possidere. Hinc igitur provisionem repertantes profecto perutilem si eorum in hoc vestigiis inherentes ipsius dilatationem et incrementum studii sincere diligimus firmumque stabilimentum illius ferventes amamus. Quocirca volumus et usque ad beneplacitum nostrum concedimus gratiose quod omnes et singuli de natione vel regione oriundi quacunq[ue] de universitatis magistrorum et scoliarum ipsius studii corpore existentes et esse volentes ad eam et studium ipsum accedere redire, morari inibi et se, nuntios suos et res ac bona sua ubilibet transferre pacifice, libere et absque aliqua inquietudine pro libito valeant, dummodo ad honorem nostrum fideliter cum fidelibus nostris et subditis conversentur, nilque verbo vel litteris ferunt aut referunt nostre contrarium magestati. Quod si forte, quod absit, patrare presumpserint, condigne subiaceant ultioni. Prohibemus ergo districtius omnibus et singulis justitiariis, ministris et subditis nostris auctoritate presentium ne contra concessionem nostram hujusmodi quicquam audeant in predictae universitatis vel singularum personarum illius prejudicium attemptare. Quinimmo premissa omnia ut prescribuntur eis tenaciter observantes ab earum injuriis, molestiis, violentiis et offensis indebitis quibuscunq[ue] prorsus abstineant et alios quantum in eis fuerit abstinere justitia mediante compellant.*

⁴⁸³ Ludovicus X, Francorum rex, omnes e gremio universitatis parisiensis. iterum iterumque in suam tutelam suscipit, CUP, t. II-1, [n°] 720, p. 175-s.

réchauffer l'amitié de nos fidèles. Parce que s'ils étaient trouvés, qu'il ne plaise, à porter la main sur les nôtres, nous estimerions devoir les punir à l'avenir d'une façon due et bien méritée. Et pour cette raison, nous empêchons absolument par tous nos justiciers, ministres et subordonnés, par les présentes, non contre les choses devant dites, qui qu'ils soient, qu'ils osent commettre un forfait au détriment de la susdite université ou de quelqu'une de ses personnes, causer quelques abus, dommages et vexations que ce soient, ou manigancer quelque chose en vue de leur malheur.⁴⁸⁴

Éditée pour la première fois et en entier, malgré quelques erreurs de transcription et quelques omissions sans conséquence sur le sens du texte, par Duboulay, qui l'a considérée comme un « privilège » octroyé aux « messagers académiques » (*privilegium pro nunciis academicis*), que Louis X accordait à l'exemple de ses pères, dont il avait confirmé les *privilegia* en insistant sur ce qui regardait le zèle, les péages et la sécurité des messagers universitaires (*et speciatim ea quae pertinent ad zelonium, portoria, nunciorumque academicorum*⁴⁸⁵ *in eorum et redeundo securitatem i quale istud est*)⁴⁸⁶, cette lettre ne possédait pas complètement ce caractère, si on la replace dans son contexte.

La chancellerie de Louis X utilisait la même rhétorique que dans les lettres du 3 juin, à nouveau la même mise en scène victimaire des messagers et l'université au potentiel subversif redouté, afin d'offrir aux étudiants d'étudier sagement, conformément à ses attentes.

⁴⁸⁴ *Loc. cit.* : *Per venerabilem magistrorum et scolarium laudabilis studii parisiensis universitatem, que ab olim suos in tantum fructiferos doctrine ramos per varia mundi climata diffundere consuevit, quod hinc orthodoxe fidei status firmus conservatur, vitaeque hominum lucidius informatur, et mundus etiam ad obediendum Deo et ministris suis illuminatur; attendentes precipue nostrum Francie regnum multis scientiarum et veritatem titulis inter cetera decorari; notum facimus quod nos progenitorum nostrorum regum Francie vestigiis inherendo universitatem ipsam et singulos ejusdem benignis prosequi desiderantes affectibus, necnon favore placido omnia que ejusdem firmitatem ac prosperitatem respicient, nutrire et augere sincerius intendentes, concedimus et volumus quod omnes et singuli de quacunque regione vel natione oriundi de hujusmodi corpore universitatis existentes et esse volentes, ad eam accedere, morari, redire, et se, nuncios suos resque suas ubilibet transferre pacifice et libere absque ulla inquietatione possint, sicut melius eisdem videbitur expedire, dum tamen aliquo zizanie modo regiam offendere magestatem quomodolibet non presumant, sed potius studeant se nostram et regni ac fidelium nostrorum amicitiam confovere. Quod si reperirentur, quod absit, contrarium attemptare, intelligimus ipsos fore non immerito modo debito puniendos. Ideoque districte prohibemus nostris omnibus justiciariis, ministris et subditis per presentes, ne contra premissa quidquam audeant in predictae universitatis vel aliquarum personarum ejusdem prejudicium attemptare, injurias, violentias molestiasve quascunque inferre, vel in eorum aliquatenus perniciem machinari.*

⁴⁸⁵ C'est l'éditeur primitif qui a souligné. Logiquement, le maître de la faculté de Paris a encore mis en italique les passages de la lettre illustrant la protection dont bénéficiaient alors les messagers : *concedimus et volumus [...] absque ulla inquietatione possint; ne contra praemissa [...] vel in eorum aliquatenus perniciem machinari.*

⁴⁸⁶ *Op. cit.*, t. IV, p. 171 n., 171. Plus avant dans son ouvrage, t. I, p. 237, l'universitaire en avait déjà édité le passage suivant : *Notum facimus quod nos progenitores nostrorum regum Franciae vestigiis inhaerendo, universitatem ipsam et singulos ejusdem benignis prosequi desiderantes affectibus, nec non favore placido omnia qua ejusdem firmitatem ac prosperitatem respicient, nutrire et augere sincerius intendentes, concedimus et volumus quod omnes et singuli de quacunque regione vel natione oriundi de hujusmodi corpore universitatis existentes et esse volentes, ad eam accedere, morari, redire, et se, NUNCIOS resque suas ubilibet transferre pacifice et libere, absque aliqua inquietatione, possint, sicut eisdem melius videbitur expedire.* Cette édition partielle contenait déjà de nombreuses coquilles, n'ayant toutefois pas d'impact sur le sens. Ayant transcrit cette citation en italique, Duboulay a effectivement noté le terme désignant les messagers en lettres capitales et en romain.

Si aucune de ces lettres ne précisait que les messagers universitaires aient été équipés d'une arme de hast, ces lettres de sauvegarde tenaient ces officiers comme des dépendants de droit de l'université de Paris. En tant que suppôts d'un corps d'Église, les messagers de l'université, exemptés de prélèvement, ne figuraient dans aucun rôle fiscal.

Replacés dans leur contexte, les messagers des *magistri* et des *scholares* se révèlent non seulement différents, mais également plus anciens que ce que l'historiographie postale a pendant longtemps laissé croire.

Un singulier document⁴⁸⁷ semble, en premier lieu, se situer à la lisière des genres du modèle didactique et du texte pragmatique. Figurant dans un recueil difficile à dater et que les seuls indices existants situent au XII^e ou au XIII^e siècle, ce document suit, en effet, une somme d'*ars dictandi* que l'on peut faire remonter à la fin du règne de Philippe Auguste ou peut-être même à avant. En ce temps de floraison du *dictamen*, les professeurs des écoles d'Orléans avaient, semble-t-il, coutume d'élaborer des modèles de lettres destinés à leurs étudiants, en particulier flamands. Le présent document ne serait-il pas un modèle de requête de deux fils de nobles à leurs parents à la fin d'obtenir un soutien financier ? Ce texte aurait, en ce sens, constitué un modèle de la pratique, efficace par sa mise en scène d'une situation qui, par son réalisme d'un niveau optimal de crudité, se serait révélée à la fois touchante et crédible.

Ainsi, deux fils de chevalier, après avoir évoqué, dans une première partie, en faisant montre des citations latines et scripturaires de rigueur, leur bonne santé dans la *civitas aurelianensis*, leur pleine consécration à l'étude ainsi que le fait qu'une seule bâtisse séparât la maison qu'ils occupaient des écoles, leur permettant comme cela d'aller en cours sans se mouiller les pieds, exposaient leur demande proprement dite :

Le matériel manquant, nous avons fait en sorte par les présentes de solliciter votre devoir de père pour que, de cette manière, si vous consentez à nous envoyer en quantité suffisante par B., le porteur des présentes, des deniers pour acheter du parchemin, de l'encre, une écritoire et d'autres choses encore à nous nécessaires, afin que rien ne manque et en vue des résultats, puisque des manques de votre fait, que soit absent, [...] ⁴⁸⁸ ne soit pas en état d'avoir subsisté, mais les études poursuivies, comme il se doit, à terme, nous puissions revenir au pays dans l'honneur. Outre cela, vous auriez très bien pu nous faire

⁴⁸⁷ *Extraits d'une autre somme à l'usage des écoliers d'Orléans*, éd. Léopold Delisle, « Les écoles d'Orléans, au douzième et treizième siècle », dans *Annuaire-bulletin de la Société de l'histoire de France*, 1869, t. VII, p. 139-154 : Appendice, III, p. 149-s. L'éditeur en a donné, à la page 141 du mémoire qu'il avait lu, le 4 mai 1869, à l'assemblée générale de cette société dont il était membre, une traduction simplifiée, approximative et qui ne rend malheureusement pas du tout la complexité de la source.

⁴⁸⁸ Le texte s'interrompt brutalement, laissant un large espace vide.

parvenir des souliers et des chausses par le susdit porteur des présentes. Encore, par les mêmes, donnez-nous de vos nouvelles, quand quelque chose vous aura plu à être transmis.⁴⁸⁹

Or, l'examen attentif de ce texte montre qu'il a plutôt le caractère d'un document de la pratique.

N'était-il pas déjà curieux de suggérer des noms de personnes au sein d'un texte qui devait servir de modèle ? Avant de se présenter sous leurs initiales M et S, les deux frères avaient, dans le salut initial, également évoqué leurs destinataires de parents sous forme d'initiales : « À M. dit Martre, chevalier, et M., sa femme » (*M. dicto Martre, militi, et M. ejus uxori*). Le surnom du père était même mentionné. À l'intérieur de la requête, le messenger était aussi désigné par une initiale. Ces indices laissent fortement penser qu'il ne s'agissait pas de types idéaux, mais que toutes ces personnes ont réellement existé.

Même inséré parmi des sommes traitant de l'art de s'exprimer par écrit, ce texte ne pouvait constituer un modèle tout fait de lettre, mais avait précisément été une lettre réellement envoyée, laquelle avait peut-être servi ensuite de référence, nonobstant l'interruption en plein milieu de la requête, qui contrastait justement avec l'affinage de la plupart des modèles. Dans tous les cas, le présent texte n'offrait pas le moindre modèle de messenger, lequel était à peine évoqué pour lui-même.

Pragmatique est enfin le texte dont la lecture livre, en creux, une description de quelques courses effectuées par un messenger du temps de Philippe Auguste. À la fin de leur requête, les frères paraissent évoquer une précédente venue du messenger à l'occasion de laquelle ils avaient espéré recevoir de la part de leurs parents de quoi s'habiller et se chausser. Espérance déçue, puisqu'ils leur reprochaient de ne pas l'avoir fait. Un peu avant, les écoliers disaient envoyer leur requête par le même porteur. La dernière phrase suggérait encore que le messenger fût attendu pour donner des nouvelles de la famille dans les semaines et les mois qui venaient.

N'est-on pas en présence d'un extrait d'une correspondance suivie entre les deux frères et leurs parents ? Le va-et-vient des messagers utilisés comme relais entre les étudiants et leurs familles semble donc bien avoir eu cours à Orléans, dès un siècle avant l'institution de l'université. Il n'est cependant pas possible de connaître le statut de ces premiers messagers d'étudiants. L'université n'ayant à ce moment-là pas encore été fondée, dépendaient-ils

⁴⁸⁹ *Loc. cit. : Unde ne, deficiente materia, deficiat et effectus, vestram paternitatem duximus presentibus descendam quatinus per B. latorem pre[s]entium denarios nobis ad emendum perchamenum, incrustum, scriptoriam et alia nobis necessaria ita velitis transmittere copiose quod per partem vestram defectus, quod absit, [...] nequeat extitisse, sed inchoato studio, sicut expedit, terminatu, redire possimus ad patriam cum honore. Preterea, sotulares et caligas nobis per predictum latorem presentium possitis optime destinare. Per eosdem autem nobis nuncietis si vobis aliquid placuerit destinari.*

d'écoles particulières ? S'agissait-il de domestiques appointés par quelques familles aisées pour correspondre avec les enfants ? Étaient-ce tout simplement des indépendants, dont les intéressés louaient ponctuellement les services, mais sans les avoir eu à disposition de façon permanente ? S'ils servaient les écoliers, faisaient-ils de même pour les écolâtres ? À moins que ces derniers se contentassent des pluriséculaires messagers des ordres religieux.

On peut douter que ce qui était une réalité pour les simples écoles d'un siège épiscopal de moyenne importance fût moins possible ailleurs, comme à Paris, où se trouvaient les établissements canoniaux victorin et génovéfain ainsi que l'école cathédrale du chapitre de Notre-Dame, florissante dès le tout début du XII^e siècle. Établir la date précise des premiers messagers d'école relève en vérité de la gageure, les écoles monastiques et capitulaires ayant bien dû avoir été desservies par des messagers, à partir du moment où leur rayonnement s'était étendu hors de leurs environs, afin de préserver le lien entre les écoliers et les familles qui étaient momentanément séparés.

Après une première note marginale précisant la date « 1174 » et en face d'une autre indiquant « Maître Hugues de Champfleury décédé » (*M. Hugo de Campo-Florido obitus*), Duboulay a avancé qu'en cette même année (*Eodem quoque anno*), Étienne de Tournai, illustre moine de l'abbaye Saint-Euverte d'Orléans (*Stephanus vulgo Tornacensis dictus vir litteratissimus ex abbatia S. Evurtii Aurelianensis*), avait été invité à faire cas de l'organisation de l'abbaye Sainte-Geneviève (*ad suspiciendum regimen abbatiae san. genovesianae*), avant de diriger l'établissement pendant longtemps, puis, enfin, de devenir évêque de Tournai⁴⁹⁰. À ce moment-là, à en croire le premier historien de l'université de Paris, qui a, semble-t-il, cité une source dont il n'a, hélas, pas donné les références, les élèves profitaient déjà des bienfaits de l'abbé et des « grands messagers » :

Cet homme remarquable, formé aux écoles de Paris, a eu un bon nombre de compagnons d'étude, aussi bien français qu'étrangers, parmi lesquels de grands noms, Urbain III, le cardinal Gratien, Pierre de Saint-Grisogon, cardinal et légat, l'évêque Maître Pierre de Tusculum, Albert, chancelier du pape. Il noua, à la fois avec des Roumains et des Hongrois, lien et amitié, que l'abbé a entretenue et accrue. De nombreux gens des écoles arrivant en effet de ces contrées, il [les] recevait avec bienveillance, [les] logeait dans des maisons dignes et confortables et [les] encourageait à l'étude. D'où, de même que les bourgeois de Paris, que nous appelons d'ordinaire *messagers majeurs*, subvenaient à tout le reste, l'argent et les autres choses qui étaient nécessaires pour la subsistance et le vêtement, de cette manière,

⁴⁹⁰ *Op. cit.*, t. II, p. 407 n., p. 414 n., 414-s.

il fournissait affectueusement et généreusement ceci pour beaucoup dont il connaissait les parents ou les amis.⁴⁹¹

Sachant par ailleurs qu'Étienne de Tournai fut abbé de Sainte-Geneviève en 1177, donc qu'il vivait sûrement au sein de la communauté génovéfaine depuis quelques années, que les personnes citées dans le texte ont toutes vécu au XII^e siècle et que la date de 1174 (a. s.) correspond bien à celle du décès d'Hugues de Champfleury, ancien chancelier de Louis VII le Jeune, la source proposée par Duboulay a tout l'air d'être sincère.

Le commentaire de cette source a été intitulé, en note marginale, « Note à propos des grands messagers de l'université » (*Nota de magnis nunciis universitatis*)⁴⁹² :

Reste au roi de Hongrie cette lettre, qui le renseigne sur la mort à Bethléem d'un illustre jeune homme hongrois, et sur son tombeau dans la maison de Sainte-Geneviève *sans contradiction ni querelle* de créanciers ou de garants. En effet, on a fait rechercher s'il fût tenu en quelque *dette engagé à Paris auprès d'un chrétien ou d'un juif*, l'enquête menée environ dix jours n'ayant trouvé personne qui, à titre principal ou secondaire disait le susdit jeune homme engagé envers lui. Et quand les messagers des parents de ce jeune homme étaient arrivés prêts à payer, s'il leur avouait que quelque chose était dû pour lui, *comme le créancier ne se montra pas, un garant fit ainsi défaut*. Le même écrit à L. et Christiane, faisant savoir aux parents du susdit à Bethléem, alors qu'il a été enterré, que nulle mention de prêt ou de dette n'a été faite, nul rappel de plaintes, et pas même ensuite quand leurs messagers étaient arrivés à Paris, l'enquête ayant été menée dix jours environ, ni chrétien, ni juif n'était apparu, *qui disait le susdit fils engagé sur quelque dette envers lui*.⁴⁹³

La première partie de ce commentaire inférait l'existence de messagers au service de parents d'étudiants hongrois et qui venaient régler les dettes des écoliers, à l'époque de la présence chrétienne en Terre sainte.

⁴⁹¹ *Ibid.*, t. II, p. 415 : *Hic vir insignis in scholis parisiensibus educatus complures habuit condiscipulo tam francigenas quam extraneos, magni quoquenominis viros (sic), Urbanum III, Gratianum cardinalem, Petrum S. Grisogoni cardinalem et legatum, M. Petrum Tusculanum episcopum, Albertum papae cancellarium: contraxit quoque cum Dacis et Hungaris familiaritatem et amicitiam, quam abbas fovit et auxit : ex iis enim partibus plurimos scholasticos advenientes : benigne suscipiebat, in hospitibus idoneis et commodis collocabat et in studio sustentabat. Unde quemadmodum cives parisienses quos vulgo majores nuncios appellamus, caeteris, pecuniam et alia quae ad victum et vestitum necessaria erant, suppeditabant: ita iste plurimis, quorum parentis noverat aut amicos, benevole et liberaliter subministrabat.* Le maître ès arts a de nouveau indiqué l'appellation, courante à l'époque, de ces « citoyens parisiens » en italique.

⁴⁹² *Ibid.*, t. II, p. 415 n.

⁴⁹³ *Ibid.*, t. II, p. 415: *Extat ipsius ad regem Hungariae epistola qua eum certiore facit de obitu Bethloem illustris adolescenti s (sic) hungari, ejusque sepultura in aede san. genovesiana absque contradictione seu querela creditorum aut fidejussorum. Inquiri enim fecisse san in aliquo debito sive apud christianum sive apud judaeum obligatus Parisius teneretur : factaque decem circiter diebus inquisitione neminem inventum, qui vel principaliter vel secundario praedictum adolescentem sibi diceret obligatum. Et cum nuncii parentum ipsius adulescentis advenissent parati solvere si quis sibi pro eo fateretur aliquid deberi, sicut non comparuit creditor, sic et defuisse fidejussorem. Idem scribit ad L. et Christianam praedicti Bethleem parentes significans tum cum sepultus est, crediti aut debiti nullam factam fuisse mentionem ; nullam commemorationem querelatum, imo nec postea postquam eorum nuncii Parisius advenissent, inquisitione per decem circiter dies facta nec christianum nec judaeum apparuisse qui sibi praedictum filium de aliquo (sic) debito diceret obligatum.*

De là, il n'est personne qui n'admet pas alors avoir été des bourgeois de Paris qui, donnés garants, procuraient de l'argent aux écoliers ou étaient nommés par lettres en vertu de patentes. C'est pourquoi l'université eut coutume d'appeler le peuple des bourgeois *messagers majeurs*. Et voilà pourquoi nous lisons encore que l'abbé Étienne avait promu la nature même de l'office. Ainsi, en effet, la lettre 67 au pape Alexandre. *Le père obéissant à votre voix d'une seule volonté, au fils de Lach d'Archères, de même que présent parmi vous j'aurais promis, absent j'ai pris soin de montrer, quoiqu'il soit intimé à vous autrement par ses voisins. Je l'ai affermi par le blé et le vin, afin que par l'un fût fortifié le cœur de l'homme, qu'il sentît par l'autre le réconfort. Le messenger survenant, le mandat a été transformé et surchargé d'une consigne, afin que je convertisse la quotidienne subsistance en une immense somme d'argent et que je payasse dix sous parisis chaque mois au jeune garçon. Fait comme vous avez commandé. Quand, par un côté ou par un autre, quels qu'ils soient, vous aurez ordonné, moi et nos frères soyons prêts pour soutenir de bon gré et généreusement accomplir. Que votre paternité sache, cependant, que nous montrons quelques faits de clergie pour justifier de semblables charges par le secours de mes quelques seigneurs cardinaux.*⁴⁹⁴

La deuxième partie du commentaire, plus longue, laisse aussi perplexe. En effet, si la lettre citée d'Étienne de Tournai au pape Alexandre paraît sincère, puisqu'il y eut bien un Alexandre III sur le trône de saint Pierre entre 1159 et 1181, les renseignements que Duboulay en a tiré sont inexacts. Le messenger dont il était question dans le document était toujours au service d'un parent d'élève, et rien n'indiquait qu'il fût bourgeois de Paris, même s'il venait pour des raisons matérielles et que, plus tard, certains des *cives parisienses* ont eu la charge de l'entretien matériel des étudiants, devenant en cela des « messagers majeurs ».

Le seul élément que prouvent ces deux documents est l'évidence de la desserte par des messagers d'ensembles scolaires au rayonnement international dès leur origine.

N'étant responsable que devant le souverain pontife, l'université de Paris était, de fait, l'une des plus puissantes institutions ecclésiastiques du royaume de France. À l'instar des autres corps d'Église, elle avait, en théorie, le besoin et les moyens de disposer d'un service de messagerie.

Le *studium generale parisiensis* naquit avec le XIII^e siècle et connut un prestige immédiat, attirant depuis toute la chrétienté. L'ampleur de l'afflux d'étudiants venus de toutes parts, et

⁴⁹⁴ *Loc. cit. : Hinc nemo est qui non agnoscat fuisse tum cives parisienses, qui scholaribus pecuniam subministrarent datis fidejussoribus, aut a patentibus per litteras rogati. Quod genus civium (sic) nuncios majores appellare consuevit universitas. Et quod genus officii ipsum etiam Stephanum abbatem praestitisse legimus : sic enim ille ep. 67 ad Alexandrum pontificum. Ad unius jussionis vocem vestra pater obtemperans, filio Laxii de Archerio, sicut praesens coram vobis promoiseram, absens exhibere curavi, quanquam sit vobis aliter per ejus vicinos intimatum. Frumento et vino stabilivi eum, ut altero confirmaretur cor hominis, altero latificationem sentiret. Superveniente nuncio mutatum est mandatum et aggravatum praecepto ut quotidianum victum in immensam pecuniae summam converterem et decem solidos parisienses per singulos menses puero numerarem. Factum ut imperastis. Cum hac et alia quaecunque jusseritis ego et fratres nostri parati simus et libenter suscipere et liberaliter adimplere. Sciat interim paternitas vestra nos in quibusdam clericis exhibendi per aliquos dominos meos cardinales consimilia onera sustinere.*

de loin parfois, entraînait forcément de très fréquentes requêtes auprès de messagers existant de toute manière dans les villes, ces dernières ayant dû l'accroissement, et même en grande partie le renouvellement, de leur population à l'accueil constant de populations d'origines variées. Probablement débordés par cette affluence, inédite jusqu'alors, les messagers s'étaient sans doute multipliés, certains d'entre eux s'étant sûrement spécialisés dans le service aux écoliers, si obligés de garder le contact avec leurs parents.

Reste à montrer plus précisément le mécanisme de la mise en place de ce service de correspondance.

Si les *scholares* des facultés de décret, de médecine et de théologie étaient âgés de vingt à trente-cinq ans, ceux de la faculté des arts n'avaient généralement qu'entre quatorze et vingt ans. Pour des étudiants de ce jeune âge, le maintien d'une liaison avec la famille était-il négociable ? Assurément, non. Or, ils étaient aussi les plus nombreux, en plus qu'originaires des parties les plus diverses du monde chrétien, ils s'étaient regroupés, suivant des affinités linguistiques, dans les quatre nations de France, de Normandie, de Flandre et d'Angleterre. Le poids de ces nécessités matérielles induites par le nombre et l'éloignement divergent avait poussé à l'organisation de messageries susceptibles de remédier à la difficulté.

En proie à des difficultés avec la jeune institution, le pape Honorius III désapprouvait fermement, le 11 mai 1219, depuis Saint-Pierre de Rome, au début de la troisième et dernière partie d'une lettre à l'évêque de Paris⁴⁹⁵, la morgue du chancelier de l'université qui avait notamment affecté un messenger :

Puis, comme un messenger était à dépêcher auprès du siège apostolique pour la conduite de l'appel et comme sans la collecte l'université n'aurait pas eu de dépenses, les maîtres en arts libéraux, par l'entremise de la foi, ont resserré les liens entre eux et leurs élèves afin de conserver ce qui parvenait à être mis en ordre en cette matière par leurs procureurs. Les dits procureurs avaient donné des instructions à ceux-là en toutes circonstances, afin qu'ils accordassent la partie couvrant les dépenses du messenger à dépêcher ; puisque le trajet pour venir jusqu'à nous avait été imposé par ceux mêmes qui étaient chargés de le défrayer, le messenger lui-même était très vite attaqué, les susdits chancelier et ses acolytes n'en tenant pas du tout compte ; puisque les mêmes savants, non seulement par la parole mais par le geste, avaient, de plus, appelé notre audience à dépêcher le messenger auprès de nous comme il a été dit, ils firent en sorte que, le premier dimanche du Carême, les maîtres comme les élèves qui avaient effectué la collecte ou avaient payé quelque chose pour mener l'appel susdit fussent publiquement

⁴⁹⁵ *Honorius III scribit Hervaero episcopo, Stephano decano et cantori trecensibus circa eandem causam, declarans litteras Octaviani episcopi Hostiensis ab episcopo paris. non potuisse in medium proferri. Mandat insuper ut sententia contra magistros et scholares parisienses a cancellario lata habeatur irrita. Reprehendit rigoem injustum cancellarii, et injungit ut ad Curiam veniat se ipsum si possit excusaturus, CUP, t. I, [n°] 31, p. 88-90.*

annoncés comme étant excommuniés ; conséquence de quoi, ils n'ont pas été admis au remède de la confession.⁴⁹⁶

De cette querelle assez confuse entre les différentes instances de l'université, on retient que les procureurs étaient responsables des fonds collectés pour décharger le messager de ses frais de mission au Saint-Siège⁴⁹⁷.

En février 1245, les maîtres de l'université de Paris se réunissaient dans l'église Saint-Mathurin en assemblée générale (*in plena congregatione*) et prenaient à l'unanimité (*de communi assensu*) une série de décisions⁴⁹⁸, dont l'article final visait à lutter contre la spéculation immobilière :

De même, si l'hôte n'a pas voulu mettre à disposition son gîte au prix fixé et que l'écolier lui a offert le montant réglementaire à acquitter sous peu et a promis de fournir là-dessus une garantie fiable, la même demeure est prohibée pendant cinq années. Aussi, celui-là ou ces écoliers, qui auraient reçu un logis défendu ou y auraient tardé et auraient refusé de quitter les lieux, aussi vite qu'ils auraient été avertis par le recteur ou le sergent par lui-même envoyé, ou par les procureurs semblablement ou par le messager par eux envoyé, qu'ils soient privés des facilités des écoliers et de l'université.⁴⁹⁹

Les propriétaires (*hospes*) qui pourvoyaient au logement (*hospitium*) des étudiants, jouissaient, du fait de leur accueil, des bénéfices des suppôts de l'université. Cette dernière obligeait, cependant, les bailleurs à louer aux écoliers à un tarif raisonnable qu'elle fixait par avance. Des *servientes* et des *nuncii* étaient prévus, au besoin, pour exercer la contrainte.

Il reste que, si ces officiers remplissaient tous deux la fonction de substitut de leurs maîtres lorsque ces derniers étaient absents ou indisponibles, le délégué des procureurs était désigné sous le terme de *nuncius*, alors que le représentant du recteur était un *serviens*. En effet, la différence hiérarchique se reportait sur les serviteurs relativement à la terminologie. En ce sens, le « sergent », sans doute armé, incarnait le pouvoir principal de l'université, tandis que le « messager », dont le port d'arme n'est pas avéré, n'était que la substitution d'une autorité

⁴⁹⁶ *Ibid.*, p. 89: *Porro cum ad prosecutionem appellationis predictae foret nuntius ad sedem apostolicam destinandus et sine collecta universitas non haberet expensas, magistri liberalium artium fide interposita se ac suos discipulos astrinxerunt ad servandum quod super hoc a suis procuratoribus contingeret ordinari. Cumque dicti procuratores injuncxissent eisdem, ut ad expensas nuntii destinandi contingentem tribuerent portionem et ipsis quod injunctum fuerat adimplentibus nuntius ipse iter ad nos veniendi jamdulum esset aggressus, predicti cancellarius et complices ejus contempto, quod ipsi doctores non solum verbo sed facto quoque nostram audientiam appellarant suum ad nos ut dictum est nuntium destinando, prima dominica Quadragesime tam magistros quam scolares qui fecerant collectam vel solverant ad prosequendam appellationem predictam excommunicatos fecerunt publice nuntiari ; unde nec ad confessionis remedium sunt admissi.*

⁴⁹⁷ Pearl Kibre ne cite cette lettre que parce qu'elle marque la première apparition des procureurs des quatre nations de la faculté des arts, *The nations of the mediaeval universities*, Cambridge (Mass.) (Publications no. 49) 1948, p. [65].

⁴⁹⁸ *De scholis a quibus retinendae sint et qualiter et de aliis articulis infra scriptis*, CUP, t. I, [n°] 136, p. 177-s.

⁴⁹⁹ *Ibid.*, p. 178 : *Ille autem vel illi scolares, qui domum interdictum receperint vel moram ibi fecerint et recedere noluerint, quam cito moniti fuerint per rectorem vel servientem ab ipso missum, vel per procuratores similiter vel nuncium ab eis missum, beneficiis scholar[um] et universitatis priventur.*

subalterne. Les récalcitrants avaient-ils plus de chances de s'en sortir avec ce dernier ? Le texte employait l'adverbe *similiter* pour signifier que les deux interventions étaient, en principe, équivalentes et se devaient donc d'être aussi efficaces l'une que l'autre. Dans les faits, la vue d'un sergent du recteur n'était-elle pas plus impressionnante ?

Alors qu'il séjournait à Viterbe, le pape Jean XXI lançait, le 18 janvier 1277, une opération aux suites célèbres en demandant à l'évêque de Paris Étienne Tempier d'enquêter sur les erreurs doctrinales dans l'enseignement universitaire parisien⁵⁰⁰. De ce bref morceau d'écriture inquisitoriale, il vaut bien qu'en soit donnée l'entière teneur :

Une nouvelle combien désagréable a naguère troublé nos oreilles et rendu amère notre âme, qu'à Paris, d'où la vive fontaine de la sagesse salvatrice présente en abondance au point d'avoir débordé de ses très limpides ruisseaux portant et diffusant la foi catholique jusqu'aux confins du monde habité, on dit qu'ont récemment pullulé certaines erreurs au préjudice de cette même foi. C'est pourquoi, par l'autorité des présentes, nous voulons et ordonnons de te prescrire rigoureusement de faire diligemment examiner de fond en comble, chez quelles personnes et en quels lieux les erreurs de cette espèce ont été dites ou écrites, et de consigner fidèlement par écrit ce que tu auras appris ou trouvé et de nous le transmettre par ton messenger plus rapidement que tu ne l'oublies.⁵⁰¹

Avant de publier ses fameux articles de censure anti-averroïstes du 7 mars et du 10 décembre de la même année, le maître en théologie avait été chargé par le pape de lui faire connaître la nature des si périlleuses *errores* qui se propageaient, tandis que son messenger devait tenir l'évêque de Rome au courant de l'avancée de l'*inquisitio*. Sachant que seuls les écrits restent, le pontife romain en appelait au zèle et à la promptitude, d'une part, de l'évêque inquisiteur afin que nul n'oublîât et, d'autre part, du messenger pour en être informé dans les plus brefs délais. À la pression d'agir afin que jamais plus cette situation ne se reproduisît, s'ajoutait, concernant le messenger, celle de l'urgence de savoir ce qui était justement en train de se passer.

Il est enfin avéré qu'au cours du XIV^e siècle, nations et facultés de l'université de Paris choisissaient des *nuncii* afin de faire part de leurs requêtes auprès du Saint-Père et, surtout, cette université élisait des *nuntii* chargés de porter ses suppliques à la cour d'Avignon.

⁵⁰⁰ *Johannis XXI Stephano episcopo parisiensi scribit ut de erroribus contra fidem, qui Parisius de novo pullulare dicuntur, inquirat*, CUP, t. I, [n°] 471, p. 541.

⁵⁰¹ *Loc. cit.: Relatio nimis implacida nostrum super auditum, amaricavit et animum, quod Parisius, ubi fons vivus sapientie salutaris habundanter huc usque scatuit suos rivos limpidissimos fidem patefacientes catholicam usque ad terminos orbis terre diffundens, quidam errores in prejudicium ejusdem fidei de novo pullulare dicuntur. Volumus itaque tibi auctoritate presentium districte precipiendo mandamus quatinus diligenter facias inspici vel inquiri, a quibus personis et in quibus locis errores hujusmodi dicti sunt sive scripti, et que didiceris sive inveneris, conscripta fideliter nobis per tuum nuntium transmittere quam citius non omittas.*

William J. Courtenay suppose que cette pratique existait dès les origines de l'institution⁵⁰². Ce que l'on ne saurait affirmer, si l'on ne s'appuie que sur les traces qui nous en sont parvenus.

Si l'exemple parisien montre que l'existence d'un cadre universitaire accentuait le recours aux messagers auxquels il fallait en conséquence octroyer des sauvegardes, qu'en était-il en province ?

Il est sûr que l'université de Toulouse a disposé de messagers dès le temps de sa fondation en 1233, puisque la lettre, datée du 27 avril, du pape Grégoire IX au comte de Toulouse Raymond VII, confirmant, depuis le palais du Latran, la création de cette institution, stipulait que les universitaires toulousains devaient bénéficier des mêmes avantages que leurs homologues parisiens (*ut ea, qua gaudent parisienses scholares*)⁵⁰³. En effet, l'une des dispositions, qui a peut-être inspiré le roi de France par rapport à l'université de Paris, concernait la jouissance d'un système de messagers et invitait à l'assimilation des messagers aux écoliers qu'ils servaient, en termes de droit à la *securitas* et à l'*immunitas* de la part de l'administration comtale :

En outre, toi, le comte, tes baillis et barons de la terre toulousaine, êtes engagés sous serment à prendre devants en matière de sûreté et de protection relativement aux personnes et aux biens des écoliers, et en particulier aux messagers des mêmes ; et par vos subordonnés, faites celui-là devenir le même. Et si quelques uns venaient, sur vos terres, à [les] dépouiller, eux ou leurs messagers, de [leur] argent ou de [leurs] autres affaires, que vous-mêmes, ou [les] fassiez punir, ou bien [les] punissiez directement.⁵⁰⁴

Si l'université Orléans, créée en 1305, a sans doute eu aussi des messagers à sa disposition dès ses premières années⁵⁰⁵, l'existence de personnes assurant le contact des étudiants avec leurs familles remonte certainement plus haut. Il est avéré que des messagers ont desservi la

⁵⁰² *Rotuli parisienses : supplications to the pope from the university of Paris*, vol. I. 1316-1343, éd. W. J. Courtenay, Leiden ; Boston ; Köln, 2002, p. 8, 15, 18 n. 41, 19, 22, 23, 24.

⁵⁰³ *Gregorius IX confirmat statutum card. romani, apost. sedis legati, ut Tolosae studium generale creetur atque magistris et scholaribus ibidem studentibus concedit libertatem, qua parisienses retuntur*, CUP, t. I, [n°] 99, p. 151-s.

⁵⁰⁴ *Ibid.*, p. 152 : *Necnon et ut tu, comes tolosanae, ballivi tui, et barones terrae, securitatem et immunitatem sub jurejurando premittere compellamini personis et rebus scholarium, ac etiam nuntiis eorundem ; et a vestris subditis illud idem fieri faciatis. Et si qui eos vel eorum nuntios in terris vestris pecunia vel rebus aliis spoliaverint, vos vel emendari faciatis, vel etiam emendetis.*

⁵⁰⁵ Dans son ultime réédition, la *Bibliothèque historique de la France*, éd. J. Lelong, rééd., rev., corr. et augm. C.-M. Fevret de Fontette, t. IV, Paris, 1775, p. 44, n° 45224, mentionnait un imprimé datant apparemment de la Régence, « sans nom de lieu ni d'imprimeur » et intitulé *Mémoire pour établir que l'université d'Orléans dès son origine, et successivement dans le temps, a été l'une des plus fameuses et des plus célèbres de l'Europe, et qu'elle a toujours eu droit d'avoir des messageries dans toutes les provinces du royaume, et même dans les pays étrangers*. Cet exposé visiblement judiciaire existait donc encore à la fin de l'Ancien Régime. Il contenait peut-être des pièces qui auraient pu servir à étayer notre propos. Le bibliographe en avait d'ailleurs affecté la notice d'une main typographique, comme pour attirer l'attention sur ce volume in-quarto dont il avait voulu souligner l'importance. Mais depuis, plus aucun catalogue ne le répertorie. Vraisemblablement a-t-il disparu, peut-être pendant la tourmente révolutionnaire, fatale à nombre d'institutions, mais pas forcément, les événements violents ayant secoué notre pays n'ayant pas manqué depuis deux siècles.

cit  orl anaise, d s le temps des  coles.   la fin du XII  si cle peut- tre, deux  coliers correspondaient de mani re suivie avec leurs parents⁵⁰⁶.

Montpellier profitait-elle, d s avant la fin de la p riode cap tienne, d'un service de messagerie ? Bien qu'aucun document ne puisse venir soutenir cette conjecture, il para trait  trange que ce f t la seule universit  du royaume   ne pas en avoir b n fici .

La probabilit  d'un syst me de messagers propres   desservir un  tablissement  tant presque m caniquement li  au nombre et   la diversit  g ographique d'origine de ceux qui le fr quentent, l'essor scolaire du XII  si cle et, plus encore, la constitution des premi res universit s au si cle qui a suivi ont successivement  t  des facteurs favorables   l'existence de messageries.

Si le poids du nombre sur le cours des choses est difficilement contestable, l'histoire des communications au XIII  si cle n'a jusqu'ici gu re support  une approche quantitative, faute de mat riaux appropri s.

Les messagers des universit s  chapperaient-ils   la r gle ? Tout au mieux pourrait-on se faire une id e du volume de courriers annuellement distribu s, en multipliant le nombre des  tudiants, que l'on peut estimer   environ 10 000, par la fr quence de leurs relations, sans doute de trois   quatre par an. Mais, que signifieraient ces dizaines de milliers d'objets transport s chaque ann e, par rapport aux quelques milliards que les moyens d'aujourd'hui permettent d'acheminer, sinon l' vidente explosion quantitative induite par la modernit ⁵⁰⁷ ?

Force est de constater que, replac s dans leur contexte, les messagers de l'universit  de Paris se chargeaient d'une partie, certes importante, mais, somme toute, tr s relative du transport des correspondances et des petites marchandises par rapport   l'ensemble des corps eccl siastiques, d'une part, dans la mesure o  l'universit  de Paris n' tait pas la seule   exister   l' poque, et d'autre part, parce que les universit s ne drainaient pas toujours plus de monde que certaines autres institutions d' glise.

⁵⁰⁶ Voir plus haut, p. 155.

⁵⁰⁷ Il est encore   noter que la d mat rialisation des messages que permettent les nouvelles technologies multiplie toujours plus le nombre des  changes, ces derniers perdant, peut- tre dans les m mes proportions, en sens et en valeur. Mais l  commence un autre terrain, celui du sociologue.

PARTIE III. Rencontre de deux intérêts et écriture de l'histoire

Chapitre 1. Matériaux pour une vision de l'hier et de l'ailleurs...

Parfois bouc émissaire, sur lequel retombait les torts du maître qui l'envoyait, le messenger n'était-il pas, de même, souvent accablé des stéréotypes affublés aux personnes d'époque reculée ou de culture différente ?

La forte présence des messagers dans les représentations était-elle à la mesure de la place des messagers dans la vie réelle du XIII^e siècle ? Si la pertinence de cette question paraît incontestable, rien n'indique en fait que l'historien dispose des moyens d'y répondre. La surproportion des messagers au sein des narrations, qui laisse accroire un messenger attaché au quotidien des médiévaux, ne devrait-elle pas justement le permettre ? En effet, les sources narratives, constituant en général le point de rencontre entre les sources pragmatiques et d'autres, plus à distance de la réalité, on s'attendrait a priori à y trouver la solution au problème. Reste que l'examen des matériaux à disposition ne laisse pas penser que les sources hagiographiques ou historiographiques recourent davantage les sources diplomatiques et amène à considérer autrement l'apport potentiel de ces narrations. Cette prévalence du thème du messenger dans les représentations narratives tenait effectivement plutôt à l'objet même de ces œuvres, qui était de relater un grand nombre de faits, et la figure du messenger, qui y était intégrée, s'attachait au fait, ce dernier fondant toute narration. L'intérêt réside dans l'analyse du messenger par rapport au fait rapporté, que celui-ci soit réel, réinventé, symbolique, ou même imaginaire, en vue de dégager une certaine idéologie du messenger qui devait prévaloir à l'écriture des passages le mettant en scène. Certes, demeurera toujours l'interrogation sur l'importance de leur décalage d'avec le réel, mais sans que rien ne permette de l'évaluer.

Ainsi absents des grandes miniatures et des marges, les messagers se concentraient dans les petites miniatures de colonne et encore davantage dans les initiales de chapitres. Ils formaient donc un élément mineur, mais non marginal de l'enluminure. Par conséquent, leur figure était celle de la minorité et non de la marginalité⁵⁰⁸. Le fait que les enlumineurs leur aient consacré l'intérieur des initiales historiées anctionnait la place charnière du messenger, aux articulations

⁵⁰⁸ Ces remarques restent valables tant que n'est pas dépassé le cadre spatio-temporel que nous nous sommes attelés à étudier. L'on n'aurait pu être aussi catégorique, s'il avait été question de l'Allemagne ou de l'Italie à la même époque ou surtout de la France du XV^e siècle.

des chroniques. C'est pourquoi si l'on se figure ce que devait être le corps social d'alors, les messagers se situeraient aux articulations bien plus qu'aux membres⁵⁰⁹.

Parmi les relations de l'histoire profane, existait-il des modèles puisés dans les mondes anciens et lointains ?

Geoffroi de Villehardouin, témoin oculaire et protagoniste de la quatrième croisade, en faisait le récit quelques années plus tard seulement, sans doute entre 1207 et la fin de sa vie en 1213, étant devenu le principal conseiller du roi de Thessalonique Boniface I^{er} de Montferrat, dont les terres étaient issues du dépeçage de l'Empire grec auquel cette expédition avait abouti. À ce qu'il rapportait, en novembre 1202, les croisés avaient été entraînés par les Vénitiens à mettre le siège devant Zadar, en Dalmatie. Résolus à se rendre, les habitants de la ville assiégée avaient envoyé des « messages », mais la brouille entre le doge de Venise et les barons français avait différé la capitulation⁵¹⁰.

La place de ces messagers dalmates était regardée comme secondaire par rapport à la mésintelligence franco-vénitienne, véritable raison de l'issue de cette croisade.

Villehardouin se souvenait également qu'au début de l'été 1203, les croisés avaient répondu à Nicolas Rous, messenger de l'usurpateur Alexis, qu'ils ne daignaient plus recevoir quiconque de sa part, jusqu'à ce que ce dernier eût restitué « la corone et l'empire », en vue d'une réconciliation avec son neveu usurpé et que le seul « message » qu'ils avaient attendu avait été celui qui serait venu dans cette intention⁵¹¹.

Ce passage montre que l'attention qui pouvait être prêtée au messenger ne l'était souvent qu'à propos du message qu'il apportait. Ce qui le rendait d'autant plus dépendant de la volonté des parties en présence. Cette fréquente dépersonnalisation du messenger se vérifiait d'autant mieux lorsque l'on avait affaire au camp adverse.

Lors du premier assaut contre Constantinople, au début du mois de juillet 1203, et de la prise des vingt-cinq tours, les Vénitiens s'étaient retrouvés en position de force et avaient voulu le

⁵⁰⁹ Ce qui a été dit quant à l'étude textuelle s'applique naturellement à l'étude iconographique, qui gagne ainsi sûrement davantage à l'analyse du messenger en tant que scène mettant en situation un personnage sans identité fixe, plutôt que comme stéréotype iconique conséquemment assorti d'attributs constants. Le répertoire des sources de la présente thèse donne à voir de nombreux exemples d'images inspirées de l'histoire sainte et de l'histoire ancienne qui viendraient illustrer le propos

⁵¹⁰ *La conquête de Constantinople*, éd. J. Dufournet, Paris (GF texte intégral, 215) 1969, p. 47-s.

⁵¹¹ *Ibid.*, p. 66-s.

faire savoir à leurs alliés en expédiant des « messages as barons de l'ost » pour que ces derniers vinssent leur prêter main-forte⁵¹².

À la lecture de cette chronique transparait l'importance militaire des messagers, véritables agents de ce que nous appelons aujourd'hui les transmissions. Ces dernières consistent en l'organisation de liaisons permettant l'exercice du commandement et la mise en œuvre des moyens d'action en vue d'une progression des forces mobilisées. Dans le cas étudié, le message à faire parvenir était la nécessité de renforts dans le but de consolider l'avancée vénitienne.

À la fin du mois de juillet 1203, suite à la fuite d'Alexis III, les habitants de Constantinople avaient rétabli Isaac l'Ange sur le trône impérial et « pristrent messages par le conseil l'empereor Sursac, et envoierent à l'ost » des croisés. Ces derniers les avaient reçus, mais étaient restés méfiants à l'égard de ces Grecs, « messaige » qui étaient alors sortis « dui ou troi ensemble » et avaient répandu « ces noveles meïsmes. »⁵¹³

Le thème récurrent du messenger prisonnier des soubresauts politiques et à la croisée des ambitions des envoyeurs et des destinataires se vérifiait une nouvelle fois.

Celui qui, à la suite de la fondation de l'Empire latin d'Orient, était devenu maréchal de Romanie écrivait qu'en février 1207, « li message » de Boniface de Montferrat avaient été dépêchés auprès de l'empereur Henri I^{er} de Hainaut, dans la ville même de « Constantinoble », pour annoncer l'arrivée, en vue du mariage impérial, de la fille du marquis lombard, laquelle avait voyagé par bateau (« en galies ») jusqu'à Thessalonique (« la cité d'Aines »)⁵¹⁴.

Parce qu'ils constituaient la clé de la perpétuation d'une dynastie, le mariage ou l'arrivée d'une princesse à cette fin se devaient d'être annoncés par messenger, fût-elle d'une nation étrangère, du moment qu'elle était chrétienne.

En juin de la même année Théodore Lascaris, l'un des protagonistes de la résistance grecque aux Latins, avait « prist ses messages » pour demander une trêve à Henri de Hainaut⁵¹⁵.

Durant l'été 1207, des « coreor » avaient ravitaillé l'empereur « et l'oz des François » en campagne. Cependant, les preneurs du souverain, pris au piège de leur zèle en un terrain si accidenté, s'étaient bientôt perdus. Henri avait fini par réagir en chargeant Ancel de Caeu de « garder les correors » et en engageant les « quatre batailles » d'Eustache de Caeu, de Thierry de Flandres, de Gautier d'Escornai et de Jean Bliaut, pour tenter de les retrouver. Mais, les

⁵¹² *Ibid.*, p. 75.

⁵¹³ *Ibid.*, p. 78.

⁵¹⁴ *Ibid.*, p. 166-s.

⁵¹⁵ *Ibid.*, p. 176.

résistants ayant profité d'un terrain propice aux embuscades, l'expédition avait tourné au fiasco⁵¹⁶.

« En cel termine, » le marquis de Montferrat avait sollicité un hommage à l'empereur, par l'intermédiaire de « ses messages »⁵¹⁷.

La fin du récit de Villehardouin, relatant la très pénible implantation des Occidentaux en Grèce, renouait également avec les usages classiques des messagers et des coureurs au sein de la société féodale.

Cette campagne au résultat encombrant était également relatée, à la fin de la deuxième décennie du XIII^e siècle par un autre croisé. Le simple chevalier picard Robert de Clari, duquel la Byzance aussi vicieuse que fastueuse avait choqué la petite condition, faisait naturellement état de l'ingratitude d'Alexis IV Ange face aux seigneurs français qui l'avaient pourtant réhabilité. Enrico Dandolo, qui s'était rapidement inquiété de la récompense qui ne venait pas, avait prévenu le basileus par l'intermédiaire d'un messenger de son intention de rappliquer⁵¹⁸.

Le messenger qu'avait pris le doge occupait peu de place à l'intérieur d'un récit dont le thème dominant était celui du pauvre chevalier écoeuré tant par la corruption byzantine que par la cupidité des barons et des Vénitiens.

Dans les premières années de la troisième décennie du XIII^e siècle, la version française de la chronique de Guillaume de Tyr avançait, à propos de l'assaut donné en 1173 à l'hôtel du Temple par le roi de Jérusalem pour mettre la main sur le meurtrier des ambassadeurs du Vieux de la Montagne auquel il avait souhaité s'allier, que l'ire d'Amauri I^{er} était telle que ce dernier aurait aimé, s'il n'était pas mort brusquement quelques jours après, expédier « lettres et bons messagers » à tous les princes chrétiens en vue de signaler l'étendue des méfaits des moines soldats en Syrie, dont les premières victimes étaient justement ceux qu'ils devaient protéger⁵¹⁹.

⁵¹⁶ *Ibid.*, p. 177-s.

⁵¹⁷ *Ibid.*, p. 178-s.

⁵¹⁸ *De ceux qui se croisèrent...*, éd. A. Pauphilet, *Historiens et chroniqueurs du Moyen Âge*, Paris (La Pléiade) 1952, p. 54.

⁵¹⁹ *L'estoire de Eracles empereur et la conquête de la terre d'outremer* (traduction française de la *Chronica*), éd. AIBL, *Recueil des historiens des croisades. Historiens occidentaux*, t. I, Paris, 1844-59, p. 972.

Même si l'envoi de ces messagers ne fut pas effectif, il montre en tous cas que leur parole était supposée faire ou défaire une réputation. Quoiqu'il en fût, l'archevêque de Tyr ne soignait guère l'image de l'ordre militaire.

L'évêque racontait qu'en 1239, lors de la translation des reliques de la Passion depuis Constantinople jusqu'à Saint-Denis, des *nuncii* avaient accompagné tout au long du trajet le cortège sans cesse renouvelé des porteurs de la Couronne d'épines. Ces mêmes *nuncii* avaient également apporté à Louis IX les sceaux des grands (*preceres*) de l'empire latin d'Orient ainsi que des lettres patentes de l'empereur Baudouin⁵²⁰.

Guillaume de Rubrouck cordelier flamand prit très certainement part à la sixième croisade auprès de Louis IX relation écrite dans un couvent d'Acre, vers 1255-1256, d'un itinéraire de deux bonnes années sous la forme d'un journal adressé à son seigneur.

Le frère mineur rapportait qu'à son départ de Soldaïa, en Crimée, le 1^{er} juin 1253, les autorités de la ville avaient fourni cinq chevaux de selle à lui et à ses quatre compagnons qu'il citait, à savoir Barthélemy de Crémone, autre franciscain, Gosset, « porteur des présentes » (*lator presentium*), Homodei, interprète et Nicolas, jeune esclave racheté avec les aumônes de Louis IX⁵²¹.

Gossetus est effectivement celui qui suivit Rubrouck jusqu'à Saint-Jean d'Acre et porta le compte-rendu de voyage au roi de France, puisque le frère y faisait de nouveau allusion dans l'épilogue⁵²².

En tentant de justifier le fait qu'il fût venu sans cadeau, le mineur concluait à l'incompatibilité des fonctions de moine, qui ne possède rien, et de messenger, qui transporte les biens des autres, lorsqu'il racontait son arrivée au camp du khan Sartach, dans le bassin de la Volga, le 31 juillet de la même année⁵²³.

L'argument était à la fois séduisant et quelque peu tiré par les cheveux.

Arrivé le 27 décembre à la cour du Grand Khan, dans le désert mongol, l'explorateur n'avait pas voulu expliquer aux gens de Mangou exactement pourquoi il était venu, par crainte de contredire les « paroles du messenger » de Batou⁵²⁴.

⁵²⁰ *Susception de la sainte Couronne*, éd. RHF, t. XX, p.

⁵²¹ *Itinerarium Willelmi de Rubruc*, éd. A. Van den Wyngaert, *Sinica franciscana*, t. I : *Itinera et relationes fratrum minorum saeculi XIII et XIV*, Florence, 1929, p. 170.

⁵²² *Ibid.*, p. 329.

⁵²³ *Ibid.*, p. 201.

⁵²⁴ *Ibid.*, p. 245.

L'expression *verba nuntii* était une périphrase utilisée pour signifier que le khan Batou l'avait averti de ne pas outrepasser la mission qui lui avait été confiée s'il tenait à rester sain et sauf.

Le lendemain, dans une maison chrétienne située non loin du camp impérial, le frère mendiant et ses compagnons avaient dit à un moine arménien ce qui les avait amenés jusqu'à lui, lequel les avait félicités en les qualifiant de « messagers de Dieu » (*nuntii Dei*)⁵²⁵.

Le franciscain rapportait qu'il avait appris, début janvier 1254, que l'empereur mongol pouvait confier à un messenger une tablette de commandement en or gravé qui donnait à son porteur (*lator iste bulle*) un pouvoir absolu⁵²⁶.

L'informateur relevait, en effet, les pratiques singulières des peuples qu'il avait rencontrés.

Le 27 mai, alors que la cour de Mangou Khan poursuivait ses déplacements autour de Caracorum, les secrétaires chargés de recueillir les paroles du missionnaire lui avaient dit que l'empereur savait bien qu'il n'avait pas de message pour lui (*scit vos non habere nuntium ad eum*), mais qu'en tant que prêtre, il était venu pour prier. Ils lui avaient également demandé si des *legati* avaient déjà été échangés entre le royaume de France et l'Empire mongol⁵²⁷.

À la fin de sa relation, Guillaume de Rubrouck se souvenait qu'il avait appris, en mai 1254, en Petite Arménie, sur le chemin du retour à Acre, l'arrivée des *nuntii* du roi local destinés à son propre père et que, du coup, il s'était aussitôt rendu auprès de ce dernier pour avoir des nouvelles de son fils. Les *nuntii* en question avaient annoncé le retour du roi et avaient informé de l'allègement du tribut mongol et de l'exemption de la réception des *legati* accordée par le Grand Khan⁵²⁸.

L'*Histoire de Saint Louis* de Jean de Joinville, commencée vers 1272 et achevée en 1305, relatant des événements auxquels ce seigneur avait lui-même pris part et rapportant de nombreux faits d'ambassade, contenait quelques détails sur la réception des messagers ou sur les présents qu'ils apportaient dans un contexte de lutte géopolitique.

Pendant son étape à Chypre sur le chemin de la septième croisade, Louis IX avait reçu la visite de messagers du Grand Khan lui promettant de l'aider pour reprendre Jérusalem⁵²⁹.

Le compagnon d'armes de Louis IX se souvenait qu'en 1249, les Mamelouks avaient connu l'emploi du pigeon comme porteur de dépêches, même si cette fois-là, étant donnée la mort du sultan, aucun messenger n'était venu porter de réponse⁵³⁰.

⁵²⁵ *Ibid.*, p. 246.

⁵²⁶ *Ibid.*, p. 255.

⁵²⁷ *Ibid.*, p. 293.

⁵²⁸ *Ibid.*, p. 329.

⁵²⁹ *Histoire de Saint Louis, credo et lettre à Louis X*, trad., éd. N. de Wailly, Paris, 1874, § 133 et 134.

Joinville rapportait qu'en avril 1250, après la défaite de Mansourah, alors que les barons avaient été inhumainement entassés par les païens dans les soutes des galères, un messager sarrasin était venu pour leur dire d'aller parler aux émirs⁵³¹.

Le sénéchal de Champagne notait qu'un jour de l'été 1250, étaient arrivés par erreur auprès de Louis IX des « messages » de l'empereur germanique, munis de lettres de créance, qui avaient dit au roi qu'ils étaient envoyés pour sa libération. En effet, leur souverain n'avait pas été au courant de la délivrance du roi de France⁵³².

La lenteur des communications avait, en effet, pour première conséquence un possible déphasage avec des faits se déroulant dans des contrées éloignées.

Selon Joinville, en 1250, le sultan d'Alep Nacer avait proposé au roi de France par ses « messages » d'échanger Jérusalem, qu'il contrôlait, contre une aide dans la conquête de l'Égypte. Le « benoit roi » avait répondu qu'il lui était impossible d'engager les hostilités contre les émirs tant qu'il restait encore des prisonniers à faire libérer⁵³³.

En l'été 1250, le « Vieil de la Montaigne » avait envoyé ses messagers, munis de lettres de créance et d'offrandes, auprès du roi de France, à Acre, pour se faire connaître. La présentation des messagers, surarmés, et le discours de l'émir avaient provoqué des incidents. Joinville faisait alors allusion à une certaine immunité diplomatique, puisque les Assassins avaient quand même pu rentrer sans encombre. Les messagers assassins étaient, toutefois, revenus avec une débauche de cadeaux somptueux pour se rapprocher de Louis IX. Cependant, cet excès n'avait pu que déplaire au roi, à qui les parfums capiteux et surabondants qui s'étaient libérés en même temps que les dons avaient été présentés, avaient peut-être fait craindre l'envoûtement⁵³⁴.

S'il était naturel qu'un roi restât méfiant face à une approche sirupeuse, les senteurs, auxquelles étaient attribuées des vertus tant médicales que magiques, avaient fait monter l'inquiétude au point que le roi avait trouvé cette présence repoussante. Cet épisode avait presque la portée didactique d'un miroir au prince.

Les émirs égyptiens avaient envoyé, un jour de l'automne 1250, des messagers auprès de Louis IX pour conclure une trêve, mais le « benoit roi » avait refusé en leur rappelant les

⁵³⁰ « Les Sarrazins envoierent au soudanc par coulons messagiers, par trois foiz, que le roi estoit arivez, que onques message n'en orent, pour ce que li soudans estoit en sa maladie ; et quand il virent ce, il cuidierent que li soudans fust mors, et lessierent Damiete. » *Ibid.*, § 163.

⁵³¹ *Ibid.*, § 394.

⁵³² *Ibid.*, § 443.

⁵³³ *Ibid.*, § 444.

⁵³⁴ *Ibid.*, § 451-458.

prisonniers toujours pas libérés, les têtes des chrétiens pendant aux murs du Caire, les enfants enlevés et islamisés de force ainsi que leur dette de 200 000 livres⁵³⁵.

Les messagers tartares étaient revenus, à la fin de l'année 1250, et avaient promis au roi de France une aide pour recouvrer Jérusalem⁵³⁶.

À la fin de l'expédition française en Terre sainte, des messagers du seigneur de Trébizonde étaient venus auprès de Louis IX, à Sayette, offrant de nombreux présents et notamment des armes⁵³⁷.

À la lecture de ces épisodes, les alliances ne cessaient de se faire et de se défaire au gré des rapports de force et des intérêts fluctuants. Les mémoires du seigneur de Joinville ainsi prises sous l'angle des messagers mettent en lumière l'aspect essentiellement historiographique d'un récit que l'on a parfois coutume de considérer comme une vie de saint.

En août 1307, sans doute à Poitiers, le frère Hayton, de l'ordre de saint Augustin, cousin germain du roi d'Arménie et seigneur du Cort, fief probablement oriental, dictait à Nicolas Falcon de Toul un récit en français d'évènements survenus en Orient. Cette histoire rapportait qu'au VII^e siècle, suite à l'invasion sarrasine, le roi de Perse Assobarich avait dépêché « ses messaiges » auprès des souverains voisins d'en deçà du fleuve Phison. Selon cette même histoire, en 1260, des « message » étaient venus au royaume de Perse annoncer l'avènement de l'empereur Kubilay⁵³⁸.

Une autre version française du texte de Frère Hayton surgit à Poitiers en août 1307, « par le commandement de l'apostolle mon seignor Clement pape quint ». Cette version relatait que lors de la conquête musulmane de l'Asie centrale au milieu du VII^e siècle, le calife ayant joué le même rôle d'arbitre auprès des sultans que le pape envers les rois, les « Turquemaus », anciens alliés des Perses, n'ayant osé affronter les troupes sarrasines, avaient offert leur soumission au calife par le truchement de « messages ». De plus, au début des années 1260, un « messenger » était venu auprès d'Hulagu, qui s'appêtait à mettre la main sur la Terre sainte au profit des chrétiens, pour lui faire part du décès de son frère Mango Khan et du désir des barons qu'il prît sa suite. Quelques années après, nous rapportait le texte, le sultan d'Égypte, inquiet de la puissance de l'empire tartare d'Abaga, avait dépêché « ses messages »

⁵³⁵ *Ibid.*, § 469.

⁵³⁶ *Ibid.*, § 470-s.

⁵³⁷ *Ibid.*, § 591.

⁵³⁸ *Fleur des histoires de la terre d'Orient*, éd. AIBL, *Recueil des historiens des croisades. Documents arméniens*, t. II, p. 171, 192.

en leur faisant dire que l'armée d'Abaga était déjà en marche, auprès d'autres Tartares, de Coumanie et de Russie, qui lui étaient alliés⁵³⁹.

Nicolas Falcon traduisait en latin le récit de ce même religieux augustin, vers 1307-1308, peut-être encore à Poitiers. Aux dires de ce récit, au VII^e siècle, Asdaiorth, le roi de Perse, ayant craint d'être soumis aux Sarrasins, avait envoyé ses *nuncii* aux rois et princes environnants. Cette histoire disait aussi qu'en 1260, des *nuncii* étaient venus à Hulagu pour mettre ce dernier au courant de la montée sur le trône impérial de son frère Kubilay⁵⁴⁰.

À l'abbaye de Saint-Denis vers 1290, Guillaume de Nangis relatait qu'en 1280, Philippe le Hardi et Alphonse le Sage, respectivement rois de France et de Castille, s'étant retrouvés avec leurs gens dans une région frontalière, en avaient profité pour régler leur différend à propos de la veuve Blanche et de ses enfants. Le chroniqueur dionysien évoquait donc les messagers envoyés à Dax pour régler cette affaire (*solemnes nuncii pro dicto negotio expediendo apud Aquas*). Mais, le moine insistait surtout sur le rôle du pape Nicolas III qui n'avait pas dépêché n'importe quels messagers, puisqu'il s'était agi des ministres généraux des deux plus grands ordres mendiants, à savoir des frères prêcheurs, autrement dits dominicains, ainsi que mineurs, ou franciscains⁵⁴¹. L'historiographe de Philippe le Bel ne pouvait manquer de montrer la fourberie du roi d'Aragon dans les Vêpres siciliennes du 30 mars 1282. À ses dires, Pierre III avait envoyé auprès du pape (*ad romanam curiam*) des *solemnes nuncios* ayant feint un projet de croisade de leur roi à partir de la Sicile en révolte. Le chroniqueur faisait aussi état de la mission de pacification subséquente du cardinal légat Gérard Bianchi, lequel avait eu recours à des messagers (*nuncii*), lesquels avaient été favorablement accueillis par de nombreux Siciliens, notamment les habitants de Messine, mais que Pierre le Grand avait vivement repoussés⁵⁴².

En la même abbaye aux alentours de 1300, le même chroniqueur rapportait qu'en 1216, à l'issue de l'élection de Pierre de Courtenay comme empereur latin d'Orient, des *solemnes nuntii* avaient été dépêchés en France pour ramener celui qui n'était jusque là que comte d'Auxerre. D'après ce célèbre chroniqueur, en 1236, le Vieux de la Montagne, roi des

⁵³⁹ *Fleur des histoires de la terre d'Orient*, éd. H. Omont, « Notice du ms. Nouv. Acq. Franç. 10050 de la Bibliothèque nationale contenant un nouveau texte français de la *Fleur des histoires de la terre d'Orient* de Hayton », dans *Notice et extraits des manuscrits de la Bibliothèque nationale et autres bibliothèques*, t. XXVIII, Paris, 1903, p. 267, [289], [291]-s.

⁵⁴⁰ *Flos hystoriarum terre Orientis*, éd. AIBL, *Recueil des historiens des croisades. Documents arméniens*, t. II, p. 276, 295.

⁵⁴¹ *Destinavit ad hoc solemnes nuncios ministros generales fratrum praedicatorum et minorum. Gesta Philippi [III] regis*, éd. RHF, t. XX, Paris, 1840, p. 513-s.

⁵⁴² *Ibid.*, p. 517, 519.

Assassins (*rex Harsacidorum*), avait envoyé des *nuntii* pour éliminer (*occidere*) Louis IX. Mais, aux dires du chroniqueur, grâce à Dieu, le prince ismaélien était revenu sur sa décision et avait dépêché d'autres messagers (*alii nuntii*) pour dire au roi de France de s'entourer de gardes. Les autres messagers ayant rattrapé les premiers, ils s'étaient tous finalement rendus pacifiquement auprès de Louis IX, lequel les avaient honoré de cadeaux (*munera*), et leur propre roi, « en signe de paix et d'amitié » (*in signum pacis et amicitiae*), avaient fait apporter une foule de présents (*xenia et dona quamplurima*). En 1277 (n. s.), depuis les confins de l'Asie (*ab extremis finibus Orientis*), des *nuntii* tartares étaient venus auprès de Philippe le Hardi, lui ayant offert l'appui de leur nation et leurs conseils dévoués, si le roi de France entreprenait une expédition contre les Sarrasins de Syrie. Ils avaient été repoussés, car « Dieu seul savait, si, à la vérité, ils avaient été de vrais messagers ou bien des espions » (*Si vero veri nuntii aut exploratores fuerunt, Deus novit*). Regardés comme barbares (*nec moribus*) et sous l'emprise d'une secte orientale (*de secta georgianorum christiani, quae natio tartaris est totaliter obediens et subjecta*), ils avaient cependant fêté Pâques à Saint-Denis et étaient repartis faire la même proposition au roi d'Angleterre. En 1297, en pleine campagne de Flandre, Philippe le Bel avait reçu des *nuntii* du roi d'Angleterre, également engagé dans le conflit, une proposition de trêve. Le moine de Saint-Denis écrivait encore que, la semaine de Pâques 1303, le roi de France avait encore accueilli des *nuntii* tartares lui ayant soumis leur projet de chasser les Sarrasins de Terre sainte avec l'aide française et de se convertir au christianisme⁵⁴³.

Les détails sur la réception ainsi que le descriptif des cadeaux tenaient en général sur une ligne, car l'enjeu était en fait ailleurs. C'était le contexte géopolitique qui gouvernait l'économie des chroniques, dont les messagers ne pouvaient être que de modestes éléments, honorés ou stigmatisés, prisonniers des relations de leurs maîtres. Les messagers étaient les seuls dans l'affaire à porter le fardeau d'un éventuel très long voyage et, en plus, ils risquaient de leur personne les conséquences des choix de ceux qu'ils servaient.

Le continuateur de Guillaume de Nangis reprenait, dans la première décennie du XIV^e siècle, l'épisode des messagers tartares. En juin 1309, suite à son élection comme roi des Romains, Henri VII avait envoyé des *solemnes nuntios et ambassiatores* à Avignon pour demander la bénédiction du souverain pontife ainsi que la couronne impériale. Le pape Clément V avait

⁵⁴³ *Chronicon Guillelmi de Nangiaco*, éd. *Chronique latine de Guillaume de Nangis de 1138 à 1300 avec les continuations de cette chronique de 1300 à 1368*, éd. H. Géraud, Paris, 1843., t. I, p. 153, 188, 247-s., 302, 326.

acquiescé et lui avait donné rendez-vous dans la basilique romaine des Apôtres⁵⁴⁴. En 1317, le pape Jean XXII avait été prêt à se prononcer sur les affaires flamandes, jusqu'à ce que des *flamingorum nuntii* lui eussent dit que des pouvoirs (*potentiam vel mandatum*) insuffisants leur avaient été conférés pour ce type de décision. Peu de temps après, l'archevêque de Bourges et le général des dominicains (*magister ordinis praedicatorum*) avaient été envoyés en France pour achever le traité et le valider au nom du pape. Les Flamands avaient demandé des garanties à Philippe V, qui les leur avait accordées, mais, contradictoires, ceux-ci les avaient, en fin de compte, refusées. Face à cet échec, les *nuntii papae* étaient retournés chez eux. L'année d'après, Jean XXII avait envoyé de nouveaux *nuntii* aux Flamands afin de leur dire qu'il estimait que le roi avait présenté suffisamment de garanties et que si ceux-ci les refusaient, il les aurait déclarés parjures et opposés à la croisade. Or, les Flamands avaient considéré que le pape n'avait le droit que de les conseiller et non de les commander. Ils avaient, ceci dit, accepté une entrevue à Compiègne pour l'octave de l'Assomption. Le pape y avait envoyé le maître de l'ordre des prêcheurs, accompagné d'un frère mineur maître en théologie. Le roi avait de même envoyé des messagers solennels à cette rencontre. Mais, de la part des Flamands n'étaient arrivés que deux jeunes bourgeois qui disaient ne pas avoir été envoyés pour quoi que ce soit et qu'ils poursuivaient juste leur bétail échappé. Aux messagers papaux et royaux, il n'était plus resté qu'à rentrer à la maison (*Et sic delusi tam papales quam regales nuntii, ad domum sunt reversi.*). L'anonyme moine de Saint-Denis rapportait encore qu'en 1319, les Gantois ayant renoncé à payer une lourde amende pour avoir refusé de marcher sur Lille avec leur comte, celui-ci s'était emparé des alentours de leur ville, ayant tué, arrêté ou rançonné les habitants. Mais, ces derniers avaient résisté vaillamment. À ce moment-là, le comte avait accepté de prendre part à une conférence de paix (*colloquium super informatione pacis*) avec le roi, afin d'aboutir à un traité à négocier avec les *nuntii* du roi. Mais le jour venu, n'étaient arrivés que des *internuntii* qui n'avaient excusé l'absence du comte que par de légers prétextes⁵⁴⁵.

Les messagers n'étaient-ils que des pions, portant les stigmates des conflits auxquels ils étaient mêlés malgré eux ? Cela étant dit, la figure du messenger participait à la scansion de la chronique, voire à son découpage en séquences.

⁵⁴⁴ *Continuationis chronici Guillelmi de Nangiaco pars prima*, éd. *Chronique latine de Guillaume de Nangis de 1138 à 1300 avec les continuations...*, t. I, p. 335, 372.

⁵⁴⁵ *Continuationis chronici Guillelmi de Nangiaco altera pars*, éd. *Chronique latine de Guillaume de Nangis de 1138 à 1300 avec les continuations...*, t. II, p. [1]-s., 2, 11, 19.

Jean Desnouelles, abbé de Saint-Vincent de Laon, fut sans doute, au début du XIV^e siècle, auteur d'une chronique qui exposait que Philippe le Bel ayant assiégé Douai après sa cuisante défaite de Courtrai, le chef des Flamands, Jean de Namur, avait envoyé quatre messagers qui « passèrent mer » pour solliciter l'aide du roi d'Angleterre. Ce dernier avait été embarrassé par leur « message secret ». La reine s'en était mêlée. Édouard I^{er} avait fini par repousser la demande des « messager de Flandre » d'intervenir contre son beau-frère. Mais, ayant profité du sommeil de son mari, Marguerite, sœur du roi de France, avait envoyé chercher un clerc par son chambellan, puis :

luy fist escrire unes lettres, puis les scella, et bailla le lettre à I. messaige, et lui conta qu'il se hastat d'aller au siège devant Douay, et que en le propre main du roy il baillaist chelle lettre, et non à aultruy. Li messages prist le lettre et se mist à voye, et passa la mer, et alla tant qu'il vint à Douay au siège, et trouva le roy, et li bailla le brief.

Philippe IV avait été ainsi informé de ce que tramaient les rebelles⁵⁴⁶.

Il arrivait aux chroniqueurs d'illustrer les précautions que prenaient leurs contemporains afin d'assurer la confidentialité d'une information réservée.

Geoffroi de Paris composait une chronique en vers, une décennie environ après les événements relatés. Après être devenu empereur germanique, Henri VII avait voulu obtenir le titre de roi des Romains. Il avait donc envoyé « de sa noble gent mesagiers, deux prélas et cinq chevaliers » auprès du titulaire, Robert, pour requérir « de son royaulme foy et hommage. » Le roi des Romains, qui ne s'était néanmoins guère fait impressionner, lui avait toujours refusé ses propositions⁵⁴⁷.

Le continuateur anonyme de la *Chronique* de Géraud de Frachet écrivait, dans la deuxième décennie du XIV^e siècle, qu'à la suite de l'affaire Bernard Saisset, le pape Boniface VIII avait envoyé, aux calendes de novembre 1301, l'archidiacre de Narbonne, en tant que *nuntius*, pour qu'il citât à comparaître à Rome :

[...] par lettres, tous les prélats du royaume de France et tous les maîtres en théologie, en droit canon et civil, notamment les abbés clunisiens, cisterciens, prémontrés, l'abbé de Saint-Denis en France, et l'abbé de Marmoutier à Tours⁵⁴⁸.

⁵⁴⁶ *Extraits de la chronique attribuée à Jean Desnouelles, abbé de Saint-Vincent de Laon*, éd. RHF, Paris, t. XXI (Saint Louis-Charles IV), éd. N. de Wailly et L. Delisle, 1855, p. 192-s.

⁵⁴⁷ Geoffroy de Paris, *La chronique métrique attribuée à Geffroy de Paris*, éd. A. Diverrens, Paris, 1950, p.165-s., v. 3893-3934.

⁵⁴⁸ *Continuatio chronici Girardi de Fracheto*, dans *Chronicon Girardi de Fracheto et anonyma ejusdem operis continuatio*, p. 6-70, éd. RHF, t. XXI, p. 19 : *per litteras, omnes praelatos regni Franciae et omnes magistros in*

Ce à quoi le roi de France avait répondu par la convocation des premiers états généraux du Carême 1302 à Notre-Dame de Paris ainsi que par l'interdiction d'exporter l'or et l'argent. Les puissants ne pouvaient se priver des messagers dans la défense de leurs prérogatives ainsi que dans le dessein de les accroître.

Les messagers ne pouvaient-ils pas aussi être matières à écrit de l'héritage autochtone franco-normand ?

Dans le premier tiers du XII^e siècle, l'auteur anonyme de la *Vie* de dom Garnier écrivait qu'au temps des abus seigneuriaux, vers le milieu du XI^e siècle, un messenger (*nuncius*) était venu demander la reddition de l'abbaye de Saint-Étienne de Divion⁵⁴⁹.

L'on pourrait multiplier les exemples illustrant la présence du messenger à des instants cruciaux d'un conflit.

Orderic Vital rapportait, dans les premières décennies du XII^e siècle, qu'en son temps et par vengeance contre les empiètements de son fils, Guillaume le Conquérant avait tenté d'aveugler l'un des messagers à cheval de son épouse Mathilde, un dénommé Samson, d'origine bretonne, mais que celui-ci avait été finalement sauvé, averti à temps du danger par des amis de la reine. Cette dernière l'ayant fait recueillir par l'abbé Mainer, le *veredarius* avait encore vécu trente-six paisibles années sous la règle monastique à Saint-Évroult. C'était dans ce même monastère que l'auteur de cette *Histoire ecclésiastique* avait pu côtoyer le messenger devenu moine. Il était, par là, en mesure de rapporter l'épisode. Le chroniqueur normand relatait également que cette bonne reine avait envoyé des *legati* au fin fond de l'Allemagne avec des présents (*xenia*) visiter un ermite dans le but qu'il l'éclairât sur l'avenir de son fils Robert. Les *nuncii* avaient été reçus avec bienveillance, mais le moine solitaire avait eu besoin de trois jours pour donner sa réponse et avait en fin de compte décrit une vision étrange aux *responsales*⁵⁵⁰.

La lecture de cet épisode de l'histoire de la Normandie ducale amène deux remarques.

Si la société médiévale, dans son ensemble, demeurait attentive aux saints hommes, réputés jouir de dons exceptionnels de clairvoyance, les puissants, dans des desseins de grandeur,

theologia, jure canonico et civili, cum abbatibus cluniacensi, cisterciensi, praemonstratensi, abbate Sancti Dionysii in Francia, et abbate Majoris Monasterii Turonensis.

⁵⁴⁹ *Vita manuscripta domni Garnerii*, éd. RHF, Paris, t. X (Hugues Capet-Henri I^{er}), éd. Bénédictins de Saint-Maur, 1874, p. 382.

⁵⁵⁰ *Historia ecclesiastica*, éd. M. Chibnall, Oxford, 1974, livre V, p. 104/105.

désiraient être tenus prioritairement au courant de leurs prophéties et ne pouvaient donc faire l'économie de l'envoi de messagers afin de consulter ces diseurs d'avenir.

Au-delà de l'interchangeabilité, souvent considérée comme allant de soi, des termes désignant les serviteurs envoyés, cette variabilité du vocabulaire ne correspondait-elle pas aux différents stades de la mission ? Aux *legati* était affecté le temps du transport des cadeaux ; aux *nuncii*, celui de l'accueil ; aux *responsales*, celui du résultat. Quant aux *veredarii*, ils semblent qu'ils signifiaient toujours les quelques messagers montés attachés à un hôtel princier.

Au milieu du XIII^e siècle, Alphonse de Poitiers, le frère de Louis IX, fit traduire un *Abrégé de l'histoire de France*, composé en latin sous Philippe Auguste, qui contenait la relation de l'envoi de « messages » par le roi Robert le Pieux aux côtés d'un « bon saint », alors très sollicité pour les conseils qu'il prodiguait, en particulier par les dames dévotes⁵⁵¹.

Il était ainsi rappelé, à plus d'un siècle d'intervalle, que le roi de France ne pouvait se passer de messagers pour faire montre de sa priorité dans la consultation des saints ermites.

Commande de Philippe le Bel, mais finalement achevée au début du règne de Philippe le Long, la *Vita sancti Dionysii*, élaborée dans la forge de Saint-Denis était une énième réécriture de la vie du protecteur de la royauté française. La mise en images de la narration iconique du saint patron de la France montrait notamment le gouverneur romain, entouré de deux pontifes qui avaient l'initiative de l'envoi, confiant une lettre de la main droite à un messager qui la prenait de la main gauche, en lui disant : « Ne courez pas doucement, dites à l'empereur romain que ce pourrait être de même intérêt de venir en aide à notre loi. » (*Currite non lente romano dicite regi ut sibi sit menti nostrae succurrere legi.*) Un autre messager sortait du palais en tenant une lettre de la main gauche⁵⁵².

Il ressort un clivage de la narration de faits, dans lesquels intervenaient des messagers originaires d'espaces et de temps décalés. Les raisons en étaient essentiellement religieuses. Précisément, la présentation du messager d'un maître n'appartenant pas à la France des XII^e et XIII^e siècles dépendait de l'attitude de ce dernier envers les chrétiens. Au juste, s'il était un loyal chrétien lui-même ou s'il avait vécu en un temps, antérieur au Christ, où l'on ne pouvait, a fortiori, pas tellement faire de mal aux chrétiens, ses messagers étaient décrits sans

⁵⁵¹ éd. *RHF*, t. X, 1874, p. 279.

⁵⁵² Paris, BnF, Français 2091, Yves, moine de Saint-Denis, *Vie de saint Denis*, Paris, 1317 ? 1318-1319 ?, fol. 115r.

caractéristiques particulières. Au contraire, si son attitude envers la *christianitas* était, ou avait été, douteuse, voire hostile, ses messagers ne pouvaient être que plus perfides, à la mesure du danger que représentait la politique de leur maître pour la communauté chrétienne.

PARTIE III. Rencontre de deux intérêts et écriture de l'histoire

Chapitre 2. Et ressources dans la construction mémorielle

Pendant des siècles, l'histoire s'est écrite par compilation d'épisodes, de faits, que l'on n'hésitait pas à gonfler de détails anecdotiques ou à embellir d'éléments apocryphes. Sans même remonter au Moyen Âge, il suffit de se rappeler de la série d'histoires de France surannées de Mézeray à Anquetil⁵⁵³, en passant notamment par le père Daniel et l'abbé Velly. Si la vieille école construisait son récit par accumulation de faits conjoncturels⁵⁵⁴, l'école méthodique, et encore davantage celle des Annales, s'est intéressée aux forces structurelles susceptibles d'amener le changement, en articulant son investigation autour des institutions. Or, l'évocation du messenger se rapportant à un fait plus qu'à une institution, sa présence résulte d'une conjoncture plutôt que d'une structure. Ainsi, la figure du messenger a été omniprésente au sein de l'histoire tant que celle-ci fut narrative, tandis qu'elle périclita à mesure que l'histoire, en se voulant scientifique, devint analytique.

Les messagers, dont l'action rythmait les chroniques, ne faisaient-ils pas figure d'outils de l'enchaînement événementiel ? Le messenger, cheville ouvrière de l'évènement, était un outil indispensable au mouvement du récit.

Dans sa *Vita*, rédigée vers 1130 et à portée autobiographique, Guibert de Nogent notait, qu'au début du règne de Louis VI, l'évêque Gaudry de Laon avait eu besoin de messagers interposés (*internuncii*), sorte d'ambassade qu'il avait eu soin d'assortir de nombreux présents (*magno*

⁵⁵³ Toujours est-il que le chanoine régulier de la congrégation de France remarquait, lors de son évocation du maintien par Philippe le Bel en résidence surveillée de l'évêque de Pamiers Bernard Saisset en 1301, que furent impartis à ce dernier « dans le château de Senlis [...] trois courriers, [...] sept mules dehors pour son service, et permission d'écrire, mais à lettres ouvertes. [Ce qui] ferait croire qu'il lui était quelquefois accordé de se promener », *Histoire de France, depuis les Gaulois jusqu'à la mort de Louis XVI*, 5^e éd., rev. et corr., t. III (1270-1392), Paris, 1825, p. 36.

⁵⁵⁴ Un exemple de cette manière de fonctionner est fourni par *Les chroniques et annales de France*, Paris, 1621, où le travail de Nicole Gilles sert de point de départ, fut prolongé par Denis Sauvage et revu par François de Belleforest. Au passage, cette somme rassemblait de nombreuses évocations de messagers, telles les allées et venues entre Philippe Auguste et Henri Plantagenêt en 1189, l'enquête diligentée par le roi de France sur des Assassins à la solde de Richard Cœur de Lion en 1193, la rumeur d'une communication secrète entre Renauld de Boulogne et l'empereur Otton en 1209, la désinformation au roi des seigneurs rebelles en 1226, l'intervention du roi pour la paix entre le comte de Champagne et les autres grands féodaux l'année suivante, la bataille de Taillebourg déclenchée par la poursuite des Anglais par les avant-coureurs et les fourriers français en 1241, la lettre ayant provoqué la disgrâce de Pierre de La Brosse en 1276 ainsi que la pendaison de l'huissier de la chambre de la reine de Navarre suite au scandale des brus en 1313, *ibid.*, fol. 327 [i. e. : 127]vb, 130vb, 139ra, 149ra, 149va, 156vb, 169va, 185vb.

aggestu munerum), afin d'obtenir la paix avec le roi, qui avait estimé juste d'intervenir dans une affaire de meurtre, dans laquelle l'archidiacre et les magistrats (*proceres*) de la ville avait au bout du compte été confondus⁵⁵⁵.

Le messenger ne pouvait être absent à l'instant décisif de la résolution d'un différend ou du rétablissement d'une paix rompue.

Galbert de Bruges, notaire du comte Charles de Flandre, composait, peu après les événements rapportés, son *De multro, traditione et occisione gloriosi Karoli comitis Flandriarum*, relatant la « passion » de son maître et les conséquences qui s'en étaient suivies⁵⁵⁶.

L'administrateur de Charles le Bon rappelait que, le 20 mars 1127, Louis VI le Gros avait envoyé d'Arras un messenger « aux princes et aux barons du siège » à Bruges, les appelant à venir auprès de lui pour régler le problème de la succession du comte Charles. Après la lecture publique de cette lettre et avant même qu'une réponse pût être envoyée, était apparu « un autre messenger » qui avait transmis la revendication du comté par Thierry d'Alsace, un parent du feu comte. L'auditoire avait finalement préféré la solution proposée par le roi de France⁵⁵⁷. Le 30 mars, le bouteiller Walter, un des princes qui avaient été envoyés à Arras, avait montré « la lettre scellée du roi, en présence de tous les bourgeois », et avait informé oralement du choix de Guillaume Cliton, qui avait notamment promis la suppression du tonlieu et de la rente du sol. Après avoir entendu ces lettres et le discours de leur porteur (*Auditis ergo litteris et voce litterarum latoris*), les bourgeois (*cives*) de Bruges avaient hésité sur la suite à en donner⁵⁵⁸.

Galbert narrait, de plus, que lors de l'entrée de son nouveau seigneur à Saint-Omer, le comte et les siens, ayant vu que des jeunes gens armés d'arcs et de flèches s'étaient montrés menaçants, avaient mander par un messenger ce que ces personnes voulaient⁵⁵⁹.

Le chroniqueur flamand rapportait également que, le 11 avril 1127, avaient eu lieu les supplices et les exécutions des meurtriers et de leurs gens, dont « un certain Robert, messenger et serviteur de la maison Hacket », qui avait été tué au milieu du marché de Bruges et traîné dans les marais environnants⁵⁶⁰.

⁵⁵⁵ *Autobiographie*, éd. E.-R. Labande, Paris (Les classiques de l'histoire de France au Moyen Âge, 34^e vol.) 1981, p. 314/315.

⁵⁵⁶ *Histoire du meurtre de Charles le Bon comte de Flandre (1127-1128)*, éd., intro. et notes H. Pirenne, Paris (Collection de textes pour servir à l'étude et à l'enseignement de l'histoire) 1891.

⁵⁵⁷ *Ibid.*, § 47.

⁵⁵⁸ *Ibid.*, § 52.

⁵⁵⁹ *Ibid.*, § 55.

⁵⁶⁰ *Ibid.*, § 57.

Le clerc racontait aussi la rébellion des bourgeois de Gand, aidés par Iwan t le seigneur Daniel qui, le 8 mars 1128 ou les jours suivants, s'étaient rendus à Roulers, à côté d'Ypres, et avaient envoyé des messagers au nouveau comte Guillaume, qui était justement à Ypres, pour lui reprocher la violation de la trêve du Carême et rompre « les liens de foi et d'hommage » avant de s'en aller. Avant cela, les deux chefs rebelles avaient dépêché des messagers dans toutes les villes flamandes pour former avec elles une coalition défensive contre Guillaume⁵⁶¹.

Celui qui travailla pour Guillaume Cliton évoquait encore l'envoi, juste après le meurtre, par le prévôt comtal d'un messenger à l'évêque Simon de Noyon, sans que les lettres ne fussent arrivées, le porteur ayant été arrêté, et la venue à Bruges d'un messenger de Guillaume d'Ypres, le 6 mars 1127⁵⁶².

Au milieu du XII^e siècle, Suger racontait succinctement, dans les premières lignes de l'*Histoire du roi Louis VII*, que la disparition du souverain précédent avait été annoncée par un très rapide messenger (*demigratione celerrimo comperta nuncio*)⁵⁶³.

C'était au moins l'indice qu'il appartenait aux messagers d'annoncer les décès des grands personnages.

Rahewin de Freising, scribe et notaire du célèbre évêque Otton de Freising, écrivait sans nul doute au fil des événements les *Gestes* de l'empereur Frédéric Barberousse, dont il terminait le quatrième livre en 1160. Cette chronique relatait qu'en 1159, Louis VII le Jeune et Henri II Plantagenêt avaient expédié des *nuncii* auprès de Frédéric I^{er} Barberousse.

De plus, les messagers de Louis, roi des Francs, et de Henri, roi d'Angleterre, bien que les autres fussent survenus un peu après les uns, les uns et les autres rivalisaient d'une foultitude d'appâts verbaux et de présents pour faire pencher Frédéric du côté et en faveur de leur prince.⁵⁶⁴

Au sein de cette geste mise en forme d'un point de vue étranger, les messagers se révélaient être des porteurs en compétition de paroles et d'offrandes issues de deux puissants ennemis visant à s'attirer les bonnes grâces d'un intéressant allié potentiel, en ce tout début de ce que certains ont appelé la « première guerre de Cent Ans ».

⁵⁶¹ *Ibid.*, § 95.

⁵⁶² *Ibid.*, § 17 et 39.

⁵⁶³ *Vie de Louis le Gros suivie de l'Histoire du roi Louis VII, publiées d'après des manuscrits*, éd. A. Molinier, Paris (Collection de textes pour servir à l'étude et à l'enseignement de l'histoire) 1887, p. [147].

⁵⁶⁴ *Otonis et Rahewini Gesta Friderici I. imperatoris*, éd. G. Waitz et B. v. Simson, Hanovre, Hahn, (MGH. *Scriptores rerum germanicarum in usum scholarum separatim editi*, 46), 1912, livre IV, p. 267 : *Nuncii quoque Lodewici regis Francorum et Heinrici regis Angliae, cum post unos mox alii supervenissent, utrique Fridericum in partem ac favorem sui principis inclinare multis verborum delinementis atque muneribus concertabant.*

Le samedi 21 août 1165 naquit Philippe, héritier mâle depuis si longtemps attendu et par ce fait dit alors Dieudonné. La naissance du futur Philippe Auguste aurait-elle fait l'objet d'une proclamation officielle, en face d'une opinion publique à rassurer ? Rien ne permet de l'affirmer avec certitude, les verbes *deferre* et *enarrare* impliquant l'idée, somme toute assez floue, de divulguer et d'ébruiter⁵⁶⁵.

Le messenger était attendu pour l'annonce des naissances, surtout lorsque celles-ci étaient susceptibles de changer le cours des événements. La succession à la couronne de France n'était-elle pas une garantie de stabilité pour le royaume ?

Geoffroi de Villehardouin mit plusieurs fois en scène des messagers au service des seigneurs français engagés dans la quatrième croisade, celle-là même qui s'était soldée par la chute de Constantinople en 1204.

Fourrée d'épisode de messagers, la relation du maréchal de Champagne donnait toute sa place à la mission des messagers envoyés par les croisés à Venise en février 1201⁵⁶⁶. Aux dires du gentilhomme champenois, écrivant peu de temps après les faits, les croisés, ayant préféré gagner la Terre sainte par la mer, avaient dû envoyer, en cette fin d'hiver, une délégation de six messagers aux doges vénitiens afin d'obtenir des vaisseaux.

Les barons, réunis en parlement à Soissons, avaient choisi « messages les meilleurs que il poroient trouver », à savoir Geoffroi de Villehardouin et Milon le Brébat de la part de Thibaut de Champagne, Conon de Béthune et Alart Marqueriaux pour Baudouin de Flandre ainsi que Jean de Friaise et Gautier de Gaudonville pour représenter Louis de Blois. Les représentants étaient venus à cheval jusqu'au doge Enrico Dandolo qui les avait aimablement reçus, s'était longuement entretenu avec eux afin de mieux cerner les intentions de ceux qui les avaient envoyés, puis les avait laissé réfléchir jusqu'à la réunion de son grand conseil⁵⁶⁷. Le narrateur avait naturellement été de la partie dans cette requête auprès du peuple de Venise, rassemblé à l'occasion de la messe dans la chapelle Saint-Marc. Aux pieds des grands de la Sérénissime, les « messages », rotules à terre, avaient imploré les magistrats à chaudes larmes. Ayant obtenu gain de cause auprès d'un doge tout aussi larmoyant, les messagers avaient juré s'en tenir à ce qui avait été convenu avec une non moins grande solennité.

Quant la messe fut dite, li dux manda aux messages que il requissent à tot le pueple humblement que il volsissent que cette convenance fust faite. Li message vindrent el mostier. Mult furent esgardé de

⁵⁶⁵ *RHF*, t. XII, p. 133.

⁵⁶⁶ *La conquête de Constantinople*, éd. J. Dufournet, Paris (GF texte intégral, 215) 1969, p. 28-34. Le récit du voyage préparatoire s'étendait, en effet, sur quatre chapitres et vingt-quatre strophes.

⁵⁶⁷ *Ibid.*, p. 28-32.

maintes genz qui nes avoient ainc mais veuz. Joffrois de Vile-Hardoin li mareschus de Champaigne moustra la parole par l'acort et par la volenté as autres messages, et lor dist : « Seignor, li baron de France li plus halt et li plus poesteif nos ont à voz envoiez ; si vos crient merci que il vos preigne pitié de Jérusalem qui est en servage de Turs, que vos por Dieu voilliez lor compaignier à la honte Jesu-Crist vengier. Et por ce vos i ont eslis que il sevent que nule genz n'ont si grant pooir, qui sor mer soient, come vos et la vostre genz. Et nos comanderent que nos vos en chaïssiens as piez, et que nos n'en leveïssiens jusques à tant que vos ariez otroié que vos ariez pitié de la Terre sainte d'outre mer. » Maintenant li six message s'agenoillent à lor piez mult plorant ; et li dux et tuit li autre s'escreverent à plorer de la pitié, et s'escrierent tuit à une voiz, et tendirent lor mains en halt, et distrent : « Nos l'otriens, nos l'otriens ! » Enqui ot si grant bruit et si grant noise, que il sembla que terre fondist.⁵⁶⁸

Villehardouin racontait ensuite la mise par écrit du traité et les serments consécutifs prêtés par « li message », la confirmation de l'accord auprès du pape et le retour à cheval des messagers vers leurs pays respectifs⁵⁶⁹.

Se présentant comme le personnage-clef de l'épisode, le seigneur champenois en livrait un récit haut en couleur, lequel met en lumière, au fil de son déroulement, plusieurs aspects de la culture médiévale de la diplomatie et de l'information. Ces stéréotypes étaient, à ce qui apparaît à la lecture de Villehardouin, des codes nécessaires à la réussite d'une telle mission, tels l'église comme lieu de proclamation publique, la reprise du Saint-Sépulcre et la récupération de la Terre sainte comme alibi inattaquable, les larmes comme signe de bonne foi et les genoux à terre comme preuve de conviction inébranlable, enfin, l'acclamation comme forme de l'unanimité et du consensus qui devait présider aux décisions relevant de l'intérêt général.

Parlant de lui à la troisième personne, comme il le faisait d'ailleurs toujours, « Joffrois de Ville Hardoin li mareschus de Champaigne [...] li messagiers » s'était montré, après plusieurs autres messagers⁵⁷⁰, fin juillet 1203, « par l'acort as autres messages, » devant Isaac l'Aveugle (« l'empereor Sursac ») et avait sommé le basileus d'accepter les dures conditions déjà auparavant dictées par les croisés à son jeune fils. Les quatre « messages » avaient finalement obtenu une charte et étaient retournés chez leurs maîtres⁵⁷¹.

Ayant de nouveau agi en tant que messenger, accompagné encore d'autres délégués, mais, cette fois-ci, confronté aux querelles intestines si souvent associées à Byzance, Villehardouin se souvenait aussi d'un autre mandat à la cour byzantine, où la tension avait été à son comble.

⁵⁶⁸ *Ibid.*, p. 32.

⁵⁶⁹ *Ibid.*, p. 33-s.

⁵⁷⁰ Il s'était agi de Mathieu de Montmorency et de deux Vénitiens, *ibid.*, p. 79.

⁵⁷¹ *Ibid.*, p. 79-s.

Dans les premières semaines de l'année 1204, en effet, les barons français, fatigués de la mauvaise volonté d'Isaac et d'Alexis IV, avaient résolu d'envoyer en « message », pour porter aux deux frères une sommation assortie de menaces, outre Villehardouin, Conon de Béthune, Milon le Brébant de Provins ainsi que trois conseillers vénitiens. Chevauchant armés et bravant le danger, ils parvinrent auprès des deux empereurs munis de leur une arrogante lettre de défi. Conon de Béthune fut choisi pour « montrer la parole » en plein palais impérial et donc au milieu des courtisans qui ne cachèrent pas leur colère après l'avoir entendu. Dans sa relation des faits, le messenger ne cachait pas son soulagement d'être parvenu à s'échapper d'une issue funeste et à rejoindre les siens.

Li bruis fu mult granz par là dedenz ; et li message s'en tornent et vienent à la porte et montent sor les chevaux. Quant il furent defors la porte, n'i ot celui qui ne fust mult liez ; et ne fu mie granz mervoille, que il erent mult de grant peril eschampé ; que mult se tint à pou que il ne furent tuit mort ou pris⁵⁷².

L'état de messenger dans lequel avait été mis le gentilhomme champenois en avait fait un fusible, pleinement exposé aux émotions des parties en présence.

Des dissensions s'étant faites jour dès la conquête de Constantinople achevée, plusieurs messagers, dont « Beghes de Fransure », mais pas notre auteur, avaient été utilisés par les croisés pour se réconcilier avec le nouvel empereur Baudouin⁵⁷³.

Plusieurs fois en situation de messenger, à des moments cruciaux de cette croisade au retentissement scandaleux, celui qui avait été parmi les principaux bénéficiaires de la mise à sac de Constantinople devait bien se sentir un peu responsable et avoir l'impression de détenir des biens mal acquis, quand il rédigeait sa relation. L'exaltation des pleurs et des serments correspondait, il est vrai, à des comportements attendus dans la société médiévale. Cependant, les exposant de manière assez outrée, peut-être trop pour qu'ils aient été sincères, le maréchal de Champagne, sans doute travaillé par la culpabilité, ne voulait-il pas dénoncer le détournement de ce qui devait être un pèlerinage aux Lieux saints, dans le même temps que la fourberie vénitienne ? Dans tous les cas, le messenger était montré comme imprégné des codes de cette société, y compris dans leur éventuel détournement. Plus généralement, les expériences de messenger, remplies d'émotions, devaient figurer parmi les souvenirs les plus intenses qui animaient l'écriture de Villehardouin.

Au milieu du XIII^e siècle, Pierre des Vaux de Cernay relatait le refus qu'avait exprimé Philippe Auguste, au début de la croisade des albigeois, au messenger (*nuncius*) du pape qui

⁵⁷² *Ibid.*, p. 87-89.

⁵⁷³ *Ibid.*, p. 113-s.

l'avait enjoint de prendre part à la guerre sainte. Le chroniqueur écrivait aussi, qu'avant de périr face à Toulouse en 1218, Simon de Montfort avait souhaité entendre une ultime messe, bien que des messagers, plusieurs d'abord, un seul ensuite, l'eussent pressé de courir à l'assaut⁵⁷⁴.

Le messenger était ainsi présenté comme se trouvant aux côtés des grands à des moments décisifs, même s'il ne pouvait grand-chose à ces décisions.

Vers la même époque, Guillaume de Tudèle mettait également en scène Montfort, qui, en quittant ses terres de Provence, avait défendu au courrier, qui lui avait transmis la lettre de son épouse l'informant des troubles enflammant ses possessions languedociennes, de diffuser la nouvelle de l'insurrection toulousaine et du retour du comte dans la ville. Le meneur de la croisade avait même menacé le courrier de mort⁵⁷⁵.

Cette relation de faits montre que le messenger était considéré par les puissants comme un verrou de l'information, capable de propager une nouvelle comme de l'arrêter.

Philippe Mousket relatait la fréquence des courriers à cheval ayant informé l'arrière parisien de ce qu'il s'était passé sur le front flamand, tels les mises à sac de bourgades et les prises de places fortes par l'armée royale dirigée par le prince Louis, dans les premiers mois de l'année 1214 (n. s.)⁵⁷⁶.

Dans ce cas, le messenger était perçu comme l'indispensable courroie de transmission d'un système d'usage modéré de la force.

La tradition rapporte qu'à la prière de la reine Jeanne de Champagne, le sire de Joinville, dans les premières années du XIV^e siècle, mit en forme ses souvenirs notés au fil des décennies précédentes.

Le seigneur champenois rapportait ainsi qu'en décembre 1227, lors du rassemblement des grands féodaux révoltés tout près de la capitale, son souverain et la mère de ce dernier s'étaient retranchés au fort de Montlhéry. La reine Blanche avait alors chargé des messagers de se rendre à Paris pour y inviter les bourgeois à prendre les armes afin de venir au devant de

⁵⁷⁴ *Historia albigensis*, éd. P. Guébin et E. Lyon, Paris, 1926-39, chap. X, chap. LXXXVI.

⁵⁷⁵ *Chanson de la croisade albigeoise*, éd., trad. Martin-Chabot, 1931-54, chap. CLXXXIII.

⁵⁷⁶ *Chronique rimée*, éd. de Reiffenberg, 1836-1838, v. 21073-s.

la famille royale et de la secourir. Au son des cloches, la population parisienne ne s'était pas fait prier, aux dires de l'historiographe du saint roi⁵⁷⁷.

Le messager était donc vu comme celui grâce à auquel une situation, a priori peu favorable, pouvait se retourner.

Après leur ambassade à Chypre en 1248, les messagers tartares étaient repartis accompagnés par ceux du roi de France qui transportaient également des objets liturgiques et étaient entourés d'un personnel missionnaire. Revenus auprès du roi, les deux frères prêcheurs lui avaient rapporté la réception de ses gens⁵⁷⁸.

Avant la prise de Damiette en 1249, la mort du sultan s'étant ébruitée, Louis IX avait dépêché « un messager chevalier » pour vérifier ces dires⁵⁷⁹.

Suite à l'ambassade du sultan de Damas à l'été 1250, le roi de France avait dépêché « ses messages propres » auprès de ce sultan, accompagnés du prêcheur Yves le Breton qui connaissait l'arabe⁵⁸⁰.

Joinville s'était ensuite rappelé les propos de l'artilleur du roi Jean l'Ermin, qui avait déclaré que si lui et ses compagnons donnaient aux envoyés de Dieu qu'étaient les pauvres, c'était comme s'ils recevaient 100 marcs d'argent des messagers de leur maître⁵⁸¹.

Ce souvenir d'une sainte parole illustre l'image christique et rédemptrice du pauvre dans les mentalités médiévales. Il signifiait que les serviteurs du roi tenaient pour un grand honneur le fait d'obtenir quelque faveur de leur maître ou de ses messagers, mais leur conscience de chrétien et de sujet d'un roi saint venait leur rappeler que faire l'aumône n'était pas moins honorable.

Pour répondre à la proposition aguichante du Vieux de la Montagne intervenue peu de temps après, le « benoist roy » n'avait pas trouvé mieux que de lui envoyer des mêmes produits luxueux par ses messagers, accompagnés encore par Yves le Breton⁵⁸².

Suite aux propositions des Tartares concernant l'aide à la reprise de Jérusalem à la fin de l'année 1250, le roi de France leur avait envoyé en retour des messagers ainsi que de quoi les convertir. Les messagers avaient longuement voyagé depuis Antioche, puis s'étaient enfoncés dans le désert, vers des contrées inconnues peuplées de gens au mode de vie étrange, tels justement les Tartares aux moeurs si singulières⁵⁸³.

⁵⁷⁷ *Histoire de Saint Louis, credo et lettre à Louis X*, trad., éd. N. de Wailly, Paris, 1874, § 40.

⁵⁷⁸ *Ibid.*, § 134 et 135.

⁵⁷⁹ *Ibid.*, § 163.

⁵⁸⁰ *Ibid.*, § 444.

⁵⁸¹ *Ibid.*, § 450.

⁵⁸² *Ibid.*, § 458.

⁵⁸³ *Ibid.*, § 471-473.

Au retour de ses messagers partis se renseigner sur les « Tartarins », au printemps 1251, désabusé par la description des habitudes de vie mongoles, le « benoit roi » avait amèrement regretté de les avoir envoyés avec tant de présents, surtout que ses messagers étaient revenus accompagnés par des Tartares porteurs d'une lettre au ton insupportable⁵⁸⁴.

L'aspect essentiellement historiographique de l'œuvre de Joinville se vérifie encore dans ces relations de faits où les messagers du roi de France étaient les instruments de son action politique en France et surtout au Proche-Orient.

Sous le règne de Charles le Bel, le continuateur de la *Chronique* de Jean de Saint-Victor relatait qu'au début de l'invasion anglaise de l'Écosse en 1322, le roi de France avait envoyé à son homologue d'Angleterre « en message » Jean de Bretagne, comte de Richemont, Henri de Sully, bouteiller de France, ainsi que Robert Bertrand de Briquibec. Mais, la guerre ayant mal tourné, les messagers avaient été emprisonnés. Philippe le Bel avait donc écrit au chef des insurgés écossais Robert Bruce pour qu'il libérât son bouteiller, « quar il ne l'avoit pas envoieé conte les Escos, mais en message seulement au roy d'Engleterre, comme message espécial. » Le sire de Sully avait ainsi été libéré sans rançon au Carême suivant. En revanche, le comte de Richemont était resté prisonnier⁵⁸⁵. L'anonyme notait encore qu'en 1325, en vain :

furent envoieé messages en Engleterre et enbassatours de par le roy de France [Philippe le Long] à la requeste de sa suer [Isabelle] ; liquelz tant firent que li royz d'Engleterre proumist à venir en France et faire à Biauvés hommage au roy.⁵⁸⁶

Les messagers, surtout lorsque leur mission tournait mal, devenaient des éléments de mise en scène d'une vision dramatisée et idéalisée des rapports humains. De plus, les risques tels que l'emprisonnement rentraient bien dans l'économie d'un récit dont la dynamique était imprimée par l'arrivée des nouvelles.

Le messager, en tant que figure annonciatrice des événements constituant les bornes de la vie, à savoir les naissances et les décès, ainsi que des faits militaires marquant les phases d'un conflit, tels les victoires et les défaites, les prises et les chutes de places stratégiques, était une trame essentielle d'une histoire écrite sous le mode de l'événementiel. La figuration

⁵⁸⁴ *Ibid.*, § 487-489. S'étaient encore suivis divers échanges de messagers entre les deux parties, sans qu'ils aient pu avancer sur aucun point, *ibid.*, § 490-492.

⁵⁸⁵ *Continuation anonyme de la chronique de Jean de Saint Victor*, éd. RHF, Paris, t. XXI (Saint Louis-Charles IV), éd. N. de Wailly et L. Delisle, 1855, p. 679. Le continuateur empruntait en fait cet épisode à la continuation de Guillaume de Nangis, *Continuationis chronici Guillelmi de Nangiaco altera pars* [par un moine anonyme de l'abbaye de Saint-Denis], éd. *Chronique latine de Guillaume de Nangis de 1138 à 1300 avec les continuations...*, t. II, p. 43-45, en ajoutant un troisième membre à la délégation de Philippe le Bel.

⁵⁸⁶ *Op. cit.*, p. 684.

du messager aux moments-clefs d'une suite détaillée de faits, sous une forme proche de l'épopée, ne pourrait faire oublier qu'elle contribuait à perpétuer les faits relatés. L'idéalisation du messager était manifeste dans de nombreux récits de batailles et quelques chroniqueurs à la botte du roi de France ont eu recours à cette imagerie dans la construction de la mémoire capétienne.

Rédigées presque instantanément après les faits, les *Annales de Gand* élaboraient une contre-mémoire par rapport au travail mémoriel entrepris par la maison de France, tout au moins dans ce qui touchait les querelles franco-flamandes. Après avoir évoqué le rôle des messagers de la ville de Bruges face à ceux du comte Jean de Namur dans la défense des prérogatives urbaines en 1301, les annales gantoises rapportaient qu'un « certain messager » (*quidam nuntius*) avait prévenu les Flamands du danger dans lequel s'était trouvé leur comte Guy lors de la bataille de l'île de Hutcheran en 1303. Ces annales relataient aussi que, durant la trêve qui avait suivi la lutte, Guillaume de July, alors qu'il cumulait déjà plusieurs charges ecclésiastiques, ne s'était pas privé d'envoyer des *nuntii* à la cour de Rome pour briguer l'archevêché de Cologne. Il était encore écrit que, l'année suivante, pendant la bataille du « passage », situé non loin de Pont-à-Vardin, des *nuntii* avaient informé les différentes unités flamandes de leurs positions respectives afin que celles-ci se coordonnassent. Des *nuntii* avaient encore assuré la communication entre les protagonistes flamands au cours de la mémorable bataille de Mons-en-Pévèle, à l'issue de laquelle le roi de France avait toutefois pris sa revanche⁵⁸⁷.

Traditionnels outils des puissants dans la défense de leurs intérêts, les messagers incarnaient surtout la solidarité flamande dans la lutte pour l'indépendance.

Godefroy de Paris composait, vers 1320, une chronique versifiée couvrant les années 1300 à 1316, commençant par narrer l'invasion de la Sicile par Charles de Valois. Le roi, Frédéric II, de la maison d'Aragon, avait laissé avancer les Français, mais Charles avait souhaité l'affronter sur un champ de bataille. Le frère de Philippe le Bel avait donc envoyé auprès du roi de Sicile un messager, tout à la fois nain et sage. Mais, les apparences étaient trompeuses, semble nous dire l'auteur. Le nain messager, tout en ayant légitimé l'attaque française et « donné de riches joiax », avait enjoint Frédéric de se battre. Le roi de Sicile avait commencé par le moquer, mais ayant reconnu sa sagesse, il lui avait exposé les raisons de son attitude et avait formellement déconseillé aux Français de s'engager dans le borbier sicilien. Ceci

⁵⁸⁷ *Annales Gandenses/Annals of Ghent*, éd. H. Johnstone, Oxford (Oxford medieval texts) 1986, p. 16-s., 45-s., 51, 54, 69-s., 73.

n'avait pas empêché, l'année suivante, Charles de Valois de prendre Palerme entre autres places fortes. Mais, le seigneur français avait été rapidement pris au piège du climat qui avait considérablement affaibli son armée. C'était alors que Frédéric lui avait dépêché « un message » lui ayant dit de se tenir prêt à « avoir bataille ordenée. »⁵⁸⁸

Le chroniqueur consacrait la dissymétrie des messagers français et étrangers. Les premiers incarnaient l'honnête sagesse, tandis que les seconds reproduisaient la déloyauté de leur maître.

Importante pour la mémoire dynastique, la bataille de Bouvines trouvait naturellement sa place dans la *Philippide* de Guillaume le Breton, épopée qui peut aussi être vue comme un miroir au prince. Que serait-il advenu sans l'intervention du messenger ? En effet, selon le chroniqueur, qui mit l'évènement par écrit peu après qu'il fût survenu, ce fut grâce à un « messenger rapide » (*celer nuntius*) que Philippe Auguste ne vint pas trop tard au secours de ses troupes. En cette belle journée d'été, le roi s'était, en fait, assoupi à l'ombre d'un frêne. Les ennemis avançaient et les forces françaises ne pouvaient les contenir. Mais, c'était sans compter avec la promptitude du messenger, ni avec la réactivité du grand rassembleur des terres françaises. Ce dernier avait de toute façon le beau rôle, cette chronique ayant été composée à sa gloire⁵⁸⁹.

Un tel récit se prêtait à la présentation du messenger comme toujours prêt et à temps au chevet de son maître lorsque la patrie était en péril, en bref, comme sauveur de son roi.

Philippe le Bel avait trouvé l'historiographe de la Couronne en la personne de Guillaume de Nangis. Ce dernier n'oubliait guère, aux alentours de 1290, quelles avaient été les qualités des messagers royaux (*regis Franiae nuntii attendentes*) sous le règne de Philippe le Hardi. En 1275, en vue de soutenir les droits de sa sœur Blanche et de ses deux neveux en Castille face à la confusion qui avait suivi la disparition de don Fernando de La Cerda, le roi de France avait utilisé des hommes dont il avait éprouvé la haute compétence (*pertinacem animum*) ainsi que la capacité à défaire les pièges tendus par l'adversaire (*ac perfidiam intelligentes*). Parmi ceux-ci avait figuré le chevalier Jean d'Acre, fils du roi de Jérusalem, bouteiller de Philippe III et, au surplus justement, parent (*consanguineus*) du roi de Castille⁵⁹⁰.

⁵⁸⁸ Geoffroy de Paris, *La chronique métrique attribuée à Geffroy de Paris*, éd. A. Diverrès, Paris, 1950, p. 97-100, 101-s., v. 251-407, 463-494.

⁵⁸⁹ *Œuvres de Rigord et de Guillaume le Breton*, Paris, 1885, chant X.

⁵⁹⁰ *Gesta Philippi [III] regis*, éd. RHF, t. XX, Paris, 1840, p. 497-s.

L'abbaye de Saint-Denis n'était-elle pas le creuset de la monarchie française ? Le sanctuaire qui servait de nécropole aux rois était assurément le laboratoire d'une écriture de l'histoire de France mue par des intérêts dynastiques. Les moines dyonisiens ont été à l'œuvre à partir du règne de Philippe VI de Valois pour reconstituer la mémoire officielle de la royauté.

En 1239, « les serganz le roi », qui avaient gardé et tenu en la main de leur maître les châteaux « de la terre d'Audijoiz », ayant été débordés par « les mauvés chrestien » de cette région, « orent conseil et envoierent au roy de France leur seigneurs messagers t li senefierent les grans vilenies et les granz assauz que les Audigoiz leur faisoient. »⁵⁹¹

Après la mort de Louis IX en croisade devant Tunis et la paix qui en avait été consécutive en novembre 1270, le fait que Simon de Nesles, qui avait eu la garde du royaume, et que l'abbé de Saint-Denis Matthieu de Vendôme aient dépêché « certains messages », avait été pour beaucoup dans le retour précipité de Philippe le Hardi, fraîchement acclamé comme roi de France, « en sa terre ». Vint de nouveau pour le roi, veuf prématurément, le temps « de soy marier et de prendre femme. » En 1274, après qu'il lui soit venu « nouvelles » de Marie de Brabant en bien, et que son conseil lui ait accordé de l'épouser, Philippe le Hardi « li manda par ses messages. » À cette « nouvelle », Jean I^{er} le Victorieux, duc de Brabant et frère de Marie, « fu moult lié et reçut les messages tant honorablement comme il pot ». La forge de Saint-Denis laissait ensuite entendre que la demoiselle avait été escortée jusqu'en France par les mêmes messagers. L'année suivante, dans le but de défendre le douaire de sa sœur Blanche et l'héritage de ses deux neveux, le roi de France avait envoyé des « messages », entre autres son bouteiller Jean de Brienne ou d'Acre, auprès du roi de Castille, qui « li raconterent mot à mot ce que leur seigneur leur avoit commandé. » Devant le refus du roi en colère de transiger, d'autres arguments s'étaient imposés. Le moine de Saint-Denis appelait, à ce moment-là et sans doute à cet effet, les envoyés de France « evesques », évêques donc, « qui bien aperçurent la tricherie du roy, requistrent que puisque autre chose n'en vouloit faire, qu'il en laissast aller Blanche et ses II enfans au roy de France son frere. » Alphonse dit le Sage avait fini par se résigner, n'ayant toutefois pas caché son exaspération. Puis, « estrivé par paroles de ramposne, les messages s'en partirent et se mistrent au chemin et enmenerent Blanche. » La chronique ne disait rien de ce qu'il était advenu aux enfants, mais ramenait les envoyés à leur condition de « messages » à chaque fois que leur action ne sortait pas de la routine. À la suite de ces incidents, le roi de France avait éprouvé énormément de gêne à

⁵⁹¹ *Les grandes chroniques de France*, éd. Jules Viard, t. VII, Paris, Honoré Champion, 1937, p. 75.

l'idée d'affronter son homologue castillan. Il n'avait, en effet, pas voulu rassemblé ses troupes avant d'obtenir l'avis des grands du royaume « et qu'il eust autres messages envoieez au roy d'Espagne⁵⁹² pour savoir s'il fust hors de son mauvais propos. » En 1276, désireux d'y voir plus clair à propos d'une devineresse de Nivelles en habit de béguine du nom d'Isabelle Sparbeck, Philippe III avait dépêché auprès d'elle l'évêque Thibaut de Dol et le templier Arnoul de Huisemale, ayant insisté pour « qu'il alassent à celle devine hastivement ». En effet, « se hasterent moult les messages », ayant de plus dit à leur arrivée à la béguine « qu'il estoient messages le roy de France ». L'ayant longuement interrogé, ces « messages s'en vindrent au roy leur seigneur » et ainsi avaient été en mesure de lui rendre compte de façon plus exacte, que les bruits qui avaient circulé jusqu'alors, des paroles de la devineresse de Nivelles. Ce que le roi n'avait pas manqué d'apprécier. La forge dionysienne laissait penser que, la même année, le comte Robert d'Artois avait profité des « messages » que lui avait adressé le roi Alphonse de Castille pour envoyer l'un d'entre eux vers le roi de France pour que ce dernier prît en main le différend navarrais⁵⁹³. Si le chroniqueur de Saint-Denis prenait un soin tout particulier à la description des pratiques toutes empreintes de probité ayant entouré l'arrivée d'un messenger en l'an de grâce 1278, c'est que cette dernière avait été à l'origine d'une affaire d'État et que le chroniqueur officiel avait intérêt à rappeler les scrupules qui l'avaient encadrée :

En ce temps meismes avint que I message qui portoit unes lettres acoucha malade en une abbaie ; si le sousprist si le mal qu'il vit bien qu'il le convenoit mourir. Si appela ceulz de l'abbaie et leur fist prometre et jurer qu'il ne baudroient les lettres à homme vivant, fors à la propre personne le roy de France. Quant le messagier fu mort, I moine de laienz prist les lettres par le congié à son prier et les porta tout droit au roy de France, à Meleun-sur-Saine, là où il estoit.⁵⁹⁴

Or, le sceau qui avait fermé la boîte du messenger n'avait été autre que celui de Pierre de La Brosse et les lettres qu'elle avait renfermées avaient justement contenu les éléments qui avaient contribué à la disgrâce du favori. En 1280, Philippe le Hardi avait rassemblé ses barons à Mont-de-Marsan, tandis qu'Alphonse le Sage s'était fixé à Bayonne avec les grands de Castille pour parler des troubles qui avaient suivi la mort de son fils Fernand de La Cerda, événements qui avaient également touché les Français, la veuve et les enfants laissés déshérités étant respectivement la sœur et les neveux du roi de France. Cette proximité avait

⁵⁹² C'était sous ce terme que les *Grandes Chroniques* désignaient Alphonse X de Castille, étant en effet peu enclines à établir une distinction claire entre les différents royaumes ibériques. Cette confusion ne facilite guère le travail de l'historien, sachant que les relations franco-castillanes et franco-aragonaises ont rarement été concordantes.

⁵⁹³ *Les grandes chroniques de France*, éd. Jules Viard, t. VIII (Philippe III le Hardi-Philippe V le Long), Paris, 1937, p. 21, 49, 55-s., 57, 64, 72.

⁵⁹⁴ *Ibid.*, p. 75.

été l'occasion, pour les deux souverains, d'échanger des « messages [qui] aloient et venoient d'une part et d'autre » et qui, ayant profité de ce que « les II roys estoient aussi comme à court, » avaient fini par apporter un « commandement » du pape les invitant à se réconcilier « sus paine de sentence d'escommeniement »⁵⁹⁵.

Le serviteur de la monarchie capétienne ne pouvait omettre de mentionner les abus commis par les gens de Guy de Namur, après que ce dernier eût humilié les grands de France à Courtrai en 1302 :

Et lors vers Arras manda à ses coureurs et fourriers à accueillir la proie ; lesquiex, comme il s'efforçassent à proier et à rober l'abbaïe du Mont Saint Eloy de la gent de l'evesque d'Arras furent deboutez et dechaciez, si que il convint qu'il retournassent pour garder leurs termes.⁵⁹⁶

Lors de la bataille de Mons-en-Pévèle en août 1304, quelques Français avaient cru les hostilités finies à la vue des « messages d'une part et d'autre entrevenanz » et leur débandade avait tellement étonné les Flamands que ceux-ci s'étaient rendus sous la tente de Philippe le Bel pour comprendre ce qui se passait⁵⁹⁷.

En 1315, Louis le Hutin avait envoyé son chambellan et secrétaire, le chevalier Hugues III de Bouville « avec autres certains messages ès parties de Sezille⁵⁹⁸ » pour ramener sa future épouse Clémence de Hongrie. Le chroniqueur dionysien laissait encore entendre que « les messages aus Flamens » avaient perturbé le processus de paix avec Philippe le Long, ayant prétexté « qu'il n'avoient pas pooir de riens acorder, mès de raporter. » Même s'il était vrai que le pouvoir de négocier un accord n'était conféré qu'à un nombre restreint de messagers et que le chroniqueur avait intérêt une fois de plus à s'en prendre aux ennemis du roi de France, on pouvait aussi mettre leur sincérité en doute. « Aus octaves de la mi aoust » 1318, les envoyés du pape et du roi de France avaient attendu vainement une ambassade flamande à Compiègne. Seuls deux fils de bourgeois étaient passés par là, mais avaient juste dit qu'ils étaient venus des Flandres récupérer des bêtes égarées. Alors, « furent les messages du roy et du pape moquiez, et s'en retournerent à leurs seigneurs. » En 1320, ayant appris l'emprisonnement du comte de Nevers pris dans une obscure affaire d'empoisonnement, le roi de France « envoya au conte sollempnelz messages » pour le faire délivrer. Sans succès, le comte ayant préféré attendre le conseil de ses barons. L'année suivante, Philippe de Valois,

⁵⁹⁵ *Ibid.*, p. 79-s.

⁵⁹⁶ *Ibid.*, p. 208-s.

⁵⁹⁷ *Ibid.*, p. 240.

⁵⁹⁸ Il s'agissait en fait du royaume de Naples, ou Sicile péninsulaire, la Sicile proprement dite, ou insulaire, n'étant plus à cette date-là sous la domination des Capétiens d'Anjou.

cousin du roi, était parti, de par ses prétentions transalpines, porter main forte aux Guelfes de Gênes. Ayant appris la venue de Galéas, fils du capitaine Mathieu de Milan, allié des Gibelins, le prince capétien « fist savoir de li par message s'il avoit entencion de combatre à li et aux siens. »⁵⁹⁹ Le 19 septembre 1325, Charles le Bel avait envoyé des « messages sollempniex à Bruges » en vue de délivrer le comte Louis II de Flandre. « Mais nonobstant le mandement du roy, les messages s'en retournerent anz riens faire. »⁶⁰⁰

L'historiographie dyonisienne montrait le messenger probe ou abusif selon que son maître avait ou non servi les intérêts de la race capétienne. Outre pour les habituelles relations interétatiques, le messenger était employé afin de s'assurer des intentions d'un protagoniste douteux, en vue de maintenir le lien avec la mère patrie lors d'une expédition lointaine ou encore dans le but d'assurer l'accompagnement des futures reines ou la récupération de celles qui se retrouvaient veuves et délaissées. Une espèce de hiérarchie de compétences s'établissait dans les termes désignant les envoyés, le messenger signifiant l'envoyé tant que celui-ci ne dépassait pas son rôle routinier d'agent en déplacement proclamant fidèlement ce que son maître lui avait commandé. Les allées et venues des messagers étaient scrutées en temps de guerre, car elles indiquaient que des tractations étaient en cours et il arrivait même que des rumeurs prennent naissance à la seule vue de leurs déplacements. D'après l'historiographie royale officielle, l'envoi de messagers offrait la garantie d'obtenir les renseignements les plus sûrs dans les cas d'affaires difficiles à éclaircir.

Sous le règne de Louis le Hutin, en 1315, après l'échec des Flandres, le roi avait envoyé le chevalier Huc de Bouville, qui lui faisait office de chambellan et de secrétaire, ainsi que « certains autres messages » en Sicile chercher Clémence, la fille du roi de Hongrie, pour son mariage. En 1319, le cardinal Gocelin avait été missionné par Jean XXII pour trouver une issue au conflit franco-flamand. Or, le comte de Flandres avait fort à faire avec les Gantois révoltés. Mais, le cardinal insistait tant que le comte et son fils avaient fini par venir lui parler ainsi qu'aux « messages du roy ». Il avait ainsi pu être convenu que le comte viendrait à Paris à la Mi-Carême, en faisant hommage au roi et pour confirmer les conditions de la paix. Mais, le comte ne s'était finalement pas rendu à l'entrevue. L'historiographie dyonisienne notait encore que, lors du mouvement des pastoureaux en 1320, un bruit avait couru que le comte de Nevers voulait empoisonner son père, qui l'avait donc fait arrêter et emprisonner. L'ayant su,

⁵⁹⁹ *Ibid.*, p. 240, 322, 336, 342, 355, 356.

⁶⁰⁰ *Les grandes chroniques de France*, éd. Jules Viard, t. IX (Charles IV le Bel-Philippe de Valois), Paris, 1937, p. 47-s

Philippe V avait envoyé des « sollempnels messages » au comte pour qu'il le fît délivrer. Mais, ce dernier avait seulement répondu qu'il prendrait conseil auprès de ses barons⁶⁰¹.

L'atelier historiographique dionysien rapportait des épisodes de messagers déterminants en vue de la légitimité de l'institution monarchique, à savoir l'escorte des princesses à marier, sources de la reproduction de la royauté, ainsi que le maintien du lien féodal, indispensable assise du pouvoir royal.

Une des premières versions françaises de la *Vie de Saint Louis* de Guillaume de Nangis, élaborée au cours du XIV^e siècle, racontait qu'en 1234, le jeune Louis IX avait envoyé l'archevêque Gautier de Sens et le chevalier du roi Jehan de Nesle auprès du comte de Provence pour lui demander la main de sa fille Marguerite. Le comte avait été « moult liez » de cette nouvelle et avait fait « grant joie et grant feste as messages » en les honorant particulièrement. « Les messagiers reçurent liéement la pucelle » et l'avaient escorté jusqu'au roi⁶⁰². Cette chronique narrait également que, pour disposer des reliques de la Passion, le pieux roi « envoya messages certains et solennex avec les messages l'empereur Baudouin en Constantinoble et fist apporter moult honorablement la sainte Corone en France. »⁶⁰³ Le chapitre XVII, intitulé « Comment li roys Looyz envoya messages aus Tartarins » précisait qu'en janvier 1249, le roi de France avait envoyé des messagers aux Mongols sur l'avis de son conseil et « par ses propres messages » des lettres et des bijoux au Grand Khan ainsi qu'à Erchalthay. Ces messagers avaient été trois frères prêcheurs, dont André de Longjumeau, deux clercs et deux sergents d'armes « qui s'en alerent avec les messages as Tartarins » et avaient quitté Nicosie, étape du voyage de Louis IX vers la Terre sainte. La responsabilité de la mission avait été donnée à frère André « qui envoya assez tost aprez lettres au roy Looyz de ce que il avoit trouvé », lesquelles lettres avaient été redirigées par le roi vers Blanche de Castille, restée en France⁶⁰⁴. En 1250, le roi de France et les autres croisés avaient été libérés, mais avaient laissé « certains messages » à Damiette « pour recevoir les chetis emprisonnez » et pour s'occuper de leurs biens qui n'avaient pu être rembarqués. Depuis Acre, souhaitant vivement la libération de tous les captifs, Louis IX avait envoyé « derechief solenniex messages en Egypte » et leur avait fourni une nef pour ramener les prisonniers, le harnois, les machines de guerre, les armes, les tentes, les chevaux « et moult d'autres choses. » À l'arrivée

⁶⁰¹ *Les grandes chroniques de France, selon qu'elles sont conservées en l'église de Saint-Denis en France*, éd. P. Paris, t. V, Paris, 1837, p. 224, 240, 246.

⁶⁰² *Version française de la Vie de Saint Louis par Guillaume de Nangis, Les grandes chroniques de France*, publ. SHF (série antérieure à 1789), éd. Jules Viard, t. X (Appendice, table), Paris, 1953, p. 14-s.

⁶⁰³ *Ibid.*, p. 19.

⁶⁰⁴ *Ibid.*, p. 63-s.

des « messages », les émirs avaient d'abord promis d'appliquer ce que les trêves avaient stipulé, mais avaient en fin de compte fait attendre les « messages » au Caire (« en Babiloine »). Les « amiraus » n'avaient de toute façon fini par ne rendre que 400 captifs sur les 12 000 et encore avaient-ils été, pour certains, obligés de payer leur libération⁶⁰⁵. Pendant le séjour du roi à Sayette, des « messages et lettres » étaient venus lui annoncer la mort de sa mère et avaient précipité son retour⁶⁰⁶. Au moment où il avait envisagé une seconde croisade, Louis IX, parce qu'il n'avait pas voulu décider « de son propre cuer sanz conseil », avait envoyé auprès du pape Clément IV « I sien frere message »⁶⁰⁷. À la nouvelle du mauvais comportement de la population de « Chastiau-Catre » envers ses gens, le roi de France avait de suite envoyé le seigneur Pierre de Chamberlain, un de ses chevaliers et deux maréchaux vers les habitants de la ville. Ces messagers les avaient notamment informé du désintérêt de leur seigneur pour tous leurs châteaux⁶⁰⁸. Pendant la dernière croisade, le roi de Sicile avait été longuement attendu, malgré sa promesse de venir et en dépit des « messages pour li haster » dépêchés par Louis IX⁶⁰⁹.

En dehors de l'atelier de Saint-Denis, une chronique normande, rédigée sans doute dans la seconde moitié du XIV^e siècle, rappelait le rôle des « messaiges » dans l'acquisition des villes de Flandre aux vainqueurs de Courtrai, suite à la bataille. De plus, le roi de France assiégeant Douai, Jean de Namur avait envoyé des « messaiges » au roi d'Angleterre pour solliciter audacieusement son aide. Le « message secret » de « ces chevaliers », « messagers de Flandres », avait surpris le couple royal. Le roi avait négativement répondu aux « messaiges » et avait prié son épouse de respecter sa décision⁶¹⁰.

Dans le dernier tiers du XIV^e siècle, la *Chronographia regum Francorum* rappelait qu'en 1297, un messenger (*nuntius*) était venu au comte Robert d'Artois de la part de Jacques de Laire pour prévenir de l'arrivée d'ennemis près de Tilh (*dicens quod inimici veniebant versus Tilliacum*), sur le front aquitain. Cette chronique faisait également mention des *equitatores* envoyés par le comte de Flandre cette même année ainsi que du messenger de la dame de

⁶⁰⁵ *Ibid.*, p. 84.

⁶⁰⁶ *Ibid.*, p. 94.

⁶⁰⁷ *Ibid.*, p. 161.

⁶⁰⁸ *Ibid.*, p. 169.

⁶⁰⁹ *Ibid.*, p. 180.

⁶¹⁰ *Chronique normande du XIV^e siècle*, éd. A. et É. Molinier, Paris, 1882, p. 20-s.

Couchiac, venu à la cour de France faire le compte-rendu de l'entrevue de sa maîtresse avec Alphonse de Castille sur la question flamande.

L'iconographie historiographique des derniers temps du Moyen Âge montrait le messager revenant à des moments-clefs de la narration, à la manière d'un leitmotiv.

Sans conteste le peintre français du Moyen Âge resté le plus connu jusqu'à nos jours, Jean Fouquet a enluminé les *Grandes Chroniques*, à la fin des années 1450, à la demande de Charles VII.

Le 3 août 1108, Louis VI avait été couronné en l'église d'Orléans et non en la cathédrale de Reims. L'archevêque des sacres, mécontent, mais prévenu à l'avance de la déconvenue, avait dépêché ses messagers afin qu'ils empêchassent le couronnement royal à Orléans par son rival, l'archevêque de Sens. L'histoire dit qu'ils échouèrent. La miniature figurait l'archevêque exactement en train de poser la couronne sur la tête du roi, alors que les deux messagers rémois arrivaient, le regard plein de dépit, car il était trop tard⁶¹¹.

Au début des années 1270, Philippe le Hardi était intervenu dans le conflit qui opposait son protégé Girard de Cazauban et le comte de Foix en assiégeant le château de ce dernier. Face à la nette supériorité militaire de son souverain, le comte avait demandé la paix par ses messagers. L'enlumineur représentait la scène des quatre messagers implorant la paix, aux pieds du roi de France, au second plan d'une miniature, rehaussée d'or et figurant un château assiégé. Les messagers du comte étaient représentés suppliant, agenouillés, dans une posture de soumission, face au souverain debout. Celui qui était figuré juste devant le roi, les mains jointes, était le plus expressif et regardait Philippe le Hardi droit dans les yeux⁶¹².

Les messagers demeuraient toujours de passifs truchements d'une action qui les dépassait.

Le *Livre des faits de monseigneur Saint Louis*, commandé par Charles de Bourbon (1433-1488) pour la duchesse de Bourbonnais, contenait un texte, peut-être rédigé vers le milieu du XV^e siècle⁶¹³, qui racontait, dans son deuxième chapitre, qu'après le siège de Charnise, « le conte de Bretagne », ayant pris conscience de son infériorité face au roi de France, avait dépêché « messagers et ambassade grande en Angleterre par devers le roy Henry », n'ayant

⁶¹¹ Paris, BnF, Français 6465, fol. 183rb, miniature : messagers de l'église de Reims tentant en vain de contrarier le couronnement de Louis VI. Cf. *Les grandes chroniques de France*, éd. F. Avril, M.-T. Gousset et B. Guinée, Paris, 1987, [miniature 22], p. [126].

⁶¹² Paris, BnF, Français 6465, fol. 190ra, miniature : (détail) messagers du comte de Foix implorant la paix auprès du roi Philippe le Hardi. Cf. *Ibid.*, [miniature 30], p. [166].

⁶¹³ L'on peut fort supposer qu'il s'agissait d'une version adaptée et modifiée, à ce moment-là, par un auteur anonyme, de *La vie monseigneur Saint Loys* de Guillaume de Saint-Pathus.

pas hésité à annoncer à ce dernier « que la duchie de Normandie avoit esté prise em son nom »⁶¹⁴. Plus bas, étaient visibles deux petites scènes de messagers, ne formant cependant qu'un détail d'une page très généreusement enluminée, sans doute à la fin du XV^e siècle, qui montraient, la première, l'envoi par le duc de Bretagne de son serviteur, et la seconde, l'arrivée de celui-ci auprès du roi d'Angleterre⁶¹⁵. La première scène, chronologiquement antérieure, était aussi plus petite et paraissait la plus éloignée du regard de l'éventuel spectateur, suggérant une équivalence entre la proximité dans le temps et la proximité par apport au regard, à moins que ce ne signifiât tout simplement que l'accomplissement d'un acte primât sur sa préparation. Puissamment colorée, l'enluminure laissait toutefois remarquer le pourpoint rouge vif du messager, le bleu de ses manches ainsi que son chapeau noir, retiré comme il se devait à chaque fois devant un supérieur. La représentation de la félonie de Pierre Mauclerc, entouré de courtisans et vêtu d'un grand manteau resplendissant d'or, à l'instar d'un roi, et tendant un message, de la main gauche, à l'un de ses fidèles, figuré un peu à la manière d'un petit seigneur breton des jours de l'enlumineur, ne rappelait-elle pas l'attitude de François II, qui donnait, en cette seconde moitié du XV^e siècle, tant de fil à retordre à la maison de France ? La possibilité d'une projection des révoltes nobiliaires ayant eu lieu sous Louis XI et Anne de Beaujeu, à savoir, respectivement, la ligue du Bien public de 1465 ainsi que la Guerre folle de 1485, sur les soulèvements féodaux contre Blanche de Castille, plaiderait tout à fait en faveur d'une datation du dernier tiers du XV^e siècle, alors que la notice de la BnF ne fait que vaguement remonter ce livre au XV^e siècle.

Le même manuscrit narrait, en son septième chapitre, l'envoi, en 1235, des « plus privez et feables serviteurs » de Thibaut de Champagne, auprès de Louis IX en vue d'une proposition de paix, suite à la rébellion dudit comte. Or, le texte disait qu'après avoir échoué à cette fin, les « messages » s'en étaient retournés vers leur seigneur et que celui-ci avait, en conséquence de cela, décidé d'y aller « en personne »⁶¹⁶.

Les messagers étaient, encore une fois, placés sous le signe de l'échec ou de la passivité face aux calculs de leur maître, lorsque la chronique en venait à relater des pourparlers.

Il reste à noter que la prééminence du messager dans le mouvement des faits historiques n'a pu laisser indifférents quelques historiens du XIX^e siècle. En témoigne

⁶¹⁴ Paris, BnF, Français 2829, *Livre des faiz monseigneur Saint Loys jadis roy de France*, fol. 9va2. Bien que le texte ne le précisât pas, ces faits se déroulèrent certainement en 1229.

⁶¹⁵ BnF, Français 2829, fol. 9va1.

⁶¹⁶ BnF, Français 2829, fol. 13va2.

l'apparition de l'épisode remanié des messagers de Blanche de Castille au sein d'une histoire monumentale⁶¹⁷, autrefois fameuse et de nos jours dépassée, ainsi que d'un manuel scolaire plus que centenaire⁶¹⁸. Également au sein d'une publication autrefois célèbre, mais n'ayant plus aujourd'hui que le charme de la désuétude, figure le « porteur » de la nouvelle de la naissance du primogénit Philippe Dieudonné, récompensé par Louis le Jeune, soulagé d'avoir enfin un fils et d'assurer ainsi la continuité de l'État capétien⁶¹⁹.

Les faits de messagers constituent en cela des exemples de récits au travers desquels on est passé d'épisodes importants au sein de l'histoire dynastique de la maison de France à des événements marquants de l'histoire nationale du peuple français⁶²⁰. La forte prévalence du messager dans la chronistique médiévale rend peu étonnant le fait que cette figure puisse se retrouver si facilement au fil de biographies consacrées à d'éminents personnages historiques⁶²¹. Au surplus, le thème du messager n'a pu que séduire ceux qui ont poursuivi une écriture de l'histoire selon un mode narratif⁶²².

⁶¹⁷ H. Martin, *Histoire de France, des origines à 1789*, Paris, 1863, t. IV, p. 138-s.

⁶¹⁸ E. Lavissee et P. Dupuy, *Histoire de France et notions sommaires d'histoire générale. Moyen Âge. Cours de première année*, Paris, 2^e éd. [ca. 1895], 44^e récit, p. 121. L'épisode de Saint Louis sauvé par son peuple pendant sa minorité ne suffisait cependant pas seul à édifier le public scolaire de la Troisième République. Ayant notamment pour tâche d'éveiller la conscience patriotique et la mémoire nationale de futurs défenseurs du pays, les hussards noirs de l'école publique naissante ne pouvaient surtout faire l'impasse sur le messager de Bouvines, bataille fondatrice du sentiment national, *op. cit.*, 43^e récit, p. 115. Remarquons encore qu'un ouvrage, que la présentation qu'il donne des connaissances apparente à un manuel d'enseignement, qualifie Guillaume de Nogaret et Sciarra Colonna, noms que tout le monde a coutume d'associer à l'attentat d'Anagni, de « messagers » dans la version traditionnelle de l'affaire montrant un pape lourdement violenté, *Nouvelle encyclopédie autodidactique illustrée d'enseignement moderne*, Paris, 1922, t. II, p. 83b.

⁶¹⁹ À cette annonce, le roi « en fut si joyeux qu'il accorda au porteur de la bonne nouvelle une concession perpétuelle de trois muids de froment. » *Histoire populaire de la France*, C. Lahure, Paris, t. I, 18, p. 215a.

⁶²⁰ Ne serait-il pas d'ailleurs possible de mettre cette évolution en parallèle avec celle des actes royaux de 1297 et de 1315, d'abord significatifs pour l'histoire de l'université de Paris en tant que privilèges garantissant ses droits, puis auxquels les historiens de la Poste ont donné sens en les interprétant comme une trace primitive du fait postal en France ?

⁶²¹ Prenons pour exemples celle de *Blanche de Castille*, [Paris], 1990, par Gérard Sivéry : p. 42 (l'annonce de la victoire chrétienne de Las Navas de Tolosa en 1212), p. 49 (l'angoisse probable dans l'attente des nouvelles de son mari en campagne contre les Flamands en 1214) et p. 177 (l'envoi de messagers aux seigneurs encore fidèles à la cause royale afin de les mobiliser face à la révolte des barons en 1234), ou encore celle de *Richard Cœur de Lion*, Paris, 1988, par Régine Pernoud : p. 71 (les allées et retours des messagers entre Philippe Auguste non loin de Trie et Henri Plantagenêt près de Gisors en août 1188), p. 143 (les circulations de messagers profitant des quelques moments d'accalmie au difficile début du siège de Saint-Jean-d'Acre en juin 1191). Zoé Oldenbourg cite des messagers parmi les acteurs du conflit cathare, *Le bûcher de Montségur. 16 mars 1244*, Paris (Trente journées qui ont fait la France) 1959, p. 194, 216, 278, 441, 447, 473, 497, 506. au sein d'un ouvrage qui est en général considéré comme un répertoire de sources, mais dont l'esprit de reconstitution a entraîné un aspect narratif, Achille Luchaire a fait part de quelques importants porteurs de lettres royales, *Louis VI le Gros, annales de sa vie et de son règne, avec une introduction historique*, Genève, 1979, repr. éd. Paris 1890, p. CXXXVI, 139, 148.

⁶²² Cette narrativité se vérifie encore dans l'« histoire galante » de Guy Breton, se voulant non ennuyeuse et qui évoquait le messager ayant annoncé à Philippe Auguste la mort d'Agnès de Méranie, celui venu prévenir Blanche de Castille des difficultés de son fils à Monthléry, celui de cette reine ayant charmé Thibaut de Champagne, celui ayant apporté à la Cour la nouvelle du retour de croisade de ce comte et, enfin, celui venu annoncer à Louis IX qu'il ne verrait plus sa mère, *Histoires d'amour de l'histoire de France*, Paris, [t. I], 1955, p. 112, 127, 133-s., 144, 155. N'oublions pas non plus des propos, dont les accents quelque peu druoniens

PARTIE III. Rencontre de deux intérêts et écriture de l'histoire

Chapitre 3. L'historiographie naissante des Postes et des messageries et ses destinations aux XVII^e et XVIII^e siècles⁶²³

Entre le Grand Siècle et celui des Lumières, les éléments historiques relatifs aux messagers de la France capétienne ont été mis au service des intérêts de corps de quelques institutions d'Ancien Régime par quelques érudits, tout en intéressant également polémistes et compilateurs.

Dès 1575, François de Belleforest louait l'université de Paris en notant la perpétuation jusqu'à ses jours des messagers en charge des diocèses de Terre sainte⁶²⁴, diocèses sans doute créés au temps des croisades. Le polygraphe évoquait également la fonction nourricière des messagers de l'université ainsi que l'existence avérée « de tout temps » de courriers à cheval « pour le service des princes »⁶²⁵.

C'est sur la requête de l'ensemble de la communauté universitaire parisienne, ayant « fait entendre que de tout temps et ancienneté, même depuis huit cents ans en ça », l'université jouit constamment et avec la bénédiction de tous les bons rois de messagers, qu'en 1597 Henri IV déclarait ces derniers « exempts de toute finance et confirmés en tous leurs privilèges. »⁶²⁶

En 1602, Jacob Middendorp publiait une des premières histoires des universités et prenait Louis IX, qu'il prétendait avoir été inspiré par l'exemple de Jules César, pour Louis X en lui attribuant la protection de tous les messagers de l'université de Paris⁶²⁷.

annoncent déjà les conclusions fort douteuses de l'ouvrage : « Or, voici qu'au galop des courriers crevant chevaux sur chevaux, arrive la nouvelle de la mort subite de son frère aîné [de Philippe de Poitiers], Louis X le Hutin », R. Ambelain, *Drames et secrets de l'histoire. 1306-1643*, Paris, 1981, p. 98.

⁶²³ Pour ce chapitre ainsi que pour les deux suivants, ont été considérés comme sources historiographiques les seuls textes qui ont explicitement avancé l'existence de messageries dans le royaume de France entre le XII^e siècle et les premières années du XIV^e siècle. Quant aux citations et aux titres d'ouvrages, ils ont été donnés sous une forme modernisée.

⁶²⁴ *La cosmographie universelle de tout le monde*, [t. I], [vol. I], Paris, 1575, [Livre II], [France], p. 191b.

⁶²⁵ *Ibid.*, p. 192a, 264a.

⁶²⁶ Déclaration citée dans les *Pièces concernant les messageries de l'université*, Paris, 1772, p. 5.

⁶²⁷ *Academiarum celebrium universi terrarum libri VIII*, Köln, 1602, *Academiarum liber VI. De academiis Galliae, Parisiensis academia*, p. 366.

Le XVII^e siècle se déroula avec la défense des droits de l'université de Paris⁶²⁸. Un opuscule de 1664, ou sûrement même d'une date antérieure, distinguait déjà ce qui allait constituer le canevas de l'argumentation de cette défense jusqu'à la Révolution française.

I. Le droit de nommer et de pourvoir aux messageries est aussi ancien à l'université que l'université même. Depuis tant de siècles qu'elle a l'honneur, plus qu'aucune autre compagnie, de contribuer à la conservation de la religion et des bonnes lettres, elle a joui jusqu'à présent, sans aucune interruption du pouvoir, d'établir deux sortes de messagers, les uns appelés grands ou bien des diocèses, les autres petits ou bien messagers ordinaires.

II. Les grands messagers, ou messagers des diocèses, qui sont bourgeois de Paris, sont obligés d'assister aux processions et autres actes et cérémonies publiques, où l'université marche, et sont établis pour avoir soin des écoliers de chaque diocèse, les recevoir arrivant de leur pays, les assister en leurs maladies, et leur procurer et faire avoir, soit par lettres de change, soit autrement, ce qui est nécessaire pour leur entretien. Et les messagers de cette sorte n'ont droit d'apporter lettres ou paquets pour autres personnes, ni de tenir bureau. [...]

III. La charge des autres messagers, que l'on nomme petits forains et ordinaires, est de faire voyages à temps et jour réglés, ès villes, bourgs et lieux de ce royaume, au titre desquels lieux ils sont pourvus, avec pouvoir de porter non seulement pour les suppôts de l'université, mais encore pour toute sorte de personnes, lettres, argent, procès, hardes, marchandises, et tout ce qui leur est commis et confié pour l'usage et service des particuliers et du public, et d'avoir bureau ouvert pour cet effet. Le nombre de cette sorte de messagers n'est point arrêté comme celui des grands par le nombre des diocèses, mais par la nécessité ou commodité publique, y en ayant plusieurs ordinaires dedans chacune de beaucoup de villes de ce royaume.

IV. Cette distinction de grands et petits messagers, qui se prouve par l'usage continué jusqu'à présent, par les anciens livres et registres de l'université, et par leurs provisions toutes différentes, est si manifeste, que quand les grands messagers ont voulu entreprendre de faire la charge des petits, ils en ont été empêchés [...]

V. [...] le public n'avait point usé ni ouï nommer d'autres messagers, que ceux de l'université, jusqu'au malheureux temps de la Ligue [...]

XXX. [...] On parlera de contraindre la première des universités du monde à délaisser et quitter la marque la plus signalée de son honneur, le bienfait des rois ses pères et fondateurs, le patrimoine de ses enfants, les gages d'une vieillesse usée dans un honnête travail, la récompense des plus excellents hommes qui se trouveront, le sujet d'émulation entre les plus beaux esprits de l'université, l'unique moyen de sa conservation au service du public, enfin son bien plus ancien que tous les titres et monuments, pour en accommoder un malheureux partisan, au détriment des finances du roi, et à la ruine du peuple !

⁶²⁸ L'ambition n'est pas en ce lieu de raconter la lutte de l'université pour ses messageries à l'Époque moderne. La place manquerait et d'autres, comme Charles Jourdain, *Histoire de l'université de Paris au XVII^e et au XVIII^e siècle*, Paris, 1862, ou Suzanne Budelot, *Messageries universitaires et messageries royales*, éd. Université de Paris, Faculté de droit, dir. F. Olivier-Martin, Paris, 1934, l'ont déjà fait. Il s'agit plutôt de mettre en évidence les moments où l'université ressentit le besoin de remonter aux origines de ses messageries pour les faire valoir relativement à ses intérêts.

XXXI. [...] Les anciennes [messageries] appartiennent de tout temps à l'université. Et si on les veut appeler Domaine du roi, il n'y a point de droit, terres et seigneuries possédées, soit par les particuliers, soit par les communautés, aux titres si anciens et si authentiques, que l'on ne puisse pareillement appeler Domaine⁶²⁹

La justification s'est effectivement toujours articulée autour de la description d'une activité indispensable, du caractère très ancien, voire immémorial des messageries universitaires parisiennes et du monopole de fait dont elles jouirent avant la création des messageries royales en 1576 qui les ont concurrencées. La passion a culminé lors de deux moments forts de cette apologie, à savoir lors de la question du financement de l'instruction gratuite sous la Régence ainsi que lors de celle de l'éméritat sous le Directoire.

Une « requête présentée au roi en son Conseil par les recteur, doyens, procureurs, et suppôts de l'université de Paris » renfermait en effet des arguments de même teneur en 1641⁶³⁰, pareille chose arrivait en 1645⁶³¹, alors que treize ans plus tôt, sur la requête des « recteur et université de Paris », les commissaires royaux laissaient sans contrepartie dans leur office les « messagers auxquels ladite université a pourvu et pourvoit de tout temps »⁶³².

Un mémoire assurait en 1653 que « chaque nation a ses grands et petits messagers, qui est la plus belle marque de l'université, et le plus beau titre qu'elle ait de sa fondation royale. »⁶³³

Un factum de 1664 insistait sur le caractère immémorial de ces messagers, après avoir cité la déclaration de Charles VIII de mars 1488 réglant leur nombre ainsi qu'à l'annonce de la mise au jour prochaine d'une série de pièces tendant à prouver ce caractère⁶³⁴.

Un mémoire probablement paru dans ce sillage donnait pour « vérités incontestables » la naissance des messagers de l'université en même temps qu'elle-même au temps de Charlemagne, leur service de tout temps étendu au public comme celui des autres suppôts et

⁶²⁹ *Preuves et défense du droit de l'université touchant les messagers*, s. l., [2^e tiers du XVII^e siècle] (le catalogue de la bibliothèque interuniversitaire de la Sorbonne indique « après 1634 », alors qu'une annotation manuscrite « vers 1664 » apparaît en haut à droite de la première page de l'exemplaire que conserve cette même bibliothèque sous la cote U 76 in-4°), p. 1-s., 14-s.

⁶³⁰ *Arrêt du Conseil d'État, donné le 14 décembre 1641, par lequel les messagers de l'université de Paris sont maintenus et gardés en toutes fonctions de messageries*, [Paris], [1643] (Au bas de la page 12 lit-on toutefois : « Fait au Conseil d'État du roi, à Paris le 14^e jour de décembre 1641. Collationné, et signé, Le Ragois./Registré, ouï le procureur général du roi, à Paris en Parlement le 21 novembre 1643. Signé, Guyet. »), p. 1-s.

⁶³¹ Patentes de Louis XIV citées dans les *Pièces concernant les messageries de l'université*, Paris, 1772, p. 31.

⁶³² Jugement des commissaires généraux de Louis XIII aux offices de messagers cité *ibid.*, p. 7.

⁶³³ « Mémoire touchant le différend mu entre les trois facultés et les quatre nations de l'université de Paris », *Partie des pièces et actes qui concernent l'état présent et ancien de l'université de Paris : Monsieur le Recteur qui en est et a toujours été le chef ; les trois facultés de théologie, de droit canon et de médecine ; les quatre nations de France, de Picardie, de Normandie et d'Allemagne ; les trois doyens desdites facultés et les quatre procureurs desdites nations*, Paris, 1653, pièce a (l'ultime page porte « Je soussigné Pierre Padet »), p. 6.

⁶³⁴ *Seconde réponse des recteur et université de Paris, prenant le fait et cause de Charles Magnet messenger ordinaire de Senlis, pourvu par ladite université. Aux contredits baillés les 23 et 27 de septembre de la présente année 1664 pour Robert Regnauld et sa femme, se disant messagers royaux de Senlis*, s. l., [1664] (à défaut de connaître précisément l'auteur, on peut lire au bas de la dernière page : « Signé, L. Rouillard recteur »), p. 4, 59.

leur caractère de toute antiquité intouchable sauf quant à la douane et au port des procès. Cependant, seule la première d'entre elles s'appuyait sur une pièce des temps capétiens et aucune trace de l'empereur ne figurait dans les autres mentionnées⁶³⁵. Suivaient notamment l'affirmation de l'exclusivité de ces messageries à Paris et du caractère incontestable de la propriété qu'en tenait l'université⁶³⁶.

La seconde moitié des années 1660 vit la publication de la colossale *Histoire de l'université de Paris* par César Égasse Duboulay, dans laquelle étaient pour la première fois éditées de nombreuses pièces, dont la déclaration solennelle de Philippe le Bel de février 1297⁶³⁷ et le privilège concédé par Louis le Hutin en juillet 1315⁶³⁸. N'ignorant sans doute pas les disputes autour des messageries qui commençaient à se faire jour, le recteur de l'université de Paris proposait une synthèse de la question⁶³⁹.

Celle-ci était, en fait, toute empreinte de son idéologie. Il tenait religieusement à l'intégrer au premier volume de son histoire, persuadé qu'il était que l'institution remontait au premier siècle (*ad hoc primum seculum*) de l'université, à savoir aux écoles palatines (*scholas palatinas*) des temps carolingiens, qui attiraient maîtres et écoliers « grecs, danois, germanis, italiens, espagnols, anglais, écossais, irlandais et encore davantage de toute partie des Gaules ». Entre ceux-ci, il avait fallu une organisation (*necesse fuit proculdubio ordinem*), un « corps des écoliers », un « recteur préposé », des « procureurs des nations », des « conseillers » et « auxiliaires ». « Et afin que personne ne puisse rester sans la moindre famille » (*Et ut nemo potest stare sine aliqua familia*), étaient apparus des « familiers » (*famuli*) et des « personnes accessoires », ayant de même épargné aux maîtres et aux écoliers des tâches qui les auraient empêché de se consacrer entièrement à l'étude (*quod esset illos a studio distrahere*). Duboulay s'appuyait sur des affirmations de principe émanant de jurisconsultes, dont notamment Pierre Rebuffi⁶⁴⁰. Il traitait ensuite des messagers proprement dits, qu'il faisait naître du débordement de la multitude des maîtres et des écoliers à Paris, alors qu'il n'existait ni messagers ordinaires, ni messagers à cheval (*veredarii*), ni Postes, ni

⁶³⁵ « À l'égard de la première, le privilège leur en fut confirmé par Louis Hutin en mars 1312 (*sic*), et l'a été depuis par tous les rois ses successeurs, conformément à l'Authentique *habita*. » *Mémoire des pièces justificatives de la propriété et fonction des messageries ordinaires de l'université de Paris*, s. 1., [3^e tiers du XVII^e siècle], p. 1.

⁶³⁶ *Ibid.*, p. 3, 8.

⁶³⁷ *Historia universitatis Parisiensis*, t. V, Paris, 1670, p. 791. À noter que cette pièce est placée dans une partie plus large, consacrée aux « messagers académiques » et agencée autour de la déclaration de Charles VIII, bien postérieure, mais certainement jugée plus à même d'étayer la situation des grands et petits messagers à leur apogée.

⁶³⁸ *Ibid.*, t. IV, Paris, 1668, p. 171, et partiellement : t. I, Paris, 1665, p. 237.

⁶³⁹ *Ibid.*, t. I, *Dissertatio prima. De nunciis universitatis*, p. 137 (*i. e.* 237)-239. Moins connue, mais dans la même veine parût la *Nota de magnis nunciis universitatis*, *ibid.*, t. II, Paris, 1665, p. 415 n., 415.

⁶⁴⁰ *Ibid.*, t. I, p. 137 (*i. e.* 237)-238.

marchands aux allers-retours à jours fixes et certains (*statis et certis diebus*), ni commerce interurbain reliant en particulier Paris et le reste de la France. Il aurait donc valu la peine (*operae pretium fuit*) de mobiliser des hommes qui se chargeaient de communiquer avec les familles pour le confort (*ad commoditatem*) des étudiants, les approvisionnant en argent, en victuailles et en vêtements. Duboulay les appelait *missi* ou « messagers », voire *missos pedites* ou « messagers à pied », et les rapprochait des porteurs d'ordres royaux (*missi regii*), ayant existé dès Charlemagne et se déplaçant au gré des circonstances. Ces « messagers académiques » auraient naturellement rendu service aux écoliers, selon Duboulay, mais aussi ponctuellement aux procureurs des nations, et peu à peu (*paulatim*) à tous les habitants de la région (*vicini civesque quilibet unius urbis et oppidi*). Ils auraient, en conséquence, dû régler leurs allées et venues par semaine, par quinzaine ou par mois. « Par ce fait, a insensiblement été institué un commerce, qui auparavant était justement rare même entre Français » (*Ita sensim institutum commercium, quod ante rarum erat admodum etiam inter Gallos*), affirmait Duboulay. Sur cette lancée, l'auteur développait toujours aussi longuement que, consécutivement à l'installation de la cour de justice parlementaire à Paris (*postquam senatus Lutetiae residere jussus, factumque ut vocant parlamentum sedentarium*), les messagers s'étaient progressivement vus porter « la trousse d'un procès » (*litium processus*), que les grands messagers (*isti dicti sunt archinuncii seu nuncii majores*) avaient été nécessaires pour l'université « de tout temps » (*ab omni aevo*), tandis que l'ensemble de ses suppôts se réunissaient annuellement « en l'honneur de la Sainte Vierge et du fondateur Charlemagne » (*in honorem B. Virg. et Caroli M. fundatoris*)⁶⁴¹.

Cette lourde et redondante dissertation ne s'interdisait aucune allusion à des institutions des siècles postérieurs et engageait l'histoire des messagers de l'université de Paris sur la voie de l'assimilation rétrospective. Elle montrait péniblement le mouvement alternatif des chargés de commissions, le va-et-vient des envoyés en courses, l'apologiste de la faculté des arts.

Les travaux du recteur, qui répandirent l'image du va-et-vient continu des petits messagers, indispensables depuis l'origine de l'université, expliquent en grande partie l'intérêt des commentateurs pour les messageries pendant les derniers siècles de l'existence des anciennes universités.

L'article *Veredarii* de la première édition en 1678 du *Glossaire* du philologue Charles Dufesne Ducange se terminait par l'hypothèse d'un « grand maître des Postes » du temps de Louis VI encore primogénit, hypothèse qui allait être lourde de conséquences :

⁶⁴¹ *Ibid.*, t. I, , p. 238-s.

Une ancienne charte, extraite du cartulaire de Saint-Martin-des-Champs éditée par Duchesne à la page 33 de son histoire de Montmorency, est signée de « Louis fils de roi (futur sixième roi des Francs), Gervais écuyer tranchant, Frager de Châlons, Guillaume de Garlande, Frédéric camérier, Baudouin *veredarius*. » Ce magistrat est peut-être ce que nous appelons aujourd'hui *le grand maître des Postes*.⁶⁴²

L'histoire, en forme de controverse intéressée, des messagers de l'université de Paris s'est naturellement poursuivie au XVIII^e siècle. Néanmoins, les compilateurs allaient de plus en plus y greffer celle de la Poste royale, s'étant engouffrés dans la brèche ouverte par celui qui est actuellement plutôt connu pour ses glossaires de grec byzantin et de latin médiéval. Trente ans après Ducange, mais en ignorant l'interprétation, citant uniquement l'édition d'André Duchesne, Lequien de la Neuville, alors directeur des Postes du royaume, reprenait à son compte l'argument du latiniste pour glisser ce « monument [...] presque l'unique qui nous reste de ces temps si obscurs », entre la vénérable Antiquité et l'ère moderne qui avait commencé avec Louis XI. Il prouvait qu'en ce temps, des Postes existaient tout de même dans le royaume et que « le grand maître des Postes était un officier de distinction, puisqu'il avait signé cet acte avec le grand chambellan, et avec le premier maître d'hôtel du roi. »⁶⁴³ En 1715, le recteur Gabriel de Montempuys, « après avoir fait à Mgr le Régent l'ouverture d'établir dans l'université l'instruction gratuite, » exposait parmi les privilèges de cette dernière, « émanés de son établissement et rapportés à ses fonctions », la possession de grands et de petits messagers, « seuls dans le royaume jusqu'en 1576 »⁶⁴⁴, et qui constituaient le premier argument en faveur des intérêts de l'université.

Le fonds des messageries est le patrimoine de l'université, aussi ancien qu'elle, le fruit de ses travaux et de ses soins, et son bien propre. Elle a toujours été maintenue dans la possession des messageries par tous les rois ses fondateurs et ses bienfaiteurs ; elle en a seule fait faire l'exercice pendant plusieurs siècles ; elle s'en est toujours conservé la propriété ; et les arrêts même de subrogation lui ont été assuré par des réserves expresses la liberté d'en disposer en faveur de qui elle voudrait et d'en augmenter le revenu. C'est sur le modèle des messageries de l'université que celles du roi ont été formées ; et c'est à

⁶⁴² *Glossarium ad scriptores mediae et infimae latinitatis*, t. III, Paris, 1678, col. 1283 : *Veteram chartam ex tabulariis S. Martini de Campis apud Duchesnum in hist. Monmorenciaca p. 33 subscribunt Ludovicus filius regis (postmodum rex Franc. VI), Gervasius Dapifer, Fragerius Catalaunensis, Willelmus Garlandensis, Fredericus Camerarius, Balduinus veredarius. Forte is magistratus, quem hodie le grand maître des Postes dicimus.*

⁶⁴³ Lequien donnait cet acte de donation à tort comme émanant du roi qui ne l'était d'ailleurs pas encore, *Origine des Postes chez les anciens et chez les modernes*, Paris, 1708, p. 63.

⁶⁴⁴ *Mémoire pour établir l'instruction gratuite dans les collèges de plein exercice de l'université sur le fonds des messageries établies par l'université et à elle appartenantes*, [1715], BS ms. 243 : mélanges G. de Montempuys, III. Collèges de plein exercice, n° 64, p. 1/fol. 126ra.

son industrie qu'on doit toutes les suites d'un établissement qui est d'un si grand revenu pour l'État et d'une si grande commodité pour le public.⁶⁴⁵

Un arrêt du Conseil du 14 avril 1719, ordonnant que le revenu du bail des messageries de l'université soit pour toujours fixé au vingt-huitième effectif de celui des Postes et messageries de France, avait été fait sur une requête de l'intéressée attestant :

Depuis son établissement elle a eu droit d'établir des messagers dans toutes les provinces, avec retour des provinces à Paris, pour porter hardes, argent, pierreries, sacs de procès, informations, enquêtes, faire la conduite de toutes personnes indifféremment, fournissant chevaux et nourritures, porter les lettres missives des particuliers, et leurs paquets ; que le droit d'établir lesdits messagers n'a point été disputé à l'université jusqu'en 1630⁶⁴⁶

Charles Coffin arguait quelques semaines après dans un mandement bilingue que la non gratuité des études était indigne de son institution, mais que les professeurs devant bien vivre de quelque chose, il convenait qu'elle reçoive davantage que le revenu des messageries qu'elle percevait jusqu'alors, bienfait qui ne pourrait qu'honorer le jeune roi. Celui qui succéda à Montempuy au poste de recteur de l'université de Paris rappelait en passant que « l'université jouissait, presque dès sa naissance, de la propriété des messageries dont la possession lui a été confirmée par les édits et déclarations de nos rois »⁶⁴⁷.

En 1738 parût la continuation de l'œuvre de Delamarre par Lecler du Brillet. Celui qui était probablement ingénieur restait, dans un chapitre consacré à l'histoire des Postes et de leurs responsables, très dubitatif par rapport à l'existence de Postes assises en France avant le XV^e siècle et notamment sous Louis VI, s'appuyant cependant sur Duchesne et Ducange⁶⁴⁸. Un peu plus en avant dans l'ouvrage, un chapitre, sur l'histoire des messageries françaises, contenait comme une traduction approximative de la *Dissertatio* de Duboulay, illustrée d'extraits des lettres de 1296 (a. s.) et de 1315 que ce dernier avait éditées⁶⁴⁹.

Dix ans plus tard, Pierre Prault faisait paraître le *Code voiturin*, lequel contenait tout ce qu'il était possible d'éditer, ou du moins de citer, regardant de près ou de loin les professionnels de la route, à savoir pour la période des origines les messagers de l'université de Paris. Les

⁶⁴⁵ *Ibid.*, p. 5/fol. 128ra.

⁶⁴⁶ Des lettres patentes, données le même jour, portant sur le même sujet et précisant que ce revenu était destiné à financer la gratuité des études dans tous les collèges de plein exercice, contenaient plus brièvement la même argumentation, cités par C. Jourdain, *op. cit.*, pièce justificative CLXV, p. 167b, 167b n. 1.

⁶⁴⁷ « *Mandatum rectoris*/Mandement du recteur », *Discours de M. Coffin, recteur de l'université, au roi et à Monseigneur le Duc d'Orléans, en leur présentant le cerge le 1^{er} fév. 1719, et sur l'établissement de l'instruction gratuite dans l'université de Paris ; avec les discours latins à M. le Garde des Sceaux pour le même sujet ; et les mandements latins et français de M. le Recteur pour le gratis et pour les congés accordés par Sa Majesté*, Paris, 1719, [segment 7], p. [1b]/[1a] : *Habebat illa quidem natam perre secum, et omnium deinceps regum edictis et diplomatibus confirmatam publicorum nuntiatuum possessionem.*

⁶⁴⁸ *Continuation du traité de la police*, t. IV. De la voirie, de tout ce qui en dépend ou qui y a quelque rapport, Paris, 1738, Livre VI. De la voirie, Titre XIV. Des Postes et messageries, p. 555a.

⁶⁴⁹ *Ibid.*, p. 608a-b.

lettres de 1296 (a. s.) et de 1315 se trouvaient ainsi parmi l'ensemble des actes royaux en faveur des suppôts de l'université depuis Philippe Auguste pour prouver l'ancienneté de l'institution⁶⁵⁰, au sein d'une somme qui commençait de toute façon par ces mots : « Les messageries sont presque aussi anciennes que l'université de Paris, dont l'opinion la plus générale fixe l'établissement à l'empereur Charlemagne en 768. »⁶⁵¹

L'édition de 1759, posthume, du dictionnaire de Louis Moréri, théologien, nuançait l'absence de Poste en France entre Charlemagne et Louis XI par l'exemple de « Baudouin de Montmorency (*sic*), qui prend dans une charte la qualité de grand maître des Postes ». L'exposé s'appuyait encore une fois sur Lequien⁶⁵².

Jean-Baptiste-Louis Crevier publiait en 1761 une *Histoire de l'université de Paris*, au plan chronologique et se fondant en général sur Duboulay, dans laquelle les messagers des origines étaient abordés à plusieurs reprises. Ainsi 1158 avait été l'année de la célèbre *Habita* de Frédéric Barberousse en faveur des messagers universitaires bolognais⁶⁵³. 1297 avait été celle où :

Guy comte de Flandres entra dans la ligue contre son souverain. Et à l'occasion de cette rébellion, qui irrita extrêmement le roi, les Flamands et autres étrangers qui étudiaient à Paris et à Orléans pouvaient craindre d'être inquiétés. Philippe [le Bel] les rassura en les prenant, par une déclaration solennelle, sous sa protection et sauvegarde, eux et leurs messagers. Il est bon de remarquer, que c'est ici la première fois que les messagers de l'université de Paris sont mentionnés expressément, mais que leur antiquité, comme il sera prouvé ailleurs, remonte incontestablement beaucoup plus haut.⁶⁵⁴

En 1315, Louis X avait, le 3 juin, imité son père en renouvelant la protection que ce dernier avait octroyée aux Flamands. Le 2 juillet, cette protection avait été étendue aux autres nations⁶⁵⁵. L'universitaire parisien citait ensuite à propos de la création des messagers royaux un « mémoire pour l'instruction gratuite » de 1724 décrivant sur le mode habituel l'activité des messagers « petits ou volants », mais estimait que l'université s'était toujours montrée incapable de la rentabiliser⁶⁵⁶. Sa « dissertation sur les origines de l'université de Paris » se clôturait « par l'article des messagers de l'université », apparente synthèse d'une question déjà galvaudée d'où était extraite la substantifique moelle, en somme point des connaissances de son temps sur leurs origines⁶⁵⁷.

⁶⁵⁰ *Code voiturin*, t. I, éd. Pierre Prault, Paris, 1748, p. 2-12, 15.

⁶⁵¹ *Ibid.*, p. [1].

⁶⁵² *Le grand dictionnaire historique*, t. VIII, Paris, 1759, article « Poste », p. 515b.

⁶⁵³ *Histoire de l'université de Paris, depuis son origine jusqu'à l'année 1600*, Paris, 1761, t. I, livre I, p. 260-s.

⁶⁵⁴ *Ibid.*, t. II, livre III, p. 137-s.

⁶⁵⁵ *Ibid.*, t. II, livre III, p. 240.

⁶⁵⁶ *Ibid.*, t. VI, livre XII, p. 352, 355.

⁶⁵⁷ *Ibid.*, t. VII, livre XII, p. 156-161.

Avant de rapporter ce qui s'apparentait à l'argumentaire des membres de l'université à propos de l'ancienneté de leurs messageries appuyé sur « la charte de Louis Hutin du 2 juillet 1315 », l'abbé érudit Louis-Alexandre Expilly, après avoir disserté sur l'implosion des Postes carolingiennes, posait en 1768 la question suivante :

Quelques-uns disent qu'il [le roi Louis XI] en avait pris l'idée [de rendre les Postes ordinaires et perpétuelles] de l'établissement des messageries, qui était dû à celui des universités. Mais, pourquoi cette idée ne lui serait pas venue de ce qu'avaient fait autrefois les Perses, les Romains, Charlemagne, etc. ?⁶⁵⁸

L'éloge historique de Jacques-Albert Hazon, docteur régent de la faculté de médecine de Paris, se divisait en deux parties. L'éloge proprement dit ou discours de vespérie du 11 octobre 1770 comportait des passages en latin suivis de leur traduction française parmi lesquels l'origine des messagers universitaires parisiens était traitée de manière brève et classique⁶⁵⁹. Suivaient des remarques qui l'étaient presque autant⁶⁶⁰, cependant qu'était évoqué, dans le cadre des « combats que l'université a dû soutenir pour le soutien de ses droits et de sa dignité », « l'esprit de pauvreté et de désintéressement », presque propre à cette communauté et par lequel « elle ne sût [...] tirer parti de ses messageries, dont le gouvernement a bien su profiter par la suite »⁶⁶¹. Un « ouvrage dont on a ordonné la suppression et qui est devenu fort rare », précisent des notes manuscrites à sa page de titre, ne diffère du précédent qu'en ce qu'il ne contient pas de passage en latin, mais quelques ajouts mineurs⁶⁶².

Peu de temps après, une collection de pièces classées par ordre chronologique s'ouvrait par cette introduction :

Avant 1576, il n'y avait en France aucune messagerie royale ; nos rois avaient des coureurs de leurs écuries pour porter en diligence leurs dépêches et leurs ordres ; mais, outre qu'ils ne portaient point à jours réglés, ils ne se chargeaient ni des lettres, ni des commissions des particuliers. Tout le service au public, en genre de correspondance, était fait par les messagers de l'université, établis de temps immémorial, et dès la seconde race de nos rois. Néanmoins, quelques tribunaux avaient aussi établi des

⁶⁵⁸ *Dictionnaire géographique, historique et politique des Gaules et de la France*, t. V, Amsterdam, 1768, article « Postes », p. 825b-826a.

⁶⁵⁹ *Éloge historique de l'université de Paris, latin, français, et avec des remarques ; discours de vespérie, prononcé aux écoles de médecine, le 11 octobre 1770, en présence de Monseigneur le Recteur*, [Paris], [1771], p. 11/35.

⁶⁶⁰ Celles-ci figuraient au sein d'une partie qui était « en abrégé l'histoire littéraire et politique de l'université », *ibid.*, p. 51.

⁶⁶¹ *Ibid.*, p. 64, 78.

⁶⁶² J.-A. Hazon, *Éloge historique de l'université de Paris, avec des remarques ; discours de vespérie, traduit du latin, prononcé aux écoles de médecine, le 11 octobre 1770, en présence de Monseigneur le Recteur*, [Paris], [1771 ?] (Dans l'exemplaire de la Sorbonne coté U 44 in-4° (pièce 1), une note manuscrite indique, au bas de la première feuille, « 1776 »)

messagers pour porter les sacs et papiers de justice aux cours de parlement et des aides. C'est principalement pour exercer cette dernière fonction que les premiers messagers royaux furent créés.⁶⁶³

L'apologie des messagers universitaires parisiens s'y poursuivait à chaque fois qu'il était possible de montrer qu'ils étaient à la fois plus anciens et plus utiles que les messagers royaux. Entrant dans le vif du sujet avec les pièces parues de 1576 à la réunion aux messageries royales, les éditeurs de cette collection évoquaient en effet le monopole de fait dont avaient joui les messagers jurés vis-à-vis des lettres et paquets du public « dans l'origine » à l'occasion de la relation de la « création des maîtres des courriers en 1630. »⁶⁶⁴ Continuant cette première partie en traitant de la « première entreprise » de ces derniers, les éditeurs commentaient de plus l'arrêt de 1641, « d'autant plus important, qu'on y trouve l'origine des messageries »⁶⁶⁵. La seconde partie, envisageant la « réunion des messageries de l'université à celles du roi » moyennée par l'« établissement du vingt-huitième et de l'instruction gratuite », débutait par ces mots :

On a vu, dans la première partie, que les messageries ont été inventées et établies par l'université, avec l'agrément de nos rois et l'applaudissement du public, qui en retirait les plus grands avantages, n'y ayant point eu en France, pendant plus de cinq cents ans, d'autres moyens de correspondance entre une ville et une autre que celui des messagers de l'université.⁶⁶⁶

Consultés la même année et ayant pris connaissance des pièces susdites, des avocats justifiaient l'appartenance du vingt-huitième à l'université « en toute propriété » par le raisonnement suivant :

On ignore à la vérité quelle est la première époque des messageries de l'université, on ne peut savoir par conséquent d'une manière précise quel est son premier titre de propriété, mais sa possession est si ancienne qu'elle se perd dans l'obscurité des temps.⁶⁶⁷

Le travail de Crevier, mentionnant les sauvegardes de 1297 et « 1314 » (*sic*) et avançant que les messageries sont de toute manière plus anciennes, servait d'appui à ces propos⁶⁶⁸. D'où la conclusion de ce premier point :

Il n'en faudrait pas davantage pour démontrer la propriété de l'université. Sa possession remonte à plusieurs siècles, elle est si ancienne qu'on ne saurait fixer la date de sa naissance : si une pareille

⁶⁶³ *Pièces concernant les messageries de l'université*, Paris, 1772 (semble-t-il reliés ensemble dès l'origine, les trois opuscules ci-dessous forment les trois premières pièces d'une collection intitulée *Messageries de l'université* et conservée à la Sorbonne sous le cote U 79 in-4°), p. [3]

⁶⁶⁴ *Ibid.*, p. 11.

⁶⁶⁵ *Ibid.*, p. 14.

⁶⁶⁶ *Ibid.*, p. 57.

⁶⁶⁷ *Consultation*, [Paris], [après 1772] (le thème de celle-ci se lit à la première phrase : « Les soussignés, qui ont lu le mémoire à consulter, ensemble sur le cahier imprimé contenant les pièces, qui concernent les messageries de l'université de Paris, estiment que le vingt-huitième du prix du bail général des Postes et messageries de France appartient en toute propriété à cette université. » Pour ce qui est de l'auteur, en bas de la dernière page sont écrits les noms de Gillet, Delambon, Mey et Gerbier ; au-dessus des noms précités figure en effet la mention : « Délibérée à Paris le 12 décembre 1772. »), p. 1.

⁶⁶⁸ *Ibid.*, p. 2.

possession est le titre le plus certain et le moins sujet à critique. Si les juristes donnent tant de poids à la possession immémoriale et centenaire, s'ils la regardent comme le meilleur des titres, *habet vim constituti*, de quelle force ne doit pas être une possession, que la révolution de plusieurs siècles n'a pu ébranler, qui a été aussi publique et paisible que soutenue et constante, et qui s'est perpétuée jusqu'à nous par un cours non interrompu ?⁶⁶⁹

Ce typique travail d'avocat continuait par l'argument de la non opposabilité de l'inaliénabilité du domaine, ce principe ne datant que de 1566, les messageries de l'université remontant de toute façon bien plus haut, n'ayant jamais été domaniales et restant en fin de compte d'un tel « intérêt public pour qu'il fût permis de suspecter une aliénation faite depuis plusieurs siècles, pour des vues si pures et si dignes de la munificence du trône. »⁶⁷⁰

Cette même année encore voyait le jour une autre consultation à l'issue d'un mémoire. Ce dernier se composait essentiellement d'une citation de la nation normande réunie au sujet de nouvelles dépenses risquant d'être prélevées sur le produit des messageries. Cette citation contenait des considérations telles que :

[...] s'il est quelque propriété inattaquable suivant les lois, c'est celle de l'université relativement aux Postes et messageries, propriété née avec elle dans un temps où les privilèges et les maîtrises étaient encore inconnus, et où tout Franc jouissait librement du produit de son industrie et de ses dépenses, propriété reconnue et confirmée pendant plus de neuf siècles [...]

[...] la circonstance des temps de barbarie que l'université a eu le mérite et la gloire de dissiper, est incapable d'ébranler cette propriété ; [...] jamais cette circonstance ne sera, aux yeux des magistrats, défenseurs des droits des sujets comme ils le sont des droits du trône, un titre suffisant pour attaquer les possessions les plus anciennes : leur ministère s'élève journellement contre les conséquences que l'esprit de système tire de ces temps de barbarie ;

[...] en regardant même la propriété de l'université comme une pure libéralité de nos rois aux dépens de leur domaine, cette propriété ne serait pas moins inattaquable suivant les lois, parce que cette libéralité ayant eu pour motif les services rendus à l'État, le roi et l'État sont eux-mêmes obligés à la garantie, que cette libéralité étant antérieure à ces principes qui ont établi, soit la confusion des biens du monarque avec ceux de la Couronne, soit l'inaliénabilité du Domaine, ces principes pourraient d'autant moins avoir un effet rétroactif contre les propriétés résultantes de la libéralité antérieure des rois, que ces principes rendraient caduques toutes les anciennes fondations royales, et mettraient les rois dans l'impuissance d'en faire aucune⁶⁷¹

D' « anciens avocats au parlement », à la lecture de cette « conclusion », ajoutaient deux arguments, au sujet du vingt-huitième, dans lesquels l'attachement de l'université à ses

⁶⁶⁹ *Ibid.*, p. 2-s.

⁶⁷⁰ *Ibid.*, p. 19.

⁶⁷¹ *Mémoire à consulter et consultation, pour la nation de Normandie, sur la propriété des nations qui composent la faculté des arts en l'université de Paris, de leurs messageries, et sur la destination de leur produit*, [Paris], [après 1772] (aux dernières lignes peut-on lire : « Délibérée à Paris le 29 décembre 1772 », puis, plus bas : « Thétion ; Piales. »), p. 1-s.

messageries depuis l'origine entrant en ligne de compte. D'abord, l'université détenait incontestablement ses messageries, parce qu'elle en avait été l'inventrice, le droit protégeant davantage les inventeurs que les propriétaires. Ensuite, ces messageries étaient non seulement utiles à tous, mais encore aussi anciennes « que le nom et la naissance de l'université », l'édit de « 1595 » (*i. e.* 1597) l'ayant suffisamment laissé entendre⁶⁷².

L'année suivante, le syndic du Collège royal⁶⁷³ organisait sa défense contre les prétentions de l'université visant à le priver d'une partie de ses revenus. En vue de montrer qu'il était tout à fait légal qu'il bénéficiât aussi du vingt-huitième, le répondant évoquait, par la main d'un certain Garnier, les « temps anciens » où « le produit des messageries » avait fait partie des revenus intrinsèques des seuls « procureurs des nations » et était provenu du « faible droit » acquitté par les messagers pour l'obtention de leur brevet, ceux-ci assermentés ayant possédé pleinement leur office⁶⁷⁴. L'article suivant de cette réponse se révélait bien plus riche d'évocations sur les origines de l'université et de ses messageries en ce qu'il relevait tous les points faibles de l'argumentation universitaire qui consistaient justement dans l'appui sur un passé d'autant plus immémorial qu'il était flou. Habilement, ces faiblesses y étaient développées pour être mieux réfutées par la suite au moyen d'un raisonnement par l'absurde. En relisant les pièces éditées par Duboulay et notamment la charte de 1296 (a. s.) ainsi que l'édit de « 1415 » (*sic*), ne pouvait-on pas en effet supposer que l'université de Paris n'avait pas été la seule à jouir de messageries depuis le temps où des écoliers s'assemblaient loin de leur région d'origine pour suivre des cours ? Elle ne pouvait donc prétendre en être l'inventrice. Ces pièces avaient-elles évoqué des messageries publiques ? Rien n'était moins sûr. S'était-elle sacrifiée pour le bien commun ? En fait, « elle n'a jamais exploité par elle-même ses messageries, [...] au contraire chacun de ceux à qui elle accordait des lettres de messager, lui payait quatre sous parisis en une bourse pour l'expédition de ses provisions ». Surtout, les sauvegardes et exemptions tant vantées comme des propriétés intouchables n'étaient-elles pas de simples privilèges concédés par les rois et donc à la merci de ces derniers ? Sinon, comment auraient-ils pu gouverner ?⁶⁷⁵ C'était justement sur ce principe de primauté du souverain que s'achevait le mémoire du Collège⁶⁷⁶.

Une sentence de 1777 fondait son argumentaire sur Duboulay et plantait pour la première fois le décor du XIII^e siècle où le savoir inégalable dispensé à la seule université de Paris, que les

⁶⁷² *Ibid.*, p. 6.

⁶⁷³ Le *Collegium regium* est depuis devenu, comme chacun le sait, le Collège de France.

⁶⁷⁴ *Réponse au syndic, des conseillers lecteurs et professeurs du roi, au mémoire pour l'université*, [Paris], 1773 (on peut lire en fin de la page ultime : « Délibéré à Paris, ce 21 mars 1773 », puis, plus bas : « Belot »), p. 52.

⁶⁷⁵ *Ibid.*, p. 56-60, 68-s., 69-s., 76-79.

⁶⁷⁶ *Ibid.*, p. 85.

rois avaient protégé dès ses débuts, avait fait de celle-ci le centre de gravité de la chrétienté vers lequel de toutes parts d'innombrables étudiants avaient convergé.

Mais pour entretenir une correspondance utile et consolante entre cette foule d'étudiants qui s'étaient expatriés et leurs familles éloignées, l'université institua des grands et des petits messagers ; les petits messagers, ou messagers volants, comme on les appelait, parcouraient les provinces du royaume et les régions les plus éloignées pour y porter les lettres des écoliers et en rapporter de l'argent et des paquets ; les grands messagers étaient des citoyens, espèce de banquiers à qui les petits messagers devaient répondre. Ces grands messagers étaient d'une nécessité indispensable pour le bien et l'avantage de l'université

[...] aussi anciens que l'université même [, ils] devaient être plus riches et plus opulents que les petits messagers, à cause de la différence de leurs fonctions, et qu'ils étaient appelés à certaines assemblées de l'université avec les maîtres⁶⁷⁷.

Le procureur Guérin, auteur de la sentence, entendait également que les exemptions et privilèges royaux, accordés entre autres par Philippe le Bel et concernant l'université, avaient aussi touché les grands messagers⁶⁷⁸.

En 1779, un dictionnaire de Paris était édité par le maître universitaire parisien Pierre Nicolas Hurtaut et un dénommé Magny, « ancien premier commis des fermes du roi. » Il y était précisé, à propos de l'université de Paris, que celle-ci avait institué dès son commencement des messagers chargés de maintenir le contact entre les écoliers et leurs parents.

Comme le public vit que ces messagers s'acquittaient très fidèlement de leurs fonctions, attendu qu'ils étaient responsables de leur conduite au recteur et aux procureurs des nations, il prit confiance en eux, et se servit de cette commodité pour faire porter ses hardes, ses paquets et ses lettres, ainsi les messagers de l'université devinrent insensiblement ceux de l'État. [...]

En vain plusieurs particuliers voulurent dans la suite s'immiscer dans cette espèce de ministère public, l'université s'y opposa toujours, et obtint des arrêts tant du Conseil de nos rois, que du parlement de Paris, qui réprimèrent ces entreprises, et maintinrent ses messagers dans l'exercice de leurs fonctions, à l'exclusion de tous autres.

Mentionnant en appui les lettres royales de 1312 et surtout la charte de juillet 1315, les auteurs soutenaient que cette situation avait duré naturellement jusqu'en 1576⁶⁷⁹.

Après avoir rappelé ce que la civilisation devait à l'université dans des réflexions sur une résolution des Cinq-Cents relative aux professeurs émérites de l'université de Paris du 30 octobre 1796, le représentant du peuple Joseph Serres déclarait que « l'invention des Postes et messageries [était] encore l'ouvrage de l'université » qui, par cet établissement, avait

⁶⁷⁷ *Sentence de l'élection de Paris, qui maintient les grands messagers jurés de l'université de Paris dans le privilège d'exemption du droit de gros à la vente du vin de leur crû*, Paris, 1777 (en bas de la page peut-on lire : « Guérin, procureur. »), p. 4-s., 6.

⁶⁷⁸ *Ibid.*, p. 5, 7.

⁶⁷⁹ *Dictionnaire historique de la ville de Paris et de ses environs*, t. IV, Paris, 1779, article « Université », p. 754 n. *.

surmonté les difficultés des communications pour la « foule d'hommes de tous les âges et de tous les pays [qui] se rendait à ses écoles ». De fait,

Bien avant le XII^e siècle, les messageries de l'université de Paris portaient hardes, paquets, lettres pour le public, ainsi que pour les écoliers. Cet ordre de choses paraît parfaitement établi par des titres de 1297. Il dura jusqu'en 1576. [...]

L'idée mère et l'exécution de l'invention qui a le plus influé sur le progrès et la communication des connaissances appartient donc en entier à l'université de Paris. Elle jouit longtemps de la propriété, malgré la jalousie et la cupidité des traitants, qui furent toujours réprimés par l'autorité souveraine. En 1719, les quatre nations composant la faculté des arts faisaient encore exploiter les messageries pour leur compte.⁶⁸⁰

Le rapport de ce représentant aux Anciens, lequel était passé de droit à cette assemblée après avoir été député de l'île de France⁶⁸¹ à la Convention, était utilisé quelques mois après en faveur des professeurs émérites dans un précis historique alléguant notamment : « L'université se glorifiait de l'invention des Postes et messageries, elle en avait conséquemment conservé l'exploitation. »⁶⁸²

S'adressant aux Directeurs à la fin de l'année 1798, les professeurs émérites faisaient valoir qu'en tant qu' « inventeurs des Postes et messageries de France, » la suppression de « *leurs droits*, fruit modique et néanmoins précieux de leur découverte, » serait anticonstitutionnelle. Serres était encore cité⁶⁸³.

Quelques semaines plus tard, les enseignants privés de poste s'adressaient aux mêmes « pour obtenir le paiement entier de leurs traitements [fondés] sur un ancien titre de propriété. » Effectivement,

L'université de Paris a, dans le XI^e siècle, inventé et établi en France les Postes et messageries dont les produits formaient le principal revenu sur lequel était établi le traitement des professeurs de la faculté des arts qui, par ce moyen, purent propager les sciences en donnant à la jeunesse un enseignement gratuit.

Les soi-disant inventeurs s'appuyaient donc sur « les principes des titres de propriété », comme l'inaltérabilité du vingt-huitième des messageries, « fruits de l'invention et de

⁶⁸⁰ Jean-Jacques-Joeph Serres, *Rapport fait le 9 brumaire an V par le Citoyen Serres, membre du Conseil des Anciens, au nom d'une commission composée du représentant Citoyen Serres et des Citoyens Fourcroy et Hanrion*, s. l., [1796], AUP, carton 26, 3^e liasse, dossier A, fol. 14r-v.

⁶⁸¹ Bien entendu, depuis ce temps devenue l'île Maurice.

⁶⁸² *Précis historique pour les professeurs émérites de la ci-devant université de Paris*, s. l., [1796-98], AUP, carton 26, 3^e liasse, dossier A, fol. 56v.

⁶⁸³ *Au Directoire exécutif, pétition des professeurs émérites de la ci-devant université de Paris*, s. l., [1798], copie, AUP, carton 26, 3^e liasse, dossier A, fol. 63r, 63v.

l'activité » ou la reconnaissance de « leur invention primitive » conférant « à leur possession le caractère d'activité nécessaire pour la leur assurer. »⁶⁸⁴

Peu après, cette réclamation était encore motivée devant le gouvernement⁶⁸⁵.

Le rapport parlementaire de Serres était toujours cité devant les législateurs au cours de l'année 1799⁶⁸⁶.

Quelque contestables puissent paraître à l'heure actuelle ses fins, l'histoire était nécessaire au sein d'une société dans laquelle les origines tenaient lieu de justification à un rang. La découverte du prétendu maître des Postes Baudouin s'explique ainsi et, pour l'Ancien Régime, qui faisait du passé tout sauf table rase, l'*alma mater* était aussi mère des messageries. Tout cela demeurait soutenable jusqu'à ce que la tempête révolutionnaire fit voler ce système en éclats. La Convention nationale ayant, en effet, supprimé la fille aînée des rois de France, ses anciens membres n'eurent bientôt plus le courage de se plaindre et l'écriture de l'histoire des messageries médiévales sur le mode de la controverse prit fin.

⁶⁸⁴ *Rapport au Directoire exécutif*, s. l., [1798-99], AUP, carton 26, 3^e liasse, dossier B, fol. 161r, 162r.

⁶⁸⁵ *Rapport présenté au ministre de l'Intérieur*, Paris, [1799], AUP, carton 26, 3^e liasse, dossier B, fol. 169r, 170v.

⁶⁸⁶ *Projet de pétition aux représentants... du peuple, membres du Conseil des Cinq-Cents*, s. l., [1799], AUP, carton 26, 3^e liasse, dossier B, fol. 173v.

PARTIE III. Rencontre de deux intérêts et écriture de l'histoire

Chap. 4. Des aspirations romantiques aux ambitions positivistes, le « siècle de l'histoire » et ses limites

Affranchie de la question des ressources de l'université, cette dernière étant devenue depuis Napoléon une institution régie par l'État et n'ayant de fait plus rien à voir avec les messageries, l'histoire de la Poste au Moyen Âge connut au siècle avant-dernier un élan sans précédent. En fait, à mesure que ce siècle a avancé, s'est répandue une méthode fondée sur la lecture critique des sources, entraînant un nouveau mode d'écriture de l'histoire, que d'aucuns qualifieraient de normal, dans lequel étaient envisagées la reconstitution des époques passées ainsi que la saisie des étapes de la formation des États, de leur territoire et de leurs institutions.

En 1803, Christopher Meiners, professeur à Göttingen entre autres, se fondant sur Duboulay, évoquait successivement, parmi les privilèges universitaires, la sauvegarde et le sauf-conduit accordés par Grégoire IX à l'université de Toulouse et mentionnant les messagers de cette dernière, l'ancienneté et la différence entre les grands et les petits messagers, le contexte de leur apparition aux XII^e-XIII^e siècles, le système parisien rayonnant sauvegardé par Philippe le Bel, l'exportation de ce modèle ainsi que le fondement de leur immunité en tant que serviteurs d'une organisation de souche ecclésiastique, non sans se référer à plusieurs reprises à l'*Habita*⁶⁸⁷.

Une vingtaine d'années après, Jacques-Maximilien Bastien Bins de Saint-Victor concevait ce « règlement » de Frédéric Barberousse comme « base » des privilèges de l'université de Paris, aux suppôts avantagés comme les clercs et bénéficiant d'une foule d'exemptions, et dont les messagers établis « dès le commencement » maintenaient le lien entre les étudiants et leurs familles⁶⁸⁸. Rendant compte ensuite des réformes entreprises par les souverains comme la cession du bail des Postes et messageries pour financer l'instruction gratuite, l'université ayant obtenu en dédommagement le vingt-huitième, l'archéologue et homme de lettres précisait :

⁶⁸⁷ C. Meiners, *Geschichte der Entstehung und Entwicklung der hohen Schulen unsers Erdteils*, t. II, Göttingen, 1803, p. 340-s, 353-356, 357, 358-s.

⁶⁸⁸ *Tableau historique et pittoresque de Paris*, t. III-1, Paris, 2^e éd. 1823, p. 559-s.

Ces messagers établis par l'université pour le service des écoliers devinrent peu à peu ceux du public, parce que l'on trouva commode de se servir de cette compagnie pour faire transporter d'un lieu à l'autre ses hardes, ses lettres, ses paquets. Ils jouirent pendant longtemps de ce privilège exclusif, dans lequel ils furent constamment maintenus par l'autorité⁶⁸⁹.

En 1826, Charles Bernède, espèce d'historien romantique qu'on dirait aujourd'hui aux intuitions géniales comme aux erreurs criantes, commençait l'exposé des Postes en France par le constat de l'état déplorable des routes au Moyen Âge, sauf à ses grandes heures. Ainsi

Charlemagne, dont le nom est attaché aux entreprises les plus remarquables de la monarchie, acquit, en fondant l'université, de nouveaux droits à l'immortalité.

Cette institution, destinée à conserver le germe des sciences, ne pouvait se propager qu'à l'aide d'une autre non moins importante ; aussi les Postes, qui ne servaient qu'aux affaires du roi, prirent-elles un grand degré d'intérêt par la nouvelle direction qu'elles reçurent. C'est donc avec raison qu'un des plus grands génies du siècle [le vicomte de Chateaubriand] a dit que les Postes et messageries, perfectionnées par Louis XI, furent d'abord établies par l'université de Paris.

Ce fut, en effet, le moyen que le public employa pour la correspondance, et le seul même dont il se servit pendant longtemps. Les nombreux élèves, que l'université attirait des provinces pour les former à l'étude des belles-lettres, multipliaient de plus en plus les relations qu'elle y entretenait, en expédiant, à des époques indéterminées à la vérité, pour les principales villes de France des messagers qui marchaient à ses frais.

C'est ainsi qu'à son exemple, sous le titre de messagers royaux, des courriers portèrent, plus tard, les dépêches des principaux fonctionnaires de l'État relatives au service du roi, dont les grands courriers du royaume ne pouvaient être chargés.

[...]

Il est donc incontestable que l'université avait acquis le droit exclusif de transporter les lettres des particuliers, et qu'un service, établi primitivement dans ses intérêts privés et indépendant de celui de l'État, devint presque en même temps aussi avantageux pour la société.⁶⁹⁰

Ce chapitre d'histoire du droit des Postes et messageries françaises présentait encore des variantes, mais était surtout entrecoupé d'une sorte d'analyse économique et sociale du monde médiéval, décrivant une population prudente et analphabète qui profita néanmoins de l'occasion pour correspondre plus qu'à l'habitude et ce dans l'intérêt même des messagers, relations limitées nonobstant par l'insuffisance des passages et des dessertes. D'autres freins venaient encore s'ajouter, dans cette optique, à l'extrême lenteur consécutive, tels la division du pays entre princes inquiets des communications dans un contexte d'insécurité générale, la rareté et le défaut d'entretien des grandes routes, la réduction du commerce au niveau local,

⁶⁸⁹ *Ibid.*, p. 582 n. *.

⁶⁹⁰ *Des Postes en général, et particulièrement en France*, Paris ; Nantes, 1826, p. 21-23, 24.

sans oublier le caractère périlleux que la sensibilité d'une époque si sombre attachait aux voyages⁶⁹¹. L'historien actuel estimerait sans doute la suite décevante :

Nos rois, en maintenant les Postes dans l'état où Charlemagne les avait laissées, les négligeaient ou les rétablissaient sur le même pied, selon que les circonstances l'exigeaient ; mais ils conservaient toujours, près de leur personne, un grand maître des Postes, titre qu'on voit reproduit sous tous les règnes, entre autres sous celui de Louis VI.

Cependant, tout incomplets que sont ces documents, ils nous prouvent non seulement l'utilité des Postes à toutes les époques, mais encore l'importance qu'on y attachait, en les entourant d'une grande considération.⁶⁹²

Après avoir mis en doute l'idée communément admise de l'établissement des messageries françaises à l'occasion de la fondation carolingienne de l'université de Paris en l'an 800, Narratius Viator écrivait en 1830 que, « dans le temps de son antique splendeur », l'université avait disposé de voitures pour amener les étudiants à Paris, ceux-ci ayant été comme tous les suppôts pourvus de messagers ayant relié la capitale à la province, ces derniers ayant été également utilisés par les particuliers ayant eu confiance en eux pour s'approvisionner en marchandises. En cela, « bientôt, [ces intermédiaires] devinrent exclusivement ceux du public et même de l'État » qui leur accorda la plus grande protection et les privilèges les plus étendus, pour services rendus. L'auteur, prolongeant l'habitude du XVIII^e siècle d'agrémenter le récit de ses voyages de remarques historiques, relatait ensuite qu'avec l'essor du commerce des coches publics étaient apparus pour le transport des voyageurs et que « plus tard, les possesseurs de grands fiefs concédèrent à différents particuliers le droit d'établir des messageries. »⁶⁹³

Quelques années après, Nicolas-Rodolphe Taranne, ayant de grandes responsabilités dans le milieu académique, remarquait que le fonctionnement d'origine de l'université avait entraîné une insoumission de fait de ses membres, y compris « des grands messagers des nations. »

Il y en avait pour chaque diocèse de France et des pays étrangers. C'étaient des bourgeois notables de Paris servant d'intermédiaires entre les écoliers venus du dehors et leurs parents, avec lesquels ils entretenaient correspondance, et qui avançaient aux jeunes gens, s'il était besoin, l'argent et les autres choses nécessaires à la vie ; mais ces correspondants des écoliers n'avaient ni les moyens ni la prétention de les diriger et de surveiller leur conduite.⁶⁹⁴

⁶⁹¹ *Ibid.*, p. 23-s.

⁶⁹² *Ibid.*, p. 24.

⁶⁹³ (J.-B.-L. Brayer de Beauregard pseud., attribué aussi à N.-A.-M. Grandsire), *Vingt jours de route*, Paris, 1830, p. 37 n. 1, 23-s.

⁶⁹⁴ « De la discipline dans l'ancienne université de Paris », dans *Journal général de l'instruction publique et des cultes*, 9 février 1836, p. 2.

Dans les mêmes années, pour Jacques-Antoine Dulaure, révolutionnaire de la première heure en même temps que savant aux nombreuses spécialités, les chevaucheurs du XIII^e siècle ne désignaient personne d'autre que les preneurs du roi, ou chevaliers de la grande écurie, qui étaient les officiers chargés de l'approvisionnement de l'écurie royale en vivres et en fourrage. Sa dénonciation de l'usage, certainement scandaleux aux yeux de la bourgeoisie libérale de la monarchie de Juillet, de réquisitionner les biens des particuliers sans rétribution aucune, virait presque à l'obsession compulsive :

En accordant ce prétendu privilège à ses justiciables de Paris [de saisir eux-mêmes les biens de leurs débiteurs], Louis le Gros se garda bien de les exempter du *droit de prise*, vrai brigandage qu'il exerçait sur eux, et qui livrait les habitants de cette ville à la merci d'une bande de pillards royaux appelés *chevaucheurs* et *preneurs*. Ces *preneurs*, lorsque le roi rentrait dans Paris après quelque absence, enlevaient dans les maisons des Parisiens, pour le service du roi, de la reine, des princes et des grands officiers, les meubles, les denrées, les provisions qu'ils y trouvaient, sans paiement, sans compensation. Louis VII rendit, en 1165, une ordonnance où il restreignit cette exaction féodale : il défendit d'enlever les meubles. [...]

Malgré cette ordonnance, le droit de prise, que Louis VII qualifie de mauvaise coutume, d'exaction illicite, se maintint encore longtemps ; [...]

Pendant cette période [depuis Philippe III jusqu'à Charles V] et jusqu'à sa fin fut maintenue dans Paris l'exaction odieuse [...], le *droit de prise*, qui, chaque fois que le roi, la reine et les princes entraient dans cette ville, autorisait les officiers royaux, *chevaucheurs* et *preneurs*, à enlever dans les maisons des habitants les meubles, matelas, coussins, denrées, etc., qu'ils y trouvaient. Saint Louis, par son ordonnance de l'an 1265, abrogea l'usage de prendre les matelas et les coussins ; il ne fut point obéi. Louis le Hutin fit la même défense en 1315 ; il ne fut point obéi. [...]

C'est sans doute l'exercice de ce droit ou plutôt de ce brigandage qui obligea une partie des Parisiens à désertir leur patrie. [...]

J'ai parlé et je parlerai encore de cet usage odieux qu'on qualifiait de *droit de prise*.⁶⁹⁵

Le nom de coureur devait susciter presque autant d'indignation au membre de la Société des antiquaires de France :

Aller à la proie était l'expression consacrée pour désigner l'action d'un noble qui s'embusquait sur les chemins pour détrousser les passants. Les plus qualifiés avaient des coureurs (*cursores*) qui faisaient le coup de main. [...]

Toutefois au quatorzième siècle on commençait à mépriser les chevaliers qui vivaient de pillage ; on les trouve, dans quelques monuments de ce temps, qualifiés de *chevaliers à la proie*. Ce mépris déterminait quelques seigneurs à charger leurs domestiques de cet emploi. Ils avaient des *coureurs* (*cursores*), chargés de dépouiller pour eux les voyageurs sur les chemins.⁶⁹⁶

⁶⁹⁵ *Histoire physique, civile et morale de Paris*, t. I, Paris, 6^e éd. J.-L. Belin, 1837, p. 457-s., t. III, p. 1-s., 28.

⁶⁹⁶ *Ibid.*, t. II, p. 175 n. 2, t. III, p. 27.

J. Hilpert, haut gradé des messageries françaises, présentait en 1840 les premières de celles-ci comme établies par l'université de Paris, créée par Charlemagne et restée pendant longtemps la seule du pays, la nécessité matérielle pour ses membres venus de contrées éloignées de communiquer comme origine de ses privilèges et de ses messageries, les lettres de Philippe le Bel comme point de départ de la législation sur les messageries⁶⁹⁷.

Dès l'an 1297, ces messagers étaient connus ; car lorsque Guy, comte de Flandre, entre dans la ligue formée par l'empereur et le duc de Bar contre Philippe le Bel, son souverain, ce roi, par une déclaration solennelle, prend sous sa protection les écoles de ces nations, devenues ses ennemies, et accorde, la même année, aux maîtres et étudiants, quelle que soit leur patrie, l'exemption de tout droit de péage dans son royaume pour le transport de leurs hardes et effets.

Les messagers de l'université étaient divisés en deux classes distinctes : les uns, destinés au service spécial des maîtres et des écoliers, et connus sous le titre de *grands messagers*, devaient être citoyens de Paris, étaient limités à un par diocèse français ou étranger, et faisaient partie de certaines assemblées de l'université ; les autres, désignés sous le nom de *petits messagers* ou *messagers ordinaires*, n'avaient point de nombre fixe et étaient créés au fur et à mesure des besoins des localités.

Bientôt les Parisiens et les habitants des autres villes s'habituaient à profiter des occasions hebdomadaires ou mensuelles que leur offraient ces derniers ; et tel était d'ailleurs l'empressement général à jouir des privilèges⁶⁹⁸.

Peu après, le même plaçait « les grands et les petits messagers de l'université » dans la plus grande imprécision entre les *veredarii* carolingiens et les messagers royaux en tant que précurseurs de la messagerie et des Postes⁶⁹⁹. Un peu avant dans le même ouvrage qu'il dirigeait, Pierre Clément, employé à l'Administration des Postes, parlait succinctement des particuliers qui, après Charlemagne et avant Louis XI, n'avaient eu que les messagers de l'université de Paris qui, irrégulièrement en tournée, « se chargeaient en outre de toutes les lettres qu'on leur remettait sur leur passage, soit pour le lieu de leur destination, soit pour les points intermédiaires. »⁷⁰⁰

Dans la mode romantique qui avait cours en 1843, les chalcographes Bernard et Lacoste illustraient la légende populaire de l'origine de la rue de la Harpe sous Philippe le Bel d'une scène comportant un messenger à l'allure diabolique⁷⁰¹.

⁶⁹⁷ *Le messagiste ou traité théorique, pratique et législatif de la messagerie, divisé en quatre parties, renfermant tout ce qui concerne le matériel, les relais, le travail des bureaux et la législation ; précédé d'un essai historique sur les Postes et sur les messageries*, Paris, 1840, p. 8-s., [383].

⁶⁹⁸ *Ibid.*, p. 9.

⁶⁹⁹ « Messageries : introduction », *Almanach des Postes, chemins de fer, bateaux à vapeur et messageries ; suivi de l'itinéraire des omnibus de Paris ; guide général des voyageurs et du commerce en France et à l'étranger ; année 1841*, dir. P. Clément, Paris, 1841, 4^e partie, p. 122a.

⁷⁰⁰ « Postes : histoire sommaire de l'établissement et du perfectionnement des Postes et relais en France », *Id.*, 1^{ère} partie, p. 7a.

⁷⁰¹ [*Luthier recevant un messenger lui annonçant le départ de sa fille, rue de la Harpe*], gravure sur métal, éd. L. Lurine, *Les rues de Paris ancien et moderne*, Paris, 1843, p. 94.

Halmagrand disait en 1845 qu'avant la fondation des collèges la turbulence des nombreux écoliers était entretenue par le fait qu'ils étaient logés le plus souvent par les grands messagers de la montagne Sainte-Geneviève⁷⁰². Le médecin ajoutait que, dans la perspective de la fondation du collège de Navarre et à l'exemple de toute la chrétienté, Philippe le Bel avait saisi l'enjeu de l'inviolabilité qu'il pouvait accorder à un centre d'études si rayonnant en ayant pris des mesures favorables à son approvisionnement en 1303 et l'année suivante. D'où le tableau idyllique :

C'était un spectacle admirable que de voir ces messagers, couverts du hoqueton de l'université, parcourir toutes les contrées de la France et de l'Europe, en paix ou en guerre, sans avoir rien à redouter ni à souffrir des pays (*sic*) que les parents des écoliers leur confiaient avec des lettres pour leurs enfants, les accompagnant dans leur voyage en leur retour, et chargés, en ces occasions, de la correspondance des autres particuliers ; jeter ainsi les fondements de l'établissement des Postes et des messageries, et lier toutes les parties de la chrétienté par cette circulation de rapports utiles et paisibles. Malheur à qui eût osé porter sur eux une main sacrilège ! Toutes les foudres de l'Église, les armes de tous les princes chrétiens l'auraient bientôt puni de son audace⁷⁰³.

L'année suivante, Alexis Monteil reconstituait sous forme de récit épistolaire le monde féodal au sein d'une très originale histoire vivante du peuple français dans son quotidien. Ressuscitant la seigneurie de Montbason, le professeur était le premier à mettre en scène les coureurs fieffés en s'inspirant d' « une inféodation de l'office de courrier dans le cartulaire de Montfort »⁷⁰⁴. Faisant revivre la marche vers Compostelle, il percevait les pèlerins, bravant tous les dangers du temps et traversant toute la chrétienté, comme des recours encore plus valables que les messagers des universités ou que les pénitents convergeant de toutes les contrées vers les villes épiscopales pour se faire absoudre⁷⁰⁵.

L'encyclopédie d'Alexandre de Saint-Priest exposait la même année que, malgré le tumulte féodal, des courriers royaux s'étaient maintenus, notamment en tant qu'éclaireurs des armées⁷⁰⁶. Un dénommé Lencisa, sans doute économiste, contribuait à cette même encyclopédie en répétant qu'après de longs siècles ténébreux étaient nées les universités, qui désiraient « entretenir réciproquement des correspondances suivies », celle de Paris ayant « fondé un établissement permanent de transport des lettres », privilège gardé jusqu'en 1719.

La suite s'avérait moins classique :

⁷⁰² (C. N. Grand pseud.), *Origine de l'université*, Paris, 1845, p. 67-s.

⁷⁰³ *Ibid.*, p. 123-s.

⁷⁰⁴ *Histoire des Français des divers états*, t. I, Paris, 3^e éd. 1846, p. 61, 471 n. 33

⁷⁰⁵ *Ibid.*, p. 356, 557 n. 1-6.

⁷⁰⁶ *Encyclopédie du XIX^e siècle*, [dir. A. de Saint-Priest], Paris, 1846, t. IX, article « Courrier, coureur (écon. polit.) », p. 206a.

Mais les universités, par la nature même des matières que l'on y traitait, par l'usage extensif d'une langue morte et inaccessible au vulgaire, s'étaient placées, pour ainsi dire, en dehors du monde réel. Leur importance devait nécessairement s'affaiblir à mesure que le mouvement intellectuel des masses populaires venait hâter le moment de la formation des langues et des littératures modernes ; ainsi l'établissement de leurs Postes demeurait-il à peu près sans influence sur les intérêts actuels de la société. Les communes, les corporations, les républiques du Moyen Âge étaient plutôt des villes que des États ; elles ne possédaient, ordinairement, qu'un territoire limité où des hommes à pied pouvaient faire et faisaient réellement le service de Poste dont elles avaient besoin.⁷⁰⁷

Gallet prétendait, en 1847, qu'au temps de la fondation carolingienne de l'université, « les Postes qui ne servaient qu'aux affaires du roi, prirent [...] un grand degré d'intérêt par la nouvelle direction qu'elles reçurent. » Celui qui était peut-être statisticien expliquait ensuite que par le fait de l'afflux d'étudiants de toutes parts, l'unique université française avait créé des messagers chargés de « porter hardes, or, argent, pierreries, sacs de procès, informations, étiquettes (*sic*) ; de conduire toutes sortes de personnes, fournissant chevaux et nourriture ; mais encore de porter les lettres missives des particuliers et tous leurs paquets », combien l'État était en ce sens « redevable à l'université de Paris de l'établissement des messageries et du port des lettres » et confondait les messageries royales avec les courriers et les Postes de Louis XI jusqu'à l'établissement desquels l'université avait soutenu son institution « à ses frais ». Celui qui était peut-être économiste comprenait les messageries avant tout comme la conduite des personnes, à la rigueur comme le transport des marchandises, la distinguant du port des lettres⁷⁰⁸.

Deux ans plus tard, l'académicien Paulin Paris faisait naître la correspondance en langue française des nouvelles arrivées de Terre sainte à destination de la masse de la population ignorant le latin⁷⁰⁹. C'est d'une scène du XIII^e siècle dans laquelle un messager arrêtait un groupe de chevaliers que le directeur artistique de l'ouvrage Ferdinand Seré décidait d'illustrer le propos⁷¹⁰. Dans un volume du même ouvrage paru l'année d'avant, Alexandre Vallet de Viriville voyait les grands et petits messagers, tacitement situés au temps de la fondation de l'université de Paris, comme suppôts nommés par le recteur et sous le patronage spécial de Charlemagne.

On appelait *grands messagers* certains bourgeois notables, établis dans la capitale, qui servaient de *correspondants* aux nombreux écoliers venus à Paris de tous les pays d'Europe. Accrédités par les

⁷⁰⁷ *Ibid.*, t. XX, article « Postes (adm.) », p. 197b.

⁷⁰⁸ « Précis historique sur l'origine des Postes, époque de leur introduction en France, modifications et améliorations successives de cet important service », dans *Répertoires des travaux de la Société de statistique de Marseille*, t. XI, 1847, p. 267-s.

⁷⁰⁹ « Romans », *Le Moyen Âge et la Renaissance*, dir. littéraire P. Lacroix (dit le bibliophile Jacob), dir. artistique F. Seré, t. II, Paris, 1849, Belles-Lettres, [X], fol. [Iv]-II.

⁷¹⁰ *Messenger apportant une lettre*, dessin NB d'après une miniature du ms. 6679 de la BnF, éd. *Ibid.*, fol. II.

familles, assermentés près l'université, ils étaient exemptés du droit de garde urbaine et partageaient les autres immunités universitaires. Ils devaient fournir aux étudiants, moyennant caution, l'argent dont ceux-ci avaient besoin, et veiller à leurs nécessités. Le nombre des grands messagers était limité à un par diocèse. Ils avaient sous leurs ordres, et sans nombre, de *petits messagers* ou simples *facteurs*, qui, sans cesse en route, portaient et reportaient perpétuellement de Pais à l'extérieur, et de l'extérieur à Paris, les lettres missives et autres envois, relatifs à l'enseignement ou aux élèves. Telle fut, à proprement parler, parmi nous, l'origine de la *Poste aux lettres* et des *messengeries*, qui ont été depuis élevés à l'état de services publics, la première sous Louis XI, les secondes par Louis XIV.⁷¹¹

Le même redisait sensiblement les mêmes choses en 1849, ajoutant, Crevier à l'appui, le contraste entre la misère de l'université médiévale en dépit du monopole des messengeries et l'efficacité des rois modernes en matière d'exploitation postale, les seconds étant venus au secours de la première en 1719. Rendant compte des écoles comme source de la prospérité des villes italiennes sous les Hohenstaufen par les flux qu'elles avaient brassé, le professeur pensait les communications, postales notamment, comme agents de la modernité⁷¹².

En 1858, Alexander Flegler décrivait les villes, corporations, abbayes et évêchés de France comme pionniers de l'organisation postale et surtout la « véritable révolution » (*wahrhaften Umschwung*) introduite par l'université de Paris dont il présentait classiquement les grands et petits messagers mentionnés pour la première fois en 1297 par la charte de Philippe le Bel. Le professeur se plaignait de n'avoir sous la main que Crevier⁷¹³.

Edgard Boutaric publiait en 1861 un ouvrage particulièrement riche de sources. L'archiviste-paléographe écrivait, à propos de l'une d'elles où un sergent du roi avait été chargé d'une mission de la plus haute importance, qu' « un crédit considérable était affecté dans le budget de l'État à ce service, que l'on désignait sous le nom de messengeries »⁷¹⁴.

La même année, Eugène d'Auriac datait la fondation de la plus ancienne université française par Philippe Auguste vers 1200. L'intellectuel polyvalent établissait que, poussée par la nécessité, l'université de Paris avait institué les premiers messagers dont les tâches avaient été la conduite des écoliers ainsi que le port des lettres entre eux et leurs parents. Auparavant très aléatoires, ces moyens de communication, encadrés par les autorités universitaires, privilégiés par les rois notamment en 1297 et en 1315, avaient servi de modèle à l'université de Toulouse en 1233⁷¹⁵.

⁷¹¹ « Universités, collèges, écoliers », *op. cit.*, t. I, Paris, 1848, 1^{ère} partie. Mœurs et usages, [Mœurs et usages de la vie civile], [VII], fol. V, [Vv]-VI, VII.

⁷¹² *Histoire de l'instruction publique en Europe et principalement en France*, Paris, 1849, p. 125, 126-s., 133, 174-s., 187-s.

⁷¹³ *Zur Geschichte der Posten*, Nürnberg, 1858, p. 17-s.

⁷¹⁴ *La France sous Philippe le Bel*, Paris, 1861, p. 171.

⁷¹⁵ *Histoire anecdotique de l'industrie française*, Paris, 186, p. [183]-186.

Jouissant d'une bonne place dans le milieu académique, Charles-Marie-Gabriel Brichollet Jourdain faisait paraître en 1862 une suite au travail de Duboulay qui couvrait la période de 1600 à la Révolution. Dans les premières pages, l'ancien professeur de philosophie ne pouvait manquer de relater l'origine des petits messagers ou messagers volants de l'université de Paris⁷¹⁶. Ceux-ci, au nombre variable, étaient nés du désir des écoliers de rester en lien avec leurs parents pour des raisons matérielles bien connues, les grands messagers, « choisis par chaque nation » parmi des marchands accrédités en même temps que séduits par les privilèges, pourvoyant aux besoins des étudiants en cas d'impossibilité de se déplacer. Plus loin dans son ouvrage, Jourdain décrivait les événements ayant incité les défenseurs de l'université à mettre en exergue le caractère immémorial de ses messageries face aux fermiers généraux et au collège Mazarin, citant par exemple le commissaire à l'exécution des édits sur les Postes Chivry⁷¹⁷.

L'année suivante, Alfred Ernouf de Verclives présentait comme à la suite des Postes de Louis XI un service « plus humble, moins rapide, mais d'un usage général et populaire ». Il se figurait les grands messagers tenant « l'office de correspondants à l'égard de jeunes gens appartenant aux provinces avec lesquelles ils entretenaient eux-mêmes des relations », chargés « de faire parvenir les lettres et les réponses, et de procurer aux écoliers des moyens de transport », ne pouvant « entreprendre de voyage que pour le diocèse dont ils étaient messagers » et aux fonctions tendant « à devenir purement honorifiques » avec la régularisation des liaisons entre Paris et la province. Selon le baron journaliste, les petits messagers avaient été « les véritables créateurs des messageries modernes, qui ont duré jusqu'à l'établissement des voies ferrées, [...], désignés dans les anciens registres de l'université sous le nom trop ambitieux de *nuncii volantes* », peu à peu chargés du port des lettres du public, de « la conduite de toutes sortes de personnes » et de l'approvisionnement en chevaux et en nourriture, et ayant en cela formé « dans le royaume les premières messageries, dont la faculté des arts disposa toujours comme d'un droit lui ayant originairement appartenu », mais étant resté archaïques, « puisqu'il n'y avait ni départ fixe, ni mode continu de locomotion », quoique spécialement privilégiés par les rois en 1296 (a. s.) et 1315⁷¹⁸.

⁷¹⁶ *Op. cit.*, p. 7, voir aussi p. 129.

⁷¹⁷ *Ibid.*, p. 130, 279, 130 n. 1.

⁷¹⁸ « L'administration des Postes en France : son histoire, sa situation actuelle (1^{ère} partie) », dans *Revue contemporaine*, 12^e année, t. LXVII, 2^e sér., t. 32, mars-avril 1863, p. 72-74.

Lelièvre de la Morinière certifiait la même année que l'université avait conservé et maintenu l'institution postale antique recréée par Charlemagne qui,

[...] après avoir fondé l'université, lui concéda le droit d'expédier à son profit, et toutes les fois que la sûreté du royaume n'y mettait point obstacle, la correspondance des particuliers. On doit penser que ce privilège était d'une grande importance pour le docte corps qui réunissait tant d'hommes de tous les pays. Ces hommes, absorbés par la science et par le désir d'acquérir, n'avaient point renoncé à toute communication avec le monde extérieur ; de plus, pour propager la science, et c'était le constant mobile de Charlemagne, pour la répandre au dehors, il fallait nécessairement des émissaires, des courriers : les dignitaires de l'université eux-mêmes devaient trouver des moyens faciles de transport, et nous savons que des relations s'étaient établies entre le royaume de France et ceux d'Angleterre et d'Italie, et même avec le fameux Haroun Alraschid. Il n'est donc pas étonnant que le grand monarque franc, voulant favoriser l'existence de *sa fille aînée*, comme il l'appelait, lui ait accordé un si grand privilège.⁷¹⁹

Le contrôleur des Postes se montrait moins mal informé par la suite, admettant toutefois que :

[...] sous les successeurs de Charlemagne, il n'est plus question de Postes ; seulement, sous Charles (*sic*) le Gros, il est parlé d'un Baudouin de Montmorency (*sic*) prenant le titre de grand maître de cette administration. Sous Louis IX, nous retrouvons encore un arrêt quelque peu insignifiant, par lequel il est défendu aux habitants de la ville de Nesle de se servir des chevaux de Poste, même pour les intérêts de la ville, sans payer un salaire raisonnable.⁷²⁰

Aux dires d'A. Duché en 1864, le service postal des rois avait été assuré après Charlemagne par « les hommes libres et possesseurs d'alleux ». Mais, pour ce qui était du « service public organisé », l'auteur n'étayait pas l'hypothèse d'une renaissance des Postes au début du XII^e siècle à travers « un nommé *Baudouin* [qui] signa en qualité de *grand maître des Postes*, et comme l'un des témoins que Louis le Gros avait désignés, l'acte par lequel ce roi (*sic*) fit donation d'une propriété à l'église Saint-Martin-des-Champs de Paris »⁷²¹.

En 1866, Arthur Forgeais, fondateur et président de la Société de sphragistique, manifestait l'imprécision de ses connaissances vis-à-vis des « grands messagers de l'université, [...] [d'] origine fort ancienne, [...] [existant dès] avant 1295 (*i. e.* 1297), [...] chargés de correspondre entre les jeunes gens faisant leurs études à Paris et leurs familles qui habitaient la province [...] [et choisis] parmi les bourgeois les plus notables de Paris », dans la description d'un de leurs probables méreaux du XVII^e siècle⁷²².

⁷¹⁹ « Notice historique sur les Postes en France. Depuis leur origine jusqu'en 1789 », dans *Bulletin de la Société archéologique de Nantes et du département de la Loire Inférieure*, t. III, 3^e trimestre 1863, p. 175-s.

⁷²⁰ *Ibid.*, p. 177.

⁷²¹ A. Duché, « Notice sur l'origine des relais de Poste : exposé », *Traité sur la législation des maîtres de Poste*, Rouen, 1864, p. 3.

⁷²² *Collection de plombs historiés trouvés dans la Seine*, éd. A. Forgeais, 5^e sér. *Numismatique populaire*, Paris, 1866, p. 236.

Ernest Delamont concédait en 1871 que, faute de documentation suffisante, il était impossible de savoir si le *veredarius* Baudouin « sous Louis le Gros » ou l' « ancien grand maître général des Postes » de 1321 Geoffroi Coquatrix avaient bien constitué des vestiges du système postal carolingien⁷²³. L'historien régional citait par la suite l'ordonnance de Saint Louis de 1254 qui avait mis fin aux abus du droit de prise des messagers à cheval en réservant celui-ci au service du roi, disposition que l'ordonnance de Philippe le Long de 1318 avait encore resserrée. Citant une lettre de Bernard de Clairvaux, Delamont comprenait ce service comme inaccessible au public qui en était réduit à des moyens occasionnels⁷²⁴, mis à part l'université de Paris qui avait disposé de grands et de petits messagers protégés par les mesures royales de 1297 et 1315⁷²⁵.

Trois ans après, le *Larousse du XIX^e siècle* ne pouvait faire l'impasse sur les grands et petits messagers de l'université de Paris grassement privilégiés en 1297 et 1315 notamment, avantages qui n'avaient pu qu'exciter les jalousies⁷²⁶. Ce monument du siècle avant-dernier donnait une définition des chevaucheurs reprenant mot pour mot ce qu'avait dit quelques décennies plus tôt Dulaure⁷²⁷.

En 1876, au sein d'un ouvrage qui avait déjà reçu trois ans plus tôt les encouragements du grand économiste Pierre-Émile Levasseur⁷²⁸, le baron philatéliste Arthur de Rothschild reprenait l'ensemble des éléments du savoir historique sur la Poste, en y ajoutant la transmission des messages secrets dans la littérature du XII^e siècle et une supposée correspondance entre Louis VII en croisade et Suger resté dans le royaume de France pour s'y occuper de ses affaires⁷²⁹. L'édition de 1879 était illustrée par le célèbre Bertall⁷³⁰.

⁷²³ *Notice historique sur la Poste aux lettres dans l'Antiquité et en France. La Poste aux pigeons et le C[abinet] N[oir]*, Bordeaux, 1871, p. 19-s.

⁷²⁴ *Ibid.*, p. 20.

⁷²⁵ *Ibid.*, p. 21-23.

⁷²⁶ *Grand dictionnaire universel du XIX^e siècle*, éd. Administration du Grand dictionnaire universel de Pierre Larousse, Paris, 1874, t. XI-1, article « Messager, ère (encycl., hist.) », p. 109d, voir aussi *Ibid.*, t. XII-2, article « Poste (histoire) », 1497d.

⁷²⁷ *Ibid.*, t. V, article „Chevaucheurs, ou preneurs du roi“, p. 57d-58a.

⁷²⁸ [« Rapport, extrait du compte-rendu de la séance que l'Institut consacra à cet ouvrage », A. de Rothschild, *Histoire de la Poste aux lettres et du timbre-poste depuis leurs origines jusqu'à nos jours*, Bruxelles, 3^e éd. 1876, t. I, avertissement à la 2^e édition, p. [1]-6

⁷²⁹ *Op. cit.*, Bruxelles, 3^e éd. 1876, t. I, p. [43]-63 ; Paris, 4^e éd. 1879, p. 48-63.

⁷³⁰ (C. A. d'Arnoux pseud.), *Un messenger de l'université (XIV^e siècle)*, vignette NB, éd. A. de Rothschild, *Histoire de la Poste aux lettres et du timbre-poste depuis leurs origines jusqu'à nos jours*, Paris, 4^e éd. 1879, p. 31 (légende : «Messire Jehan, voyci un sac de monnoye que vous envoye la bonne dame vostre mère. Elle vous engage à moult bien estudier, à vous coucher de bonne heure et à ne pas fréquenter les tavernes.»), [Un messenger remet un paquet à deux jeunes gens], vignette NB, éd. A. de Rothschild, *Histoire de la Poste aux lettres et du timbre-poste depuis leurs origines jusqu'à nos jours*, Paris, 4^e éd. 1879, p. 416, [Dame de la noblesse lisant une lettre apportée par un messenger], vignette NB, éd. A. de Rothschild, *Histoire de la Poste aux lettres et du timbre-poste depuis leurs origines jusqu'à nos jours*, Paris, 4^e éd. 1879, p. 416.

L'universitaire M.-N. Bouillet insérait en 1877 les connaissances d'alors relatives aux messagers de l'université de Paris dans un ouvrage destiné à l'enseignement⁷³¹.

La perception de la Poste au Moyen Âge qui était donnée au public ne fut guère modifiée dans le dernier quart du XIX^e siècle, que ce soit sous la plume du brillant homme de lettres Maxime Du Camp⁷³², de l'économiste académicien Alfred de Foville⁷³³, d'Ernesto Madeira Pinto, conservateur du Musée postal portugais⁷³⁴, de Loeper, sans doute responsable des Postes et télégraphes alsaciens⁷³⁵, du conservateur du Musée postal de Berlin Ferdinand Henicke qui s'était donné un pseudonyme, O. Veredarius, ne relevant certainement pas du hasard⁷³⁶, du professeur Henri Pigeonneau⁷³⁷, d'un auteur qui n'avait signé que de ses initiales⁷³⁸, de Charles Jourdain dans la réédition posthume de son fameux ouvrage⁷³⁹, de l'écrivain Augustin Challamel, conservateur à la bibliothèque Sainte-Geneviève⁷⁴⁰, de l'ancien professeur à l'Association polytechnique Lucien Maury⁷⁴¹, de Paul Jaccottey, professeur adjoint à l'École professionnelle supérieure des Postes et des télégraphes⁷⁴², des formateurs Jean-Isidore Rolland et Maxime Mabyre⁷⁴³, de Louis Paulian, secrétaire rédacteur à la Chambre des députés⁷⁴⁴, du recteur Otto Kaemmel⁷⁴⁵, de l'éminent chartiste à la remarquable carrière académique Abel Lefranc⁷⁴⁶, du baron de Wismes, érudit local⁷⁴⁷, de

⁷³¹ *Dictionnaire universel des sciences, des lettres et des arts*, dir. M.-N. Bouillet, Paris, 12^e éd. 3^e de la refonte 1877, article « Messageries », p. 1080b.

⁷³² *Paris : ses organes, ses fonctions et sa vie dans la seconde moitié du XIX^e siècle*, t. 1, Paris, 6^e éd. 1879.

⁷³³ *La transformation des moyens de transport et ses conséquences économiques et sociales*, Paris, 1880.

⁷³⁴ *Origem e progressos das instituições postais em Portugal*, Lisboa, 1882.

⁷³⁵ « Précis historique sur les messagers universitaires/Zur Geschichte der Universitäts-Botenanstalten/Contribution to the history of the university messenger services », dans *L'union postale*, 9^e vol., année 1884, n^o 8, 1^{er} août, p. [165]-177, n^o 9, 1^{er} septembre, [189]-197.

⁷³⁶ *Das Buch von der Weltpost*, Berlin, 1885.

⁷³⁷ *Histoire du commerce de la France*, t. I. *Depuis les origines jusqu'à la fin du XV^e siècle*, Paris, 1885.

⁷³⁸ A. D[uché ?], « Poste aux lettres (XIX, 449) », dans *L'intermédiaire des chercheurs et curieux*, XIX^e année, n^o 440 ; nouvelle série, III^e année, n^o 65, 10 septembre 1886, Réponses, col. 535-539.

⁷³⁹ *Histoire de l'université de Paris, aux XVII^e et XVIII^e siècles*, t. I, Paris, 1888.

⁷⁴⁰ *Récits d'autrefois, les grandes compagnies*, 28^e sér. *Les étudiants au Moyen Âge. Charles IX, roi de la Ligue. La Poste ancienne et moderne*, Paris, 3^e éd. [ca. 1890].

⁷⁴¹ *Les Postes romaines, étude précédée d'une notice historique sur l'origine et l'organisation du service des Postes chez les différents peuples anciens et modernes*, Paris, 1890, « La Poste avant Louis XI », dans *Mémoires et comptes-rendus de la Société scientifique et littéraire d'Alais*, t. XXVIII, 1896, p. [169]-224.

⁷⁴² *Traité de législation et d'exploitation postales*, Paris, 1891.

⁷⁴³ *La Poste, le télégraphe, le téléphone : notions usuelles à la portée de tous*, dir. O., I. Ansault et I. Jost, Paris (Lectures courantes à l'usage des écoles primaires) [1891].

⁷⁴⁴ *La Poste aux lettres*, Paris (Bibliothèque des écoles et des familles) 3^e éd. 1892.

⁷⁴⁵ « Die Universitäten des Mittelalters bis zum Eintritte des Humanismus », K. A. Schmid, *Geschichte der Erziehung vom Anfang an bis auf unsere Zeit*, dir. G. Schmid, t. II-1, Stuttgart, 1892, II. [Die Erziehung im Mittelalter], p. [334]-548.

⁷⁴⁶ *Histoire du Collège de France, depuis ses origines jusqu'au Premier Empire*, Paris, 1893.

⁷⁴⁷ *Les chars aux diverses époques : histoire anecdotique et pittoresque des chars, carrosses et voitures de luxe ; fiacres et omnibus ; Postes, messageries, diligences et chemins de fer*, Paris, 1893.

Marcello Torrigiani⁷⁴⁸, de l'historien du droit Paul Huvelin⁷⁴⁹, d'Adolphe Chéruel, inspecteur général honoraire de l'Instruction publique entre autres fonctions éminentes⁷⁵⁰, des enseignants en matière postale M. Herman ou M. de Pradines⁷⁵¹, ou encore de Jean Bordelaigne dans l'*Encyclopédie* de Marcelin Berthelot⁷⁵².

À cette phase plateau où paraissait s'être fixée l'image des messageries médiévales pour la société industrielle, faisaient exception l'architecte et archéologue Victor Gay, qui s'intéressait aux « boîtes pour lettres et messagerie »⁷⁵³, l'ancien archiviste du Pas-de-Calais Jules-Marie Richard, qui faisait ressortir les voyages et relations dans la vie de Mahaut d'Artois⁷⁵⁴, l'artiste voyageur Eugène Gallois, qui, émerveillé par l'iconographie rassemblée au Musée postal de Berlin, remarquait pour la première fois les messagers représentés sur la tapisserie de Bayeux dont le musée conservait une copie⁷⁵⁵, Paul Lehugeur, dont la thèse, écrite dans l'esprit de Boutaric, comportait de nombreuses références de messagers⁷⁵⁶, ainsi que le philatéliste et dramaturge F. Marcevaux, qui mettait en relief les qualités physiques des messagers qui devaient avoir pratiqué « la marche en *demie flexion* », plus prompte que les courses auxquels leurs maîtres de la noblesse les avait parfois soumis⁷⁵⁷. Cette liste de particularités ne pourrait s'achever sans évoquer Alexis Belloc⁷⁵⁸, sous-chef de bureau au ministère des Postes et des Télégraphes, qui, piètre paléographe, ne sachant distinguer le r du s, commit une bévue relativement lourde de conséquences, en faisant passer le maître des

⁷⁴⁸ « Dos libros de Mr. Alexis Belloc », D^r Thebussem, *Fruslerías postales*, Madrid, 1895, p. [283]-[289].

⁷⁴⁹ « Les courriers des foires de Champagne », dans *Annales de droit commercial français, étranger et international*, [t. XII], 1898, p. 1-22.

⁷⁵⁰ *Dictionnaire historique des institutions, mœurs et coutumes de la France*, t. II, Paris, 7^e éd. 1899, article « Messageries », p. 774a-775a.

⁷⁵¹ [M. Herman], [*Cours de législation et d'exploitation postales, 1899-1900*], [Paris], [1899], ms. Bibliothèque du Musée de La Poste F^o178/4^o 1230, ex. Postes Télégraphes École professionnelle supérieure (ex-bibliothèque du service d'études et de recherches techniques des PTT n^o 234/9), ex. 2643, autogr., M. de Pradines, « Origine des Postes dans les États modernes (France), messageries, messagers de l'université de Paris, notice historique extraite du *Dictionnaire des institutions de la France* par Cheruel, notes, commentaires », *Documents historiques sur la Poste*, s. l., [ca. 1900], autogr. Bibliothèque historique des Postes et télécommunications PA 19 [1^{ère} copie] (ex-bibliothèque des Postes et télégraphes n^o 4502).

⁷⁵² *La grande encyclopédie*, dir. M. Berthelot, Paris, [ca. 1900], t. XXVII, article „Poste (historique)“, p. 415b-418a.

⁷⁵³ *Glossaire archéologique du Moyen Âge et de la Renaissance*, t. I (A-Guy), Paris, 1883-87, article « Boîte », p. 170a.

⁷⁵⁴ *Une petite nièce de Saint Louis, Mahaut, comtesse d'Artois et de Bourgogne (1302-1329)*, Paris, 1887, p. 58-s., [60], [66].

⁷⁵⁵ *La Poste et les moyens de communication des peuples à travers les siècles*, Paris (Bibliothèque scientifique contemporaine) 1896, p. 59.

⁷⁵⁶ *Histoire de Philippe le Long roi de France (1316-1322)*, [t. I : le règne], Paris, 1897.

⁷⁵⁷ *Du char antique à l'automobile*, Paris, [après 1897], p. 18-23.

⁷⁵⁸ « Historique des taxes postales depuis l'origine du service des Postes jusqu'à nos jours », *Histoire des taxes postales et des taxes télégraphiques intérieures*, s. l., [après 1879], autogr. Bibliothèque historique des Postes et télécommunications PA 259 (ex-bibliothèque des Postes et télégraphes n^o 32763), p. [1]-342. Cet ouvrage, devenu bien rare, lui avait déjà permis d'exercer ses talents de vulgarisateur.

ports et passages (*magister portarum et passagiorum*) de Philippe le Bel, Geoffroi Coquatrix, qui avait en charge les frontières et les péages, pour un maître des Postes (*magister Postarum*), office totalement incongru pour l'époque en question⁷⁵⁹.

L'habitude post-romantique de mettre en images éclatantes des faits historiques, marqués par la solennité ou chargés d'émotions eut comme exemple, en 1892, une gravure représentant la requête de Villehardouin, à genoux, les mains jointes, au doge de Venise, durant la quatrième croisade. Un inspecteur général de l'enseignement secondaire avait décidé de l'éditer, estimant que le chroniqueur appartenait aux classiques populaires, signifiant, par là, que son étude était destinée à l'instruction publique et, à cette fin, devait être illustrée de nombreuses gravures, comme tant d'autres publications du XIX^e siècle finissant⁷⁶⁰.

Les trois premières décennies du siècle dernier ont été marquées par une étonnante continuité historiographique.

Dans les premières années du XX^e siècle, les messagers de l'université de Paris des origines ne manquaient pas d'inspirer des assiettes historiées sentant naturellement le style 1900⁷⁶¹, tandis que l'abbé Omer Bled trouvait encore, à un sujet qu'il jugeait galvaudé, les rouleaux des morts, des choses à dire quant au *gerulus*, entendait-il son parcours, les recommandations et instructions en sa faveur, le cérémonial de sa réception ou encore son salaire⁷⁶². Arthur Maury, initiateur de la marcophilie française, se demandait si quelques missives, marquées d'une croix et d'une paraphe manuscrite, remontant au XIII^e siècle et semblant « avoir été transportées par les messagers de l'université de Paris » ne relevaient pas de son domaine⁷⁶³, alors qu'Alexis Belloc, désormais historien de la Poste confirmé, continuait à exposer magistralement les connaissances dont on disposait à l'époque sur le Moyen Âge en la matière⁷⁶⁴. Paul Bondon, angliciste et professeur au lycée Buffon, estimait que les moyens du

⁷⁵⁹ *Les Postes françaises*, Paris, 1886, « Poste aux lettres (XIX, 449,535) », dans *L'intermédiaire des chercheurs et curieux*, XIX^e année, n° 441 ; nouvelle série, III^e année, n° 66, 25 septembre 1886, Réponses, col. 552-554.

⁷⁶⁰ *Villehardouin expose la demande des croisés au peuple de Venise, dans l'église Saint-Marc*, gravure populaire anonyme, éd. Antonin Debidour, *Les chroniqueurs*. 1^{ère} série Villehardouin ; Joinville, Paris (Collection des classiques populaires) 1892, p. [115].

⁷⁶¹ *Courriers de l'université. XIV^e siècle*, assiette coul. Belle Époque, s. l., [ca. 1900-10], coll. L'Adresse Musée de La Poste, *Les messagers de l'université au XIV^e siècle*, assiette coul. Belle Époque, s. l., [ca. 1900-10], coll. privée.

⁷⁶² « Les rotuli et les rolligéri de l'abbaye de Saint-Bertin, à Saint-Omer », dans *Bulletin historique et philologique du comité des travaux historiques et scientifiques, année 1900*, 1901, n° 3-4, p. 404-406.

⁷⁶³ *Catalogue descriptif illustré de toutes les marques postales de la France*, Paris, 2^e éd. [1902], p. [13].

⁷⁶⁴ *La manière de voyager, autrefois et de nos jours*, Paris, [1903], p. 34-37.

commerce, parmi lesquels les communications, avaient progressé avec la royauté. Ainsi sous Philippe le Bel :

Le service de la poste était fait par les messagers des universités ; ils prenaient les paquets et voituraient les écoliers. Les poursuivants d'armes portaient les dépêches militaires. Les argentiers et les banquiers avaient des voituriers spéciaux.⁷⁶⁵

Journaliste avant d'avoir été télégraphiste, Claude-Albin Mazon, dit le Docteur Francus, évoquant pour le Moyen Âge le « recours forcé aux ordres monastiques » ainsi que la messagerie universitaire parisienne, généralisait l'exemple de sa région en termes de messageries princières⁷⁶⁶. Pour le juriste René Mercier, la Poste féodale avait été privée, celle des corporations avait été spontanée, celle des couvents avait répondu à une nécessité, celle des universités avait eu un but économique, mais aucune n'avait été publique⁷⁶⁷. La plus ancienne bibliographie d'histoire postale signalait le *Code voiturin* comme riche en renseignements sur les messageries depuis l'an 1200⁷⁶⁸. Alfred Franklin, célèbre érudit après une grande carrière de bibliothécaire, n'allait pas plus loin qu'Alexis Belloc sur les messagers universitaires⁷⁶⁹. Selon l'économiste et académicien Paul Leroy-Beaulieu, les messageries de l'université de Paris, faute de régularité, n'avait pas constitué un véritable service postal⁷⁷⁰. En revanche, l'ingénieur Léon Auscher considérait celles-ci comme le modèle des Postes de Louis XI⁷⁷¹. Eugène Anxionnat s'en tenait encore à Belloc et à Hilpert pour exposer l'origine de la Poste aux chevaux⁷⁷². Émile Levasseur, le même qui avait une génération plus tôt encouragé le baron de Rothschild dans ses recherches et qui siégeait à ce moment-là à l'Institut, n'en faisait pas plus⁷⁷³.

La deuxième décennie du siècle fut plus pauvre, à cause de la guerre sans doute⁷⁷⁴. Toutefois, le paléographe Joseph Depoin considérait Baudouin de Montmorency tel un précurseur du

⁷⁶⁵ *Histoire des institutions et des mœurs de la France*, Paris (Bibliothèque utile, 81 ; sér. I. Histoire de France) [1903], p. 138.

⁷⁶⁶ *De la Poste et des voyages dans l'ancien temps*, Privas, 1904, p. 9.

⁷⁶⁷ *La franchise postale*, dir. Berthélemy, Paris, 1904, p. 8-s.

⁷⁶⁸ F.-A. Quinet, *Essai de bibliographie postale, extrait du Bulletin de la Société archéologique, historique et artistique Le vieux papier*, Lille, 1904-06, p. 57, n° 104.

⁷⁶⁹ *Dictionnaire historique des arts, métiers et professions exercées à Paris depuis le XIII^e siècle*, t. II, Paris ; Leipzig, 1905-06, article « Messagers de l'université », p. 482b-483a.

⁷⁷⁰ *Traité de la science des finances*, t. I. *Des revenus publics*, Paris, 7^e éd. refondue et augmentée 1906, p. 655.

⁷⁷¹ « La route : son passé, son avenir », dans *Figaro illustré*, n° 231, juin 1909, p. 7b.

⁷⁷² *Histoire de l'organisation de l'ancienne Poste aux chevaux en France*, Paris (Mémoires publiés par la Société nationale d'agriculture de France, t. CXLII) 1909, p. [106]-s., 111-114, 236.

⁷⁷³ *Histoire du commerce de la France*, t. I. *Avant 1789*, Paris, 1911, p. 107, 186-s.

⁷⁷⁴ A. D. Smith n'apportait rien de neuf, du moins sur les Postes françaises, *The development of rates of postage*, London (Studies in economics and political science, Series of monographs by writers connected with the London school of economics and political science n° 50) [après 1917], p. [78]-s.

« courrier et chevaucheur » de Louis XI⁷⁷⁵, l'historien Paul Thomas liait les messagers de l'hôtel des Valois de Bourgogne à l'organisation telle qu'elle avait prévalu à l'Hôtel capétien⁷⁷⁶, l'archéologue Camille Enlart rendait compte de traces comptables, iconographiques et archéologiques pour la plupart inédites de boîtes de messenger⁷⁷⁷.

Les années folles virent naître un ouvrage de nos jours très rare, à destination d'un jeune public, tout au moins selon les critères de l'époque, qui narrait de façon simple et complète l'histoire de la Poste au Moyen Âge de Baudouin aux messagers de l'université de Paris, sans oublier les trouvères ainsi que les courriers du roi, des couvents et des corporations⁷⁷⁸. Parmi de nombreuses gravures illustrant cet ouvrage d'une époque révolue et pourtant pas si lointaine, l'une figurait deux trouvères arrivant au château, devant le seigneur et sa dame, dans une scène féodale de convention⁷⁷⁹. Aux dires de Jean Bonnerot, fameux bibliothécaire de la Sorbonne, aux premiers temps du pavé du roi :

Saint Louis et Philippe V le Long avaient à leur service des coureurs, porteurs de dépêches, qui plus d'une fois avaient rencontré sur les routes les petits messagers de l'université, vêtus d'un manteau court et coiffés d'un chaperon, chargés d'abord des lettres et objets appartenant aux étudiants, puis des lettres des particuliers et même des bourses d'argent.⁷⁸⁰

Louis Barbay, contrôleur des Postes et télégraphes en même que temps membre de la Société historique et archéologique de l'Orne, faisait précéder l'habituel inventaire hérité des travaux de Belloc d'une évocation des messagers de Guillaume le Conquérant dans les chroniques normandes⁷⁸¹. Eugène Anxionnat comparait les jalousies suscitées par les privilèges des messagers de l'université à la concurrence qu'avaient subi les loueurs de chevaux de la part des loueurs de bateaux et autres moutonniers, dans le contexte de la fréquence des voyages par eau au XIV^e siècle⁷⁸². Marcel Poëte, chartiste qui s'est spécialisé dans l'histoire de la capitale, disait à propos des messagers « des maîtres et étudiants de Paris » : « ce sont des

⁷⁷⁵ *Recueil de chartes et documents de Saint-Martin-des-Champs*, éd. J. Depoin, t. I, Abbaye de Ligugé ; Chevetagne-sur-Oignon (Belgique) ; Paris (Archives de la France monastique, vol. XIII) 1912, p. 135.

⁷⁷⁶ « Délai de transmission de lettres françaises à destination de Lille pendant la fin du XIV^e siècle », dans *Revue du Nord*, t. IV, 1913, p. [89]-122, p. 92-94.

⁷⁷⁷ *Manuel d'archéologie française*, t. III. *Le costume*, Paris, 1916, p. 416-s.

⁷⁷⁸ *Histoire de la Poste : la naissance de la Poste*, [Raon-l'Étape (Vosges) ?] (L. Geisler, 1^{ère} série, [textes]), [ca. 1920-30], p. [34]-s., [38]-[40].

⁷⁷⁹ L. Geisler et P. Kauffmann, *Le messenger trouvère annonçant les nouvelles*, dessin coul., éd. *Histoire de la Poste, dans les temps anciens*, [Raon-l'Étape (Vosges) ?], (L. Geisler, 1^{ère} série, [images]), [ca. 1920-30], 9, p. [33].

⁷⁸⁰ *Les routes de France*, Paris (Les évocations françaises) 1921, p. 83.

⁷⁸¹ *Histoire de la Poste à Argentan*, Paris, [1922], p. 5a-b, 6b-7b.

⁷⁸² *Les coches d'eau, associations corporatives de l'eau ; législation des voies navigables et premiers essais du transport en commun, en France, depuis l'époque gallo-romaine jusqu'à la révolution ; influence sur le développement du commerce et de l'aquaculture [extrait des Voies navigables, revue de l'Union des usagers des voies navigables, 1921-1924 ?]*, [Paris ?], [1922 ?], p. 38a.

gens d'études riches qui les utilisent, de même qu'ils ont à leur service des valets qui sont presque tous des larrons à Paris »⁷⁸³. Les connaissances générales relatives au Moyen Âge postal étaient reprises par un écrivain qui se fit connaître par la vulgarisation historique, Charles Florange⁷⁸⁴, par deux philatélistes, Jean-Pascal et Gaston Tournier⁷⁸⁵, ainsi que par trois manuels à l'usage des futurs postiers⁷⁸⁶. Dans une étude sur les insignes de messenger, le professeur Alfred Karll citait entre autres l'exemple du « barril » de Garin le Loherain⁷⁸⁷, tandis que Jean Bonnerot assurait qu'à partir de 1245 le recteur de l'université de Paris avait eu sous ses ordres petits et grands messagers entre autres suppôts⁷⁸⁸. Alvin Harlow, vulgarisateur de sujets historiques, plagiait presque Arthur de Rothschild dans la partie consacrée au Moyen Âge français de son histoire de la Poste⁷⁸⁹. Henri d'Alméras, romancier connu pour sa verve et descendant de l'inventeur de la tarification postale, replongeait son lecteur « au bon vieux temps », où les nouvelles se diffusaient par les pèlerins, jongleurs et autres voyageurs et où les messagers de l'université de Paris, se réunissant « dans une salle du collège de Clermont », transportaient à peu près tout, sauf les papiers de justice, car « les grandes cours judiciaires avaient leurs messagers spéciaux. »⁷⁹⁰ À la fois président honoraire de la Société archéologique du Finistère et inspecteur des PTT, Daniel Bernard faisait part des

⁷⁸³ *Une vie de cité : Paris de sa naissance à nos jours*, t. I. *La jeunesse : des origines aux temps modernes*, Paris, 1924, p. 190.

⁷⁸⁴ *Étude sur les messageries et les Postes*, Paris, 1925, p. 108.

⁷⁸⁵ « Petite chronologie de la Poste en France... et ailleurs », *Almanach du philatéliste pour 1927*, dir. J.-P. et G. Tournier, Paris, 1926, p. [11].

⁷⁸⁶ M. Thollon-Gils, « Historique, attributions, principe de non intervention », *Exploitation postale, 1926, distribution*, [Paris], 1926, [cahier] I, [XXV], p. 2-s., É. Pradère, « Monopole postal », *Exploitation postale, 1926, législation, tarifs, chèques, saisies financières, conventions maritimes*, [Paris], 1926, vol. I, IV^e pièce], I, p. [1], id., « Articles d'argent », *op. cit.*, t. II, XIX^e et XX^e pièce], X et XI, p. [1], id., *Législation générale : cours professé en 1925-1926 à l'École supérieure des PTT, à jour au 1^{er} juillet 1927*, Bordeaux (Traité de législation et d'exploitation postales, I) 1927, p. [7]-s., [200], [293], 347. Ceux-ci disaient sensiblement la même chose quelques années après, M. Thollon-Gils, *Traité de législation et d'exploitation postales*, Paris (École supérieure des Postes et télégraphes, Bibliothèque des Annales des Postes, télégraphes et téléphones) 1933, autogr., p. 6-8, *Traité de législation et d'exploitation postales : législation générale*, refonte et mise à jour J. Le Mouël, Paris (École supérieure des Postes et télégraphes, Bibliothèque des Annales des Postes, télégraphes et téléphones) 1934, autogr., p. [1]-s., 320, 374.

⁷⁸⁷ *Botenabzeichen in Deutschland. Beiblatt zu Tabellarius : Internat[ionale] Posthistorische Zeitschrift, Nr. 1*, 1927, Stockholm, 1927, p. 5.

⁷⁸⁸ « L'ancienne université de Paris, centre international d'études », dans *Bulletin of the international committee of historical sciences*, t. V, juillet 1928, Rapports présentés au VI^e congrès international des sciences historiques (Oslo, 1928), section 11. Histoire des sciences et des lettres, p. 670. Il affirmait la même chose quelques temps après, « L'université de Paris », *L'université de Paris du Moyen Âge à nos jours*, Paris, [1933], p. 9.

⁷⁸⁹ *Old post bags*, London, 1928, p. 29-32, [47], 84.

⁷⁹⁰ *À pied, à cheval, en carrosse*, Paris, 1929, p. 37, 65, 93, 201.

messagers des ducs de Bretagne et des seigneurs de la région à partir de sources souvent inédites, en plus des messagers des ordres religieux et des universités⁷⁹¹.

Encore plus riches, les années 1930 débutèrent avec l'évocation, appuyée sur une documentation inédite, des courriers et chevaucheurs de l'Hôtel royal par Paul Lehugeur⁷⁹². D'Almèras n'oubliait pas, quant à lui, le vestige de la Poste carolingienne « dans [la] donation faite à l'église Saint-Martin de Tours (*i. e.* : Saint-Martin des Champs de Paris) »⁷⁹³. Faisant une grande part aux messageries universitaires parisiennes, Bonnerot avançait que « des femmes assurèrent officiellement ce service pénible et délicat sur la route de Picardie », avant de mentionner les messagers, chevaucheurs et courriers des rois de France, Louis IX et Philippe V entre autres, aux fleurs de lys timbrant la housse de la selle et ornant la manche gauche du vêtement⁷⁹⁴. La décennie se poursuivait avec des énumérations somme toute assez banales de généralités sur le Moyen Âge postal⁷⁹⁵, mais E. Renard, certainement un érudit local, ne s'arrêtait pas là, vérifiant aux sources et enrichissant même l'histoire postale de ses remarques et de ses contributions sur les messagers consulaires appuyées sur des documents inédits. Il fut même le premier à mettre en évidence l'ordonnance de Philippe le Long de 1318 limitant le droit de prise des chevaucheurs royaux⁷⁹⁶.

Voilà un demi-siècle que se popularisaient les bribes de savoir compilés au fil du temps sur les Postes et les messageries médiévales et que l'idée de l'université de Paris comme berceau de la Poste était devenue un poncif. Cette vulgarisation de la culture historique postale était, en particulier, servie par l'essor de l'iconographie historiographique. L'arrivée d'un homme allait cependant tout bouleverser.

⁷⁹¹ « Essai historique sur la Poste aux lettres en Bretagne depuis le XV^e siècle jusqu'à la Révolution », dans *Mémoires et documents pour servir à l'histoire du commerce et de l'industrie en France*, t. XII, 1929, p. [100]-102, [143]-s., [186].

⁷⁹² *Philippe le Long roi de France (1316-1322)*, [t. II :] *le mécanisme du gouvernement*, Paris, 1931, p. 59-s., 66.

⁷⁹³ *Au bon vieux temps des diligences*, Paris, 1931, p. 21.

⁷⁹⁴ « Esquisse de la vie des routes au XVI^e siècle », dans *Revue des questions historiques*, vol. CXV, année 59, 3^e sér., t. 18, juillet 1931, livr. du 1^{er} juillet, p. 14-18.

⁷⁹⁵ *Larousse du XX^e siècle en six volumes*, dir. P. Augé, t. IV, Paris, 1931, article « Messager, ère (encycl., hist.) » par P. Locard, p. 827a, *Ibid.*, t. V, Paris, 1932, article « Poste (encycl., hist.) », par J.-J. Verdier, p. 736b-c, M. Henrioud, *Les relations postales franco-suissees du XIII^e siècle à 1815*, Amiens, 1933, p. [1a-b], P. Perdrizet, *Le calendrier parisien à la fin du Moyen Âge d'après le bréviaire et les livres d'heures*, Paris (Publications de la faculté des lettres de l'université de Strasbourg, fasc. 63) 1933, p. 256, G. Brunel, *Les transports à travers les âges*, Paris, 1935, p. 23, [277], J. Germain, *La route en France à travers les âges*, Paris, 1936, p. 34, S. Budelot, *Messageries universitaires et messageries royales*, éd. Université de Paris, Faculté de droit, dir. F. Olivier-Martin, Paris, 1934, p. [3]-9, [75]-s. Cette dernière assurait, à tort, que les messagers dont elle traitait avaient même transporté des rôles de taille, *op. cit.*, p. 6.

⁷⁹⁶ *Les Postes en Languedoc de l'origine de la province à 1789 (extrait des Annales du Midi, revue de la France méridionale, Bulletin n° 182, 183, 184 et 185 d'avril, juillet et octobre 1934, et de janvier 1935)*, Toulouse, 1935, p. 6-9, 11-13.

PARTIE III. Rencontre de deux intérêts et écriture de l'histoire

Chap. 5. Eugène Vaillé et la muséographie postale : entre désir de connaître ses origines et préoccupations patrimoniales

Il est des personnages par qui se distinguent un avant et un après. Eugène Vaillé en fait partie. Autour de cette figure encore incontournable de l'histoire et, surtout, de la muséographie postale, s'est articulé le souvenir, presque toujours de qualité inégale, des messagers de la France capétienne, qui a été entretenu au cours des huit dernières décennies.

Docteur en droit, entré au ministère des Postes en tant que bibliothécaire, l'illustre personnage opéra une révolution intellectuelle. Si son premier article pouvait sembler truffé de généralités, il y puisait aux sources les plus sérieuses et aux contributions les plus récentes, tout en lançant l'idée qui allait faire florès de la liberté de la route avant le temps des monopoles⁷⁹⁷. Procédant de même par la suite, il faisait la part des choses concernant la date de la création des messageries de l'université de Paris, distinguant les possibles messagers des écoles carolingiennes de la probable existence de messagers dès la formation de l'université de Paris vers 1200 et de leur existence avérée quelques décennies plus tard⁷⁹⁸. Stimulante était la nouvelle problématique lancée en interrogeant le Moyen Âge sous l'angle de la Poste internationale. Si on la suit, convocations conventuelles, messageries universitaires, organisations corporatives et courriers royaux des relations internationales avaient peut-être été une ébauche de cette Poste, non sans lien avec le probable contrôle de l'information sous Philippe le Bel⁷⁹⁹. Mettant en exergue les rouleaux funéraires de la « Poste des moines », en en faisant presque des archives journalistiques, Vaillé déclarait à propos de celui de saint Vital : « fort précieux au point de vue paléographique et souvent cité à ce titre, il n'a jamais vu, à notre connaissance, son caractère postal étudié ou même signalé. »⁸⁰⁰ C'était maintenant chose faite et le début d'une grande fortune historiographique. Pour Vaillé, Baudouin de Montmorency et Geoffroy Coquatrix n'avaient été que de douteux précurseurs du

⁷⁹⁷ « Les origines de la Poste dans l'ancienne France », dans *BIDS*, n° 1, janvier 1935, Pages et documents d'histoire postale, p. 37-41, 44, 50, sans omettre qu'il relevait la mention de courriers dans un compte royal de 1231, ar. cit., p. 39.

⁷⁹⁸ « La Poste et l'université dans l'ancienne France », dans *Bulletin d'informations, de documentation et de statistique* (désormais cité *BIDS*), n° 3, mars 1935, Pages et documents d'histoire postale, p. [43]-45, 52, 54-s.

⁷⁹⁹ « La Poste internationale en France, au Moyen Âge et sous l'Ancien Régime », dans *BIDS*, n° 6, juin 1936, Pages et documents d'histoire postale, p. [33], 35-37, 43-s.

⁸⁰⁰ Ar. cit., p. 42.

surintendant général des Postes⁸⁰¹. Le projet vailléen retenait l'attention d'un certain Lucien Febvre qui soulignait l'importance de l'histoire des techniques :

Le ministère des PTT s'occupe d'organiser un musée de la Poste et M. Vaillé, qui est chargé de cette organisation, a bien l'intention d'en faire, dans toute la mesure du possible, un musée de civilisation. Comme je lui parlais du Musée postal de Berlin, et de la *rotula* de cinq mètres de long qui faisait le tour des couvents cisterciens [...], colportant de l'un à l'autre des nouvelles des décès, des achats et dépenses importants de chaque maison, avec la date d'arrivée et de départ du moine courrier : un journal monacal en forme de lettre. « Mais nous l'aurons notre rotule (*sic*), et beaucoup plus ancienne, et plus longue ; ou, du moins, nous en aurons la reproduction puisque l'original est au musée des Archives nationales : mais non donné comme tel, et perdu pour l'histoire de la Poste sous le nom de rouleau mortuaire... »⁸⁰²

Pendant ce temps, le professeur Hastings Rashdall traduisait systématiquement le terme de *nuntii* appliqué à de envoyés universitaires par « messagers » (*messengers*), de même qu'il considérait le *paranymphus* comme un messenger du chancelier⁸⁰³. Au sein d'une monumentale histoire mondiale des systèmes postaux, Ludwig Kalmus, probablement conservateur au Musée postal de Berlin, ne retenait rien dans les limites spatio-temporelles du royaume capétien en dehors de la messagerie communale de Gand⁸⁰⁴. L'écrivain de sujets historiques George Walker plaçait les messageries universitaires dans le plus grand ensemble des messagers de savants, comme Bernard de Clairvaux ou Hildebert de Tours⁸⁰⁵. En plus de l'institution universitaire, le professeur François Olivier-Martin notait pour le Moyen Âge la transmission des nouvelles et paquets entre particuliers par leurs propres moyens, le service de messagerie dû par les serfs en certaines régions aux seigneurs, qui avaient dans quelques cas disposé de « messagers fieffés » parmi leurs serviteurs⁸⁰⁶. Avant de faire allusion aux petits et grands messagers, Madeleine Toulouse estimait que *nuncius* était intraduisible dès qu'il s'agissait des représentants envoyés porter un rôle de nation à la cour de Rome⁸⁰⁷. Le compte-rendu d'une exposition associant histoire postale et philatélie présentait saint Éloi

⁸⁰¹ « La surintendance générale des Postes. Ses origines, ses attributions, ses titulaires », dans *BIDS*, n° 11, novembre 1936, Pages et documents d'histoire postale, p. [37]-88, p. [37].

⁸⁰² « Histoire de l'art et histoire des techniques », dans *Annales d'histoire économique et sociale*, t. VIII, n° 42, 30 novembre 1936, p. 567.

⁸⁰³ *The universities of Europe in the Middle Ages*, vol. I. *Salerno-Bologna-Paris*, éd. F. M. Powicke et A. B. Emden, [Oxford], 1936, p. 420-s., 484.

⁸⁰⁴ *Weltgeschichte der Post*, Wien, 1937, p. 312.

⁸⁰⁵ *Haste, Post, Haste ! Postmen and Post-roads through the ages*, London ; Toronto ; Bombay ; Sydney, [après 1938], p. 27-s.

⁸⁰⁶ *L'organisation corporative de la France d'Ancien Régime*, Paris, 1938, p. 60-s.

⁸⁰⁷ *La nation anglaise-allemande de l'université de Paris*, dir. F. Olivier-Martin, Paris, 1939, p. 70, 72.

comme le patron des courriers, hormis quelques généralités⁸⁰⁸. La décennie vit encore comme des catalogues de parcelles de savoir bien acquis de ce type⁸⁰⁹.

Les années noires se firent durement ressentir, puisque les deux seuls ouvrages en la matière qui parurent n'y manifestaient pas le moindre progrès⁸¹⁰.

La Libération ne fut-elle pas également celle de l'histoire postale ? Dès son ouverture, qui justement avait été retardée pour cause de guerre, le Musée postal de France acquit une gravure⁸¹¹ dans laquelle l'artiste avait, semble-t-il, entretenu la confusion des époques en appelant, à tort, guichetier le personnage faisant face au messenger alors qu'il s'agit plus vraisemblablement d'un huissier ou d'un « guietier », mieux connu sous l'appellation de sergent de guet. Il était néanmoins vrai que le premier était bien susceptible de côtoyer le second à l'occasion de ses missions. L'année suivante vit paraître un ouvrage qui a accru de manière significative le savoir positif en histoire postale, en plus d'avoir ouvert au Moyen Âge, auquel son auteur tenait, les portes de l'histoire de la Poste en élargissant la définition de cette dernière à tout transport de correspondance :

[La Poste] peut définir une institution réglementée, d'ordre ordinairement gouvernemental, qui assure la transmission dans des conditions établies à l'avance, tant pour la durée et le prix du transport que pour sa régulière périodicité, de la pensée de l'expéditeur celle qu'il a lui-même transcrite sur un support matériel, celui-ci ayant au long des âges affecté plusieurs formes qu'il ait été d'argile, de cire, de papyrus, de parchemin ou de papier.⁸¹²

⁸⁰⁸ *Exposition de la Poste et des messageries d'autrefois organisée par Les amis du Musée Saint-Raymond ; Exposition du timbre-poste organisée par l'Union philatélique toulousaine, Toulouse, Musée Saint-Raymond, mars 1939, Toulouse, [1939], p. [2], 5-s.*

⁸⁰⁹ « Aperçu historique des origines du service postal » (*Postzeitschrift*, 1^{er} mars 1936 repr.), dans *BIDS*, n° 7-8, juillet-août 1936, *Revue de la presse française et étrangère*, p. 151-s., *Notices historiques sur la Poste aux lettres/Historische toelichtingen over de brievenpost*, éd. Musée postal, 162 avenue Rogier, Schaerbeek-Bruxelles 3/Postmuseum, 162 Rogier-Laan, Schaerbeek-Brussel 3, [Bruxelles/Brussel], 1936, p. 10/11, 12/13, 16/17, 44/46, 45/47, P. Perdrizet, *Le calendrier de la nation d'Allemagne de l'ancienne université de Paris*, Paris (Publications de la faculté des lettres de l'université de Strasbourg, fasc. 79) 1937, p. 8-s., E.-P.-L. Guy, *Histoire du timbre-poste en France*, Paris, 1938, p. 9-12, L. Laroche, *La Poste aux chevaux et la Poste aux lettres en Saône-et-Loire*, Tournus, 1938, p. [83].

⁸¹⁰ J. Champ, L., H. et M. Naud, *Exploitation postale (légalisation, réglementation)*, Paris (Bibliothèque du courrier des examens des Postes, des télégraphes et des téléphones) 7^e éd. refondue et augmentée 1941, p. 6-s., n° 1bis, 3, F. Olivier-Martin, *Précis d'histoire du droit français*, Paris (Petits précis Dalloz) 4^e éd. entièrement revue 1945, p. 208, n° 574.

⁸¹¹ C. Tavard, *France, XIV^e siècle : guichetier, messenger* (d'après Goichon, *Dimanche illustré*), lithographie, s. l., 1946, don de l'auteur, coll. L'Adresse Musée de La Poste M126 (ex-Tip-317-3915) (légende : « [Guichetier :] bonnet de drap en « bonnette », corset court réglementaire pour certaines basses fonctions, à la ceinture épée et dague dite *miséricorde*, bottines à poulaine de la longueur attribuée aux gens du peuple, clefs attachées à son gourdin. [Messenger :] bonnet de drap en *bonnette* posé sur l'épaule, surcot à manches retroussées, chausses collantes noires, comme attributs de sa fonction : l'escarcelle suspendue à la ceinture et le bâton de six pieds orné d'une flamme. »).

⁸¹² *Histoire générale des Postes françaises*, t. I. *Des origines à la fin du Moyen Âge*, Paris, 1947, p. [1], voir aussi bien sûr « Les institutions postales au bas Moyen Âge en France », p. [143]-359.

Cette nouvelle définition, soi-disant éclairée par l'histoire économique et sociale héritée de l'école des Annales, révélait, au demeurant, la logique d'absorption qui prévalait dans l'ensemble de l'ouvrage. Cette somme aujourd'hui encore inégalée d'un Eugène Vaillé devenu muséaste était en effet une collection d'une grande quantité de pièces de toute nature, l'auteur ayant rassemblé tout ce qui pouvait contribuer à planter le décor de la Poste à toutes les époques possibles. Il n'est pas étonnant qu'avant même la parution, Vaillé fût sollicité par les Presses universitaires de France pour en donner un condensé au sein de leur jeune collection populaire⁸¹³.

La boutique du musée de La Poste, sis aujourd'hui boulevard de Vaugirard, vend, parmi nombre de fantaisies, une carte postale figurant une photographie du rouleau du bienheureux Vital⁸¹⁴. Le musée éditerait-il cette carte depuis ses origines, du temps de la rue Saint-Romain ? Ce serait en tout cas tout à fait possible dans la mesure où son fondateur s'engagea dès 1948 dans une vaste entreprise de promotion de cette création visant le grand public. Cette publicité fut faite en grande partie autour de ce document qui n'était jusqu'alors connu des seuls paléographes. Un fac-similé en était exposé l'année même. Le Musée postal devenait-il par là un lieu de mémoire⁸¹⁵ ? Et quoi de mieux que la très ancienne *rotula* de l'abbé de Savigny en carte postale afin d'honorer la mémoire de la Poste ? N'assistait-on pas à une monumentalisation, à une muséification, entraînant une objetisation, à savoir la transformation de l'archive qu'est fondamentalement ce rouleau en un objet exposé, non seulement en vue de l'instruction, mais surtout pour l'édification du public, pourvu que l'on s'en tienne à la raison manifeste de l'opération, voire dans un but de vénération, si l'on songe à une possible, mais improbable cause latente ?⁸¹⁶ Un vitrail pseudo-médiéval, signé Jacques

⁸¹³ *Histoire des Postes françaises jusqu'à la Révolution*, Paris (Que sais-je ? n° 200) 1946, voir notamment le chapitre II. La Poste au Moyen Âge, p. [15]-26.

⁸¹⁴ *Le rouleau annonçant la mort de saint Vital survenue le 16 septembre 1122, copie de l'original conservé aux Archives nationales*, carte postale, Paris, [1948-2012 ?].

⁸¹⁵ Bien que moins médiatisé depuis déjà quelques temps, le fac-similé trône toujours sous vitre dans le bloc central en salle 1 du musée, au milieu de panneaux et de cartouches de vitrine où l'on peut lire les habituelles généralités sur « le transport des messages avant la Poste » ou « la Poste au Moyen Âge ». Il y a quelques années encore, le panneau de la salle 3 expliquait que les messageries universitaires nées au XIII^e siècle, véritables ancêtres de la Poste aux lettres, étendirent bientôt leur service au public.

⁸¹⁶ D'autant qu'au jour d'aujourd'hui, en complément de ce qui est dit ci-dessus, la *rotula* demeure encore placée en tête des objets exposés dans le sens de la visite des collections permanentes, lesquelles la présentent implicitement comme étant la forme la plus primitive de réseau et de système postal qu'ait connu notre pays. Au surplus, la visite suivant l'ordre chronologique et l'exposition permanente étant disposée de façon descendante d'étage à étage, l'époque la plus ancienne devient, au propre comme au figuré, la plus haute, installant ainsi le vénérable objet au point culminant des collections. Notons au passage que ce document d'archive avait déjà été muséifié et monumentalisé, quoique dans des perspectives bien autres que postales, par le Musée de l'histoire de France, et ce dès le Second Empire. Il s'était agi dès ce moment-là d'un fac-similé, tandis que l'original avait été étrangement, sans doute dès Louis Philippe, sanctuarisé dans l'armoire de fer à triple serrure, aux côtés des pièces fondatrices de l'identité nationale, peut-être à cause de la fascination que cette singulière rareté exerçait

Le Breton et mettant en scène cette messagerie à travers un messenger à cheval remettant un très long rouleau pour qu'il soit ensuite lu devant une assemblée de moines, était encore réalisé à la demande du promoteur⁸¹⁷. Le créateur du musée soutenait de nouveau son initiative, par une plaquette dans laquelle il explicitait plusieurs points de son histoire générale, faisant de plus part de la boîte de messenger du musée de Clermont-Ferrand⁸¹⁸. L'année suivante était célébré le centenaire du timbre-poste en France et une exposition d'envergure s'imposait. Le Moyen Âge n'y était pas oublié, mais figurait sur le plan de la section officielle des PTT. Des dioramas du fameux épisode de la « Poste des moines », sources faussement expérimentales d'histoire postale, étaient alors exposés⁸¹⁹. L'œuvre muséale et livresque d'Eugène Vaillé était cette même année deux fois honorée par La Documentation française⁸²⁰. Maurice Garçon, avocat de formation ayant revêtu l'habit vert, participait également à cette commémoration⁸²¹.

Un important dictionnaire de l'ancienne langue française illustre à cette même époque le vocabulaire de la messagerie de citations du XIII^e siècle⁸²². Vaillé avait-il mis fin au temps des seuls accommodages ? Rien n'est moins sûr si l'on se place au niveau de la période médiévale. L'érudit local Jean Reible se contentait du savoir acquis transposé à l'échelle de sa province⁸²³. En dehors du fait qu'elle évoquait les récits « sur les mœurs du temps » fourmillant de messagers, l'*Histoire de la Poste aux lettres et du timbre-poste racontée à la*

alors. Les raisons qui ont motivé le transport, la conservation ainsi que la reproduction de cette pièce transmise comme une relique, avant même qu'Eugène Vaillé ne lui trouvât un intérêt postal, mériteraient une étude propre.

⁸¹⁷ *La rotula de saint Vital*, conception J. Le Breton, réalisation Tourvielle, vitrail, s. l., [avant 1948], coll.

L'Adresse Musée de La Poste. Signe que ce qui constituait le joyau du Musée de la Poste et de la philatélie il y a encore quelques années est maintenant moins à l'honneur, ce vitrail, qui lui fait directement allusion, est désormais retranché dans les réserves.

⁸¹⁸ *Une visite au Musée postal de France* (dit aussi *Le Musée postal de France en son hôtel, 4, rue Saint-Romain, Paris (VI^e)*), Neuilly, 1948, p. 4-9, 26, 29-s., 32-s., 48, 4^e de couv.

⁸¹⁹ *Brochure guide de l'exposition du centenaire du timbre-poste français, du 1^{er} au 12 juin 1949, Grand Palais, Paris, prix : 150 frs*, Paris, 1949, p. [40]-s., 33.

⁸²⁰ *Histoire des Postes françaises*, [Paris] (La documentation photographique/La documentation française illustrée, sér. n° 14 : les Postes) 1949, p. 1, 3, *La Poste française, I^{ère} partie : des origines à nos jours*, n° 1144, 11 juin 1949, de *La Documentation française, notes et études documentaires* (série française, CCXL), p. 4b-5b.

⁸²¹ « La Poste avant la Poste », *Poste et timbre-poste, centenaire du timbre-poste français, 1849-1949*, [Paris], 1949, De l'histoire des Postes..., p. 10-s. D'autres généralités commémoratives l'accompagnaient, M. Pellé, « L'exposition du centenaire au Grand Palais », *Poste et timbre-poste, centenaire du timbre-poste français, 1849-1949*, [Paris], 1949, Commémoration..., p. 183-s.

⁸²² R. Grandsaignes d'Hauterive, *Dictionnaire d'ancien français*, Paris, 1947, articles « Coreor, ere », p. 135b, « Corlieu, corliu », p. 136a, « Mes », p. 410a, « Message », p. 413a, « Messagerie », p. 413a-b, « Semoneor, ere », p. 534b.

⁸²³ « La Poste en Angoumois », dans *Bulletins et mémoires de la Société archéologique et historique de la Charente, année 1945*, 1947, III. Mémoires et documents, p. 5-7. Autres généralités dues au même mécanisme chez F. Thouvignon, « Contribution aux recherches sur les origines régionales de la Poste aux lettres (Landes-Basses-Pyrénées) », dans *Bulletin trimestriel de la société de Borda de Dax*, 72^e année, 3^e et 4^e trimestres 1948, p. 54-s.

jeunesse de M. F. Lesage ne pouvait naturellement qu'être toute aussi générale⁸²⁴. Seul le Docteur Lafon laissait émerger des généralités une contribution sur les piétons du consulat de Périgueux en allant consulter les archives municipales de cette ville⁸²⁵.

Les années 1950 n'étaient-elles pas celles où fleurissait Saint-Germain-des-Prés ? Situé non loin de là, le Musée postal de Paris se référait à un Moyen Âge de convention en se dotant d'un sceau factice. Aisément associé à la période pour un esprit du milieu du XX^e siècle, il ornait la couverture de la plaquette de son exposition itinérante qui devait encore en prolonger la promotion⁸²⁶. Au sein de cette même brochure, le directeur de l'institution intégrait pour la première fois les messagers de la tapisserie de Bayeux à une histoire postale dont il donnait les grandes lignes⁸²⁷. Dès lors, les historiens de la Poste prirent l'habitude de les insérer entre Charlemagne et saint Vital. Le conservateur admettait à nouveau l'époque médiévale dans une nouvelle approche de l'histoire postale par le biais de la violation du secret des lettres, rendue utile par intérêt politique, en même temps que la correspondance d'un doyen de Saint-Aignan d'Orléans avait témoigné en 1165 de la perturbation du transport des lettres⁸²⁸. Exposant de la même manière les différents visages de la Poste au Moyen Âge dans la plaquette de leur Musée postal national, nos amis belges faisaient part de messagers communaux à Ypres en 1287⁸²⁹. Procédant avec la méthode vaillénne à l'échelle de son département, l'érudit local Charles Poujol n'était pas avare de contributions en révélant l'existence de messagers du chapitre de Noyon, de courriers de la ville de Senlis ainsi que d'un prieur de Saint-Arnould porteur de lettres de Louis VII⁸³⁰. Deux études du même type étaient réalisées par l'autodidacte Pierre Nougaret, dans laquelle étaient mis pour la première fois en évidence les messagers de l'abbaye Saint-Géraud d'Aurillac en 1280 et 1305, puis des villes d'Aurillac et

⁸²⁴ Paris (Merveilles) 1947, p. 7-9.

⁸²⁵ *Histoire de la Poste aux lettres en Périgord. I. De l'origine à 1792*, Périgueux (Publications de la Société historique et archéologique du Périgord) 1949, p. 8 n. 2, 12-14, [29].

⁸²⁶ Carlotti, [*Sceau du*] *Musée postal, 4 rue Saint-Romain, Paris, d'après un sceau du XII^e siècle*, dessin, éd. E. Vaillé, *Le Musée postal à travers la France*, Paris, 1950, 4^e de couv. Les sceaux de cette époque étaient, en fait, imités dans leur style, mais non dans leurs sujets.

⁸²⁷ *Op. cit.*, p. 12-16, 27, 42, 45. Le sceau et l'extrait de la broderie bayeusaine étaient déjà présents dans la précédente et première plaquette de 1948, id., *Une visite au Musée postal...*, p. 30, 4^e de couv., mais leur édition avait été beaucoup moins soignée.

⁸²⁸ *Le cabinet noir*, Paris, 1950, p. [14]-s. Visiblement passionné par les scènes de remise de lettres, il introduisait dans l'histoire postale celle de la demande de protection royale par les magistrats lyonnais « à Philippe le Hardi (*i. e.* : le Bel) » en 1309, « L'histoire de la Poste et les arts graphiques », dans *La France graphique*, n°52, avril 1951, n° spécial : *La Poste et le timbre-poste*, p. 8b.

⁸²⁹ *Notices historiques. Poste, télégraphe, téléphone*, éd. Musée postal, 162 avenue Rogier, Bruxelles III, Bruxelles, [1951], p. 5-s., 8-s.

⁸³⁰ *Ébauche d'histoire régionale de la Poste aux lettres : département de l'Oise, des origines... .. à la Révolution*, Méru, 1954, p. 25-s., 40-s., 44-s., 47-s., 50-57, 60-s., 72, 115, 121-s., 177.

de Saint-Flour en 1298⁸³¹. Dans cette veine quoique n'en possédant pas la rigueur, le philatéliste Roger Valuet commentait et traduisait le serment prêté par les messagers de la Chambre des comptes vers 1300⁸³². Le professeur François-Louis Ganshof analysait le traité anglo-flamand de Douvres dont les articles 10 et 19 avaient concerné la sécurité des porteurs de réquisitions royales et comtales⁸³³. Au sein d'un colloque d'histoire routière, le chercheur Jean Hubert expliquait la difficulté d'établir une filiation entre la voie romaine, le chemin public, le grand chemin royal et la route de Poste, faute d'étude qui serait de toute façon malaisée à conduire⁸³⁴. Différentes reprises de thèmes d'histoire postale médiévale trouvaient également place au sein de nombreuses publications diversement cotées⁸³⁵.

La retraite, en 1955, puis la disparition, quatre ans plus tard, du maître rendit quelque peu mensongère l'appellation de *golden sixties* souvent donnée à la décennie suivante. Les conséquences furent en effet d'une part, une relative sclérose de l'histoire de la Poste telle qu'elle se fabriquait jusqu'alors et d'autre part, l'émergence d'autres directions données à la recherche par de nouveaux acteurs pour la plupart déconnectés de l'univers vailléen. Parmi une suite de généralités, Nougaret relevait l'existence de messagers au service du duc de

⁸³¹ *Histoire de la Poste aux lettres en haute Auvergne, des origines à 1793*, Aurillac, 1954, p. 2-5, « Quelques mots sur l'histoire postale de la haute Auvergne », *Exposition philatélique nationale et XXVIII^e congrès national de la Fédération des sociétés philatéliques françaises, Vichy, Pentecôte 1955 (congrès fédéral : 29 et 30 mai 1955, exposition : du 28 mai au 2 juin 1955), Grand casino et salon du Majestic*, [Vichy], 1955, p. 29.

⁸³² *Paris et sa Poste*, Paris, 1957, p. 15-18, 31-s., 233.

⁸³³ « Note sur le premier traité anglo-flamand de Douvres », dans *Revue du Nord*, t. XL, n° 158, avril-juin 1958, n° spécial : *Mélanges dédiés à la mémoire de Raymond Monier*, p. 256/124 n. 43.

⁸³⁴ « Les routes du Moyen Âge », *Les routes de France depuis les origines jusqu'à nos jours*, Paris, Association pour la diffusion de la pensée française (Colloques ; cahiers de civilisation), 1959, p. 42, 48, 56.

⁸³⁵ E. Vaillé, « La page du Musée postal : les messagers du Moyen Âge, la rotula et la Poste des moines », dans *Revue des PTT de France*, 5^e année, n° 3, mai-juin 1950, p. 9-s., [« Musée postal de France : plan et description de l'exposition »], *Reinatem*, 26 avril-4 mai 1952, catalogue : *exposition philatélique internationale sous le haut patronage de S. A. S. le Prince Rainier III de Monaco et de M. le Ministre des Postes, Télégraphes et Téléphones de la République française sous l'égide de la fédération internationale de philatélie, salons de l'international sporting club de Monte-Carlo, 25 avril-4 mai 1952*, [Amiens ?], 1952, p. 130-[131], B. Delépinne, *Histoire de la Poste internationale en Belgique sous les grands maîtres des Postes de la famille de Tassis ; publiée sous les auspices de l'administration des Postes en Belgique à l'occasion du XIII^e congrès de l'Union postale universelle*, Bruxelles, 1952, p. 16, *Vingt siècles d'histoire de la Poste*, éd. Ministère des PTT, dir. E. Lex, Vanves, 1954, p. 3, 3b, 4a-b, 5a-b, L. Zilliacus, *From pillar to Post*, London ; Melbourne ; Toronto, 1956, p. 8-10, 31-33, 35-37, 191, J. Merand, *Histoire de la Poste*, Paris (La récréation, [14]) 1956, p. [11]-[12], [14], [14a], [15a-b], [16]-[17a], [18a], R. Valuet, *Coup d'œil sur la philatélie*, Paris, 1956, p. 23-26, 253, A. Śnieżko, *Szkice z dziejów poczty, śląskiej*, [Zamość], 1957, p. [7]-9, H. Audebert, « Histoire de la Poste », *Encyclopédie des Postes, Télégraphes et Téléphones*, dir. É. Pagès, Paris, 1957, t. II. La Poste, dir. F. Criscuolo, chap. I, p. 65-100, p. 69a-72, J. J. Winkler, *Das Zürcher Postwesen von den Anfängen bis 1803. Sonderdruck der Schweizer Briefmarken-Zeitung, Nrn. 4/1957 bis 9/1958*, Bern, 1958, p. 9b-10a, A. Vercnocke, « Les origines de la Poste aux lettres », *Les amys du vieux Dieppe, amis du musée et de la bibliothèque, année 1958*, LXIII^e fasc., [1958], p. 16-37, p. 16.

Bourgogne et de la ville de Dijon⁸³⁶. L'érudit collectionneur signait son ultime véritable contribution au Moyen Âge postal dont le flambeau n'était ainsi pas réellement repris. Abordant les courriers sous l'angle plus large de l'histoire de l'information dont il était le père, l'annaliste Yves Renouard en notait l'absence d'organisation régulière sous Philippe me Bel, leur utilisation à côté de celle des jongleurs et des pèlerins dans *Flamenca* ainsi que leur coût « fort dispendieux »⁸³⁷. En marge de son étude prosopographique des messagers de la couronne d'Angleterre, la chercheuse Mary Hill effectuait quelques comparaisons avec ceux du roi de France et faisait apparaître quelques noms de messagers des institutions ou de l'imaginaire français⁸³⁸. Le Docteur Weber, directeur du Musée postal néerlandais et à la recherche de boîtes de messager dans la culture médiévale, remarquait le premier sa présence dans *l'Empereur Constant*⁸³⁹. T. Pataki, membre correspondant du Cercle d'études postales, offrait un compte-rendu très descriptif, bien qu'appuyé sur des sources inédites, des messageries d'Alphonse de Poitiers⁸⁴⁰. Le bibliothécaire du Musée postal de France, Robert Rolland, offrait une chronologie d'histoire postale truffée de généralités, sinon qu'elle signalait l'existence de messagers de Simon de Montfort d'après une histoire anonyme⁸⁴¹. Le conservateur hollandais poursuivait ses investigations et il complétait son travail en mettant en évidence des boîtes de messagers dans des miniatures françaises du XIII^e siècle⁸⁴². Les linguistes Oscar Bloch et Walther von Wartburg ne se contentaient pas de citations, mais explicitaient le sens de termes appartenant au champ lexical de la messagerie⁸⁴³. Au reste, virent le jour de nombreuses publications de diverses natures et visant des destinataires différents, dans lesquels n'apparaissaient que des généralités⁸⁴⁴.

⁸³⁶ *Histoire de la Poste en Bourgogne des origines à 1793*, Dijon (Mémoires de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon, t. CXIII) 1960, p. 10-s., [18], 101.

⁸³⁷ « Information et transmission des nouvelles », *L'histoire et ses méthodes*, dir. C. Samaran, [Paris] (Encyclopédie de la Pléiade, 11) 1961, p. 105, 110, 117-119.

⁸³⁸ *The King's messengers, 1199-1377*, London, [1961], p. 29 n. 2, 33 n. 2, 51 n. 8, 96-s., 114.

⁸³⁹ «De bodebus als onderscheidingen van de lopende bode», dans *Het PTT-bedrijf*, t. XII, n° 3, octobre 1963, p. 153a-b.

⁸⁴⁰ . « Les messagers d'Alphonse de Poitiers », dans *L'échangiste universel*, 59^e année, n° 787, décembre 1965, p. 424b-425a.

⁸⁴¹ *Chronologie de l'histoire des Postes en France depuis l'Antiquité jusqu'à nos jours*, [Paris], [après 1965], dactyl., fol. 4-s.

⁸⁴² „The messenger-box as a distinctive of the foot-messenger“, dans *The antiquaries journal being in the journal of the society of antiquaries of London*, t. XLVI-I, 1966, p. [88], 93, 99, pl. XXVIIIb, XXXa.

⁸⁴³ *Dictionnaire étymologique de la langue française*, Paris, PUF, 5^e éd. 1968, articles « Courir », p. 164b, « Galoper », p. 286a, « Message », p. 404b-405a, « Trotter », p. 653a.

⁸⁴⁴ *La lettre et ses supports à travers les âges : exposition [...] placée sous le haut patronage de M. Michel Maurice-Bokanrwski ministre des Postes et Télécommunications, mars-avril 1960 ; ouverture tous les jours, sauf le mardi de 14 à 18 heures, Musée postal, Hôtel Choiseul-Praslin, 4 rue Saint-Romain Paris VI^e*, éd. Musée postal, Paris, 1960, p. 3, 13b, 14b-15a, 16a-b, P. Rousseau, *Histoire des transports*, Paris (Les grandes études historiques) 1961, p. 61-64, 75-s., *Tout l'univers*, t. VII, Paris, 1961, article « Voyage d'une lettre à travers les P. et T. », p. [1204a], *ibid.*, t. Me-Ph, Paris, 1961, article « Philatélie (1^{ère} partie) », J.-P. Simon, *La Poste*, Paris

Les années 1970 s'ouvraient avec la célébration du septième centenaire de la mort de Saint Louis, pour laquelle était planté le décor de la France de ce temps. Les communications du XIII^e siècle, temps où Guillaume de Rubrouck voyageait jusqu'à l'extrémité du monde connu, étaient alors réhabilitées, dans le même temps qu'était mis en évidence le messager dans le discours de saint Bonaventure et mise au jour l'attaque d'un courrier dans le cadre de l'Inquisition en 1247⁸⁴⁵. L'historien de la philosophie Pierre Michaud-Quantin soulignait l'impact de la première diplomatie italienne sur la conception des anges messagers des cours terrestre et céleste de Guillaume d'Auvergne⁸⁴⁶. Au sein d'un ouvrage de référence en matière d'histoire postale, Nougaret commentait le contenu médiéval d'œuvres d'auteurs tels qu'Henri de Formeville, Eugène Vaillé, Georges Brunel et Lucien Febvre⁸⁴⁷. Le chercheur Jean Combes mettait en lumière des messagers municipaux montpelliérains polyvalents et mal payés⁸⁴⁸. R. E. J. Weber approfondissait de nouveau ses travaux sur les boîtes de messager dans l'enluminure française⁸⁴⁹. L'historien de la littérature Pierre Jonin étudiait la figure de Galopin dans les chansons de geste, les romans courtois et surtout dans les épopées⁸⁵⁰. Brossant le portrait socio-économique de la France de Saint Louis, la chercheuse Marie-Thérèse Lorcin remarquait que la vitesse sur les routes du temps de Napoléon n'avait guère dépassé ce qu'elle avait été cinq siècles plus tôt⁸⁵¹. Le professeur Giles Constable, spécialiste des correspondances médiévales, laissait apparaître le messager dans la rhétorique

(Encyclopédie par l'image) 1963, p. [9]-11a, A. Graziani, *La grande aventure de la Poste*, Paris, 1965, p. 25-33, ill. 2a, L. Lenain, *La Poste dans l'ancienne France des origines à 1791*, Arles, 1965, p. 14, Y. M. Danan, *Histoire postale et libertés publiques*, Paris, 1965, p. 8-s., [17]-s., Clair (de la Société philatélique du Berry),

« Les routes postales dans le Cher », *Exposition philatélique nationale 1965 et XXXVIII^e congrès national de la Fédération des sociétés philatéliques françaises, Bourges, 5-8 juin 1965*, [Bourges], 1965, p. 11, H. von Stephan, *Das Verkehrsleben im Altertum und im Mittelalter*, rééd. G. North, Goslar ; Braunschweig, 1966, p. 122, « Histoire de la Poste et des messageries royales des origines à 1792 » (d'après C. Lafon), p. 31, 33, 36, 39-s., 47, *Sarlat : art et tourisme, 1968*, Périgueux, 1968, p. 31, 33, M. Lavren, *Trente ans de journée du timbre : 1938-1968*, Roubaix, 1968, p. 3-[4], 7.

⁸⁴⁵ « Le royaume, l'Europe et l'Orient », *Le siècle de Saint Louis*, [Paris], Hachette, 1970, p. 209, J. Hubert, « Routes et circuits commerciaux », *Le siècle de Saint Louis*, Coutumes, métiers, commerce, chap. VI, p. 82, J.-G. Bougerol, « Une philosophie de la lumière : Robert Grosseteste, saint Bonaventure », *Le siècle de Saint Louis*, Une vision encyclopédique du monde, chap. VIII, p. 98, Y. Dossat, « L'établissement de l'Inquisition », *Le siècle de Saint Louis*, La vie religieuse au XIII^e siècle, chap. XXV, p. 260.

⁸⁴⁶ *Universitas : expressions du mouvement communautaire dans le Moyen Âge latin*, Paris (L'Église et l'État au Moyen Âge, XIII) 1970, p. 315.

⁸⁴⁷ *Bibliographie critique de l'histoire postale française*, Montpellier, 1970, vol. 1, n° 698, 1051, 1419, vol. 2, n° 2928.

⁸⁴⁸ « Finances municipales et oppositions sociales à Montpellier au commencement du XIV^e siècle », *Vivarais et Languedoc : XLIV^e congrès, Privas, 22-23 septembre 1971, [de la] fédération historique du Languedoc méditerranéen et du Roussillon*, éd. La fédération, 1972, p. 106 n. 36, 113.

⁸⁴⁹ *La boîte de messager en tant que signe distinctif du messager à pied*, Haarlem, 1972, p. 18-s., 29-s., ill. 6, 25.

⁸⁵⁰ P. Jonin, « Les Galopin épiques », *Société Rencesvals pour l'étude des épopées romanes, VI^e Congrès International (Aix-en-Provence, 29 août-4 septembre 1973) : actes*, Aix-en-Provence, 1974, p. [731]-745.

⁸⁵¹ *La France au XIII^e siècle*, [Paris] (Université, information, formation : histoire) 1975, p. 113.

de saint Bernard et plus généralement dans les pratiques épistolaires du clergé français⁸⁵². William Chester Jordan, de Princeton, soulignait la nécessité des messagers pour le gouvernement et l'administration de Saint Louis⁸⁵³. À côté de généralités, les érudits locaux François San Geroteo et Charles Bernadas ajoutaient quelques détails sur les messagers des ducs de Bretagne⁸⁵⁴. Toujours aussi nombreuses et diverses étaient les publications dont la contribution, si elle existait, consistait au mieux à lancer quelques nouvelles pistes en matière de problématique⁸⁵⁵. Pendant ce temps, chose rarissime et surprenante, Abel Beaufrère, conservateur des antiquités et objets d'art du Cantal, classait la boîte de messenger aux armes de Bernard Brun au nombre des bijoux du patrimoine clermontois susceptibles d'attirer les visiteurs et en offrait une petite reproduction en couleurs⁸⁵⁶.

La décennie suivante débutait avec la parution des actes d'un colloque d'histoire administrative comparée, tenu trois ans plus tôt, où se côtoyaient d'éminents médiévistes. Françoise Autrand y exposait l'hypothèse d'un système de relais pour la diffusion des ordonnances et des assignations au Parlement dès le XIV^e siècle, tandis que Jean Glénisson

⁸⁵² *Letters and letter-collections*, Turnhout (Typologie des sources du Moyen Âge occidental, fasc. 17-A-II) 1976, p. 43, 54.

⁸⁵³ *Louis IX and the challenge of the crusade*, Princeton (N. J.), [1979], p. 36.

⁸⁵⁴ *Histoire postale de la capitale de la Bretagne, la Poste aux chevaux dans la province*, Rennes, 1979, p. 20, 23-s., 52, 54

⁸⁵⁵ P. Fustier, *L'homme et les routes de la matière, de l'énergie, de la pensée*, Paris, 1972, p. 208-s., 286-s., P. Damilano, « Contea e ducato di Savoia : i servizi postali privati nei secoli XIV e XV », *Storia postale*, vol. I, éd. V. Salierno et H. Künzi, Milano, 1973, p. 33, 61, D. Kandaoureff-Déka, *Postmarks cards and covers*, éd., trad. W. Finlay, s. l., 1973, p. 18b, 20a-21a, 22b, C. Daras, « Les rouleaux des morts en Angoumois aux XII^e et XIII^e siècles », dans *Mémoires pour l'année 1973-1974 [de la] Société archéologique et historique de la Charente*, p. 67-71, G. North, « Le facteur aux mille visages », G. North, A. Wyss, P. Le Saux, D. Howard et A. Savoie, *La Poste lien universel entre les hommes*, Lausanne, [1974], p. 11b-12a, id., « Die tausend Gesichter des Postboten », dans *Archiv für das Post-und Fernmeldewesen*, 26^e année, n°6, novembre 1974, p. 473a, L. Lenain, *La Poste dans l'ancienne France, Arles 1965, et suppléments 1968, la Poste aux armées et les relations postales internationales, Arles 1968, supplément 1974*, Arles, 1974, p. 10, « Les messages », *Documents et civilisation : du Moyen Âge à 1944*, dir. N. Babin, Paris, 1974, [Document n°] 10, p. [22]-23, *La Poste aux armées*, éd. L'amicale philatélique de la Poste aux armées et M. Ferrer, [Alençon ?], 1975, p. 30-s., *Musée postal : maison de la Poste et de la philatélie*, Paris, 1975, p. 5a-b, 12b, 14a-16a, 20a, 22b, *La grande encyclopédie*, t. XVI, Paris, 1975, article « Poste » par M. Dupouy et G. Rigol, p. 977b-d, P. Contamine, *La vie quotidienne pendant la Guerre de Cent Ans*, Paris (La vie quotidienne) 1976, p. 78, *Tout l'univers*, [Bagneux], 1976, t. XIV, article « Le Musée postal de Paris : la maison de la Poste et de la philatélie », p. 3409c-d, 3410c, *ibid.*, [Bagneux], 1976, t. XVIII, article « La naissance du timbre et de la Poste », p. 4492b-c, P. Larue, *Tarifs de la lettre en France*, s. l., 1976, p. 11-s., 15, M. Martinache, *La Poste à Valenciennes des origines à 1935*, s. l., 1977, p. 3, 5, G. Laveau, « Avant-propos », *Une route de la Poste, la route d'Espagne. Exposition [du] 28 mai au 26 juin 1977*, *Musée postal*, Paris, 1977, p. 11-s., *Grand Larousse encyclopédique en dix volumes*, t. VII, Paris, 1^{ère} éd. 1963, éd. 1978, article « Messenger, ère (encycl., hist.) », « Troyes : notice historique », *Troyes 1978, 13 au 15 mai : exposition philatélique nationale et 51^e congrès national de la Fédération des sociétés philatéliques françaises organisés par la Société philatélique de l'Est avec le concours des sociétés fédérées du groupement philatélique Champagne-Ardenne : catalogue*, [Troyes], [1978], p. 32, C. de Serres, « Le musée de la Poste à Amboise/The Postal Museum at Amboise », dans *Courrier de la Compagnie générale maritime*, n° 14, été/summer 1978, p. 25a, 27a, R. Lapassat, « Histoire de la Poste dans la région » (extrait de la revue *Conflent*, n° 92, 1978), éd. H. Dubois, *Histoire postale du département des Pyrénées-Orientales, marques postales et oblitérations dans la région des origines à fin 1982*, [Perpignan], 1982, [chap.] 1, p. 7.

⁸⁵⁶ *Trésors de France*, Paris ; Bruxelles ; Montréal ; Zürich, 1972, article « Clermont-Ferrand », p. 190b, 191b.

rappelait la nécessité d'un service de messagerie suffisamment performant sous Philippe le Bel afin d'arrêter les templiers le même jour dans tout le royaume⁸⁵⁷. Autre médiéviste de renom, Albert Rigaudière relevait l'existence de messagers trompettes dans un acte notarié de 1315 à Saint-Flour⁸⁵⁸. Joseph Delmelle, intellectuel et ancien responsable des transports bruxellois, notait l'existence d'un « service postal » dans la ville flamande d'Eeklo dès le XIII^e siècle⁸⁵⁹. L'universitaire Alain Derville évoquait le coût des messagers pour la ville de Calais⁸⁶⁰. Le travail de l'historien Jean-Claude Kahn fut d'un apport scientifique non négligeable, mais tendait plutôt dans une autre direction que celle de l'étude des messageries⁸⁶¹. Élisabeth Lalou, de l'Institut de recherche et d'histoire des textes, envisageait quelques pistes pour l'étude des messagers sous l'angle des relations franco-anglaises⁸⁶². Un quart de siècle après la disparition de Vaillé venait le temps des synthèses. Louis Cumin, sans doute un gradé des Postes, qualifiait les messageries médiévales de « Poste éclatée », tout en agrémentant d'illustrations pour la plupart muséographiques l'ensemble des connaissances disponibles qu'il avait soigneusement rassemblées. Il n'omettait pas non plus d'offrir une illustration médiévale au cliché de l'archange Gabriel saint patron des postiers⁸⁶³. À l'instar du Musée postal de Paris qui, une trentaine d'années plus tôt, avait fait sa publicité par des thématiques censées appartenir au Moyen Âge, le musée des PTT d'Aquitaine de Saint-Macaire allait encore plus loin en se dotant d'un sceau figurant un cloître qu'il utilisait pour illustrer le quatrième de couverture du premier numéro de sa revue au nom combien évocateur de *Rotula*. Illustrant le premier de couverture de celui-ci du dessin d'un rouleau mortuaire se déroulant, Jean Faou et les siens fabriquaient un Moyen Âge facile, fait d'un cloître et d'un sceau, thèmes à connotation médiévale évidente pour le public des années 1980. Par leurs dioramas et autres reconstitutions, les responsables du musée de Saint-Macaire oeuvraient

⁸⁵⁷ « Géographie administrative et propagande politique. Le rôle des assignations du Parlement aux XIV^e et XV^e siècles », *Histoire comparée de l'administration, IV^e-XVIII^e siècle : actes du 14^e colloque historique franco-allemand, Tours, 27 mars-19 avril 1977*, éd. W. Paravicini et K. F. Werner, München ; Zürich (Beihefte der Francia, 9) 1980, IV. Entre l'administration centrale et locale, p. 277-s., « Rapport sur le colloque/Tagungsbericht. 1^{ère} séance de travail/1. Arbeitssitzung. Présidence [C.] Higounet » (d'après les notes de K. Hammer), *op. cit.*, p. [639]/[658].

⁸⁵⁸ *Saint-Flour ville d'Auvergne au bas Moyen Âge*, Paris (Publications de l'université de Rouen) 1982, t. I, p. 165.

⁸⁵⁹ *Histoire des Postes belges*, Bruxelles (La belgothèque) 1983, p. 7-11.

⁸⁶⁰ « Une ville née dans la mer », *Histoire de Calais*, dir. A. Derville et A. Vion, Dunkerque (Histoire ; Histoire des villes du Nord-Pas-de-Calais, VIII) 1985, chapitre I, p. 35-s.

⁸⁶¹ *Les moines messagers*, Paris, 1987.

⁸⁶² « Les négociations diplomatiques avec l'Angleterre sous le règne de Philippe le Bel », La France anglaise au Moyen Âge : actes du 111^e Congrès national des sociétés savantes (Poitiers, 1986), section d'histoire médiévale et de philologie, colloque des historiens médiévistes français et britanniques, Paris, 1988, IV. Aspects diplomatiques, militaires et maritimes, p. 326, 328-s., 352-354.

⁸⁶³ L. Cumin, *Les postiers, les métiers des PTT*, Paris (Les métiers) 1984, p. 18a-23b-27a, 28a, 29b, 30b.

certaines pour la vulgarisation du phénomène de la « Poste des moines »⁸⁶⁴. Assisté de ses collègues Louis Lenain et Vincent Pothion, le philatéliste Jean Pothion rendait visible le résultat d'une tentative d'immixtion de l'histoire des origines du service postal dans la marcophilie, en même temps qu'il voyait lucidement le vieillissement de l'histoire postale et ses causes⁸⁶⁵. Très synthétique était la publication du philatéliste Dmitry Kandaouroff-Déka⁸⁶⁶. Le dessinateur humoristique André Bazantay s'inspirait d'une gravure de l'histoire de la Poste de Rothschild représentant la châtelaine de Vergy recevant une lettre d'amour⁸⁶⁷. Paul Charbon, directeur du musée de Riquewihr, actualisait le savoir historique postal par sa magistrale synthèse, où il prenait certes Baudouin de Montmorency pour un chevaucheur de Philippe I^{er} et réintroduisait le cliché de l'ange Gabriel postier en considérant l'Annonciation comme une scène de messagerie⁸⁶⁸. Le professeur Jacques Warschnitter organisait encore la publication d'articles à contenu synthétique⁸⁶⁹. Restaient de toujours aussi nombreuses publications de moindre importance⁸⁷⁰. Une remarquable diversité de productions écrites

⁸⁶⁴ *La rotula d'Aquitaine*, Bordeaux, n° 1 [inaugural], 1^{er} semestre 1983, [Sceau du] musée des PTT d'Aquitaine à Saint-Macaire, dessin dichrome Musée de Saint-Macaire, éd. *La rotula d'Aquitaine*, n° 1 [inaugural], 1^{er} semestre 1983, 4^e de couv, *Rotula*, dessin dichrome Musée de Saint-Macaire, éd. *op. cit.*, 1^{er} de couv, *La rotula et le messager des occasions : scène du Musée de Saint-Macaire*, photographie NB mannequin et dioramas du musée des PTT d'Aquitaine, éd. *op. cit.*, p. 4, J. Dom, « Bienvenue... rotula », dans *op. cit.*, Les lettres d'inauguration, p. 5-s., R. Fort, « Lettre d'inauguration et de parrainage », dans *op. cit.*, Les lettres d'inauguration, p. 8, J. Faou, « À propos de la naissance d'un bulletin de liaison », dans *op. cit.*, Les lettres d'inauguration, p. 9-s., L. Faou, « La rotula » (d'après E. Vaillé), dans *op. cit.*, Articles, p. 11-s.

⁸⁶⁵ *Histoire de la Poste des origines à 1703, catalogue*, Paris, 1983, p. 1, 3 n. *, 28, 36b, 47-s.

⁸⁶⁶ *L'aventure de la Poste à travers le temps*, Paris, 1984, p. 21-26, 32, 48-50, 52, ill. 1.

⁸⁶⁷ éd. *Boum... V'la le facteur ou les PTT à travers les âges*, éd. Association culturelle et artistique orléanaise des PTT, Orléans, 1985, p. [9].

⁸⁶⁸ *Sur les routes de France*, Schirmeck, 1988, p. 11a-12b, 13b, 16a-17a, 18a-19b, 23a-b, 25a, 26a-29a, 30a-32a, 33b-34b, 268. D'autres études d'aspect synthétique étaient parues quelques années auparavant, C. Bouérat, *La Poste en Haute-Garonne*, [Toulouse], 1985, p. 2-5, *Le Musée de la Poste, Paris*, Paris, 1985, p. 1-s., 4b-5b. Une grande synthèse, avec une perspective d'histoire comparée paraissait peu de temps après, E. Rotter, „Zwischen Bedell und Botschafter, der Universitätsbote“, *Deutsche Postgeschichte*, éd. W. Lotz, Berlin, 1989, p. 57a, 59b, 61b, 63a-b.

⁸⁶⁹ J. Warschnitter, « La traction animale », *Chemins et relais de Poste en Gâtinais*, éd. [Centre universitaire Henri-Rouart], Montargis, [1989], chap. I, p. 15-18, 20, id., « Les grandes liaisons Paris-Lyon », *op. cit.*, chap. II, p. 63, 69, 72-s., id., « Relais de Poste en Gâtinais », *op. cit.*, chap. III, p. 95-s., P. Rotrou, « Les relais de Poste de La Chapelle-la-Reine et de Verdeau », *op. cit.*, chap. III, p. 99-s., R. Gilles, « Relais de Poste de Nemours », *op. cit.*, chap. III, p. 113.

⁸⁷⁰ *La Poste à travers les âges*, éd. Régie des Postes, [Bruxelles], [1980], p. 5-s., *Lexikon des Mittelalters*, t. II (von Bettlerwesen bis Codex von Valencia), München ; Zürich, 1983, article *Botenwesen. I. Allgemein. Westliche Europa* par T. Szabó, col. 485-s., *Le livre des inventions 1984*, Paris, 1983, article « Poste », p. 288b-289, D. et M. Frémy, *Quid 1985*, [Paris], 1984, article « P. T. T. », p. 1470a, J. Leroy, « Les premiers services postaux de Poitiers : la Poste avant la Poste (1480-1630) », dans *Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest et des musées de Poitiers*, 4^e sér. t. XVIII, 3^e trimestre 1985, p. [169], 172, A. Wyss, *La Poste en Suisse, 2 000 ans d'histoire*, Lausanne, 1987, p. 24a, 308a-b, 317c, H. Bakis, *Géopolitique de l'information* (Que sais-je ? n° 2383) 1987, p. 33, *Le livre mondial des inventions 1988*, dir. V.-A. Giscard d'Estaing, Paris, 1987, article « Poste », p. 124b, G. North, *Die Post : Ihre Geschichte in Wort und Bild*, Heidelberg, 1988, p. 25a, P. Charbon, « 250 ans de véhicule de messagerie et de Poste », *Paris, Philexfrance, 89 : exposition philatélique mondiale 7-17 juillet 1989, Parc des expositions de Paris Porte de Versailles Hall 1*, [fasc.] 1, [Paris], 1988, p. 44a-b, repr. : *Paris, Philexfrance, 89 : catalogue*, t. 2. *Histoire*, 1989, p. 218a-b, *Grand Larousse universel*, t. X, Paris, 1989, article « Messenger, ère (encycl., hist.) », p. 6865b-c, *ibid.*, article « Messagerie (messageries : encycl., hist.) », p.

caractérisait donc les années 1980 elles aussi, malgré une absence de progrès que l'on avait pu craindre irrémédiable.

La fin des années Mitterrand ainsi que les années Chirac ont vu la poursuite du même phénomène d'existence de quelques contributions à côté de nombreuses publications d'aucun apport scientifique. Signalons toutefois, pour faire un peu d'histoire du temps présent, l'efficace synthèse d'histoire des médias et de la communication au Moyen Âge de Philippe Contamine⁸⁷¹, professeur à la Sorbonne, des littéraires Jacques Merceron⁸⁷², qui s'appuyait sur les sciences auxiliaires de la littérature, et Jean-Claude Vallecalle⁸⁷³, qui plaçait le messenger des chansons de geste dans une perspective plus politique. Claude Gauvard, du Laboratoire de médiévistique occidentale de Paris, faisait part du drame de la fragilité de l'information à travers le *Roman du comte d'Anjou*⁸⁷⁴. Une *Histoire de la fonction publique* évoquait les corvées de port de lettres à effectuer par certains des paysans pour leur seigneur, mais auxquelles n'était pas affecté le vocabulaire de la messagerie⁸⁷⁵. Le musée des Arts décoratifs exposait, de façon temporaire, entre l'automne 2004 et l'hiver suivant, au sein de ses espaces Mode et Textile, la boîte de messenger aux armes de Jean d'Argies, au milieu d'autres écrins médiévaux⁸⁷⁶. Le passage à l'an 2000 n'a pas interrompu le flot de

6865c, G. Nory, J. Prieur, M. Quétel et J. Stalain, *Seine-Inférieure : histoire postale et monographie des origines à 1904-74*, éd. Centre d'études marcophiles et philatéliques de Normandie, t. I, [Lunery ? Dieppe ?], 1989, p. 92.

⁸⁷¹ « Introduction », *La circulation des nouvelles au Moyen Âge, XXIV^e Congrès de la Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public, Avignon, juin 1993*, Paris, PS (Histoire ancienne et médiévale, 29) ; Rome, École française de Rome, 1994, p. [9]-24.

⁸⁷² *Le message et sa fiction : la communication par messenger dans la littérature française des XII^e et XIII^e siècles*, Berkeley ; Los Angeles ; London (University of California publications in modern philology, vol. 128) 1998 (c. r. : P.-Y. Badel, dans *Cahiers de civilisation médiévale*, 43^e année, 2000, [fasc. 5.] supplément annuel, p. 25*b-26*a ; C. M. Jones, dans *Speculum*, vol. 76, n° 4, octobre 2001, p. 1078-s.).

⁸⁷³ *Messages et ambassades dans l'épopée française médiévale*, Paris (Nouvelle bibliothèque du Moyen Âge, 82) 2006.

⁸⁷⁴ « Introduction », *Information et société en Occident à la fin du Moyen Âge : actes du colloque tenu à l'université du Québec à Montréal et à l'université d'Ottawa (9-11 mai 2002)*, éd. C. Boudreau, K. Fianu, C. Gauvard et M. Hébert, Paris (Histoire ancienne et médiévale, 78) 2004, p. 16.

⁸⁷⁵ É. Bournazel, « Société féodale et fonction publique (fin X^e siècle-milieu XII^e siècle) », *Histoire de la fonction publique en France*, dir. M. Pinet, t. I. *Des origines au XV^e siècle*, éd. P. Riché, É. Bournazel et F. Autrand, Paris, 1993, 2^e partie, p. 30.

⁸⁷⁶ *Le cas du sac : exposition conçue et réalisée par l'UCAD (musée de la Mode et du Textile) et la maison Hermès, Paris, Arts décoratifs, Musée de la Mode et du Textile, 6 octobre 2004-20 février 2005. Notices des œuvres*, [Paris], [2004], niveau 2, vitrine 13. *Sac au Moyen Âge*, n° 193, p. [11]. Il a fallu attendre une exposition de mode sur le sac dans tous ses états et sous toutes les latitudes pour que cette pièce soit un peu mise en valeur. Auparavant, loin de faire partie des œuvres les plus en vue du musée national du Moyen Âge, lequel l'a prêtée pour l'occasion, elle fut directement exposée à un jeu de chaises musicales qui s'opère toujours entre les différentes vitrines des différentes salles, d'une part, et les réserves, d'autre part, et qui concerne, à vrai dire, la plus grande partie des pièces de ce très riche musée. Ce traitement est strictement à l'opposé de celui réservé par le musée de La Poste à sa *rotula*.

publications ne comportant que la reprise des habituelles connaissances sur l'embryon postal médiéval⁸⁷⁷. Dans le même temps, une synthèse d'histoire du travail à la période médiévale reprenait encore ces connaissances générales⁸⁷⁸.

Terminons sur une note d'histoire immédiate en signalant qu'une partie de la contestation sociale ayant animé le pays ces dernières années concernait l'opposition à la perspective de libéralisation d'un service public national. Les récentes interventions effectuées sur le service public radiophonique, d'Yves Lecouturier⁸⁷⁹, du musée de la Poste et des Techniques de Communication de Caen, ainsi que de Muriel Le Roux⁸⁸⁰, du Comité pour l'histoire de La Poste, n'ont pas paru sans lien avec ce climat et tous deux ont éprouvé le besoin de remonter aux origines médiévales du service. Fraîchement rebaptisé L'Adresse musée de La Poste, le musée d'entreprise, qui nous est devenu si familier, a présenté, entre l'automne 2009 et le printemps 2010, une exposition retraçant l'histoire postale depuis ses origines, en lien, sans doute, avec cette espèce de régénération qui l'a animé⁸⁸¹. Se présentant comme historien de la Poste et médiéviste, Laurent Albaret a fait dernièrement part de son admiration pour la boîte de messenger de Bernard Brun, dans le prolongement de celles, plus tardives, conservées à L'Adresse où il travaille⁸⁸². Preuve que d'autres matériaux restent encore à découvrir, Élisabeth Lalou et Xavier Héлары ont récemment fait part de comptabilités dans lesquelles apparaissent des messagers, respectivement au service des moines de l'abbaye de Cîteaux⁸⁸³ et des comtes d'Artois⁸⁸⁴.

⁸⁷⁷ À tel point que même un texte à destination scolaire, diffusé sur Internet, était venu les présenter, [Histoire de la Poste], [Privas], [s. d.], <http://www.ac-grenoble.fr/college/privas.ventadour/histgeo/file/histoireliee.pdf>.

⁸⁷⁸ R. Fossier, *Le travail au Moyen Âge*, Paris (La vie quotidienne) 2000, p. 240.

⁸⁷⁹ « La Poste », *2 000 ans d'histoire*, production et présentation P. Gelinet, [Paris] (France Inter : 30 octobre 2008, 13h30-14h) [2008].

⁸⁸⁰ « La Poste au cœur de la République, XIX^e-XX^e siècles », *Concordance des temps*, production et présentation J.-N. Jeanneney, [Paris] (France Culture : 22 novembre 2008, 10h-11h) [2008].

⁸⁸¹ [Exposition] *D'Hermès au SMS ...ou la saga du message, 19 octobre 2009-10 mars 2010, L'Adresse musée de La Poste, 34 boulevard de Vaugirard*. Le coin consacré au Moyen Âge comportait, pour ce qui nous intéresse, un panneau intitulé « Le Moyen Âge, haute époque du *rotulus* », évoquant les rouleaux des comptabilités comme ceux des morts, devant un diorama des années 1950 représentant l'accueil d'un porte-rouleau à la porte d'un sanctuaire, surplombé par un texte qui n'était autre qu'un extrait de rouleau mortuaire très représentatif du contenu de ce type de document, aux côtés de la reproduction de parchemin bien connue, évidemment sous vitre et déroulée verticalement sur une bonne longueur.

⁸⁸² « « Boistes » de messagers. Des objets médiévaux et insolites », dans *L'écho de la timbrologie*, n° 1844, 124^e année, octobre 2010, p. 15.

⁸⁸³ « Les comptes sur tablettes de cire de Cîteaux (1321-1325) », communication sous le patronage de Jean Richard, *Séance publique de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, Grande salle des séances de l'AIBL, Palais de l'Institut de France*, vendredi 28 janvier 2011.

⁸⁸⁴ Brièvement évoqués par le maître de conférences, lors de la séance du 17 janvier 2009 du séminaire d'histoire capétienne qu'il co-organise avec Élisabeth Lalou et Romain Telliez.

CONCLUSION

Le messenger médiéval, personnage bien connu des littéraires, est loin d'hanter uniquement les épopées chevaleresques.

Le travail sur ces sources montre combien comprendre une période qui s'étend du règne de Louis VI à celui de Charles IV sous l'expression « XIII^e siècle » est justifiée.

Il faut dire que l'examen des faits montre que tout ce qui a marqué l'histoire du messenger entre 1108 et 1328 finit par se rapporter à ce siècle-là. La part essentielle du règne Philippe Auguste n'en relève-t-elle pas ? Louis IX ne l'incarne-t-il pas presque à lui seul ? Philippe le Bel, personnage charnière, n'appartient-il pas autant à ce siècle qu'au suivant ? Effectivement, les grands Capétiens furent les artisans majeurs des transformations qui affectèrent durablement la condition du messenger. Ce fut par eux que ce siècle fut bien celui de l'essor de l'université de Paris, de ses premiers privilèges et de la naissance de son esprit de corps, mais aussi, au juste, celui des origines, aussi bien de l'hôtel du roi, de l'administration royale du territoire, de la correspondance diplomatique que de nombre de comptabilités.

Le premier quart du XII^e siècle a connu un développement considérable de la fonction de messenger, notamment à travers les rouleaux funéraires, tels celui de Mathilde de la Trinité de Caen, où l'on voit son porteur intervenir pour défendre l'honneur de la défunte abbesse.

Les porte-rouleaux, en dépit de leurs parcours odysseens, ne devaient pas connaître d'importants soucis en termes d'orientation, l'Église, qu'ils servaient, ayant été à cette époque l'institution la plus à même, par ses structures et par son fonctionnement, à assurer la desserte de l'ensemble des territoires chrétiens.

Les caractéristiques et les problèmes de travaux d'histoire littéraire, quoique relativement prolixes et précoces à la fois, sont loin d'avoir épuisé la question du messenger dans la fiction des XII^e et XIII^e siècles. En effet, estimant, en règle générale, la philologie, la narratologie ou les mythes littéraires davantage dignes d'intérêt, les romanistes n'ont pu prendre en considération le lien probable entre l'image du messenger renvoyée par la production littéraire, d'une part et la relation entretenue par les messagers avec leurs maîtres, si habituels lecteurs de la poésie de cour et auditeurs des chansons de gestes, d'autre part. Ils ont, de plus, complètement ignoré l'iconographie de ces œuvres littéraires, alors que les messagers peuplent les enluminures.

L'historiographie des lettres médiévales ayant omis de mesurer la présence de la figure du messenger dans les textes et les images fictionnelles, on a tenté de l'évaluer. Au niveau des

textes, il en ressort une forte, et peu surprenante, présence dans l'épopée, mais encore davantage dans le roman français et dans la satire d'oïl, tandis que le roman occitan, les épîtres et saluts d'oc ainsi que le théâtre et la lyrique d'oïl en comportent moins. Les images, quant à elles, pour l'essentiel issues des manuscrits peints des grands seigneurs de la partie septentrionale du royaume de France, semblent donner une prééminence au messenger courtois, en particulier arthurien.

L'hôtel du roi est le premier des domaines où ont pu se manifester les modalités du service du messenger dans la pratique. Si les courriers des cours de quelques souverains étrangers n'ont pu échapper à l'attention des chercheurs, le palais du roi de France demeurait, sous cet angle, très peu étudié. Si l'on a tiré assez peu de renseignements de la documentation fiscale et comptable, les sources règlementaires se sont révélées, en revanche, très riches à propos des attentes du roi et de sa famille vis-à-vis de leurs messagers.

Les mandements sont, sans doute, les actes royaux qui permettent le mieux de saisir le rôle des messagers dans l'action politique du roi à l'intérieur de son domaine. Si de nombreux comptes informent essentiellement de l'effort financier consenti par le roi et ses administrations pour l'envoi de courriers, les comptes de quelques baillis et enquêteurs renseignent plus précisément sur le but des missions, sur les lieux de départ et d'arrivée ainsi que sur le nom des personnes contactées.

La fonction du messenger dans l'action politique royale menée à l'extérieur du Domaine méritait d'être réfléchie. Ces relations extérieures comprenaient, dans la présente étude, les rapports avec les vassaux, d'une part, et avec les autres souverains, que l'on pourrait qualifier avec des milliers de guillemets de politique étrangère, d'autre part. Les correspondances échangées entre le roi et les autres grands laissent entrevoir la variété des qualificatifs appliqués aux messagers.

Les messagers étaient des matériaux pour une vision de l'hier et de l'ailleurs. En effet, la figure du messenger se retrouvait aussi bien dans l'histoire sainte que dans l'histoire profane. Ces nombreuses relations, allant des enluminures bibliques aux récits de croisade et puisant dans les mondes anciens et lointains, exposaient modèles et contre-modèles de messagers. Ces derniers pouvaient aussi être matières à écrit de l'héritage autochtone, en particulier franco-normand. Comme le messenger était attaché au fait, qui fondait toute narration, sa présence n'était que plus naturelle au sein des chroniques.

Deux aristocrates champenois, Joinville et Villehardouin, semblent avoir été les champions de l'utilisation du thème du messenger dans le récit d'évènements.

Après les efforts d'analyse de chaque cas de présence du messager, est restée la difficulté de parvenir à une synthèse.

Les messagers faisaient-ils réellement figure d'armes de guerre détenant, de fait, les clefs du pouvoir au sein des sociétés médiévales ?

En fait, dans de nombreux cas, le recours au messager correspondait à une situation de pression. La guerre n'en était-elle pas une par excellence ?

Le messager reste l'incarnation du personnage secondaire, mis en retrait, l'archétype du subalterne, placé au second plan, dans l'ombre d'une personne d'importance, soit un sans grade mais sans qui les gradés ne peuvent agir, un peu à l'instar du campanier ou sonneur de cloches, qui, reclus en haut de sa tour, n'en scande pas moins les rythmes de la vie sociale et religieuse de toute une paroisse, elle-même unité fondamentale d'appartenance pour l'homme médiéval.

Il faut aller le chercher jusque dans les ultimes recoins des initiales historiées des livres enluminés, le débusquer jusqu'aux discrets quatre-feuilles des porches des cathédrales ou encore le remarquer parmi la foison de personnages des grands livres ouverts des bibles de verre.

Des gens de toute condition étaient amenés à servir comme messager, qui faisait en cela assurément partie du paysage médiéval.

Les messageries médiévales obéissaient-elles à des modèles ?

En fait, les systèmes médiévaux de messagers étaient autant d'organisations spontanées, voyant le jour dès que la moindre ambition politique, sociale ou économique se faisait sentir, mais sans référence explicite à un modèle préétabli, que celui-ci fût antérieur ou extérieur. Au juste, si les porte-rouleaux faisaient indéniablement figure de messagers modèles, ce n'est que parce qu'ils avaient atteint le plus haut niveau de professionnalisme que les moyens de l'époque pouvaient leur offrir.

Les médiévaux ne pouvaient se payer le luxe de ne pas se conformer aux rythmes de la nature, dont ils n'avaient, de toute façon, ni les moyens, ni même l'idée de l'abolition.

La faiblesse de la vitesse des moyens de déplacement devait rendre l'homme médiéval modeste face à l'immensité du monde et tolérant envers le défilé inexorable des ans. Cette humilité contrainte par la petitesse des moyens lui permettait de disposer de l'espace et du temps avec une libéralité qui ferait bien des envieux par les temps qui courent.

La connaissance que les masses sédentaires avaient du monde se bornait au marché le plus proche, ainsi qu'au pèlerinage voisin. Cependant, une foule bigarrée de voyageurs d'habitude ou d'occasion maintenait ces populations au courant des faits survenus à l'extérieur.

L'exposition directe aux conditions naturelles obligeait le voyageur à la robustesse et à l'endurance.

Les performances des messagers médiévaux ont, à première vue, tout lieu de nous étonner, certaines d'entre elles restant même peu crédibles.

Le monde d'aujourd'hui a, en effet, perdu ce qui allait pourtant de soi pour les gens au cœur du Moyen Âge, comme, de surcroît, des autres époques pré-industrielles : l'habitude de marcher à l'occasion de chacun de ses déplacements, quelque en soit la distance.

Les voyages à pied étaient ainsi ce qui semblait le plus naturel pour la majeure partie de la population médiévale, qui n'avait guère les moyens d'entretenir des chevaux. Cette habitude concernait à plus forte raison les messagers. Or, l'habitude crée l'entraînement, qui, régulier, quotidien, aboutit à la performance.

Le cadran solaire, ou gnomon, l'horloge hydraulique, ou clepsydre, étaient les seuls instruments de mesure de l'écoulement du temps alors existants à être suffisamment fiables et utilisables pour des durées importantes. En effet, les cierges étaient peu pratiques et les prières ne permettaient de mesurer que des durées très brèves. La clepsydre et le gnomon étaient employés afin d'actionner périodiquement les moyens de détermination alors les plus sûrs du moment de la journée qu'étaient les cloches de l'église⁸⁸⁵ ou du beffroi. Leur sonnerie était la seule manifestation publique du passage des heures. En l'absence d'outil portatif de connaissance de l'heure, le messager avait pour seul recours ces moyens artificiels de signalisation du moment de la journée. D'autres moyens, naturels, existaient bien, mais la course du soleil était trop peu visible par temps couvert et le chant du coq n'était que matinal. La faculté de se repérer dans le temps dépendait donc, pour le messager, de la proximité, ou non, de villes ou d'églises le long de son trajet.

Si, de manière générale, à l'ère préindustrielle, la distance était un facteur de ralentissement de la circulation des personnes, la vitesse des messagers semble en avoir été moins affectée. Se déplaçant seuls, ou quelquefois en petits groupes, et vêtus de façon légère, les messagers voyaient leurs déplacements ainsi fluidifiés, puisque rendus moins pénibles.

Davantage qu'en kilomètres, la distance s'évaluait en temps, et surtout en termes de coût, voire de peine.

⁸⁸⁵ Sauf, bien entendu, lorsque les lieux se trouvaient frappés d'interdit pontifical, comme ce fut le cas pour le royaume de Philippe Auguste en 1199-1200.

La distance était perçue en fonction des obstacles que la nature ou que les circonstances avaient placé entre le lieu d'où m'on partait et le lieu que l'on désirait atteindre.

Les conditions sociales, au siècle classique du Moyen Âge, étaient telles que, si l'on était un simple quidam et que l'on souhaitait faire acheminer quelque marchandise ou quelque correspondance à une personne de même condition sociale, qui se trouvait trop éloignée de notre domicile pour que l'on ait eu le temps et la force de s'y rendre, on allait sans nul doute attendre que quelque voyageur, qui pouvait être un messenger, mais qui, en fait, ne l'était pas si souvent que cela, passât par notre localité et aussi par celle de notre destinataire. On lui aurait probablement donné un peu d'argent pour gagner sa bonne volonté, mais, et c'était là tout le problème, il y avait peu de chances qu'il laissât une trace de sa mission dans quelque livre de compte, car, s'il s'agissait d'un messenger, il n'avait aucun intérêt à ce que ses employeurs connussent son inconscience professionnelle et, si c'était un autre voyageur, il aurait probablement ignoré la pratique comptable. Or, les livres de compte sont la voie royale vers la connaissance des services de messagerie pour la fin du Moyen Âge et seuls les gens suffisamment riches et puissants en ont fait tenir de tels, qu'ils soient parvenus jusqu'à nos jours. En supposant que le petit peuple ait eu souvent recours à divers transporteurs pour expédier lettres et colis, force est de constater que les sources disponibles ne nous font entrevoir que la partie émergée de l'iceberg et sous le seul point de vue des administrateurs. Quand on envisage d'étudier ce qui, à l'époque médiévale, s'apparente plus ou moins à la Poste, il n'est point la peine de signaler que l'on travaille sur des messagers agissants pour le compte d'institutions privées, puisque la documentation qui émane de leurs organes ne signale les services de messagers aux particuliers uniquement dans les cas accidentels où ces commissionnaires ont failli à leur devoir, ce qui a bien peu de chances de représenter la majeure partie des expéditions du public.

En tant que cavalier ou que piéton, les messagers devaient être relativement protégés des aléas de la qualité des routes, des pistes et des sentiers. Au juste, si une fondrière arrêtait forcément la progression d'un chariot chargé de matières pondéreuses, un homme à cheval, ou encore davantage à pied, pouvait continuer son chemin en la contournant.

Quand un maître avait pour objectif de diffuser quelque information auprès des autres puissants qui partageaient ses intérêts, il devait songer à indemniser les messagers employés à cet effet. Or, cette indemnisation se présentait comme une compensation de l'effort consenti. Le coût de l'information était, en ce sens, lié à la peine ressentie par le messenger, souvent insinuée en filigrane des rubriques comptables.

Sans doute les messagers s'orientaient-ils au moyen de l'expérience accumulée de la route vécue et enregistrée dans la mémoire collective, elle-même sous-tendue par une perception à la fois pragmatique et empirique de l'espace qui comprenait notamment l'habitude d'observer des signes et de se souvenir de repères auxquels les gens d'aujourd'hui ne font plus guère attention.

Les « routes qui marchent », qui étaient les fleuves et les rivières et que l'on a coutume de dire si utilisées par les voyageurs médiévaux, auraient-elles joui d'une grande faveur auprès des porteurs de nouvelles ? Tout au plus permettaient-ils aux messagers de ménager leur peine, mais encore fallait-il qu'ils aient la chance qu'une voie d'eau navigable vînt opportunément dans la suite de leur trajet, d'une part, et qu'ils trouvent une embarcation faisant étape aux points adéquats, d'autre part. Rien n'indique, aussi, dans la documentation, que les cours d'eau aient eu pour eux-mêmes la préférence de ceux qui étaient en charge de la transmission de l'information. Ne constituaient-ils pas plutôt, en l'absence de bacs, des obstacles à traverser ? La voie fluviale ne valait le coup, en fait, que pour les transporteurs de marchandises lourdes et encombrantes, l'énergie du cours de l'eau étant plus forte que celle de la traction animale, cette dernière exigeant par sa nature repos et alimentation pour se reconstituer. Or, l'information n'a jamais eu besoin de beaucoup d'énergie pour être transportée.

De nombreuses lettrines, les plus anciennes remontant précisément à la seconde moitié du XIII^e siècle⁸⁸⁶, figuraient le messager muni d'un chapeau, sûrement de feutre ou de cuir, à larges bords, retenu par une jugulaire, rappelant curieusement le pétase dont les anciens Grecs coiffaient leur dieu messager Hermès. À moins qu'il ne se soit agi tout simplement du chapeau de pèlerin.

Si le fait d'appointer en permanence un ou plusieurs messagers en livrée était incontestablement un signe de richesse, le recours, au besoin, à un messager indépendant devait être un service d'usage courant, à la portée de toute personne ayant de quoi se nourrir, se loger et s'habiller.

En dehors de l'Église et du roi, les messagers offraient assurément leurs services à des laïcs plus ou moins puissants. Il est essentiel de dire que, si aucun obstacle n'existait a priori à l'accès au service du transport des correspondances pour quiconque, une société dominée par

⁸⁸⁶ Par exemple, les initiales historiées du livre des Maccabées des manuscrits de la Bibliothèque royale des Pays-Bas, 76E22, fol. 318vb, 76F23, fol. 238va et 133D25, fol. 289rb.

des corps privilégiés, à des degrés eux-mêmes très variables, ne pouvait être caractérisée que par des disparités extrêmes quant à la faculté réelle d'emploi des messagers.

Si l'on a, à raison, de plus en plus l'habitude de rejeter l'idée d'un Moyen Âge tel un monde clos, il faut bien admettre, en fonction du milieu social et du niveau d'ambition qui lui est associé, des différences importantes de degrés dans l'ampleur des flux et dans l'échelle de la mobilité. Concrètement, la masse du petit peuple des villes et des campagnes n'avait que peu à gagner à agir au-delà de son habituel cercle local. Par là, la majorité de la population, sans volonté expresse de puissance, acceptait mieux le caractère aléatoire de la messagerie, consécutif au faible nombre de personnes susceptibles d'acheminer sa correspondance.

On aurait également tort de sous-estimer l'écart en terme d'intensité de fréquentation par des messagers entre les places centrales des grandes villes et les isolats ruraux. À niveau de ressource équivalent, la personne modeste habitant une métropole était moins mal lotie au regard de l'accès à un messager que celle vivant en retrait des agglomérations et des voies de communication.

Pouvait-on vivre de l'activité messagère ? Était-ce une situation, au sens de position sociale assortie d'une rémunération qui fût tout à la fois stable et régulière ? À la limite, peut-on supposer qu'après avoir fait leurs preuves, les meilleurs, les plus réputés parvenaient à gagner une place dans les grandes maisons ou auprès des corps constitués. En revanche, la précarité de la condition de ceux qui ne pouvaient se faire admettre au sein d'une institution protectrice n'en était que plus probable.

Le recours aux connaissances générales quant à la période étudiée s'est, de fait, révélé plus fructueux que la lecture des sources primaires, au risque de froisser peut-être les tenants de l'académisme. L'analyse du contexte n'aide-t-elle pas, en effet, autant, voire davantage, dans le cas présent, que celle des sources ? De plus, un recul critique face aux sources ainsi que leur remise en perspective ne s'avèrent-elles pas, dans de nombreux cas, au moins souhaitable ? Sans cette méthode, comment la normativité, indirecte certes, mais bien réelle, des rouleaux des morts envers les systèmes de messageries aurait-elle pu être mise en lumière ?

L'exemple des boîtes de messager montre à quel point il est indispensable de confronter une source avec une source d'un autre type, d'une part, ainsi qu'avec un savoir plus général ayant trait au sujet, d'autre part. Précisément, seules deux boîtes de messager intéressant notre étude ont été jusqu'ici retrouvées. Or, elles ne sont relatives qu'aux messagers d'un évêque du Puy

et d'un seigneur du Beauvaisis, bien seuls parmi une foultitude d'autres puissants que comptaient la France capétienne et qui, on le sait par d'autres sources ainsi qu'en réfléchissant un peu sur les moyens de la puissance, disposaient chacun, ou presque, d'un service de messagers. Le recul par rapport à ces sources archéologiques bien isolées permet ainsi de dire que beaucoup d'autres boîtes de messenger ont dû exister à cette époque, sans pour autant être parvenues jusqu'à nous, faute de conservation ou de recension suffisante dans certains musées.

Enfin, on ne peut cacher qu'il fut difficile de concilier, au sein d'une même étude, la nécessaire et scientifique conceptualisation, à partir des modèles empruntés aux sciences sociales, avec l'aspiration à restituer le cours des choses d'une époque dans toute sa différence.

Contrastant avec la phase critique du modèle féodal, le XIII^e siècle des messagers se révèle avoir été l'âge de beaucoup de possibles, si caractéristique des époques pionnières.

Personnage concrètement impossible à cerner, le messenger se présente pourtant, à la croisée des préoccupations des médiévaux, comme une clef donnant un accès privilégié à l'ensemble des terrains de recherche du médiéviste.

L'objet de cette étude plus découvreuse que bâtitresse s'étant montré de plus en plus insaisissable, on en viendrait à se demander si l'on ne serait pas, pour le traiter, en face d'un type introuvable d'histoire, à la lisière de l'historiographie, de l'histoire politique, sociale, de celle des représentations et même de l'anthropologie historique.

ANNEXES

Pièces justificatives

I. Synthèse générale : chronologie des mandements et autres lettres d'exécution et d'injonction expédiés sous les Capétiens directs⁸⁸⁷

Date	Expéditeur	Lieu d'expédition	Destinataire	Lieu de destination	Titre de la pièce	Références
Décembre 1200	Philippe II	Paris	Prévôts, jurés, échevins et autres bourgeois amis de Tournai	Tournai ?	Mandement de Philippe Auguste aux bourgeois de Tournai, par lequel il leur enjoint de se conformer aux coutumes accordées par lui au clergé de cette ville	XI 284
Octobre 1207	Philippe II	Gisors	Tous les baillis royaux de Normandie	Tous les chefs-lieux de bailliage royal de Normandie ?	Mandement de Philippe Auguste aux baillis de Normandie pour faire exécuter le règlement proposé dans la requête des évêques de cette province sur les constitutions des patronages d'églises	XI 292-s.
Mai 1210	Philippe II	Compiègne	Tous les maires et jurés des communes	Toutes les communes ?	Mandement de Philippe Auguste aux maires, échevins et jurés sur la manière dont	XI 294

⁸⁸⁷ D'après les *Ordonnances des rois de France*, Paris, 1723-1849, 21 vol.

					ils doivent se conduire par rapport aux ecclésiastiques qui sont dans le cas d'être arrêtés prisonniers	
Août 1215	Philippe II	Paris	Comtesse Blanche de Troyes	Troyes ?	Mandement de Philippe Auguste à Blanche comtesse de Troyes de faire publier son ordonnance touchant les champions	I 35
15 octobre 1270 ?	Philippe III	Paris	Sénéchal de Carcassonne	Carcassonne ?	Mandement [au sénéchal de Carcassonne pour faire cesser les guerres privées]	I 344 n. b
<u>Pentecôte 1273</u>	Philippe III, au parlement de la Pentecôte	s. l.	Un bailli	Chef-lieu d'un bailliage ?	Mandement [joint à l'ordonnance touchant les monnaies]	I 298 n. c
<u>Assomption 1274</u>	Philippe III, au parlement de l'Assomption	<u>Paris</u>	Un bailli	Chef-lieu d'un bailliage ?	Lettres ou mandement au sujet des Lombards, Cahorsins et autres usuriers	I 298-300
Septembre 1274	Philippe III, au parlement de l'Assomption de la Vierge	Paris	Un bailli	Chef-lieu d'un bailliage ?	Mandement de Philippe III par lequel il fixe l'amende que paieront les nobles qui ne se sont pas trouvés en son armée après avoir été convoqués	XI 351
s. d.	Philippe III	s. l.	Un bailli	Chef-lieu d'un	Mandement par lequel le	I 312

				bailliage ?	roi ordonne que l'ordonnance de Saint Louis de l'an 1269, touchant les juifs, sera exécutée	
<u>27 avril 1287</u>	Philippe IV	Paris	Sénéchal de Carcassonne	Carcassonne ?	Mandement de Philippe IV au sénéchal de Carcassonne par lequel il lui défend de faire arrêter à la requête des inquisiteurs aucunes personnes, à moins qu'elles ne soient manifestement hérétiques	XII 326-s.
<u>14 juin 1291 ?</u>	<u>Philippe IV</u>	Paris	Sénéchal de Carcassonne	Carcassonne ?	Lettres de Philippe IV sur le même sujet	XII 326 n. a
<u>3 août 1292</u>	Philippe IV	Vincennes	Sénéchal de Carcassonne	Carcassonne ?	Mandement de Philippe IV au sénéchal de Carcassonne par lequel il lui enjoint de faire défense aux ecclésiastiques de son ressort de payer les subsides qui pourraient leur être demandés par les nonces du pape pour les affaires de la Terre sainte	XI 372
<u>18 mars 1293</u>	Philippe IV	s. l.	Bailli de Vermandois	Chef-lieu du bailliage de Vermandois ?	[Mandement de Philippe le Bel au bailli de Vermandois	I 541

					d'exécuter le règlement de 1290 pour les templiers]	
<u>5 octobre 1293</u>	Philippe IV	Paris	Tous les baillis, sénéchaux, prévôts et autres justiciers royaux	Tous les chefs-lieux de juridiction royale ?	Mandement de Philippe IV aux sénéchaux et baillis portant défense d'arrêter les bourgeois de la ville de Lille et de saisir leurs biens, pour raison de désobéissance du comte de Flandre	XI 373
<i>23 avril 1294</i>	Philippe IV	Paris	Tous les baillis, notamment de Caen et de Rouen, et les justiciers royaux	Caen, Rouen et tous les chefs-lieux de bailliage et de justice du royaume ?	Lettres par lesquelles le roi enjoint à ses baillis d'observer l'ordonnance de Saint Louis, du mois de mars 1269, touchant la faculté de racheter les dîmes accordée aux gens d'Église	I 325
<i>6 février 1295</i>	Philippe IV	Paris	Tous les baillis, prévôts et autres justiciers royaux	Tous les chefs-lieux de juridiction royale ?	Mandement de Philippe IV par lequel il ordonne à ses juges d'empêcher que les bourgeois de Lille, en Flandre, ne soient mis en cause devant les juges d'Église pour affaires	XI 376

					temporelles	
27 mars 1295	Philippe IV	Paris	Tous les sénéchaux, baillis, prévôts, vicomtes, maïeurs, échevins et autres justiciers du royaume	Chefs-lieux de toutes les juridictions du royaume ?	Ordonnance portant défense à tous ceux qui n'ont pas 6000 l. t. de rente, d'avoir de la vaisselle d'or et d'argent et qui enjoint à ceux qui en ont d'en porter le tiers ou le tout à la Monnaie	I 324-s.
s. d. ⁸⁸⁸	Philippe IV	s. l.	Comte de Nevers	Nevers ?	Mandement [au comte de Nevers sur le fait des monnaies]	I 543
2 février 1297	Philippe IV	Paris	Sénéchal de Carcassonne ou son lieutenant	Carcassonne ?	Mandement au bailli de Carcassonne de ne pas souffrir que les clercs vivant cléricalement soient imposés aux tailles personnelles	I 329
10 juin 1298 ⁸⁸⁹	Philippe IV	Paris	Bailli et receveur de Tours	Tours ?	Mandement au bailli et receveur de Tours au sujet de la subvention d'Aymeric de Branda pour la guerre de Saintonge	BNF fr25697 n° 16
6 mars 1299	Philippe IV	Paris	Duc Robert de Bourgogne	Dijon ?	Lettres de Philippe le Bel par lesquelles il ordonne au	II 604

⁸⁸⁸ Laurière date cette pièce de 1295, sans en préciser la raison.

⁸⁸⁹ Cette date ne figure pas dans le texte proprement dit. Il s'agit, en fait, d'une note d'archiviste de plusieurs siècles postérieurs au document, mais figurant sur le manuscrit. Elle correspond de toute façon au « mardi après les octaves de la Trinité en l'an du Seigneur 1298 » (*die martis post octabas Trinitatis anno Domini millesimo CC nonagesimo octavo*) indiqué par la source inédite.

					duc de Bourgogne de défendre les monnaies étrangères	
<i>23 avril 1299</i>	Philippe IV	Angleur	Baillis de Tours et du Mans ou leurs lieutenants	Tours et Le Mans ?	Mandement adressé aux baillis de Touraine et du Maine, par lequel le roi défend de vexer par leurs saisies les personnes ecclésiastiques	I 331-333
<i>23 avril 1299</i>	Philippe IV	Angleur	Maître Raoul Rousselet, clerc royal ; Geoffroi d'Amisey, vicomte de Bayeux	Bayeux ?...	Lettres exécutoires au même sujet	I 332 n. f
<i>21 janvier 1300</i>	Philippe IV	Paris	Sénéchal de Carcassonne	Carcassonne ?	Lettres de Philippe IV par lesquelles il mande au sénéchal de Carcassonne de faire observer exactement la coutume de Salin de cette ville	XI 175 (corr. XII additions et corrections)
Avril 1300	Philippe IV	Paris	Tous	En tous lieux ?	Lettres de Philippe IV par lesquelles il veut que, sans autres lettres, le duc de Bourgogne fasse vendre et acheter toutes denrées dans le duché de Bourgogne et le comté de Châlons avec la monnaie de	XI 392

					Dijon, après l'expiration des trois ans pendant lesquels le duc avait consenti de ses servir de la monnaie tournois	
21 mars 1301	Philippe IV	Paris	Prévôt de Paris	Paris ?	Mandement adressé au prévôt de Paris, par lequel le roi réduit le nombre des sergents du Châtelet	I 336-s. (cf. II 52)
26 avril 1301	Philippe IV	Paris	Prévôt de Paris	Paris ?	Mandement confirmant le précédent	I 337n. b
26 avril 1301	Philippe IV	Paris	Prévôt de Paris	Paris ?	Mandement au prévôt de Paris, par lequel le roi ordonne que les dépositions des témoins, les enquêtes, etc. seront écrites par les notaires du Châtelet	I 338
26 juillet 1301	Philippe IV	Châteauneuf-sur-Loire	Prévôt de Paris	Paris ?	Mandement confirmant le précédent [du 21 mars 1301]	I 337 n. b
<u>12 octobre 1301</u>	Philippe IV	Paris	Gens du roi envoyés en mission dans le royaume <i>ad negocium captionis et inquisitionis</i> des monnaies prohibées	?	Lettres de Philippe IV portant des modifications quant à l'exécution des lettres pour la prohibition des monnaies étrangères	XII 352
21 juin 1302	Philippe IV	Vincennes	<u>Bailli d'Amiens</u>	<u>Amiens ?</u>	Mandement au bailli	I 345-s.

					d'Amiens portant défense de faire partir pour l'armée de Flandre, tous ceux qui auront moins de 100 l. p. en meubles et moins de 200 l. t. de meubles et d'immeubles, pourvu que les meubles de ces derniers valent moins de 40 l.	
<i>23 août 1302</i>	Philippe IV	Paris	Bailli de Sens ; 111 princes ⁸⁹⁰	Sens et 111 chefs-lieux de principauté ?	Mandement aux baillis et autres officiers comptables de porter en la Monnaie toute leur vaisselle blanche et de publier une ordonnance portant injonction à toute autre personne d'en porter au moins la moitié	I 347, 347 n. c
<i>21 octobre 1302</i>	Philippe IV	Paris	Bailli d'Orléans ou son lieutenant	Orléans ?	Mandement adressé au bailli d'Orléans, portant injonction de saisir les biens de ceux qui étaient sortis du royaume contre les défenses	I 349-s.

⁸⁹⁰ La liste figure dans la note infrapaginale de l'édition.

					contenues dans une ordonnance précédente	
9 novembre 1302	Philippe IV	Paris	Bailli de Caen	Caen ?	Mandement touchant la subvention à cause de la guerre de Flandre	I 350-s.
12 décembre 1302	Philippe IV	Paris	Prévôt de Paris ou son lieutenant	Paris ?	Mandement confirmant le précédent [du 21 mars 1301]	I 337n. b
...	<u>Philippe IV</u>	...	<u>Prévôt de Paris</u>	<u>Paris ?</u>	<u>Mandement confirmant le précédent [du 21 mars 1301]</u>	I 337n. b*
22 avril 1303	Philippe IV	Vincennes	Bailli de Caen ou son lieutenant	Caen ?	Mandement [au bailli de Caen touchant les vivres qui doivent être portés à l'armée de Flandre]	I 545
18 mai 1303	Philippe IV	Paris	Clerc royal Guillaume de Jussy ; bailli de Senlis	Senlis ?...	Mandement [à Guillaume de Jussy et au bailli de Senlis touchant la subvention pour la guerre de Flandre]	I 545-s.
25 mai 1303	Philippe IV	Paris	Bailli de Caux ou son lieutenant	Chef-lieu du bailliage de Caux ?	Mandement au bailli de Caux de faire publier les défenses de transporter or et argent hors du royaume	I 372-s.
<u>24 juin 1303</u>	Philippe IV	Paris	Bailli d'Orléans ou son lieutenant	Orléans ?	Mandement au bailli d'Orléans touchant les monnaies	I 378
<u>20 juillet 1303</u>	Philippe IV	Vincennes	Gaucher, comte <i>Portien.</i> et	...	Mandement à Gaucher de Châtillon,	I 379

			connétable de France		connétable, touchant les monnaies	
4 août 1303	Philippe IV	Vincennes	Sénéchal de Carcassonne	Carcassonne ?	Mandement au sénéchal de Carcassonne de faire exécuter les défenses, faites en 1302, de transporter hors du royaume le blé, le vin et les autres choses nécessaires à la vie, sans avoir égard aux permissions que le roi pourrait accorder, qui seront sans effet, et de punir ceux qui y ont contrevenu, etc.	I 381
s. d. ⁸⁹¹	Philippe IV	s. l.	Bailli de Chaumont ou son lieutenant	Chaumont ?	Mandement au bailli de Chaumont touchant la réformation de la monnaie	I 389
20 janvier 1304	Philippe IV	Toulouse	Prévôt de Paris ; 23 baillis ⁸⁹²	Paris et 23 chefs-lieux de bailliage ?	Mandement adressé au bailli d'Orléans, de lever 100 l. pour chacune des 500 l. de terre, sur tous ceux qui, suivant l'ordonnance	I 391-s., 391 n. a

⁸⁹¹ Laurière a retrouvé ce mandement au milieu de plusieurs pièces de l'année 1303. Il l'affirme être d'un « 1^{er} décembre ».

⁸⁹² La liste figure dans la note de bas de page de l'édition.

					du 5 octobre 1303, devaient fournir au gentilhomme armé, les hommes de poste et abonnés demeurant en autre seigneurie et justice que celle du roi fourniront quatre hommes de pied pour chacune des 100 l. et les hommes de corps taillables haut et bas fourniront deux hommes de pied armés par cent feux, etc.	
9 juillet 1304	Philippe IV	Paris	Maître Yves le Mareschal, clerc royal	...	Mandement au sujet de la subvention accordée pour la guerre de Flandre	I 412-s.
5 octobre 1304	Philippe IV	Paris	Tous les baillis	Tous les chefs-lieux de bailliage ?	Mandement adressé à tous les baillis, de faire arrêter ceux qui vont aux tournois	I 420
10 janvier 1305	Philippe IV	Paris	Bailli d'Auvergne	Chef-lieu du bailliage d'Auvergne ?	Mandement adressé au bailli d'Auvergne, pour empêcher les tournois	I 421-s.
...	<u>Philippe IV</u>	...	<u>Prévôt de Paris</u>	<u>Paris ?</u>	<u>Mandement adressé au prévôt de Paris, pour empêcher les</u>	I 421 n. a*

					<u>tournois</u>	
...	<u>Philippe IV</u>	...	<u>Prévôt de Senlis</u>	<u>Senlis ?</u>	<u>Mandement adressé au prévôt de Senlis, pour empêcher les tournois</u>	I 421 n. a*
...	<u>Philippe IV</u>	...	<u>Prévôt de Bourges</u>	<u>Bourges ?</u>	<u>Mandement adressé au prévôt de Bourges, pour empêcher les tournois</u>	I 421 n. a*
...	<u>Philippe IV</u>	...	<u>Prévôt de Vermandois</u>	<u>Chef-lieu du Vermandois ?</u>	<u>Mandement adressé au prévôt de Vermandois, pour empêcher les tournois</u>	I 421 n. a*
...	<u>Philippe IV</u>	...	<u>Prévôt de Chaumont</u>	<u>Chaumont ?</u>	<u>Mandement adressé au prévôt de Chaumont, pour empêcher les tournois</u>	I 421 n. a*
...	<u>Philippe IV</u>	...	<u>Prévôt d'Amiens</u>	<u>Amiens ?</u>	<u>Mandement adressé au prévôt d'Amiens, pour empêcher les tournois</u>	I 421 n. a*
...	<u>Philippe IV</u>	...	<u>Prévôt d'Orléans</u>	<u>Orléans ?</u>	<u>Mandement adressé au prévôt d'Orléans, pour empêcher les tournois</u>	I 421 n. a*
...	<u>Philippe IV</u>	...	<u>Prévôt de Gisors</u>	<u>Gisors ?</u>	<u>Mandement adressé au prévôt de Gisors, pour empêcher les tournois</u>	I 421 n. a*
...	<u>Philippe IV</u>	...	<u>Prévôt de Sens</u>	<u>Sens ?</u>	<u>Mandement adressé au prévôt de Sens, pour empêcher les tournois</u>	I 421 n. a*
...	<u>Philippe</u>	...	<u>Prévôt de</u>	<u>Vitry ?</u>	<u>Mandement</u>	I 421 n. a*

	<u>IV</u>		<u>Vitry</u>		adressé au <u>prévôt de Vitry, pour empêcher les tournois</u>	
...	<u>Philippe IV</u>	...	<u>Prévôt de Tours</u>	<u>Tours ?</u>	<u>Mandement adressé au prévôt de Tours, pour empêcher les tournois</u>	I 421 n. a*
...	<u>Philippe IV</u>	...	<u>Prévôt de Caux</u>	<u>Chef-lieu du pays de Caux ?</u>	<u>Mandement adressé au prévôt de Caux, pour empêcher les tournois</u>	I 421 n. a*
...	<u>Philippe IV</u>	...	<u>Prévôt de Caen</u>	<u>Caen ?</u>	<u>Mandement adressé au prévôt de Caen, pour empêcher les tournois</u>	I 421 n. a*
...	<u>Philippe IV</u>	...	<u>Prévôt de Rouen</u>	<u>Rouen ?</u>	<u>Mandement adressé au prévôt de Rouen, pour empêcher les tournois</u>	I 421 n. a*
1 ^{er} février 1305	Philippe IV	Paris	Gardes des ports et passages : <i>armiger</i> Jean de Wartigny dans le Vermandois, clerc Nicolas d'Estresays à Vitry, autres dans les bailliages d'Amiens, de Chaumont, de Calais, de Rouen, de Caen, dans les sénéchaussées de Poitou et de Saintonge	Vitry ? ; ports et passages du Vermandois, des bailliages d'Amiens, de Chaumont, de Calais, de Rouen, de Caen, des sénéchaussées de Poitou et de Saintonge ?	Mandement aux personnes dénommées et aux gardes des ports et passages d'empêcher qu'on ne transporte aucune marchandise hors du royaume	I 422-s.

<i>7 février 1305</i>	Philippe IV	Paris	Prévôt de Paris	Paris ?	Ordonnance ou règlement touchant les blés et autres grains	I 425-s.
<u>ca. mars 1305</u>	Philippe IV	s. l.	Bailli de Vermandois	Chef-lieu du bailliage de Vermandois ?	Mandement au bailli de Vermandois contenant règlement pour le prix des grains	I 427-426[bis]
<i>13 avril 1305</i>	Philippe IV	Parcent	Bailli de Sens	Sens ?	Mandement portant défense de faire des tournois	I 426[quater]
...	<u>Philippe IV</u>	...	<u>Bailli de Vermandois</u>	<u>Chef-lieu du bailliage de Vermandois ?</u>	<u>Mandement portant défense de faire des tournois</u>	I 426[quater] n. a*
...	<u>Philippe IV</u>	...	<u>Bailli de Bourges</u>	<u>Bourges ?</u>	<u>Mandement portant défense de faire des tournois</u>	I 426[quater] n. a*
...	<u>Philippe IV</u>	...	<u>Bailli d'Amiens</u>	<u>Amiens ?</u>	<u>Mandement portant défense de faire des tournois</u>	I 426[quater] n. a*
...	<u>Philippe IV</u>	...	<u>Bailli de Vitry</u>	<u>Vitry ?</u>	<u>Mandement portant défense de faire des tournois</u>	I 426[quater] n. a*
...	<u>Philippe IV</u>	...	<u>Bailli de Caux</u>	<u>Chef-lieu du bailliage de Caux ?</u>	<u>Mandement portant défense de faire des tournois</u>	I 426[quater] n. a*
...	<u>Philippe IV</u>	...	<u>Prévôt de Paris</u>	<u>Paris ?</u>	<u>Mandement portant défense de faire des tournois</u>	I 426[quater] n. a*
...	<u>Philippe IV</u>	...	<u>Bailli de Chaumont</u>	<u>Chaumont ?</u>	<u>Mandement portant défense de</u>	I 426[quater] n. a*

					<u>faire des tournois</u>	
...	<u>Philippe IV</u>	...	<u>Bailli de Gisors</u>	<u>Gisors ?</u>	<u>Mandement portant défense de faire des tournois</u>	I 426[quater] n. a*
...	<u>Philippe IV</u>	...	<u>Bailli d'Orléans</u>	<u>Orléans ?</u>	<u>Mandement portant défense de faire des tournois</u>	I 426[quater] n. a*
...	<u>Philippe IV</u>	...	<u>Bailli de Rouen</u>	<u>Rouen ?</u>	<u>Mandement portant défense de faire des tournois</u>	I 426[quater] n. a*
...	<u>Philippe IV</u>	...	<u>Bailli de Coutances</u>	<u>Coutances ?</u>	<u>Mandement portant défense de faire des tournois</u>	I 426[quater] n. a*
...	<u>Philippe IV</u>	...	<u>Bailli de Tours</u>	<u>Tours ?</u>	<u>Mandement portant défense de faire des tournois</u>	I 426[quater] n. a*
...	<u>Philippe IV</u>	...	<u>Bailli de Troyes</u>	<u>Troyes ?</u>	<u>Mandement portant défense de faire des tournois</u>	I 426[quater] n. a*
...	<u>Philippe IV</u>	...	<u>Bailli de Caen</u>	<u>Caen ?</u>	<u>Mandement portant défense de faire des tournois</u>	I 426[quater] n. a*
...	<u>Philippe IV</u>	...	<u>Sénéchal de Saintonge</u>	<u>Saintes ?</u>	<u>Mandement portant défense de faire des tournois</u>	I 426[quater] n. a*
<i>28 avril 1305</i>	Philippe IV	Paris	Prévôt de Paris	Paris ?	Mandement au prévôt de Paris de défendre, de par le roi à toute personne par cri solennel, de faire des	I 428

					assemblées publiques ou occultes, jour ou nuit, au plus grand nombre que de cinq, sous peine de prison	
3 mai 1305	Philippe IV	Paris	Prévôt de Paris ou son lieutenant	Paris ?	Mandement au prévôt de faire crier solennellement que les bons gros tournois d'argent nouveaux soient pris pour 10 d. et les mailles de bons petits parisis à la valeur des petits tournois nouveaux et que 10 d. t. et maille soient pris pour un bon gros tournois	I 428-s.
7 mai 1305	Philippe IV	Paris	Sénéchaux, baillis, prévôts et autres justiciers ainsi que leurs lieutenants	L'ensemble des juridictions du royaume ?	Mandement à tous les baillis et sénéchaux de faire crier solennellement que les nouveaux royaux d'or seront pris dans tout le royaume pour 11s. de bons petits parisis	I 429
19 mai 1305	Philippe IV	Paris ⁸⁹³	Prévôt de Paris ou son lieutenant	Paris ?	Lettres patentes, ou mandement adressé au prévôt de	I 429-s.

⁸⁹³ Laurière indique étrangement « Poissy ».

					Paris, touchant les monnaies	
<i>24 mai</i> <i>1305</i>	Philippe IV	Cachan	Bailli de Chaumont ou son lieutenant	Chaumont ?	Mandement adressé au bailli de Chaumont, touchant le prix des vivres et des denrées	I 431
<i>17 juin</i> <i>1305</i>	Philippe IV	Athis	Prévôt de Paris ou son lieutenant	Paris ?	Mandement au prévôt de Paris touchant les monnaies	I 432
<i>19 juillet</i> <i>1305</i>	Philippe IV	Marcin	Baillis de Vitry et de Troyes ou leurs lieutenants ; maîtres des foires de Champagne	Vitry, Troyes, Lagny, Bar et Provins ?	Lettres ou mandements adressés aux baillis de Vitry et de Troyes, touchant les changes	I 432-s.
<i>1^{er}</i> <i>septembre</i> <i>1305</i>	Philippe IV	Amboise	Bailli de Vermandois	Chef-lieu du bailliage de Vermandois ?	Mandement adressé au bailli de Vermandois, touchant les tournois	I 434-s.
<i>14</i> <i>octobre</i> <i>1305</i>	Philippe IV	Paris	Bailli de Troyes	Troyes ?	Mandement de Philippe IV enjoignant l'exécution d'un règlement sur le lieu où les tisserands de Provins doivent instruire de leur métier les enfants ou neveux des foulons et les foulons doivent réciproquement instruire de leur métier les enfants ou neveux des tisserands	XII 361-s.

27 août 1306	Philippe IV	Paris	<i>Superindentes in negotio Judaeorum</i> dans la sénéchaussée de Toulouse et du Bigorre; sénéchal du dit lieu	Toulouse ?	Mandement aux commissaires sur le fait des Juifs portant que les biens immeubles des Juifs seront vendus aux plus offrants et que s'il s'y trouve des trésors, ils seront restitués au roi, sous les peines portées par les ordonnances	I 443
4 octobre 1306	Philippe IV	Messy	Prévôt de Paris	Paris ?	Mandement adressé au prévôt de Paris, touchant le cours des monnaies et les paiements	I 443-445
<u>1^{er} mai</u> <u>1307</u>	Philippe IV	Poitiers	Sénéchal de Toulouse	Toulouse ?	Lettres de Philippe IV par lesquelles il enjoint de renvoyer en sa cour à Paris les causes où le duel paraît devoir être ordonné	XII 367
1 ^{er} septembre 1307	Philippe IV	Pontoise	Tous	En tous lieux ?	Mandement de Philippe IV portant injonction de laisser jouir l'évêque de Meaux du droit de battre monnaie, pour lequel droit cet évêque lui avait fait hommage	XI 404
<i>16 janvier</i> <i>1308</i>	Philippe IV	Paris	Sénéchal de Carcassonne	Carcassonne ?	Lettres [de Philippe IV su	XII 454

			ou son lieutenant		la viguerie de Béziers]	
22 mars 1308	Philippe IV	Meaux	Évêque Nicolas de Meaux	Meaux ?	Lettre [de Philippe IV à l'évêque de Meaux pour suspendre la fabrication de ses monnaies]	XI 404n. b
27 avril 1308	Philippe IV	Paris	Bailli de Troyes	Troyes ?	Mandement au bailli de Troyes par lequel il lui est ordonné de faire abattre incessamment les fournaies dans les lieux secrets où les Lombards faisaient fondre du billon	I 451 n. c
20 avril 1309	Philippe IV	Paris, en Parlement	Bailli du Vermandois et autres justiciers royaux	Chef-lieu du bailliage du Vermandois et autres chefs-lieux de justice royale ?	Mandement au bailli du Vermandois de faire observer l'ordonnance de l'an 1302 pour l'utilité du royaume	I 457-s.
20 avril 1309	Philippe IV	Rouen, en l'échiquier de Pâques	Bailli de Rouen	Rouen ?	Mandement au bailli de Rouen d'observer et de faire observer l'ordonnance faite par la Chambre des comptes, qui y est transcrite	I 460-464
21 mars 1310	Philippe IV	Paris	Bailli de Caux	Chef-lieu du bailliage de Caux ?	Mandement du roi au bailli de Caux de faire payer aux vassaux des évêques, abbés, etc. la	I 471-s.

					subvention pour le mariage d'Isabelle sa fille, reine d'Angleterre	
28 mars 1310	Philippe IV	s. l. ⁸⁹⁴	Clerc maître Yvon de Lauduniac et chevalier Jean Robert, <i>superintendentes</i> des finances du roi dans la sénéchaussée du Périgord	Périgueux ?	Mandement adressé aux intendants des finances dans la sénéchaussée de Périgord, de ne point exiger de finance des habitants des différents lieux qui avaient pris des nobles, des héritages à cens	I 473
14 juillet 1310	Philippe IV	Poissy	Prévôt de Paris	Paris ?	Mandement adressé au prévôt de Paris, touchant les monnaies	I 475-s.
...	<u>Philippe IV</u>	...	<u>Bailli de Senlis</u>	<u>Senlis ?</u>	<u>Mandement adressé au bailli de Sens, touchant les monnaies</u>	I 475 n. a*
30 janvier 1311	Gens des comptes du roi demeurant à Paris pour les « besoins »	Paris	Bailli d'Amiens ou son lieutenant	Amiens ?	[Ordre envoyé par messieurs de la Chambre des comptes aux baillis, afin que les ordonnances, que le roi avait faites touchant les monnaies, soient exactement observées]	I 482 n. b
12 avril 1311	Philippe IV	Paris	Bailli de Rouen ou son	Rouen ?	Mandement au bailli de	I 480

⁸⁹⁴ « Au Parlement », selon Laurière.

			lieutenant		Rouen, ou à son lieutenant, de faire crier solennellement que les deniers d'or durs ou à la masse n'auront plus cours dans le commerce	
6 mai 1311	Philippe IV	Paris	Sénéchal du Poitou ou son lieutenant	Poitiers ?	Mandement par lequel le roi déclare que, par celui du mardi avant la Saint-Vincent 1310 (a. s.) ⁸⁹⁵ , il n'a pas entendu empêcher les orfèvres de travailler à de petits ouvrages pour gagner leur vie	I 480-s.
16 mai 1311	Philippe IV	Paris	Bailli de Bourges ou son lieutenant	Bourges ?	Mandement au bailli de Bourges touchant l'exécution des ordonnances des monnaies	I 481-s.
<i>1^{er} juin 1311</i>	Philippe IV	Paris	Bailli ou receveur d'Orléans	Orléans ?	Mandement au bailli ou receveur d'Orléans contenant règlement touchant les baux des prévôtés	I 483
<i>19 juillet 1311</i>	Philippe IV	Crépy	Bailli de Caux ou son lieutenant	Chef-lieu du bailliage de Caux ?	Mandement adressé au bailli de Caux, par lequel le roi déclare que	I 483-s.

⁸⁹⁵ Ce mandement en suggère l'existence d'un autre que les éditeurs de la présente somme n'ont sans doute pu retrouver.

					dans les concessions générales d'héritages qu'il a faites et qu'il fera, la juridiction, la mouvance des fiefs et les patronages ne sont et ne seront pas compris	
1 ^{er} septembre 1311	Philippe IV	Paris	Bailli de Vermandois ou son lieutenant ; gardes des passages, ports et ponts du royaume affectés dans le dit bailliage	Chef-lieu du bailliage de Vermandois ainsi que les passages, ports et ponts de ce bailliage ?	Mandement adressé au bailli de Vermandois, portant qu'il sera crié publiquement que les Italiens usuriers chassés du royaume n'en sortiront pas sans avoir payé leurs dettes	I 489-s.
6 octobre 1311	Philippe IV	Creil	Bailli d'Orléans	Orléans ?	Mandement de Philippe IV touchant la levée du subside pour le mariage d'Isabelle sa fille	XI 423
17 novembre 1311	Philippe IV	Paris	Prévôt de Paris	Paris ?	Mandement au prévôt de Paris de faire crier que les Italiens, qui voudront se défendre sur ce qu'on leur impute ou au sujet des saisies de leurs effets, se présenteront en la Cour ou	I 490-490[bis]

					devant les personnes à ce commises avant le mardi suivant et que toute personne qui aura des effets à eux appartenant sera tenue de les déclarer	
19 novembre 1311	Philippe IV	Paris	Archevêque de Rouen ou son vicaire	Rouen ?	Mandement à l'archevêque ou aux vicaires de Rouen leur portant défenses de faire mettre à exécution les obligations passées sous le sceau ecclésiastique au profit des Italiens	I 490-[bis]
18 décembre 1311	Philippe IV	Villeneuve-Saint-Denis	Prévôt de Paris ou son lieutenant	Paris ?	Mandement de Philippe IV par lequel il enjoint au prévôt de Paris d'empêcher les clercs des auditeurs et les notaires du Châtelet de Paris d'examiner les témoins dans les cours pendantes au dit Châtelet, au préjudice des examinateurs qui seuls en ont le droit	XI 426
31 décembre 1311	Philippe IV	Poissy	Baillis de Vermandois, d'Amiens et de Senlis ;	Chefs-lieux des bailliages de Vermandois,	Ordonnance de Philippe IV par laquelle il défend les	XI 426-s.

			justiciers royaux	d'Amiens et de Senlis ainsi que les chefs-lieux des justices royales ?	guerres privées, le port d'armes et les convocations d'hommes d'armes	
1 ^{er} avril 1312	Philippe IV	Vienne	Sénéchal de Beaucaire ou son lieutenant	Beaucaire ?	Mandement au sénéchal de Beaucaire de ne recevoir aucun notaire s'il n'est de la sénéchaussée, s'il n'y a du moins demeuré longtemps et s'il n'est de bonnes mœurs	I 496
11 août 1312	Philippe IV	Paris	Sénéchal de Beaucaire	Beaucaire ?	Mandement de Philippe IV par lequel il enjoit au sénéchal de Beaucaire de connaître en personne les causes de sa sénéchaussée, qui lui sont attribuées	XI 427
19 septembre 1312	Philippe IV	Melun	Tous	En tous lieux ?	Ordonnance qui confirme celle du jeudi avant Pâques fleuries, touchant la prise des vivres pour un certain prix que plusieurs personnes s'attribuaient etc. et qui enjoit de punir comme voleurs ceux qui useront de ces sortes de violences	I 507-s.

28 décembre 1312	Philippe IV	Fontainebleau	Gardien de Lyon	Lyon ?	Mandement au gardien de Lyon, par lequel le roi défend les joutes et tournois conformément à son ordonnance précédente	I 509-s.
<u>13 janvier 1313</u>	Philippe IV	Paris	Gardes des foires de Champagne	Troyes, Lagny, Bar et Provins ?	Mandement adressé aux gardes des foires de Champagne pour l'exécution de l'ordonnance précédente	I 514-s.
31 janvier 1313	Philippe IV	Montargis	Bailli de Troyes ou son lieutenant	Troyes ?	[Mandement au bailli de Troyes touchant les monnaies]	I 496 n. h
1 ^{er} février 1313	Philippe IV	Paris	Gardes des foires de Champagne et de Brie	Troyes, Lagny, Bar et Provins ?	Autre mandement concernant l'exécution de l'ordonnance touchant les épiceries	I 515-s.
23 avril 1313	Philippe IV	Pontoise	Tous les justiciers ainsi que les gardes des ports et passages du royaume chargés de prendre et de la perforer les monnaies prohibées dans le royaume	Tous les chefs-lieux de justice ainsi que les ports et passages du royaume ?	Mandement de Philippe IV par lequel il enjoint de laisser passer les monnaies prohibées apportées par les étrangers qui venaient à Paris pour y étudier	XI 427
<i>9 juin 1313</i>	Philippe IV	Paris	Bailli de Cotentin ou son lieutenant	Chef-lieu du bailliage de Cotentin ?	Mandement au bailli de Cotentin [de faire exécuter	I 519-n. b

					l'ordonnance touchant les monnaies]	
10 juin 1313	Philippe IV	s. l.	Sénéchal de Beaucaire	Beaucaire ?	[Mandement adressé au sénéchal de Beaucaire, portant qu'à commencer à la Saint-Jean prochaine les fermes seraient données pour en recevoir le paiement en petits tournois et en petits parisis]	I 548
15 juin 1313	Philippe IV	Pontoise	Évêque de Maguelone ⁸⁹⁶	Maguelone ?	Mandement au bailli de Cotentin [de faire exécuter l'ordonnance touchant les monnaies]	I 519-n. b
25 août 1313	Philippe IV	Chingy	Bailli d'Amiens ou son lieutenant	Amiens ?	Mandement au bailli d'Amiens portant que le cours de la bonne monnaie, qui devait commencer à la fête de la Madeleine, ne commencera qu'à la quinzaine du mois de septembre	I 527-531
22 octobre 1313	Philippe IV	Paris	Tous les chargés de mission royaux pour la prise des	?	Mandement de Philippe IV qui ordonne de rendre aux écoliers	XI 428

⁸⁹⁶ D'après Laurière, de semblables lettres ont encore été envoyées « aux autres baillis, prélats, barons, etc. » dans le but de faire exécuter l'ordonnance concernant les monnaies.

			monnaies prohibées		étudiant à Paris les monnaies prohibées, mais seulement après les avoir percées	
1 ^{er} décembre 1313	Philippe IV	Paris	Sénéchal de Saintonge	Saintes ?	Mandement de lever l'aide due au roi à cause de la chevalerie qu'il avait conférée à son fils	I 534
1 ^{er} avril 1315	Louis X	Paris	Receveur royal de Champagne	Siège de la recette royale de Champagne ?	Mandement de Louis X par lequel il enjoint au receveur de Champagne de mettre en vente les offices des comtés de Champagne et de Brie	XI 431-s.
17 mai 1315	Louis X	Vincennes	Tous les justiciers du royaume	Tous les chefs-lieux de justice du royaume ?	[Mandement de confirmation de l'ordonnance de Philippe le Bel du 25 mars 1302 pour la réformation du royaume]	I 550n. a
29 mai 1315	Louis X	Paris	Tous	En tous lieux ?	Mandement de Louis X par lequel il enjoint au sénéchal de Lyon et aux baillis d'Auvergne et de Mâcon de faire exécuter l'ordonnance	XI 433

					de Philippe IV pour le bien et la réformation du royaume	
25 juin 1315	Louis X	Paris	Tous	En tous lieux ?	Mandement de Louis X par lequel il enjoint aux baillis de Rouen, de Caux, de Gisors et de Senlis de faire exécuter l'ordonnance de Philippe IV concernant le bien et la réformation du royaume	XI 433
4 juillet 1315	Louis X	Paris	Tous	En tous lieux ?	Mandement de Louis X par lequel il enjoint aux baillis de Rouen, de Caux, de Gisors et de Senlis de faire exécuter l'ordonnance de Philippe le Bel du 3 mai 1302 en faveur des églises	XI 434
5 juillet 1315	Louis X	Paris	Maître Sainte de Chaumont et maître Nicole de Braye, hommes du roi	?	Lettres de Louis X par lesquelles il enjoint à ses commissaires de faire contribuer à l'aide ordonnée pour la guerre les personnes en servitude, lesquelles ne voudraient jouir de	XI 434

					l'affranchissement général qui leur a été accordé	
20 juillet 1315	Louis X	Cressy	Tous les baillis, vicomtes et autres officiers et justiciers du duché de Normandie royale	Chefs-lieux de toutes les juridictions du duché de Normandie royale ?	Lettres [à tous les officiers afin qu'ils tiennent la main à l'exécution des lettres par lesquelles le roi approuve les privilèges des habitants de Normandie]	I 594 n. g
28 juillet 1315	Louis X	Paris	Tous les sénéchaux ainsi que les justiciers et commissaires <i>deputati et deputandi super negocio Judeorum</i> du roi en pays de <i>lingua occitana</i>	Tous les chefs-lieux de sénéchaussée et de justice du pays de <i>lingua occitana</i> ?...	Mandement de Louis X par lequel il enjoint de confisquer les deux tiers des sommes dues aux Juifs et de leur faire raison de l'autre tiers	XI 435
6 août 1315	Louis X	Soissons	Tous les sénéchaux, baillis, prévôts et autres justiciers royaux	Chefs-lieux de toutes les juridictions du royaume ?	Mandement [du roi à tous ses officiers afin que la finance sur les Juifs soit exactement levée]	I 604 n. d
18 août 1315	Louis X	Arras	Guillaume Bernard, receveur de Lyon et de Mâcon, commissaire affecté au <i>negocium Judeorum</i>	Lyon, Mâcon ?...	Mandement [du roi à Guillaume Bernard afin que la finance des Juifs soit exactement levée]	I 604 n. d
16 octobre 1315	Louis X	Paris	Louis de Villepereur et clerc Nicolas de Braye, hommes du	Saintes ?	Lettres [de Louis X pour la réformation de la Saintonge]	XII 425-s.

			roi			
<u>14 décembre 1315</u> ⁸⁹⁷	Louis X	Bois de Vincennes	Enquêteurs royaux envoyés en mission dans la sénéchaussée de Saintonge, de leur ressort pour la réformation de la patrie	Saintes ?	Lettres [de Louis X pour la réformation de la Saintonge]	XII 426-s.
s. d.	Louis X	s. l.	Sénéchal de Périgord ; sénéchal de Cahors	Périgueux et Cahors ?	Mandement [adressé aux sénéchaux de Périgord et de Cahors, sur le paiement des dettes actives des Juifs]	I 554 n. d
14 février 1317	Philippe V	Paris	Robert Pinon et François Jacques de Sierres, hommes du roi	?	Mandement de Philippe V portant commission d'informer contre les Italiens et Ultramontains négociant en France	XI 445-s.
<u>12 avril 1317</u>	Philippe V	Châteauneuf-sur-Loire	Gens des comptes royaux de Paris	Paris ?	Mandement portant réduction des maîtres des eaux et forêts	I 645
10 octobre 1317	Philippe V	Paris	Sénéchal de Beaucaire, recteur royal de Montpellier, chacun d'entre eux, ou leurs lieutenants	Beaucaire et Montpellier ?	Mandement de Philippe V par lequel il ordonne de réformer les usures des Juifs et de les obliger de porter sur leurs habits des marques distinctives	XI 447

⁸⁹⁷ Le texte de la source donne pour millésime 1317, mais ces lettres ont dû être expédiées en 1315 d'après Bréquigny, car le règlement qui y est consécutif est daté du « vendredi avant Pâques fleuries de l'an 1315 ».

					conformément aux ordonnances	
1 ^{er} juillet 1318	Philippe V	Saint-Germain-en-Laye	Bailli de Vermandois ou son lieutenant	Chef-lieu du bailliage de Vermandois ?	Mandement au bailli de Vermandois de faire cesser les guerres privées	I 655-s.
8 juillet 1318	Philippe V	Paris	Prévôt de Paris, receveur de Paris	Paris ?	Mandement [qui défend d'assigner ailleurs que sur le Trésor les paiements ordonnés par le roi]	I 756
28 juillet 1318	Philippe V	Paris	Prévôt de Paris, receveur de Paris	Paris ?	Mandement [au prévôt de Paris et au receveur du dit lieu portant que les gens de l'hôtel du roi prennent dorénavant leurs gages au Trésor	I 664 n.
20 août 1319	Philippe V	Paris	Baillis de Troyes, de Meaux, de Vitry, de Chaumont et leurs lieutenants	Troyes, Meaux, Vitry et Chaumont ?	Mandement [aux baillis de Troyes, de Meaux, de Vitry et de Chaumont touchant les mainmortes]	I 757-s.
7 avril 1320 ⁸⁹⁸	Philippe V, en la Chambre des comptes	Paris	Sénéchal de Carcassonne ou son lieutenant	Carcassonne ?	Lettres [de Philippe V sur la ville de Mont-Blanc]	XII 453
6 mai 1320	Philippe V	Paris	Sénéchal de Beaucaire	Beaucaire ?	Mandement adressé au sénéchal de Beaucaire, touchant les	I 706-s.

⁸⁹⁸ Cette date, qui est celle de la source brute, a été retenue par Bréquigny. En effet, Pâques tomba en 1320 le 30 mars. Rien n'empêche cependant que le millésime soit 1321, puisque Pâques est tombée cette année-là le 19 avril.

					francs-fiefs	
...	<u>Philippe V</u>	...	<u>Sénéchal de Carcassonne</u>	<u>Carcassonne ?</u>	<u>Mandement adressé au sénéchal de Carcassonne, touchant les francs-fiefs</u>	I 706 n. a*
... ⁸⁹⁹	<u>Philippe V</u>	...	<u>Sénéchal de Nîmes</u>	<u>Nîmes ?</u>	<u>Mandement adressé au sénéchal de Nîmes, touchant les francs-fiefs</u>	I 706 n. a*
19 mai 1320	Philippe V	Paris	Tous les gardes royaux des ports et passages	Tous les ports et passages royaux ?	Mandement touchant les ports et passages	I 750
13 juillet 1320	Philippe V	Paris	Sénéchaux de Toulouse, de Carcassonne, de Beaucaire, de Saintonge, du Rouergue, du Poitou, baillis de Mâcon et Sens, de Tours, d'Auvergne, de Rouen, de Gisors, de Vermandois, d'Amiens, de Meaux, de Troyes, de Vitry et Chaumont, autres sénéchaux et baillis, <i>officiali et ministri</i>	Toulouse, Carcassonne, Beaucaire, Saintes, Rodez, Poitiers, Mâcon, Sens, Tours, chef-lieu du bailliage d'Auvergne, Rouen, Gisors, chef-lieu du bailliage de Vermandois, Amiens, Meaux, Troyes, Vitry, Chaumont, autres chefs-lieux de sénéchaussée et de bailliage ?...	Mandement adressé aux magistrats des principales villes [intéressées portant sur] les ordonnances touchant le métier de pareur de draps	XI 475 n. b
5 avril 1322	Charles IV	Vincennes	Bailli de Mâcon ou son lieutenant	Mâcon ?	Ordonnance en forme de mandement portant révocation des domaines	I 762-766

⁸⁹⁹ Laurière donne le 2 juillet 1320 comme date de publication de ce mandement.

					aliénés	
11 mai 1322	Charles IV	Paris	Sénéchal de Beaucaire ou son lieutenant, gardes royaux des ports, passages et ponts du royaume et autres justiciers royaux	L'ensemble des juridictions royales ?	Ordonnance en forme de mandement portant défense de transporter des blés et autres grains hors du royaume	I 768-s.
12 mai 1322	Charles IV	Paris	Sénéchal de Carcassonne ou son lieutenant	Carcassonne ?	Mandement de Charles IV au sénéchal de Carcassonne pour lui enjoindre de punir les juges inférieurs qui de leur autorité privée avaient réduit à de moindres sommes les rentes dues au roi	XI 483
31 juillet 1322	Charles IV	Paris	Sénéchal de Carcassonne ou son lieutenant	Carcassonne ?	Lettres de Charles IV par lesquelles il enjoint d'enfermer à perpétuité les lépreux et pourvoit à leur subsistance	XI 483-s.
17 septembre 1322	Charles IV	Paris	Sénéchal de Beaucaire ou son lieutenant	Beaucaire ?	Mandement de Charles IV au sénéchal de Beaucaire concernant les monnaies	XI 484 (cf. I 769)
15 octobre 1322	Charles IV	Paris	Bailli de Mâcon et de Lyon ou son lieutenant	Mâcon et Lyon ?	Ordonnance touchant les monnaies	I 769-773
10 novembre 1322	Charles IV	Paris	Bailli et receveur royaux de	Sens ?	Mandement portant que les sceaux, les	I 773-s.

			Sens		greffes et les geôles seront donnés à ferme	
12 novembre 1322	Charles IV	Montargis	Trésoriers royaux de Paris	Paris ?	Mandement touchant le paiement des gages du chevalier, des notaires et des secrétaires du roi	I 809-s.
12 novembre 1322	Charles IV	Montargis	Trésoriers royaux de Paris	Paris ?	Mandement portant que les gens du Parlement seront payés de leurs gages sur les amendes	I 810
16 novembre 1322	Charles IV	Paris	Bailli de Rouen ou son lieutenant	Rouen ?	Ordonnance en forme de mandement adressé au bailli de Rouen, lui portant ordre de défendre à tous commissaires et substituts d'user de leurs commissions, à moins qu'elles n'aient été renouvelées. Elle porte aussi que toutes les commissions et autres lettres concernant les recettes du roi seront registrées en la Chambre des comptes	I 774-776
22 novembre	Charles IV	Paris	Sénéchal de Saintonge ou	Saintes ?	Lettres [touchant les	I 770 n.

1322			son lieutenant		monnaies]	
3 décembre 1322	Charles IV	Paris	Bailli d'Orléans ou son lieutenant	Orléans ?	Lettres [au bailli d'Orléans touchant les monnaies]	I 771 n.
...	<u>Charles IV</u>	...	<u>Sénéchal de Beaucaire</u>	<u>Beaucaire ?</u>	<u>Mandement adressé au sénéchal de Beaucaire, touchant les monnaies</u>	I 773 n.*
28 décembre 1322	Charles IV, par le roi, à la relation des gens des comptes	Paris	Bailli d'Auxerre ou son lieutenant	Auxerre ?	Mandement de Charles IV au sénéchal d'Auvergne concernant les monnaies	XI 485-s.
<u>28 décembre 1322</u>	<u>Charles IV, par le roi, à la relation des gens des comptes</u>	<u>Paris</u>	<u>Bailli de Mâcon ou son lieutenant</u>	<u>Mâcon ?</u>	<u>Mandement de Charles IV au bailli de Mâcon concernant les monnaies</u>	XI 485 n. a*
<u>14 janvier 1323</u>	<u>Charles IV</u>	...	<u>Bailli de Mâcon</u>	<u>Mâcon ?</u>	<u>Mandement envoyé au bailli de Mâcon, touchant les monnaies</u>	I 773 n.*
16 juin 1324	Charles IV, par le seigneur roi et par la Chambre des comptes en présence du roi	Paris	Sénéchaux de Toulouse, de Carcassonne, de Beaucaire, de Saintonge, de Périgord, du Rouergue, du Poitou, de la Marche et du Bigorre, baillis de Mâcon, de Sens, de Chaumont, d'Auvergne et Montagnes, de Béziers, de Troyes, de	Toulouse, Carcassonne, Beaucaire, Saintes, Périgueux, Rodez, Poitiers, chefs-lieux des sénéchaussées de la Marche et du Bigorre, Mâcon, Sens, Chaumont, chef-lieu du bailliage d'Auvergne et des	Lettres de Charles IV par lesquelles il enjoint de nouveau l'observation des ordonnances sur la draperie et sur la prohibition de l'exportation des laines et autres marchandises concernant le dit métier, déclarant	XI 490-492

			Meaux, de Senlis, d'Amiens, de Rouen, de Caux, de Caen, de Gisors, de Vermandois, de Lille, de Tournai, de Vitry, châtelain et viguier d'Aigues-Mortes, mais aussi <i>majori ordinarii</i> et juges des crimes, avocats, procureurs, viguiers, châtelains, prévôts, vicomtes, trésoriers, receveurs, enquêteurs et réformateurs de la patrie, <i>deputati</i> royaux dans les sénéchaussées et bailliages susdits et de leur ressort, autres sénéchaux, baillis, <i>officiali</i> et fidèles justiciers et hommes du roi susdits ou leurs lieutenants	Montagnes, Béziers, Troyes, Meaux, Senlis, Amiens, Rouen, chef-lieu du bailliage de Caux, Caen, Gisors, chef-lieu du bailliage de Vermandois, Lille, Tournai, Vitry, Aigues-Mortes ?...	expressément quelles sont ces autres marchandises	
12 octobre 1326	Charles IV	Château-Thierry	Sénéchal de Beaucaire ou son lieutenant	Beaucaire ?	Mandement pour empêcher la levée d'un	I 798-s.

					subside que quelques personnes exigeaient au nom du pape, pour la guerre qu'il avait en Lombardie	
23 janvier 1327	Charles IV	Paris	Commissaires royaux affectés aux finances des fiefs nobles et enquêtes des églises dans le bailliage d'Orléans	?	Mandement de Charles IV concernant la perception du droit que devaient payer les ecclésiastiques et les non nobles pour leurs acquêts dans la mouvance du roi ⁹⁰⁰	XI 501

N. B. Les références indiquent le tome et la page de la monumentale collection de sources en question. Les titres des pièces correspondent à la version modernisée de ceux donnés par les éditeurs Laurière (*ORF*, t. I, 1723), Secousse (*ORF*, t. II, 1729) ainsi que Vilevault et Bréquigny (*ORF*, t. XI, 1769 et t. XII, 1777). Les dates ont été converties en nouveau style quand cela s'est avéré nécessaire. Les données inférées par la source brute sont en caractères romains, celles indiquées par les éditeurs scientifiques sont soulignées, celles reconstituées par déduction sont entre crochets et celles issues des recherches de Pardessus (*Table chronologique*, Paris, 1847), revues, corrigées et complétées par nos soins, sont en italique. Les pièces non publiées, mais seulement mentionnées par les éditeurs, sont signalées par un astérisque. La présence de nombreux points de suspension ou d'interrogation montre que de nombreuses données restent manquantes ou hypothétiques.

⁹⁰⁰ « Il y eut quantité de mandements semblables à celui-ci, adressés aux commissaires députés dans les différentes provinces », remarque en note Bréquigny.

II. Exemple particulier : mandement de Philippe le Bel au bailli et receveur de Tours mentionnant le porteur des présentes, Paris, 10 juin 1298 (BnF, Fr 25697, n° 16) :

Philippus Dei gratia Francorum rex. Baillio et receptore turonensis salutem. Cum nos teneamus Aymerici de Branda in quadraginta quator librorum quindecim solidorum et octo denariorum turonensium parvorum pro suis stipendiis in facto guerre nostre in partibus Xantongie per comptum Johannis Arrodis paneterii nostri de servicis mandamus vobis quatinus eidem Aymerici vel eius mandato latori presentium medietatem dicte pecunie ad instans festum Omnium Sanctorum et dictam medietatem eius et ad sequens festum Ascencionis Domini absque dilatione quantacumque de nostro integro pro solvatis et eandem summam in vestris comptis volumus allocati presentes litteras penes vos recepimus. Actum Parisius die martis post octabas Trinitatis anno Domini millesimo CC nonagesimo octavo.

ABRÉVIATIONS PARTICULIÈRES À LA BIBLIOGRAPHIE ET AU RÉPERTOIRE DES SOURCES

AC	Archives communales
AD	Archives départementales
Add.	Additional manuscripts, n°
AIBL	Académie des Inscriptions et Belles-Lettres
AnF	Archives nationales de France
AVRN	Acta vectigalia regni Navarrae : documentos financieros para l'estudio de la hacienda real de Navarra
<i>BEC</i>	<i>Bibliothèque de l'École des chartes</i>
BnF	Bibliothèque nationale de France
<i>BIDS</i>	<i>Bulletin d'information, de documentation et de statistique</i>
CDRHF	Chartes et diplômes relatifs à l'histoire de France
CESCM	Centre d'études supérieures sur la civilisation médiévale
CESR	Centre d'enseignement supérieur de la Renaissance
CFMA	Les classiques français du Moyen Âge
CIERA	Centre interdisciplinaire d'études et de recherches sur l'Allemagne
CNRS	Centre national de la recherche scientifique
CRLMC	Centre de recherche sur la langue médiévale et classique
CSIC	Consejo superior de investigaciones científicas
CTHS	Comité des travaux historiques et scientifiques
CUER MA	Centre universitaire d'études et de recherches médiévales d'Aix
Doc in	Collection des documents inédits sur l'histoire de France
EFR	École française de Rome
ENS	École normale supérieure
EPHE	École pratique des hautes études
Fr	Fonds français, manuscrit n°
Harl	Collection Harley, manuscrit n°
IHMC	Institut d'histoire moderne et contemporaine
IRHT	Institut de recherche et d'histoire des textes
La	Fonds latin, manuscrit n°

LAMOP	Laboratoire de médiévisique occidentale de Paris I
<i>LMA</i>	<i>Lexikon des Mittelalters</i>
MHFA	Mission historique française en Allemagne
MNMA	Musée national du Moyen Âge
<i>ORF</i>	<i>Ordonnances des rois de France</i> (éd. Laurière et ali)
PS	Publications de la Sorbonne
PUF	Presses universitaires de France
<i>RHF</i>	<i>Recueil des historiens des Gaules et de la France</i>
RHFDF	Recueil des historiens de la France, documents financiers
<i>RPTTF</i>	<i>Revue des PTT de France</i>
<i>RPUP</i>	<i>Recueil des privilèges de l'université de Paris</i> (éd. Duboulay)
SHF	Société de l'histoire de France
SHMESP	Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public
UMR	Unité mixte de recherche

RÉPERTOIRE BIBLIOGRAPHIQUE⁹⁰¹

1. Travaux secondaires

Abelanet, René, *Histoire de la Poste et des communications en Roussillon*, Amélie-les-Bains-Palalda, Société des amis du musée de la Poste en Roussillon-Samporo, [1990].

_et Dubois, Henri, *Histoire postale et marcophilie des Pyrénées-Orientales*, Amélie-les-Bains-Palalda, Société des amis du musée de la Poste en Roussillon-Samporo, 1991.

Alban, John Reed et Allmand, Christopher Thomas, « Spies and spying in the fourteenth century », *War, literature and politics in the Late Middle Ages [essays in honor of George William Coopland]*, éd. C. T. Allmand, Liverpool, Liverpool university press, 1976, p. [73]-101.

Albaret, Laurent, « « Boistes » de messagers. Des objets médiévaux et insolites », dans *L'écho de la timbrologie. La tribune des philatélistes*, n° 1844, 124^e année, octobre 2010, p. 12-16.

Alexandre-Bidon, Danièle et Lorcin, Marie-Thérèse, *Le quotidien au temps des fabliaux : textes, images, objets*, Paris, Picard (Espaces médiévaux), 2003.

Almanach des Postes, chemins de fer, bateaux à vapeur et messageries ; suivi de l'itinéraire des omnibus de Paris ; guide général des voyageurs et du commerce en France et à l'étranger ; année 1841, dir. P. Clément, Paris, Auguste Desprez, 1841.

Anquetil, Louis-Pierre, *Histoire de France, depuis les Gaulois jusqu'à la mort de Louis XVI*, 5^e éd., rev. et corr., t. III (1270-1392), Paris, Ledentu, 1825.

Anxiomat, Eugène, *Histoire de l'organisation de l'ancienne Poste aux chevaux en France, son influence sur les progrès agricoles*, Paris, Philippe Renouard (Mémoires publiés par la Société nationale d'agriculture de France, t. CXLII), 1909.

⁹⁰¹ Cet ensemble au sein duquel s'insère un nombre, que le lecteur jugera sans doute important, de travaux de 2^e, de 3^e, voire de davantage de mains, mérite-t-il vraiment ce qualificatif ? S'y trouvent, de fait, au milieu de joyaux de la recherche historique une multitude d'ouvrages d'énième main, de qualité très inégale sans être forcément mauvais, mais qui ne creusent rien au regard de notre entreprise. Quand leurs auteurs viennent à citer leurs sources, ce qui n'est somme toute guère fréquent, il n'en apparaît en effet aucune d'inédite, au mieux s'appuient-ils sur les ouvrages certes excellents, car eux fondés sur des sources de 1^{ère} main ou constituant même des sources publiées, d'auteurs allant du sire de Joinville à Eugène Vaillé, en passant par André Duchesne, César-Égasse Duboulay, dom Lobineau et dom Morice, Léopold Delisle et Mary C. Hill. Néanmoins, ces publications, qui sortent pour la plupart des sentiers battus de la recherche universitaire, existent bel et bien et il ne serait pas honnête de les ignorer. Il arrive au reste qu'elles soient rares, autographiées pour certaines d'entre elles, ou quelquefois de nature confidentielle et n'ayant pas fait l'objet d'un dépôt légal. En clair a-t-on parfois affaire à ce qui s'apparenterait à des archives imprimées, d'où déjà leur intérêt bibliophilique. Cependant, et c'est là l'essentiel, si la peine est prise de considérer une telle historiographie, qui n'exclut pas par le même coup quelques éléments sitographiques, c'est pour voir jusqu'où s'incrument des épisodes, au bout du compte célèbres, de l'histoire postale, pour savoir dans quels objectifs est-on susceptible d'utiliser des données historiquement fondées et, par conséquent, c'est en vue d'en établir une typologie des usages, à l'intérieur de laquelle figureront ainsi philatélie, documentation pédagogique, politique des services publics, enseignement professionnel postal, muséographie, encyclopédisme, étude de l'évolution technologique, tourisme ou encore stratégie des systèmes de communication. N'est-ce pas un rassemblement d'autant de thèmes délicieux d'où pourrait sortir une sorte de sociologie de l'histoire de la Poste ?

– *Les coches d'eau, associations corporatives de l'eau ; législation des voies navigables et premiers essais du transport en commun, en France, depuis l'époque gallo-romaine jusqu'à la révolution ; influence sur le développement du commerce et de l'aquaculture [extrait des Voies navigables, revue de l'Union des usagers des voies navigables, 1921-1924 ?], s. 1. [Paris ?], s. n. [éditeur des Voies navigables ?], s. d. [1922 ?].*

Apaire, Annette et Marchand, Patrick, *Le timbre-poste, messenger du monde*, Paris, Casterman, 1992.

Argelich, Ramon, *Correos y la Capilla de Marcús, separata de Guía de información postal*, Madrid, Sección 2º Correos, talleres graficos de correos y telecomunicacion, 1966.

Audebert, Henri, « Histoire de la Poste », *Encyclopédie des Postes...*, II. La Poste, dir. François Criscuolo, chap. I, p. 65-100.

Aujard, Robert et Delmarre, Gérard, « L'acheminement des messages : une nécessité de tous les temps » (d'après Bruno Maurice, *Les Postes en Bas-Poitou puis en Vendée, des origines à 1876*), *L'histoire postale de la ville de Fontenay-le-Comte*, [s. l.], Amicale philatélique fontenaisienne, Bichart, 1993, p. 5-17.

Auscher, Léon, « La route : son passé, son avenir », dans *Figaro illustré*, n° 231, juin 1909, p. 1-24.

Autrand, Françoise, « Géographie administrative et propagande politique. Le rôle des assignations du Parlement aux XIV^e et XV^e siècles », *Histoire comparée de l'administration...*, IV. Entre l'administration centrale et locale, p. [264]-281.

– « L'allée du roi dans les pays du Languedoc, 1272-1390 », p. [85]-97, *La circulation des nouvelles au Moyen Âge...*

– « L'enfance de l'art diplomatique : la rédaction des documents diplomatiques en France, XIV^e-XV^e siècles », *L'invention de la diplomatie : Moyen Âge-Temps modernes*, dir. Lucien Bély et Isabelle Richefort, Paris, PUF, 1998, III. Les pratiques, p. [207]-224.

Bachorski, Hans-Jürgen, « Lügende Wörter, verstellte Körper, falsche Schrift : Miß gelingende Kommunikation », *Gespräche-Boten-Briefe...*, III. Literarische Gespräche, p. 344-364.

Bakis, Henry, *Géopolitique de l'information*, PUF (Que sais-je ? n° 2383), 1987.

Balouzat-Loubet, Christelle, « Le dialogue politique en Artois au début du XIV^e siècle (1302-1329) », communication, *Enjeux des pouvoirs...*, samedi 12 mai 2007.

Barbay, Louis, *Histoire de la Poste à Argentan*, Paris, H. Darangon, [1922].

Barrière, Bernadette, « Itinéraires médiévaux, du Limousin à l'Aquitaine », *Les moyens de communication en Limousin de l'Antiquité à nos jours, actes du colloque régional de Limoges, 3-5 mai 1990*, [s.l.], Association des antiquités historiques du Limousin (Travaux d'archéologie limousine, 1990, supplément 1), [1990].

Belleforest, François de, *La cosmographie universelle de tout le monde*, [t. I], [vol. I], Paris, 1575, [Livre II], [France].

_ Gilles, Nicole et Sauvage, Denis, *Les chroniques et annales de France, dès l'origine des Français et leur venue dans les Gaules*, Paris, Pierre Chevalier, 1621.

Belloc, Alexis, « Historique des taxes postales depuis l'origine du service des Postes jusqu'à nos jours », *Histoire des taxes postales et des taxes télégraphiques intérieures*, s. 1., [après 1879], autogr. Bibliothèque historique des Postes et télécommunications PA 259 (ex-Bibliothèque des Postes et télégraphes n° 32763), p. [1]-342.

_ *Les Postes françaises : recherches historiques sur leur origine, leur développement, leur législation*, Paris, Firmin-Didot, 1886.

_ « Poste aux lettres (XIX, 449,535) », dans *L'intermédiaire des chercheurs et curieux*, XIX^e année, n° 441 ; nouvelle série, III^e année, n° 66, 25 septembre 1886, Réponses, col. 552-554.

_ *La manière de voyager, autrefois et de nos jours*, Paris, Charles Delagrave, [1903].

Bernard, Daniel, « Essai historique sur la Poste aux lettres en Bretagne depuis le XV^e siècle jusqu'à la Révolution », dans *Mémoires et documents pour servir à l'histoire du commerce et de l'industrie en France*, t. XII, 1929, p. 73-222.

Bernède, Charles, *Des Postes en général, et particulièrement en France*, Paris ; Nantes, Raynal ; Mellinet-Malassis, 1826.

Bertin, François, *Le facteur et son almanach*, [Rennes], Calmann-Lévy/Oberthur, 1991.

_ *La Poste, du messenger à cheval au courrier électronique*, Ronnes, Édilarge-Ouest-France (Collections du musée de La Poste, Paris, France), 1999.

Bertrand, Simone, *La tapisserie de Bayeux et la manière de vivre au XI^e siècle*, [Paris], Zodiaque (Introduction à la nuit des temps, 7), 1966.

Bezançon, Xavier, *Les services publics en France, du Moyen Âge à la Révolution*, Paris, Presses de l'École nationale des Ponts et Chaussées, 1995.

Blet, Pierre S. J., *Histoire de la représentation diplomatique du Saint-Siège des origines à l'aube du XIX^e siècle*, Città del Vaticano, Archivio vaticano (Collectanea archivi vaticani, 9), 2nd éd. 1990.

Bloch, Marc, *La société féodale*, t. I. *La formation des liens de dépendance*, Paris, Albin Michel (Bibliothèque de synthèse historique, l'évolution de l'humanité), 1939.

Blondel Sylvie, *Les messagers des villes à la fin du Moyen Âge, d'après les comptabilités douaisiennes*, mémoire de DEA d'histoire, dir. Denis Clauzel, Université d'Artois, 2001, dactyl.

Blons-Pierre, Catherine, « Le messenger et l'hôte dans les chansons de geste », *Représentations médiévales de l'hospitalité...*, I. Hospitalités épiques, p. 31-47.

Bonnerot, Jean, *Les routes de France*, Paris, H. Laurens (Les évocations françaises), 1921.

_ « Esquisse de la vie des routes au XVI^e siècle », dans *Revue des questions historiques*, vol. CXV, année 59, 3^e sér., t. 18, juillet 1931, livr. du 1^{er} juillet, p. [5]-89.

_ « L'université de Paris », *L'université de Paris du Moyen Âge à nos jours*, Paris, Larousse, [1933], p. 9-76.

Borrelli de Serres, Léon-Louis le Colonel, *Recherches sur divers services publics du XIII^e au XVII^e siècle*, t. II, *Notices relatives au XIV^e siècle*. I. *La comptabilité publique au XIV^e siècle jusqu'au règne de Philippe VI*. II. *La politique monétaire de Philippe le Bel*, Paris, Alphonse Picard et fils, 1904.

Bouérat, Constant, *La Poste en Haute-Garonne : aide-mémoire historique*, [Toulouse], [C. Bouérat], 1985.

Bougerol, R. P. J.-Guy, « Une philosophie de la lumière : Robert Grosseteste, saint Bonaventure », *Le siècle de Saint Louis*, Une vision encyclopédique du monde, chap. VIII, p. 93-100.

Bougy, Catherine, « Comment lisait-on une lettre au Moyen Âge ? Le témoignage du *Roman du Mont Saint-Michel*/How to read a letter in the Middle Ages ? The testimony of the *Roman du Mont Saint-Michel* », dans *Tabularia*, documents, n°3, 2003, p. 1-12, <http://www.unicaen.fr/mrsh/crahm/revue/tabularia/pdf/bougy.pdf>

Boum... V'la le facteur ou les PTT à travers les âges, éd. Association culturelle et artistique orléanaise des PTT, Orléans, Centre culturel des PTT, 1985.

Boureau, Alain, « La norme épistolaire, une invention médiévale », *La correspondance : les usages de la lettre au XIX^e siècle*, dir. Roger Chartier, éd. A. Boureau, R. Chartier, Cécile Dauphin, Jean Hébrard, Pierrette Lebrun-Pezzerat, Anne Martin-Fugier et Danièle Pouban, Paris, Fayard, 1991, 2^e partie : modèles, chap. II, p. [127]-157.

Boutaric, Edgard, « Les premiers états généraux : 1302-1314 », dans *BÉC*, 21^e année, 5^e sér. t. 1^{er}, 1860, p. [1]-37.

_ *La France sous Philippe le Bel, étude sur les institutions politiques et administratives du Moyen Age*, Paris, Henri Plon, 1861.

Boyer, Jean-Paul, Mailloux, Anne et Verdon, Laure, « Avant-propos », *La justice temporelle...*, p. [1]-7.

Bresc, Henri, « Messagers et Postes », *Strumenti, tempi e luoghi di comunicazione nel Mezzogiorno normanno-svevo, 26-29 ottobre 1993*, Bari, Centro di studi normanno-svevi, Università degli studi di Bari ; Roma, Centro di ricerca Dedalo (Atti delle undecime giornate normanno-sveve, 11), 1995, p. 67-s.

Breton, Guy, *Histoires d'amour de l'histoire de France*, Paris, [t. I], Noir et Blanc, 1955.

Brève histoire de la Poste, extrait de *La Poste dans tous ses états*, « Introduction », *Cahier de l'Irepp n° 22*. 1998, Institut de recherches et de prospective postales, réseaux, Postes, territoires, jeudi 18 novembre 2004, http://www.irepp.com/article.php3?id_article=55

Briand, Julien, « Information, communication et politique à Reims à la fin du Moyen Âge », communication, *Histoire et sociétés urbaines...*, jeudi 27 avril 2006.

Brunel, Georges, *Les transports à travers les âges, depuis la plus haute Antiquité jusqu'à nos jours*, Paris, E. Strauss, 1935.

Buchholzer-Rémy, Laurence, *L'intercommunalité en Franconie à la fin du Moyen Âge*, thèse de doctorat d'histoire, dir. Denis Menjot, Université Lumière Lyon 2, 2001, dactyl.

Budelot, Suzanne, *Messageries universitaires et messageries royales*, éd. Université de Paris, Faculté de droit, thèse doctorale de droit, dir. F. Olivier-Martin, Paris, Domat-Montchrestien, F. Loviton et C^{ie}, 1934.

Budinsky, Alexander, « Les étrangers à l'université de Paris au Moyen Âge », dans *École nationale des chartes. Positions des thèses, 1871-1877*, p. [3]-6.

Caron, Georges, « La poste aux lettres et à chevaux à Andeli », dans *Les cahiers de la S[ociété] H[istorique] et G[éographique] du B[assin] de l'E[pte]*, n° 35, 1995, p. 2-[11].*

Challamel, Augustin, *Récits d'autrefois, les grandes compagnies*, 28^e sér. *Les étudiants au Moyen Âge. Charles IX, roi de la Ligue. La Poste ancienne et moderne*, Paris, Ch. Delagrave, 3^e éd. [ca. 1890].

Champ, J., Naud, Louis, Henri et Maurice, *Exploitation postale (législation, réglementation)*, Paris, Bureaux du *Courrier des examens* (Bibliothèque du courrier des examens des Postes, des télégraphes et des téléphones), 7^e éd. refondue et augmentée 1941.

Chaplais, Pierre, *English diplomatic practice in the Middle Ages*, London ; New York, Ermbledon, 2003.

Charbon, Paul, « L'Annonciation, comme modèle de message », *Exposition Pour écrire un mot, le message et ses signes, Musée d'histoire des PTT, Riquewihr, du 23 mars au 11 novembre 1985*, éd., dir. P. Charbon, s. l. [Riquewihr ?], Musée d'histoire des PTT d'Alsace, s. d. [1985 ?], p. 3-6, cf. *Sur les routes de France...*, p. 23b-25b.

– *Sur les routes de France : à pied, à cheval et en voiture de Poste*, Schirmeck, Jean-Pierre Gyss, 1988.

– « 250 ans de véhicule de messagerie et de Poste », *Paris, Philexfrance, 89 : exposition philatélique mondiale 7-17 juillet 1989, Parc des expositions de Paris Porte de Versailles Hall 1*, [fasc.] 1, [Paris], [Association pour le développement de la philatélie], 1988, p. [42]-60, repr. : *Paris, Philexfrance, 89 : catalogue*, t. 2. *Histoire*, 1989, p. [216]-234.

– *Quelle belle invention que la Poste !*, Paris, Gallimard (Découvertes. Sciences et techniques), 1991.

– « Des messagers à la Poste aux chevaux », *Le patrimoine de La Poste*, Charenton-le-Pont, Flohic (Le patrimoine des institutions économiques), 1996, p. 12-29.

Chauvet, Michèle, « La Poste des privilégiés », *Le patrimoine du timbre-poste français*, dir. Annette Apaire, Jean-François Brun, M. Chauvet, Pascal Rabier et Bertrand Sinais, Charenton-le-Pont, Flohic (Le patrimoine des institutions), 1998, p. 10-s.

– *Introduction à l'histoire postale, des origines à 1849, 1. Organisation et fonctionnement*, [Paris], Brun et fils, 2000.

Chemins et relais de Poste en Gâtinais, éd. [Centre universitaire Henriët-Rouart], Montargis, Centre universitaire Henriët Rouard, [1989].

Cheruel A., *Dictionnaire historique des institutions, mœurs et coutumes de la France*, t. II, Paris, 7^e éd. 1899, article « Messageries », p. 774a-775a.

Chronique de la correspondance, éd. Michel Marmin et Laurent Palet, Trélissac, Chronique, 2006.

Chronique du timbre-poste français, dir. Jacques Pessis, Paris, Chronique Dargaud, 2005.

« Petite chronologie de la Poste en France... et ailleurs », *Almanach du philatéliste pour 1927*, dir. Jean-Pascal et Gaston Tournier, Paris, Les publications Jean-Pascal, 1926, p. [11]-s.

La circulation des nouvelles au Moyen Âge, XXIV^e Congrès de la Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public, Avignon, juin 1993, Paris, PS (Histoire ancienne et médiévale, 29) ; Rome, École française de Rome, 1994.

Cirier, Aude-Marie, « Communication entre les villes d'Italie du Nord et du Centre au Moyen Âge, l'espionnage au service de l'État en construction, XII^e-XIV^e siècle », communication, *Histoire des sociétés urbaines...*, jeudi 12 janvier 2006.

Clair (de la Société philatélique du Berry), « Les routes postales dans le Cher », *Exposition philatélique nationale 1965 et XXXVIII^e congrès national de la fédération des sociétés philatéliques françaises, Bourges, 5-8 juin 1965*, org. Société philatélique du Berry, [Bourges], [Société philatélique du Berry], 1965, p. 11-13.

Clanchy, Michael T., *Abelard, a medieval life*, Oxford ; Cambridge (Massachusetts), Blackwell, 1997.

Clément, David, « Juges et diplomates de la cour angevine de Naples » *La justice temporelle...*, I. Principes et représentations, p. [95]-105.

Clément, Pierre, « Postes : histoire sommaire de l'établissement et du perfectionnement des Postes et relais en France », *Almanach des Postes...*, 1^{ère} partie, p. 6-13.

Cohen, Gustave, *Le théâtre en France au Moyen Âge*, Paris, t. II, Rieder, 1931.

Combes, Jean, « Finances municipales et oppositions sociales à Montpellier au commencement du XIV^e siècle », *Vivarais et Languedoc : XLIV^e congrès, Privas, 22-23 septembre 1971, [de la] fédération historique du Languedoc méditerranéen et du Roussillon*, éd. La fédération, Université Paul Valéry, 1972, p. [99]-120.

Constable, Giles, *Letters and letter-collections*, Turnhout, Brepols (Typologie des sources du Moyen Âge occidental, fasc. 17-A-II), 1976.

Contamine, Philippe, *La vie quotidienne pendant la Guerre de Cent Ans, France et Angleterre (XIV^e siècle)*, Paris, Hachette (La vie quotidienne), 1976.

– « Introduction », *La circulation des nouvelles au Moyen Âge...*, p. [9]-24.

Costa Gomes, Rita, « Letters and letter-writing in fifteenth century Portugal », *Reading, interpreting and historicizing letters as historical sources*, éd. Regina Schulze et Xenia von

Tippelskirch, Badia Fisolana, San Domenico (Fi), European university institute, Florence, Department of history and civilisation (EUI working paper HEC, n° 2004/2), 2004, p. 11-37.

Cramer, Thomas, "Wie die Minnesänger zu ihrer Rolle kamen", *Literarische Leben : Rollenentwürfe in der Literatur des Hoch-und-Spätmittelalters. Festschrift für Volker Martins zum 65 Geburtstag*, éd. Mathias Meyer et Hans Johann Schwieger, Tübingen, Max Wiemeyer, 2002, p. 79-104.

Crevier, Jean-Baptiste-Louis, *Histoire de l'université de Paris, depuis son origine jusqu'à l'année 1600*, t. II, Paris, Jean Desaint et Charles Saillant, 1761, livre III.

Cumin, Louis, *Les postiers, les métiers des PTT*, Paris, Éditions universitaires (Les métiers), 1984.

D'Almèras, Henri, *À pied, à cheval, en carrosse : voyages et moyens de transport du bon vieux temps*, Paris, Albin Michel, 1929.

_ *Au bon vieux temps des diligences*, Paris, Albin Michel, 1931.

Damilano, Piero, « Contea e ducato di Savoia : i servizi postali privati nei secoli XIV e XV », *Storia postale*, vol. I, éd. Vito Salierno et Hugo Künzi, Milano, Studio bibliografico Forlanini, 1973, p. [9]-99.

Danan, Yves Maxime, *Histoire postale et libertés publiques, le droit de libre communication des idées et opinions par voie de correspondance*, Paris, R. Pichon et R. Durand-Auzias, 1965.

Daras, Charles, « Les rouleaux des morts en Angoumois aux XII^e et XIII^e siècles », dans *Mémoires pour l'année 1973-1974 [de la] Société archéologique et historique de la Charente*, p. 67-71.

Delamont, Ernest, *Notice historique sur la Poste aux lettres dans l'Antiquité et en France. La Poste aux pigeons et le C[abinet] N[oir]*, Bordeaux, A. Percy, 1871.

Delépinne, Berthe, *Histoire de la Poste internationale en Belgique sous les grands maîtres des Postes de la famille de Tassis ; publiée sous les auspices de l'Administration des Postes en Belgique à l'occasion du XIII^e congrès de l'Union postale universelle*, Bruxelles, Presses de H. Wallon et W. Gadenne, 1952.

Delmelle, Joseph, *Histoire des Postes belges*, Bruxelles, Paul Legrain (La Belgothèque), 1983.

Demangeon, Pierre, *La Poste en Basse-Normandie*, Condé-sur-Noireau, Charles Corlet, 1995.

Derville, Alain, « Une ville née dans la mer », *Histoire de Calais*, dir. A. Derville et Albert Vion, Dunkerque, Westhoek ; Les beffrois (Histoire ; Histoire des villes du Nord-Pas-de-Calais, VIII), 1985, chapitre I, p. 8-53.

_ *Saint-Omer des origines au début du XIV^e siècle*, Lille, Presses universitaires de Lille (Histoire, économies et sociétés), 1995.

Deutsche Postgeschichte : Essays und Bilder, éd. Wolfgang Lotz, Berlin, Nicolai, 1989.

D'Herbomez, Armand, « À propos des baillis d'Arras sous le règne de Saint Louis », dans *BÉC*, t. LXVII, 1906, p. [451]-458.

Dom, Jacques, « Bienvenue... Rotula », dans *La rotula d'Aquitaine*, Les lettres d'inauguration, p. 5-s.

[Dordet, Roger], *Vernon : l'hôtel des Postes (1860-1969), l'histoire des Postes (1437-1989)*, Vernon, R. Dordet, 1990.

Dossat, Yves, « L'établissement de l'Inquisition », *Le siècle de Saint Louis*, La vie religieuse au XIII^e siècle, chap. XXV, p. [258]-266.

Du Camp, Maxime, *Paris : ses organes, ses fonctions et sa vie dans la seconde moitié du XIX^e siècle*, t. 1, Paris, Hachette et C^{ie}, 6^e éd. 1879.

Duché, A., *Traité sur la législation des maîtres de Poste, précédée d'une notice sur l'origine des Postes*, Rouen, H. Boissel, 1864.

Dufour, Jean-Augustin, "Les rouleaux des morts médiévaux", communication (non publiée), *Gestion et transport de l'écrit au Moyen Âge, Villejuif, CNRS/UMR 8589, LAMOP, jeudi 24 et vendredi 25 mars 2005*, journées d'études org. Darwin Smth et Carla Gozzolo, vendredi 25, présidence : M. Parisse.

Dulaure, Jacques-Antoine, *Histoire physique, civile et morale de Paris*, t. I-III, Paris, Furne et C^{ie}, 6^e éd. Jules-Léonard Belin 1837.

Elze, Reinhard, « Über die Leistungsfähigkeit von Gesandtschaften und Boten im 11. Jahrhundert. Aus der Vorgeschichte von Canossa 1075-1077 », *Histoire comparée de l'administration...*, I. Problèmes généraux, techniques et terminologiques, p. [3]-10.

Enjeux des pouvoirs sous les Capétiens, 25 novembre 2006-16 juin 2007, Sorbonne, Bibliothèque Boutruche, séminaire dir. É. Lalou, Xavier Héлары et Romain Telliez (non publié).

Enlart, Camille, *Manuel d'archéologie française depuis les temps mérovingiens jusqu'à la Renaissance*, t. III. *Le costume*, Paris, Auguste Picard, 1916.

Faou, Jean, « À propos de la naissance d'un bulletin de liaison », dans *La rotula d'Aquitaine*, Les lettres d'inauguration, p. 9-s.

Faou, L., « La rotula (d'après Eugène Vaillé) », dans *La rotula d'Aquitaine*, Articles, p. 11-s.

Fauchet, Claude, *Origines des dignités et magistrats de France, origine des chevaliers, armoiries d'hérauts, ensemble de l'ordonnance, armes et instruments desquels les Français ont anciennement usé en leurs guerres*, Paris, J. Périer, 1600.

Faulstich, Werner, *Medien und Öffentlichkeiten im Mittelalter : 800-1400*, Göttingen, Vandenhoeck et Ruprecht (Die Geschichte der Medien), cop. 1996.

Favier, Jean, *Un conseiller de Philippe le Bel, Enguerrand de Marigny*, Paris, PUF (Mémoires et documents publiés par la société de l'École des chartes, t. XVI), 1963.
- *Philippe le Bel*, [Paris], Fayard, 1998.

Felten, Franz-Joseph, « Kommunikation zwischen Kaiser und Kurie unter Ludwig dem Bayern (1314-1347). Zur Problematik der Quellen im Spannungsfeld von Schriftlichkeit und Mündlichkeit », *Kommunikationspraxis...*, I. Hof und Verwaltung, p. [51]-89.

Florange, Charles, *Étude sur les messageries et les Postes d'après des documents métalliques et imprimés, précédée d'un essai numismatique sur les Ponts et Chaussées*, Paris, J. Florange ; L. Ciani, 1925.

Fontaine-Bayer, Lucette, *Le chasse-marée de Picardie sur la route du poisson*, Creil, Dumerchey, 1993.

Fort, Roger, « Lettre d'inauguration et de parrainage », dans *La rotula d'Aquitaine*, Les lettres d'inauguration, p. 8.

Fossier, Robert, *Le travail au Moyen Âge*, Paris, Hachette littératures (La vie quotidienne), 2000.

Foville, Alfred de, *La transformation des moyens de transport et ses conséquences économiques et sociales*, Paris, Guillaumin et Cie, 1880.

Francus D^r (A. Mazon pseud.), *De la Poste et des voyages dans l'ancien temps*, Privas, Imprimerie centrale de l'Ardèche, 1904.

Fris, Victor, *Histoire de Gand depuis les origines jusqu'en 1913*, Gand, G. de Tavernier, 1930.

Fritsch, Julia, *Objets du voyage et du commerce au Moyen Âge*, MNMA, janvier 2004, <http://www.musee-moyenage.fr/documents/Mois2004-01.pdf>

Fustier, Pierre, *L'homme et les routes de la matière, de l'énergie, de la pensée*, Paris, P. et J. Picard et Cie, 1972.

Gachot, Henri, « Straßburger louffende Botten », dans *Archiv für Postgeschichte*, Heft 2, 1964, p. [1]-20.

Gallego Gallego, Javier, [*Reyes de Navarra.*] *Enrique I, Juana I y Felipe el Hermoso, Luis el Hutín, Juan el Postumo, Felipe II el Longo, Carlo el Calvo (1270-1328)*, dir., éd. Segundo Otazu Jaurrieta, Iruña, Mintzan (Reyes de Navarra, vol. 12), 1986.

Gallet, « Précis historique sur l'origine des Postes, époque de leur introduction en France, modifications et améliorations successives de cet important service », dans *Répertoires des travaux de la Société de statistique de Marseille*, t. XI, 1847, p. 254-288.

Gallois, Eugène, *La Poste et les moyens de communication des peuples à travers les siècles* messageries, chemins de fer, télégraphes, téléphones, Paris, J.-B. Baillièrre et fils (Bibliothèque scientifique contemporaine), 1896.

- Ganshof, François Louis, « Le Moyen Âge », *Histoire des relations internationales*, vol. I. *Du Moyen Âge à 1789*, dir. Pierre Renouvin, Paris, Hachette, 1953, rééd. 1994, t. I.
- _, Van Caenegem, R. et Verhulst, A., « Note sur le premier traité anglo-flamand de Douvres », dans *Revue du Nord*, t. XL, n° 158, avril-juin 1958, n° spécial : *Mélanges dédiés à la mémoire de Raymond Monier*, p. [245]-257 ; [113]-125.
- Garçon, Maurice, « La Poste avant la Poste », *Poste et timbre-poste...*, De l'Histoire des Postes..., p. 7-11.
- Gasnault, Pierre, « La transmission des lettres pontificales au XIII^e et au XIV^e siècles », *Histoire comparée de l'administration...*, II. L'administration et l'écriture, p. [81]-87.
- Gauvard, Claude, « Introduction », p. [11]-37, *Information et société...*
- Germain, J., *La route en France à travers les âges*, Paris, Jouve et Cie, 1936.
- Gespräche-Boten-Briefe : Körpergedächtnis und Schriftgedächtnis im Mittelalter*, éd. H. Wenzel, P. Göhler, Werner Röcke, Andreas Klare et Haiko Wandhoff, Berlin, Erich Schmidt (Philologische Studien und Quellen, fasc. 143), 1997.
- Gieysztor, Aleksander, «Management and Ressources», *Universities in the Middle Ages...*, II. Structures, chap. 4, p. 108-143.
- Gille, Roger, « Relais de Poste de Nemours », *Chemins et Poste...*, chap. III, p. 112-120.
- Gilliodts van Severen, Louis, «Le service des Postes à Bruges, 1280-1344», dans *Annales de la Société d'émulation de Bruges*, t. LVIII, 1908, p. 28.
- Göhler, Peter, „Zum Boten in der Lyrik um 1200“, *Gespräche-Boten-Briefe...*, I. Boten und Botenschaften, p. 77-85.
- Grandjean, Charles, „Benoît XI avant son pontificat“, dans *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, vol. 8, n° 8, année 1888, p. [219]-291.
- Grava, Yves, “Les ambassades provençales au XIV^e siècle et les enjeux de la communication”, *La circulation des nouvelles au Moyen Âge...*, p. [25]-36.
- Graziani, Antoine, *La grande aventure de la Poste*, Paris, André Bonne, 1965.
- Guenée, Bernard, *L'Occident aux XIV^e et XV^e siècles, les Etats*, Paris, PUF (La Nouvelle Clio, l'histoire et ses problèmes, 22), 1^{ère} éd. 1971, 4^e éd. mise à jour 1991.
- Guillemain, Bernard, *La cour pontificale d'Avignon, 1309-1376 : étude d'une société*, Paris, E. de Boccard, 1966.
- Guy, Ernest, *Histoire du timbre-poste en France, 1849-1997, les tarifs postaux depuis l'origine des Postes, la conception moderne du paiement des transports postaux et le timbre-poste*, Paris, Li Graouli, 1938.

Hacke, Martina, "Aspekte des mittelalterlichen Botenwesens. Die Botenorganisation der Universität von Paris und anderer Institutionen im Spätmittelalter", dans *Das Mittelalter : Perspektiven mediävistischer Forschung*, vol. 11, fasc. 1, [1er semestre] 2006, Engel und Boten, éd. Wendelin Knoch, p. [132]-149.

Hagland, Jan, « L'administration et les lois provinciales de la Norvège médiévale », communication, *Histoire et sociétés urbaines...*, jeudi 18 mai 2006.

Harlow, Alvin Fay, *Old post bags, the story of the sending of a letter in ancient and modern times*, London, P. Appleton and Company, 1928.

Haug, Walter, "Das Geständnis-Liebe und Risiko in Rede und Schrift", *Gespräche-Boten-Briefe...*, p. 23-41.

Hayez, Anne-Marie, « Les courriers des papes d'Avignon sous Innocent V et Urbain VI (1356-1370) », *La circulation des nouvelles...*, p. [49]-62.

Hébert, Michel, « Les sergents-messagers de Provence aux XIII^e et XIV^e siècle », *Le petit peuple...*, II. Approches économique et sociale du petit peuple, critères : catégories, hiérarchies, p. [293]-310.

– « L'ordonnance de Brignoles, les affaires pendantes et l'information administrative en Provence sous les premiers Angevins », *Information et société...*, I. Collectes, formes, normes, p. [41]-56.

– « La justice dans les compte de clavares de Provence : bilan historiographique et perspectives de recherche », *La justice temporelle...*, II. Formes et moyens de la justice, p. [205]-220.

Henrioud, Marc, *Les relations postales franco-suissees du XIII^e siècle à 1815*, Amiens, Yvert & Cie, 1933.

[Herman, M.], [*Cours de législation et d'exploitation postales, 1899-1900*], [Paris], [l'auteur], [1899], ms. Bibliothèque du musée de La Poste F°178/4°1230, ex. Postes Télégraphes École professionnelle supérieure (ex-bibliothèque du service d'études et de recherches techniques des PTT n° 234/9, ex. 2643, autogr.

Hill, Mary Cornelia, "King's messengers and administrative developments in the thirteenth and fourteenth centuries", dans *English historical review*, t. 61, 1946, p. 63-96.

– *The King's messengers, 1199-1377: a list of all known messengers, mounted and unmounted, who served John, Henry III, and the first three Edwards, a contribution to the history of the royal household*, London, E. Arnold, [1961], d'après sa thèse de l'University of London.

– "The King's messengers, 1199-1377", dans *Medieval prosopography, history and collective biography*, vol. 17, n° 2, automne 1996, p. 63-96.

Hilpert, J., « Messageries : introduction », *Almanach des Postes...*, 4^e partie, p. 122-125.

Histoire comparée de l'administration, IV^e-XVIII^e siècle : actes du 14^e colloque historique franco-allemand, Tours, 27 mars-19 avril 1977, organisé en collaboration avec le CESR par

l'Institut historique allemand de Paris, éd. Werner Paravicini et Karl Ferdinand Werner, München ; Zürich, Artemis (Beihefte der Francia, 9), 1980.

Histoire des sociétés urbaines et des territoires germaniques au Moyen Âge : formes d'association et de coopération urbaines dans l'Empire (et comparaisons avec l'Occident) au Moyen Âge, 3 novembre 2005-1^{er} juin 2006, ÉNS, salle 445, séminaire dir. P. Monnet (non publié).

L'histoire de la Poste : Et le service devint public, n° 689, du 1^{er} au 15 février 1995, de *Textes et documents pour la classe*.

[Images :] *Histoire de la Poste, dans les temps anciens*, [Textes :] *La naissance de la Poste*. 1^{ère} série, dans *Histoire de la Poste*, s. l. [Raon-l'Étape (Vosges) ?], s. n. [Châtelles ?] (L. Geisler), s. d., p. [1]-[40].

Histoire des Postes françaises, [Paris], La Documentation française, La Présidence du Conseil, Secrétariat général du Gouvernement, Direction de la documentation (La documentation photographique/La documentation française illustrée, sér. n° 14. : les Postes), 1949.

Histoire populaire de la France, C. Lahure, Paris, t. I, 18.

Hubert, Jean, « Les routes du Moyen Âge », *Les routes de France depuis les origines jusqu'à nos jours*, Paris, Association pour la diffusion de la pensée française (Colloques ; cahiers de civilisation), 1959, p. [25]-56.

– « Routes et circuits commerciaux », *Le siècle de Saint Louis*, Coutumes, métiers, commerce, chap. VI, p. 75-82.

Huvelin, Paul, « Les courriers des foires de Champagne », dans *Annales de droit commercial français, étranger et international*, [t. XII], 1898, p. 1-22.

Information et société en Occident à la fin du Moyen Âge : actes du colloque tenu à l'université du Québec à Montréal et à l'université d'Ottawa (9-11 mai 2002), éd. Claire Boudreau, Kouky Fianu, C. Gauvard et M. Hébert, Paris, PS (Histoire ancienne et médiévale, 78), 2004.

Jaccottey, Paul, *Traité de législation et d'exploitation postales*, Paris, Paul Dupont, 1891.

Jonin, Pierre, « Les Galopin épiques », *Société Rencesvals pour l'étude des épopées romanes, VI^e Congrès International (Aix-en-Provence, 29 août-4 septembre 1973) : actes*, Aix-en-Provence, Université de Provence : le centre d'Aix, 1974, p. [731]-745.

Jordan, William Chester, *Louis IX and the challenge of the crusade : a study in rulership*, Princeton (N. J.), Princeton university press, [1979].

Jourdain, Charles-Marie-Gabriel Brichollet, *Histoire de l'université de Paris, aux XVII^e et XVIII^e siècles*, t. I, Paris, Firmin-Didot et C^{ie} ; Hachette et C^{ie}, 1888.

La justice temporelle dans les territoires angevins aux XIII^e et XIV^e siècles, théories et pratiques, dir. J.-P. Boyer, A. Mailloux et L. Verdon, Rome, ÉFR (collection de l'ÉFR, 354), 2005.

Kahn, Jean-Claude, *Les moines messagers : la religion, le pouvoir et la science saisis par les rouleaux des morts XI^e-XII^e siècle*, Paris, Jean-Claude Lattès, 1987.

Kalmus, Ludwig, *Weltgeschichte der Post, mit besonderer Berücksichtigung des deutschen Sprachgebietes*, Wien, Amen Franz Göth, 1937.

Kandaoureff-Déka, Dimitry, *Postmarks cards and covers : collecting postal history*, éd., trad. William Finlay, [s. l.], Peter Lowe, 1973.

L'aventure de la Poste à travers le temps, Paris, Perrin, 1984.

Kanao, Takemi, *Le messenger à la cour de Bourgogne à la fin du Moyen Âge*, thèse de doctorat d'histoire, dir. Jacques Deers, Paris IV, 1992.

– « Les messagers du duc de Bourgogne au début du XV^e siècle », dans *Journal of medieval history*, vol. 21, n° 2, juin 1995, n° spécial : Japanese research on medieval Europe, p. [195]-218.

Kapferer, Anne-Dominique, « Boulogne devient une ville (1113-1339) », *Histoire de Boulogne-sur-Mer*, dir. Alain Lottin, Arras, Le téméraire (Terres septentrionales), 1998, chap. III, p. [59]-90.

Karll, Alfred, *Botenabzeichen in Deutschland. Beiblatt zu Tabellarius : Internat[ionale] Posthistorische Zeitschrift, Nr. 1, 1927*, Stockholm, Centraltryckeriet, 1927.

Kellner, Beate, “Wort’-, Wortzeichen’-, Schrift : Formen und Herrschaftssicherung, Sicherheitsleistung und Rechtsbindung im *Friedrich von Schwaben*“, *Gespräche-Boten-Briefe...*, I. Boten und Botenshaften, p. 154-173.

Kibre, Pearl, *The nations of the mediaeval universities*, Cambridge (Mass.), Mediaeval academy of America (Publications no. 49), 1948.

Klinger, Judith, “Ich : Körper : Schrift. Potentielle und Grenzen der Kommunikation im *Frauendienst*“, *Gespräche-Boten-Briefe...*, I. Boten und Botenshaften, p. 106-126.

Kommunikationspraxis und Korrespondenzwesen im Mittelalter und in der Renaissance, [Konferenz, Universität von Potsdam], éd. Ivan Hlaváček et Heinz-Dieter Heimann, Paderborn ; München ; Wien ; Zürich, F. Schöningh, 1998.

Kulikowski, Michael, „*Litterae, legati, nuntii*, communications in the *Historia Roderici*“, dans *Latomus*, vol. 57, n° 4, 1998, p. 900-908.

Lafforgue, Prosper, *Histoire de la ville d'Auch, depuis les Romains jusqu'en 1789 : communes, institutions, comtes d'Armagnac, chroniques, mœurs, usages, statuts, édifices, biographie, etc.*, t. II, Auch, L.-A. Brun, 1851.

Lafon, D^r Ch., *Histoire de la Poste aux lettres en Périgord. I. De l'origine à 1792*, Périgueux, Pierre Fanlac (Publications de la Société historique et archéologique du Périgord), 1949.

– “Histoire de la Poste et des messageries royales des origines à 1792”, p. 31, 33, 36, 39-s., 47, *Sarlat : art et tourisme, 1968*, Périgueux, Bousquet, 1968.

Lalou, Élisabeth, “Les négociations diplomatiques avec l'Angleterre sous le règne de Philippe le Bel”, *La France anglaise au Moyen Âge : actes du III^e Congrès national des sociétés savantes (Poitiers, 1986), section d'histoire médiévale et de philologie, colloque des historiens médiévistes français et britanniques*, Paris, CTHS, 1988, IV. Aspects diplomatiques, militaires et maritimes, p. [325]-355.

– « Inventaire des tablettes médiévales et présentation générale », *Les tablettes de cire de l'Antiquité à l'Époque moderne, actes du colloque international du CNRS, Paris, Institut de France, 10-11 octobre 1990*, org. IRHT, dir. Louis Holtz et institut de papyrologie de la Sorbonne, dir. Alain Blanchard, éd. É. Lalou, Turnhout, Brepols (*Bibliologia elementa ad librorum studia pertinencia*, 12), 1992, Les tablettes médiévales et modernes, dir. R.-H. Bautier, p. [233]-288.

– « Communiquer les ordres », communication, *Enjeux des pouvoirs...*, samedi 25 novembre 2006.

– « Les comptes sur tablettes de cire de Cîteaux (1321-1325) », communication sous le patronage de Jean Richard, *Séance publique de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, Grande salle des séances de l'AIBL, Palais de l'Institut de France*, vendredi 28 janvier 2011 (non intégralement publié).

Lapassat, Robert, « Histoire de la Poste dans la région », Dubois Henri, *Histoire postale du département des Pyrénées –Orientales, marques postales et oblitérations dans la région des origines à fin 1982*, [Perpignan], Amicale philatélique roussillonnaise, Enrich, 1982, [chap.] 1, p. 6-13.

Larcher, Gérard, *Sauver La Poste : devoir politique, impératif économique*, [Paris], Sénat (Les rapports du Sénat, n^o 42), 1997-1998.

Lardin, Philippe, « Les représentations du pouvoir dans la tapisserie de Bayeux (XI^e siècle) », *Histoire, images, imaginaire*, éd. Pascal Dupuy, Pisa, Plus Università di Pisa, 2002, p. 1-15.

Laroche, L., *La Poste aux chevaux et la Poste aux lettres en Saône-et-Loire*, Tournus, Amis des arts et des sciences, 1938.

Larue, Pierre, *Tarifs de la lettre en France : tableaux évolutifs et comparatifs*, [s. l.], [s. n.], 1976.

Lauga, Émile, *La Poste dans les Basses-Alpes ou l'histoire du courrier de l'Antiquité à l'aube du XX^e siècle*, Digne-les-Bains, Haute-Provence (Il était autres fois), 1994.

Laumon, Gilberte, *Histoire des Postes en Lorraine*, éd. Christiane Laumon-Richard, Nancy, Presses universitaires de Nancy, 1989.

Laveau, G., “Avant-propos”, *Une route de la Poste...*, p. 9-14.

Lavergne, Géraud, « La persécution et la spoliation des lépreux à Périgueux en 1321 », *Recueil de travaux offert à M. Clovis Brunel membre de l'Institut directeur honoraire de*

l'École des Chartres par ses amis, collègues et élèves, [t.] II, Paris, Société de l'École des Chartres (Mémoires et documents publiés par la société de l'École des Chartres, XII), 1955, p. [107]-113.

Lavren, Marcel, *Trente ans de journée du timbre : 1938-1968*, Roubaix, Cercle du collectionneur des arts, 1968.

Lay, M. G., *Ways of the world, a history of the world's roads and of the vehicles that used them*, New Brunswick (New Jersey), Rutgers university press, 1992.

[Lecouturier, Yves], *La légende de La Poste*, éd. La Poste et le musée de La Poste, Issy-les-Moulineaux, Atlas, 2008.

Lefranc, Abel, *Histoire du Collège de France, depuis ses origines jusqu'au Premier Empire*, Paris, Hachette et C^{ie}, 1893.

Le Goff, Jacques, « La perception de l'espace de la chrétienté par la curie romaine et l'organisation d'un concile œcuménique en 1274 », *Histoire comparée de l'administration...*, I. Problèmes généraux, techniques et terminologiques, p. [11]-16.

Lehuteur, Paul, *Histoire de Philippe le Long roi de France (1316-1322)*, [t. 1 : le règne], Paris, Hachette, 1897, repr. thèse de lettres Paris 1896-1897.

_ *Philippe le Long roi de France (1316-1322)*, [t. II :] *le mécanisme du gouvernement*, Paris, Sirey, 1931.

Le Lièvre de la Morinière, « Notice historique sur les Postes en France. Depuis leur origine jusqu'en 1789 », dans *Bulletin de la Société archéologique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure*, t. 3, 3^e trimestre 1863, p. [155]-190.

Lenain, Louis, *La Poste dans l'ancienne France des origines à 1791*, Arles, [l'auteur], 1965.
_ *La Poste dans l'ancienne France, Arles 1965, et suppléments 1968, la Poste aux armées et les relations postales internationales, Arles 1968, supplément 1974*, Arles, L. Lenain, 1974.

Le Quien de la Neufville, Jacques, *Origine des Postes chez les anciens et chez les modernes*, Paris, Pierre Giffart, 1708.

Leroux, Alfred, *Recherches critiques sur les relations politiques de la France avec l'Allemagne de 1292 à 1378*, Paris, F. Viewey (Bibliothèque de l'École des hautes études publiée sous les auspices du ministère de l'Instruction publique. Sciences philologiques et historiques, 50^e fasc.), 1882.

Leroy, Jeanne, « Les premiers services postaux de Poitiers : la Poste avant la Poste (1480-1630) », dans *Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest et des musées de Poitiers*, 4^e sér. t. XVIII, 3^e trimestre 1985, p. [167]-239.

Lesage, M. F., *Histoire de la Poste aux lettres et du timbre-poste racontée à la jeunesse*, Paris, Gründ (Merveilles), 1947.

Levasseur, E., « [Rapport, extrait du compte-rendu de la séance que l'Institut consacra à cet ouvrage] », Rotschild A. de, *Histoire de la Poste...*, 1876, avertissement à la 2^e édition, p. [1]-6.

Livet, Georges, *Histoire des routes et des transports en Europe. Des chemins de Saint-Jacques à l'âge d'or des diligences*, Strasbourg, Presses universitaires de Strasbourg, 2003.

Loeper, « Précis historique sur les messagers universitaires/Zur Geschichte der Universitäts-Botenanstalten/Contribution to the history of the university messenger services », dans *L'union postale*, 9^e vol., année 1884, n^o 8, 1^{er} août, p. [165]-177, n^o 9, 1^{er} septembre, [189]-197.

Marcevaux, F., *Du char antique à l'automobile : les siècles de la locomotion et du transport par voie de terre*, Paris, Firmin-Didot et C^{ie}, s. d. [après 1897].

Martinache, Michel, *La Poste à Valenciennes des origines à 1935*, [s. l.], l'auteur, 1977.

Martínez Ferrando, J. E., « Los correos de la *curia regis* en la corona d'Aragón a principios del siglo XIV », dans *Analecta sacra tarraconensia*, t. XVII, 1944, p. 97-113.

Maury, Arthur, *Catalogue descriptif illustré de toutes les marques postales de la France, inscriptions, timbres à main et oblitérations, depuis leur origine jusqu'à nos jours, avec des prix de vente pour les collections*, Paris, l'auteur, 2^e éd. [1902].

_ *Supplément à la 2^e édition du catalogue descriptif illustré de toutes les marques postales de la France, inscriptions, timbres à main et oblitérations, depuis leurs origines jusqu'à nos jours*, Paris, A. Maury, [1905].

Maury, Lucien, *Les Postes romaines, étude précédée d'une notice historique sur l'origine et l'organisation du service des Postes chez les différents peuples anciens et modernes*, Paris, Société de typographie, 1890.

_ « La Poste avant Louis XI », dans *Mémoires et comptes-rendus de la Société scientifique et littéraire d'Alais*, t. XXVIII, 1896, p. [169]-224.

Mavé, Hermann, « Verschlossene Briefe. Briefverschlussiegel », dans *Kommunikationspraxis...*, II. Informationsvermittlung und Öffentlichkeit, p. [205]-231.

Menache, Sophia, *The vox Dei : communication in the Middle Ages*, New York ; Oxford, Oxford university press (Communication society), 1990.

Merand, Jacques, *Histoire de la Poste*, Paris, L'accueil (La récréation, [14]), 1956.

Merceron, Jacques E., « La voix problématique du messager dans les chansons de geste », dans *Olifant*, vol. 19, n^o 3-4, automne 1994-hiver 1995, p. [207]-222.

_ *Le message et sa fiction : la communication par messager dans la littérature française des XII^e et XIII^e siècles*, Berkeley ; Los Angeles ; London, University of California press (University of California publications in modern philology, vol. 128), 1998, repr. thèse université de Californie Berkeley 1993 (c. r. : Badel Pierre-Yves, dans *Cahiers de civilisation médiévale*, 43^e année, 2000, [fasc. 5.] supplément annuel, p. 25*b-26*a ; Jones Catherine M., dans *Speculum*, vol. 76, n^o 4, octobre 2001, p. 1078-s.).

Mercier, René, *La franchise postale*, thèse pour le doctorat, dir. Berthélemy, Paris, Arthur Rousseau, 1904.

Merlin-Videlocq, Élisabeth, « Les motifs de l'hospitalité dans les romans de Chrétien de Troyes : typologie et choix narratifs », *Représentations médiévales de l'hospitalité...*, II. Hospitalités romanesques, p. 141-172.

« Les messages », *Documents et civilisation [Histoire niveau 2 :] du Moyen Âge à 1944*, éd. J. et N. Babin, F. Brunel, M. Carrouée, C. Flageat, M. Fontenay, C. Gauvard, J. Mathieux, M. Peronnet, M. Pierre et A. M. Sohn, Paris, Classiques Hachette, 1974, [Document n°] 10, p. [22]-23.

Michaud-Quantin, Pierre, *Universitas : expressions du mouvement communautaire dans le Moyen Âge latin*, Paris, J. Vrin (L'Église et l'État au Moyen Âge, XIII), 1970.

Monnet, Pierre, « De la rue à la route : messagers et ambassades dans les villes allemandes à la fin du Moyen Âge », *Die Straße : Zur Funktion und Perzeption öffentlichen Raum im späten Mittelalter, internationales Round Table Gespräch, Krems an der Donau, 2. und 3. Oktober 2000*, éd. Gerhard Jaritz, Wien, Österreichische Akademie der Wissenschaften (Forschungen des Instituts für Realienkunde des Mittelalters und der Frühen Neuzeit : Diskussionen und Materialien, Österreichische Akademie der Wissenschaften, philosophisch-historische Klasse, 6), 2001, p. [71]-89, cf. *Villes et société...*, t. II, p. [583]-599.

– « Jalons pour une histoire de la diplomatie urbaine dans l'Allemagne de la fin du Moyen Âge », *Auswärtige Politik und internationale Beziehungen im Mittelalter (13. bis 16. Jahrhundert), Deutsch-französische Symposium, Berlin, 11. bis 13. März 1999*, dir. Dieter Berg, Martin Kintzinger et P. Monnet, Bochum, P. Winkler (Europa in der Geschichte, 6), 2002, p. 151-174, cf. *Villes et société...*, t. II, p. [651]-676.

– *Villes et société urbaine dans l'Empire à la fin du Moyen Âge : recherches sur l'information, la communication et la représentation extérieures des villes allemandes à la fin du Moyen Âge*, mémoire d'habilitation, dir. C. Gauvard, Université Paris I-Panthéon-Sorbonne, 2002, 2 vol. dactyl.

– « Information et gouvernement de la cité : une dimension de la politique urbaine de la fin du Moyen Âge dans les villes de l'Empire/Raum, Öffentlichkeit und Visualisierung : Das außenpolitische Boten- und Nachrichtenwesen der deutschen Städte im Spätmittelalter », communication, *Christian-Albrechts-Universität Kiel Historisches Seminar*, dir. Heinrich Durmeier, org. Gerhard Fouquet, 7 juin 2002, résumé : <http://www.historikertag.uni-kiel.de/abstracts/PierreMonnet.htm>

– « Espace, publicité et visualisation : communication et représentation extérieures des villes allemandes à la fin du Moyen Âge », communication, *Espaces et frontières, Tours, 2 mars 2002*, journée d'études org. CESR, CIÉRA, MHFA (Göttingen), Universités Paris I et Paris VII, rapport par Christophe Duhamelle, <http://www.mhfa.mpg.de/CR%20Espace.htm>

– « Courriers et messages : un réseau de communications à l'échelle urbaine dans les pays d'Empire à la fin du Moyen Âge », dans *Information et société...*, II. Langues, agents, réseaux, p. [281]-306.

– *Messages et messagers : cité, pouvoir et communication dans les villes allemandes à la fin du Moyen Âge*, Ostfildern, Thorbecke (Beihefte der Francia), 2006.

– « Villes et communication dans l'Empire à la fin du Moyen Âge », communications, *Histoire des sociétés urbaines...*, jeudis 26 janvier et 2 février 2006.

– « Villes et communication, villes et guerre dans l'Empire médiéval », communication, *Histoire des sociétés urbaines...*, jeudi 23 février 2006.

Montagné, Jean-Claude, *Histoire des moyens de télécommunication, de l'Antiquité à la Seconde Guerre Mondiale, du sifflet préhistorique à la télévision, les hommes, les idées*, Bagnaux, l'auteur, 1995.

Monteil, Amans-Alexis, *Histoire des Français des divers états ou histoire de France aux cinq derniers siècles*, 3^e éd., vol. 1. XIV^e siècle, Paris, W. Coquebert, 1846.

Moufflet, Jean-François, « L'Hôtel de Saint Louis », communication, *Enjeux des pouvoirs...*, samedi 13 janvier 2007.

Musée postal : maison de la Poste et de la philatélie, Paris, Musée postal ; Imprimerie spéciale *Le Monde*, 1975.

Musset Lucien, *La tapisserie de Bayeux, œuvre d'art et document historique*, Paris, Zodiaque (Introduction à la nuit des temps, 2), 1989.

Nadrigny, Xavier, « La place des messageries dans la municipalité toulousaine durant la première moitié du XV^e siècle », p. [261]-280, dans *Information et société...*, II. Langues, agents, réseaux.

Negociar en la Edad Media/Négociar au Moyen Âge : actas del coloquio celebrado en Barcelona los días 14, 15 y 16 de octubre de 2004/actes du colloque tenu à Barcelone du 14 au 16 octobre 2004, éd. María Teresa Ferrer Mallol, Jean-Marie Moeglin, S. Péquignot et Manuel Sánchez Martínez, Barcelona, CSIC, Institución Milá y Fontanals, Depto de estudios medievales, Casa de Velázquez (Madrid), Université de Paris-XII-Val-de-Marne (Anuario de estudios medievales, anejo 61), 2005.

North, Gottfried, « Le facteur aux mille visages », North G., Wyss A., Le Saux Pierre, Howard Daniel et Savoie André, *La Poste lien universel entre les hommes*, Lausanne, Vie Art Cité, [1974], p. [8]-[45].

_ « Die tausend Gesichter des Postboten », dans *Archiv für das Post-und Fernmeldewesen*, 26^e année, n°6, novembre 1974, p. [467]-490.

_ *Die Post : Ihre Geschichte in Wort und Bild*, Heidelberg, R. Von Decker, G. Schenck, 1988.

Nory, Georges, Prieur, Jacques, Quétel, Michel et Stalain, Jack, *Seine-Inférieure : histoire postale et monographie des origines à 1904-74*, éd. Centre d'études marcophiles et philatéliques de Normandie, t. I, s. 1. [Luneray ? Dieppe ?], Groupement philatélique de Haute-Normandie, 1989.

Notices historiques, Poste, télégraphe, téléphone, éd. Musée postal, 162 avenue Rogier, Bruxelles III, Bruxelles, Clarence Denis, [1951].

Notices historiques sur la Poste aux lettres/Historische toelichtingen over de brievenpost, éd. Musée postal, 162 avenue Rogier, Schaerbeek-Bruxelles 3/Postmuseum, 162 Rogier-Laan, Schaerbeek-Brussel 3, [Bruxelles/Brussel], Imprimerie de l'office des chèques postaux/Drukkerij van het bestuur der postcheeks, 1936.

Nougaret, Pierre, *Histoire de la Poste aux lettres en haute Auvergne, des origines à 1793*, Aurillac, Le progrès, 1954.

_ « Quelques mots sur l'histoire postale de la haute Auvergne », dans *Exposition philatélique nationale et XXVIII^e congrès national de la Fédération des sociétés philatéliques*

- françaises, Vichy, Pentecôte 1955 (congrès fédéral : 29 et 30 mai 1955, exposition : du 28 mai au 2 juin 1955), Grand casino et salon du Majestic, [Vichy], Imprimerie commerciale de La Montagne, 1955, p. 29-34.
- _ *Histoire de la Poste en Bourgogne des origines à 1793*, Dijon, Académie des sciences, arts et belles-lettres (Mémoires de l'académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon, t. CXIII), 1960.
 - _ « Les sources françaises de l'histoire postale », *Las comunicaciones entre Europa y América, 1500-1993 : actas del I congreso internacional de comunicaciones, Palacio de Congresos de Madrid, 30 de noviembre-3 de diciembre de 1993*, éd. Angel Bahamonde Magro, Gaspar Martínez Lorente et Luís Enrique Otero Carvajal, [Madrid], Ministerio de obras públicas, transportes y medio ambiente, Secretaría general de comunicaciones (serie monografías), 1995, 6. Fuentes y metodología para la historia de las comunicaciones, p. 465-474.
- Ohler, Norbert, « Messagers spéciaux au Moyen Âge », dans *Sigila*, 2002, n° 9, printemps-été/primavera-verão, Gardiens du secret/Guardadores de segredo, p. 169-173.
- Oldenbourg, Zoé, *Le bûcher de Montségur. 16 mars 1244*, Paris, Gallimard (Trente journées qui ont fait la France), 1959.
- Olivier-Martin, François, *L'organisation corporative de la France d'Ancien Régime*, Paris, Recueil Sirey, 1938.
- Paléographie et diplomatique, traduction d'actes (origines-XIII^e siècle), 17 novembre 2005-8 juin 2006, ÉPHÉ, salle d'histoire, conférences dir. J. Dufour (non publiées).*
- Parisse, Michel, *The Bayeux tapestry, an XIth century document*, trad. William Courtney, [Paris], Denoël, 1983.
- Parry, Joseph D., « Narrators, messengers, and Lawman's Brut », dans *Arthuriana*, vol. 8, n° 3, septembre 1998, p. 46-61.
- Paulian, Louis, *La Poste aux lettres*, Paris, Hachette et C^{ie} (Bibliothèque des écoles et des familles), 3^e éd. 1892.
- Pellé, M., « L'exposition du centenaire au Grand Palais », *Poste et timbre-poste...*, p. 181-188.
- Péquignot, Stéphane, « Enregistrer, ordonner et contrôler : les documents diplomatiques dans les *Regesta secreta* de Jacques II d'Aragon », dans *Anuario de estudios medievales*, 32/1, 2002, p. [431]-479.
- _ « *Enantar a tractar* : l'entrée en négociation comme objet d'histoire, l'exemple de la diplomatie de Jacques II d'Aragon (1291-1327) », *Negociar en la Edad Media/Négocier au Moyen Âge ...*, Segunda parte/Deuxième partie : prácticas de la negociación diplomática/pratiques de la négociation diplomatique, p. [265]-301.
 - _ « Une rébellion oubliée ? Les troubles consécutifs à la mort du roi Sanche de Majorque », communications, du jeudi 25 janvier au jeudi 24 mai 2007, *Sources et méthodes des relations internationales dans l'Europe médiévale, 16 novembre 2006-14 juin 2007, ÉPHÉ, salle d'histoire, conférences dir. S. Péquignot (non publiées).*

– *Au nom du roi : pratique diplomatique et pouvoir durant le règne de Jacques II d'Aragon*, Madrid, Casa de Velázquez (Bibliothèque de la Casa de Velázquez, vol. 42), 2009.

Perdrizet, Paul, *Le calendrier parisien à la fin du Moyen Âge d'après le bréviaire et les livres d'heures*, Paris, Les Belles Lettres (Publications de la faculté des lettres de l'université de Strasbourg, fasc. 63), 1933.

– *Le calendrier de la nation d'Allemagne de l'ancienne université de Paris*, Paris, Les Belles Lettres (Publications de la faculté des lettres de l'université de Strasbourg, fasc. 79), 1937.

Pernoud, Régine, *Richard Cœur de Lion*, Paris, Fayard, 1988.

Peruzzi, Simone Luigi, *Storia del commercio e dei banchieri di Firenze in tutto il mondo conosciuto dal 1200 al 1345*, Roma, Società multigrafica editrice, 1966, repr. anastatique éd. Florence, 1868, Libro III.

Le petit peuple dans l'Occident médiéval, terminologie, perceptions, réalités, université de Montréal, 18-23 octobre 1999 : actes du congrès international, org. Pierre Boglioni, Robert Delort et C. Gauvard, Paris, PS (Histoire ancienne et médiévale, 71), 2002.

Exposition de la Poste et des messageries d'autrefois organisée par Les amis du musée Saint-Raymond ; Exposition du timbre-poste organisée par l'Union philatélique toulousaine, Toulouse, Musée Saint-Raymond, mars 1939, s. n., Toulouse, Société méridionale d'impression, [1939].

Pinto, Ernesto Madeira, *Origem e progressos das instituições postais em Portugal*, Lisboa, Jornal-O Progresso, 1882.

Plöger, Karsten, *England and the Avignon popes : the practice of diplomacy in late medieval Europe*, London, Legenda modern humanities research association and Maney publishing, 2005.

Popp, Ernst, *Der Briefbote aus dem Ambraser Heldenbuch*, Wien, Österreichische Staatsdruckerei, [1966 ou 1967].

La Poste à travers les âges, éd. Régie des Postes, [Bruxelles], Régie des Postes, [1980].

La Poste aux armées : textes, documents, souvenirs et témoignages, éd. L'amicale philatélique de la Poste aux armées et Maurice Ferrer, s. l. [Alençon ?], Sern, 1975.

La Poste aux chevaux en Côtes-d'Armor, éd. Université du temps libre des Côtes-d'Armor, Saint-Brieuc, Les presses bretonnes, 1991.

La Poste dans le Lot-et-Garonne, [dir. Jean-Pierre Duval], s. l. [Bordeaux ?], [s. n.], 2005.

« La Poste dans le Tarn sous l'Ancien Régime », *Philextarn : histoire postale du département du Tarn*, éd. Philextarn 01, [Castres], J. H. Boussac, 1991, p. 7-9.

Poste et timbre-poste, centenaire du timbre-poste français, 1849-1949, [Paris], Imprimerie nationale, 1949.

La Poste française, 1^{ère} partie : des origines à nos jours, n° 1144, 11 juin 1949, de *La Documentation française, notes et études documentaires* (série française, CCXL).

« La Poste, un peu d'histoire... », *Raconte-moi... La Poste*, Paris, Nouvelle Arche de Noé (Collection du citoyen), 1999, p. 6-10.

Pothion, Jean, *Histoire de la Poste des origines à 1703, catalogue*, Paris, La Poste aux lettres, 1983.

Potron, Daniel, *Postes et messageries en France, la Poste à La Flèche des origines à nos jours*, t. I. *Des débuts à 1852*, La Flèche, D. Potron, 1991.

Poujol, Charles, *Ébauche d'histoire régionale de la Poste aux lettres : département de l'Oise, des origines... ..à la Révolution*, Méru, J. Brard, 1954.

Pradère, Étienne, *Exploitation postale, 1926, législation, tarifs, chèques, saisies financières, conventions maritimes*, [Paris], l'auteur, 1926, 2 vol.

_ « Monopole postal », *Exploitation postale...*, vol. I, IV^[e] pièce], I.

_ « La Poste internationale », *Exploitation postale...*, vol. I, IX^[e] pièce], VI.

_ « Articles d'argent », *Exploitation postale...*, vol. II, XIX^[e] et XX^[e] pièce], X et XI.

_ *Législation générale : cours professé en 1925-1926 à l'École supérieure des PTT, à jour au 1^{er} juillet 1927*, Bordeaux, L'allège (Traité de législation et d'exploitation postales, I), 1927.

_ *Traité de législation et d'exploitation postales : législation générale*, refonte et mise à jour Jean Le Mouël, Paris, Léon Eyrolles (École supérieure des Postes et télégraphes, Bibliothèque des Annales des Postes, télégraphes et téléphones), 1934, autogr.

Préteux, L., « Le transport par terre et les messagers du Havre », dans *Bulletin de géographie historique et descriptive*, t. 41, 1926.

Puhle, Matthias, « Das Gesandten-und Botenwesen der Hanse im späten Mittelalter », *Deutsche Postgeschichte...*, p. 42-55.

Queller, Donald E., « Thirteenth-century diplomatic envoys, *nuncii* and *procuratores* », dans *Speculum*, vol. XXXV, n° 2, avril 1960, p. 196-213.

Rachline, Michel, *La belle histoire de l'enveloppe*, Paris, Garnier Ponsonnet-Vuillard ; Albin Michel (Un écrivain raconte), 1993.

Rashdall, Hastings, *The universities of Europe in the Middle Ages*, vol. I. *Salerno-Bologna-Paris*, éd. F. M. Powicke et A. B. Emden, [Oxford], Oxford university press, 1936.

Reible, [Jean], « La Poste en Angoumois », dans *Bulletins et mémoires de la Société archéologique et historique de la Charente, année 1945, 1947*, III. Mémoires et documents, p. [1]-191.

Renard, E., *Les Postes en Languedoc de l'origine de la province à 1789 (extrait des Annales du Midi, revue de la France méridionale, Bulletin n° 182, 183, 184 et 185 d'avril, juillet et octobre 1934, et de janvier 1935)*, Toulouse, Édouard Privat, 1935.

Renouard, Yves, « Comment les papes expédiaient leur courrier », dans *Revue historique*, t. CLXXX, 1937, p. 1-29, repr. : *Études d'histoire médiévale*, Paris, A. Colin, SEVPEN (Bibliothèque générale de l'École pratique des hautes études, VI^e section), 1968, t. 2, VI. Papauté d'Avignon et commerce, I, p. [739]-764.

– *Les relations des papes d'Avignon et des compagnies commerciales et bancaires de 1316 à 1378*, Paris, E. de Boccard (Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome publiée sous les auspices du ministère de l'Éducation nationale, fasc. 151), 1941, repr. thèse d'État faculté de lettres de l'université de Paris, 1941.

– « Les relations d'Édouard II et de Clément V d'après les rôles gascons », dans *Annales du Midi*, avril 1955, p. 119-141, repr. : *Études d'histoire médiévale...*, t. 2, VII. Sud Ouest et relations franco-anglaises, VI, p. [935]-957.

– « Information et transmission des nouvelles », *L'histoire et ses méthodes : recherche, conservation et critique des témoignages*, dir. Charles Samaran, [Paris], Gallimard (Encyclopédie de la Pleïade, 11), 1961, p. [95]-142.

– *Les hommes d'affaires italiens au Moyen Âge*, éd. B. Guillemain, Paris, Armand Colin (Collection U, sér. histoire médiévale), 2nd tirage 1968.

Renoy, Georges, *Histoire de la Poste : trait d'union universel*, Bruxelles, Racine, 1999.

Représentations médiévales de l'hospitalité : actes du colloque de Clermont-Ferrand (20-22 janvier 2000), org. CRLMC et groupe de recherche sur l'épique, éd. Dominique Boutet et Claude Roussel, [Nanterre], Centre des sciences de la littérature université Paris X-Nanterre (Littérales, n° 27-2000), 2001.

Reuter, Timothy, „Die Unsicherheit auf den Straßen im europäischen Früh- und Hochmittelalter : Täter, Opfer und ihre mittelalterlichen und modernen Betrachter“, *Träger und Instrumentarien des Friedens im hohen und späten Mittelalter*, éd. Johannes Fried, Sigmaringen, Jan Thorbecke (Verträge und Forschungen, vol. XLIII), 1996.

Reverdy, Georges, *L'histoire des routes de France du Moyen Âge à la Révolution*, Paris, Presses de l'École nationale des Ponts et Chaussées, 1997.

Richard, Jean-Marie, *Une petite nièce de Saint Louis, Mahaut, comtesse d'Artois et de Bourgogne (1302-1329) : étude sur la vie privée, les arts et l'industrie, en Artois et à Paris au commencement du XIV^e siècle*, Paris, Honoré Champion, 1887.

Ridder-Symoens, Hilde de, “Mobility”, *Universities in the Middle Ages...*, III. Students, chap. 9, p. 280-304.

Rigaudière, Albert, *Saint-Flour ville d'Auvergne au bas Moyen Âge : étude d'histoire administrative et financière*, Paris, PUF (Publications de l'université de Rouen), 1982.

Rodocanachi, Emmanuel, « Les courriers pontificaux du XIV^e au XVII^e siècle », dans *Revue d'histoire diplomatique*, t. XXVI, 1912, p. [392]-428.

Rolland, Jean-Isidore et Mabyre, Maxime, *La Poste, le télégraphe, le téléphone : notions usuelles à la portée de tous*, dir. O., I. Ansault et I. Jost, Paris, Firmin-Didot et C^{ie} (Lectures courantes à l'usage des écoles primaires), [1891].

Rolland, Robert, *Chronologie de l'histoire des Postes en France depuis l'Antiquité jusqu'à nos jours*, [Paris], Bibliothèque du Musée postal, s. d. [après 1965], dactyl.

Rotter, Ekkehart, « Die Organisation des Briefverkehrs beim Deutschen Orden », „Zwischen Pedell und Botschafter : Der Universitätsbote“, *Deutsche Postgeschichte...*, p. 23-41, p. 56-65.

Rothschild, Alexis de, *Histoire de la Poste aux lettres et du timbre-poste depuis leurs origines jusqu'à nos jours*, Bruxelles, J.-B. Moëns, 1876 ; Paris, Calmann Lévy, 4^e éd. 1879.

Rotrou, Paul, « Les relais de Poste de La Chapelle la Reine et de Verdeau », *Chemins et Poste...*, chap. III, p. 99-111.

La rotula d'Aquitaine, n° 1 [inaugural], 1^{er} semestre 1983.

Rousseau, Jean, *La Poste aux chevaux en Seine-et-Marne et région est de Paris*, Le Mée-sur-Seine, Lys ; Amaltheis, 1994.

Rousseau, Pierre, *Histoire des transports*, Paris, Fayard (Les grandes études historiques), 1961.

Roy, Lyse, *L'université de Caen aux XV^e et XVI^e siècles : identité et représentation*, Leiden ; Boston, Brill (Education and society in the Middle Ages and Renaissance, vol. 24), 2006.

« Le royaume, l'Europe et l'Orient », *Le siècle de Saint Louis*, p. 208-241.

Ruskin, John, préf., trad., notes Marcel Proust, *La Bible d'Amiens*, Paris, Payot et Rivages (Rivages poche, petite bibliothèque n° 725), 2011.

Russell, Katie, “The nations of the university of Paris: the rise and fall of a medieval corporation”, dans *The Banyan, F. Benghalensis*, vol. 3, issue 1, spring/summer 2003, <http://depts.clackamas.cc.or.us/banyan/3.1/nations.asp>

San Geroteo, François et Bernadas, Général Charles, *Histoire postale de la capitale de la Bretagne, la Poste aux chevaux dans la province*, Rennes, Herbinot, 1979.

Schaube, Adolf, « Der Kurierdienst zwischen Italien und den Messen der Champagne », dans *Archiv für die Geschichte der Post und Telegraphie*, vol. XXIV, 1896, p. 542-550, 571-581.

– „Ein Kursbericht von den Champagner Messen“, dans *Zeitschrift für Social-und-Wirtschaftsgeschichte*, vol. VI, 1908, p. 39-72.

Schmidt, Tilmann, « Das päpstliche Kursorenkollegium und seine Statuten von 1306 », dans *Deutsches Archiv für Erforschung des Mittelalters*, 50e année, fasc. 2, 1994, p. [581]-601.

Schneidmüller, Bernd, « Briefe und Boten im Mittelalter : Eine Skizze », *Deutsche Postgeschichte...*, p. 10-21.

Scholz, Williams Gerhild, „Konstruierte Männlichkeit : Genealogie, Geschlecht und ein Briefwechsel in Helderis von Cornwallis *Roman de Silence*“, *Gespräche-Boten-Briefe...*, II. Briefe und Botschaften, p. 193-211.

Schuchard, Christine, „Päpstliche Legaten und Kollektoren nördlich der Alpen“, *Kommunikation und Mobilität im Mittelalter : Begegnungen zwischen dem Süden und der Mitte Europas (11.-14. Jahrhundert)*, éd. Siegfried de Rachewiltz et Josef Riedmann, Sigmaringen, Jan Thorbecke, 1995.

Schwinges, Rainer Christoph, “Student Education, student life”, *Universities in the Middle Ages... III, Students*, chap. 7, p. 195-243.

Scior, Volker, “Veritas und certitudo ader : Worten auf Wiessen. Boten im frühmittelalterlichen Informationsprozessen“, dans *Das Mittelalter : Perspektiven mediävistischer Forschung*, vol. 11, fasc. 1, [1er semestre] 2006, *Engel und Boten*, éd. Wendelin Knoch, p. [110]-131.

Serres, Ch. de, “Le musée de la Poste à Amboise/The Postal Museum at Amboise”, dans *Courrier de la Compagnie Générale Maritime*, n° 14, été/summer 1978, p. 23-32.

Le siècle de Saint Louis, [Paris], Hachette, 1970.

Siegert, Bernhard, « Segel, Engel und Gesandte-Alteuropas Übertragungsmedien », *Gespräche-Boten-Briefe...*, I. Boten und Botenshaften, p. 45-62.

Simon, Jean-Paul, *La Poste*, Paris, Hachette (Encyclopédie par l’image), 1963.

Sivéry, Gérard, *Saint Louis et son siècle*, Tallandier (Figures de proue), 1983.

Small, Carola M., “Messengers in the County of Artois, 1295-1329”, dans *Canadian journal of history/Annales canadiennes d’histoire*, vol. XXV, n° 2, août 1990, p. [163]-175.

Smith, A. D., *The development of rates of postage : an historical and analytical study*, London, George Allen et Unwin (Studies in economics and political science, Series of monographs by writers connected with the London school of economics and political science n° 50), [après 1917].

Śnieżko, Aleksander, *Szkice z dziejów poczty, śląskiej*, [Zamość], [ZZPT Druk] Sil, 1957.

Souprayen, Gerald, *Monographie: étude historique du musée de la Poste de Paris*, École du Louvre Palais du Louvre, 2^e cycle, Muséologie, année 2001-2002, dir. Dominique Poulot, personne ressource Pascal Roman, [2002].

Stengl, Britta Karin, *Die literarische Botendarstellung in der mittelhochdeutschen Epik des 12. und 13. Jahrhunderts*, Tübingen, thèse de philosophie, dir. Manfred Günter Scholz, Faculté néophilologique de l’université de Tübingen, 1995.

Stephan, Heinrich von, *Das Verkehrsleben im Altertum und im Mittelalter*, rééd. G. North, Goslar ; Braunschweig, Damm, 1966.

Strayer, Joseph Reese, *The reign of Philipp the Fair*, Princeton (New Jersey), Princeton university press, 1980.

Thebussem D^r, *Fruslerías postales*, Madrid, Ancestores de Rivadeneque, 1895.

Thollon-Gils, M., « Historique, attributions, principe de non intervention », *Exploitation postale, 1926, distribution*, [Paris], l'auteur, 1926, [cahier] I, [XXV].

_ *Traité de législation et d'exploitation postales*, Paris, Léon Eyrolles (École supérieure des Postes et télégraphes, Bibliothèque des Annales des Postes, télégraphes et téléphones), 1933, autogr.

Thomas, Paul, « Délai de transmission de lettres françaises à destination de Lille pendant la fin du XIV^e siècle », dans *Revue du Nord*, vol. 4, 1913, p. [89]-122.

Thouvignon, F., « Contribution aux recherches sur les origines régionales de la Poste aux lettres (Landes-Basses-Pyrénées) », dans *Bulletin trimestriel de la société de Borda de Dax*, 72^e année, 3^e et 4^e trimestres 1948, p. 53-64.

Toulouse, Madeleine, *La nation anglaise-allemande de l'université de Paris, des origines à la fin du XV^e siècle*, thèse de droit, dir. F. Olivier-Martin, Université de Paris, Paris, Recueil Sirey, 1939.

Traduction et commentaires de rouleaux mortuaires (prose et vers), 21 octobre 2005-26 mai 2006, Sorbonne, salle Perroy, séminaire dir. M. Gouillet (non publié).

Tremblay, Geneviève, *Le réseau de communication de l'administration provençale au XIV^e siècle*, mémoire de maîtrise d'histoire, dir. M. Hébert et L. Roy, Université du Québec à Montréal, 2005, résumé : *Bulletin du département d'histoire de l'UQAM*, # 48, automne 2005, p. 20a-b.

_ « L'utilisation des communications par l'administration provençale au XIV^e siècle », communication (non publiée), *Disputatio Montis Regii : quatrième colloque de la Société des études médiévales du Québec, samedi 19 mars 2005, pavillon Roger-Gaudry, salle P-417, université de Montréal*.

Trenchs Odena, Josep, « Correos y trotters de Pedro el Grande, nuevos nuevas ordenanzas de la Casa Real », dans *Saitabi*, 36, 1986, p. 15-24.

Trésors de France. Autoguid Sélection-Dunlop, Paris ; Bruxelles ; Montréal ; Zürich, Sélection du Reader Digest, 1972, article « Clermont-Ferrand » par Abel Beaufrère, p. 190a-191b.

« Troyes : notice historique », *Troyes 1978, 13 au 15 mai : exposition philatélique nationale et 51^e congrès national de la Fédération des sociétés philatéliques françaises organisés par la Société philatélique de l'Est avec le concours des sociétés fédérées du groupement philatélique Champagne-Ardenne : catalogue*, [Troyes], Imprimerie [spéciale de la Société philatélique de l'Est] Sophilest, [1978], p. 32-s.

Universities in the Middle Ages, éd. H. De Ridder-Symoens, Cambridge, Cambridge university press (A history of the university in Europe, éd. Walter Rüegg, vol. I), 1992.

Vaillé, Eugène-Auguste-Félix-Laurent, « La Poste et l'université dans l'ancienne France », dans *BIDS*, 4^e année, n^o 3, mars 1935, p. 43-74.

_ *Histoire des Postes françaises jusqu'à la Révolution*, Paris, PUF (Que sais-je ? Le point des connaissances actuelles, n^o 200), 1946.

- _ *Histoire générale des Postes françaises*, t. I. *Des origines à la fin du Moyen Âge*, Paris, PUF, 1947.
- _ *Le cabinet noir*, Paris, PUF, 1950.
- _ *Le Musée postal à travers la France*, Paris, Musée postal de France, 1950.
- _ *Une visite au Musée postal de France*, Neuilly[-sur-Seine], Triomphe Publicité, [ca. 1950].
- _ « La page du Musée postal : les messagers du Moyen Âge, *la rotula et la Poste des moines* », dans *RPTTF*, 5^e année, n° 3, mai-juin 1950, p. 9-s.
- _ « L'histoire de la Poste et les arts graphiques », dans *La France graphique*, n°52, avril 1951, n° spécial : *La Poste et le timbre-poste*, p. 4-11.
- _ « La lettre dans les arts mineurs », dans *RPTTF*, 7^e année, n° 2, mars-avril 1952, p. 29-32.

Vallecalle, Jean-Claude, *Messages et messagers dans l'épopée française médiévale : l'illusion du dialogue*, Paris, Honoré Champion (Nouvelle bibliothèque du Moyen Âge, 82), 2006.

Valuet, Roger, *Coup d'œil sur la philatélie*, Paris, Presses de la Cité, 1956.

_ *Paris et sa Poste*, Paris, Presses de la Cité, 1957.

Vercnocke, André, « Les origines de la Poste aux lettres », *Les amys du vieux Dieppe, amis du musée et de la bibliothèque*, année 1958, LXIII^e fasc., [1958], p. 16-37.

Verdon, Jean, *Voyager au Moyen Âge*, Paris, Perrin, 1998.

Veredarius, O., *Das Buch von der Weltpost : Entwicklung und Wirten der Post und Telegraphie im Weltverkehr*, Berlin, Hern J. Meidinger, 1885.

Viala, Gui, *Pour une histoire de la Poste à Castres*, Castres, Société culturelle du pays castrais (Cahiers de la Société culturelle du pays castrais, n° 6), 1990.

Viator, Narratius (Jean-Baptiste-Louis Brayer de Beauregard pseud.)⁹⁰², *Vingt jours de route, et généalogie historique de la famille des coches, messageries, diligences, voitures publiques, malle-postes ; avec des notes*, Paris, Dénain, 1830.

Vingt siècles d'histoire de la Poste, éd. Ministère des PTT, dir. Edme Lex, Vanves, Kapp, 1954.

Vuillaume, Julien, « Habillement du personnel », *Encyclopédie des Postes...*, t. II, VI. Le personnel et le service social, dir. André Chastaing, chap. XII, p. 257-259.

Walker, George, *Haste, Post, Haste ! Postmen and Post-roads through the ages*, London ; Toronto ; Bombay ; Sydney, George G. Harrap et C^{ie}, [après 1938].

Walser, Robert, *Lasst uns ohne nachricht nit : Botenwesen und Informationsbeschaffung unter der Regierung des Markgrafen Albrecht Achilles von Brandenburg*, thèse de doctorat de philosophie, dir. Wolfgang Giese, Ludwig-Maxililians-Universität München, 2004, dactyl.

⁹⁰² Attribué aussi à N.-A.-M. Grandsire.

Warschnitter, Jacques, « La traction animale », « Les grandes liaisons Paris-Lyon », « Relais de Poste en Gâtinais », *Chemins et Poste...*, chap. I, p. 5-58, chap. II, p. 59-91, chap. III, p. 95-98.

Weber, Richard Ernst Jacob, “De bodebus als onderscheidingen van de lopende bode”, dans *Het PTT-bedrijf*, t. XII, n° 3, octobre 1963, p. 153-169.

– „The messenger-box as a distinctive of the foot-messenger“, dans *The antiquaries journal being in the journal of the society of antiquaries of London*, vol. XLVI-I, 1966, p. [88]-101.

– *La boîte de messenger en tant que signe distinctif du messenger à pied*, Haarlem, Joh. Enschede en Zonen grafische Inrichting B.-V., 1972.

Wenzel, Horst, „Repräsentation und schönes Schein am Hof und in der höfischen Literatur“, *Höfische Repräsentation: das Zeremoniell und die Zeichen*, éd. Hedda Ragotzky et H. Wenzel, Max Niemeyer, 1990, p. [171]-208.

– „Einleitung“, „Boten und Briefe : Zum Verhältnis körperlicher und nichtkörperlicher Nachrichtenträger“, *Gespräche-Boten-Briefe...*, p. 9-21, I. Boten und Botenshaften, p. 86-105.

– *Hören uns Sehen, Schrift und Bild, Kultur und Gedächtnis im Mittelalter*, München, C. H. Beck (C. H. Beck Kulturwissenschaft), 1999.

– „Die Stimme und die Schrift, Autoritätskonstitution im Medienwechsel von der Mündlichkeit zur Schriftlichkeit“, *The Construction of textual authority in German literature of the medieval and early modern periods*, éd. James F. Poag et Claire Baldwin, Chapel Hill, University of Carolina press, 2001, p. 49-74.

Whited, Byron, « Medieval messengers », *Stefan's Florilegium*, Endicott, Mark S. Harris, CTHLord, Stefan li Rous, 2001, <http://www.florilegium.org/files/COMMERCE/Messengers.art.htm>

Winkler, Jean J., *Das Zürcher Postwesen von den Anfängen bis 1803. Sonderdruck der Schweizer Briefmarken-Zeitung, Nrn. 4/1957 bis 9/1958*, Bern, Werder, 1958.

Wismes, Le Baron de, *Les chars aux diverses époques : histoire anecdotique et pittoresque des chars, carrosses et voitures de luxe ; fiacres et omnibus ; Postes, messageries, diligences et chemins de fer*, Paris, Alphonse Picard et fils, 1893.*

Wuth, Herwin, « Was, strâle unde permint. Mediengeschichtliches zum Eneasroman Heinrichs von Veldeke », *Gespräche-Boten-Briefe...*, I. Boten und Botenshaften, p. 63-76.

Wyss, Arthur, *La Poste en Suisse, 2 000 ans d'histoire*, Lausanne, Payot, 1987.

Yver, Georges, *Le commerce et les marchands dans l'Italie méridionale au XIII^e et au XIV^e siècle*, Paris, Albert Fontemoing (Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome publiée sous les auspices du ministre de l'Instruction publique, fasc. 88), 1903.

Zahn, Peter, *Libri, discipuli, magistri, doctores-Bücher, Studenten, Magister und Doktoren in der Universität des Mittelalters*, Berlin, (4. 12.) 1997, Aula Humboldtiana-Humboldt Universität, <http://www.ib.hu-berlin.de/~pz/zahnpage/librdisc.htm>

Zilliacus, Laurin, *From pillar to Post : the troubled history of the mail*, London ; Melbourne ; Toronto, William Heinemann, 1956.

Zulliger, Jürg, « Bernhard von Clairvaux und Kommunikation : Zur Bedeutung von Briefen, Sekretären und Boten », dans *Cîteaux*, t. 44, 1993, p. [7]-35.

—, „Ohne Kommunikation würde Chaos herrschen. Zur Bedeutung von Informationsaustausch Briefverkehr und Boten bei Bernhard von Clairvaux“, dans *Archiv für Kulturgeschichte*, vol. 78, fasc. 2, 1996, p. [251]-276.

2. Instruments de travail

- Dictionnaires

Bloch, Oscar et Wartburg, Walther von, *Dictionnaire étymologique de la langue française*, Paris, PUF, 5^e éd. rev. et corr. 1968, articles « Courir », p. 164b, « Galoper », p. 286a, « Message », p. 404b-405a, « Trotter », p. 653a.

Brockhaus Enzyklopädie in zwanzig Bänden, t. 3 (Blit-Choc), Wiesbaden, F. A. Brockhaus, 17^e éd. entièrement refondue 1967, article *Botenwesen*, p. 155a-b.

Dictionnaire du Moyen Âge, dir. C. Gauvard, Alain de Libéra et Michel Zink, Paris, PUF, 1^{ère} éd. 2002, article « Information » par Nicolas Offenstadt, p. 716a-717a.

Dictionnaire encyclopédique Quillet, t. IV (Pos), Paris, Quillet, 1990, article « 1. Poste (histoire) », p. 5402a-b.

Dictionnaire philatélique et postal, éd. Académie de philatélie, s. l. [Annonay ?], Académie européenne d'études philatéliques et postales, 1999.

Du Cange, Charles du Fresne, *Glossarium mediae et infimae latinitatis*, Paris, Gabriel Martin, 1678, t. III, article *Veredarii*, col. 1282-s., éd. Dom Pierre Carpentier et Johan Christoph Adelung, dir. G. A. Louis Henschel, Paris, Firmin Didot Frères, 1846, t. VI, article *Veredi* (*Veredarii*), p. 773b-c, éd. Moines de l'ordre de saint Benoît, D. P. Carpentier, G. A. L. Henschel et Léopold Favre, nouveau tirage, Paris, Librairie des sciences et des arts, 1938, t. IV, articles *Gerula*, p. 61c, *Gestantes*, p. 64a.

Enciclopedia universal ilustrada, europeo-americana, t. XV ([Const-Craz]), Bilbao ; Madrid ; Barcelona, Esposa-Calpe, [1907-1930], article *Correo* (2. *El correo en el extranjero*), p. 930b-942a, t. XXXIV ([Med-Micz]), article *Mensajero* (*hist.*), p. 724a.

Encyclopédie des Postes, Télégraphes et Téléphones, dir. Émile Pagès, Paris, Rombaldi, 1957, 2 vol.

The new Encyclopaedia Britannica, maero paedia, knowledge in depth, vol. 25 (Number-Prague), Chicago ; London ; New Delhi ; Paris ; Seoul ; Sydney ; Taipei ; Tokyo, Encyclopaedia Britannica, 15^e éd. 2003, article *Postal systems* par Andrew C. Brix, p. 1067a-1076b.

Encyclopaedia universalis, Corpus 18 (Phonétique-Protestantisme), Paris, Encyclopaedia Universalis, 2002, article « Postale (Organisation) » par Alphonse Brégou, p. 687b-689a.

L'encyclopédie Grolier : le livre des connaissances, une encyclopédie universelle accessible à tous, t. 11 (P-Poussin), Paris ; Montréal, Grolier, 8^e éd. 1991, article « Postes », p. 548a-553b.

Encyclopédie moderne : dictionnaire abrégé des sciences, des lettres, des arts, de l'industrie, de l'agriculture et du commerce. Nouvelle édition entièrement refondue et augmentée du double, dir. Léon Renier, t. 24 (Polynésie-Rondeau), Paris, Firmin Didot Frères, Fils et Cie, 1864, article « Poste (histoire) » par Berville, col. 135-139.

Fierro, Alfred, *Histoire et dictionnaire de Paris*, Paris, Robert Laffont (Bouquins), 1996, Dictionnaire, article « Poste », p. 1096b-1099a.

Franklin, Alfred, *Dictionnaire historique des arts, métiers et professions exercées à Paris depuis le XIII^e siècle*, Marseille, Laffitte reprints, 1987, t. I, repr. facsim. l'éd. Paris H. Walter 1905-1906, article « Courriers de cabinet », p. 221a, t. II, repr. photomécanique éd. Paris Leipzig 1905-1906, articles « Messagers », p. 482a-b, « Messagers à boîte », p. 482b, « Messagers de la chancellerie », p. 482b, « Messagers des comptes », p. 482b, « Messagers de l'université », p. 483a.

Frémy, Dominique et Michel, *Quid 98*, [Paris], Robert Laffont, 1997, article « Poste et télécommunications », p. 1340-1349.

Gay, Victor, *Glossaire archéologique du Moyen Âge et de la Renaissance*, t. I (A-Guy), Paris, Auguste Picard, 1883, réimpr. 1929 ; Société bibliographique, 1887, article « Boîte », p. 167a-171a.

Godefroy, Frédéric, *Dictionnaire de l'ancien français [informatisé]*, articles « Colombier », « Corrier (2) », « Coureur (Compl.) », « Message (1) », « Messenger », « Messageresse », « Messagerie », « Messagier ».

Le grand atelier historique de la langue française, l'histoire des mots du haut Moyen Âge au XIX^e siècle : 14 grands dictionnaires de la langue française, Redon, *Dictionnaire de La Curne de Sainte-Palaye* (XIII^e-XVI^e siècle), articles « Chevauteur », « Dete », « Mander », « Mesage », « Mesagier », « Mesatgier », « Message-aige », « Messenger-agier », « Messagerie-aigerie », Émile Littré, *Dictionnaire de la langue française* (XIX^e siècle), articles « Allure (historique) », « Chevaucher (historique) », « Chevauteur (historique) », « Colombe (historique) », « Faute (historique) », *Trévoux 1743-1752*, article « Courier », *Trévoux latin-français*, article « Assassin ».

Grand dictionnaire universel du XIX^e siècle français, historique, géographique, mythologique, bibliographique, littéraire, artistique, scientifique, etc., t. XI-1 (Memn.-Myzo.), Genève ; Paris, Slatkine, 1982, réimpr. éd. Paris 1874, article « Messagerie (encycl.) », p. 110c-d, t. XII-2 (Phil-Pour), article « Poste (histoire) », p. 1497c-1498a.

Grande dizionario enciclopedico Utet, fond. Pietro Fedele, t. XVI (Pio-Raz), Torino, Raffaello, 4^e éd. 1933, article *Posta* par Giulio Bolaffi, p. 428b-429a.

La grande encyclopédie : inventaire raisonné des sciences, des lettres et des arts par une société de savants et de gens de lettres, dir. Marcelin Berthelot, [ca. 1900], t. 10 (Cotesbach-Dellden), Paris, H. Lamirault et Cie, article « Coureur », I. Généralités par le D^r Collineau, p.

113a-114b, II. Art militaire par M. Prou, 114b, XXIII (Mao-Moisson), Paris, S. A. de La grande encyclopédie, article „Messageries“, p. 747b-748a, t. XXVII (Poincaré-Rabbin), article „Poste (historique)“, p. 415b-418a.

Grand Larousse de la langue française, t. 4 (Ind-Ny), dir. Louis Guilbert, René Lalane et Georges Niobey, Paris, Larousse, 1975, article « Messenger, -ère », p. 3328b-c.

Grand Larousse universel, t. 12 (Phototypie à Relâcher), Paris, Larousse, 1984, article « Poste (encycl., historique) », p. 8381b-c.

Larousse, Pierre, *Grand dictionnaire universel du XIX^e siècle*, Nîmes, C. Lacour (Rediviva), 1990, réimpr. éd. 1866-1876, t. 5 (Ceylan-Code), article „Chevaucheurs, ou preneurs du roi“, p. 57d-58a.

Lettres, sciences, arts : encyclopédie universelle du XX^e siècle, dir. Alfred Mézières, Paris, Librairie nationale, ca. 1900, t. V (Cottévrard-Éléotragne), article « Courrier », p. 42b-c, t. VIII (Kourinsk-Monologueur), articles « Message », p. 652c, « Messagerie », p. 653a, t. X (Pied-Rotembourg), article « Poste », p. 201a-c.

Lexikon des Mittelalters, t. II (von Bettlerwesen bis Codex von Valencia), München ; Zürich, Artemis, 1983, article *Botenwesen. I. Allgemein. Westliche Europa* par Thomas Szabó, col. 484-487.

Trésor de la langue française informatisé, CNRS, Institut national de la langue française, articles « Ambassade (étymol. et hist.) », « Messenger, -ère », « Messagerie ».

- Catalogues muséographiques, répertoires bibliographiques et archivistiques

Bibliothèque historique de la France, contenant le catalogue des ouvrages, imprimés et manuscrits, qui traitent de l'histoire de ce royaume, ou qui y ont rapport ; avec des notes critiques et historiques, éd. Jacques Lelong, rééd. Charles-Marie Fevret de Fontette, Jean-Louis Barbeau de La Bruyère et Laurent-Étienne Rondet, t. IV, Paris, Veuve Hérisant, 1775.

Bouzinac, Corinne et Schmauck, Brigitte, *Ancienne université de Paris et collèges : comptabilité, titres de rente. Répertoire méthodique et répertoire numérique de la sous-série H, établi à partir des anciens répertoires de Théodore Gorre, Robert de Lasteyrie, Frédéric Soehnée et Auguste Coulon*, archivistes aux Archives nationales, et de l'état sommaire rédigé en 1978 par Jean-Paul Laurent, conservateur aux Archives nationales, [s. l.], Centre historique des Archives nationales, [s.d.], <http://www.archivesnationales.culture.gouv.fr/chan/fonds/EGP/SA/InvSAPDF/H-3.pdf>

Brochure guide de l'exposition du centenaire du timbre-poste français, du 1^{er} au 12 juin 1949, Grand Palais, Paris, prix : 150 Frs, Paris, Lang, Blanchong et C^{ie}, 1949.

Le cas du sac : exposition conçue et réalisée par l'UCAD (musée de la Mode et du Textile) et la maison Hermès, Paris, Arts décoratifs, Musée de la Mode et du Textile, 6 octobre 2004-20 février 2005. Notices des œuvres, [Paris], Musée de la Mode et du Textile, Union centrale des arts décoratifs ; Hermès Paris, [2004].

Exposition de Clermont-Ferrand, 4 au 14 juillet 1950, Histoire de la Poste en France et du timbre-poste, *catalogue de la section locale et régionale*, [s. l.], s. n. [Société philatélique de Vichy, dir. Jean Lesbre ?], [1950].

Guenée, Simonne, *Généralités, université de Paris*, Paris, IRHT, Institut national de recherche pédagogique, Commission internationale pour l'histoire des universités, A. et J. Picard (Bibliographie de l'histoire des universités françaises des origines à la Révolution, 1978, vol. I), 1981.

Guide de recherche sur l'histoire de la Poste en France des origines au Premier Empire, éd. Comité pour l'histoire de La Poste, Apostille (Les cahiers pour l'histoire de la Poste, hors sér. n° 2), 2005.

[*Exposition*] *D'Hermès au SMS ...ou la saga du message, 19 octobre 2009-10 mars 2010*, *L'Adresse musée de La Poste, 34 boulevard de Vaugirard*.

La lettre et ses supports à travers les âges : exposition [...] placée sous le haut patronage de M. Michel Maurice-Bokanowski Ministre des Postes et Télécommunications, mars-avril 1960 ; ouverture tous les jours, sauf le mardi de 14 à 18 heures, Musée postal, Hôtel Choiseul-Praslin, 4 rue Saint-Romain Paris VI^e, org., éd. Musée postal, Paris, Musée postal, 1960.

Marchand, P., *Guide du musée de La Poste*, Paris, Musée de La Poste, 1992.

Mémoire de la Poste : l'accomplissement historique de la Poste, Château de Puyguilhem-Villars en Périgord, 10 juin-30 septembre 1991, Périgueux, Régie départementale du tourisme de la Dordogne, 1991.

Le Musée de la Poste, Paris, Paris, Musée de la Poste, 1985.

Musée des Archives nationales. Documents originaux de l'histoire de France exposés dans l'hôtel Soubise, éd. Direction générale des Archives nationales, Paris, Henri Plon, 1872.

[« Musée postal de France : plan et description de l'exposition »], *Reinatex, 26 avril-4 mai 1952, catalogue : exposition philatélique internationale sous le haut patronage de S. A. S. le Prince Rainier III de Monaco et de M. le Ministre des Postes, Télégraphes et Téléphones de la République française sous l'égide de la fédération internationale de philatélie, salons de l'international sporting club de Monte-Carlo, 25 avril-4 mai 1952*, org. L. Boscus, A. et L. Varga et T. Reiter, s. l. [Amiens ?], s. n. [Yvert et Tellier ?], 1952, p. 130-134.

Nougaret, P., *Bibliographie critique de l'histoire postale française : Poste aux lettres, Poste aux chevaux, messageries et diligences, télégraphe Chappe*, Montpellier, l'auteur, 1970, 2 vol.

Quinet, F.-A., *Essai de bibliographie postale, extrait du Bulletin de la Société archéologique, historique et artistique Le vieux papier*, Lille, Lefebvre Ducrocq, 1904 ou 1906.

Saint Louis à la Sainte Chapelle, mai-août 1960, éd. Direction générale des Archives de France, Paris, Les presses artistiques, 1960.

Une route de la Poste, la route d'Espagne. Exposition [du] 28 mai au 26 juin 1977, Musée postal, Paris, Musée de la Poste et de la philatélie, 1977.

3. Iconographie historiographique⁹⁰³

Bernard et Lacoste, [*Luthier recevant un messenger lui annonçant le départ de sa fille, rue de la Harpe*], gravure sur métal, éd. Louis Lurine, *Les rues de Paris ancien et moderne. 358-1848 : origine et histoire ; monuments, costumes, mœurs, chroniques et traditions*, Paris, G. Kugelmann, 1843, [Image 42], p. 94.

Bertall (Albert d'Arnoux pseud.), *Un messenger de l'université (XIV^e siècle)*, avec la légende : "Messire Jehan, voyci un sac de monnoye que vous envoye la bonne dame vostre mère. Elle vous engage à moult bien estudier, à vous coucher de bonne heure et à ne pas fréquenter les tavernes.", vignette, éd. Rotschild A. de, *Histoire de la Poste...*, 1879, p. 31, cf. "A Messenger of the University of Paris, Fourteenth Century" avec la légende : "Messire Jehan, behold the bag of money which I bring from the good lady, your mother. She adjures you to study hard, to go to bed early and not to frequent the taverns." éd. A. F. Harlow, *Old post bags...*, p. 31.

– [*Un messenger remet un paquet à deux jeunes gens*], vignette, éd. A. de Rothschild, *Histoire de la Poste...*, 1879, p. 416.

– [*Dame de la noblesse lisant une lettre apportée par un messenger*], vignette, éd. A. de Rothschild, *Histoire de la Poste...*, 1879, p. 416.

Carlotti, [*Sceau du*] *Musée postal, 4 rue Saint-Romain, Paris, d'après un sceau du XII^e siècle*, dessin, éd. E. Vaillé, *Le Musée postal...*, 4^e de couverture.

Courriers de l'université. XIV^e siècle (coul.), [s. l.], [s. n.], [s. d.], assiette Belle Époque, coll. Musée de La Poste, cl. nég. Musée de La Poste 2972/3.

Geisler, L. et Kauffmann, P., *Le messenger-trouvère annonçant les nouvelles* (coul.), éd. [Images] : *Histoire de la Poste...*, 9, p. [33], cl. nég. Musée de La Poste 2665.

Les messagers de l'université au XIV^e siècle (coul.), [s. l.], [s. n.], [s. d.], assiette Belle Époque, coll. privée.

Le rouleau annonçant la mort de saint Vital survenue le 16 septembre 1122, copie de l'original conservé aux Archives nationales, carte postale, Paris, Musée de La Poste, [s. d.].

Tavard, Ch. (d'après Goichon, *Dimanche illustré*), *France, XIV^e siècle : guichetier, messenger*, avec la légende : « [Guichetier :] bonnet de drap en « bonnette », corset court réglementaire pour certaines basses fonctions, à la ceinture épée et dague dite *miséricorde*, bottines à poulaine de la longueur attribuée aux gens du peuple, clefs attachées à son gourdin. [Messenger :] bonnet de drap en *bonnette* posé sur l'épaule, surcot à manches retroussées, chausses collantes noires, comme attributs de sa fonction : l'escarcelle suspendue à la ceinture et le bâton de six pieds orné d'une flamme. » gravure imprimée à l'encre, [s. l.], [s. n.], 1946, don de l'auteur, coll. Musée postal M126 (ex-Tip-317-3915), cl. nég. Musée de La Poste 848.

⁹⁰³ Les images non signalées comme étant en couleur sont en noir et blanc.

Villehardouin expose la demande des croisés au peuple de Venise, dans l'église Saint-Marc, gravure populaire anonyme, éd. Antonin Debidour, *Les chroniqueurs*. 1^{ère} série *Villehardouin* ; Joinville, Paris, Lecène, Oudin et C^{ie} (Collection des classiques populaires), 1892, p. [115].

RECENSION DES SOURCES

1. Sources textuelles

- Manuscrits

PARIS

Archives nationales de France

Série J. Layette du Trésor des chartes

J 164, n° 22 : lettres de Charles de Valois où des messagers sont envoyés en Allemagne en vue de l'élection impériale. Modalités de remboursement de leurs frais, Poitiers, 16 juin 1308.
_ n° 23 : lettre du même au sujet des mêmes affaires, Poitiers, 16 juin 1308.

Série JJ. Registres du Trésor des chartes

JJ 42A, n° 38 : requête au cardinal Étienne de Vitry pour qu'il insiste auprès du pape sur l'envoi rapide des lettres contenant les sentences d'excommunication contre les Flamands, Paris, 19 janvier 1309, résumé analytique *Règne de Philippe le Bel...*, p. 137b, n° 773.

_ n° 99 : copie du J 164, n° 23, résumé analytique *Règne de Philippe le Bel...*, p. 151a, n° 846.

_ n° 120 : mandement à Guillaume de Nogaret de faire sceller des lettres faites sur l'ordre du roi, à qui elles seront envoyées par le porteur des présentes, et d'expédier rapidement par un autre messager les lettres adressées au bailli de Sens et de remettre à Pierre du Maumont ou à ses gens les lettres adressées au bailli d'Auvergne, Abbaye de Saint-Jean-aux-Bois, 19 octobre 1309, résumé analytique *Règne de Philippe le Bel...*, p. 154b-155a, n° 867.

_ n° 129 : convention avec Béraud, capitaine pour le roi en Lyonnais, par laquelle le roi doit nommer et entretenir à Lyon un courrier, un juge et un chevalier, Poissy, 20 janvier 1311, résumé analytique *Règne de Philippe le Bel...*, p. 156b, n° 876.

JJ 47, n° 138 : vidimus et confirmation d'une reconnaissance de Pierre *de Fenilxis* d'action en tant que prête-nom de frère Bernard de Montferrand, de laquelle Bernard Olier, messenger des consuls de Toulouse, a été témoin, Maubuisson, mai 1311, résumé analytique *Règne de Philippe le Bel...*, p. 327a-b, n° 1667.

JJ 55, n° 13 : mandement donnant lieu à une commission aux clercs du roi Pierre de Beaujeu et Pierre de Chalon ainsi qu'au chevalier du roi Jean d'Arrabloy, de porter à Jaime II, roi d'Aragon, en tant que *nuntii*, la réponse de Philippe le Long sur les affaires dont celui-ci a été entretenu par les envoyés du roi d'Aragon, Paris, 18 avril 1317, résumé analytique *Règne des fils de Philippe le Bel. I...*, p. 268b-269a, n° 1469.

_ n° 122 : mandement, ou lettre close, enjoignant au bailli de Troyes de faire expédier immédiatement à leurs destinataires les lettres de convocation adressées aux barons de son bailliage et remises au bailli avec les présentes, et d'expédier des convocations semblables à tous les barons qui n'avaient pas été touchés, Bruges, 12 novembre 1318, résumé analytique *Règne des fils de Philippe le Bel. I...*, p. 291b-292b, n° 1579-1581.

JJ 58, n° 484 : lettre missive à Alphonse de Castille, cousin du roi, pour l'informer que le porteur de la présente remet à sa tante, la reine de Castille, des lettres touchant la situation respective de Philippe le Long et du roi de Castille, et pour le prier de donner fréquemment de

ses nouvelles et de faire connaître ses désirs, Paris, 18 octobre 1320, résumé analytique *Règne des fils de Philippe le Bel. I ...*, p. 519a, n° 2717.

Série KK. Comptes

KK 283 : rôles des tailles payées par la ville de Paris en 1298 (fol. 97ra-151vb), 1299 (fol. 152ra-230vb), 1300(fol. 231ra-305vb)⁹⁰⁴.

Bibliothèque nationale de France

Fonds français

Fr 2829 (ex-472, 8405), *Livre des faiz monseigneur Saint Loys jadis roy de France*, 3^e tiers du XV^e siècle, 2^e chap. : « Comment le conte de Bretagne s'alya du roy Henry d'Angleterre et le fist passer la mer pour covar dure au roy et grever le royaume » (fol. 9va2), 7^e chap. : « De la rebellion que fist derechief le conte Champaigne contre le roy Saint Loys » (fol. 13rb1).

Fr 25697, n° 16 : mandement de Philippe le Bel mentionnant son porteur, Paris, 10 juin 1298.

Fonds latin

La 16482, possesseur : Pierre de Limoges, fol. 38ra-vb : *reportatio* du *Sermo D 97 (Eucharistia)* de Jacques de Provins, par Raoul de Châteauroux.

Bibliothèque interuniversitaire de la Sorbonne

Archives de l'université de Paris

Carton 2, A 5 k : vidimus par le prévôt de Paris Firmin Coquerel en 1308 du mandement de Philippe le Bel, par lequel il est défendu au prévôt de Paris d'imposer ou de faire imposer des tailles aux libraires qui sont de l'université, ou encore de faire exiger d'eux contre leurs privilèges à propos des tailles et de la collecte et de quelque façon que ce soit, Saint Germain en Laye, 13 août 1307, confirmation de Jean Ploiebaud à Paris le 9 mai 1313, éd. partielles *RPUP*, p. 79, *CV*, t. I, p. 10.

Carton 2, A. 5 l (1) : lettres patentes de Philippe IV, par lesquelles il ordonne au comte de Boulogne de laisser passer librement les écoliers de l'Université de Paris, Paris, mars 1312, éd. partielle *BULAEUS*, t. I, p. 237.

Carton 3, A. 9. a. : vidimus du 2 mars 1308 par le prévôt de Paris du privilège accordé le 13 août 1307 aux universitaires parisiens à propos des monnaies prohibées.

Carton 26, 3^e liasse, dossier A, fol. 14-16 : rapport fait le 9 brumaire an V par le Citoyen Serres, membre du Conseil des Anciens, au nom d'une commission composée du représentant Citoyen Serres et des Citoyens Fourcroy et Hanrion, s. l., [1796].

⁹⁰⁴ Ces documents qui constituent les trois rôles toujours inédits des tailles levées à Paris sous Philippe le Bel ont été informatisés par Caroline Bourlet, de la section de diplomatique de l'IRHT, à partir du fonds Anne Terroine, microfiches de ceux-ci et des manuscrits français 6220 et 6736 de la BnF.

ARRAS

Archives départementales du Pas-de-Calais

A 178 : confection d'un écu aux armes du comte d'Artois pour le nouveau messenger, 1302.

A 324 : quittance du courrier Colart pour un message porté de l'Artois en Champagne, 1304.

DIJON

Archives départementales de la Côte d'Or

B 10372 : salaires de messagers portant des lettres secrètes, 1321-1323.

NARBONNE

Archives communales

AA 103 : attributions des consuls qui ont seuls le droit de recevoir le serment des messagers, statuts de la ville, XIII^e siècle.

AA 109 : mention d'une assignation adressée par messenger, 1255.

BB 219 : nomination de cinq « bandiers » et messagers cautions l'un de l'autre, 1326.

- Imprimés

Actes des évêques de Laon des origines à 1151, éd. Annie Dufour-Malbezin, Paris, CNRS (Documents, études et répertoires publiés par l'IRHT, 65), 2001.

Actes des évêques de Limoges des origines à 1197, éd. Dom Jean Becquet, Paris, CNRS (Documents, études et répertoires publiés par l'IRHT, 56), 1999.

Actes du Parlement de Paris, éd. E. Boutaric, t. I. 1254-1299, t. II. 1299-1328, Hildesheim ; New York, Georg Olms, 1975, réimpr. éd. Paris 1863.

Affranchissement par le seigneur de Fouzille et sa famille d'une cinquantaine d'habitants du castrum de Laurens, ainsi que de leurs descendants et de ceux qui viendront habiter dans le même lieu, 28 mai 1270, éd. Gouron Marcel et André, « Un affranchissement de serfs à Laurens (1270) », *Hommage à André Dupont (1897-1972) : études médiévales languedociennes*, éd. Fédération historique du Languedoc méditerranéen et du Roussillon, Montpellier, Université Paul Valéry, 1974, p. [157]-166, Pièce justificative, p. 162-166.

André le Chapelain, *De amore : libri tres/Von der Liebe : drei Bücher*, éd. Emil Trojel et Fritz Peter Knapp, Berlin ; New York, de Gruyter, 2006.

Annales Gandenses/Annals of Ghent, éd. Hilda Johnstone, Oxford, Clarendon press (Oxford medieval texts), 1986, 1^{ère} éd. Thomas Nelson et fils 1951.

Archives administratives de la ville de Reims, collection de pièces inédites pouvant servir à l'histoire des institutions dans l'intérieur de la Cité, éd. Pierre Varin, t. II-1, Paris, Crapelet (Doc in 1^{ère} série : histoire politique), 1843.

Archives historiques du département de la Gironde, t. 7, Paris, Aug. Aubry ; Bordeaux, E.-G. Garnenilhon, 1865.

Die Ausgaben der Apostolischen Kammer unter Johann XXII, nebst der Jahresbilan von 1316-1375, mit deustellender Einleitung, éd. Karl Heinrich Schäfer, Paderborn, Ferdinand Schönningh (Vatikanische Quellen zur Geschichte der Päpstlichen Hof-und Finanzverwaltung, 1316-1378, in Verbindung mit ihrem historischen Institut in Rom herausgegeben von der Görres-Gesellschaft, Bd. II), 1931.

Baumgarten, Paul Maria, *Aus Kanzlei und Kammer. Erörterungen zur kurialen Hof-und Verwaltungsgeschichte im XIII. und XIV. und XV. Jahrhundert: bullatores, taxatores, domorum, cursores*, Freiburg in Breisgau, Herdersche Verwaltungshandlung, 1907.

Beaurepaire, Charles Marie de Robillard de, *De la vicomté de l'Eau de Rouen, et de ses coutumes au XIII^e et au XIV^e siècles*, Évreux, Auguste Hérissey, 1856, Appendice.

Benoît de Sainte-Maure, *Chronique des ducs de Normandie par Benoît trouvére anglo-normand du XII^e siècle publiée pour la première fois d'après un manuscrit du Musée britannique*, éd. Francisque Michel, Paris, Imprimerie nationale (Doc in 1^{ère} série : histoire politique), t. I, 1836, t. II, 1838, t. III, 1844.

Bled, Abbé O., « Les rotuli et les rolligeri de l'abbaye de Saint-Bertin à Saint-Omer », dans *Bulletin historique et philologique*, 1900, p. 401-407.

Boutaric, Edgard, « Notices et extraits de documents inédits relatifs à l'histoire de France sous Philippe le Bel », dans *Notices et extraits de manuscrits de la Bibliothèque impériale et autres bibliothèques, publiés par l'Institut impérial de France, faisant suite aux notices et extraits lus au comité établi dans l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, t. XX-2, Paris, Imprimerie impériale, 1865, p. 83-237.

Brossier-Geray, « Le rouleau mortuaire de Guy I^{er}, abbé de Saint-Père de Chartres », *Bulletins de la Société dunoise*, t. III, 1875-1880, p. 218-240.

Brunet Latin, *Li livres dou tresor, publié pour la première fois d'après les manuscrits de la Bibliothèque impériale, de la bibliothèque de l'Arsenal, et plusieurs manuscrits des départements et de l'étranger*, éd. Polycarpe Chabille, Paris, Imprimerie impériale (Doc in), 1863.

Brussel, Nicolas, *Nouvel examen de l'usage général des fiefs en France, pendant les XI^e, XII^e, XIII^e et XIV^e siècles, pour servir à l'intelligence des plus anciens titres du Domaine de la couronne, et de l'histoire*, t. I, Paris, Jean de Nully, 1750.

Cartulaire de l'abbaye de Molesme, ancien diocèse de Langres, 916-1250 : recueil de documents sur le nord de la Bourgogne et le midi de la Champagne publié avec une

introduction diplomatique, historique et géographique, éd. Jacques Laurent, t. II. Texte et index, Paris, Auguste Picard, 1911.

Cartulaire de l'abbaye de Saint-Père de Chartres, t. I-II, éd. Benjamin Guérard, Paris, Crapelet (Doc in 1^{ère} série : histoire politique ; Collection des cartulaires de France, t. I), 1840.

Cartulaire de l'église Notre-Dame de Paris, éd. B. Guérard, H. Géraud, Jules Marion et Augustin Deloye, t. I-IV, Paris, Crapelet (Doc in 1^{ère} série : histoire politique ; Collection des cartulaires de France, t. IV-VII), 1850.

Grand cartulaire de la Sauve Majeure, éd. Charles Higounet, Arlette Higounet-Nadal et Nicole De Peña, Bordeaux, Fédération historique du Sud-Ouest (Études et documents d'Aquitaine, VIII), [t. I-II], 1996.

Cartulaire de Saint-Sernin de Toulouse, éd. Pierre et Thérèse Gérard, t. II, vol. 1 : actes 1-215, vol. 2 : actes n° 216-449, vol. 3 : actes n° 450-761, [Toulouse], Association des amis des Archives de la Haute-Garonne, 1999.

Cartulaire du chapitre d'Agde, éd. Odile Terrin, Nîmes, [CNRS] (Publications de la Société d'histoire du droit et des institutions des anciens pays de droit écrit, I), 1969.

Cartulaire et censier de Saint-Merry de Paris, éd. Léon Cadier et Camille Couderc, dans *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris et de l'Île-de-France*, t. XVIII, 1891, p. [101]-271.

Cartulary and chapter of Notre-Dame of Homblières, éd. Theodore Evergates, Giles Constable et William Newman, Cambridge (Massachusetts), The medieval academy of America (Medieval academy books, no. 97), 1990.

Censier de l'Hôtel-Dieu, 1294, éd. Léon Brièle et Ernest Coyecque, *Archives de l'Hôtel-Dieu de Paris (1157-1300)*, Paris, Imprimerie nationale (Doc in), 1894, p. [473]-495.

Chartes et documents de l'abbaye de Saint-Magloire., éd. Anne Terroine, Lucie Fossier et Yvonne de Monténon, t. II (1280-1330), Paris, CNRS (Chartiers des anciennes abbayes de la ville de Paris, 1 ; Documents, études et répertoires publiés par l'IRHT, XII), 1966.

Chartes et documents hagiographiques de l'abbaye de Saint-Sever (988-1359), éd., trad. et notes Georges Pion et Jean Cabanot, t. I, Dax, Comité d'études sur l'histoire et l'art de la Gascogne, 2010.

Chartularium universitatis Parisiensis sub auspiciis consilii generalis facultatum Parisiensium ex diversis bibliothecis tabularisque collegit et cum authenticis chartis contulit, éd. Heinrich Suso Denifle et Émile Châtelain, t. I (1200-1286)-1 (1200-avènement de Philippe IV), Paris, Frères Delalain, 1889, t. II-1 (1286-1350), 1891.

Chronique latine de Guillaume de Nangis de 1138 à 1300 avec les continuations de cette chronique de 1300 à 1368, publ. SHF, éd. H. Géraud, Paris, Jules Renouard et C^{ie}, 1843, 2 vol.

Chronique normande du XIV^e siècle, publ. SHF, éd. Auguste et Émile Molinier, Paris, Renouard, 1882.

Les grandes chroniques de France, publ. SHF (série antérieure à 1789), éd. Jules Viard, t. VII, Paris, Honoré Champion, 1937, t. VIII (Philippe III le Hardi-Philippe V le Long), 1937, t. IX (Charles IV le Bel-Philippe de Valois), 1937, t. X (Appendice, table), Paris, C. Klincksieck, 1953.

Les grandes chroniques de France. Reproduction intégrale en fac-similé des miniatures de Fouquet. Ms. Français 6465 de la Bibliothèque nationale de Paris, éd. François Avril, Marie-Thérèse Gousset et Bernard Guenée, Paris, Philippe Lebaud, 1987.

Les grandes chroniques de France, selon qu'elles sont conservées en l'église de Saint-Denis en France, éd. Paulin Paris, t. V, Paris, Techener, 1837.

Chronographia regum Francorum, publ. SHF, éd. Henri Moranvillé, t. I (1270-1328), Paris, Renouard, 1891.

Code voiturin, ou recueil des édits, déclarations, lettres patentes, arrêts et règlements concernant les fonctions, droits, privilèges, immunités, franchises, libertés et exemptions, tant des messagers royaux que de ceux de l'université de Paris, et autres voituriers publics, t. I (1200-1710), éd. Pierre Prault, Paris, Prault père, 1748.

Collection des meilleurs dissertations, notices et traités particuliers relatifs à l'histoire de France, composée, en grande partie, de pièces rares, qui n'ont jamais été publiées séparément, pour servir à compléter toutes les collections de mémoires sur cette matière, éd. Jean-Michel Constant Leber, t. XIX, Paris, G.-A. Dentu, 1838.

Compte de Jean Arrode et Michel Gascoing, éd. Jal Auguste, « Mémoire n°6. Sur les principaux vaisseaux du Moyen Âge », dans *Archéologie navale*, t. II, 1840, p. 134-346, [Document], p. 319-326.

Compte et répartition des décimes perçues sur le clergé du diocèse de Béziers, en 1322 et 1323, éd. Paul Meyer et E. Carou, dans *Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers (Hérault)*, 2^e sér., t. IV, 2^e livr., 1867, p. [113]-144.

Comptes de l'hôtel des rois de France aux XIV^e et XV^e siècles, publ. SHF, éd. Louis-Claude Douët-D'Arcq, Paris, M^{me} V^e Jules Renouard, 1865, Notice sur les comptes de l'hôtel.

Les comptes des consuls de Montferrand : 1273-1319, éd. R. Anthony Lodge, Paris, École des chartes (Études et rencontres de l'École des chartes, n° 23), 2006.

Comptes du Trésor (1296, 1316, 1384, 1477), éd. Robert Fawtier, dir. Charles-Victor Langlois, Paris, Imprimerie nationale (RHFDF, t. II, publié par l'AIBL), 1930.

Comptes royaux : 1285-1314, éd. R. Fawtier et François Maillard, I. *Comptes généraux ou extraordinaires*, II. *Comptes particuliers et comptes spéciaux*, III. *Introduction, appendice, supplément, indices*, Paris, Imprimerie nationale ; Klincksieck (RHFDF, 3 {1-2-3}), 1953, 1954, 1956.

Comptes royaux : 1314-1328, éd. R. Fawtier et F. Maillard, Paris, Imprimerie nationale (RHFDF, 4 {1-2}), 1961, 2 vol.

Les comptes sur tablettes de cire de la Chambre aux deniers de Philippe III le Hardi et de Philippe IV le Bel : 1282-1309, éd. É. Lalou, dir. R.-H. Bautier, Paris, Diff. De Boccard (RHFDF, VIII), 1994.

Les comptes sur tablettes de cire de Jean Sarrazin, chambellan de Saint Louis, éd. É. Lalou, Turnhout, Brépols (Monumenta palaeographica Medii Aevii, series Gallica, SGAL 4), 2005.

Concordance de l'occitan médiéval, the Troubadours narrative verse (COM2-cédéroms), dir. Peter Tricketts, Brepols, 1995-2004.

Continuatio chronici Girardi de Fracheto, dans *Chronicon Girardi de Fracheto et anonyma ejusdem operis continuatio*, p. 6-70, éd. RHF, t. XXI, p. [1]-70.

Continuation anonyme de la chronique de Jean de Saint Victor, éd. RHF, t. XXI, p. 676-689.

Continuationis chronici Guillelmi de Nangiaco pars prima [par un moine anonyme de l'abbaye de Saint-Denis], éd. *Chronique latine de Guillaume de Nangis de 1138 à 1300 avec les continuations...*, t. I, p. [327]-436.

Continuationis chronici Guillelmi de Nangiaco altera pars [par un moine anonyme de l'abbaye de Saint-Denis], éd. *Chronique latine de Guillaume de Nangis de 1138 à 1300 avec les continuations...*, t. II, p. [1]-178.

Correspondance administrative d'Alfonse de Poitiers, éd. A. Molinier, Paris, Imprimerie nationale (Doc in), t. I, 1894, t. II, 1900.

Daumet, Georges, *Mémoire sur les relations de la France et de la Castille de 1255 à 1320*, Paris, Fontemoing et Cie, [1913], pièces justificatives.

Delisle, Léopold Victor, « Des monuments paléographiques concernant l'usage de prier pour les morts », dans *BÉC*, [t. VIII], 1846, p. [301]-411.

Documents relatifs aux états généraux et assemblées réunis sous Philippe le Bel, éd. Georges Picot, Paris, Imprimerie nationale (Doc in), 1901.

Documenti di Ser Ciappelletto, éd. Cesare Paoli, dans *Giornale storico della letteratura italiana*, vol. V, 1885, p. [329]-369.

Documents relatifs au comté de Champagne et de Brie, 1172-1361, éd. Auguste Longnon, Paris, Imprimerie nationale (Doc in), t. I. *Les fiefs*, 1901, t. II. *Le domaine comtal*, 1904, t. III. *Les comptes administratifs*, intro. Élie Berger, 1904.

Donation par Saint Louis d'une épine de la sainte Couronne, Asnières, juillet 1261. Saint Louis annonce à l'abbé de Vaucelles que le frère Pierre, de l'ordre des trinitaires, lui portera une épine de la sainte Couronne du Christ, éd. R. P. Anselme Dimier, *Saint Louis et Cîteaux*, Paris, Letouzey et Ané, 1954, p. 200-s.

Du Boulay, César Égasse, *Historia universitatis Parisiensis*, t. I (ca. 800-1110), Paris, François Noël, 1665, t. II (1110-1200), 1665, t. III (1200-1300), 1666, t. IV (1300-1400), Paris, Pierre et Jacques de Laize de Bresche, 1668, t. V (1400-1500), 1670.

Du Chesne Tourangeau, André, *Histoire généalogique de la maison de Montmorency et de Laval justifiée par chartes, titres, arrêts, et autres bonnes et certaines preuves*, Paris, Sébastien Cramoisy, 1624, *Preuves de l'histoire de la maison de Montmorency tirées des chartes de diverses églises, des registres de la Chancellerie, du Parlement, et de la Chambre des comptes, et de plusieurs titres et historiens*.

E Floribus chronicorum seu catalogo Romanorum pontificum, necnon e Chronico regum Francorum, auctore Bernardo Guidonis, episcopo Lodovensi, éd. RHF, t. XXI, p. [690]-734.

Enquêtes administratives d'Alfonse de Poitiers, arrêts de son Parlement tenus à Toulouse et textes annexes, 1249-1271, éd. Pierre-Fr. Fournier et Pascal Guédin, Paris, Imprimerie nationale (Doc in), 1959.

Ex anonymo regum Francia chronico circa annum MCCCXLII scripto, éd. RHF, t. XXII, p. [16]-21.

Extraits d'une autre somme à l'usage des écoliers d'Orléans, éd. Léopold Delisle, « Les écoles d'Orléans, au douzième et treizième siècle », dans *Annuaire-bulletin de la Société de l'histoire de France*, 1869, t. VII, p. 139-154 : Appendice, III, p. 149-s.

Extraits d'une chronique anonyme intitulée Anciennes chroniques de Flandre, éd. RHF, t. XXII, p. 329-429.

Exuviae sacrae constantinopolitanae. Fasciculus documentorum ecclesiasticorum ad byzantina lipsana in recidutum saeculo XIII translata spectantium et historiam graeci belli et graeci imperique gallo-graeci illustrantium, éd. Paul Riant, t. II, Genève, I. G. Fick, 1878.

Le Facet en françois : édition critique des cinq traductions des deux Facetus latins avec introduction, notes et glossaire, éd. Joseph Morawski, Poznań, Poznańskie towarzystwo przyjaciół nauk/Société scientifique de Poznań (Prace komisji filologicznej/Travaux de la commission philologique, t. II, fasc. 1), 1923.

Foedera, conventiones, litterae, et cujuscumque generis acta publica, inter reges angliae, et alios quovis imperatores, reges, pontifices, principes, vel communitates, ab ineunte saeculo duodecimo, viz. ab anno 1101, éd. Thomas Rymer, Robert Sandeson et Georges Holmes, t. I-II, [s. l.], Jean Neaulme, 1739-1745.

Formeville, Henri de, « Rouleaux des morts, rapports sur une brochure de M. L. Delisle, élève de l'École des Chartes, ayant pour titre Des monuments paléographiques concernant l'usage de prier pour les morts », dans *Mémoires de la Société des antiquaires de Normandie*, 4^e sér., 7^e vol., XVII^e vol. de la coll., 1^{ère} livr., 1847.

Galand de Reigny, *Parabolarium*, éd. Colette Friedlander, Jean Leclercq et Gaetano Raciti, Paris, Le Cerf, n^o 27 (Sources chrétiennes, n^o 378), 1992.

Galbert de Bruges, *Histoire du meurtre de Charles le Bon comte de Flandre (1127-1128) suivi de pièces contemporaines publiées d'après des manuscrits*, éd., intro. et notes Henri Pirenne, Paris, Alphonse Picard (Collection de textes pour servir à l'étude et à l'enseignement de l'histoire), 1891.

Gascon register A (series of 1318-1319), éd. George Peddy Cuttino et Jean-Paul Trabut-Cussac, London, Oxford university press, 1975 2 vol.

Histoire générale de Languedoc avec des notes et les pièces justificatives, éd. Dom Claude Devic et Dom Joseph Vaissette, t. II, Toulouse, Édouard Privat, 1875, t. VIII, 1879.

Geoffroy de Paris, *La chronique métrique attribuée à Geffroy de Paris*, éd. Armel Diverrès, Thèse pour le doctorat d'université présentée la faculté de lettres de l'université de Paris, Université de Paris, Faculté de lettres, 1950, [Strasbourg], Publications de l'université de Strasbourg, 1956.

Geoffroy de Villehardouin, *La conquête de Constantinople*, éd. Jean Dufournet, Paris, Garnier-Flammarion (GF texte intégral, 215), 1969.

Géraud, Hercule-Joseph-Pierre-François, *Paris sous Philippe le Bel : d'après des documents originaux et notamment d'après un manuscrit contenant le rôle de la taille imposée sur les habitants de Paris en 1292, reproduction de l'édition de 1837, accompagnée d'un avant-propos et d'un index des noms de personnes contenus dans le rôle de la taille de 1292*, éd. C. Bourlet et L. Fossier, Tübingen, M. Niemeyer (Patronymica romanica), 1991.

Girart d'Amiens, *Meliacin ou le Cheval de Fust*, éd. Antoinette Saly, [Aix-en-Provence], Seneffiance, n° 27 (Publications du CUÉR MA), 1990.

Grésy, Eugène, *Étude historique et paléographique sur le rouleau mortuaire de Guillaume des Barres, comte de Rochefort, grand sénéchal du roi Philippe Auguste décédé au couvent de Fontaines-les-Nonnains (près Meaux), le XXII mars MCCXXXIII, accompagné d'une planche chromolithographiée d'après le monument original et de trois dessins sur bois*, Meaux, A. Le Blondel ; Paris, A. Aubry, 1865.

Guibert de Nogent, *Autobiographie*, éd. Edmond-René Labande, Paris, Les Belles Lettres (Les classiques de l'histoire de France au Moyen Âge, 34^e vol.), 1981.

Guillaume Anelier de Toulouse, *Histoire de la Guerre de Navarre en 1270 et 1277*, éd. Francisque Michel, Paris, Imprimerie impériale (Doc. in.), 1856.

Guillaume de Nangis, *Chronicon Guillelmi de Nangiaco*, éd. *Chronique latine de Guillaume de Nangis de 1138 à 1300 avec les continuations...*, t. I, p. [3]-326.
_ *Gesta Philippi [III] regis*, éd. RHF, t. XX, p. 416-538.

Guillaume de Rubrouck, *Itinerarium Willelmi de Rubruc*, éd. Anastasius Van den Wyngaert, O. F. M., *Sinica franciscana*, t. I : *Itinera et relationes fratrum minorum saeculi XIII et XIV*, Florence, Quaracchi, 1929, p. 164-332.

Guillaume de Tyr, *L'estoire de Eracles empereur et la conquête de la terre d'outremer* (version française de la *Chronica*), éd. *Recueil des historiens des croisades. Historiens occidentaux*, t. I, Paris, Imprimerie impériale, 1844-59, p. [9]-1134.

Hayton (frère), *Fleur des histoires de la terre d'Orient*, éd. AIBL, *Recueil des historiens des croisades. Documents arméniens*, t. II, p. 171, 192.

_ trad. Nicolas Falcon (de Toul), *Flos hystoriarum terre Orientis*, éd. AIBL, *Recueil des historiens des croisades. Documents arméniens*, t. II, p. 276, 295.

_ *Fleur des histoires de la terre d'Orient*, éd. H. Omont, « Notice du ms. Nouv. Acq. Franç. 10050 de la Bibliothèque nationale contenant un nouveau texte français de la *Fleur des histoires de la terre d'Orient* de Hayton », dans *Notice et extraits des manuscrits de la Bibliothèque nationale et autres bibliothèques*, t. XXXVIII, 1903, p. 249-[292].

Hélary, Xavier, « Une enquête menée sur les maîtres des forêts de l'Orléanais (Toussaint 1278, Archives nationales, J 742, n° 6) », *Enquêtes sous les derniers Capétiens*, éd. X. Hélary et Benjamin Suc, Orléans, IRHT (Aedilis, publications scientifiques, n° 4), 2006, <http://www.en-telma.fr/enquetes/orleanais/introduction/>

Histoire de la Guerre des Albigeois, écrite en languedocien, par un ancien auteur anonyme, éd. *Histoire générale de Languedoc...*, t. VIII, Preuves de l'histoire de Languedoc, Chroniques, col. [1]-206.

Isambert, François-André, Decrusy, Jourdan Athanase-Jean-Léger, Taillandier Alphonse-Honoré et Armet éd., *Recueil général des anciennes lois françaises, depuis l'an 420 jusqu'à la Révolution de 1789 : contenant la notice des principaux monuments des Mérovingiens, des Carolingiens et des Capétiens, et le texte des ordonnances, édits, déclarations, lettres patentes, règlements, arrêts du conseil, etc., de la troisième race, qui ne sont pas abrogés, ou qui peuvent servir, soit à l'interprétation, soit à l'histoire du droit public et privé, avec notes de concordance, table chronologique et table générale analytique et alphabétique des matières*, Paris, Belin-le-prieur ; Verdrière, t. I. 420-1270, [1822], t. II. 1270-1308, [1823], t. III. 1308-1327, [1824].

Jadart, Henri [et Duchénoy, A], « Les Postes et les messageries à Reims du Moyen Âge à la fin de l'Ancien Régime : extraits des archives de cette ville, publiés avec une introduction et des tables », dans *Revue de Champagne et de Brie*, 1892, p. 1-96.

Jean de Condé, *Li dis dou rois et des hiermittes*, éd. *Dits et contes de Baudoin et de son fils Jean de Condé publiés d'après les manuscrits de Bruxelles, Turin, Rome, Paris et Vienne et accompagnés de variantes et de notes explicatives*, t. II. Jean de Condé. 1^{ère} partie, éd. J. A. U. Scheler et Académie royale de Belgique, Bruxelles, Comptoir universel d'imprimerie et de librairie, Victor Devaux et Cie, 1866, IV, p. [63]-69.

Jean de Joinville, *Histoire de Saint Louis, credo et lettre à Louis X*, trad., éd. Jean-Noël dit Natalis de Wailly, Paris, Firmin-Didot, 1874.

Jean de Paris, *Excerpta et memoriali historiarum, auctore Johanne Parisiensi, Sancti Victoris Parisiensis cononico regulari*, éd. RHF, t. XXI, p. 630-676.

Jean Desnouelles, *Extraits de la chronique attribuée à Jean Desnouelles, abbé de Saint-Vincent de Laon*, éd. RHF, t. XXI, p. 181-198.

Jean Roisin, *Livre Roisin : coutumier lillois de la fin du XIII^e siècle*, éd. Raymond Monier, Paris, F. Loviton, Domat Montchrestien ; Lille, E. Raoust (Documents et travaux publiés par la Société d'histoire du droit des pays flamands, picards et wallons, 2), 1932.

Jordanus Rufus, *La marechaucie des chevax*, trad. anonyme, éd. Brigitte Prévot, *La science du cheval au Moyen Âge : le traité d'hippiatrie de Jordanus Rufus*, Klincksieck (Sapience, 2), 1991, p. [29]-172.

Les journaux du Trésor de Charles IV le Bel, éd. J. Viard, Paris, Imprimerie nationale (Doc in), 1917.

Les journaux du Trésor de Philippe IV le Bel, éd. J. Viard, Paris, Imprimerie nationale (Doc in), 1940.

Lalou, Élisabeth, *La royauté française de Louis IX à Philippe de Valois, les tablettes de cire, les comptes, l'Hôtel*, thèse d'HDR, 2003, dactyl.⁹⁰⁵

Layettes du Trésor des chartes, éd. Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, Archives nationales et Henri-François Delaborde, t. V, Paris, Plon-Nourrit, 1909.

Lettres inédites de Philippe le Bel publiées aux frais du ministère de l'Instruction publique par l'académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse avec une introduction, éd. Adolphe Baudoin, Paris, H. Champion, 1887.

Lettres missives tirées des archives de Belgique concernant l'histoire de France 1317-1324, éd. Alexandre Pinchart, dans *BÉC*, t. XLV, 1884, p. [73]-80.

Library of Latin texts, CLCLT-6 on line, Brepols publishers (Brepols Latin full-texts databases), 2000-2006.

Le livre de la taille de Paris l'an 1296, éd. Karl Michaëlsson, Göteborg, Acta universitatis gothoburgensis (Göteborgs universitets årsskrift, LXIV ; Romanica gothoburgensia, VII), 1958 : 4.

Le livre de la taille de Paris l'an 1297, éd. K. Michaëlsson, Göteborg, Élanders Boktryckeri Aktiebolag (Acta universitatis gothoburgensis/Göteborgs universitets årsskrift, vol. LXVII ; Romanica gothoburgensia, IX), 1961 : 3.

Le livre de la taille de Paris l'an de grâce 1313, éd. K. Michaëlsson, Göteborg, Wettergren & Kerber Förlag (Acta universitatis gothoburgensis/Göteborgs högskolas årsskrift, LVII), 1951 : 3.

Lobineau, Dom Gui Alexis, *Histoire de Bretagne, composée sur les titres et auteurs originaux, nouvelle édition revue, corrigée, augmentée de trois volumes, et d'un grand nombre de planches en taille-douce*, éd. Dom Morice O. S. B., Paris, Charles Osmont, 1741.

⁹⁰⁵ Par ce travail, cette chercheuse a considérablement augmenté le *Corpus philippicum*, en vue de la *Gallia regia philippica*, sous l'égide de la section de diplomatique de l'IRHT.

Luchaire, Achille, *Louis VI le Gros, annales de sa vie et de son règne, avec une introduction historique*, Genève, Méganictis reprints, 1979, repr. éd. Paris 1890.

[*Mandement de Louis IX à Guy d'Anicet, donné à Vincennes, le jeudi après la fête de saint André de l'an 1260*], éd. RHF, t. XXIV, p. 692.

Le mémorial des finances de Robert II, duc de Bourgogne (1273-1285), éd. Henri-Frédéric Jassemin, Paris, A. Picard, 1933.

Ménard, Léon, *Histoire civile, ecclésiastique et littéraire de la ville de Nîmes*, [t.] I, Marseille, Laffitte reprints, 1975, réimpression de l'édition Paris, 1750-1758, [3.] Preuves de l'histoire de la ville de Nîmes, chartes.

Mises et despens pour le voiage de Constantynoble, éd. Moranvillé Henri, « Les projets de Charles de Valois sur l'empire de Constantinople », dans *BÉC*, t. LI, 1890, p. [63]-86, [Document], p. 66-81.

The electronic monumenta Germaniae historica en ligne, éd. Roel Van Der Plaetse, CTLD, dir. Paul Tombeur, Brepols publishers (Brepols Latin full-text databases), 2005-2006.

Morice de Beaubois, Dom U. Pierre Hyacinthe et Taillandier, Charles-Louis, *Histoire ecclésiastique et civile de Bretagne, composée par les auteurs et les titres originaux suivie d'une dissertation sur l'établissement des Bretons dans l'Armorique et de plusieurs notes critiques*, t. II, Paris, Delaguette veuve, 1756.

Ordines coronationis Franciae, texts and ordines for the coronation of Frankish and French kings and queens in the Middle Ages, éd. Richard A. Jackson, vol. I, Philadelphia, University of Pennsylvania press (Middle Ages series), 1995.

Ordonnances des rois de France de la troisième race, recueillies par ordre chronologique, vol. 1 (Hugues Capet-Charles le Bel), éd. Eusèbe-Jacob de Laurière, Paris, Imprimerie royale, 1723, vol. 11 (Charles VI, supplément aux volumes précédents), éd. Louis-Guillaume de Vilevault et Louis George Oudard Feudrix de Bréquigny, 1769, vol. 19 (mars 1482-avril 1488), éd. Marquis De Pastoret, 1835, *Table chronologique*, éd. Jean-Marie Pardessus, 1847.

Philippe de Beaumanoir, *Les coutumes en Beauvaisis, texte critique publié avec une introduction, un glossaire et une table analytique*, éd. Amédée Salmon, t. I, Paris, Alphonse Picard et fils (Collection des textes pour servir à l'étude et à l'enseignement de l'histoire, t. 29), 1899.

Portefeuille archéologique de la Champagne, éd. Alfred Gausten, abbé Tridon, Quantin, Harmont, Henri D'Arbois de Jubainville, Eugène Le Brun, Cornandet et abbé Paillard, Bar-sur-Aube, Jardeaux-Bay, 1861.

Proverbes français antérieurs au XV^e siècle, éd. J. Morawski, Paris, Édouard Champion (CFMÂ), 1925.

Rahewin de Freising, *Ottonis et Rahewini Gesta Friderici I. imperatoris*, éd. Georg Waitz et Bernhard von Simson, Hanovre, Hahn, (MGH. Scriptores rerum germanicarum in usum scholarum separatim editi, 46), 1912, livres III et IV.

Recueil de chartes et documents de Saint-Martin-des-Champs monastère parisien, éd. Joseph Depoin, t. I, Abbaye de Ligugé, Chevetagne sur Oignon (Belgique), Paris, Jouve et C^{ie} (Archives de la France monastique, vol. XIII), 1912.

Recueil de chartes originales de Joinville, éd. N.de Wailly, dans *BÉC*, t. XXVIII, 1867, p. [557]-608.

Recueil de documents inédits relatifs aux relations du Hainaut et de la France de 1280 à 1297, éd. Étienne Dellambre, dans *Bulletin de la Commission royale d'histoire*, t. XCII, 1928, p. 1-163.

Recueil des actes de Henri II roi d'Angleterre et duc de Normandie concernant les provinces françaises et les affaires de France, intro., dir. H. D'Arbois de Jubainville, éd. L. Delisle, Paris, Imprimerie nationale ; C. Klincksieck (CDRHF publiés par les soins de l'AIBL), 1909, t. I, éd. L. Delisle et É. Berger, 1916, t. II, dir. H. D'Arbois de Jubainville, éd. L. Delisle et É. Berger, 1920, t. III, éd. L. Delisle et É. Berger, 1927.

Recueil des actes de Louis VI roi de France (1108-1137), dir. R.-H. Bautier, éd. J. Dufour, Paris, Diff. De Boccard (CDRHF publiés par les soins de l'AIBL), t. I. Actes antérieurs à l'avènement et 1108-1125, 1992, t. II. 1122-1137 et appendices, 1992, t. III. Introduction, 1993.

Recueil des actes de Philippe I^{er} roi de France (1059-1108), dir. H. D'Abois de Jubainville, éd. Maurice Prou, Paris, Imprimerie nationale ; C. Klincksieck (CDRHF publiés par les soins de l'AIBL), 1908.

Recueil des actes de Philippe Auguste roi de France, t. I. Années du règne I à XV (1^{er} novembre 1179-31 octobre 1194), dir. É. Berger, éd. Henri-François Delaborde, Paris, Imprimerie nationale (CDRHF publiés par les soins de l'AIBL), 1916, t. II. Années du règne XVI à XXVII (1^{er} novembre 1194-31 octobre 1206), dir. C. Brunel, éd. H.-F. Delaborde, Charles Petit-Dutaillis et Jacques Monicat, Paris, 1943, t. III. Années du règne XXVIII à XXXVI (1^{er} novembre 1206-31 octobre 1215), dir. C. Samaran, éd. J. Monicat et Jacques Boussard, Paris, Imprimerie nationale. C. Klincksieck (CDRHF publiés par les soins de l'AIBL), 1966, t. IV. Années du règne XXVII à XXXIV (1^{er} novembre 1215-14 juillet 1223), dir. C. Samaran, éd. Michel Nortier, Paris, 1979, t. V. Supplément d'actes, actes perdus. Additions et corrections aux précédents volumes, dir. J. Favier, éd. M. Nortier, Paris, Diff. De Boccard (CDRHF publiés par les soins de l'AIBL), 2004, t. VI. Lettres mises sous le nom de Philippe Auguste dans les recueils de formulaire d'écoles ou pouvant être considérées, quoique anonymes, comme lui ayant été attribuées, 2005.

Recueil des chartes de l'abbaye de Clairvaux au XII^e siècle, éd. Jean Waquet, Jean-Marc Roger et Laurent Veyssière, Paris, CTHS (Doc in, CTHS, section d'histoire et de philologie des civilisations médiévales, série in 8°, vol. 32), 2004.

Recueil des chartes de l'abbaye de La Grasse, t. II. 1117-1279, éd. Claudine Pailhès, Paris, CTHS (Doc in, CTHS, section d'histoire médiévale et de philologie, série in 8°, vol. 26), 2000.

Recueil des documents relatifs à l'abbaye de Montierneuf de Poitiers (1076-1399), éd. François Villard, [Poitiers], Société des archives du Poitou, archives de la Vienne, Poitiers (Archives historiques du Poitou, LIX), 1973.

Recueil des privilèges de l'université de Paris accordés par les rois depuis sa fondation, jusqu'à Louis le Grand XIV^e du nom, éd. C. É. Duboulay, Paris, Veuve de Claude Thiboust et Pierre Esclasssan, 1674.

Recueil des rouleaux des morts (VIII^e siècle-vers 1536), vol. 1 (VIII^e siècle-1180), vol. 2 (1181-1399), dir., préf. Jean Favier, éd. Jean Dufour, Paris, Diff. De Boccard (Recueil des historiens de la France publié par l'AIBL, obituaires, série in 4°, t. VIII), 2005-2006.

Registros de la casa de Francia Felipe I el Hermoso, 1280, 1282, 1283, dir., éd. Juan Carrasco et Pascual Tamburri, Pamplona, Gobierno de Navarra, departamento de economia y hacienda (AVRN, serie I : comptos reales, registros, [t. II, vol. I]), 1999.

Registros de la casa de Francia Felipe I el Hermoso, 1284, 1285, 1286, 1287, dir., éd. J. Carrasco et P. Tamburri, Pamplona, Gobierno de Navarra, departamento de economia y hacienda (AVRN, serie I : comptos reales, registros, t. II, vol. II), 1999.

Registros de la casa de Francia Felipe I el Hermoso, 1290, 1291, dir., éd. J. Carrasco et P. Tamburri, Pamplona, Gobierno de Navarra, departamento de economia y hacienda (AVRN, serie I : comptos reales, registros, t. III), 2000.

Registros de la casa de Francia Felipe I el Hermoso, 1293-1294, dir., éd. J. Carrasco et P. Tamburri, Pamplona, Gobierno de Navarra, departamento de economia y hacienda (AVRN, serie I : comptos reales, registros, t. IV), 2000.

Registros de la casa de Francia Felipe I el Hermoso, 1297-1298, 1302, 1304, dir. J. Carrasco, éd. P. Tamburri et Iñigo Mugueta, Pamplona, Gobierno de Navarra, departamento de economia y hacienda (AVRN, serie I : comptos reales, registros, t. V), 2001.

Registros de la casa de Francia Felipe I el Hermoso, 1305, dir. J. Carrasco, éd. P. Tamburri et I. Mugueta, Pamplona, Gobierno de Navarra, departamento de economia y hacienda (AVRN, serie I : comptos reales, registros, t. VI), 2001.

Registros de la casa de Francia Luis I el Hutin, 1306-1307, dir. J. Carrasco, éd. P. Tamburri et I. Mugueta, Pamplona, Gobierno de Navarra, departamento de economia y hacienda (AVRN, serie I : comptos reales, registros, t. VII), 2002.

Registros de la casa de Francia Luis I el Hutin, 1309, dir. J. Carrasco, éd. P. Tamburri et I. Mugueta, Pamplona, Gobierno de Navarra, departemento de educación y cultura (AVRN, serie I : comptos reales, registros, t. VIII), 2002.

Registros de la casa de Francia Luis I el Hutin, 1311-1314, dir. J. Carrasco, éd. I. Mugueta, Pamplona, Gobierno de Navarra, departamento de economia y hacienda (AVRN, serie I : comptos reales, registros, t. IX), 2003.

Règne de Philippe le Bel, inventaire analytique, éd. Jean Glénisson et Jean Guérout, dir. R. Fawtier, Paris, Imprimerie nationale (Registre du Trésor des chartes, 1 ; Inventaires et documents, dir. Charles Braibant), 1958.

Règne des fils de Philippe le Bel, inventaire analytique, 1 (*Louis X le Hutin et Philippe V le Long*), dir. R. Fawtier, éd. J. Guérout, Paris, SEVPEN (Registre du Trésor des chartes, 2-1), 1965, 2 (*Charles IV le Bel*), dir. Henri Jassemin et Aline Vallée, éd. J. Guérout, Paris, Archives nationales (Registre du Trésor des chartes, 2-[2]), 1999.

Repertorium des lateinischen Sermones des Mittelalters für die Zeit von 1150-1350 (Autoren : A-D), éd. Johannes Baptist Schneyer, Münster, Aschendorffsche Verlagsbuchhandlung (Beiträge zur Geschichte der Philosophie und Theologie des Mittelalters. Texte und Untersuchungen, Band XLIII. Heft 1), 1969.

Repertorium des lateinischen Sermones des Mittelalters für die Zeit von 1150-1350 (Autoren : E-H), éd. Johannes Baptist Schneyer, Münster, Aschendorffsche Verlagsbuchhandlung (Beiträge zur Geschichte der Philosophie und Theologie des Mittelalters. Texte und Untersuchungen, Band XLIII. Heft 2), 1970.

Repertorium des lateinischen Sermones des Mittelalters für die Zeit von 1150-1350 (Autoren : I-J), éd. Johannes Baptist Schneyer, Münster, Aschendorffsche Verlagsbuchhandlung (Beiträge zur Geschichte der Philosophie und Theologie des Mittelalters. Texte und Untersuchungen, Band XLIII. Heft 3), 1971.

Repertorium des lateinischen Sermones des Mittelalters für die Zeit von 1150-1350 (Autoren : L-P), éd. Johannes Baptist Schneyer, Münster, Aschendorffsche Verlagsbuchhandlung (Beiträge zur Geschichte der Philosophie und Theologie des Mittelalters. Texte und Untersuchungen, Band XLIII. Heft 4), 1972.

Repertorium des lateinischen Sermones des Mittelalters für die Zeit von 1150-1350 (Autoren : R-[W]), éd. Johannes Baptist Schneyer, Münster, Aschendorffsche Verlagsbuchhandlung (Beiträge zur Geschichte der Philosophie und Theologie des Mittelalters. Texte und Untersuchungen, Band XLIII. Heft 5), 1974.

Repertorium des lateinischen Sermones des Mittelalters für die Zeit von 1150-1350 (Autoren : Konzils-, Universitäts- und Ordenspredigten), éd. Johannes Baptist Schneyer, Münster, Aschendorffsche Verlagsbuchhandlung (Beiträge zur Geschichte der Philosophie und Theologie des Mittelalters. Texte und Untersuchungen, Band XLIII. Heft 6), 1978.

Repertorium des lateinischen Sermones des Mittelalters für die Zeit von 1150-1350 (Autoren : Ordens-, Bibel-, Pastoral- und Titelpredigten und Prothemata), éd. Johannes Baptist Schneyer, Münster, Aschendorffsche Verlagsbuchhandlung (Beiträge zur Geschichte der Philosophie und Theologie des Mittelalters. Texte und Untersuchungen, Band XLIII. Heft 7), 1976.

Rerum gallicarum et franciscarum scriptores/Recueil des historiens des Gaules et de la France, t. X (avènement d'Hugues Capet-avènement d'Henri I^{er}), éd. Religieux bénédictins de la congrégation de Saint-Maur, nouvelle éd., dir. L. Delisle, Paris, Victor Palmé, 1874, t. XI (Henri I^{er}, 1031-1060), 1876, t. XII (Philippe I^{er}-Louis VII, 1060-1180), 1877, t. XIII (Philippe I^{er}-Louis VII, 1060-1180, suite), 1869, t. XIV (Philippe I^{er}-Louis VII, 1060-1180,

suite), éd. Michel-Jean-Joseph Brial, nouvelle éd., dir. L. Delisle, 1877, t. XV (Philippe I^{er}-Louis VII, 1060-1180, suite), 1878, t. XVI (Philippe I^{er}-Louis VII, 1060-1180, suite), 1878, t. XVII (Philippe Auguste-Louis VIII, 1180-1226. 1^{ère} livr.), 1878, t. XVIII (Philippe Auguste-Louis VIII, 1180-1226. 2^e livr.), 1879, t. XIX (Philippe Auguste-Louis VIII, 1180-1226. 3^e livr.), 1880, t. XX (Saint Louis-Charles IV, 1226-1328. 1^{ère} livr.), éd. Joseph DAUNOU et Pierre-Claude-François NAUDET, Paris, Imprimerie royale, 1840, t. XXI (Saint Louis-Charles IV, 1226-1328. 2^e livr.), éd. Joseph Daniel Guigniaut et N. de Wailly, Paris, Imprimerie impériale, 1855, t. XXII (Saint Louis-Charles IV, 1226-1328. 3^e livr.), éd. N. de Wailly et L. Delisle, 1865, t. XXIV-1,2 (Enquêtes sous Saint Louis, chronique anonyme de Béthune), éd. L. Delisle, Paris, Imprimerie nationale, 1904.

Rôles gascons, t. I. 1242-1254, éd. F. Michel, Paris, Imprimerie nationale (Doc in), 1885, t. I-supplément : 1254-1255, éd. Charles Bémont, 1886, t. II. 1273-1290, éd. C. Bémont, 1900, t. III. 1290-1307, éd. C. Bémont, 1906, t. IV. 1307-1317, éd. Y. Renouard, dir. R. Fawtier, 1962.

Rôles gascons des deux premières années du règne d'Édouard III, éd. Jacques Portes, DES, dir. Édouard Perroy, [Université de Paris], 1965.

Le roman de la poire, éd. C Marchello-Nizia, Paris, Picard (Société des anciens textes français), 1984.

Rotuli parisienses : supplications to the pope fom the university of Paris, vol. I. 1316-1343, éd. William J. Courtenay, Leiden ; Boston ; Köln, Brill, 2002.

Rouleau mortuaire du bienheureux Vital, abbé de Savigny contenant 207 titres écrits en 1122-1123 dans différentes églises de France et d'Angleterre, éd. L.-V. Delisle, Paris, H. Champion, 1909.

Rouleaux des morts des IX^e au XV^e siècle, éd. L. V. Delisle, Paris, M^{me} V^e J. Renouard, (Publications pour la SHF, in 8°, 135), 1866.

Les sermons de Guillaume de Sauqueville : l'activité d'un prédicateur dominicain à la fin du règne de Philippe le Bel, éd. Christine Chevalier Boyer, thèse de doctorat d'histoire, dir. Nicole Bérioud, Lyon, Université Lumière-Lyon 2, 2007.

Spicilegium sive collectio veterum aliquot scriptorum qui in Galliae bibliothecis delituerant, t. III, éd. D. Luc D'Achéry, V. C. Étienne Baluze, R. P. D. Edmond Martène, Louis-Joseph-François De La Barre, Paris, Montalant, 1723.

Suger, *Vie de Louis le Gros suivie de l'Histoire du roi Louis VII, publiées d'après des manuscrits*, éd. A. Molinier, Paris, Alphonse Picard (Collection de textes pour servir à l'étude et à l'enseignement de l'histoire), 1887.

Tibaut, *Le roman de la poire*, éd. Christiane Marchello-Nizia, Paris, Société des anciens textes français, diff. A. et J. Picard (Publications de la société des anciens textes français), 1985.

Le trésor des chartes d'Albret, t. I. *Les archives de Vayres*, 1^{ère} partie. *Le fonds de Langoiran*, éd. Jean-Baptiste Marquette, Paris, Bibliothèque nationale (Doc in, série in 4°), 1973.

Ut per litteras apostolicas... en ligne/Lettres pontificales/Papal letters on line, Brepols publishers (Brepols medieval full-standing databases), [2005-2006].

Végèce, *Li abrejance de l'ordre de chevalerie. Mise en vers de la traduction [du De re militari] de Végèce de Jean de Meun par Jean Priorat de Besançon publiée avec un glossaire*, éd. Ulysse Robert [et Société des anciens textes français], New York, Johnson reprint, 1965, fac-sim. éd. Paris F. Didot 1897.

Version française de la Vie de Saint Louis par Guillaume de Nangis, Les grandes chroniques de France, publ. SHF (série antérieure à 1789), éd. Jules Viard, t. X (Appendice, table), Paris, C. Klincksieck, 1953.

Watriquet de Couvin, *Li tournois des dames ou parabole de verite*, dans *Dits de Watriquet de Couvin publiés pour la première fois d'après les manuscrits de Paris et de Bruxelles et accompagnés de notes explicatives*, éd. Jean-Auguste-Odalric Scheler et Académie royale de Belgique, Bruxelles, Comptoir universel d'imprimerie et de librairie, Victor Devaux et Cie, 1868, XVIII, p. [231]-271.

2. Sources iconographiques

- Enluminure

PARIS

Bibliothèque nationale de France

Fonds français

Fr 8, Guiard des Moulins, *Bible historique*, Paris, Maître de Fauvel et collaborateurs (enlumineurs), ca. 1320-1330, fol. 362r, miniature : (2 Maccabées⁹⁰⁶ 1) les Juifs envoient leur messenger, « Ci fine li premiers liures des Machabe aprez commence li secons livres des Machabeus ».

_ fol. 423v, miniature : (Tite 1) saint Paul confiant la lettre à un messenger, « Ci commencent les epistles saint Pol ad Tytum ».

Fr. 60, a. *Roman de Thèbes*, Paris, ca. 1320-1330, fol. 9rb, miniature : Étéocle apprenant d'un messenger la mort de ses hommes, « Comment li mes conte au roy que sez chevaliers sont mois et que le mesagier les a tuez et ceus de Thebes en font graznt deul ».

_ fol. 16v, miniature : Tydée devant Étéocle avec messenger, « Comment Thideus conte son messa au frere Pollinices qui tenoit la terre et comment il le tint pour parjure et le deffie au departir ».

_ fol. 38v, miniature : Adraste et messenger, « Ci devise comment Etyocles josta a Pollinices et comment il s'entroeistrent et comment Adrius porta le message à ceus de Gresce que ceus de Thebes avoient touz mis à mort ceus de Gresce et comment les femmes de Gresce vindrent nus piez et eschevelees à Thebes pour querre lor amis et lor maris ».

⁹⁰⁶ À l'heure actuelle, l'Église catholique désigne le livre des Maccabées sous l'appellation de livre des Martyrs d'Israël.

- _ b. Benoît de Sainte-Maure, *Roman de Troie*, Paris, ca. 1320-1330, fol. 65v, miniature : Priam et messagers grecs, « Ci devise comment le roy de Gresce Agamemnon envoya ses mesages au roy Priant et devise comment il parlent à [euls : barré] lui et apres devise comment Troie fu assaillie seconde fois ».
- _ fol. 145va, miniature : Néoptolème et messagers, « Ci devise comment Horrertes envoya ses mesages pour querir Pirrus pour occirre ».
- _ c. *Énéas*, Paris, ca. 1320-1330, fol. 162r, miniature : Amata et messenger, « Comment li roys latins donna sa fille à Eneas qui ne l'avoit onques veue et comment la royne femme du roy latin manda Turnus à qui ele estoit donnee ».

Fr 95, a. *Histoire du saint Graal (Joseph d'Armathie)*, Saint-Omer ?, 1280 ? 1290 ?, fol. 22va, miniature de colonne à deux étages : (en haut) Mordrain et le messenger de Saracinte.

- _ fol. 61va, miniature de colonne à deux étages : (en haut) les messagers de Saracinte chevauchant, (en bas) les messagers de Saracinte naviguant.
- _ fol. 69v, miniature de colonne à deux étages : (en haut) Tombeau d'Ipocras avec messenger, (en bas) les messagers de Saracinte et envoyé divin.
- _ b. *Histoire de Merlin*, Saint-Omer ?, 1280 ? 1290 ?, fol. 125v, miniature : Vertiger envoyant chercher Merlin par un messenger.
- _ fol. 166r, miniature de colonne à deux étages : (en haut) Ulfin, Bretel et chevaliers de Claudas avec messenger, (en bas) Ulfin, Bretel, Ban et Bohort avec messenger.
- _ fol. 203v, miniature : Nantes du Garlot et messenger.
- _ fol. 207r, miniature : Clarion et messenger.
- _ fol. 208r, miniature : Clarion et messenger.
- _ fol. 226v, miniature : Guiomair et les trois rois avec messenger.
- _ fol. 254r, miniature : bataille de Trèbe avec messenger.
- _ fol. 267v, miniature : César et messenger d'Adrian.
- _ fol. 297r, miniature : Clarion et fils de Minoras avec messenger.
- _ fol. 309r, miniature : Arthur et Guenièvre avec messenger.
- _ fol. 326r, miniature de colonne à deux étages : (en haut) Arthur et le messenger de Rion, (en bas) le messenger de Rion quittant Camelot.

Fr 105, a. *Histoire du saint Graal (Joseph d'Armathie)*, Paris, Maître de Fauvel (enlumineur), 1^{er}-2^e quart du XIV^e siècle, fol. 24vb, miniature : Josaphe traçant une croix sur l'eau, « Comment uns messenger vint au roy Ewalach et comment Josephe fist une crois de drap de soie vermeil en l'escu le roy Artus por aler contre Tholomer ».

- _ fol. 79rb, miniature : messagers de Saracinte enterrant les hommes de Label, « Comment les V messages qui furent envoiiez apres Nascien se partirent de Toquehan et comment il trouverent à la rive de la mer une nef qui estoit plaine d'ommes occis et comment il les firent enfouir et entrerent en la nef où il estoient ».
- _ fol. 85ra, miniature : messagers de Saracinte et Satan, « Comment les II messages qui queroient Nascien virent venir vers euls une tempeste de feu en semblance de nef et avoit un home moult hideus dedens et comment il virent venir une autre nef plaine de toutes richeces et avoit une moult bele femme dedens qui se seoit ou bout de la nef ».
- _ fol. 87vb, miniature : messagers de Saracinte et envoyé divin, « Comment les II messages qui queroient Nascien virent venir vers euls une nef au bout de la roche et avoit un home dedens et I lyon moult grant et comment les II varles entrerent en la nef avec le lyon et comment il trouverent Nascien et le roy Mordrain ».
- _ b. *Histoire de Merlin*, Paris, Maître de Fauvel (enlumineur), 1^{er}-2^e quart du XIV^e siècle, fol. 181rb, miniature : messagers de Cornouailles à Shoreham, « Comment li message de

- Cornouaille vindrent aus roys et aus barons et comment li roys Brangones manda touz les roys et les barons et comment il se conseillicherent ensamble moult grant piece ».
- _ fol. 186vb, miniature : Gauvain et messenger de Galeschin, « Comment Galeschins manda Gawenet son cousin que il alast à lui parler à la nueve fraiste ».
 - _ fol. 204vb, miniature : Nantes du Garlot et sa femme avec messenger, « Comment li roy Nentres estoit courouciez de Galeschin son filz qui seu estoit alez par le pays ».
 - _ fol. 206vb, miniature : Brangoire à Estrangoire avec messenger, « Comment li roys Brangorres garni sa cite d'Estrangorne et comment il semont ses gens de par toute sa terre ».
 - _ fol. 219ra, miniature : Merlin déguisé en messenger et Gauvain, « Comment Merlins se mist en guise de messagier et comment il porta unes lettres à Gauvenet ».
 - _ fol. 256ra, miniature : Elaine, Evaine et messenger, « Comment les II roynes envoierent I message à ceus qui se combatoient devant la cite de Trebes et de la grant joie que eles firent quant eles sorrent que c'estoit li roys Artus et sa compaignie ».
 - _ fol. 288rb, miniature : Lot d'Orcanie envoyé d'Arthur, « Comment li roys Loth d'Orcanie et ses III filz alerent en message pour le roy Artus pour lui concorder aus autres princes ».

Fr 110, b. *Histoire de Merlin*, Nord de la France, XIII^e-XIV^e siècles, fol. 93v, Merlin déguisé en messenger et Gauvain, « Ensi comme Merlins est el palais devant Gawaniet à jenous en samblance de chevalier et li baille une letre close ».

- _ c. *Lancelot du Lac*, Nord de la France, XIII^e-XIV^e siècles, fol. 209v, Arthur et messenger de Galehot, « Un chevalier arme fors de teste et de mains vint là li rois seoit al mangier faire (?) message ».
- _ fol. 212r, Arthur et messagers des Marches, « Si com une damoiselle aporte au roi noveles que Galehot est entres en sa tere ».

Fr 146, a. Gervais du Bus, *Roman de Fauvel*, Paris, Maître de Fauvel (enlumineur), ca. 1315-1320, fol. 31rc⁹⁰⁷, miniature : Fauvel et un messenger.

Fr 157, Guiard des Moulins, *Bible historique*, Paris, 1^{er}-2^e quart du XIV^e siècle, fol. 145v, miniature : (2 Maccabées 1) messenger remettant la lettre au roi, « Ci commence li secons livres des Machabeus. I ».

Fr 160, Guiard des Moulins, *Bible historique*, Paris, 1^{er} quart du XIV^e siècle, fol. 169v, miniature : (4 Rois 1)⁹⁰⁸ Ochozias et messenger, « De Ochozie le roy d'Israel le fil Achab et de sa mort selonc la Bible et histores. I ».

- _ fol. 387v, miniature : (2 Maccabées 1) messenger remettant la lettre au roi, « Ci commence le secont livre de Machabeus. I ».

Fr 333, a. *Lancelot du Lac*, Paris, 1^{er} quart du XIV^e siècle, fol. 59v, (1^{ère} miniature) Lancelot et messagère se séparant, (2^{nde} miniature) Guenièvre et messagère de Lancelot, « Ci dit comment Lancelot fist son message de la damoisele qui avec lui aloit et comment il li bailla ses lettres por porter à la roine Genievre et comment la royne fist grant feste à la damoisele qui les lettres li bailla por l'amor de Lancelot qui message ele estoit et la retint & li de ses privees puceles ».

⁹⁰⁷ Folio divisé en trois colonnes.

⁹⁰⁸ Ici et pour les manuscrits suivants, les quatre livres des Rois sont indiqués sur le modèle de la version grecque des Septante et correspondent, dans l'original hébreu sur lequel se fonde la plupart des traductions de la Bible aujourd'hui, au deux livres de Samuel, suivis des deux livres des Rois.

Fr 334, *Tristan de Léonois*, Paris, 2^e quart du XIV^e siècle, fol. 34v, Tristan et messenger de Beleïde.

- _ fol. 48v, Sagremor le Desreez et Dodinel au camp de Marc avec messenger.
- _ fol. 55v, Arthur et Tristan avec messenger.
- _ fol. 85v, Iseut et messagère.
- _ fol. 88r, messagère quittant Guenièvre.
- _ fol. 128r, Tristan et messagère de Palamède.
- _ fol. 183r, Cahedin et le harpeur messenger.
- _ fol. 184r, Iseut et le harpeur messenger.
- _ fol. 185v, Cahedin et le harpeur messenger.
- _ fol. 186v, Iseut et le harpeur messenger.
- _ fol. 213v, Tristan et messenger d'Arthur.
- _ fol. 217v, Iseut et une messagère.
- _ fol. 255v, Guenièvre et demoiselle messagère d'Iseut.
- _ fol. 302r, Marc, Iseut et messenger.
- _ fol. 336r, Arthur, Guenièvre et messenger.

Fr 339, a. *Lancelot du Lac*, Paris, milieu-3^e quart du XIV^e siècle, fol. 18r, Arthur et messenger de Galehot.

- _ fol. 19v, Arthur et messenger des Marches.
- _ fol. 179v, Bohort l'Essillié et messagère de Galorée.
- _ fol. 219v, Claudas et messenger de Claudin.

Fr 342, c. *Mort le roi Artu*, Arras, 1274, fol. 193r, Arthur et messagère de Lancelot.

- _ fol. 215v, Arthur et messenger de Guenièvre.
- _ fol. 231r, Lancelot apprenant la mort d'Arthur par un messenger.

Fr 344, a. *Histoire du saint Graal (Joseph d'Arimathie)*, Nord de la France, 3^e quart du XIII^e siècle, fol. 17r, Mordrain et messenger de Saracinte.

- _ fol. 51r, messagers de Saracinte à Tosqueham.
- _ fol. 55r, tombeau d'Ipocras avec messenger.
- _ b. *Histoire de Merlin*, Nord de la France, 3^e quart du XIII^e siècle, fol. 106r, Ulfin et Bretel chevauchant avec messenger.
- _ fol. 117v, Galeschin de Clarence et messenger.
- _ fol. 127v, Nantes de Garlot et messenger.
- _ fol. 130v, Clarion et messenger.
- _ fol. 135r, Merlin déguisé en messenger et Gauvain.
- _ fol. 165v, messagers de César quittant Rome.
- _ fol. 168r, ennemis d'Arthur apprenant ses exploits par messenger.
- _ c. *Lancelot du Lac*, Nord de la France, 3^e quart du XIII^e siècle, fol. 201r, messagère de Viviane chevauchant.
- _ fol. 221r, Lancelot et demoiselle de Guenièvre avec messenger.
- _ fol. 225r, Lancelot et faux écuyer de Guenièvre avec messenger.
- _ fol. 228r, Arthur et messenger de Galehot.
- _ fol. 267v, Perse de l'Estroite Marche et messenger.
- _ fol. 270r, Galehot, Lancelot et messenger.
- _ fol. 278v, Arthur abusé par Elice avec messenger.
- _ fol. 280v, Galehot et messenger.
- _ fol. 464v, Arthur et messenger de Lancelot revenant en Gaule.

Fr 350, a. *Guion le Courtois*, Arras, XIII^e-XIV^e siècles, fol. 88v, reine d'Écosse et messenger de Meliadus.

_ fol. 152r, Danain le Roux et messenger.

_ fol. 159v, Danain le Roux faisant sa dame avec messenger.

_ fol. 358v, Arthur et Elgeber de Carermusin avec messenger.

_ b. *Prophéties de Merlin*, Arras, XIII^e-XIV^e siècles, fol. 383v, Viviane et messagère de Guenièvre.

_ fol. 384v, Maître Antoine et messagère de Merlin.

_ fol. 418v, roi des Saxons et messenger.

Fr 372, Jacquemart Gielée, *Renart le Nouvel*, Paris, XIII^e-XIV^e siècles, fol. 26r, Renart et messenger de Noble, « Ainsi comme li coulons vint devant Renart et li baille unes lettres et Renart les fist lire devant lui par son chapelain ».

_ fol. 26v, Noble et messenger de Renart, « Ainsi con li jais et li coulons vindrent devant le roi et li rois prist les lettres que li jais li donna ».

_ fol. 32r, Noble et messenger de Renart, « Ainsi que Unagues li jais Robins li cochevis et Sansonnes li effrohens vinrent de par Renart au roi Noblon et li dounerent une lettres et li rois les bailla à lire à Tymer l'asne ».

Fr 398, *Bible*, Paris, 4^e quart du XIII^e siècle, fol. 209r, (2 Maccabées 1) roi et messenger.

Fr 759, *Tristan de Léonois*, France, 3^e-4^e quart du XIII^e siècle, fol. 45r, Iseut et messagère de Guenièvre.

Fr 761, a. *Artus de Bretagne*, Paris, Maître de Fauvel (enlumineur), 2^e quart du XIV^e siècle, fol. 32r, Isabiau la Gente et messenger, « Comment la contesse du Brueil manda sa gent trestoute pour aler avecques Artus et avec mesire Gaces le frere à la contesse pour destruire la terre et le pays au duc d'Orgueil ».

Fr 770, a. *Histoire du saint Graal (Joseph d'Arimathie)*, Nord de la France, ca. 1280-1290, fol. 28r, Mordrain et messenger.

_ fol. 75v, messagers de Saracinte chevauchant.

_ fol. 81v, Tombeau d'Ipocras avec messenger.

_ c. *Histoire de Merlin*, Nord de la France, ca. 1280-1290, fol. 168r, rois rentrant dans leur pays avec messenger.

_ fol. 168va, initiale O historiée : Gauvain et messenger de Galeschin.

_ fol. 192v, Merlin déguisé en messenger.

_ fol. 236v, messenger d'Adrian quittant Rome.

_ fol. 286vc, miniature de colonne : Arthur et le messenger de Rion.

_ fol. 292v, Arthur et messenger de Luce.

_ fol. 294r, Merlin partant en mission de messenger.

_ d. *Chronique d'outremer*, Nord de la France, ca. 1280-1290, fol. 334ra, miniature de colonne : Andronic I^{er} et messenger.

Fr 776, *Tristan de Léonois*, Arras, ca. 1285-1290, fol. 41ra, initiale O historiée : Tristan et le messenger d'Arthur.

_ fol. 176vb, initiale O historiée : Iseut et messagère.

Fr 783, Benoît de Sainte-Maure, *Roman de Troie*, France, 4^e quart du XIII^e siècle, fol. 5v, Laomédon et le messager.

Fr 790, e. Jean le Nevelon, *Vengeance Alixandre*, Paris, Maître de Thomas de Maubeuge (enlumineur), 1^{er} quart du XIV^e siècle, fol. 179v, Candace et messager, « Ci finent les regnes Alixandre et parole de son fil que il ot de Candasse la reyne qui puis le venja de ceus qui l'enpoisonerent ».

Fr 1136, *Le dialogue du père et du fils*, ca. 1320, fol. 86r, miniature : messager avec lance et boîte.

Fr 1433, b. Chrétien de Troyes, *Chevalier au lion*, Nord de la France, 1^{er}-2^e quart du XIV^e siècle, fol. 85r, (1^{ère} miniature) Ivain et messagère de Laudine, (2^{nde} miniature) départ de la messagère de Laudine.

Fr 1453, c. *Conte du Graal (seconde continuation)*, Paris, 1^{ère} moitié du XIV^e siècle, fol. 198r, Petit Chevalier et messager d'Idier, « Coment un varles dist au Petit que il port son escu au tournoiement ».

Fr 1456, Adenet le roi, *Cleomadès*, Paris, 1^{ère} moitié du XIV^e siècle, fol. 50v, Carmant apprenant par messager la disparition de sa fille, « Comment li rois et la roine furent couroucie por lor fille ».

_ fol. 127v, Ynabelle et messagers de Carmant, « Comment li messagier parolent à la royne et as barons ».

Fr 1581, Jacquemart Gielée, *Renart le Nouvel*, Nord de la France, 4^e quart du XIII^e siècle, fol. 25v, Renart et un messager de Noble, « Si come rois Nobles envoie son mes à Renart ».

_ fol. 34r, Renart et les oiseaux messagers des dames, « Si ke les III dames renvoient Renart unes letres ».

Fr 2091, Yves, moine de Saint-Denis, *Vie de saint Denis*, Paris, 1317 ? 1318-1319 ?, fol. 115r, miniature : Sur l'initiative des prêtres païens (*ydolorum pontifices*) de Paris, le gouverneur de la ville, Sésinnius, envoie deux messagers à Rome qu'il munit d'un pli officiel avec la recommandation (sous forme de phylactère sortant de sa bouche) : *Currite non lente romano dicite regi ut sibi sit menti nostrae succurrere legi*.

_ fol. 117r, miniature : Domitien reçoit les messagers des pontifes de Paris.

Fr 2186, Tibaut, a. *Roman de la poire*, Paris, 1250-1270, fol. 26r, 27v, 29r, initiales historiées : messagère du dieu Amour s'adressant au poète Thibaut, fol. 66v, 67r, 68v, 69r, 71r, 72r, 77v, 78r, initiales historiées : messagère de la dame Anne s'adressant au poète Thibaut.

Fr 2634, Guillaume de Tyr, *Histoire (et continuation)*, Paris, 1^{er}-2^e quart du XIV^e siècle, fol. 66r, Alexis I^{er} Comnène et Hugues le Grand en messager à cheval.

_ fol. 192v, Jocelin II et messager.

Fr 2824, a. Guillaume de Tyr, *Histoire (et continuation)*, Nord de la France, déb. XIV^e siècle, fol. 10r, Coleman et Geoffroy d'Esch avec messager.

Fr 2825, Guillaume de Tyr, *Histoire (et continuation)*, France, XIII^e-XIV^e siècles, fol. 13r, Coleman et Geoffroy d'Esch avec messenger, « Ci coumance li secons livres. Coumant Godefroiz et li autre baron murent ».

Fr 2829, *Livre des faiz monseigneur Saint Loys jadis roy de France*, 3^e tiers du XV^e siècle, fol. 9va1, miniature de colonne : duc de Bretagne et messenger (2 scènes), « Comment le conte de Bretagne s'alya du roy Henry d'Angleterre et le fist passer la mer pour covar dure au roy et grever le royaulme ».

Fr 6465, *Les grandes chroniques de France*, Paris, Jean Fouquet (enlumineur), ca. 1458-1459, fol. 183rb, miniature : messagers de l'église de Reims tentant en vain de contrarier le couronnement de Louis VI. Cf. *Les grandes chroniques de France. Reproduction intégrale en fac-similé des miniatures de Fouquet. Ms. Français 6465 de la Bibliothèque nationale de Paris*, éd. F. Avril, M.-T. Gousset et B. Guenée, Paris, 1987, [miniature 22], p. [126].

_ fol. 190ra, miniature : (détail) messagers du comte de Foix implorant la paix auprès du roi Philippe le Hardi. Cf. *Ibid.*, [miniature 30], p. [166].

Fr 9123, b. *Histoire du saint Graal (Joseph d'Arimathie)*, Paris, Maître de Fauvel (enlumineur), ca. 1315-1335, fol. 22r, Mordrain et messenger, « Ci devise comment le roy Enelach fu moult espoentes par les parolles Joseph pour cause de son avoir ».

_ fol. 66r, messagers de Saracinte et hommes de Label massacrés, « Comment li message qui queroient Nacien trouverent une nef où il avoit plus de Iic hommes mors qui estoient sarrasins ».

_ fol. 71r, messagers de Saracinte et envoyé divin, « Conment li messagier qui queroient Nacien entrerent en I batel avec I lyon et trouverent Nacien et Mordrain ».

_ c et d.. *Histoire de Merlin*, Paris, Maître de Thomas de Maubeuge (enlumineur) ; Maître de Fauvel (autre enlumineur)⁹⁰⁹, ca. 1315-1335, fol. 171v, Urien et des messagers, « Comment les messages viennent en l'ostel le roy Urien que Gauvenes et Agrevains et Gaheries et Guerrehez et Galleschins sont alez servir le roy Artus ».

_ fol. 184v, Merlin déguisé en messenger et fils du roi Lot d'Orcanie, « Comment Merlins s'est fist en guise de messagier et comment il aporte nouvelles aus enfans au roy Loth d'Orcanie à Gauvenet et à ses ses freres et à ses compaignons que li enfant au roy Orien s'estoient partis de leur pays pour venir servir le roy Artus et prendre leur armes de lui et comment il sont arreste devant le chaustel d'Arondel pour les saisnes qui sont là à si grant foison ».

_ fol. 195r, Tradelimant et messenger d'Aguignier, « Comment li roys des cent chevaliers et les princes d'environ lui envoie messages au roy Tradelinant pour avoir secours pour les saisnes et pour les gaians ».

_ fol. 251v, messagers d'Arthur chevauchant, « Conment li rois Artus et les autres roys envoierent les messages à grant harnois et à bons chevaux ».

_ fol. 281r, Arthur et messenger de Rion, « Conment le message au roy Ryon vint à la cour le roy Artus lui et son escuier et trouva le roy et ses barons manjanz en salle ».

_ fol. 289v, Gauvain et Luce, « Conment mesire Gauvain ala en message au roy Luce et comment li roys Artus envoya apres lui VIm chevaliers bien armez ».

Fr 12558, *Chanson d'Antioche*, Artois, 3^e-4^e quart du XIII^e siècle, fol. 58v, siège d'Antioche par Carbulan avec messenger.

⁹⁰⁹ Les deux maîtres ont enluminé en alternance la partie consacrée à l'*Histoire de Merlin*. Celui de Maubeuge s'est chargé notamment des feuillets 171v, 184v, 251v, 256v ainsi que 289v, celui de Fauvel a entre autres illustrés les folios 195r et 281r.

Fr 12573, a. *Lancelot du Lac*, France, XIII^e-XIV^e siècles, fol. 166v, (1^{ère} miniature) messenger de Lancelot prenant la mer, (2^{nde} miniature) Arthur et messagers de Lancelot revenant de Gaule.

Fr 12582, *Histoire du saint Graal*, Nord de la France, fin XIII^e siècle, fol. 45r, messagers de Saracinte et Satan.

Fr 12603, a. Meriadeuc, *Chevalier aux deux épées*, Arras, XIII^e-XIV^e siècles, fol. 1r, arrivée du messenger de Ris à Cardocil.

Fr 16999, *Lancelot du Lac*, Paris, 2^e quart du XIV^e siècle, fol. 16v, Claudas et Saraïde avec messagère, « Comment la dame du Lac envia une de ses damoiselles à la court Claudas ».

_ fol. 67v, Arthur et messenger de Galehot, « Comment I chevalier vint deffier le roy Artus là où il seoit au souper de par Galehot ».

_ fol. 70v, (1^{ère} miniature) demoiselle des Marches et ses messagers, (2^{nde} miniature) Arthur et messagers de la demoiselle des Marches, « Comment la damoiselle des Marches de Sezile envia ses message au roy Artus ».

_ fol. 105r, Guenièvre et messenger apportant l'écu de Gauvain, « Comment I escuier a I escu à son col tout detrenchie & li oste une dame & le baise & le acele present la royne & autres ».

_ fol. 153r, Arthur abusé par Elice avec messenger, « Une damoisele & I viel chevalier & grant gent avec eus & baillent une lettre au roy & est la royne apoie sus l'espaule à I chevalier & les lit I chapelains ».

Fr 19162, a. *Histoire du saint Graal*, Nord de la France, ca. 1280-1290, fol. 22r, Mordrain et messenger.

_ fol. 83r, messagers de Saracinte chevauchant.

_ fol. 92r, messagers de Saracinte naviguant.

_ b. *Histoire de Merlin*, Nord de la France, ca. 1280-1290, fol. 227r, Nantes de Garlot et sa femme avec messenger.

_ fol. 249v, rois rebelles et messenger d'Aguignier.

_ fol. 346r, Arthur et messenger de Rion.

Fr 24394, a. *Histoire du saint Graal (Joseph d'Arimathie)*, Nord de la France, ca. 1280-1290, fol. 63r, messagers de Saracinte chevauchant.

_ b. *Histoire de Merlin*, Nord de la France, ca. 1280-1290, fol. 180v, Merlin déguisé en messenger et Gauvain.

_ fol. 187v, rois rebelles et messenger d'Aguignier.

Fr 25516, a. *Bueve de Hanstone*, Nord de la France, XIII^e-XIV^e siècles, fol. 18r, Bueve de Hanstone devant Bradmund, « Ch'est chi ensi con Beuves fait le message al roi Braidam et li rois le mist en prison ».

Fonds latin

La 248 (2), a. *Bible dite de Philippe le Bel*, Paris, ca. 1310, fol. 215r, (2 Maccabées 1) accueil du messenger par les Juifs.

La 399, *Bible glosée*, France, fin XIII^e siècle, fol. 43v, (2 Rois 1) David et le messenger amalécite.

La 5286, a. Yves de Saint-Denis, *Vita et passio beati Dionysii*, Paris, 1^{er} quart du XIV^e siècle, fol. 64r, pontifes parisiens et messagers.

_ fol. 65r, miniature : Domitien et messagers des pontifes.

_ b. Yves de Saint-Denis, *Gesta regum francorum*, Paris, 1^{er} quart du XIV^e siècle, fol. 139v, Clotaire II faisant chercher Dagobert par son messenger.

_ fol. 146r, 1^{ère} miniature : Dagobert I^{er} et messenger, 2^{nde} miniature : évêques et messagers de Dagobert I^{er}.

La 8504, *Kalila va Dimna*, Raymond de Béziers (trad.), Paris, 1313, fol. 78v, miniature de la fable le lièvre et l'éléphant, *Figura regis mittendis suum nuncium* (dans la marge : *scilicet leporum*) *ad regem elephantum*.

_ fol. 79r, miniature de la fable le lièvre et l'éléphant, *Figura nuncii loquentis cum elephante. Et figura fontis et lune ymaginis*.

La 10483, *Breviarium ad usum fratrum predicatorum dit Bréviaire de Belleville*, Paris, atelier de Jean Pucelle (enlumineurs), ca. 1323-1326, fol. 402v, évêque et messenger.

La 11935, a. *Bible dite de Robert de Billyng*, Paris, Jean Pucelle (enlumineur), 1327, fol. 499v, (2 Maccabées 1) envoi du messenger aux Juifs.

_ fol. 590v, (Éphésiens) saint Paul en prison avec messenger.

_ fol. 602r, (Philémon) saint Paul en prison avec messenger.

La 15185, *Bible*, Paris, 2^e moitié du XIII^e siècle, fol. 3r, (Genèse, Prologue) saint Jérôme et saint Ambroise avec messenger de saint Paul.

_ fol. 337v, (2 Maccabées 1) roi et messenger.

_ fol. 399v, (Éphésiens) saint Paul confiant l'épître à un messenger.

_ fol. 407r, (Philémon) saint Paul confiant la lettre à un messenger.

Fonds des nouvelles acquisitions françaises

NAF 4531, Jehan Maillart, *Le Roman du cuent d'Anjou*, fol. 4ra-63rb, déb. XIV^e siècle, fol. 27vb, miniature⁹¹⁰, v. 3231 : « Comment la contesse gist d'enfant et le chastelain envoie les nouvelles au conte par sez lettres pendans. »

_ fol. 28ra, miniature, v. 3259 : « Comment la contesse de Chartres fet envoyer le messagier qui porte les nouvelles au conte de sa fame qui gist et le fist muer les lettres qu'il portoit. »

_ fol. 29va, miniature, v. 3449 : « Comment le messagier vient au conte de Bourges et li baille lez lettres que li chastelains de Lorris li devoit avoir bailliez. »

_ fol. 31va, miniature, v. 3733 : « Comment li messagiers reviennent du conte au chastelain et le truevent seant a la porte et li baille lez lettres qu'il apporta. »

NAF 6579, *Tristan de Léonois*, Nord de la France, XIII^e-XIV^e siècles, fol. 147v, Guenièvre et demoiselle messagère d'Iseut.

_ fol. 151r, Iseut et messagère de Guenièvre.

⁹¹⁰ Les miniatures de ce manuscrit ici présentes figurent toutes Galopin, le messenger du comte imaginaire de Bourges.

Bibliothèque Sainte-Geneviève

Ms. 10, *Bible de Manerius* (en latin), abbaye Saint-Loup de Troyes ?, ca. 1185-1195, fol. 283vb, initiale P historiée : (2 Thessaloniens 1) saint Paul remettant une lettre à un messager.

Ms. 15, *Bible* (en latin), Paris, école du groupe des psautiers royaux de la Sainte-Chapelle (enlumineur), 3^e tiers du XIII^e siècle, fol. 400va, initiale F historiée : (2 Maccabées 1) messager portant à la ceinture un objet armorié « d'argent au lion de sable », peut-être les armoiries de Judas Maccabée dans les *Neuf Preux*.

Ms. 21, Pierre le Mangeur, *Bible historique* (en français), Guiart des Moulins (trad.), Paris, Maître du Roman de Fauvel (enlumineur), entre 1320 et 1337, fol. 136rb-c, miniature⁹¹¹ au-dessus de deux colonnes : (2 Maccabées 1) remise, plutôt qu'expédition, d'une lettre aux frères d'Égypte.

_ fol. 258ra-b, miniature en diptyque : (Jude 1) saint Jude remettant une lettre à un messager avec deux personnages auréolés.

Ms. 22, Pierre le Mangeur, *Bible historique* (en français), Guiart des Moulins (trad.), Paris, Maître du Roman de Fauvel et Geoffroy de Saint-Léger (enlumineurs), ca. 1325-1335, fol. 141rb, miniature : (1 Rois 11 : 4-5) Saül et messager de Yabesh.

_ fol. 430vb, miniature : (2 Maccabées 1) remise, plutôt qu'envoi, d'une lettre aux frères d'Égypte.

Ms. 47, *Partie de Bible glosée* (en latin), Paris ?, 1^{er} tiers du XIII^e siècle, fol. 165vc, initiale A historiée : (1 Paralipomènes⁹¹²) David recevant les messagers de Juda.

Ms. 1180, *Bible de Maugier* (en latin), Paris, ca. 1225-1235, atelier des Bibles moralisées de Vienne, fol. 106vb, initiale P historiée : (4 Rois 1 : 13-15) Élie et les messagers d'Ochozias.

Bibliothèque Mazarine

Ms. 27, *Bible* (en latin), Paris, dernière décennie du XIII^e siècle, fol. 334r, initiale F historiée⁹¹³ : (2 Maccabées 1) envoi, plutôt que réception, par un roi d'une lettre aux frères d'Égypte.

Ms. 29, *Bible* (en latin), Paris, 4^e quart du XIII^e siècle, fol. 395rb, initiale F historiée : (2 Maccabées 1) roi ordonnant le port d'un message aux frères d'Égypte, plutôt que le recevant.

Ms. 83, *Partie de Bible glosée* (en latin), Paris ?, 2^e quart ou milieu du XIII^e siècle, fol. 186vb, initiale P historiée : (4 Rois 1 : 5) retour des messagers d'Ochozias.

Ms. 133, *Bible* (en latin), Paris, ca. 1210, fol. 167ra, initiale P historiée : (4 Rois 1 : 10-14) Élie provoquant le *glosée* (feu du ciel et la mort des messagers d'Ochozias).

⁹¹¹ Légèrement abîmée par le froissement du parchemin.

⁹¹² Dit de nos jours livre des Chroniques.

⁹¹³ Dessin préparatoire dans la marge de gauche au niveau de cette initiale.

BESANÇON

Bibliothèque municipale

Ms. 24, *Partie de Bible glosée* (en latin), France, 3^e tiers du XIII^e siècle, fol. 185va²⁹¹⁴, initiale F historiée : (2 Maccabées 1) envoi d'une lettre aux frères d'Égypte.

DEN HAAG

Koninklijke Bibliotheek

71A23, *Bible historiale* (en français, volume I, fin incomplète), Paris, école du Maître du Roman de Fauvel (enlumineur), ca. 1320-1340, fol. 151r, miniature de colonne : (2 Rois 1) mort de Saül, l'Amalécite apporte la nouvelle à David et est mis à mort.

76 E 22, *Bible* (en latin), Paris, ca. 1250-1275, fol. 107rb, initiale F historiée : (2 Rois 1) un soldat de David mettant à mort le messager amalécite, fol. 318vb, initiale E historiée : (1 Maccabées 1 : 1-10) Juif d'Égypte recevant une lettre d'un messager.

76F23, 76F23, *Bible* (en latin), Paris, ca. 1250-1300, fol. 238va, initiale F historiée : (2 Maccabées 1 : 1-10) un Juif d'Égypte reçoit une lettre d'un messager.

76G2, 76G2, *Bible* (en latin), Paris, ca. 1250-1300, fol. 101vb, initiale F historiée : (2 Rois 1) le messager amalécite est sur le point d'être tué par un soldat de David.

_ fol. 320rb, initiale F historiée : (2 Maccabées 1 : 1-10) un Juif d'Égypte reçoit une lettre d'un messager.

_ fol. 378ra, initiale P historiée : (2 Corinthiens 1) saint Paul dictant son épître à un messager.

_ fol. 382vb, initiale P historiée : (Philippiens 1) saint Paul confiant son épître à un messager.

78D47, *Histoire ancienne jusqu'à César*, Paris, ca. 1290-1300, fol. 40r, miniature en bas à gauche dans un ensemble de quatre miniatures : (I : Genèse) Jacob et son fils. Jacob est informé de la position de Joseph.

_ fol. 94vb, 2 miniatures dans un groupe de 4 : (VII : Rome I) Romains envoyant un messager à Brennus (la 1^{ère} des 4) ; messager devant Brennus (la 2^e des 4).

_ fol. 176va, 1 miniature dans un groupe de 4 : (X : Rome II) Bocchus envoyant un messager à Marius (la 3^e des 4).

132 F 21, *Bible* (en latin), Paris, continuateur de l'atelier des Mathurins (enlumineur), ca. 1240-1260, fol. 473va, initiale F historiée : (2 Maccabées 1 : 1-15) roi envoyant un messager aux Juifs d'Égypte.

133D25, *Bible* (en latin), Paris, ca. 1250-1300, fol. 289rb, initiale F historiée : (2 Maccabées 1 : 1-10) les Juifs d'Égypte reçoivent une lettre d'un messager.

Museum Meermeno-Westrenianum

10E32, *Bible* (en latin), Paris, ca. 1297-1320, fol. 375ra, initiale F historiée : (2 Maccabées 1 : 1-15) un roi envoie un messager aux Juifs d'Égypte.

⁹¹⁴ La colonne de gauche est en effet divisée en deux.

10E33, *Bible* (en latin, incomplète), France, ca. 1275-1300, fol. 140va, initiale F historiée : (2 Rois 1) un soldat israélite décapitant le messager amalécite au nom de David.

_ fol. 358vb, initiale F historiée : (2 Maccabées 1 : 1-15) un roi envoie un messager aux Juifs d'Égypte.

10E35, *Bible* (en latin), France, ca. 1250-1300, fol. 140va, initiale F historiée : (2 Rois 1) un soldat israélite décapitant le messager amalécite en l'absence de David.

_ fol. 470vb, initiale F historiée : (2 Maccabées 1 : 1-10) messager.

10E36, *Bible* (en latin), France ?, ca. 1275-1300, fol. 139ra, initiale F historiée : (2 Rois 1) le messager amalécite est sur le point d'être tué par un soldat de David.

_ fol. 475vb, initiale F historiée : (2 Maccabées 1 : 1-10) un Juif d'Égypte reçoit une lettre d'un messager.

LONDON

British Library

Additional manuscripts

Add 10294, *La mort le roi Artus*, France, ca. 1316, fol. 87r, miniature : Mordrain, alors qu'il assiège la tour de la reine, entend parler du retour d'Arthur et reçoit une lettre d'un messager annonçant le retour du roi.

Add 38117, *Roman de Merlin*, Nord de la France, ca. 1300-1325, fol. 111vb, initiale P historiée : le retour des messagers d'Arthur, ils rapportent la réponse à Lot.

LE MANS

Bibliothèque municipale

Ms. 354, *L'estoire del saint Graal (roman breton)*, Nord de la France, ca. 1285, fol. 126va, initiale O historiée : messagers chevauchant à la recherche de Nascien.

_ fol. 137rb : initiale C historiée : la fille du roi Labiel, accompagnée de messagers, devant le palais d'Hippocrate.

_ fol. 151rb : initiale O historiée : Flegetine et des messagers.

RENNES

Bibliothèque municipale

Ms. 255, a. *L'estoire del Graal*, Paris, déb. XIII^e siècle, fol. 54v, initiale O historiée : Flégentine, femme de Nascien, envoie des messagers à la recherche de son mari.

_ fol. 60v : initiale C historiée : deux messagers et une demoiselle découvrent la tombe d'Hippocrate.

_ b. *Lancelot du Lac*, Paris, déb. XIII^e siècle, fol. 197r, initiale O historiée : le messager de Galehot vient trouver le roi Arthur à sa table.

_ fol. 199v, initiale L historiée : le roi Arthur reçoit un messager de la demoiselle des Marches.

- Sculpture monumentale

AMIENS

Cathédrale Notre-Dame

Façade : portail de la Madone, 1220-1236, 20. D. Quadrilobe appareillé à la statue adossée à la colonne angulaire du prophète Abdias : envoyé israélite agenouillé face à un roi d'une nation étrangère aux Juifs.

- Vitrail

CHARTRES

Cathédrale Notre-Dame

Vitre de saint Pantaléon, 1220-1225, 24. Chute des idoles : messager à pied au bâton et à l'habit bicolore.

Vitre de saint Sylvestre, 1210-1225, 17. Le bain de sang : homme (sergent ? messager ?) donnant l'ordre de saigner les nouveaux-nés, 22. Sylvestre reçoit les chevaucheurs de Constantin.

- Peinture murale

GARGILLESSE

Crypte de l'ancien château

Fresque des Rois mages, (début ?) XII^e siècle : Galopin, serviteur (valet d'écurie ? chevaucheur ?) retenant des chevaux en garde et portant une baguette.

3. Sources archéologiques

- Objet

PARIS

Musée national du Moyen Âge, thermes et hôtel de Cluny

Boîte de messager aux armes du seigneur Jean d'Argies dit parfois, à tort, de Dargies, cuivre émaillé et champlevé, France, avant 1310, rez-de-chaussée, salle 15. Corridor de la nation picarde, [vitrine 3] Le commerce et le voyage, H 12,5 cm, l. 9 cm, Inv. Cl. 17707/OA 6282, ancienne coll. Victor Gay, don anonyme 1909.

CLERMONT-FERRAND

Musée d'Art Roger-Quilliot, musée des Beaux-Arts de la Ville

Boîte de messenger aux armes de l'évêque du Puy Bernard Brun, cuivre émaillé et champlevé, France, après 1327, rez-de-chaussée, salle d'art gothique. Sculpture, mobilier, H 12,9 cm, l. 9,4 cm.

Le messenger de l'époque capétienne nous est accessible par des sources variées. De ce fait apparaissent plusieurs figures de ce porteur invitant. D'abord, le porte-rouleaux qui assurait un geste indispensable à la cohésion des abbayes. Ensuite, le messenger, thème récurrent des lettres médiévales, a déjà pour une part été étudié par ailleurs. Les sources doctrinales ont élaboré le stéréotype du bon messenger. La documentation pragmatique montre, elle, qu'il existait une extrême variabilité dans le statut de la personne susceptible de servir, pour une durée elle-même variée, de messenger et que, si tout le monde ne pouvait être un messenger appointé par le roi, chacun pouvait un jour s'improviser messenger en fonction des circonstances. Correspondant traditionnellement aux origines de la Poste en France, cette matière avait en fait intéressé depuis le XVII^e siècle. Son étude révèle, de plus, d'intimes problèmes inhérents à la condition de l'historien.

Picture of the messenger in 13th century France : standards and practices.

We can know the messenger on the capetian era by various sources. For this reason appear a few figures of this inviting holder. First, the scrolls holder who was in charge of an indispensable gesture for cohesion of abbeys. Then, the messenger, classical theme in medieval literature, has been before studied for a part. Doctrinal sources elaborated the stereotype of the good messenger. Pragmatical documents show that it existed a very great diversity in the status of the person that could serve, for a various period, as messenger and that if everybody could not be a salaried messenger of the king, everybody can one fine day be a messenger because of the circumstances. As always corresponding to origins of Post in France, this subject had in fact interested since the 17th century. Furthermore, its study reveals intimate problems inherents in the historian's lot.

Messagers, Capétiens, historiographies, rouleaux des morts, origines françaises du service postal, information et pouvoir, épistémologie de l'histoire.

Messengers, Capetians, history writings, dead scrolls, french origins of postal service, information and power, epistemology of history.

UMR 8589-Laboratoire de médiévistique occidentale de Paris (LAMOP), 1 rue Victor Cousin, 75005 Paris.